



RECUEIL  
DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
DU  
DÉPARTEMENT

(Tome II)

**COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL  
(VI)**

**Réunion du 7 septembre 2020**

**Délibérations n<sup>os</sup> 20.CP.VI.1 à 20.CP.VI.6**

**(1<sup>er</sup> recueil)**

---

COMMISSION PERMANENTE DU 7 septembre 2020 – CP VI

Noms	Absents	Pouvoir donné à	N° Délibération
Groupe Socialiste et Apparentés			
M. MERILLOU	Excusé de 10h00 à 11h50	M. NADAL	n° 1 à 41
M. BOURDEAU	Excusé de 9h45 à 10h17	Mme NEVERS	n° 1 à 2
Mme LANGLADE	Excusée de 10h37 à 11h50	Mme BOUCAUD	n° 6 à 41
M. LOTTERIE	Excusé de 10h45 à 11h50	Mme TALIANO	n° 7 à 41
M. DROIN	Excusé de 11h17 à 11h50	M. BAZINET	n° 24 à 40
Mme BORDES	Excusée de 11h45 à 11h50	Mme ANGLARD	n° 36 à 40
Groupe Communiste, Front de Gauche et Apparentés			
Mme VARAILLAS	Excusée toute la séance 9h45 à 11h50	M. ZACCARON	n° 1 à 41
M. AUZOU	Excusé de 11h47 à 11h50	N'a pas donné pouvoir	n° 37 à 40
Le Rassemblement de la Dordogne			
M. BENFEDDOUL	Excusé de 10h59 à 11h50	M. PROTANO	n° 15 à 40
Mme HUTH	Excusée de 10h45 à 11h50	M. BOIDÉ	n° 7 à 41

N° et titre de la délibération	Observations
<p>N° 3 – Route départementale n° 6021. Commune de Trélissac. Convention fixant les conditions de réalisation d'un carrefour giratoire sur la RD 6021 avenue Michel Grandou dans le cadre des dispositions de l'article L. 332-8 du Code de l'Urbanisme.</p>	<p>1 vote contre : M. Jacques AUZOU</p>
<p>N° 6 – Rapports annuels des Délégués de Service Public (DSP) – Exercice 2019.</p>	<p>6 non-participation des administrateurs SEMITOUR-PERIGORD</p>
<p>N° 24 – Maison Numérique de la Biodiversité. Convention pour un partenariat de Recherche et de Développement entre le Département de la Dordogne, l'Agence Technique Départementale (ATD 24), le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) de la Dordogne et le Centre d'Etudes et d'Expertises sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA).</p>	<p>3 non-participation des administrateurs du CAUE</p>

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 7 septembre 2020

\*\*

PRESENTS :

M. PEIRO, Président du Conseil départemental,

Vice-présidents,

MM. AUZOU,  
BAZINET,  
BOURDEAU,  
DROIN,  
LOTTERIE,  
NADAL,  
ZACCARON.

Mmes ANGLARD,  
BORDES,  
BOUCAUD,  
LABARTHE,  
LANGLADE,  
SEDAN.

Membres,

MM. BENFEDDOUL,  
BOIDÉ,  
BOUSQUET,  
DELMARÈS,  
MAGNE,  
MERILLOU,  
PROTANO,  
TEILLAC.

Mmes CHEVALLIER,  
HUTH,  
MARTY,  
MAYAUD,  
NEVERS,  
PISTOLOZZI,  
TALIANO,  
VEYSSIÈRE M-R.

Absents excusés :

M. Serge MÉRILLOU donne pouvoir à M. Jeannik NADAL de 10h à 11h50  
(délibérations n<sup>os</sup> 1 à 41) ;  
M. Pascal BOURDEAU donne pouvoir à Mme Juliette NEVERS de 9h45 à 10h17  
(délibérations n<sup>os</sup> 1 à 2) ;  
Mme Colette LANGLADE donne pouvoir à Mme Christelle BOUCAUD de 10h37  
à 11h50 (délibérations n<sup>os</sup> 6 à 41) ;  
M. Jean-Paul LOTTERIE donne pouvoir à Mme Jacqueline TALIANO de 10h45 à 11h50  
(délibérations n<sup>os</sup> 7 à 41) ;  
M. Jean-Fred DROIN donne pouvoir à M. Didier BAZINET de 11h17 à 11h50  
(n<sup>os</sup> 24 à 40) ;  
Mme Mireille BORDES donne pouvoir à Mme Régine ANGLARD de 11h45 à 11h50  
(délibérations n<sup>os</sup> 36 à 40) ;  
Mme Marie-Claire VARAILLAS donne pouvoir à M. Armand ZACCARON de 9h45  
à 11h50 (délibérations n<sup>os</sup> 1 à 41) ;  
M. Jacques AUZOU n'a pas donné pouvoir de 11h47 à 11h50  
(délibérations n<sup>os</sup> 37 à 40) ;  
Mme Joëlle HUTH donne pouvoir à M. Thierry BOIDÉ de 10h45 à 11h50  
(délibérations n<sup>os</sup> 7 à 41) ;  
M. Adib BENFEDDOUL donne pouvoir à M. Pascal PROTANO de 10h59 à 11h50  
(délibérations n<sup>os</sup> 15 à 40) ;

ASSISTE à la SÉANCE :

M. DOBBELS,  
M. LAJUGIE.

La séance est ouverte à 9h45 et levée à 11h50.

\*\*

La date de la prochaine réunion de la Commission Permanente  
du Conseil départemental est fixée le lundi 5 octobre 2020 à 9h30.

Pour le Président et par délégation,  
le Vice-président chargé des finances,  
administration générale, marchés publics,

  
Jeannik NADAL

# ORDRE DU JOUR

---

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

---

Réunion du 7 septembre 2020

---

### ORDRE DU JOUR

---

#### **Finances, administration générale, marchés publics (M. NADAL)**

- 1) MESOLIA HABITAT. Réaménagement de la dette garantie.
- 2) Convention d'occupation en vue de l'implantation d'équipements de communications électroniques par FREE MOBILE. Site de GRAND-BRASSAC.
- 3) Route départementale n° 6021. Commune de TRELISSAC. Convention fixant les conditions de réalisation d'un carrefour giratoire sur la RD 6021 avenue Michel Grandou dans le cadre des dispositions de l'article L. 332-8 du Code de l'Urbanisme.
- 4) Représentation du Conseil départemental au Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de la Dordogne. Modification de la délibération du Conseil départemental n° 15-209 a) du 20 avril 2015.
- 5) Opérations de parrainages et soutien aux radios associatives de catégorie A.
- 6) Rapports annuels des Délégués de Service Public (DSP) - Exercice 2019.

#### **Insertion, économie sociale et solidaire, enfance et famille, fonds européens (Mme BORDES)**

- 7) Politique départementale d'insertion. Soutien à des actions d'insertion au profit des allocataires du RSA et de leurs ayants droit.
- 8) Avenant n° 13 à la convention de délégation de gestion des Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé avec l'Union Départementale des Associations Familiales de la Dordogne (UDAF 24).
- 9) Soutien aux initiatives locales en matière de mobilité des jeunes et de solidarité internationale. Attribution de subventions avec intervention de conventions.

#### **Routes (M. AUZOU)**

- 10) Plan de sauvegarde économique 2020. Mise à jour des opérations Routes et Bâtiments de la Direction du Patrimoine Routier, Paysager et des Mobilités (DPRPM). Modification de la liste des opérations.
- 11) Programme 2020. Travaux divers d'amélioration du réseau routier départemental.

- 12) Programme 2020. Opération de sécurité routière sur la Route départementale n° 38. Commune de MONTAGNAC-LA-CREMPSE.
- 13) Contrat de Plan ETAT-REGION 2015-2020. Financement de la Route Nationale 221 et des aménagements de sécurité sur la Route Nationale 21. Avenant n° 1 à la convention particulière de cofinancement concernant l'opération d'aménagement de la Route Nationale 21 au carrefour de la Croix Saint-Jacques - Commune de THIVIERS.
- 14) Transfert de domanialité. Route départementale n° 75 - Commune de SAINT-MARTIAL-DE-VALETTE.
- 15) Transactions foncières sur le territoire des Communes de SARLAT-LA-CANEDA et de SERGEAC.

#### **Personnes âgées et personnes handicapées (Mme SEDAN)**

- 16) Mise en œuvre de la prime COVID pour les professionnels des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) : soutien financier national aux Départements.
- 17) Dotation portant sur le maintien des financements aux Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) en lien avec l'épidémie de COVID 19 (mise en œuvre du décret n° 2020-822 du 29 juin 2020) : convention-type avec le Département.
- 18) Convention pluriannuelle 2021-2024 entre le Département de la Dordogne et la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA).

#### **Education (M. ZACCARON)**

- 19) Service de restauration et d'hébergement dans les collèges publics. Fixation des tarifs pour l'année 2021.
- 20) Convention d'occupation de logement à titre précaire dans les collèges pour l'année scolaire 2020-2021. 2ème attribution.

#### **Solidarités territoriales et développement local (Mme LABARTHE)**

- 21) Répartition du produit des amendes de police en matière de sécurité routière. 1ère répartition.
- 22) Fonds d'Equipement des Communes de moins de 1.500 habitants. 1ère répartition.
- 23) Politique des Solidarités Territoriales. Programmation des Contrats de Territoires 2016-2020.
  - Avenant n° 3 au Contrat de Projets Communaux du Canton Vallée de l'Homme ;
  - Avenant n° 1 au Contrat de Projets Territoriaux de la Communauté de communes Vallée de l'Homme ;
  - Avenant n° 2 au Contrat de Projets Communaux du Canton de Trélissac.



### **Transition écologique, mobilité et développement durable (M. BOURDEAU)**

- 24) Maison Numérique de la Biodiversité. Convention pour un partenariat de Recherche et de Développement entre le Département de la Dordogne, l'Agence Technique Départementale (ATD 24), le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) de la Dordogne et le Centre d'Etudes et d'Expertises sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA).
- 25) Education à l'environnement et amélioration de la connaissance du milieu. Annulation d'une convention approuvée par délibération de la Commission Permanente n° 20.CP.III.25 du 25 mai 2020. Intervention d'une nouvelle convention de partenariat entre le Département de la Dordogne et l'Association "Pour les Enfants du Pays de Beleyme".
- 26) Attribution d'une subvention à l'Association "Vergt Patrimoine".
- 27) Aménagement des sites départementaux.
- 28) Plan de chasse gros gibier. Conventions et bail de chasse entre le Département de la Dordogne et les Sociétés de chasse au titre des saisons 2020-2023.
- 29) Attribution d'une subvention au Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée du Lot en Lot-et-Garonne pour des travaux de restauration sur la Lémance. Prorogation du délai de commencement d'exécution des travaux.

### **Jeunesse et sports (Mme BOUCAUD)**

- 30) Attribution de subventions au mouvement sportif. Modification de la délibération de la Commission Permanente n° 20.CP.II.21 du 14 avril 2020.
- 31) Direction des Sports et de la Jeunesse. Subventions aux athlètes de haut niveau.
- 32) Direction des Sports et de la Jeunesse. Développement des activités physiques et sportives. Attribution de subventions.
- 33) Direction des Sports et de la Jeunesse. Convention-type d'utilisation du Centre Départemental de Tennis à TRELISSAC.

### **Agriculture, forêt et aménagement rural (M. BAZINET)**

- 34) Projet Alimentaire Territorial départemental. Convention de partenariat entre le Département de la Dordogne et l'Université de Limoges. Attribution de subvention et avenant à la convention initiale.

### **Culture et langue occitane (Mme ANGLARD)**

- 35) Fonds de soutien à la production cinématographique et audiovisuelle de la Dordogne. 3ème répartition des aides au titre de l'Exercice budgétaire 2020.

### **Logement (M. MAGNE)**

- 36) Politique Départementale de l'Habitat. Candidature du Département à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) de la Région Nouvelle-Aquitaine pour les plateformes de rénovation énergétique.
- 37) Politique Départementale de l'Habitat. Délégation de compétence en matière d'aide à la pierre 2018-2023. Attribution de subventions - 3ème programmation. Modification de la délibération de la Commission Permanente n° 18.CP.VIII.84 du 12 novembre 2018.
- 38) Politique Départementale de l'Habitat. Plan de relance de l'économie en faveur de l'habitat. Aide aux Propriétaires Occupants. Attribution de subventions - 2ème programmation.
- 39) Politique Départementale de l'Habitat. Aide à l'amélioration de l'habitat pour les Propriétaires Occupants. Attribution de subventions - 6ème programmation.
- 40) Politique Départementale de l'Habitat. Aide à la production de logements très sociaux dans les Communes soumises à l'article 55 de la Loi SRU pour tous les Bailleurs sociaux. Attribution de subventions - 2ème programmation.

### **Rapport supplémentaire (M. NADAL)**

- 41) Représentation du Conseil départemental au Comité syndical du Syndicat Mixte Périgord Numérique (SMPN). Modification de la délibération du Conseil départemental n° 15-209 a) du 20 avril 2015.

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

### RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 7 SEPTEMBRE 2020

#### DÉLIBÉRATION N° 20.CP.VI.1 MESOLIA HABITAT.

Réaménagement de la dette garantie.

DATE DE LA CONVOCATION : 02/09/2020

PRÉSIDENT(E) DE SÉANCE : Germinal PEIRO

ÉTAIENT PRÉSENTS : Régine ANGLARD, Jacques AUZOU, Didier BAZINET, Adib BENFEDDOUL, Thierry BOIDÉ, Mireille BORDES, Christelle BOUCAUD, Dominique BOUSQUET, Sylvie CHEVALLIER, Frédéric DELMARÈS, Jean-Fred DROIN, Joëlle HUTH, Cécile LABARTHE, Colette LANGLADE, Jean-Paul LOTTERIE, Jean-Michel MAGNE, Elisabeth MARTY, Natacha MAYAUD, Jeannik NADAL, Juliette NEVERS, Germinal PEIRO, Brigitte PISTOLOZZI, Pascal PROTANO, Annie SEDAN, Jacqueline TALIANO, Christian TEILLAC, Marie-Rose VEYSSIÈRE, Armand ZACCARON

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) AVEC POUVOIR :

Pascal BOURDEAU	pouvoir à	Juliette NEVERS	Serge MERILLOU	pouvoir à	Jeannik NADAL
Marie-Claude VARAILLAS	pouvoir à	Armand ZACCARON			

RAPPORTEUR : Jeannik NADAL

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pour : 31

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Non-participation(s) : 0

Excusé(s) sans pouvoir : 0

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DE LA DORDOGNE

RÉUNION DU 7 SEPTEMBRE 2020

---

N° 20.CP.VI.1

MESOLIA HABITAT.  
Réaménagement de la dette garantie.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil départemental n° 15-206 du 2 avril 2015,

VU l'avenant de réaménagement n° 108100 signé entre Mésolia Habitat n° 000208889  
et la Caisse des dépôts et consignations,

VU le rapport présenté par M. le Président du Conseil départemental,

LA COMMISSION PERMANENTE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

RÉITÈRE la garantie du Département de la Dordogne à hauteur de 100 %, pour le remboursement de chaque ligne de prêt réaménagée, initialement contractée par Mésolia Habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les conditions définies ci-dessous et référencées à l'annexe « caractéristiques financières des lignes de prêt réaménagées ».

La garantie est accordée pour chaque ligne de prêt réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre des prêts réaménagés.

Les nouvelles caractéristiques financières des lignes de prêt réaménagées sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'annexe « caractéristiques financières des lignes de prêt réaménagées » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant les lignes de prêt réaménagées à taux révisable indexées sur le taux du Livret A, le taux du Livret A effectivement appliqué aux lignes de prêt réaménagées sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque ligne de prêt réaménagée référencée à l'annexe, à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

A titre indicatif, le taux du Livret A au 06/04/2020 est de 0,50 %.

La garantie du Département de la Dordogne est accordée pour la durée totale de chaque ligne de prêt réaménagée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par Mésolia Habitat, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

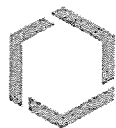
Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, le Département de la Dordogne s'engage à se substituer à Mésolia Habitat pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Département de la Dordogne s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

Pour le Président et par délégation,  
le Vice-président chargé des finances,  
administration générale, marchés publics,

  
Jeannik NADAL

Annexe à la délibération n° 20.CP.VI.1 du 7 septembre 2020.



BANQUE des  
TERRITOIRES



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

**AVENANT DE REAMENAGEMENT**

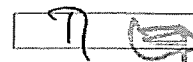
**N° 108100**

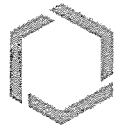
ENTRE

**000208889 - MESOLIA HABITAT**

ET

**LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS**





BANQUE des  
TERRITOIRES



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

AVENANT DE REAMENAGEMENT N° 108100

Entre

**MESOLIA HABITAT**, SIREN n°: 469201552, sis(e) 16 RUE HENRI EXPERT BP 52 33082  
BORDEAUX CEDEX,

Ci-après indifféremment dénommé(e) « » ou « **l'Emprunteur** »,

**DE PREMIÈRE PART,**

et :

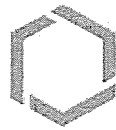
**LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS**, établissement spécial créé par la loi du 28  
avril 1816, codifiée aux articles L. 518-2 et suivants du Code monétaire et financier, sise 56 rue  
de Lille, 75007 PARIS,

Ci-après indifféremment dénommée « **la Caisse des Dépôts** », « **la CDC** » ou « **le Prêteur** »

**DE DEUXIÈME PART,**

Indifféremment dénommé(e)s « **les Parties** » ou « **la Partie** »





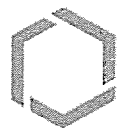
CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

## SOMMAIRE

PREAMBULE	P.4
ARTICLE 1 OBJET DE L'AVENANT	P.4
ARTICLE 2 DUREE	P.4
ARTICLE 3 CONDITIONS DE PRISE D'EFFET, DATE LIMITE DE VALIDITE DE L'AVENANT ET DATE DE VALEUR DU REAMENAGEMENT	P.4
ARTICLE 4 MODIFICATION DES CARACTERISTIQUES FINANCIERES INITIALES	P.5
ARTICLE 5 DEFINITIONS	P.5
ARTICLE 6 DETERMINATION DES TAUX	P.8
ARTICLE 7 CALCUL ET PAIEMENT DES INTERETS	P.9
ARTICLE 8 AMORTISSEMENT ET REMBOURSEMENT DU CAPITAL	P.10
ARTICLE 9 REGLEMENT DES ECHEANCES	P.10
ARTICLE 10 COMMISSIONS, FRAIS ET ACCESSOIRES	P.10
ARTICLE 11 DECLARATIONS ET ENGAGEMENTS DE L'EMPRUNTEUR	P.11
ARTICLE 12 GARANTIES	P.13
ARTICLE 13 REMBOURSEMENTS ANTICIPES ET LEURS CONDITIONS FINANCIERES	P.18
ARTICLE 14 RETARD DE PAIEMENT - INTERETS MORATOIRES	P.20
ARTICLE 15 ELECTION DE DOMICILE ET ATTRIBUTION DE COMPETENCE	P.21
ANNEXE 1 MODIFICATION DES CARACTERISTIQUES FINANCIERES DES LIGNES DU PRET REAMENAGEES	
ANNEXE 2 COMMISSION, FRAIS ET ACCESSOIRES	

LES ANNEXES SONT UNE PARTIE INDISSOCIABLE DU PRESENT AVENANT





CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

## **PREAMBULE**

Il est préalablement rappelé ce qui suit :

L'Emprunteur sollicite du Prêteur le réaménagement de chaque Ligne du Prêt référencée dans l'Annexe « **Modification des Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées** ».

Les parties aux présentes déclarent parfaitement connaître chaque Contrat de Prêt Initial et se dispensent mutuellement d'en rappeler plus amplement les termes.

Les dispositions du présent avenant se substituent aux dispositions de chaque Contrat de Prêt Initial sans qu'il y ait toutefois novation des obligations qui en résultent pour les Parties.

Les autres clauses et conditions de chaque Contrat de Prêt Initial non modifiées par le présent avenant demeurent valables et en vigueur jusqu'à l'expiration ou la résiliation de ceux-ci.

En cas de contradiction entre les stipulations de chaque Contrat de Prêt Initial et celles du présent avenant, les stipulations du présent avenant prévalent.

## **ARTICLE 1 OBJET DE L'AVENANT**

Le présent avenant consiste à réaménager, selon les nouvelles caractéristiques et modalités financières fixées ci-après, chaque Ligne du Prêt référencée aux Annexes « **Modification des Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées** » et « **Commissions, Frais et Accessoires** ».

## **ARTICLE 2 DUREE**

Le présent avenant entre en vigueur suivant les dispositions de l'Article « **Conditions de Prise d'Effet, Date Limite de Validité de l'Avenant et Date de Valeur du Réaménagement** » pour une durée totale allant jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues.

## **ARTICLE 3 CONDITIONS DE PRISE D'EFFET, DATE LIMITE DE VALIDITE DE L'AVENANT ET DATE DE VALEUR DU REAMENAGEMENT**

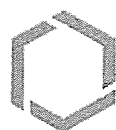
Le présent avenant et ses annexes devront être retournés dûment complétés, paraphés et signés au Prêteur.

L'Avenant prendra effet à la date de réception, par le Prêteur, de l'Avenant signé par l'ensemble des Parties et après réalisation, à la satisfaction du Prêteur, des conditions ci-après mentionnées.

A défaut de réalisation de ces conditions à la date du **06/04/2022**, le Prêteur pourra considérer le présent avenant comme nul et non avvenu.

La prise d'effet du présent avenant est donc subordonnée à la réalisation de(s) condition(s) suivante(s) :

- la production de(s) acte(s) conforme(s) habilitant le représentant de l'Emprunteur à intervenir au présent avenant ;



BANQUE des  
TERRITOIRES



#### CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

- la production de la ou des pièces relatives aux garanties d'emprunt telles que prévues à l'article « **Garanties** » ;
- la production par l'Emprunteur au Prêteur de(s) pièce(s) suivante(s) :
  - Autorisation d'emprunt
  - Ordres de service

Sous réserve de la prise d'effet du présent avenant, les Parties conviennent que la Date de Valeur du Réaménagement est fixée au **01/05/2020**.

#### **ARTICLE 4 MODIFICATION DES CARACTERISTIQUES FINANCIERES INITIALES**

Les caractéristiques financières initiales de chaque Ligne du Prêt Réaménagée, dont le détail figure à l'Annexe « **Modification des Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées** », ont fait l'objet du réaménagement suivant :

- modification de la durée résiduelle à date de valeur
- modification du profil d'amortissement
- modification de la marge sur Index
- modification du taux de progressivité des échéances
- modification du taux de progressivité de l'amortissement
- modification de la modalité de révision
- modification des conditions de remboursement anticipé volontaire
- modification du montant du stock des intérêts compensateurs

Les caractéristiques financières ainsi réaménagées s'appliquent à compter de la Date de Valeur du Réaménagement, pour chaque Ligne du Prêt référencée à l'Annexe « **Modification des Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées** », au montant des capitaux restant dus et, le cas échéant, au stock d'intérêts et ce, jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

Le détail de ces sommes pour chaque Ligne du Prêt Réaménagée figure à l'Annexe « **Commissions, Frais et Accessoires** » du présent avenant.

#### **ARTICLE 5 DEFINITIONS**

Pour l'interprétation et l'application du présent avenant, les termes et expressions ci-après auront la signification suivante :

L' « **Avenant** » désigne le présent avenant de réaménagement avec ses annexes, qui en font partie intégrante.

Le « **Contrat de Prêt Initial** » désigne le contrat de prêt, ses annexes et ses avenants éventuels en vigueur.



#### CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

La « **Courbe de Taux de Swap Euribor** » désigne la courbe formée par la structure par termes des taux de swap Euribor. Ces taux sont (i) publiés pour différentes maturités sur la page Bloomberg <IRSB 19> (taux swap « mid » correspondant à la moyenne entre le taux demandé ou « bid » et le taux offert ou « ask »), taux composites Bloomberg pour la Zone euro, disponibles pour les maturités allant de 1 à 50 ans, ou en cas de cessation de publication sur cette page, toute autre page Bloomberg [ou Reuters ou autres contributeurs financiers agréés] qui serait notifiée par le Prêteur à l'Emprunteur ou (ii), en cas d'absence de publication pour une maturité donnée, déterminés par interpolation linéaire réalisée à partir du taux de swap publié pour une durée immédiatement inférieure et de celui publié pour une durée immédiatement supérieure.

La « **Courbe de Taux de Swap Inflation** » désigne la courbe formée par la structure par termes des taux de swap inflation. Ces taux sont (i) publiés pour différentes maturités sur les pages Bloomberg (taux de swap « mid » correspondant à la moyenne entre le taux demandé ou « bid » et le taux offert ou « ask ») à l'aide des codes <FRSWI1 Index> à <FRSWI50 Index> (taux London composite swap zéro coupon pour l'inflation hors tabac, disponibles pour des maturités allant de 1 à 50 ans) ou en cas de cessation de publication sur ces pages, toutes autres pages Bloomberg [ou Reuters ou autres contributeurs financiers agréés]; qui seraient notifiées par le Prêteur à l'Emprunteur ou (ii), en cas d'absence de publication pour une maturité donnée, déterminés par interpolation linéaire réalisée à partir du taux de swap publié pour une durée immédiatement inférieure et de celui publié pour une durée immédiatement supérieure.

La « **Date de Première Echéance de la Ligne du Prêt Réaménagée** » correspond à la date de première échéance directement postérieure à la Date de Valeur du Réaménagement.

La « **Date de Valeur du Réaménagement** » correspond à la date à laquelle les nouvelles caractéristiques financières de la (ou des) Ligne(s) du Prêt Réaménagée(s) s'appliquent.

Les « **Dates d'Echéances** » correspondent, pour une Ligne du Prêt Réaménagée, aux dates de paiement des intérêts et/ou de remboursement du capital pendant la Phase d'Amortissement.

La « **Date d'Effet** » du présent avenant est la date de réception par le Prêteur, de l'Avenant signé par l'ensemble des Parties et ce, dès lors que la (ou les) condition(s) stipulée(s) à l'Article « **Conditions de Prise d'Effet, Date Limite de Validité de l'Avenant et Date de Valeur du Réaménagement** » a (ont) été remplie(s).

La « **Durée Résiduelle de la Ligne du Prêt Réaménagée** » désigne la durée comprise entre la Date de Valeur du Réaménagement et la dernière Date d'Echéance.

La « **Garantie** » est une sûreté accordée au Prêteur qui lui permet d'obtenir le paiement de sa créance en cas de défaillance de l'Emprunteur.

La « **Garantie publique** » désigne l'engagement par lequel une collectivité publique accorde sa caution à l'Emprunteur en garantissant au Prêteur le remboursement de la Ligne du Prêt Réaménagée en cas de défaillance de sa part.

L'« **Index** » désigne, pour une Ligne du Prêt Réaménagée, l'index de référence appliqué en vue de déterminer le taux d'intérêt.

L'« **Index Livret A** » désigne le taux du Livret A, exprimé sous forme de taux annuel, calculé par les pouvoirs publics sur la base de la formule en vigueur, décrite à l'article 3 du règlement n°86-13 modifié du 14 mai 1986 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière relatif à la rémunération des fonds reçus par les établissements de crédit.



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

A chaque Révision de l'Index, l'Emprunteur aura la faculté de solliciter du Prêteur la communication des informations utiles concernant la nouvelle valeur applicable à la prochaine date d'échéance. En cas de disparition ou de non-publication de l'Index, l'Emprunteur ne pourra remettre en cause ou retarder le paiement des échéances. Celles-ci continueront à être appelées aux Dates d'Echéances contractuelles, sur la base du dernier Index publié et seront révisées lorsque les nouvelles modalités de révision seront connues.

Si le Livret A servant de base aux modalités de révision de taux vient à disparaître avant le complet remboursement de la Ligne du Prêt Réaménagée, de nouvelles modalités de révision seront déterminées par le Prêteur en accord avec les pouvoirs publics. Dans ce cas, tant que les nouvelles modalités de révision ne seront pas définies, l'Emprunteur ne pourra user de la faculté de rembourser par anticipation qu'à titre provisionnel; le décompte de remboursement définitif sera établi dès détermination des modalités de révision de remplacement.

Le « **Jour Ouvré** » désigne tout jour de la semaine autre que le samedi, le dimanche ou jour férié légal.

La « **Ligne du Prêt Réaménagée** » désigne le financement affecté à la réalisation d'une opération ou à une composante de celle-ci et qui fait l'objet du présent avenant de réaménagement. Son montant correspond au capital restant dû à la Date de Valeur du Réaménagement, et majoré, le cas échéant du stock d'intérêts.

Le « **Livret A** » désigne le produit d'épargne prévu par les articles L221-1 et suivants du Code monétaire et financier.

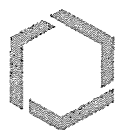
La « **Phase d'Amortissement pour une Ligne du Prêt Réaménagée** » désigne, pour chaque Ligne du Prêt Réaménagée, la période débutant à la Date de Valeur du Réaménagement, durant laquelle l'Emprunteur rembourse le capital prêté dans les conditions définies à l'Article « **Règlement des Echéances** » et allant jusqu'à la dernière Date d'Echéance.

La « **Révision** » consiste à prendre en compte la nouvelle valeur de l'index de référence selon les modalités de révision ci-dessous :

La « **Double Révisabilité Limitée (DL)** » signifie que, pour une Ligne du Prêt Réaménagée, en cas de variation de l'Index, le taux d'intérêt actuariel annuel et le taux de progressivité des échéances sont révisés. Toutefois, le taux de progressivité des échéances ne peut être inférieur à son taux plancher.

Le « **Taux de Swap EURIBOR** » désigne à un moment donné, en euro et pour une maturité donnée, le taux fixe in fine qui sera échangé contre l'Index EURIBOR constaté. Les Taux de Swap EURIBOR sont publiés pour différentes maturités sur la page Bloomberg <IRSB 19> (taux swap « ask » pour une cotation, « bid » dans les autres cas), taux composites Bloomberg pour la Zone euro, disponibles pour les maturités allant de 1 à 50 ans, ou en cas de cessation de publication sur cette page, toute autre page Bloomberg ou Reuters ou toute autre page publiée par un fournisseur de données financières qui serait notifiée par le Prêteur à l'Emprunteur.

Le « **Taux de Swap Inflation** » désigne, à un moment donné et pour une maturité donnée, le taux (exprimé en pourcentage ou en points de base par an) fixe zéro coupon (déterminé lors de la conclusion d'un Contrat de swap) qui sera échangé contre l'inflation cumulée sur la durée du swap (l'indice d'inflation est identique à celui servant de référence aux OATi, tel que publié sur les pages de l'Agence France Trésor). Les Taux de Swaps Inflation sont publiés pour différentes maturités sur les pages Bloomberg (taux de swap zéro coupon « ask » pour une cotation, « bid » dans les autres cas) à l'aide des codes <FRSWI1 Index> à <FRSWI50 Index> (taux London composite swap zéro coupon pour l'inflation hors tabac, disponibles pour des maturités allant de 1 à 50 ans) ou en cas de cessation de publication sur ces pages, toutes autres pages Bloomberg ou Reuters ou toute autre page publiée par un fournisseur de données financières qui seraient notifiées par le Prêteur à l'Emprunteur.



BANQUE des  
TERRITOIRES



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

La « Valeur de Marché de la Ligne du Prêt Réaménagée » désigne, pour une Ligne du Prêt Réaménagée, à une date donnée, la valeur actualisée de chacun des flux de Versements et de remboursements en principal et intérêts restant à courir.

Dans le cas d'un index révisable ou variable, les échéances seront recalculées sur la base de scénarios déterminés :

- sur la Courbe de Taux de Swap Euribor dans le cas de l'Index Euribor ;
- sur la Courbe de Taux de Swap Inflation dans le cas de l'Index Inflation ;
- sur une combinaison de la Courbe de Taux de Swap Euribor et de la Courbe de Taux de Swap Inflation, dans le cas des Index Livret A ou LEP.

Les échéances calculées sur la base du taux fixe ou des scénarios définis ci-dessus, sont actualisées sur la Courbe de Taux de Swap Euribor zéro coupon.

Les courbes utilisées sont celles en vigueur le jour du calcul des sommes dues.

## **ARTICLE 6 DETERMINATION DES TAUX**

### **TAUX EFFECTIF GLOBAL DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT REAMENAGEE**

Le Taux Effectif Global (TEG), figurant à l'Annexe « **Commissions, Frais et Accessoires** », est donné en respect des dispositions de l'Article L. 313-4 du Code monétaire et financier.

Le TEG de chaque Ligne du Prêt Réaménagée est calculé pour leur durée totale sans remboursement anticipé, sur la base du taux d'intérêt initial auquel s'ajoutent les frais, commissions ou rémunérations de toute nature nécessaires à l'octroi du Prêt.

### **MODALITES D'ACTUALISATION DU TAUX VARIABLE**

A chaque variation de l'Index, l'Emprunteur aura la faculté de solliciter du Prêteur la communication des informations utiles concernant les nouvelles valeurs applicables à la prochaine Date d'Echéance de chaque Ligne du Prêt Réaménagée.

Selon les caractéristiques propres à chaque Ligne du Prêt Réaménagée, l'actualisation du(des) taux applicables(s) s'effectue selon les modalités de révisions ci-après.

Le taux d'intérêt, et le cas échéant, les taux de progressivité de l'échéance indiqués à l'Annexe « **Modification des Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées** », font l'objet d'une actualisation, à la Date de Valeur du Réaménagement, en cas de variation de l'Index.

La valeur actualisée est calculée par application des formules de Révision indiquées ci-après.





CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

## MODALITES DE REVISION DU TAUX VARIABLE

Pour chaque Ligne du Prêt Réaménagée révisée selon la modalité «Double Révisabilité Limitée» avec un plancher à 0%, le taux d'intérêt actuariel annuel (I) et le taux annuel de progressivité calculé (P) indiqués à l'Annexe « **Modification des Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées** » et actualisés comme indiqué ci-dessus, sont révisés à la date de début de la Phase d'Amortissement puis à chaque Date d'Echéance de la Ligne du Prêt Réaménagée, dans les conditions ci-après définies :

- Le taux d'intérêt révisé (I') de la Ligne du Prêt est déterminé selon la formule :  $I' = T + M$   
Où T désigne le taux de l'Index en vigueur à la date de Révision et M la marge fixe sur Index prévue à l'Annexe « **Modification des Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées** » en vigueur à la Date d'Echéance de la Ligne du Prêt Réaménagée.

Le taux ainsi calculé correspond au taux actuariel annuel pour la durée de la Ligne du Prêt Réaménagée restant à courir. Il s'applique au capital restant dû et, le cas échéant, à la part des intérêts dont le règlement a été différé.

- Le taux annuel de progressivité révisé (P') des échéances est déterminé selon la formule :  
 $P' = (1+I') (1+P) / (1+I) - 1$

Si le résultat calculé selon la formule précédente est négatif, P' est alors égal à 0%.

Les taux révisés s'appliquent au calcul des échéances relatives à la Phase d'Amortissement restant à courir. En tout état de cause le taux d'intérêt de chaque Ligne du Prêt Réaménagée ne saurait être négatif, le cas échéant il sera ramené à 0%.

## ARTICLE 7 CALCUL ET PAIEMENT DES INTERETS

Pour chaque Ligne du Prêt Réaménagée, les intérêts dus au titre de la période comprise entre deux Dates d'Echéances sont déterminés selon la ou les méthodes de calcul décrites ci-après.

Où (I) désigne les intérêts calculés à terme échu, (K) le capital restant dû au début de la période majoré, le cas échéant, du stock d'intérêts et (t) le taux d'intérêt annuel sur la période et *nbm* le nombre de mois compris entre deux Dates d'échéances.

- Méthode de calcul selon un mode équivalent et une base « Base 365 » :

$$I = K \times [(1 + t) (nbm / 12) - 1]$$

La base de calcul « Base 365 » suppose que l'on considère que tous les mois comportent 365/12<sup>ème</sup> jours et que l'année comporte 365 jours.

Lors de la Date de Première Echéance de la Ligne du Prêt Réaménagée, les intérêts dus seront déterminés prorata temporis pour tenir compte, en considérant que l'année comporte le nombre de jours décrit dans la base de calcul des intérêts, du nombre de jours exact écoulé entre la Date de Valeur du Réaménagement et ladite Date de Première Echéance.



BANQUE des  
TERRITOIRES



#### CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

De la même manière, les intérêts dus au titre de la période comprise entre deux Dates d'Echéances de chaque Ligne du Prêt Réaménagée seront déterminés selon les méthodes de calcul décrites ci-dessus et compte tenu des modalités définies à l'Annexe « **Modification des Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées** ».

#### **ARTICLE 8 AMORTISSEMENT ET REMBOURSEMENT DU CAPITAL**

Pour chaque Ligne du Prêt Réaménagée, l'amortissement du capital se fera selon le(s) profil(s) d'amortissement ci-après.

Lors de l'établissement du tableau d'amortissement d'une Ligne du Prêt Réaménagée avec un profil « échéance prioritaire (intérêts différés) », les intérêts et l'échéance sont prioritaires sur l'amortissement de la Ligne du Prêt Réaménagée. Ce dernier se voit déduit et son montant correspond à la différence entre le montant de l'échéance et celui des intérêts.

La séquence d'échéance est fonction du taux de progressivité calculé des échéances mentionné à l'Annexe « **Modification des Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées** » et de l'Article « **Détermination des Taux** ».

Si les intérêts sont supérieurs à l'échéance, alors la différence entre le montant des intérêts et de l'échéance constitue les intérêts différés. Le montant amorti au titre de la période est donc nul.

#### **ARTICLE 9 REGLEMENT DES ECHEANCES**

L'emprunteur paie, à chaque Date d'Echéance, le montant correspondant au remboursement du capital et au paiement des intérêts dus. Ce montant est déterminé selon les modalités définies à l'Annexe « **Modification des Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées** ».

Le tableau d'amortissement de chaque Ligne du Prêt Réaménagée indique le capital restant dû et la répartition des échéances entre capital et intérêts, et le cas échéant du stock d'intérêts.

Les paiements font l'objet d'un prélèvement automatique au bénéfice du Prêteur. Ce prélèvement est effectué conformément à l'autorisation signée par l'Emprunteur à cet effet.

Les sommes dues par les Emprunteurs ayant l'obligation d'utiliser le réseau des comptables publics font l'objet d'un prélèvement selon la procédure du débit d'office. Elles sont acquittées auprès du Caissier Général de la Caisse des Dépôts à Paris.

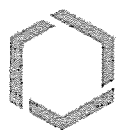
Les paiements sont effectués de sorte que les fonds parviennent effectivement au Caissier Général au plus tard le jour de l'échéance ou le premier Jour Ouvré suivant celui de l'échéance si ce jour n'est pas un Jour Ouvré.

#### **ARTICLE 10 COMMISSIONS, FRAIS ET ACCESSOIRES**

Au titre du présent réaménagement, l'Emprunteur sera redevable d'une commission de réaménagement de 0,03% calculée sur le capital restant dû à la Date de Valeur du Réaménagement, y compris sur le stock d'intérêts, avec un minimum de 300 € et dans la limite de 50 000 €.

Cette commission de réaménagement, exigible à la Date de Valeur du Réaménagement, sera prélevée intégralement et restera définitivement acquise au Prêteur.





BANQUE des  
TERRITOIRES



#### CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Tous les commissions, frais et accessoires dus au titre du présent réaménagement sont détaillés à l'Annexe « **Commission, Frais et Accessoires** » et seront exigibles lors de la prise d'effet de l'Avenant de réaménagement.

### **ARTICLE 11 DECLARATIONS ET ENGAGEMENTS DE L'EMPRUNTEUR**

Les déclarations et engagements de l'Emprunteur énoncés au sein de chaque Contrat de Prêt Initial et non modifiés par le présent avenant demeurent valables et en vigueur jusqu'à l'expiration ou la résiliation de ceux-ci.

#### **Déclarations de l'Emprunteur :**

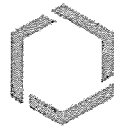
L'Emprunteur déclare et garantit au Prêteur :

- avoir pris connaissance de toutes les dispositions et pièces formant le présent Avenant et les accepter ;
- la sincérité des documents transmis et notamment de la certification des documents comptables fournis et l'absence de toute contestation à leur égard ;
- qu'il n'est pas en état de cessation de paiement et ne fait pas l'objet d'aucune procédure collective ;
- la conformité des décisions jointes aux originaux ;
- qu'il a été informé que le Prêteur pourra céder et/ou transférer tout ou partie de ses droits et obligations sans que son accord ne soit préalablement requis.

#### **Engagements de l'Emprunteur:**

Sous peine de déchéance du terme et jusqu'au complet remboursement de chaque Contrat de Prêt Initial, l'Emprunteur s'engage à :

- rembourser chaque Contrat de Prêt Initial, aux Dates d'Echéances convenues ;
- présenter au Prêteur un exemplaire des polices d'assurance en cours couvrant le bien financé au moyen de chaque Contrat de Prêt Initial, et ce à première réquisition ;
- ne pas consentir, sans l'accord préalable du Prêteur, de Garantie sur le foncier et les immeubles financés, pendant toute la durée de remboursement de chaque Contrat de Prêt Initial, à l'exception de celles qui pourraient être prises, le cas échéant, par le(s) garant(s) en contrepartie de l'engagement constaté par l'Article « **Garanties** » du présent avenant ;
- apporter, le cas échéant, les fonds propres nécessaires à l'équilibre financier de l'opération ;
- informer préalablement (et au plus tard dans le mois précédant l'évènement) le Prêteur et obtenir son accord sur tout projet :
  - de transformation de son statut, ou de fusion, absorption, scission, apport partiel d'actif, transfert universel de patrimoine ou toute autre opération assimilée ;
  - de modification relative à son actionariat de référence et à la répartition de son capital social telle que cession de droits sociaux ou entrée au capital d'un nouvel associé/actionnaire ;
  - de signature ou de modification d'un pacte d'associés ou d'actionnaires, et plus spécifiquement s'agissant des SA d'HLM au sens des dispositions de l'article L.422-2-1 du Code de la construction et de l'habitation ;



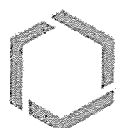
BANQUE des  
TERRITOIRES



#### CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

- maintenir, pendant toute la durée de chaque Contrat de Prêt Initial, la vocation sociale de la ou les opérations financées et justifier du respect de cet engagement par l'envoi, au Prêteur, d'un rapport annuel d'activité ;
- produire à tout moment au Prêteur, sur sa demande, les documents financiers et comptables des trois derniers exercices clos ainsi que, le cas échéant, un prévisionnel budgétaire ou tout ratio financier que le Prêteur jugera utile d'obtenir ;
- fournir, soit sur sa situation, soit sur les projets financés, tout renseignement et document budgétaire ou comptable à jour que le Prêteur peut être amené à lui réclamer notamment, une prospective actualisée mettant en évidence sa capacité à moyen et long terme à faire face aux charges générées par le projet, et à permettre aux représentants du Prêteur de procéder à toutes vérifications qu'ils jugeraient utiles ;
- informer, le cas échéant, le Prêteur sans délai, de toute décision tendant à déferer les délibérations de l'assemblée délibérante de l'Emprunteur autorisant le réaménagement de la Ligne du Prêt et ses modalités devant toute juridiction, de même que du dépôt de tout recours à l'encontre d'un acte détachable du présent avenant ;
- informer, le cas échéant, le Prêteur, sans délai, de la survenance de toute procédure précontentieuse, contentieuse, arbitrale ou administrative devant toute juridiction ou autorité quelconque ;
- informer préalablement, le cas échéant, le Prêteur de tout objet de nantissement de ses parts sociales ou actions ;
- informer, dès qu'il en a connaissance, le Prêteur de la survenance de tout évènement visé à l'Article « Remboursements Anticipés et Leurs Conditions Financières ».

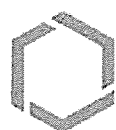




## ARTICLE 12 GARANTIES

Le remboursement du capital et le paiement des intérêts ainsi que toutes les sommes contractuellement dues ou devenues exigibles au titre du présent avenant sont garanties comme suit :

N° Ligne du Prêt	Type de garantie	Dénomination du garant ou Désignation de la garantie	Quotité garantie en %
<b>Avant réaménagement</b>			
0463667	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0460573	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0273521	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0458506	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0277509	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0220547	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0220691	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0420060	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0458162	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0351202	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0271284	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0357641	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0421966	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0355032	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0220685	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0220629	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0220545	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0220818	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0349687	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0220730	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0269362	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0220564	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0436180	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0280821	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0354583	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0220790	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0280629	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00



BANQUE des  
TERRITOIRES



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

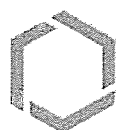
N° Ligne du Prêt	Type de garantie	Dénomination du garant ou Désignation de la garantie	Quotité garantie en %
<b>Avant réaménagement (suite)</b>			
0363257	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0415741	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0458451	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0420053	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0280605	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0280622	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0355082	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0220631	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0251003	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0455585	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0437008	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0355026	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0220659	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0220690	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0420057	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0220628	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0463647	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0277510	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0363237	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0349704	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0357646	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0220557	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0461044	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0250971	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0220792	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0220658	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0220708	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0420070	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0271425	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0220565	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0437021	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00

PR0084-PRC0076\_V2-3 page 14/22  
Dossier réaménagement n° R066245 Emprunteur n° 000208889

Caisse des dépôts et consignations  
38 rue de Cursol - CS 61530 - 33081 Bordeaux cedex - Tél : 05 56 00 01 60  
nouvelle-aquitaine@caissedesdepots.fr  
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

77

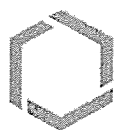
14/22



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

N° Ligne du Prêt	Type de garantie	Dénomination du garant ou Désignation de la garantie	Quotité garantie en %
<b>Avant réaménagement (suite)</b>			
0220566	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0421971	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0363926	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0463650	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0220793	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0220546	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0280627	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0362024	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0437017	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0349632	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0363255	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0220709	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0220568	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0463675	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0280607	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0414903	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0220791	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
<b>Après réaménagement</b>			
0463667	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0460573	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0273521	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0458506	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0277509	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0220547	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0220691	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0420060	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0458162	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0351202	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0271284	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0357641	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0421966	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00

17 5



BANQUE des  
TERRITOIRES



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

N° Ligne du Prêt	Type de garantie	Dénomination du garant ou Désignation de la garantie	Quotité garantie en %
<b>Après réaménagement (suite)</b>			
0355032	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0220685	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0220629	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0220545	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0220818	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0349687	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0220730	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0269362	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0220564	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0436180	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0280821	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0354583	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0220790	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0280629	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0363257	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0415741	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0458451	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0420053	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0280605	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0280622	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0355082	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0220631	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0251003	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0455585	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0437008	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0355026	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0220659	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0220690	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0420057	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0220628	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0463647	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00

PR0034-PR0075 V2.3 page 16/22  
Dossier réaménagement n° R089245 Emprunteur n° 000208889

Caisse des dépôts et consignations  
38 rue de Cursol - CS 61530 - 33081 Bordeaux cedex - Tél : 05 56 00 01 60  
nouvelle-aquitaine@caissedesdepots.fr  
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

16/22



BANQUE des  
TERRITOIRES



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

N° Ligne du Prêt	Type de garantie	Dénomination du garant ou Désignation de la garantie	Quotité garantie en %
<b>Après réaménagement (suite)</b>			
0277510	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0363237	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0349704	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0357646	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0220557	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0461044	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0250971	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0220792	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0220658	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0220708	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0420070	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0271425	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0220565	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0437021	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0220566	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0421971	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0363926	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0463650	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0220793	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0220546	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0280627	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0362024	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0437017	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0349632	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0363255	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0220709	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0220568	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0463675	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0280607	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0414903	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00
0220791	Collectivités locales	DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE	100,00

PR0384-PR0076\_V2.3\_n°99\_17/22  
Dossier réaménagement R : R0669245 Emprunteur n° 000208889

Caisse des dépôts et consignations  
38 rue de Cursol - CS 61530 - 33081 Bordeaux cedex - Tél : 05 56 00 01 60  
nouvelle-aquitaine@caissedesdepots.fr  
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

17/22



BANQUE des  
TERRITOIRES



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Le Garant s'engage, pendant toute la durée du(des) Contrat(s) de Prêt Initial(Initiaux), au cas où l'Emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas de toutes sommes contractuellement dues ou devenues exigibles, à en effectuer le paiement en son lieu et place et sur simple demande du Prêteur, sans pouvoir exiger que celui-ci discute au préalable les biens de l'Emprunteur défaillant.

L'engagement de ce dernier porte sur la totalité du présent avenant et de chaque Contrat de Prêt Initial contracté par l'Emprunteur.

### **ARTICLE 13 REMBOURSEMENTS ANTICIPES ET LEURS CONDITIONS FINANCIERES**

Les remboursements anticipés et leurs conditions financières prévus au sein de chaque Contrat de Prêt Initial non modifiés par le présent avenant demeurent valables et en vigueur jusqu'à l'expiration ou la résiliation de ceux-ci.

Tout remboursement anticipé devra être accompagné du paiement, le cas échéant, du stock d'intérêts correspondants. Ce montant sera calculé au prorata des capitaux remboursés en cas de remboursement partiel.

Tout remboursement anticipé doit être accompagné du paiement des intérêts courus contractuels correspondants.

Le paiement des intérêts courus sur les sommes ainsi remboursées par anticipation, sera effectué dans les conditions définies à l'Article « **Calcul et Paiement des Intérêts** ».

Le remboursement anticipé partiel ou total du Prêt, qu'il soit volontaire ou obligatoire, donnera lieu, au règlement par l'Emprunteur d'une indemnité dont les modalités de calcul sont détaillées selon les différents cas, au sein du présent Article.

L'indemnité perçue par le Prêteur est destinée à compenser le préjudice financier résultant du remboursement anticipé du Prêt avant son terme, au regard de la spécificité de la ressource prêtée et de son remplacement sur les marchés financiers.

L'Emprunteur reconnaît avoir été informé des conditions financières des remboursements anticipés et en accepte les dispositions.

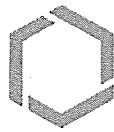
#### **13.1 REMBOURSEMENTS ANTICIPES VOLONTAIRES**

##### **13.1.1 Conditions des demandes de remboursements anticipés volontaires**

Pour chaque Ligne du Prêt Réaménagée comportant une indemnité actuarielle, dont les modalités de calculs sont stipulées ci-après, l'Emprunteur a la faculté d'effectuer, en Phase d'Amortissement, des remboursements anticipés volontaires totaux ou partiels à chaque Date d'Echéance moyennant un préavis de quarante-cinq (45) jours calendaires avant la date de remboursement anticipé volontaire souhaitée. Les remboursements anticipés volontaires sont pris en compte pour l'échéance suivante si le Versement effectif des sommes est constaté par le Prêteur auprès du Caissier Général au moins deux mois avant cette échéance.

La date du jour de calcul des sommes dues est fixée quarante (40) jours calendaires avant la date de remboursement anticipé volontaire souhaitée.





## CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Toute demande de remboursement anticipé volontaire notifiée conformément à l'Article « **Notifications** » doit indiquer, pour chaque Ligne du Prêt, la date à laquelle doit intervenir le remboursement anticipé volontaire, le montant devant être remboursé par anticipation et préciser la ou les Lignes du Prêt sur lesquelles ce(s) remboursement(s) anticipé(s) doit(doivent) intervenir.

Le Prêteur lui adressera, trente-cinq (35) jours calendaires avant la date souhaitée pour le remboursement anticipé volontaire, le montant de l'indemnité de remboursement anticipé volontaire calculé selon les modalités détaillées ci-après au présent article.

L'Emprunteur devra confirmer le remboursement anticipé volontaire par courriel ou par télécopie selon les modalités définies à l'Article « **Notifications** » dans les cinq (5) jours calendaires qui suivent la réception du calcul de l'indemnité de remboursement anticipé volontaire.

Sa confirmation vaut accord irrévocable des Parties sur le montant total du remboursement anticipé volontaire et du montant de l'indemnité.

### 13.1.2 Conditions financières des remboursements anticipés volontaires

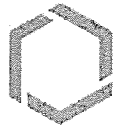
Durant la Phase d'Amortissement, les remboursements anticipés volontaires donnent également lieu à la perception, par le Prêteur, d'une indemnité actuarielle dont le montant sera égal à la différence, uniquement lorsque celle-ci est positive, entre la Valeur de Marché de la Ligne du Prêt Réaménagée et le montant du capital remboursé par anticipation, augmenté des intérêts courus non échus dus à la date du remboursement anticipé.

## 13.2 REMBOURSEMENTS ANTICIPES OBLIGATOIRES

### 13.2.1 Premier cas entraînant un remboursement anticipé obligatoire

Toutes sommes contractuellement dues au Prêteur au titre de chaque Contrat de Prêt Initial deviendront immédiatement exigibles en cas de:

- tous impayés à Date d'Echéance, ces derniers entraîneront également l'exigibilité d'intérêts moratoires ;
- perte par l'Emprunteur de sa qualité le rendant éligible au(x) Contrat(s) de Prêt Initial(Initiaux) ;
- dévolution du bien financé à une personne non éligible au(x) Contrat(s) de Prêt Initial(Initiaux) et/ou non agréée par le Prêteur en raison de la dissolution, pour quelque cause que ce soit, de l'organisme Emprunteur ;
- vente de logement faite par l'Emprunteur au profit de personnes morales ne contractualisant pas avec la Caisse des Dépôts pour l'acquisition desdits logements ;
- non-respect par l'Emprunteur des dispositions règlementaires applicables aux logements locatifs sociaux définies, en métropole, par les articles R. 331-1 à R. 331-25 du Code de la construction et de l'habitation, et dans les départements d'outre-mer par les articles R. 372-2 à R. 372-19 dudit Code ;
- non-respect de l'un des engagements de l'Emprunteur énumérés à l'Article « **Déclarations et Engagements de l'Emprunteur** », ou en cas de survenance de l'un des événements suivants :
  - dissolution, liquidation judiciaire ou amiable, plan de cession de l'Emprunteur ou de l'un des associés de l'Emprunteur dans le cadre d'une procédure collective ;
  - la(les) Garantie(s) octroyée(s) ou réitérée(s) dans le cadre du présent avenant, cesse(nt) d'être valable(s) ou pleinement efficace(s), pour quelque cause que ce soit.



#### CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Les cas de remboursements anticipés obligatoires ci-dessus donneront lieu au paiement par l'Emprunteur, d'une pénalité égale à 7% du montant total des sommes exigibles par anticipation.

#### 13.2.2 Deuxième cas entraînant un remboursement anticipé obligatoire

Toutes sommes contractuellement dues au Prêteur au titre de chaque Contrat de Prêt Initial deviendront immédiatement exigibles dans les cas suivants :

- démolition du bien immobilier financé par le(s) Contrat(s) de Prêt Initial(Initiaux), sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires. Toutefois sous réserve de l'accord du Prêteur, le(s) Contrat(s) de Prêt Initial(Initiaux) pourra(pourront), le cas échéant, être transféré(s) à l'acquéreur ;
- extinction, pour quelque motif que ce soit, du titre conférant à l'Emprunteur des droits réels immobiliers sur le bien financé ;
- action judiciaire ou administrative tendant à modifier ou à annuler les autorisations administratives nécessaires à la réalisation de l'opération ;
- modification du statut juridique, du capital (dans son montant ou dans sa répartition), de l'actionnaire de référence, du pacte d'actionnaires ou de la gouvernance de l'Emprunteur, n'ayant pas obtenu l'accord préalable du Prêteur ;
- nantissement des parts sociales ou actions de l'Emprunteur.

Les cas de remboursements anticipés obligatoires ci-dessus donneront lieu au paiement par l'Emprunteur, dans toute la mesure permise par la loi, d'une indemnité égale à un semestre d'intérêts sur les sommes remboursées par anticipation, calculée au taux de chaque Ligne du Prêt Réaménagée en vigueur à la date du remboursement anticipé.

#### 13.2.3 Troisième cas entraînant un remboursement anticipé obligatoire

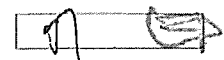
Donnent lieu au seul paiement des intérêts contractuels courus correspondants, les cas de remboursements anticipés suivants :

- vente de logement faite par l'Emprunteur au profit de personnes physiques ;
- vente de logement faite par l'Emprunteur au profit de personnes morales contractualisant avec la Caisse des Dépôts, dans les conditions d'octroies de cette dernière, pour l'acquisition desdits logements ;
- démolition pour vétusté et/ou dans le cadre de la politique de la ville (Zone ANRU).

Les cas de remboursements anticipés obligatoires ci-dessus ne donneront lieu au paiement d'aucune indemnité.

#### **ARTICLE 14 RETARD DE PAIEMENT - INTERETS MORATOIRES**

Toute somme due au titre de chaque Ligne de Prêt Réaménagée indexée sur le Livret A, non versée à la date d'exigibilité, porte intérêt de plein droit, à compter de cette date, au taux du Livret A majoré de 6% (600 points de base).





BANQUE des  
TERRITOIRES



#### CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

La date d'exigibilité des sommes remboursables par anticipation s'entend de la date du fait générateur de l'obligation de remboursement, quelle que soit la date à laquelle ce fait générateur a été constaté par le Prêteur.

La perception des intérêts de retard mentionnés au présent article ne constituera en aucun cas un octroi de délai de paiement ou une renonciation à un droit quelconque du Prêteur au titre de l'Avenant.

Sans préjudice de leur exigibilité à tout moment, les intérêts de retard échus et non-payés seront capitalisés avec le montant des impayés, s'ils sont dus pour au moins une année entière au sens de l'article 1343-2 du Code civil.

#### **ARTICLE 15 ELECTION DE DOMICILE ET ATTRIBUTION DE COMPETENCE**

Le présent Avenant est soumis au droit français.

Pour l'entière exécution des présentes et de leur suite, les Parties font élection de domicile, à leurs adresses ci-dessus mentionnées.

En cas de différends sur l'interprétation ou l'exécution des présentes, les Parties s'efforceront de trouver de bonne foi un accord amiable.

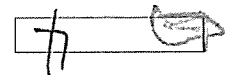
A défaut d'accord trouvé, tout litige sera soumis aux tribunaux compétents dans le ressort des juridictions du second degré de Paris.

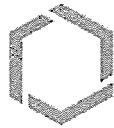
ALIBEN

50 rue de la République 13002

PROTECTOR ASSURANCE

14 rue de la République 13002





BANQUE des  
TERRITOIRES



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Fait en autant d'originaux que de signataires,

Le, 9/06/2020

Pour l'Emprunteur,

Civilité : Monsieur

Nom / Prénom : Emmanuel PICARD

Qualité : Directeur Général

Dûment habilité(e) aux présentes

Le, 18 mai 2020

Pour la Caisse des Dépôts,

Civilité : Monsieur

Nom / Prénom : MARTINEZ Patrick

Qualité : Directeur Régional Nst

Dûment habilité(e) aux présentes

Cachet et Signature :

**MÉSOLIA**  
TERRITOIRES ET MÉTROPOLIS DU SUD-OUEST  
SA d'HLM MESOLIA HABITAT  
Siège Social: 16-20 Rue Henri Expert  
33082 BORDEAUX Cedex  
Tél: 05 56 11 50 50 - Fax: 05 56 39 41 75  
www.mesolia.fr

Cachet et Signature :

DIRECTEUR REGIONAL  
NOUVELLE-AQUITAINE  
Patrick MARTINEZ





CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS  
DIRECTION REGIONALE NOUVELLE-AQUITAINE  
Délégation de BORDEAUX



**MODIFICATION DES CARACTERISTIQUES FINANCIERES DES LIGNES DU PRET REAMENAGEES**

Ref. : Avenant de réaménagement n° 108100  
Nombre de lignes du prêt réaménagées : 75

N° Ligne du prêt / N° Ligne du prêt initial	Montant Phase 1 / Phase 2	Montant Phase 1 / Phase 2 amendé	Taux d'intérêt Phase 1 / Phase 2	Taux d'intérêt Phase 1 / Phase 2 amendé	Date de prise d'effet / Date de prise d'effet amendée	Profil Amortissement	T. Conversion (%)	Classe (année)	Classe (année) amendée	Stock (différentiel IQ)	COO (I)	POO (I)	Taux de Prop. Echance (Phase 2)	Taux de Prop. Echance (Phase 2) amendé	Taux de Prop. Amort. (%)	Modalité de Prêt / Phase 1 / Phase 2	Conditions de BA	Différentiel (mont)	Différentiel (mont) amendé	Montant total des prêts	Date de fin des prêts
0220545 / 0220545	1,300 / 1,300	1,300 / 1,300	0,000 / 0,000	0,000 / 0,000	01/12/2020 / 01/12/2020	Echance d'amortissement progressive (intérêts différés)	---	---	---	2,560,83	223,533,71	229,106,54	-1,004 / -	-1,004 / -	5,300	DR / -	SANS MODERANTES	24,00	24,00	E	Base 305
0220546 / 0220546	1,300 / 1,300	1,300 / 1,300	0,000 / 0,000	0,000 / 0,000	01/12/2020 / 01/12/2020	Echance d'amortissement progressive (intérêts différés)	---	---	---	0,00	223,533,71	229,106,54	-1,004 / -	-1,004 / -	5,300	DR / -	SANS MODERANTES	0,00	0,00	E	Base 305
0220547 / 0220547	1,300 / 1,300	1,300 / 1,300	0,000 / 0,000	0,000 / 0,000	01/12/2020 / 01/12/2020	Echance d'amortissement progressive (intérêts différés)	---	---	---	1,446,10	120,040,87	121,486,87	-1,804 / -	-1,804 / -	5,300	DR / -	SANS MODERANTES	24,00	24,00	E	Base 305
0220548 / 0220548	1,300 / 1,300	1,300 / 1,300	0,000 / 0,000	0,000 / 0,000	01/12/2020 / 01/12/2020	Echance d'amortissement progressive (intérêts différés)	---	---	---	0,00	120,040,87	121,486,87	-1,804 / -	-1,804 / -	5,300	DR / -	SANS MODERANTES	0,00	0,00	E	Base 305
0220549 / 0220549	1,300 / 1,300	1,300 / 1,300	0,000 / 0,000	0,000 / 0,000	01/12/2020 / 01/12/2020	Echance d'amortissement progressive (intérêts différés)	---	---	---	895,07	70,988,57	71,873,64	-1,804 / -	-1,804 / -	5,300	DR / -	SANS MODERANTES	24,00	24,00	E	Base 305
0220550 / 0220550	1,300 / 1,300	1,300 / 1,300	0,000 / 0,000	0,000 / 0,000	01/12/2020 / 01/12/2020	Echance d'amortissement progressive (intérêts différés)	---	---	---	0,00	70,988,57	71,873,64	-1,804 / -	-1,804 / -	5,300	DR / -	SANS MODERANTES	0,00	0,00	E	Base 305
0220551 / 0220551	1,300 / 1,300	1,300 / 1,300	0,000 / 0,000	0,000 / 0,000	01/12/2020 / 01/12/2020	Echance d'amortissement progressive (intérêts différés)	---	---	---	0,00	59,368,80	59,368,80	-1,804 / -	-1,804 / -	5,300	DR / -	SANS MODERANTES	24,00	24,00	E	Base 305
0220552 / 0220552	1,300 / 1,300	1,300 / 1,300	0,000 / 0,000	0,000 / 0,000	01/12/2020 / 01/12/2020	Echance d'amortissement progressive (intérêts différés)	---	---	---	446,20	39,733,39	39,178,07	-1,804 / -	-1,804 / -	5,300	DR / -	SANS MODERANTES	0,00	0,00	E	Base 305
0220553 / 0220553	1,300 / 1,300	1,300 / 1,300	0,000 / 0,000	0,000 / 0,000	01/12/2020 / 01/12/2020	Echance d'amortissement progressive (intérêts différés)	---	---	---	0,00	39,733,39	39,178,07	-1,804 / -	-1,804 / -	5,300	DR / -	SANS MODERANTES	24,00	24,00	E	Base 305
0220554 / 0220554	1,300 / 1,300	1,300 / 1,300	0,000 / 0,000	0,000 / 0,000	01/12/2020 / 01/12/2020	Echance d'amortissement progressive (intérêts différés)	---	---	---	446,20	39,733,39	39,178,07	-1,804 / -	-1,804 / -	5,300	DR / -	SANS MODERANTES	0,00	0,00	E	Base 305
0220555 / 0220555	1,300 / 1,300	1,300 / 1,300	0,000 / 0,000	0,000 / 0,000	01/12/2020 / 01/12/2020	Echance d'amortissement progressive (intérêts différés)	---	---	---	0,00	39,733,39	39,178,07	-1,804 / -	-1,804 / -	5,300	DR / -	SANS MODERANTES	24,00	24,00	E	Base 305
0220556 / 0220556	1,300 / 1,300	1,300 / 1,300	0,000 / 0,000	0,000 / 0,000	01/12/2020 / 01/12/2020	Echance d'amortissement progressive (intérêts différés)	---	---	---	1,540,20	143,458,06	145,108,16	-1,804 / -	-1,804 / -	5,300	DR / -	SANS MODERANTES	0,00	0,00	E	Base 305
0220557 / 0220557	1,300 / 1,300	1,300 / 1,300	0,000 / 0,000	0,000 / 0,000	01/12/2020 / 01/12/2020	Echance d'amortissement progressive (intérêts différés)	---	---	---	0,00	143,458,06	145,108,16	-1,804 / -	-1,804 / -	5,300	DR / -	SANS MODERANTES	24,00	24,00	E	Base 305
0220558 / 0220558	1,300 / 1,300	1,300 / 1,300	0,000 / 0,000	0,000 / 0,000	01/12/2020 / 01/12/2020	Echance d'amortissement progressive (intérêts différés)	---	---	---	1,446,20	143,458,06	145,108,16	-1,804 / -	-1,804 / -	5,300	DR / -	SANS MODERANTES	0,00	0,00	E	Base 305
0220559 / 0220559	1,300 / 1,300	1,300 / 1,300	0,000 / 0,000	0,000 / 0,000	01/12/2020 / 01/12/2020	Echance d'amortissement progressive (intérêts différés)	---	---	---	0,00	143,458,06	145,108,16	-1,804 / -	-1,804 / -	5,300	DR / -	SANS MODERANTES	24,00	24,00	E	Base 305
0220560 / 0220560	1,300 / 1,300	1,300 / 1,300	0,000 / 0,000	0,000 / 0,000	01/12/2020 / 01/12/2020	Echance d'amortissement progressive (intérêts différés)	---	---	---	0,00	42,497,34	42,497,34	-1,804 / -	-1,804 / -	5,300	DR / -	SANS MODERANTES	0,00	0,00	E	Base 305
0220561 / 0220561	1,300 / 1,300	1,300 / 1,300	0,000 / 0,000	0,000 / 0,000	01/12/2020 / 01/12/2020	Echance d'amortissement progressive (intérêts différés)	---	---	---	0,00	42,497,34	42,497,34	-1,804 / -	-1,804 / -	5,300	DR / -	SANS MODERANTES	24,00	24,00	E	Base 305
0220562 / 0220562	1,300 / 1,300	1,300 / 1,300	0,000 / 0,000	0,000 / 0,000	01/12/2020 / 01/12/2020	Echance d'amortissement progressive (intérêts différés)	---	---	---	0,00	170,303,28	170,303,28	-1,804 / -	-1,804 / -	5,300	DR / -	SANS MODERANTES	0,00	0,00	E	Base 305
0220563 / 0220563	1,300 / 1,300	1,300 / 1,300	0,000 / 0,000	0,000 / 0,000	01/12/2020 / 01/12/2020	Echance d'amortissement progressive (intérêts différés)	---	---	---	0,00	170,303,28	170,303,28	-1,804 / -	-1,804 / -	5,300	DR / -	SANS MODERANTES	24,00	24,00	E	Base 305
0220564 / 0220564	1,300 / 1,300	1,300 / 1,300	0,000 / 0,000	0,000 / 0,000	01/12/2020 / 01/12/2020	Echance d'amortissement progressive (intérêts différés)	---	---	---	0,00	157,150,80	157,150,80	-1,804 / -	-1,804 / -	5,300	DR / -	SANS MODERANTES	24,00	24,00	E	Base 305
0220565 / 0220565	1,300 / 1,300	1,300 / 1,300	0,000 / 0,000	0,000 / 0,000	01/12/2020 / 01/12/2020	Echance d'amortissement progressive (intérêts différés)	---	---	---	0,00	157,150,80	157,150,80	-1,804 / -	-1,804 / -	5,300	DR / -	SANS MODERANTES	0,00	0,00	E	Base 305

Caractéristiques financières avant réaménagement

Caractéristiques financières après réaménagement

Caisse des dépôts et consignations  
38 rue de Cursol - CS 61530 - 33081 Bordeaux cedex - Tél : 05 56 00 01 60  
nouvelle-aquitaine@caissedesdepots.fr  
banquedesterritoires.fr @BanqueDesTerr



CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS  
DIRECTION REGIONALE NOUVELLE-AQUITAINE  
Délégation de BORDEAUX

**MODIFICATION DES CARACTERISTIQUES FINANCIERES DES LIGNES DU PRET REAMENAGEES**

Ref. : Avenant de réaménagement n° 108100  
Nombre de lignes du prêt réaménagées : 75

N° Ligne N° Contrat Initial	Monte sur lignes Phase 1 Phase 2	Taux Offert annuel / phase amort. annuel	Date de prochain échec	Prochain ou Date Centrale Délai Phase amort.	Propriété	Profil Amortissement	Tx Construction (%)	Dir. planche (année)	Dir. plafond (année)	Stac. clients (°)	CSD (Q)	PRO (R)	Taux de Prêt Echec appliqué (%) Phase 1 / Phase 2	Taux de Prêt Calculé (%) Phase 1 / Phase 2	Taux de Prêt Annuel (%)	Modalité de répartition Phase 1 / Phase 2	Conditions de TA	Dir. Amort. (mois)	Débit total (mois)	Mode de calcul des intérêts	Ech. de calcul des intérêts
0220657 /	Ligne A /	1,300 /	01/02/2020	7,00 /	A	Echec et amortissement proportionnels (intérêts compensés)	—	—	—	0,00	111 316,80	111 316,00	-1,804 /	— /	5,300	DR /	SANS AMORTISSEMENT	24,00	24,00	E	Ech. 365
0220658 /	Ligne A /	1,300 /	01/02/2020	7,00 /	A	Echec et amortissement proportionnels (intérêts compensés)	—	—	—	0,00	112 214,00	111 214,00	0,000 /	0,750 /	—	EL /	14,500 (P-4-6)	0,00	0,00	E	Ech. 365
0220659 /	Ligne A /	1,300 /	01/02/2020	7,00 /	A	Echec et amortissement proportionnels (intérêts compensés)	—	—	—	0,00	83 546,29	83 546,30	-1,804 /	— /	5,300	DR /	SANS AMORTISSEMENT	24,00	24,00	E	Ech. 365
0220660 /	Ligne A /	1,300 /	01/02/2020	7,00 /	A	Echec et amortissement proportionnels (intérêts compensés)	—	—	—	0,00	13 549,29	13 549,29	0,000 /	4,750 /	—	EL /	14,500 (P-4-6)	0,00	0,00	E	Ech. 365
0220661 /	Ligne A /	1,300 /	01/02/2020	7,00 /	A	Echec et amortissement proportionnels (intérêts compensés)	—	—	—	0,00	204 433,17	204 433,17	-1,804 /	— /	5,300	DR /	SANS AMORTISSEMENT	24,00	24,00	E	Ech. 365
0220662 /	Ligne A /	1,300 /	01/02/2020	7,00 /	A	Echec et amortissement proportionnels (intérêts compensés)	—	—	—	0,00	107 892,04	107 892,04	-1,804 /	— /	5,300	DR /	SANS AMORTISSEMENT	0,00	0,00	E	Ech. 365
0220663 /	Ligne A /	1,300 /	01/02/2020	7,00 /	A	Echec et amortissement proportionnels (intérêts compensés)	—	—	—	0,00	107 892,04	107 892,04	0,000 /	4,750 /	—	EL /	14,500 (P-4-6)	0,00	0,00	E	Ech. 365
0220664 /	Ligne A /	1,300 /	01/02/2020	7,00 /	A	Echec et amortissement proportionnels (intérêts compensés)	—	—	—	0,00	81 854,78	81 854,78	-1,804 /	— /	5,300	DR /	SANS AMORTISSEMENT	0,00	0,00	E	Ech. 365
0220665 /	Ligne A /	1,300 /	01/02/2020	7,00 /	A	Echec et amortissement proportionnels (intérêts compensés)	—	—	—	0,00	81 854,78	81 854,78	0,000 /	4,750 /	—	EL /	14,500 (P-4-6)	0,00	0,00	E	Ech. 365
0220666 /	Ligne A /	1,300 /	01/02/2020	7,00 /	A	Echec et amortissement proportionnels (intérêts compensés)	—	—	—	0,00	124 803,22	124 803,22	-1,804 /	— /	5,300	DR /	SANS AMORTISSEMENT	0,00	0,00	E	Ech. 365
0220667 /	Ligne A /	1,300 /	01/02/2020	7,00 /	A	Echec et amortissement proportionnels (intérêts compensés)	—	—	—	0,00	124 803,22	124 803,22	0,000 /	4,750 /	—	EL /	14,500 (P-4-6)	0,00	0,00	E	Ech. 365
0220668 /	Ligne A /	1,300 /	01/02/2020	7,00 /	A	Echec et amortissement proportionnels (intérêts compensés)	—	—	—	0,00	84 308,41	84 308,41	-1,804 /	— /	5,300	DR /	SANS AMORTISSEMENT	0,00	0,00	E	Ech. 365
0220669 /	Ligne A /	1,300 /	01/02/2020	7,00 /	A	Echec et amortissement proportionnels (intérêts compensés)	—	—	—	0,00	84 308,41	84 308,41	0,000 /	4,750 /	—	EL /	14,500 (P-4-6)	0,00	0,00	E	Ech. 365
0220670 /	Ligne A /	1,300 /	01/02/2020	7,00 /	A	Echec et amortissement proportionnels (intérêts compensés)	—	—	—	0,00	70 244,20	70 244,20	-1,804 /	— /	5,300	DR /	SANS AMORTISSEMENT	0,00	0,00	E	Ech. 365
0220671 /	Ligne A /	1,300 /	01/02/2020	7,00 /	A	Echec et amortissement proportionnels (intérêts compensés)	—	—	—	0,00	70 244,20	70 244,20	0,000 /	4,750 /	—	EL /	14,500 (P-4-6)	0,00	0,00	E	Ech. 365
0220672 /	Ligne A /	1,300 /	01/02/2020	7,00 /	A	Echec et amortissement proportionnels (intérêts compensés)	—	—	—	0,00	345 809,11	345 809,11	-1,804 /	— /	5,300	DR /	SANS AMORTISSEMENT	0,00	0,00	E	Ech. 365
0220673 /	Ligne A /	1,300 /	01/02/2020	7,00 /	A	Echec et amortissement proportionnels (intérêts compensés)	—	—	—	0,00	345 809,11	345 809,11	0,000 /	4,750 /	—	EL /	14,500 (P-4-6)	0,00	0,00	E	Ech. 365
0220674 /	Ligne A /	1,300 /	01/02/2020	7,00 /	A	Echec et amortissement proportionnels (intérêts compensés)	—	—	—	0,00	167 302,76	167 302,76	-1,804 /	— /	5,300	DR /	SANS AMORTISSEMENT	0,00	0,00	E	Ech. 365
0220675 /	Ligne A /	1,300 /	01/02/2020	7,00 /	A	Echec et amortissement proportionnels (intérêts compensés)	—	—	—	0,00	167 302,76	167 302,76	0,000 /	4,750 /	—	EL /	14,500 (P-4-6)	0,00	0,00	E	Ech. 365
0220676 /	Ligne A /	1,300 /	01/02/2020	7,00 /	A	Echec et amortissement proportionnels (intérêts compensés)	—	—	—	0,00	153 888,37	153 888,37	-1,804 /	— /	5,300	DR /	SANS AMORTISSEMENT	0,00	0,00	E	Ech. 365
0220677 /	Ligne A /	1,300 /	01/02/2020	7,00 /	A	Echec et amortissement proportionnels (intérêts compensés)	—	—	—	0,00	153 888,37	153 888,37	0,000 /	4,750 /	—	EL /	14,500 (P-4-6)	0,00	0,00	E	Ech. 365
0220678 /	Ligne A /	1,300 /	01/02/2020	7,00 /	A	Echec et amortissement proportionnels (intérêts compensés)	—	—	—	0,00	112 681,01	112 681,01	-1,804 /	— /	5,300	DR /	SANS AMORTISSEMENT	0,00	0,00	E	Ech. 365
0220679 /	Ligne A /	1,300 /	01/02/2020	7,00 /	A	Echec et amortissement proportionnels (intérêts compensés)	—	—	—	0,00	112 681,01	112 681,01	0,000 /	4,750 /	—	EL /	14,500 (P-4-6)	0,00	0,00	E	Ech. 365

Caractéristiques financières après réaménagement

Caractéristiques financières avant réaménagement

Caisse des dépôts et consignations  
38 rue de Cursol - CS 61530 - 33061 Bordeaux cedex - Tél : 05 56 00 01 60  
nouvelle-aquitaine@caissesdesdepots.fr  
banque-des-territoires.fr



CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS  
DIRECTION REGIONALE NOUVELLE-AQUITAINE  
Délégation de BORDEAUX

**MODIFICATION DES CARACTERISTIQUES FINANCIERES DES LIGNES DU PRET REAMENAGEES**

Ref. : Avenant de réaménagement n° 108100  
Nombre de lignes du prêt réaménagées : 75

N° Ligne du Contrat Initial	N° Ligne Phase 2	Marge sur taux initial (montant / phase amorti) montant	Taux d'intérêt initial (montant / phase amorti) montant	Date de prochaine échéance	Montant restant dû (montant / phase amorti) montant	Prélibération	Profil d'amortissement	TA Constitution (%)	Durée planifiée (années)	Durée plébaine (années)	Capital initial (€)	CFD (€)	KTD (€)	Taux de Png appliqué (%) Phase 1	Taux de Png calculé (%) Phase 2	Taux de Png actuel (%) Phase 2	Montant de répartition Phase 2	Condition de TA	Dir. et Amort. (mont)	Dir. et Amort. (mont)	Montant de taux des intérêts	Date de taux des intérêts	
020818/-	L1013/001/-	1,300/-	L1013/001/-	01/03/2021	7,007/-	A	Echancier et amortissement progressif (intérêts compensés)	-	-	-	0,00	400 265,52	400 265,52	-1,804/-	-	5,300	DR /-	SANS INDICANTES	0,00	0,00	E	06/03/25	
0258971/-	L1013/001/-	1,300/-	L1013/001/-	01/03/2021	12,007/-	A	Echancier et amortissement progressif (intérêts compensés)	-	-	-	0,00	600 265,52	600 265,52	-1,804/-	-1,782/-	-	5,300	DR /-	16,30467 (L1013)	0,00	0,00	E	06/03/25
0259002/-	L1013/001/-	1,300/-	L1013/001/-	01/03/2020	8,007/-	A	Echancier et amortissement progressif (intérêts compensés)	-	-	-	0,00	145 568,80	145 568,80	-1,804/-	-	5,300	DR /-	SANS INDICANTES	0,00	0,00	E	06/03/25	
0259003/-	L1013/001/-	1,300/-	L1013/001/-	01/03/2020	13,007/-	A	Echancier et amortissement progressif (intérêts compensés)	-	-	-	0,00	145 568,80	145 568,80	-1,804/-	-1,750/-	-	5,300	DR /-	16,30467 (L1013)	0,00	0,00	E	06/03/25
0259004/-	L1013/001/-	1,300/-	L1013/001/-	01/03/2020	8,007/-	A	Echancier et amortissement progressif (intérêts compensés)	-	-	-	0,00	165 308,92	165 308,92	-1,804/-	-	5,300	DR /-	SANS INDICANTES	0,00	0,00	E	06/03/25	
0259005/-	L1013/001/-	1,300/-	L1013/001/-	01/03/2020	13,007/-	A	Echancier et amortissement progressif (intérêts compensés)	-	-	-	0,00	165 308,92	165 308,92	-1,804/-	-1,782/-	-	5,300	DR /-	16,30467 (L1013)	0,00	0,00	E	06/03/25
0259006/-	L1013/001/-	1,300/-	L1013/001/-	01/03/2020	13,007/-	A	Echancier et amortissement progressif (intérêts compensés)	-	-	-	0,00	73 090,20	73 090,20	-1,804/-	-	5,300	DR /-	SANS INDICANTES	0,00	0,00	E	06/03/25	
0259007/-	L1013/001/-	1,300/-	L1013/001/-	01/03/2020	13,007/-	A	Echancier et amortissement progressif (intérêts compensés)	-	-	-	0,00	73 090,20	73 090,20	-1,804/-	-1,750/-	-	5,300	DR /-	16,30467 (L1013)	0,00	0,00	E	06/03/25
0259008/-	L1013/001/-	1,300/-	L1013/001/-	01/03/2020	8,007/-	A	Echancier et amortissement progressif (intérêts compensés)	-	-	-	0,00	78 186,46	78 186,46	-1,804/-	-	5,300	DR /-	SANS INDICANTES	0,00	0,00	E	06/03/25	
0259009/-	L1013/001/-	1,300/-	L1013/001/-	01/03/2020	13,007/-	A	Echancier et amortissement progressif (intérêts compensés)	-	-	-	0,00	78 186,46	78 186,46	-1,804/-	-1,750/-	-	5,300	DR /-	16,30467 (L1013)	0,00	0,00	E	06/03/25
0259010/-	L1013/001/-	1,300/-	L1013/001/-	01/03/2020	8,007/-	A	Echancier et amortissement progressif (intérêts compensés)	-	-	-	0,00	355 171,50	355 171,50	-1,804/-	-	5,300	DR /-	SANS INDICANTES	0,00	0,00	E	06/03/25	
0259011/-	L1013/001/-	1,300/-	L1013/001/-	01/03/2020	13,007/-	A	Echancier et amortissement progressif (intérêts compensés)	-	-	-	0,00	355 171,50	355 171,50	-1,804/-	-1,750/-	-	5,300	DR /-	16,30467 (L1013)	0,00	0,00	E	06/03/25
0259012/-	L1013/001/-	1,300/-	L1013/001/-	01/03/2020	8,007/-	A	Echancier et amortissement progressif (intérêts compensés)	-	-	-	0,00	60 916,85	60 916,85	-1,804/-	-	5,300	DR /-	SANS INDICANTES	0,00	0,00	E	06/03/25	
0259013/-	L1013/001/-	1,300/-	L1013/001/-	01/03/2020	13,007/-	A	Echancier et amortissement progressif (intérêts compensés)	-	-	-	0,00	60 916,85	60 916,85	-1,804/-	-1,750/-	-	5,300	DR /-	16,30467 (L1013)	0,00	0,00	E	06/03/25
0259014/-	L1013/001/-	1,300/-	L1013/001/-	01/03/2020	8,007/-	A	Echancier et amortissement progressif (intérêts compensés)	-	-	-	0,00	252 312,55	252 312,55	-1,804/-	-	5,300	DR /-	SANS INDICANTES	0,00	0,00	E	06/03/25	
0259015/-	L1013/001/-	1,300/-	L1013/001/-	01/03/2020	13,007/-	A	Echancier et amortissement progressif (intérêts compensés)	-	-	-	0,00	252 312,55	252 312,55	-1,804/-	-1,750/-	-	5,300	DR /-	16,30467 (L1013)	0,00	0,00	E	06/03/25
0259016/-	L1013/001/-	1,300/-	L1013/001/-	01/03/2020	8,007/-	A	Echancier et amortissement progressif (intérêts compensés)	-	-	-	0,00	283 309,78	283 309,78	-1,804/-	-	5,300	DR /-	SANS INDICANTES	0,00	0,00	E	06/03/25	
0259017/-	L1013/001/-	1,300/-	L1013/001/-	01/03/2020	13,007/-	A	Echancier et amortissement progressif (intérêts compensés)	-	-	-	0,00	283 309,78	283 309,78	-1,804/-	-1,750/-	-	5,300	DR /-	16,30467 (L1013)	0,00	0,00	E	06/03/25
0259018/-	L1013/001/-	1,300/-	L1013/001/-	01/03/2020	8,007/-	A	Echancier et amortissement progressif (intérêts compensés)	-	-	-	0,00	310 193,72	310 193,72	-1,804/-	-	5,300	DR /-	SANS INDICANTES	0,00	0,00	E	06/03/25	
0259019/-	L1013/001/-	1,300/-	L1013/001/-	01/03/2020	13,007/-	A	Echancier et amortissement progressif (intérêts compensés)	-	-	-	0,00	310 193,72	310 193,72	-1,804/-	-1,750/-	-	5,300	DR /-	16,30467 (L1013)	0,00	0,00	E	06/03/25
0259020/-	L1013/001/-	1,300/-	L1013/001/-	01/03/2020	8,007/-	A	Echancier et amortissement progressif (intérêts compensés)	-	-	-	0,00	57 873,83	57 873,83	-1,804/-	-	5,300	DR /-	SANS INDICANTES	0,00	0,00	E	06/03/25	
0259021/-	L1013/001/-	1,300/-	L1013/001/-	01/03/2020	13,007/-	A	Echancier et amortissement progressif (intérêts compensés)	-	-	-	0,00	57 873,83	57 873,83	-1,804/-	-1,750/-	-	5,300	DR /-	16,30467 (L1013)	0,00	0,00	E	06/03/25
0259022/-	L1013/001/-	1,300/-	L1013/001/-	01/03/2020	8,007/-	A	Echancier et amortissement progressif (intérêts compensés)	-	-	-	0,00	75 469,79	75 469,79	-1,804/-	-	5,300	DR /-	SANS INDICANTES	0,00	0,00	E	06/03/25	
0259023/-	L1013/001/-	1,300/-	L1013/001/-	01/03/2020	13,007/-	A	Echancier et amortissement progressif (intérêts compensés)	-	-	-	0,00	75 469,79	75 469,79	-1,804/-	-1,750/-	-	5,300	DR /-	16,30467 (L1013)	0,00	0,00	E	06/03/25

Caractéristiques financières avant réaménagement

Caractéristiques financières après réaménagement

Caisse des dépôts et consignations  
38 rue de Cursol - CS 61530 - 33081 Bordeaux cedex - Tél : 05 56 00 01 60  
nouvelle-aquitaine@caissedesdepots.fr  
banquesdesterritoires.fr



CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS  
DIRECTION REGIONALE NOUVELLE-AQUITAINE  
Délégation de BORDEAUX

MODIFICATION DES CARACTERISTIQUES FINANCIERES DES LIGNES DU PRET REAMENAGEES

Ref. : Avenant de réaménagement n° 108100  
Nombre de lignes du prêt réaménagées : 75

N° de ligne de l'Etat Initial	N° de ligne de l'Etat Final	Marge sur base amorti / phase amorti	Taux d'intérêt / phase amorti	Date de fin de l'opération	Durée du prêt (années)	Périodicité	Prêt Amortissement	T2 Construction (%)	Durée planifier (années)	Durée planifier (mois)	TR	CRD (€)	APR (€)	Taux de l'Etat Final	Taux de l'Etat Initial	Taux de l'Etat Final	Indicateur de la Phase 2	Comptabilité	Différentiel (euros)	Méthode de calcul des intérêts	Base 305	
0299227	0299227	1,300 /	L4+1,300 /	01/09/2020	9,00 /	A	Echelonne et amortissement	0,00	0,00	0,00	0,00	12 472,76	12 472,76	-1,004 /	-1,004 /	0,00	DR /	SANS INDEMNITES	0,00	0,00	E	Base 305
0299228	0299228	0,807 /	L4+0,807 /	01/09/2020	14,00 /	A	Echelonne et amortissement	0,00	0,00	0,00	0,00	43 242,26	43 242,26	0,002 /	0,002 /	0,00	DR /	SANS INDEMNITES	0,00	0,00	E	Base 305
0299229	0299229	1,300 /	L4+1,300 /	01/09/2020	9,00 /	A	Echelonne et amortissement	0,00	0,00	0,00	0,00	44 469,22	44 469,22	-1,004 /	-1,004 /	0,00	DR /	SANS INDEMNITES	0,00	0,00	E	Base 305
0299230	0299230	0,807 /	L4+0,807 /	01/09/2020	14,00 /	A	Echelonne et amortissement	0,00	0,00	0,00	0,00	44 469,22	44 469,22	0,002 /	0,002 /	0,00	DR /	SANS INDEMNITES	0,00	0,00	E	Base 305
0299231	0299231	0,930 /	L4+0,930 /	01/09/2021	12,00 /	A	Echelonne et amortissement	0,00	0,00	0,00	0,00	11 600,22	11 600,22	-1,004 /	-1,004 /	0,00	DR /	SANS INDEMNITES	0,00	0,00	E	Base 305
0299232	0299232	0,930 /	L4+0,930 /	01/09/2021	12,00 /	A	Echelonne et amortissement	0,00	0,00	0,00	0,00	11 600,22	11 600,22	0,002 /	0,002 /	0,00	DR /	SANS INDEMNITES	0,00	0,00	E	Base 305
0299233	0299233	1,300 /	L4+1,300 /	01/10/2020	9,00 /	A	Echelonne et amortissement	0,00	0,00	0,00	0,00	104 975,14	104 975,14	-1,004 /	-1,004 /	0,00	DR /	SANS INDEMNITES	0,00	0,00	E	Base 305
0299234	0299234	0,807 /	L4+0,807 /	01/10/2020	14,00 /	A	Echelonne et amortissement	0,00	0,00	0,00	0,00	104 975,14	104 975,14	0,002 /	0,002 /	0,00	DR /	SANS INDEMNITES	0,00	0,00	E	Base 305
0299235	0299235	1,300 /	L4+1,300 /	01/10/2020	9,00 /	A	Echelonne et amortissement	0,00	0,00	0,00	0,00	890 360,24	890 360,24	-1,004 /	-1,004 /	0,00	DR /	SANS INDEMNITES	0,00	0,00	E	Base 305
0299236	0299236	0,807 /	L4+0,807 /	01/10/2020	14,00 /	A	Echelonne et amortissement	0,00	0,00	0,00	0,00	890 360,24	890 360,24	0,002 /	0,002 /	0,00	DR /	SANS INDEMNITES	0,00	0,00	E	Base 305
0299237	0299237	0,930 /	L4+0,930 /	01/10/2021	12,00 /	A	Echelonne et amortissement	0,00	0,00	0,00	0,00	528 702,62	528 702,62	-1,004 /	-1,004 /	0,00	DR /	SANS INDEMNITES	0,00	0,00	E	Base 305
0299238	0299238	0,930 /	L4+0,930 /	01/10/2021	12,00 /	A	Echelonne et amortissement	0,00	0,00	0,00	0,00	528 702,62	528 702,62	0,002 /	0,002 /	0,00	DR /	SANS INDEMNITES	0,00	0,00	E	Base 305
0299239	0299239	1,300 /	L4+1,300 /	01/09/2020	9,00 /	A	Echelonne et amortissement	0,00	0,00	0,00	0,00	128 827,41	128 827,41	-1,004 /	-1,004 /	0,00	DR /	SANS INDEMNITES	0,00	0,00	E	Base 305
0299240	0299240	0,807 /	L4+0,807 /	01/09/2020	14,00 /	A	Echelonne et amortissement	0,00	0,00	0,00	0,00	128 827,41	128 827,41	0,002 /	0,002 /	0,00	DR /	SANS INDEMNITES	0,00	0,00	E	Base 305
0299241	0299241	0,930 /	L4+0,930 /	01/02/2021	9,00 /	A	Echelonne et amortissement	0,00	0,00	0,00	0,00	507 897,34	507 897,34	-1,004 /	-1,004 /	0,00	DR /	SANS INDEMNITES	0,00	0,00	E	Base 305
0299242	0299242	0,930 /	L4+0,930 /	01/02/2021	9,00 /	A	Echelonne et amortissement	0,00	0,00	0,00	0,00	507 897,34	507 897,34	0,002 /	0,002 /	0,00	DR /	SANS INDEMNITES	0,00	0,00	E	Base 305
0299243	0299243	1,300 /	L4+1,300 /	01/03/2021	9,00 /	A	Echelonne et amortissement	0,00	0,00	0,00	0,00	59 406,84	59 406,84	-1,004 /	-1,004 /	0,00	DR /	SANS INDEMNITES	0,00	0,00	E	Base 305
0299244	0299244	0,807 /	L4+0,807 /	01/03/2021	14,00 /	A	Echelonne et amortissement	0,00	0,00	0,00	0,00	59 406,84	59 406,84	0,002 /	0,002 /	0,00	DR /	SANS INDEMNITES	0,00	0,00	E	Base 305
0299245	0299245	0,930 /	L4+0,930 /	01/03/2021	9,00 /	A	Echelonne et amortissement	0,00	0,00	0,00	0,00	83 800,68	83 800,68	-1,004 /	-1,004 /	0,00	DR /	SANS INDEMNITES	0,00	0,00	E	Base 305
0299246	0299246	0,930 /	L4+0,930 /	01/03/2021	9,00 /	A	Echelonne et amortissement	0,00	0,00	0,00	0,00	83 800,68	83 800,68	0,002 /	0,002 /	0,00	DR /	SANS INDEMNITES	0,00	0,00	E	Base 305
0299247	0299247	1,300 /	L4+1,300 /	01/09/2020	9,00 /	A	Echelonne et amortissement	0,00	0,00	0,00	0,00	69 249,84	69 249,84	-1,004 /	-1,004 /	0,00	DR /	SANS INDEMNITES	0,00	0,00	E	Base 305
0299248	0299248	0,807 /	L4+0,807 /	01/09/2020	14,00 /	A	Echelonne et amortissement	0,00	0,00	0,00	0,00	69 249,84	69 249,84	0,002 /	0,002 /	0,00	DR /	SANS INDEMNITES	0,00	0,00	E	Base 305
0299249	0299249	1,300 /	L4+1,300 /	01/05/2021	9,00 /	A	Echelonne et amortissement	0,00	0,00	0,00	0,00	128 704,11	128 704,11	-1,004 /	-1,004 /	0,00	DR /	SANS INDEMNITES	0,00	0,00	E	Base 305
0299250	0299250	0,807 /	L4+0,807 /	01/05/2021	14,00 /	A	Echelonne et amortissement	0,00	0,00	0,00	0,00	128 704,11	128 704,11	0,002 /	0,002 /	0,00	DR /	SANS INDEMNITES	0,00	0,00	E	Base 305

Caractéristiques financières avant réaménagement  
Caractéristiques financières après réaménagement

Caisse des dépôts et consignations  
38 rue de Cursol - CS 61530 - 33081 Bordeaux cedex - Tél : 05 56 00 01 80  
nouvelle-aquitaine@caissedesdepots.fr  
banquedesterritoires.fr







CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS  
DIRECTION REGIONALE NOUVELLE-AQUITAINE  
Obligation de BORDEAUX

**MODIFICATION DES CARACTERISTIQUES FINANCIERES DES LIGNES DU PRET REAMENAGEES**

Ref. : Avenant de réaménagement n° 108100  
Nombre de lignes du prêt réaménagées : 75

N° Ligne du Prêt / Ligne du prêt réaménagé	Montant / Ligne / Phase 2	Taux d'intérêt (taux annuel / phase amort.)	Date de prise en compte / échéance	Durée (années) / Durée phase amort. / phase 2	Prévisions	Prêt Amortissement	Ty	Comptabilisation	Durée (années)	Stock	CRD (€)	YTD (€)	Taux de Prog. Echéance (Phase 2)	Taux de Prog. Echéance (Phase 1)	Taux de Prog. Echéance (Phase 2)	Modèle de Révision Phase 1 / Phase 2	Condition de RA	Différentiel (mont.)	Différentiel (mont.)	Mois de la durée du prêt	Dans le cadre du prêt réaménagé
0357646	Ligne A / 1,300 /	L4+1,300 /	01/07/2021	10,00 / 14,69	A	Echéance progressive intérêts différés	---	---	---	0,00	109 290,02	109 290,02	-1,004 /	0,000 /	-1,004 /	DR /	SANS MODERNITES	0,00	0,00	E	Line 305
0357647	Ligne A / 1,300 /	L4+1,300 /	01/07/2021	10,00 / 14,69	A	Echéance progressive intérêts différés	---	---	---	0,00	109 290,02	109 290,02	-1,004 /	0,000 /	-1,004 /	DR /	SANS MODERNITES	0,00	0,00	E	Line 305
0357648	Ligne A / 1,300 /	L4+1,300 /	01/07/2020	10,00 / 14,69	A	Echéance progressive intérêts différés	---	---	---	0,00	47 327,03	47 327,03	-1,004 /	0,000 /	-1,004 /	DR /	SANS MODERNITES	0,00	0,00	E	Line 305
0357649	Ligne A / 1,300 /	L4+1,300 /	01/07/2020	10,00 / 14,69	A	Echéance progressive intérêts différés	---	---	---	0,00	47 327,03	47 327,03	-1,004 /	0,000 /	-1,004 /	DR /	SANS MODERNITES	0,00	0,00	E	Line 305
0357650	Ligne A / 1,300 /	L4+1,300 /	01/07/2020	10,00 / 14,69	A	Echéance progressive intérêts différés	---	---	---	0,00	148 054,53	148 054,53	-1,004 /	0,000 /	-1,004 /	DR /	SANS MODERNITES	0,00	0,00	E	Line 305
0357651	Ligne A / 1,300 /	L4+1,300 /	01/07/2020	10,00 / 14,69	A	Echéance progressive intérêts différés	---	---	---	0,00	148 054,53	148 054,53	-1,004 /	0,000 /	-1,004 /	DR /	SANS MODERNITES	0,00	0,00	E	Line 305
0357652	Ligne A / 1,300 /	L4+1,300 /	01/07/2020	10,00 / 14,69	A	Echéance progressive intérêts différés	---	---	---	0,00	63 302,33	63 302,33	-1,004 /	0,000 /	-1,004 /	DR /	SANS MODERNITES	0,00	0,00	E	Line 305
0357653	Ligne A / 1,300 /	L4+1,300 /	01/07/2020	10,00 / 14,69	A	Echéance progressive intérêts différés	---	---	---	0,00	63 302,33	63 302,33	-1,004 /	0,000 /	-1,004 /	DR /	SANS MODERNITES	0,00	0,00	E	Line 305
0357654	Ligne A / 1,300 /	L4+1,300 /	01/07/2021	10,00 / 14,69	A	Echéance progressive intérêts différés	---	---	---	0,00	25 335,00	25 335,00	-1,004 /	0,000 /	-1,004 /	DR /	SANS MODERNITES	12,00	12,00	E	Line 305
0357655	Ligne A / 1,300 /	L4+1,300 /	01/07/2020	10,00 / 14,69	A	Echéance progressive intérêts différés	---	---	---	0,00	29 326,09	29 326,09	-1,004 /	0,000 /	-1,004 /	DR /	SANS MODERNITES	0,00	0,00	E	Line 305
0357656	Ligne A / 1,300 /	L4+1,300 /	01/07/2020	10,00 / 14,69	A	Echéance progressive intérêts différés	---	---	---	0,00	47 366,06	47 366,06	-1,004 /	0,000 /	-1,004 /	DR /	SANS MODERNITES	0,00	0,00	E	Line 305
0357657	Ligne A / 1,300 /	L4+1,300 /	01/07/2020	10,00 / 14,69	A	Echéance progressive intérêts différés	---	---	---	0,00	47 366,06	47 366,06	-1,004 /	0,000 /	-1,004 /	DR /	SANS MODERNITES	0,00	0,00	E	Line 305
0357658	Ligne A / 1,300 /	L4+1,300 /	01/07/2020	10,00 / 14,69	A	Echéance progressive intérêts différés	---	---	---	0,00	83 386,40	83 386,40	-1,004 /	0,000 /	-1,004 /	DR /	SANS MODERNITES	0,00	0,00	E	Line 305
0357659	Ligne A / 1,300 /	L4+1,300 /	01/07/2020	10,00 / 14,69	A	Echéance progressive intérêts différés	---	---	---	0,00	83 386,40	83 386,40	-1,004 /	0,000 /	-1,004 /	DR /	SANS MODERNITES	0,00	0,00	E	Line 305
0357660	Ligne A / 1,300 /	L4+1,300 /	01/07/2020	10,00 / 14,69	A	Echéance progressive intérêts différés	---	---	---	0,00	128 760,40	128 760,40	-1,004 /	0,000 /	-1,004 /	DR /	SANS MODERNITES	0,00	0,00	E	Line 305
0357661	Ligne A / 1,300 /	L4+1,300 /	01/07/2020	10,00 / 14,69	A	Echéance progressive intérêts différés	---	---	---	0,00	128 760,40	128 760,40	-1,004 /	0,000 /	-1,004 /	DR /	SANS MODERNITES	0,00	0,00	E	Line 305
0357662	Ligne A / 1,300 /	L4+1,300 /	01/07/2020	10,00 / 14,69	A	Echéance progressive intérêts différés	---	---	---	0,00	87 868,60	87 868,60	-1,004 /	0,000 /	-1,004 /	DR /	SANS MODERNITES	0,00	0,00	E	Line 305
0357663	Ligne A / 1,300 /	L4+1,300 /	01/07/2020	10,00 / 14,69	A	Echéance progressive intérêts différés	---	---	---	0,00	87 868,60	87 868,60	-1,004 /	0,000 /	-1,004 /	DR /	SANS MODERNITES	0,00	0,00	E	Line 305
0357664	Ligne A / 1,300 /	L4+1,300 /	01/07/2020	10,00 / 14,69	A	Echéance progressive intérêts différés	---	---	---	0,00	130 774,03	130 774,03	-1,004 /	0,000 /	-1,004 /	DR /	SANS MODERNITES	0,00	0,00	E	Line 305
0357665	Ligne A / 1,300 /	L4+1,300 /	01/07/2020	10,00 / 14,69	A	Echéance progressive intérêts différés	---	---	---	0,00	130 774,03	130 774,03	-1,004 /	0,000 /	-1,004 /	DR /	SANS MODERNITES	0,00	0,00	E	Line 305
0357666	Ligne A / 1,300 /	L4+1,300 /	01/07/2020	10,00 / 14,69	A	Echéance progressive intérêts différés	---	---	---	0,00	249 118,00	249 118,00	-1,004 /	0,000 /	-1,004 /	DR /	SANS MODERNITES	0,00	0,00	E	Line 305
0357667	Ligne A / 1,300 /	L4+1,300 /	01/07/2020	10,00 / 14,69	A	Echéance progressive intérêts différés	---	---	---	0,00	249 118,00	249 118,00	-1,004 /	0,000 /	-1,004 /	DR /	SANS MODERNITES	0,00	0,00	E	Line 305
0357668	Ligne A / 1,300 /	L4+1,300 /	01/07/2020	10,00 / 14,69	A	Echéance progressive intérêts différés	---	---	---	0,00	19 331,10	19 331,10	-1,004 /	0,000 /	-1,004 /	DR /	SANS MODERNITES	0,00	0,00	E	Line 305
0357669	Ligne A / 1,300 /	L4+1,300 /	01/07/2020	10,00 / 14,69	A	Echéance progressive intérêts différés	---	---	---	0,00	19 331,10	19 331,10	-1,004 /	0,000 /	-1,004 /	DR /	SANS MODERNITES	0,00	0,00	E	Line 305

Caractéristiques financières après réaménagement

Caractéristiques financières avant réaménagement

Caisse des dépôts et consignations  
38 rue de Cursol - CS 61530 - 33081 Bordeaux cedex - Tél : 05 56 00 01 60  
nouvelle-aquitaine@caissesdesdepots.fr @BanqueDesTerr



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS  
DIRECTION REGIONALE NOUVELLE-AQUITAINE  
Délégation de BORDEAUX

MODIFICATION DES CARACTERISTIQUES FINANCIERES DES LIGNES DU PRET REAMENAGEES

Ref. : Avenant de réaménagement n° 108100  
Nombre de lignes du prêt réaménagées : 75

N° Ligne N° Contrat N° Intér	Montant Phase 0 Phase 2	Taux (Taux) Phase 1 Phase 2	Date de prochaine échéance	Durée Générale (années) Durée phase amort 2	Préférence	Profil Amortissement	Ta Concessions (%)	Durée planche réamort (années)	Durée réamort (années)	Moins d'intérêt (€)	CFD (€)	APD (€)	Taux de Prêt Amort (%)	Indicateur de réversion Phase 2	Conditions TA	Durée Amort (mois)	Durée total (mois)	Moins de calcul des intérêts	Moins de calcul des intérêts
0427691/	1,300/	LA+1,300/	01/02/2021	9,00/	A	Echéance et amortissement proportionnels (intérêts compensés)	---	---	0,00	110 042,85	110 042,85	110 042,85	5,300	DR/-	SANS INDICES	0,00	0,00	E	Base 305
0427692/	0,300/	LA+0,300/	01/02/2021	14,00/	A	Echéance proportionnelle (intérêts compensés)	---	---	0,00	19 622,82	19 622,82	19 622,82	---	DL/-	LA 5,50 (LA-0)	0,00	0,00	E	Base 305
0427693/	1,300/	LA+1,300/	01/02/2021	9,00/	A	Echéance et amortissement proportionnels (intérêts compensés)	---	---	0,00	87 845,60	87 845,60	87 845,60	5,300	DR/-	SANS INDICES	0,00	0,00	E	Base 305
0427694/	0,300/	LA+0,300/	01/02/2021	14,00/	A	Echéance proportionnelle (intérêts compensés)	---	---	0,00	17 856,04	17 856,04	17 856,04	---	DL/-	LA 5,50 (LA-0)	0,00	0,00	E	Base 305
0427695/	1,300/	LA+1,300/	01/02/2020	11,00/	A	Echéance et amortissement proportionnels (intérêts compensés)	---	---	0,00	209 316,69	209 316,69	209 316,69	5,300	DR/-	IF 6 MOIS	0,00	0,00	E	Base 305
0427696/	0,300/	LA+0,300/	01/02/2020	16,00/	A	Echéance proportionnelle (intérêts compensés)	---	---	0,00	39 210,99	39 210,99	39 210,99	---	DL/-	LA 5,50 (LA-0)	0,00	0,00	E	Base 305
0427697/	1,300/	LA+1,300/	01/02/2020	11,00/	A	Echéance et amortissement proportionnels (intérêts compensés)	---	---	0,00	623 807,14	623 807,14	623 807,14	5,300	DR/-	IF 6 MOIS	0,00	0,00	E	Base 305
0427698/	0,300/	LA+0,300/	01/02/2020	16,00/	A	Echéance proportionnelle (intérêts compensés)	---	---	0,00	123 452,14	123 452,14	123 452,14	---	DL/-	LA 5,50 (LA-0)	0,00	0,00	E	Base 305
0427699/	1,300/	LA+1,300/	01/02/2021	9,00/	A	Echéance et amortissement proportionnels (intérêts compensés)	---	---	0,00	44 566,78	44 566,78	44 566,78	5,300	DR/-	IF 6 MOIS	0,00	0,00	E	Base 305
0427700/	0,300/	LA+0,300/	01/02/2021	16,00/	A	Echéance proportionnelle (intérêts compensés)	---	---	0,00	8 426,78	8 426,78	8 426,78	---	DL/-	LA 5,50 (LA-0)	0,00	0,00	E	Base 305
0427701/	1,300/	LA+1,300/	01/02/2021	9,00/	A	Echéance et amortissement proportionnels (intérêts compensés)	---	---	0,00	60 979,15	60 979,15	60 979,15	5,300	DR/-	IF 6 MOIS	0,00	0,00	E	Base 305
0427702/	0,300/	LA+0,300/	01/02/2021	16,00/	A	Echéance proportionnelle (intérêts compensés)	---	---	0,00	10 929,15	10 929,15	10 929,15	---	DL/-	LA 5,50 (LA-0)	0,00	0,00	E	Base 305
0427703/	1,300/	LA+1,300/	01/02/2020	9,00/	A	Echéance et amortissement proportionnels (intérêts compensés)	---	---	0,00	44 851,93	44 851,93	44 851,93	5,300	DR/-	IF 6 MOIS	0,00	0,00	E	Base 305
0427704/	0,300/	LA+0,300/	01/02/2020	16,00/	A	Echéance proportionnelle (intérêts compensés)	---	---	0,00	8 851,93	8 851,93	8 851,93	---	DL/-	LA 5,50 (LA-0)	0,00	0,00	E	Base 305
0427705/	1,300/	LA+1,300/	01/02/2020	9,00/	A	Echéance et amortissement proportionnels (intérêts compensés)	---	---	0,00	40 872,27	40 872,27	40 872,27	5,300	DR/-	IF 6 MOIS	0,00	0,00	E	Base 305
0427706/	0,300/	LA+0,300/	01/02/2020	16,00/	A	Echéance proportionnelle (intérêts compensés)	---	---	0,00	7 445,18	7 445,18	7 445,18	---	DL/-	LA 5,50 (LA-0)	0,00	0,00	E	Base 305
0427707/	1,300/	LA+1,300/	01/02/2020	9,00/	A	Echéance et amortissement proportionnels (intérêts compensés)	---	---	0,00	121 504,42	121 504,42	121 504,42	5,300	DR/-	IF 6 MOIS	0,00	0,00	E	Base 305
0427708/	0,300/	LA+0,300/	01/02/2020	16,00/	A	Echéance proportionnelle (intérêts compensés)	---	---	0,00	17 308,42	17 308,42	17 308,42	---	DL/-	LA 5,50 (LA-0)	0,00	0,00	E	Base 305
0427709/	1,300/	LA+1,300/	01/02/2020	9,00/	A	Echéance et amortissement proportionnels (intérêts compensés)	---	---	0,00	57 445,18	57 445,18	57 445,18	5,300	DR/-	IF 6 MOIS	0,00	0,00	E	Base 305
0427710/	0,300/	LA+0,300/	01/02/2020	16,00/	A	Echéance proportionnelle (intérêts compensés)	---	---	0,00	10 445,18	10 445,18	10 445,18	---	DL/-	LA 5,50 (LA-0)	0,00	0,00	E	Base 305
0427711/	1,300/	LA+1,300/	01/02/2020	9,00/	A	Echéance et amortissement proportionnels (intérêts compensés)	---	---	0,00	13 865,38	13 865,38	13 865,38	5,300	DR/-	IF 6 MOIS	0,00	0,00	E	Base 305
0427712/	0,300/	LA+0,300/	01/02/2020	16,00/	A	Echéance proportionnelle (intérêts compensés)	---	---	0,00	3 865,38	3 865,38	3 865,38	---	DL/-	LA 5,50 (LA-0)	0,00	0,00	E	Base 305
0427713/	1,300/	LA+1,300/	01/02/2020	9,00/	A	Echéance et amortissement proportionnels (intérêts compensés)	---	---	0,00	81 772,56	81 772,56	81 772,56	5,300	DR/-	IF 6 MOIS	0,00	0,00	E	Base 305
0427714/	0,300/	LA+0,300/	01/02/2020	16,00/	A	Echéance proportionnelle (intérêts compensés)	---	---	0,00	17 722,56	17 722,56	17 722,56	---	DL/-	LA 5,50 (LA-0)	0,00	0,00	E	Base 305

Concéditaires financières après réaménagement

Concéditaires financières avant réaménagement

Caisse des dépôts et consignations  
38 rue de Cursol - CS 61530 - 33081 Bordeaux cedex - Tél : 05 56 00 01 60  
nouvelle-aquitaine@caissesdepots.fr  
banquedesterritoires.fr



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS  
DIRECTION REGIONALE NOUVELLE-AQUITAINE  
Délégation de BORDEAUX

**MODIFICATION DES CARACTERISTIQUES FINANCIERES DES LIGNES DU PRET REAMENAGEES**

Ref. : Avenant de réaménagement n° 108100  
Nombre de lignes du prêt réaménagées : 75

N° Ligne du Prêt / N° Contrat Initial	Monte sur Phase 1 / Phase 2	Taux Effectif (Phase 1 / Phase 2)	Date de début / Echéance	Durée initiale ou Durée Contractuelle / Durée Phase amorti / Phase amorti 2	Periodicite	Prêt Amortissement	Ti Conjonction (%)	Durée Planche (années)	Divisibilité (euros)	Stock (milliards N)	CSD (t)	PRD (t)	Taux de Prêt Effectif appliqué (Phase 1 / Phase 2)	Taux de Prêt Effectif appliqué (Phase 1 / Phase 2)	Taux de Prêt Effectif appliqué (Phase 1 / Phase 2)	Modalité de révision Phase 2	Condition de TA	Droit Amort. (mois)	Droit Total (mois)	Modalité calcul des intérêts	Base 365
0403477	LVA1 / -	1,300 / -	01/10/2020	0,00 / 0,000 / -	A	Echancier postdate (prélats 01/10/20)	-	-	0,00	109 008,07	109 008,07	109 008,07	-1,001 / -	- / -	0,000	DR / -	IF 0 MOIS	0,00	0,00	E	Base 365
0403500	LVA1 / -	0,630 / -	01/10/2020	0,000 / 0,000 / -	A	Echancier postdate (prélats 01/10/20)	-	-	0,00	109 008,07	109 008,07	109 008,07	0,000 / -	- / -	0,000	DR / -	04,30100 (1-40)	0,00	0,00	E	Base 365
0403507	LVA1 / -	0,830 / -	01/10/2020	0,000 / 0,000 / -	A	Echancier postdate (prélats 01/10/20)	-	-	0,00	210 017,65	210 017,65	210 017,65	-1,001 / -	- / -	0,000	DR / -	IF 0 MOIS	0,00	0,00	E	Base 365
0403515	LVA1 / -	1,300 / -	01/10/2020	0,000 / 0,000 / -	A	Echancier postdate (prélats 01/10/20)	-	-	0,00	131 420,33	131 420,33	131 420,33	-1,001 / -	- / -	0,000	DR / -	IF 0 MOIS	0,00	0,00	E	Base 365
										0,00	11 180 082,78	11 180 082,78	0,000 / -	- / -	0,000	DR / -	04,30100 (1-40)	0,00	0,00	E	Base 365

Caractéristiques financières avant réaménagement

Caractéristiques financières après réaménagement

Caisse des dépôts et consignations  
38 rue de Courcel - CS 01350 - 33081 Bordeaux cedex - Tél : 05 56 00 01 60  
nouvelle-aquitaine@caissedesdepots.fr  
banquedesterritoires.fr

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS  
DIRECTION REGIONALE NOUVELLE-AQUITAINE  
Délégation de BORDEAUX



**COMMISSIONS, FRAIS ET ACCESSOIRES**

Réf.: Avenant de réaménagement n° 108100

Nombre de lignes du prêt réaménagées : 75

N° ligne du Prêt	Durée de la période	Taux de période (en %)	TEG (%)	ICNE <sup>1</sup> (€)	Commission (€)		Stock d'intérêts Compensateurs (€)		Stock d'intérêts Différés (€)		Maintenu	Payée (€)	Soutie Actuarielle (€)	Refinancée
					(a)	(b)	Payé (c)	Refinancé	Payé (d)	Refinancé				
0220545	A	1,44	1,44	1 918,85	67,07	0,00	2 669,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0220546	A	1,44	1,44	1 296,65	37,82	0,00	1 449,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0220547	A	1,44	1,44	660,87	23,10	0,00	885,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0220557	A	1,44	1,44	503,79	17,61	0,00	674,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0220564	A	1,44	1,44	264,45	11,62	0,00	445,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0220565	A	1,44	1,44	264,45	11,62	0,00	445,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0220566	A	1,44	1,44	979,44	43,04	0,00	1 649,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0220568	A	1,44	1,44	979,44	43,04	0,00	1 649,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0220628	A	1,43	1,43	652,34	12,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0220629	A	1,43	1,43	2 752,57	53,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0220631	A	1,43	1,43	2 412,27	47,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0220658	A	1,43	1,43	1 514,06	33,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0220659	A	1,43	1,43	864,65	19,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0220685	A	1,43	1,43	1 381,18	61,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0220690	A	1,43	1,43	1 286,09	32,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0220691	A	1,43	1,43	734,46	18,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0220708	A	1,43	1,43	1 486,71	37,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Caisse des dépôts et consignations  
38 rue de Cursol - CS 61530 - 33081 Bordeaux cedex - Tél : 05 56 00 01 60  
nouvelle-aquitaine@caissedesdepots.fr  
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS  
DIRECTION REGIONALE NOUVELLE-AQUITAINE  
Délégation de BORDEAUX

**COMMISSIONS, FRAIS ET ACCESSOIRES**

Réf.: Avenant de réaménagement n° 108100

Nombre de lignes du prêt réaménagées : 75

N° ligne du Prêt	Durée de la période	Taux de période (en %)	TEG (%)	ICNE <sup>1</sup> (€)	Commission (b)	Stock d'Intérêts Compensateurs (c)		Stock d'Intérêts Différés (€)		Soutie Actuarielle (€)	
						Payé (c)	Maintenu	Payé (d)	Maintenu	Payée (e)	Refinancée
0220709	A	1,43	1,43	1 123,44	28,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0220730	A	1,43	1,43	714,58	21,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0220790	A	1,43	1,43	1 524,52	103,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0220791	A	1,43	1,43	737,57	50,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0220792	A	1,43	1,43	678,43	46,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0220793	A	1,43	1,43	496,76	33,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0220818	A	1,43	1,43	1 195,16	120,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0250971	A	1,43	1,43	2 489,41	43,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0251003	A	1,43	1,43	3 341,61	58,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0269362	A	1,43	1,43	743,32	21,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0271284	A	1,43	1,43	663,53	23,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0271425	A	1,43	1,43	3 014,15	106,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0273521	A	1,43	1,43	546,18	24,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0277509	A	1,43	1,43	4 743,31	75,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0277510	A	1,43	1,43	5 326,04	85,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0280605	A	1,43	1,43	4 219,17	93,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0280607	A	1,43	1,43	784,46	17,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0280622	A	1,43	1,43	1 026,51	22,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0280627	A	1,43	1,43	1 801,86	39,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0280629	A	1,43	1,43	604,85	13,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS  
DIRECTION REGIONALE NOUVELLE-AQUITAINE  
Délégation de BORDEAUX

**COMMISSIONS, FRAIS ET ACCESSOIRES**

Réf.: Avenant de réaménagement n° 108100

Nombre de lignes du prêt réaménagées : 75

N° ligne du Prêt	Durée de la période	Taux de période (en %)	TEG (%)	ICNE 1 (€)	Commission (€)		Stock d'intérêts Compensateurs (€)		Stock d'intérêts Différés (€)		Solite Actuarielle (€)	
					(a)	(b)	Payé (c)	Réfinancé	Maintenu	Payé (d)	Réfinancé	Maintenu
0280821	A	1,43	1,43	32,85	3,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0349632	A	1,43	1,43	1 067,59	31,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0349687	A	1,43	1,43	10 072,19	297,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0349704	A	1,43	1,43	5 356,52	158,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0351202	A	1,43	1,43	2 384,27	38,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0354583	A	1,43	1,43	2 239,41	152,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0355026	A	1,43	1,43	296,82	29,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0355032	A	1,43	1,43	204,78	20,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0355082	A	1,43	1,43	805,89	17,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0357641	A	1,43	1,43	0,00	38,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0357646	A	1,43	1,43	0,00	32,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0362024	A	1,43	1,43	729,55	14,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0363237	A	1,43	1,43	2 287,10	44,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0363255	A	1,43	1,43	971,69	18,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0363257	A	1,43	1,43	111,69	7,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0363926	A	1,43	1,43	647,26	14,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0414903	A	1,43	1,43	1 755,60	28,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0415741	A	1,43	1,43	2 167,62	38,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0420053	A	1,43	1,43	1 046,73	26,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0420057	A	1,43	1,43	1 557,85	39,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS  
DIRECTION REGIONALE NOUVELLE-AQUITAINE  
Délégation de BORDEAUX

**COMMISSIONS, FRAIS ET ACCESSOIRES**

Réf.: Avenant de réaménagement n° 108100

Nombre de lignes du prêt réaménagées : 75

N° ligne du Prêt	Durée de la période	Taux de période (en %)	TEG (%)	ICNE 1 (€)	Commission (€) (b)	Stock d'intérêts Compensateurs (€)		Stock d'intérêts Différés (€)		Payée (e)	Solvite Actuarielle (€)	Refinancée
						Payé (c)	Refinancé	Maintenu	Refinancé			
0420060	A	1,43	1,43	2 931,87	73,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0420070	A	1,43	1,43	230,28	5,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0421966	A	1,43	1,43	511,58	34,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0421971	A	1,43	1,43	593,10	26,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0436180	A	1,43	1,43	3 013,52	88,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0437008	A	1,43	1,43	6 344,68	187,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0437017	A	1,43	1,43	0,00	13,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0437021	A	1,43	1,43	0,00	20,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0455585	A	1,30	1,30	637,66	13,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0458162	A	1,30	1,30	581,18	12,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0458451	A	1,43	1,43	2 284,20	36,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0458506	A	1,43	1,43	1 080,01	17,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0460573	A	1,30	1,30	161,03	4,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0461044	A	1,43	1,43	1 112,24	24,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0463647	A	1,43	1,43	1 299,74	32,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0463650	A	1,43	1,43	2 616,19	65,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0463667	A	1,30	1,30	272,22	9,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS  
DIRECTION REGIONALE NOUVELLE-AQUITAINE  
Délégation de BORDEAUX

**COMMISSIONS, FRAIS ET ACCESSOIRES**

Réf.: Avenant de réaménagement n° 108100

Nombre de lignes du prêt réaménagées : 75

N° ligne du Prêt	Durée de la période (en %)	Taux de période (en %)	TEG (%)	ICNE 1 (€) (a)	Commission (€) (b)		Stock d'intérêts Compensateurs (€)		Stock d'intérêts Différés (€)		Solite Actuarielle (€)	
							Payé (c)	Maintenu	Payé (d)	Maintenu	Payée (e)	Refinancée
0463675	A	1,43	1,43	1 565,54	39,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>				<b>114 697,58</b>	<b>3 357,13</b>	<b>9 767,69</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**Total à payer pour le présent avenant (a+b+c+d+e) : 127 822,40**

(1) Le montant des intérêts courus non échus des prêts révisibles réaménagés peut donner lieu à recalcul en cas de variation de leur(s) index d'ici à la date de valeur du réaménagement.



## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

### RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 7 SEPTEMBRE 2020

#### DÉLIBÉRATION N° 20.CP.VI.2

Convention d'occupation en vue de l'implantation  
d'équipements de communications électroniques par FREE MOBILE.  
Site de GRAND-BRASSAC.

DATE DE LA CONVOCATION : 02/09/2020

PRÉSIDENT(E) DE SÉANCE : Germinal PEIRO

ÉTAIENT PRÉSENTS : Régine ANGLARD, Jacques AUZOU, Didier BAZINET, Adib BENFEDDOUL, Thierry BOIDÉ, Mireille BORDES, Christelle BOUCAUD, Dominique BOUSQUET, Sylvie CHEVALLIER, Frédéric DELMARÈS, Jean-Fred DROIN, Joëlle HUTH, Cécile LABARTHE, Colette LANGLADE, Jean-Paul LOTTERIE, Jean-Michel MAGNE, Elisabeth MARTY, Natacha MAYAUD, Jeannik NADAL, Juliette NEVERS, Germinal PEIRO, Brigitte PISTOLOZZI, Pascal PROTANO, Annie SEDAN, Jacqueline TALIANO, Christian TEILLAC, Marie-Rose VEYSSIÈRE, Armand ZACCARON

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) AVEC POUVOIR :

Pascal BOURDEAU	pouvoir à	Juliette NEVERS	Serge MERILLOU	pouvoir à	Jeannik NADAL
Marie-Claude VARAILLAS	pouvoir à	Armand ZACCARON			

RAPPORTEUR : Jeannik NADAL

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pour : 31

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Non-participation(s) : 0

Excusé(s) sans pouvoir : 0

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DE LA DORDOGNE

RÉUNION DU 7 SEPTEMBRE 2020

---

N° 20.CP.VI.2

Convention d'occupation en vue de l'implantation  
d'équipements de communications électroniques par FREE MOBILE.  
Site de GRAND-BRASSAC.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes publiques,

VU le Code des Postes et Communications Electroniques,

VU la délibération du Conseil départemental n° 15-206 du 2 avril 2015,

VU le plan des emplacements mis à disposition,

VU le rapport présenté par M. le Président du Conseil départemental,

LA COMMISSION PERMANENTE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE la convention d'occupation ci-annexée relative à l'installation d'équipements de communications électroniques par la Société FREE MOBILE, sur un pylône implanté à GRAND-BRASSAC (24350), lieu-dit "Vignes de France", parcelle n° 350 section ZA, pour une durée de DOUZE (12) ans à compter de la dernière signature des présentes.

DIT que cette occupation est consentie moyennant une redevance annuelle de 700 € toutes charges incluses, payable d'avance au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et révisée annuellement suivant le dernier Indice INSEE de Référence des Loyers (IRL) connu au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

AUTORISE M. le Président du Conseil départemental à signer et exécuter la convention d'occupation à intervenir avec la Société FREE MOBILE, au nom et pour le compte du Département, ainsi que tous les actes ou avenants s'y rapportant, dans la mesure où ceux-ci n'entraînent pas de modifications substantielles aux dispositions du contrat initial.

Pour le Président et par délégation,  
le Vice-président chargé des finances,  
administration générale, marchés publics,

  
Jeannik NADAL

CONVENTION D'OCCUPATION EN VUE DE L'IMPLANTATION  
D'EQUIPEMENTS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES  
PAR FREE MOBILE -- SITE DE GRAND-BRASSAC

ENTRE

Le DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE, Personne morale de droit public, domicilié en l'Hôtel du Département – 2, rue Paul Louis Courier – CS 11200 – 24019 PERIGUEUX Cedex, représenté par le Président du Conseil départemental, M. Germinal PEIRO, agissant au nom et pour le compte du Département, en vertu d'une délibération de la Commission Permanente n° 20.CP.VI. en date du 7 septembre 2020,  
(Numéro SIRET : 222.400.012.00019)

Ci-après dénommé "la COLLECTIVITE",  
D'une part,

ET

FREE MOBILE, Société par Actions simplifiée, immatriculée sous le numéro B 499 247 138 au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, dont le siège social est situé au 16, rue de la Ville l'Evêque à PARIS (75008), représentée par le Président, M. Maxime LOMBARDINI, dûment habilité à l'effet des présentes,  
(Numéro SIRET : 499.247.138.00021)

Ci-après dénommée "l'OPERATEUR",  
D'autre part.

Ci-après dénommés ensemble "les PARTIES".

PREALABLEMENT A L'OBJET DES PRESENTES, IL A ETE RAPPELE CE QUI SUIVIT :

L'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes) a adopté le 9 avril 2009 la décision n° 2009-0328, prise en application de la Loi de Modernisation de l'Economie (LME) du 4 août 2008, fixant les principes du partage entre Opérateurs d'installations de réseau mobile de 3<sup>ème</sup> génération (ci-après dénommé "3G"). La mise en œuvre de ce partage permettra de faciliter et d'accélérer l'extension de la couverture 3G sur le territoire français.

A ce titre, l'OPERATEUR doit systématiquement privilégier la réutilisation de points hauts déjà existants en application de l'article D98-6-1 du Code des Postes et Communications électroniques.

L'OPERATEUR, qui exploite des réseaux de communications électroniques, conformément aux Autorisations ministérielles qui lui ont été accordées, doit pour les besoins de l'exploitation de ses réseaux actuels et futurs, procéder à l'installation de dispositifs d'antennes et d'équipements techniques reliés à des Réseaux de communications électroniques.

Quant à la COLLECTIVITE, elle est propriétaire d'un site de téléphonie mobile situé sur le territoire de la Commune de GRAND-BRASSAC (24350), lieu-dit "Vignes de France" et figurant au Plan cadastral sous le numéro 350 section ZA, sur lequel est implanté un pylône bénéficiant déjà aux équipements de BOUYGUES TELECOM et ORANGE.

Aussi et afin tant de respecter les obligations qui sont imposées à l'OPERATEUR par son Autorité de régulation que de poursuivre le déploiement de ses Réseaux de communication sur le territoire français, les PARTIES se sont rapprochées afin de conclure la présente Convention (ci-après dénommée "la Convention") aux conditions ci-après exposées et acceptées.

CECI ETANT EXPOSE, LES PARTIES SONT CONVENUES DE CE QUI SUIT

#### ARTICLE 1<sup>er</sup> : OBJET

La présente Convention a pour objet de déterminer les modalités et conditions de mise à disposition, par la COLLECTIVITE au profit de l'OPERATEUR, d'un site (ci-après dénommé "le site"), d'une superficie au sol d'environ 11 m<sup>2</sup> (emplacement au sol), sis lieu-dit "Vignes de France", Commune de GRAND-BRASSAC (24350), parcelle ZA 350 sur le pylône ou point haut implanté par la COLLECTIVITE sur ledit site.

Cette mise à disposition permet à l'OPERATEUR d'implanter les équipements techniques (ci-après dénommés les "Équipements Techniques") définis à l'article 2 et liés à ses activités d'OPERATEUR.

Par implantation, il convient d'entendre l'installation, l'exploitation et la maintenance des Équipements Techniques, ainsi que le retrait à l'issue de la Convention si celle-ci n'est pas renouvelée.

#### ARTICLE 2 : EQUIPEMENTS TECHNIQUES A LA CHARGE DE L'OPERATEUR

L'ensemble des Équipements Techniques, objets de la présente Convention, sont et demeurent la propriété de l'OPERATEUR, la COLLECTIVITE s'interdisant d'intervenir sur lesdits Équipements Techniques, sauf en cas d'urgence dûment justifiée à l'OPERATEUR.

Ces Équipements Techniques sont définis comme suit :

- des faisceaux hertziens y compris leurs coffrets associés, leur système de réglages et de fixation,
- des armoires techniques et leurs coffrets associés,
- des câbles coaxiaux ou de la fibre optique nécessaires à relier les antennes aux baies et leur cheminement,
- des systèmes de contrôle d'accès, de balisage et de sécurité, conformément à la législation en vigueur (protections des intervenants et délimitation des zones de travail).

Lesdits emplacements des Équipements Techniques sont identifiés sur les plans figurant en annexe 1 à la convention.

Les Équipements Techniques seront implantés en fonction des nécessités d'ingénierie de l'OPERATEUR. L'OPERATEUR pourra mutualiser l'ensemble de ses Équipements Techniques avec ceux déjà présents sur le site. Un dossier technique, comprenant des plans (notamment le PLAN d'ÉLÉVATION et le PLAN DE MASSE), présente à titre indicatif les Équipements Techniques qui seront installés dès la mise à disposition des emplacements.

L'OPERATEUR pourra modifier ou ajouter librement de nouveaux Équipements Techniques, dans la limite des emplacements tels que visés à l'article 1 ci-dessus, et communiquera, pour la parfaite information de la COLLECTIVITE, les plans d'implantation des nouveaux Équipements Techniques dix (10) jours avant la réalisation de ces modifications ou extensions.

L'OPERATEUR souscrira en son nom propre les abonnements nécessaires à l'alimentation en énergie de ses Équipements Techniques.

### ARTICLE 3 : AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES

L'OPERATEUR fait son affaire personnelle de l'obtention des Autorisations administratives et réglementaires nécessaires à l'exploitation de son réseau ou à l'implantation et l'exploitation de ses Équipements Techniques.

En cas de refus ou de retrait desdites Autorisations administratives et/ou réglementaires, l'OPERATEUR pourra soulever la résolution de plein droit de la présente Convention par lettre recommandée avec accusé de réception.

### ARTICLE 4 : ETAT DES LIEUX – INSTALLATION – ENTRETIEN ET MAINTENANCE

#### Article 4.1 : États des lieux

Les lieux mis à disposition sont présumés être en bon état à la date de signature des présentes sauf indication contraire répertoriée en annexe. Un état des lieux préalable (plateforme, clôture, pylône, ...) sera établi avant tout commencement des travaux réalisés par l'OPERATEUR et ses sous-traitants.

Après installation des Équipements Techniques, une visite sera organisée par l'OPERATEUR en présence de la COLLECTIVITE. Cette opération devra être renouvelée à l'initiative de l'OPERATEUR chaque fois que les Équipements Techniques devront être changés.

#### Article 4.2 : Travaux d'installation

La COLLECTIVITE autorise l'installation, dans les emplacements mis à disposition, des Équipements Techniques et tous travaux nécessaires à cette fin, y compris tous branchements et installations nécessaires (notamment alimentation en énergie, lignes téléphoniques, fibres optiques, fourreaux et faisceaux hertziens) au fonctionnement des Équipements Techniques. Les abonnements et les consommations liés aux fluides seront à la charge exclusive de l'OPERATEUR.

Il est ici précisé que la parcelle destinée à recevoir les installations est desservie par un chemin d'accès (Cf. Plan de masse) traversant de nombreuses propriétés privées et le site est accessible par un portail dont les clés sont à disposition des Occupants dans la boîte à clés.

La COLLECTIVITE ne garantit pas l'OPERATEUR et décline toute responsabilité en cas de coupures des installations électriques provenant soit du service concessionnaire, soit de travaux, accidents, réparations, et d'une manière générale, de tous autres cas. L'OPERATEUR devra faire son affaire personnelle des préjudices qu'il pourrait subir dans les situations évoquées ci-dessus et globalement dans tous les autres cas fortuits, ou de force majeure.

La signature de la Convention vaut accord donné à l'OPERATEUR de réaliser les travaux et d'effectuer les démarches liées à l'obtention des Autorisations administratives et techniques nécessaires à l'installation et à l'exploitation des Équipements Techniques et notamment la vérification que l'implantation de ces derniers soit compatible avec les équipements déjà présents sur le site. A défaut d'obtention desdites autorisations, la Convention sera résolue de plein droit sans indemnité.

Il en sera de même en cas de retrait, annulation ou d'abrogation de l'une des Autorisations administratives précitées.

#### Article 4.3 : Entretien et Maintenance

L'OPERATEUR devra tenir les lieux mis à disposition en bon état d'entretien ainsi qu'en bon état de propreté pendant la durée de leur occupation.

L'OPERATEUR s'engage à assurer à ses frais et sous sa seule responsabilité la maintenance de ses Équipements Techniques.

La COLLECTIVITE s'engage à assurer à l'OPERATEUR une jouissance paisible des emplacements mis à disposition.

La COLLECTIVITE, et tout Occupant de son chef, pour qui elle se porte fort aux termes des présentes, autorise l'OPERATEUR, ses préposés, tout tiers, autorisé par l'OPERATEUR et/ou accompagné par l'OPERATEUR ou ses préposés - à avoir à tout moment libre accès au site mis à disposition.

La COLLECTIVITE avertira l'OPERATEUR de tout changement des modalités d'accès dans les plus brefs délais.

La COLLECTIVITE veillera à ce que pendant toute la durée de la Convention, l'espace faisant face aux Équipements Techniques soit dégagé, dans la limite de l'emprise de la propriété de la COLLECTIVITE.

Dans le cas où des travaux de quelque nature que ce soit seraient réalisés par la COLLECTIVITE sur le site et nécessiteraient le déplacement ou l'enlèvement de toute ou partie des Équipements Techniques de l'OPERATEUR, la COLLECTIVITE en avertira l'OPERATEUR par lettre recommandée avec avis de réception moyennant le respect d'un préavis de six (6) mois avant le début des travaux.

La COLLECTIVITE précisera la nature et la durée desdits travaux et s'efforcera dans la mesure du possible, de proposer une date d'interruption dans la période la moins pénalisante pour l'OPERATEUR. Le préavis ne s'appliquera pas en cas de travaux rendus nécessaires par la force majeure.

L'OPERATEUR s'engage à effectuer lui-même et à ses frais la dépose, la protection et la remise en place des dits Équipements.

Les PARTIES se concerteront pour trouver une solution de remplacement pendant la durée des travaux, afin de permettre à l'OPERATEUR de continuer à exploiter les Équipements Techniques.

Au cas où aucune solution de remplacement satisfaisante pour l'OPERATEUR ne serait trouvée, celui-ci se réserve le droit de résilier la Convention sans paiement d'une quelconque indemnité par l'une ou l'autre des PARTIES.

En tout état de cause, la redevance sera diminuée à proportion de la durée de suspension du fonctionnement des Équipements Techniques. A l'issue des travaux, l'OPERATEUR pourra réinstaller les Équipements Techniques, les laisser sur le (les) nouvel(eaux) emplacement(s) trouvé(s) pendant la durée des travaux, ou décider sans préavis de résilier la Convention sans qu'aucune indemnité ne soit due de part et d'autre.

## ARTICLE 5 : COMPATIBILITE

La COLLECTIVITE ne pourra créer ou laisser créer de nouveaux Équipements susceptibles de nuire aux Équipements Techniques déjà en place (ci-après dénommés "Nouveaux Équipements").

La COLLECTIVITE s'engage, avant d'installer ou d'autoriser l'installation de Nouveaux Équipements, à ce que soient réalisées, à la charge financière du Demandeur, les études de compatibilité nécessaires avec les Équipements Techniques déjà en place.

Dans l'hypothèse où il s'avèrerait que les Nouveaux Équipements envisagés nuiraient aux Équipements Techniques en place, la COLLECTIVITE s'engage à ce que soit réalisée, à la charge financière exclusive du Demandeur, la mise en compatibilité des Nouveaux Équipements avec ceux existants.

La COLLECTIVITE s'engage à faire figurer des clauses similaires à cet article dans les contrats le liant au Demandeur.

## ARTICLE 6 : DUREE DE LA CONVENTION

La Convention entrera en vigueur à compter de la dernière des dates de signature par les Parties.

Le site sera mis à disposition de l'OPERATEUR à compter de cette même date.

La Convention est conclue pour une période initiale de DOUZE (12) années à compter de sa date d'entrée en vigueur. Au-delà de son terme, la Convention se poursuivra par tacite reconduction pour des périodes successives de trois (3) ans, faute de congé donné par l'une des Parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, douze (12) mois au moins avant l'expiration de chaque période en cours.

En tout état de cause, tout renouvellement ne sera possible que si l'OPERATEUR est titulaire de l'autorisation justifiant l'installation des Equipements Techniques.

Ce délai comprend le retrait des installations prévues en article 13.

## ARTICLE 7 : REDEVANCE ET MODALITES DE PAIEMENT

### Article 7.1 : Redevance

Cette occupation est consentie et acceptée moyennant le paiement d'une redevance annuelle s'élevant à SEPT CENTS EUROS (700 €) TTC.

### Article 7.2 : Modalité de paiement de la redevance

La redevance annuelle de l'année civile en cours est exigible d'avance au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

La première échéance de la redevance sera calculée *pro rata temporis* à compter de la date d'entrée en vigueur de la Convention et son paiement sera effectué :

- le 30 juin de l'année en cours si la Convention est entrée en vigueur entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 mai,
- 30 jours après réception d'une facture ou titre de recette si la Convention est entrée en vigueur entre le 1<sup>er</sup> juin et le 31 décembre.

La dernière échéance sera calculée *pro rata temporis* jusqu'à la date d'effet de la résiliation, quelle qu'en soit la cause ou le terme de la Convention.

Le paiement sera effectué par virement sur le compte de la COLLECTIVITE, au plus tard quarante-cinq (45) jours après la réception de ladite facture ou titre de recette.

Tout retard de paiement fera courir de plein droit des pénalités calculées au taux de trois (3) fois le taux d'intérêt légal, à compter de la date d'échéance figurant sur la facture impayée.

### Article 7.3 : Indexation

La redevance annuelle sera révisable chaque année au 1<sup>er</sup> janvier suivant la variation de l'Indice de Référence des Loyers (IRL). L'indice retenu étant celui du 4<sup>ème</sup> trimestre 2019, à savoir 130,26.

Le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année à compter du 1<sup>er</sup> janvier de la deuxième année suivant la date de prise d'effet de la Convention, la variation de la redevance initiale sera égale à celle constatée entre le dernier indice publié à cette date et l'indice retenu à la date de la convention.

Le 1<sup>er</sup> janvier des années ultérieures, la variation du loyer sera égale à celle constatée entre le dernier indice publié à cette date et celui du même trimestre de l'année précédente.

Si l'indice choisi cessait d'être publié ou ne pouvait être appliqué pour quelque cause que ce soit, le réajustement se ferait sur la base de l'indice de remplacement qui serait alors publié. Dans le cas où aucun indice de remplacement ne serait publié, les Parties conviennent de lui substituer un indice choisi d'un commun accord entre elles. En tout état de cause, l'augmentation du loyer ne pourra jamais être supérieure à 2 % par an.

### ARTICLE 8 : RECOURS DE TIERS

L'OPERATEUR supportera seul les conséquences financières qu'il pourrait causer dans le cadre de l'exécution de la présente Convention et résultant d'une réclamation ou d'une action de quelque nature que ce soit exercée par un tiers pour tout dommage et/ou préjudice causés au dit tiers.

La COLLECTIVITE ne pourra être recherchée pour d'autres motifs que ceux liés aux réclamations faites sur des conséquences liées à la structure du pylône ou aux aménagements (clôture et terrassement) réalisés par elle sur le site. En aucun cas, elle ne pourra être recherchée en responsabilité dans le cas où l'OPERATEUR serait condamné pour des motifs liés à l'utilisation ou à la non-conformité de ses Equipements Techniques.

### ARTICLE 9 : ASSURANCE

L'Opérateur s'engage à être titulaire pendant la durée de la Convention, d'une ou plusieurs polices d'assurances garantissant son activité et notamment :

- sa responsabilité civile résultant de son activité, de ses Équipements Techniques, de son personnel intervenant dans le cadre des opérations de maintenance,
- les dommages subis par ses propres matériels et Équipements Techniques notamment contre les risques d'incendie, d'explosion, de dégât des eaux,
- les recours des voisins et des tiers.

La COLLECTIVITE fera sa propre affaire de l'assurance de ses biens immobiliers et/ou mobiliers et s'engage à souscrire une police d'assurance garantissant sa responsabilité civile.



## ARTICLE 10 : CESSION – SOUS-LOCATION

La Convention revêt un caractère strictement personnel. Toutefois, il est expressément convenu entre les PARTIES que l'OPERATEUR pourra céder, après avoir obtenu l'accord préalable de la COLLECTIVITE, la Convention à toute filiale de son groupe, sous réserve que celle-ci s'engage à reprendre les droits et obligations issus de la présente.

L'OPERATEUR est autorisé à sous-louer une ou plusieurs parties de l'emplacement occupé, à condition d'en informer préalablement la COLLECTIVITE.

En cas de cession du site, qu'elle qu'en soit la forme, la COLLECTIVITE se porte fort de rendre la Convention opposable au Cessionnaire.

## ARTICLE 11 : RESILIATION

### Article 11.1 : Résiliation à l'initiative de l'une des Parties

En cas de non-respect par l'une des PARTIES, de ses obligations à la Convention, l'autre PARTIE pourra, après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet pendant une période de trois (3) mois, résilier de plein droit la Convention, par envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception et ce, sans préjudice de tous dommages et intérêts.

Dans l'hypothèse où apparaîtraient des problèmes indépendants de la volonté des PARTIES (installations électriques proches affectant l'émission et/ou la réception des signaux, parasitage d'installations diverses, nouvelles constructions en face des antennes, etc.) ou en cas de travaux nécessaires sur l'infrastructure mise à disposition engendrant une interruption du service, les PARTIES se concerteront pour tenter de régler ces difficultés.

En cas d'échec de cette concertation, l'OPERATEUR ou la COLLECTIVITE aura la possibilité de résilier de plein droit la Convention, par lettre recommandée avec accusé de réception, en respectant un préavis de trois (3) mois, sans que cette résiliation n'ouvre droit à une quelconque indemnisation de part et d'autre des PARTIES.

### Article 11.2 : Résiliation à l'initiative de l'OPERATEUR

En cas de retrait ou de non renouvellement de l'Autorisation ministérielle accordée à l'OPERATEUR pour exploiter ses réseaux de téléphonie mobile, la Convention pourra être résiliée de plein droit à tout moment par l'OPERATEUR et sans versement d'indemnité de part et d'autre des PARTIES, à charge pour lui d'en informer la COLLECTIVITE, par lettre recommandée avec avis de réception. Il en sera de même en cas de refus, retrait, abrogation ou annulation des Autorisations administratives nécessaires à l'activité de l'OPERATEUR et/ou à l'implantation des Équipements Techniques.

De même pour des raisons techniques impératives, notamment relatives à l'évolution de l'architecture de l'un de ses réseaux, perturbations des émissions radioélectriques de l'OPERATEUR, ce dernier pourra résilier de plein droit la présente Convention. Dans cette hypothèse, et moyennant un préavis de six (6) mois adressé à la COLLECTIVITE par lettre recommandée avec accusé de réception, l'OPERATEUR abandonnera à la COLLECTIVITE le solde du loyer déjà versé pour l'annuité en cours.

### Article 11.3 : Résiliation à l'initiative de la COLLECTIVITE

La COLLECTIVITE se réserve le droit de résilier la Convention pour un motif d'intérêt général, notamment si les besoins spécifiques d'un service public le justifient.

Notification en sera faite à l'OPERATEUR, par lettre recommandée avec accusé de réception, en respectant un préavis d'un (1) an.

Les PARTIES se concerteront afin de définir les modalités de libération des lieux.

### Article 11.4 : Résiliation pour cause de force majeure

Dans le cas d'un sinistre lié à un cas de catastrophe naturelle (tempête, etc.) ou de destruction volontaire du pylône par un tiers identifié ou non, l'OPERATEUR ne pourra exiger de la COLLECTIVITE la reconstruction du site s'il devenait inexploitable par l'OPERATEUR.

La COLLECTIVITE informera l'OPERATEUR, dans le délai de quatre (4) mois :

- de la reconstruction du site et de la poursuite de la Convention (avec ajustement de la redevance en fonction de la durée d'indisponibilité du site),
- de la résiliation de la Convention. La redevance due sera calculée à la date de survenance de l'événement.

## ARTICLE 12 : ENVIRONNEMENT LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE

La COLLECTIVITE accepte que l'OPERATEUR réalise à ses frais les balisages relatifs au périmètre de sécurité sur le site et l'affichage requis en la matière par la réglementation en vigueur.

De même, la COLLECTIVITE se porte garante du respect par ses préposés ou sous-traitants, ainsi que par toute personne concernée susceptible d'approcher ou d'intervenir à proximité des Équipements Techniques, de ladite réglementation, ainsi que des balisages et consignes de sécurité affichées par l'OPERATEUR. Par ailleurs, la COLLECTIVITE s'engage à informer préalablement et par écrit l'OPERATEUR de toute intervention à proximité des Équipements Techniques.

Pendant toute la durée de la Convention, l'OPERATEUR s'assurera que le fonctionnement des Équipements Techniques sera toujours conforme à la réglementation applicable notamment en matière de santé publique ou d'émission de champs électromagnétiques. En cas d'évolution de ladite réglementation, et d'impossibilité pour l'OPERATEUR de s'y conformer dans les délais légaux, l'OPERATEUR suspendra les émissions des Équipements Techniques concernés jusqu'à leur mise en conformité, ou pourra résilier de plein droit la présente Convention par lettre recommandée avec avis de réception sans préavis ni indemnité.

## ARTICLE 13 : RETRAIT DES EQUIPEMENTS TECHNIQUES

A l'expiration de la Convention pour quelque motif que ce soit, l'OPERATEUR reprendra, dans un délai maximum de trois mois suivant la date de fin d'exploitation de ses installations, ses propres Équipements Techniques qu'il aura installés sur le site et dans ce même délai, remettra les lieux mis à disposition en leur état initial, conformément à l'état des lieux d'entrée.

La remise en état des lieux se limite aux seuls travaux résultant de la présence des Equipements Techniques de l'OPERATEUR.

Les dispositions de la présente Convention resteront en vigueur pendant la période nécessaire au retrait de ces Équipements Techniques.

#### ARTICLE 14 : NULLITE RELATIVE

Si l'une ou plusieurs stipulations de la présente Convention sont tenues pour non valables ou déclarées telles, en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur fin et leur portée.

#### ARTICLE 15 : JURIDICTION COMPETENTE

La présente Convention est soumise au droit français.

Toutes les contestations qui pourraient s'élever entre la COLLECTIVITE et l'OPERATEUR au sujet de l'application ou de l'interprétation de la Convention feront l'objet d'une tentative de règlement amiable.

Si un tel accord amiable ne pouvait être trouvé dans les trente (30) jours calendaires suivant la réception d'une lettre recommandée avec accusé de réception notifiant la difficulté en cause, le litige sera soumis par la Partie la plus diligente au Tribunal compétent du lieu de situation de l'immeuble.

#### ARTICLE 16 : ELECTION DE DOMICILE

Les Parties élisent domicile au lieu figurant en entête des présentes. Chaque Partie informera l'autre de tout changement de domicile susceptible d'intervenir.

Chaque notification, demande, certification, communication signifiée ou faite aux termes de la présente Convention se fera par écrit et envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception.

#### ARTICLE 17 : ANNEXES CONTRACTUELLES

Sont contractuels et annexés à la présente convention les documents suivants :

- Annexe 1 : Plans des emplacements mis à disposition

#### Article 18 : FORMALITÉ DU DOUBLE

La présente convention a été établie en deux exemplaires originaux dont un a été remis à chacune des deux Parties.

A Périgueux, le

A Paris, le

Pour la COLLECTIVITE,

Pour l'OPERATEUR,

le Président du Conseil départemental,

le Président de la Société FREE MOBILE,

Germinal PEIRO

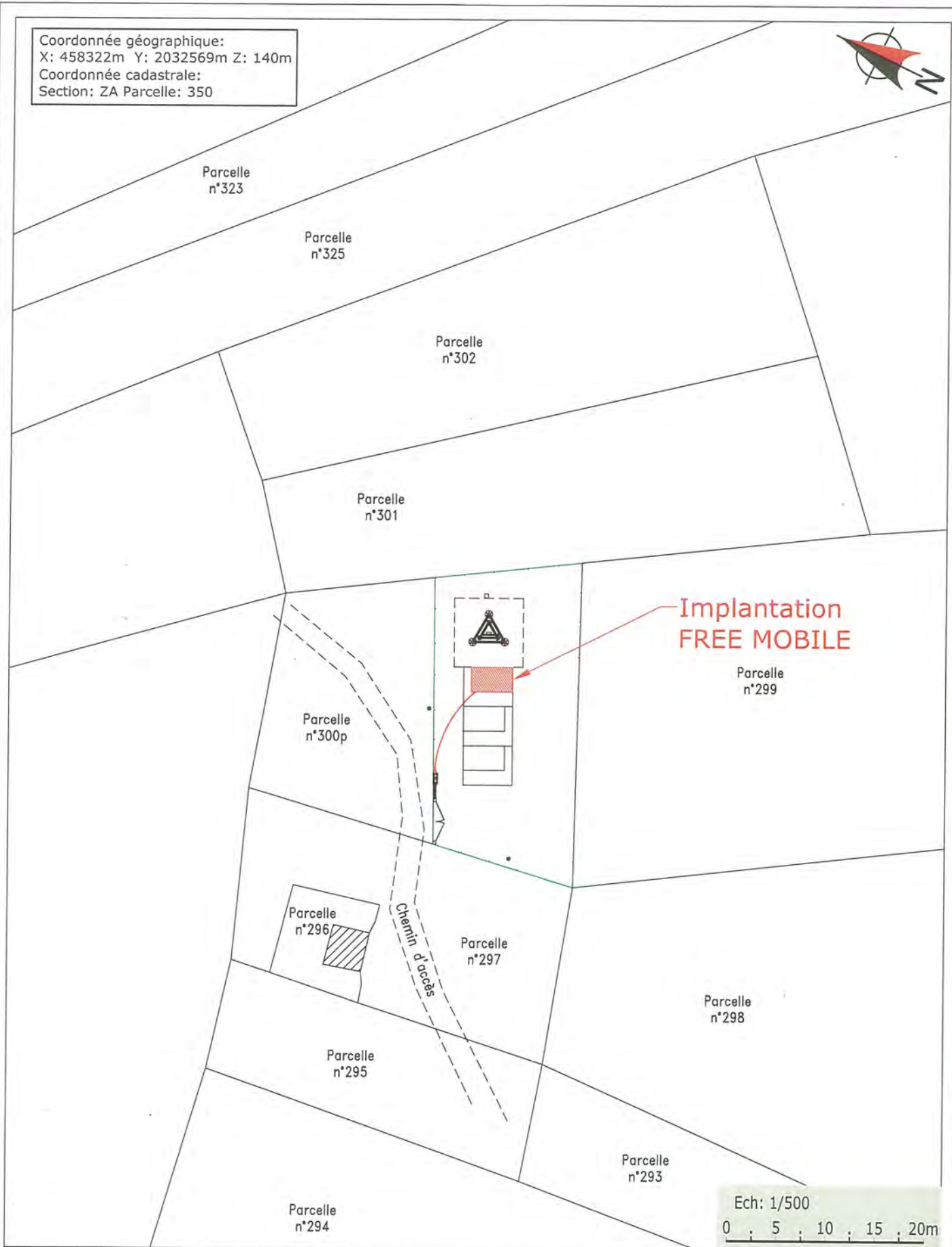
Maxime LOMBARDINI

FOLIO	DESIGNATION FOLIO	PRESENCE FOLIO
01	NOMENCLATURE	OK
02	PLAN DE MASSE	OK
03	EMPRISE AU SOL	NOK
04	EMPLACEMENT MIS A DISPOSITION	OK
05	PLAN ZONE DE GRUTAGE	NOK
06	PLAN D'IMPLANTATION EXISTANT	OK
07	PLAN D'IMPLANTATION PROJET	OK
08	DETAIL ZONE TECHNIQUE	NOK
09	PLAN D'ELEVATION EXISTANT	OK
10	PLAN D'ELEVATION PROJET	OK
11	PLAN DES AERIENS	NOK
12	PLAN DES RESEAUX ET TERRE	OK
13	PLAN EXTENSION RESEAUX	NOK

GRILLE D'EVOLUTION				
INDICE	DATE	DESSINATEUR	DESIGNATION	NOM ENTREPRISE
A	29/01/2020	F. FONSECA	EMISSION ORIGINALE	FREE MOBILE

GRAND_BRASSAC		
	PEX ZB LEAD BYTEL - Lieu-dit : " Vignes de France "	
	24350 GRAND BRASSAC	
	N° FOLIO : 01	NOMENCLATURE
		ID : 24200_003_01

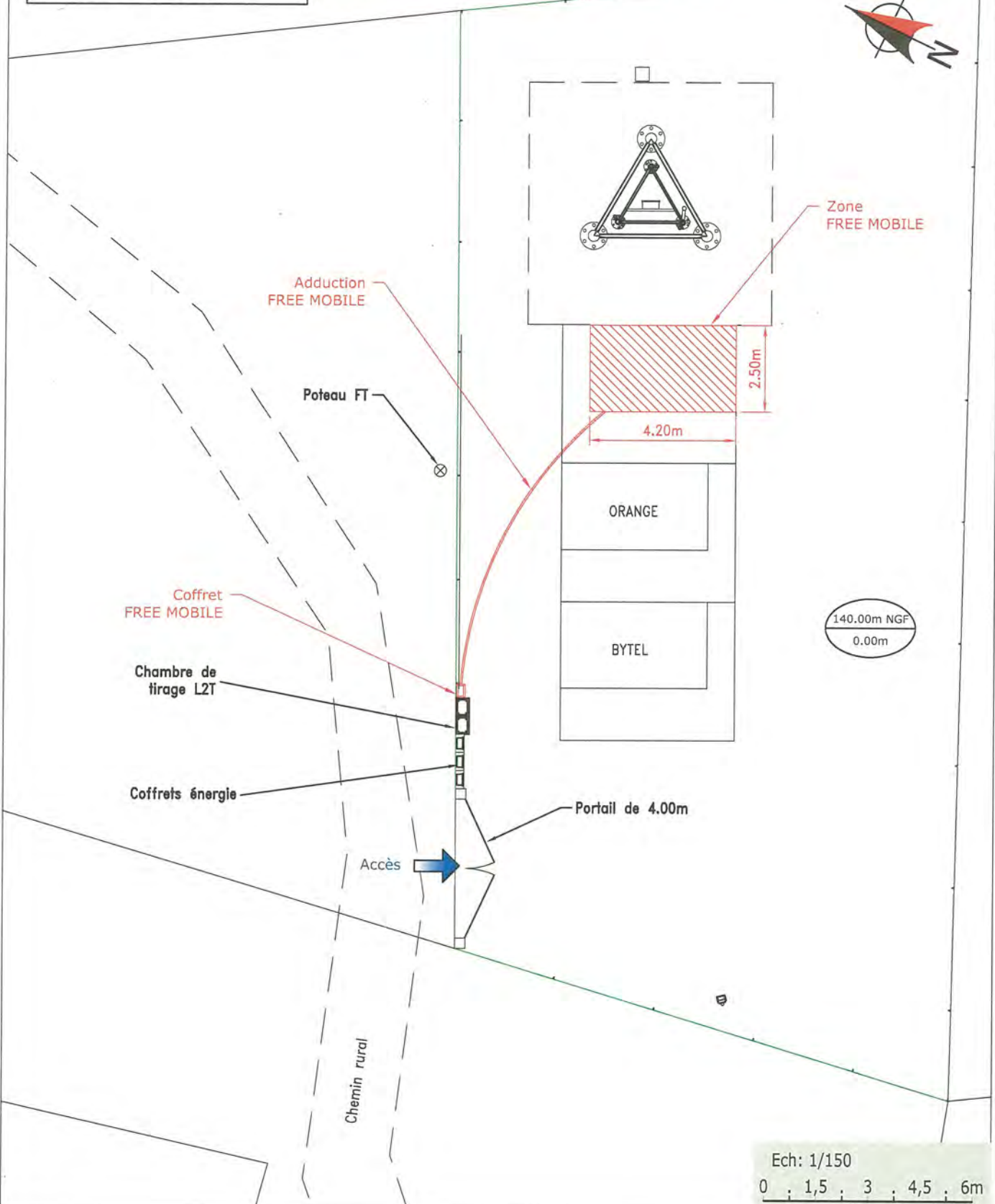
Coordonnée géographique:  
 X: 458322m Y: 2032569m Z: 140m  
 Coordonnée cadastrale:  
 Section: ZA Parcelle: 350



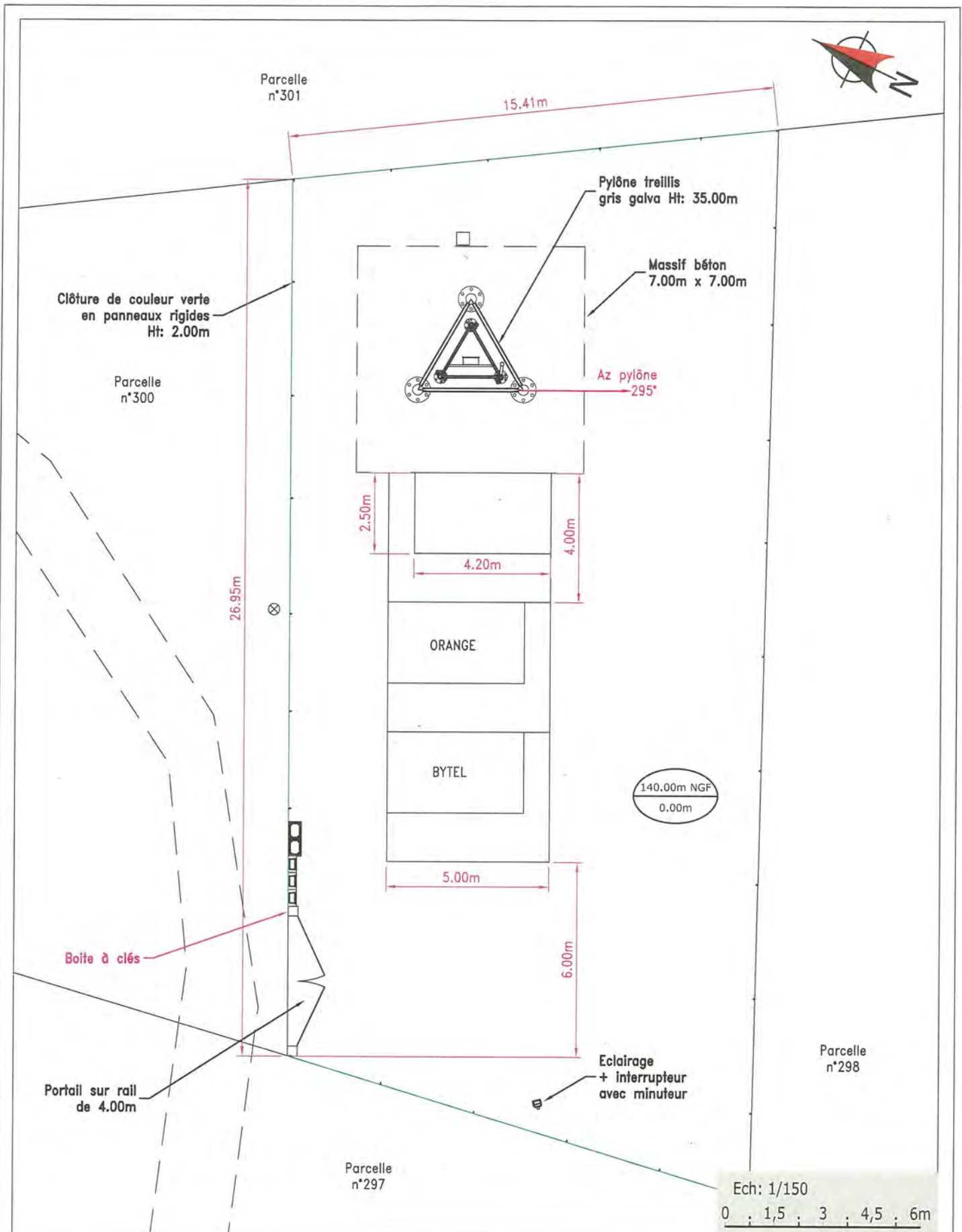
<b>GRAND_BRASSAC</b>		
	PEX ZB LEAD BYTEL - Lieu-dit : " Vignes de France "	
	24350 GRAND BRASSAC	
	N° FOLIO : 02	<b>PLAN DE MASSE</b>
		ID : 24200_003_01

Coordonnée géographique:  
 X: 458322m Y: 2032569m Z: 140m  
 Coordonnée cadastrale:  
 Section: ZA Parcelle: 350

Zone d'implantation  
 FREE MOBILE  
 surface louée: 10.50m<sup>2</sup>

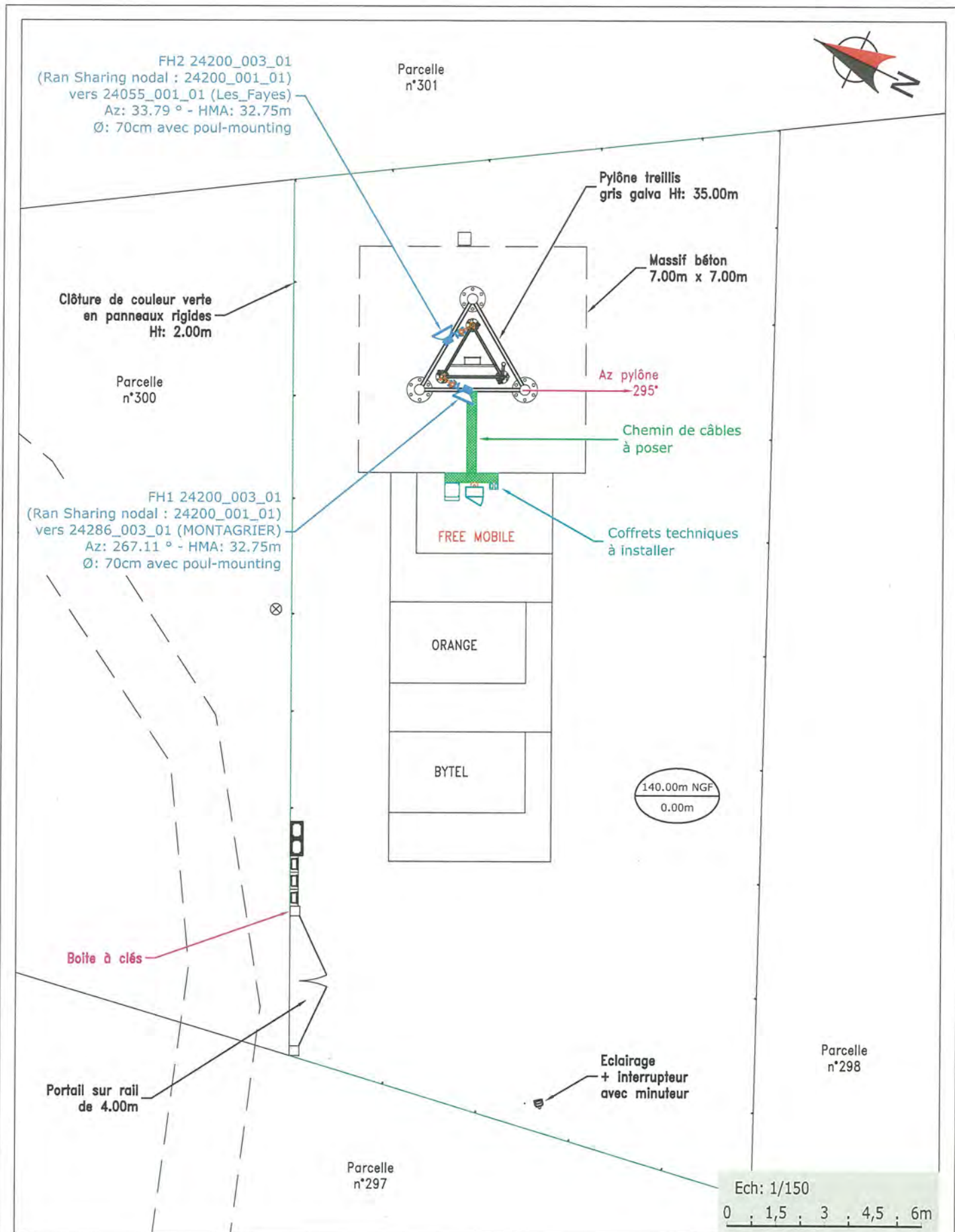


<b>GRAND_BRASSAC</b>		
	PEX ZB LEAD BYTEL - Lieu-dit : " Vignes de France "	
	24350 GRAND BRASSAC	
	N° FOLIO : 04	<b>EMPLACEMENT MIS A DISPOSITION</b>
		ID : 24200_003_01



Ech: 1/150  
 0 ; 1,5 ; 3 ; 4,5 ; 6m

<b>GRAND_BRASSAC</b>		
	PEX ZB LEAD BYTEL - Lieu-dit : " Vignes de France "	
	24350 GRAND BRASSAC	
	ID : 24200_003_01	
N° FOLIO : 06	<b>PLAN D'IMPLANTATION EXISTANT</b>	



GRAND\_BRASSAC



PEX ZB LEAD BYTEL - Lieu-dit : " Vignes de France "

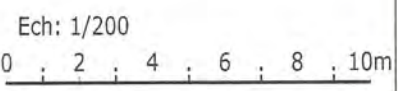
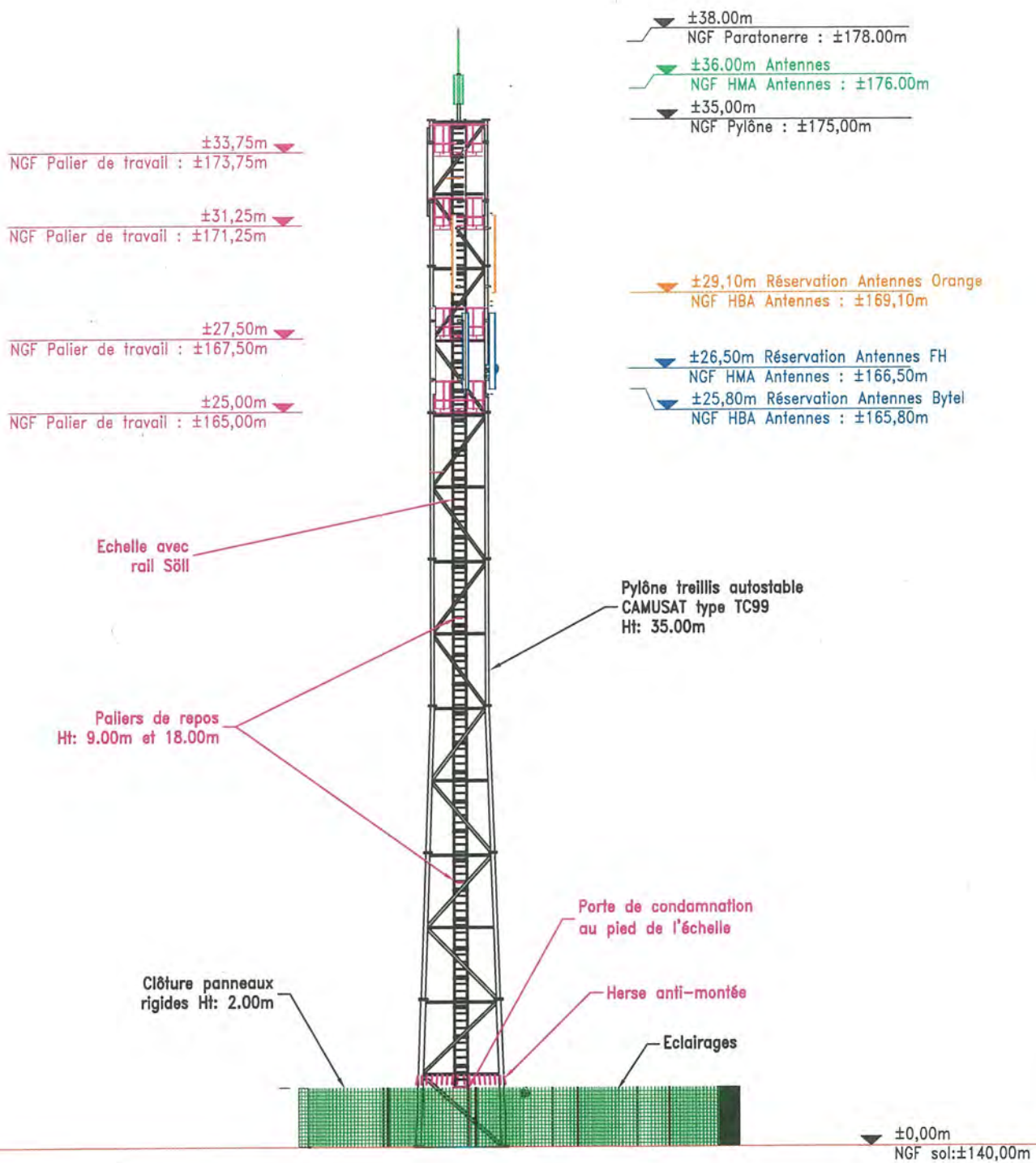
ID : 24200\_003\_01

24350 GRAND BRASSAC

N° FOLIO : 07

PLAN D'ELEVATION PROJET





<b>GRAND_BRASSAC</b>			
	PEX ZB LEAD BYTEL - Lieu-dit : " Vignes de France "		ID : 24200_003_01
	24350 GRAND BRASSAC		
	N° FOLIO : 09	PLAN D'ELEVATION EXISTANT	

FH2 24200\_003\_01  
 (Ran Sharing nodal : 24200\_001\_01)  
 vers 24055\_001\_01 (Les Fayes)  
 Az: 33.79 ° - HMA: 32.75m  
 Ø: 70cm avec poul-mounting

FH1 24200\_003\_01  
 (Ran Sharing nodal : 24200\_001\_01)  
 vers 24286\_003\_01 (MONTAGRIER)  
 Az: 267.11 ° - HMA: 32.75m  
 Ø: 70cm avec poul-mounting

±33,75m  
 NGF Palier de travail : ±173,75m

±31,25m  
 NGF Palier de travail : ±171,25m

±27,50m  
 NGF Palier de travail : ±167,50m

±25,00m  
 NGF Palier de travail : ±165,00m

±38,00m  
 NGF Paratonnerre : ±178,00m

±36,00m Antennes  
 NGF HMA Antennes : ±176,00m

±35,00m  
 NGF Pylône : ±175,00m

±32,75m Antennes FH FREE MOBILE  
 NGF HMA Antennes : ±172,75m

±29,10m Réserve Antennes Orange  
 NGF HBA Antennes : ±169,10m

±26,50m Réserve Antennes FH  
 NGF HMA Antennes : ±166,50m

±25,80m Réserve Antennes Bytel  
 NGF HBA Antennes : ±165,80m

Echelle avec  
 rail Söll

Pylône treillis autostable  
 CAMUSAT type TC99  
 Ht: 35.00m

Paliers de repos  
 Ht: 9.00m et 18.00m

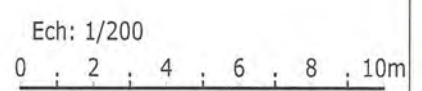
Porte de condamnation  
 au pied de l'échelle

Clôture panneaux  
 rigides Ht: 2.00m

Herse anti-montée

Eclairages

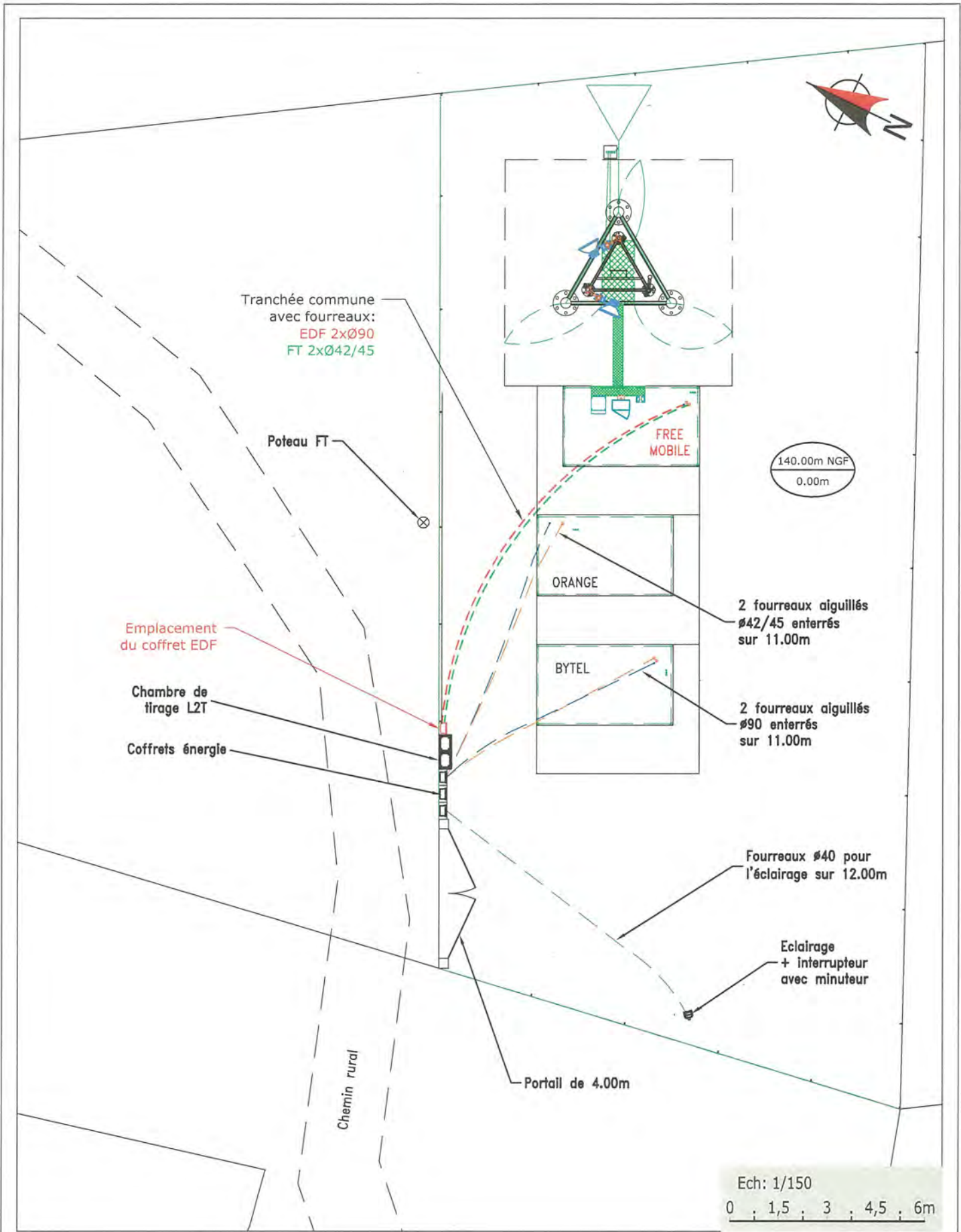
±0,00m  
 NGF sol:±140,00m



GRAND\_BRASSAC



PEX ZB LEAD BYTEL - Lieu-dit : " Vignes de France "		ID : 24200_003_01
24350 GRAND BRASSAC		
N° FOLIO : 10	PLAN D'ELEVATION PROJET	



GRAND\_BRASSAC



PEX ZB LEAD BYTEL - Lieu-dit : " Vignes de France "

ID : 24200\_003\_01

24350 GRAND BRASSAC

N° FOLIO : 12

PLAN DES RESEAUX ET TERRE

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

### RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 7 SEPTEMBRE 2020

#### DÉLIBÉRATION N° 20.CP.VI.3

Route départementale n° 6021.

Commune de TRELISSAC.

Convention fixant les conditions de réalisation d'un carrefour giratoire sur la RD 6021  
avenue Michel Grandou dans le cadre des dispositions de l'article L. 332-8  
du Code de l'Urbanisme.

DATE DE LA CONVOCATION : 02/09/2020

PRÉSIDENT(E) DE SÉANCE : Germinal PEIRO

ÉTAIENT PRÉSENTS : Régine ANGLARD, Jacques AUZOU, Didier BAZINET, Adib BENFEDDOUL, Thierry BOIDÉ, Mireille BORDES, Christelle BOUCAUD, Pascal BOURDEAU, Dominique BOUSQUET, Sylvie CHEVALLIER, Frédéric DELMARÈS, Jean-Fred DROIN, Joëlle HUTH, Cécile LABARTHE, Colette LANGLADE, Jean-Paul LOTTERIE, Jean-Michel MAGNE, Elisabeth MARTY, Natacha MAYAUD, Jeannik NADAL, Juliette NEVERS, Germinal PEIRO, Brigitte PISTOLOZZI, Pascal PROTANO, Annie SEDAN, Jacqueline TALIANO, Christian TEILLAC, Marie-Rose VEYSSIÈRE, Armand ZACCARON

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) AVEC POUVOIR :

Serge MERILLOU	pouvoir à	Jeannik NADAL	Marie-Claude VARAILLAS	pouvoir à	Armand ZACCARON
----------------	-----------	---------------	------------------------	-----------	-----------------

RAPPORTEUR : Jeannik NADAL

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Pour : 30

Contre : 1 (M. Jacques AUZOU)

Abstention(s) : 0

Non-participation(s) : 0

Excusé(s) sans pouvoir : 0

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DE LA DORDOGNE

RÉUNION DU 7 SEPTEMBRE 2020

---

N° 20.CP.VI.3

Route départementale n° 6021.

Commune de TRELISSAC.

Convention fixant les conditions de réalisation d'un carrefour giratoire sur la RD 6021  
avenue Michel Grandou dans le cadre des dispositions de l'article L. 332-8  
du Code de l'Urbanisme.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil départemental n° 15-206 du 2 avril 2015,

VU le rapport présenté par M. le Président du Conseil départemental,

LA COMMISSION PERMANENTE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE la convention ci-annexée relative à la réalisation d'un carrefour giratoire sur la Route départementale n° 6021 sur le territoire de la Commune de TRELISSAC dans le cadre de la création d'un ensemble commercial à l'initiative de la SCI DE RODAS.

DIT que le Département assurera la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de l'équipement public exceptionnel et DIT que le financement de cette opération sera pris en charge par la SCI DE RODAS, dans la limite de TROIS CENT SOIXANTE QUINZE MILLE EUROS Hors Taxes (375.000 € HT).

AUTORISE M. le Président du Conseil départemental à signer et exécuter la convention fixant les conditions de réalisation d'un carrefour giratoire sur la RD 6021, au nom et pour le compte du Département, ainsi que tous les actes et avenants ultérieurs s'y rapportant, dans la mesure où ceux-ci n'entraînent pas de modifications substantielles aux dispositions de la convention initiale.

Pour le Président et par délégation,  
le Vice-président chargé des finances,  
administration générale, marchés publics,

  
Jeannik NADAL

DEPARTEMENT DE LA  
DORDOGNE

SCI MOULIN DES MOUNARDS  
SCI MOULIN DE RODAS

COMMUNE DE TRELISSAC

Route départementale n° 6021  
Commune de TRELISSAC

CONVENTION FIXANT LES CONDITIONS DE REALISATION  
D'UN CARREFOUR GIRATOIRE SUR LA RD 6021 AVENUE MICHEL GRANDOU  
DANS LE CADRE DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L. 332-8 DU CODE DE L'URBANISME

\_\_\_\_\_  
CONVENTION N°  
\_\_\_\_\_

Désignation légale des Parties :

Entre

Le DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE, Personne morale de droit public, domicilié Hôtel du Département, 2 rue Paul Louis Courier, CS 11200 - 24019 PERIGUEUX CEDEX, représenté par M. le Président du Conseil Départemental, dûment habilité à cet effet par délibération du Conseil Départemental n° 15-2016 du 2 avril 2015, et autorisé à signer la présente en vertu de la délibération de la Commission Permanente n° 20.CP.VI. en date du 7 septembre 2020, Désigné ci-après le Département,

- numéro SIRET : 222 400 012 00019

Le Département

Et

La SCI MOULIN DES MOUNARDS identifiée comme suit :

- forme juridique : Société civile immobilière,
- siège social : La Feuilleraie - BP 29 - 24751 TRELISSAC CEDEX,
- numéro d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Périgueux : 433 920 352
- numéro SIRET : 433 920 352 00013
- nom et qualité du Représentant :

CONSTRUCTIONS TEULET, Société par actions simplifiée, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Périgueux sous le numéro 318 707 593 domiciliée à TRELISSAC (24750) lieu-dit « La Feuilleraie »,

Désignée comme Gérante en vertu de l'article 13 des statuts mis à jour le 30 août 2001,

Représentée par son Président, M. Gérard TEULET, spécialement habilité à signer les présentes par une délibération de la SCI MOULIN DES MOUNARDS, réunie en Assemblée générale extraordinaire en date du 10 août 2020,

Le Propriétaire du foncier

Et

La SCI MOULIN DE RODAS identifiée comme suit :

- forme juridique : Société civile immobilière,
- siège social : La Feuilleraie - BP 29 - 24751 TRELISSAC CEDEX,
- numéro d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Périgueux : 442 515 953,
- numéro SIRET : 442 515 953 00010,
- nom et qualité du Représentant :

CONSTRUCTIONS TEULET, société par actions simplifiée, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Périgueux sous le numéro 318 707 593, domiciliée à TRELISSAC (24750) lieu-dit « La Feuilleraie »,

Désignée comme Gérante en vertu de l'article 13 des statuts du 11 juin 2020, enregistrés le 20 juin 2002, Volume 610, Folio 10, Bordereau 255/1,

Représentée par son Président, M. Gérard TEULET, spécialement habilité à signer les présentes par une délibération de la SCI MOULIN DE RODAS, réunie en Assemblée générale extraordinaire en date du 10 août 2020,

Le Constructeur ou Pétitionnaire

Et

La COMMUNE DE TRELISSAC, représentée par M. Francis COLBAC, Maire, dûment habilité à signer en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du \_\_\_\_\_ et faisant élection de domicile Place Napoléon MAGNE - 24750 TRELISSAC,

La Commune

## PREAMBULE

La SCI MOULIN DE RODAS et la SNC LIDL projettent la création d'une activité commerciale en bordure de la Route départementale n° 6021, avenue Michel GRANDOU dans l'agglomération de TRELISSAC.

Pour ce faire, elles ont déposé en mairie de TRELISSAC une demande de permis de construire le 12 novembre 2019 pour la réalisation de leur projet (PC n° PC 024 557 19 R0047).

Lors de la réunion du 9 janvier 2020, la Commission Départementale d'Aménagement Commercial a rendu un avis favorable à la demande du permis de construire valant autorisation d'exploitation commerciale présentée par la SNC LIDL et la SCI MOULIN DE RODAS, pour la création d'un ensemble commercial d'une surface totale de vente de 1.950,06 m<sup>2</sup> sous les enseignes LIDL et MAXI ZOO.

La réalisation et l'implantation de ce projet va générer un trafic en entrée et sortie plus important sur la Route départementale n° 6021, rendant nécessaire, pour des raisons de sécurité, la construction d'un aménagement spécifique sur la route départementale, sous la forme d'un carrefour giratoire.

Cet aménagement spécifique devrait permettre de sécuriser l'intersection de la Route départementale n° 6021 et de la rue des Coquelicots et d'améliorer le trafic notamment au niveau du giratoire François MITTERRAND de La Feuilleraie.

A ce jour, le Propriétaire du foncier où sont projetés la construction d'un ensemble commercial et celle de l'équipement public exceptionnel est la SCI MOULIN DES MOUNARDS.

La SCI MOULIN DES MOUNARDS a autorisé, dans le cadre de conventions de droit privé, le dépôt du dossier de demande de permis de construire et la réalisation de cette opération par la SCI MOULIN DE RODAS et la SNC LIDL. Elle a intérêt à la bonne réalisation de cette opération.

Dans ce contexte, les Parties se sont rapprochées afin de :

- fixer en application de l'article L 332-8 du Code de l'Urbanisme, les conditions de la participation à la réalisation des équipements publics exceptionnels ci-dessus visés,
- définir les modalités de cession des emprises nécessaires à la réalisation de ces équipements publics,
- définir les dispositions générales de la présente convention.

Sous réserve de la réalisation des conditions suspensives énoncées à l'article 9 des présentes, les Parties ont arrêté et convenu ce qui suit :

#### Article 1<sup>er</sup> : Objet de la convention

Les Parties rappellent que la délivrance du permis de construire visé en préambule a été subordonnée à la participation de la Société SCI MOULIN DE RODAS au financement de la réalisation de l'équipement public exceptionnel (giratoire sur la RD 6021).

La SCI MOULIN DE RODAS et la SCI MOULIN DES MOUNARDS désignées dans la présente convention répondent solidairement de l'ensemble des engagements pris dans le cadre de la présente convention.

La SCI MOULIN DE RODAS se porte fort de la SNC LIDL co-pétitionnaire du permis de construire du respect et de l'exécution des présentes.

La présente convention a pour objet de définir les conditions techniques, administratives et financières de réalisation de l'aménagement (giratoire sur la RD 6021), dans le cadre de la demande de Permis de Construire susvisée, conformément à l'article L332-8 du Code de l'Urbanisme, et consistant en un :



### Carrefour giratoire à 4 branches sur la RD 6021 desservant :

- pour une branche l'ensemble commercial,
- pour deux branches la RD 6021,
- pour une branche la VC dénommée rue des Coquelicots.

### Article 2 : Caractéristiques de l'ouvrage

Les principales caractéristiques de l'ouvrage sont présentées dans les pièces annexées à la présente convention.

Le projet de réalisation du giratoire comprend :

- des travaux d'implantation du giratoire,
- des travaux routiers et d'assainissement,
- la fourniture et mise en place de terre végétale sur l'îlot central,
- les trottoirs et caniveaux,
- la fourniture et pose de signalisation de police,
- des travaux de marquage (signalisation horizontale),
- la reprise de la Route départementale n° 6021 conformément aux profils et la reprise du carrefour entre la RD 6021 et la rue des Coquelicots nécessaires dans le cadre de l'implantation du giratoire.

Le giratoire présente :

- un îlot central végétalisé de 14 m de diamètre,
- une sur-largeur franchissable de 1,5 m,
- une chaussée de 9 m et un trottoir de 1,4 m.

Le profil en travers type en section courante de la RD 6021 est le suivant :

- une chaussée de 10 m,
- deux trottoirs de 1,4 m de large, de part et d'autre de la chaussée.

La structure de la chaussée de la Route départementale n° 6021 sera la suivante :

- couche de fondation / forme : 50 cm de GNT 0/31.5 sur les parties neuves,
- couche de base : 8 cm de GB3 0/14,
- béton bitumineux 6 cm BBSG 0/10 classe 2 liant modifié

laquelle pourra faire l'objet d'adaptation sur proposition des entreprises.

### Article 3 : Conditions de réalisation des travaux

#### 3.1 Maîtrise d'ouvrage et Maitrise d'œuvre

Le Département de la Dordogne est maître d'ouvrage de l'opération décrite en article 2 selon le périmètre annexé à la présente et à ce titre il aura en charge :

- la programmation de l'opération,
- la mission de maîtrise d'œuvre études et travaux,
- la réception des travaux,
- la liquidation financière,
- la mise en œuvre des garanties éventuelles,
- le suivi des contentieux éventuels afférents aux travaux dont il a la maîtrise d'ouvrage.

Au titre de la maîtrise d'œuvre seront exécutées par le Département de la Dordogne les tâches suivantes :

- les études techniques (AVP-PRO),
- la dévolution des marchés d'études et de travaux (ACT),
- l'ordonnancement (OPC) et le suivi des travaux (DET),
- l'assistance à la réception des travaux (AOR).

Le Pétitionnaire procédera à toute demande d'autorisation administrative qui s'avérerait nécessaire y compris celles liées au giratoire sous maîtrise d'ouvrage du Département. Il répondra de toutes les conséquences liées à ces autorisations et ne pourra en aucun cas rechercher la responsabilité du Département.

La maîtrise d'ouvrage des aménagements commerciaux incombe exclusivement au Constructeur pétitionnaire.

#### 3.2 Calendrier des travaux

Les Parties sont convenues que l'aménagement projeté devrait être réalisé au cours du premier trimestre 2021 et mis en service au plus tard le jour de l'ouverture des magasins pour lesquels le permis de construire a été déposé et en toute hypothèse du premier des magasins qui ouvrira au public, si leur date d'ouverture au public devait être différente.

A défaut, de réalisation des conditions suspensives au 15/11/2020, les Parties se réuniront afin de modifier le calendrier d'un commun accord.

### Article 4 : Montant de l'opération

Le montant de l'opération d'aménagement du giratoire est estimé au maximum à 375.000 € HT, soit 450.000 € TTC.

Cette estimation comprend :

- le montant des travaux et des déplacements ou suppressions des réseaux,
- les études externalisées,
- la maîtrise d'œuvre.

#### Article 5 : Participation

La dépense globale prévisible pour la réalisation de cette opération est estimée au maximum à 450.000 € TTC.

En application de l'article L 332-8 du Code l'Urbanisme, la participation de la SCI MOULIN DE RODAS est donc fixée à la somme maximum de 375.000 € HT.

De sorte que la totalité des dépenses effectivement réalisées par le Département pour la réalisation de l'opération sera supportée par la SCI MOULIN DE RODAS, le Département de la Dordogne ne participant d'aucune manière au financement des équipements publics rendus nécessaires du fait de l'implantation d'activités à caractère privé et commercial.

Le Département de la Dordogne, Maître d'ouvrage de l'opération, devant bénéficier du Fonds de compensation de la TVA sur cette opération, la participation de la SCI MOULIN DE RODAS se limitera à un montant maximum hors taxes du coût des travaux réalisés lui incombant.

La participation de la SCI MOULIN DE RODAS pourra être revue à la baisse si le coût réel des travaux, dont le montant sera confirmé lors de l'établissement des décomptes définitifs, est inférieur au coût prévisionnel.

#### Article 6 : Versement de la participation

La somme de TROIS CENT SOIXANTE QUINZE MILLE EUROS (375.000 €) sera exigible dès la délivrance du permis de construire, conformément à l'article L 424-6 du Code de l'Urbanisme.

Elle sera versée en une seule fois dans un délai de quinze (15) jours à réception de l'avis de recouvrement qui lui sera faite par M. le Payeur départemental de la Dordogne, à l'adresse suivante : SCI MOULIN DE RODAS - BP 29 - 24751 TRELISSAC CEDEX.

Elle sera remboursée en totalité au Pétitionnaire en cas de non réalisation d'une seule des conditions suspensives.

## Article 7 : Maîtrise foncière et remise des ouvrages

### 7-1 Foncier :

La SCI MOULIN DES MOUNARDS assure la maîtrise foncière des espaces nécessaires à la construction de l'aménagement public exceptionnel décrit en article 2 et qui ne sont pas situés dans le Domaine public routier départemental.

Après réalisation des travaux du giratoire, la SCI MOULIN DES MOUNARDS s'engage, par la présente en qualité de Propriétaire, à céder au Département à titre gratuit, les emprises occupées par la nouvelle structure routière et ses dépendances, soit les parcelles cadastrées sur le territoire de la Commune de TRELISSAC, section BC n° 293 et 295, et section BE n° 361 et 392.

La Commune s'engage par la présente à transférer en propriété au Département l'assiette de la partie de la rue des Coquelicots qui permettra la réalisation de l'aménagement routier. Ce transfert de domanialité nécessaire pour les biens affectés au Domaine public d'une autre Collectivité sera constaté par une délibération des Assemblées de chacune des deux Collectivités, conformément aux dispositions des articles L131-4 et L141-3 du Code de la Voirie Routière. Il sera effectué à titre gratuit.

### 7-2 Autorisation de prise de possession anticipée pour les travaux :

La SCI MOULIN DES MOUNARDS autorise le Département de la Dordogne et toute personne physique ou morale dûment mandatée par lui à pénétrer, dès la signature de la présente convention, sur les parcelles cadastrées, sur le territoire de la Commune de TRELISSAC, section BC n° 293 et 295, et section BE n° 361 et 392, et à y réaliser les travaux prévus dans le cadre de la présente convention (Cf. articles 2 et 3).

La Commune de TRELISSAC autorise le DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE à réaliser les travaux de rétablissement de la rue des Coquelicots sur le carrefour giratoire.

### 7-3 Remise d'ouvrages :

A la fin des travaux, les aménagements de la voie communale, rue des Coquelicots, seront remis à la Commune de TRELISSAC, Gestionnaire de la voirie, ainsi que l'amorce, réalisée par le Département, de la branche desservant l'activité commerciale sera remise au Constructeur, suivant la procédure ci-après :

#### a - Procès-verbal de transfert de gestion :

Une visite technique de la ou des voie(s) ou chemin(s) devant être mis en service sera organisée par la maîtrise d'œuvre de la DPRPM (Direction du Patrimoine Routier, Paysager et des Mobilités). Les représentants de la Commune, du Constructeur et du Département assisteront à cette visite technique. Dans le cas où à l'issue de cette visite contradictoire la mise en service de l'ouvrage est actée, un Procès-verbal de transfert qui pourra être assorti éventuellement de réserves si les travaux de parachèvement s'avèrent nécessaires, constatera cette autorisation de mise en service. Dès la mise en circulation, la responsabilité de la Commune ou du Constructeur sera engagée vis-à-vis des tiers, la gestion et l'entretien de la voie incombera à la Commune.

#### b - Garantie de parfait achèvement :

Pendant le délai de garantie de parfait achèvement d'un an à compter de la réception définitive des travaux, le Département de la Dordogne prendra en charge la réparation de tous les désordres constatés dans les travaux exécutés.

Ces désordres feront l'objet de la part de la Commune ou du Constructeur soit de réserves mentionnées au Procès-verbal de transfert de gestion, soit pendant la durée du délai de garantie de notifications écrites pour ceux révélés postérieurement au transfert de gestion.

La garantie ne s'étend pas aux travaux nécessaires pour remédier aux effets de l'usure normale ou de l'usage de ces voies.

#### Article 8 : Gestion des dépendances départementales par la Commune (ou autre EPCI compétent)

La Commune de TRELISSAC accepte la gestion et l'entretien des ouvrages situés dans l'emprise de la voirie départementale en l'occurrence :

- les trottoirs et caniveaux,
- les revêtements de trottoirs,
- les systèmes d'assainissement d'eaux pluviales et d'eaux usées et leurs accessoires (collecteurs, grilles avaloirs, bouches d'évacuation, etc.),
- l'éclairage public (matériel et énergie),
- l'aménagement paysager du terre-plein central du giratoire,
- le mobilier urbain (barrières de protection, bornes ...),
- la signalisation de police.

#### Article 9 : Conditions suspensives

La mise en œuvre de la présente convention est subordonnée à la réalisation des conditions suspensives suivantes :

- obtention des autorisations administratives et notamment du permis de construire ou d'aménager,
- accord de la Préfecture pour la réalisation de l'aménagement sur une route classée à grande circulation. La demande sera formulée par le Département à la Préfecture de la Dordogne. Une copie de la décision de la Préfecture sera communiquée au Pétitionnaire dans les huit (8) jours de sa réception par le Département,
- levée de la contrainte archéologique éventuelle pour l'aménagement routier. La demande sera formulée par le Département, Maître de l'ouvrage. En cas de diagnostic positif, un avenant devra intervenir entre les Parties pour la prise en charge afférente aux fouilles archéologiques selon le prorata appliqué à la convention.

Les conditions suspensives devront être réalisées dans les deux (2) mois de la signature des présentes.

Aux termes de ce délai, si les conditions suspensives ne devaient pas être réalisées, les présentes seront automatiquement prorogées pour une durée de douze (12) mois supplémentaires.

Si les conditions suspensives n'étaient toujours pas réalisées à l'issue des onze (11) premiers mois de ce délai supplémentaire, les Parties conviennent de se rencontrer afin de décider d'un commun accord des suites à donner à la présente convention.

#### Article 10 : Conditions de résiliation

Le Département associera la SCI MOULIN DE RODAS et/ou toutes(s) personne(s) mandatée(s) par elle, notamment le Cabinet A2i, à toutes les discussions relatives à la conception comme à la réalisation de l'aménagement projeté.

Toute modification de cet aménagement, tant dans sa conception que dans sa réalisation, ne pourra être prise par le Département qu'après échange avec le Pétitionnaire.

La SCI MOULIN DE RODAS et/ou toutes(s) personne(s) mandatée(s) par elle, notamment le Cabinet A2i, seront convoquées à toutes les réunions de chantier et destinataire de tous les comptes rendus de chantier de façon hebdomadaire.

Le Département s'engage à informer le pétitionnaire de tout événement significatif pendant la réalisation des travaux.

En cas de difficultés pendant la réalisation des travaux, le Département pourra modifier la programmation des travaux après échange avec le Pétitionnaire.

Le Département s'engage à solliciter l'accord préalable des représentants de la SCI MOULIN DE RODAS sur toute modification du planning ayant une incidence sur la date de mise en service des activités.

#### Article 11 : Responsabilité

Le Département demeurera seul responsable vis-à-vis des tiers des conséquences résultant directement du fait des travaux relatifs à l'équipement public objet des présentes (hors procédures d'autorisation administrative éventuelles).

Le Département garantit le Pétitionnaire contre toute action ou réclamation qui pourrait être intentée contre le Pétitionnaire à l'occasion de la réalisation des travaux du giratoire, à l'exclusion des travaux dont le Pétitionnaire sera Maître de l'ouvrage.

A cet égard, le Département, en sa qualité de Maître de l'ouvrage, vérifiera que les entreprises qu'il mandatera disposeront des garanties nécessaires pour couvrir leur responsabilité en cas de dommage dans le cadre de l'exécution des travaux qu'ils auront à exécuter.

#### Article 12 : Transfert du permis de construire

Les droits et obligations de la présente convention s'imposeront à tous bénéficiaires d'un transfert du permis de construire.

Article 13 : Avenants à la convention

Toute modification éventuelle d'une ou plusieurs des clauses de la présente convention, décidée d'un commun accord entre les Parties, fera l'objet de la passation d'un avenant.

Article 14 : Litiges

Tout différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention fera l'objet, à l'initiative de la partie la plus diligente, d'une recherche de règlement amiable préalablement à toute action contentieuse devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX.

Article 15 : Formalité du double

La présente convention a été établie en quatre exemplaires originaux dont un a été remis à chacune des quatre Parties.

Fait à Périgueux, le

Le Pétitionnaire,  
représenté par le Président  
de la SAS CONSTRUCTIONS TEULET,

Gérard TEULET

Le Président du Conseil départemental,

Germinal PEIRO

Le Propriétaire foncier  
représenté par le Président  
de la SAS CONSTRUCTIONS TEULET,

Gérard TEULET

Le Maire de TRELISSAC,

Francis COLBAC

Annexes :

1. Plan d'emprise des travaux.
2. Profils en long et en travers du giratoire.
3. Plan de délimitation du Domaine public départemental et du Domaine public communal après réalisation des travaux.
4. Descriptif estimatif et quantitatif prévisionnel de l'opération.
5. Décision de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial de la Dordogne du 9 janvier 2020.
6. Attestation de non recours de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial du 5 mars 2020.
7. Statuts, Extrait KBIS, délégations du Représentant de la SCI MOULIN DE RODAS.
8. Statuts, Extrait KBIS, délégations du Représentant de la SCI MOULIN DES MOUNARDS.
9. Attestation notariée de propriété des parcelles sises à TRELISSAC (24750) cadastrées section BE 361 et 392 et des parcelles BC 293 et 295.
10. Extrait du procès-verbal d'Assemblée Générale du Syndicat des copropriétaires du 235, avenue Michel GRANDOU à TRELISSAC (24750) autorisant la modification de l'accès existant en entrée/sortie depuis la rue des Coquelicots du 25 juin 2019.



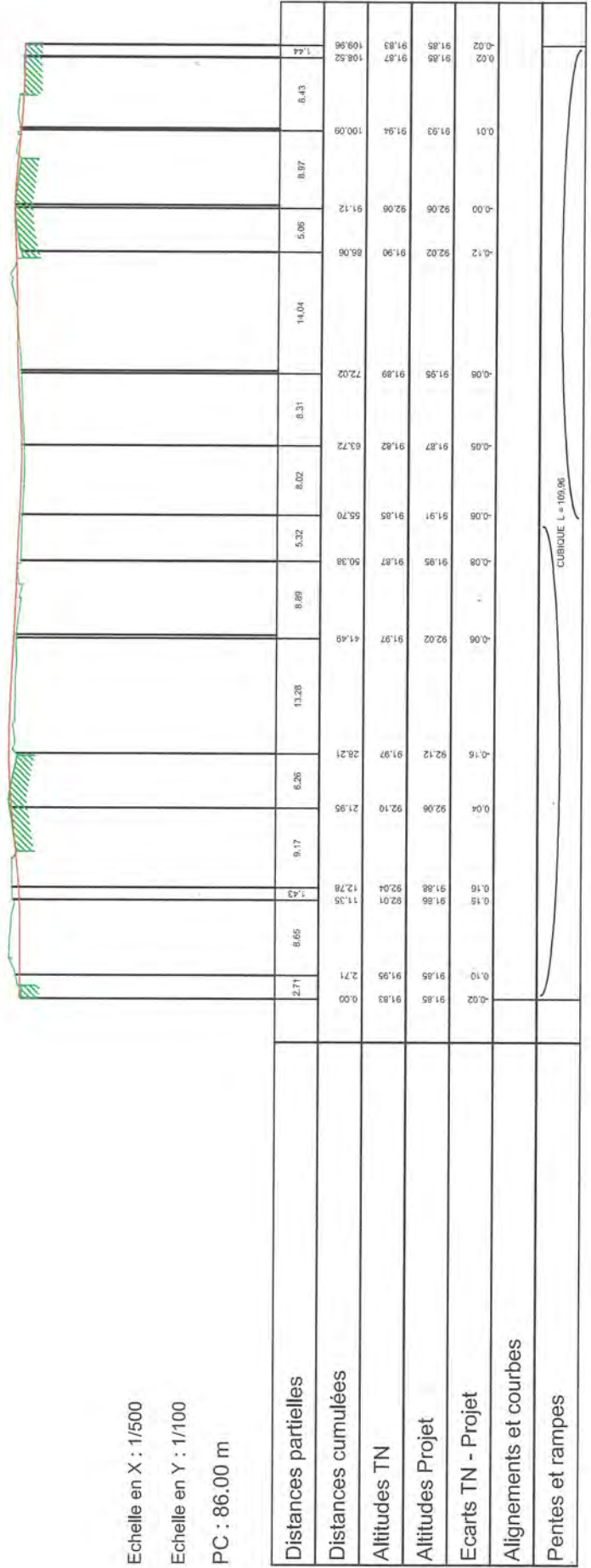


Profil : Axe Giratoire RD6021 Les Coquelicots

Echelle en X : 1/500

Echelle en Y : 1/100

PC : 86.00 m





Abscisse : 2.706 m

RD6021 AVENUE GRANDOU-TRELISSAC  
 GIRATOIRE DES COQUELICOTS  
 Axe Giratoire RD6021 Les Coquelicots

Gisement : 390.157 gr  
 Echelle : 1/100

Dévers Gauche -2.00 %  
 Dévers Droite -2.00 %  
 X= 1524078 826  
 Y= 4223400 002

PC : 90.00 m

TN Altitude	91.96	91.96	92.00	92.00	91.96	91.84	91.72	91.60	91.48	91.36	91.24	91.12	91.00	90.88	90.76	90.64	90.52	90.40	90.28	90.16	90.04	90.00	
TN Déport	-16.000	-17.214	-18.124	-18.824	-19.314	-19.594	-19.774	-19.864	-19.874	-19.804	-19.654	-19.424	-19.114	-18.724	-18.264	-17.744	-17.164	-16.534	-15.854	-15.124	-14.344	-13.514	-12.634
Projet Altitude			92.31		91.36																		
Projet déport			17.000		6.824																		
Ecart TN Projet			0.31		0.64																		
Distances partielles			2.000		1.500																		

Date : 31/07/2020

Abscisse : 11.351 m

RD6021 AVENUE GRANDOU-TRELISSAC  
 GIRATOIRE DES COQUELICOTS  
 Axe Giratoire RD6021 Les Coquelicots

Gisement : 358.707 gr  
 Echelle : 1/100

Dévers Gauche -2.00 %  
 Dévers Droite -2.00 %  
 X= 1524070.949  
 Y= 4223359.657

PC : 90.00 m

TN Altitude	18.750	18.212	19.196	19.311	19.02	18.965	19.038	18.921	18.929	18.537	19.04	18.732	19.01	18.720	19.193	18.800	19.000	18.722	19.02	18.219	19.07	18.728	19.04	18.728	19.00	19.000	19.01	18.921	19.02	18.921	19.02	18.615	19.02	18.728	19.04	18.948	19.03	
TN Déport	-18.750	-18.212	-19.196	0.311	-19.02	-18.965	-19.038	-18.921	-18.929	-18.537	-19.04	-18.732	-19.01	-18.720	-19.193	-18.800	-19.000	-18.722	-19.02	-18.219	-19.07	-18.728	-19.04	-18.728	-19.00	-19.000	-19.01	-18.921	-19.02	-18.921	-19.02	-18.615	-19.02	-18.728	-19.04	-18.948	-19.03	
Projet Altitude																																						
Projet déport																																						
Ecart TN Projet																																						
Distances partielles																																						

Date : 31/07/2020



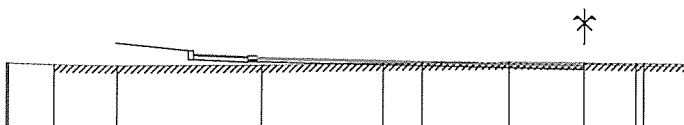
Abscisse : 21.947 m

RD6021 AVENUE GRANDOU-TRELISSAC  
 GIRATOIRE DES COQUELICOTS  
 Axe Giratoire RD6021 Les Coquelicots

Gisement : 320.161 gr  
 Echelle : 1/100

Dévers Gauche -2.00 %  
 Dévers Droite -2.00 %  
 X= 1524064.891  
 Y= 4223388.161

PC : 90.00 m



TN Altitude	92.00	91.99	91.97	91.94	91.90	91.85	91.80	91.75	91.70	91.65	91.60	91.55	91.50
TN Déport	-15.900	-14.500	-12.200	-9.800	-7.500	-5.500	-3.800	-2.500	-1.500	-0.800	-0.400	-0.200	-0.100
Projet Altitude			92.00	91.96	91.91	91.85	91.78	91.70	91.60	91.50	91.40	91.30	91.20
Projet déport			-12.000	-9.800	-7.800	-6.000	-4.500	-3.200	-2.000	-1.000	-0.500	-0.250	-0.125
Ecart TN Projet			0.00	0.16	0.31	0.45	0.58	0.70	0.80	0.90	0.95	0.98	0.99
Distances partielles			2.000	1.500	0.500	0.500	0.500	0.500	0.500	0.500	0.500	0.500	0.500

Date : 31/07/2020





Abscisse : 41.487 m

RD6021 AVENUE GRANDOU-TRELISSAC  
 GIRATOIRE DES COQUELICOTS  
 Axe Giratoire RD6021 Les Coquelicots

Gisement : 249.078 gr  
 Echelle : 1/100

Dévers Gauche -2.00 %  
 Dévers Droite -2.00 %  
 X= 1524069 327  
 Y= 4223370 159

PC : 90.00 m

TN Altitude	15.900	12.60	11.40	10.20	9.00	7.80	6.60	5.40	4.20	3.00	1.80	0.60	-0.60	-1.80	-3.00	-4.20	-5.40	-6.60	-7.80	-9.00	-10.20	-11.40	-12.60	-13.80	-15.00	
TN Déport	15.900	12.60	11.40	10.20	9.00	7.80	6.60	5.40	4.20	3.00	1.80	0.60	-0.60	-1.80	-3.00	-4.20	-5.40	-6.60	-7.80	-9.00	-10.20	-11.40	-12.60	-13.80	-15.00	
Projet Altitude																										
Projet déport																										
Ecart TN Projet																										
Distances partielles		2.000		1.500					9.000							1.500										

Date : 31/07/2020

Abscisse : 41.869 m

RD6021 AVENUE GRANDOU-TRELISSAC  
GIRATOIRE DES COQUELICOTS  
Axe Giratoire RD6021 Les Coquelicots

Gisement : 247.689 gr  
Echelle : 1/100

Dévers Gauche -2.00 %  
Dévers Droite -2.00 %  
X= 1524069.664  
Y= 4223369.895

PC : 90.00 m

TN Altitude	152.00	151.80	151.50	151.20	151.00	150.80	150.50	150.20	150.00	149.80	149.50	149.20	149.00	148.50	148.00	147.50	147.00	146.50	146.00
TN Déport	152.00	151.80	151.50	151.20	151.00	150.80	150.50	150.20	150.00	149.80	149.50	149.20	149.00	148.50	148.00	147.50	147.00	146.50	146.00
Projet Altitude	149.00	148.50	148.00	147.50	147.00	146.50	146.00	145.50	145.00	144.50	144.00	143.50	143.00	142.50	142.00	141.50	141.00	140.50	140.00
Projet déport	149.00	148.50	148.00	147.50	147.00	146.50	146.00	145.50	145.00	144.50	144.00	143.50	143.00	142.50	142.00	141.50	141.00	140.50	140.00
Ecart TN Projet	3.00	3.30	3.50	4.00	4.00	4.30	4.50	5.00	5.00	5.30	5.50	6.00	6.00	6.00	6.50	6.50	6.00	5.50	6.00
Distances partielles	0.00	2.000	1.500	0.200	0.200	0.200	0.200	0.200	0.200	0.200	0.200	0.200	0.200	0.200	0.200	0.200	0.200	0.200	0.200

Date 31/07/2020




Abscisse : 55.703 m

RD6021 AVENUE GRANDOU-TRELISSAC  
 GIRATOIRE DES COQUELICOTS  
 Axe Giratoire RD6021 Les Coquelicots

Gisement : 197.364 gr  
 Echelle : 1/100

Dévers Gauche -2,00 %  
 Dévers Droite -2,00 %  
 X= 1524092.245  
 Y= 4233365.226

PC : 90.00 m



TN Altitude	92.00	91.99	91.98	91.97	91.96	91.95	91.94	91.93	91.92	91.91	91.90	91.89	91.88	91.87	91.86	91.85	91.84	91.83	91.82	91.81
TN Déport	10.00	10.00	10.00	10.00	10.00	10.00	10.00	10.00	10.00	10.00	10.00	10.00	10.00	10.00	10.00	10.00	10.00	10.00	10.00	10.00
Projet Altitude				91.97	91.96	91.95	91.94	91.93	91.92	91.91	91.90	91.89	91.88	91.87	91.86	91.85	91.84	91.83	91.82	91.81
Projet déport				10.00	10.00	10.00	10.00	10.00	10.00	10.00	10.00	10.00	10.00	10.00	10.00	10.00	10.00	10.00	10.00	10.00
Ecart TN Projet				0.03	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03
Distances partielles				2.000		1.500					9.000									

Date 31/07/2023

Abscisse : 63.718 m

RD6021 AVENUE GRANDOU-TRELISSAC  
 GIRATOIRE DES COQUELICOTS  
 Axe Giratoire RD6021 Les Coquelicots

Gisement : 168.204 gr  
 Echelle : 1/100

Dévers Gauche -2.00 %  
 Dévers Droite -2.00 %  
 X= 1524089.902  
 Y= 4223367.348

PC : 90.00 m

TN Altitude		91.01	91.01	91.00	90.99	90.97	90.95	90.93	90.90	90.87	90.83	90.78	90.72	90.65	90.57	90.48	90.38	90.28	90.18	90.08
TN Déport	-12.900	-12.900	-12.900	-12.900	-12.900	-12.900	-12.900	-12.900	-12.900	-12.900	-12.900	-12.900	-12.900	-12.900	-12.900	-12.900	-12.900	-12.900	-12.900	-12.900
Projet Altitude				91.41	91.41	91.41	91.41	91.41	91.41	91.41	91.41	91.41	91.41	91.41	91.41	91.41	91.41	91.41	91.41	91.41
Projet déport				12.900	12.900	12.900	12.900	12.900	12.900	12.900	12.900	12.900	12.900	12.900	12.900	12.900	12.900	12.900	12.900	12.900
Ecart TN Projet				0.42	0.42	0.42	0.42	0.42	0.42	0.42	0.42	0.42	0.42	0.42	0.42	0.42	0.42	0.42	0.42	0.42
Distances partielles					2.000		1.500			9.000					1.500		0.330	0.000	0.000	0.000

Date : 31/07/2020





Abscisse : 86.062 m

RD6021 AVENUE GRANDOU-TRELISSAC  
 GIRATOIRE DES COQUELICOTS  
 Axe Giratoire RD6021 Les Coquelicots

Gisement : 86.922 gr  
 Echelle : 1/100

Dévers Gauche -2.00 %  
 Dévers Droite -2.00 %  
 X= 1524098.653  
 Y= 4223395.280

PC : 90.00 m

TN Altitude	11.900	12.06	12.01	12.01	12.01	12.01	12.01	12.01	12.01	12.01
TN Déport	11.900	12.06	12.01	12.01	12.01	12.01	12.01	12.01	12.01	12.01
Projet Altitude										
Projet déport										
Ecart TN Projet										
Distances partielles			2.500		1.500			9.000		

Date 31/07/2020



Abscisse : 91.122 m

RD6021 AVENUE GRANDOU-TRELISSAC  
 GIRATOIRE DES COQUELICOTS  
 Axe Giratoire RD6021 Les Coquelicots

Gisement : 68.514 gr  
 Echelle : 1/100

Dévers Gauche -2.00 %  
 Dévers Droite -2.00 %  
 X= 1524095.924  
 Y= 4223391.017

PC : 90.00 m

TN Altitude	15.900	15.885	15.849	15.800	15.710	15.600	15.500	15.400	15.300	15.200	15.100	15.000
TN Déport	15.900	15.885	15.849	15.800	15.710	15.600	15.500	15.400	15.300	15.200	15.100	15.000
Projet Altitude					15.710	15.600	15.500	15.400	15.300	15.200	15.100	15.000
Projet déport					15.710	15.600	15.500	15.400	15.300	15.200	15.100	15.000
Ecart TN Projet					0.07	0.10	0.10	0.10	0.10	0.10	0.10	0.00
Distances partielles					2.500	1.500	0.500	0.500	0.500	0.500	0.500	9.000

Date 31/07/2020



Abscisse : 100.088 m

RD6021 AVENUE GRANDOU-TRELISSAC  
 GIRATOIRE DES COQUELICOTS  
 Axe Giratoire RD6021 Les Coquelicots

Gisement : 35.896 gr  
 Echelle : 1/100

Dévers Gauche -2.00 %  
 Dévers Droite -2.00 %  
 X= 1524090.874  
 Y= 4223397.502

PC : 90.00 m

TN Altitude	15.900	91.91	15.202	91.84	15.612	92.01	12.246	92.04	11.314	92.02	9.820	92.00	7.500	92.00	7.400	92.00	7.200	92.00	6.600	91.95	2.500	92.00	2.300	92.00	1.800	92.00	1.500	92.00	1.200	92.00	0.750	91.80	0.500	91.80	0.250	91.80	0.100	91.80	0.050	91.80	0.020	91.80	0.010	91.80
TN Déport	15.900	91.91	15.202	91.84	15.612	92.01	12.246	92.04	11.314	92.02	9.820	92.00	7.500	92.00	7.400	92.00	7.200	92.00	6.600	91.95	2.500	92.00	2.300	92.00	1.800	92.00	1.500	92.00	1.200	92.00	0.750	91.80	0.500	91.80	0.250	91.80	0.100	91.80	0.050	91.80	0.020	91.80	0.010	91.80
Projet Altitude							12.246		11.314		9.820		7.500		7.400		7.200		6.600		2.500		2.300		1.800		1.500		1.200		0.750		0.500		0.250		0.100		0.050		0.020		0.010	
Projet déport							-12.246		-11.314		-9.820		-7.500		-7.400		-7.200		-6.600		-2.500		-2.300		-1.800		-1.500		-1.200		-0.750		-0.500		-0.250		-0.100		-0.050		-0.020		-0.010	
Ecart TN Projet							0.00		0.70		0.18		0.50		0.60		0.80		1.40		0.55		0.70		0.20		0.50		0.80		1.25		1.50		1.75		1.90		2.00		2.05		2.08	
Distances partielles							2.500		1.500		0.750		0.750		0.750		0.750		0.750		9.000		0.750		0.750		0.750		0.750		0.750		1.500		0.750		0.750		0.750		0.750		0.750	

Date 31/07/2020

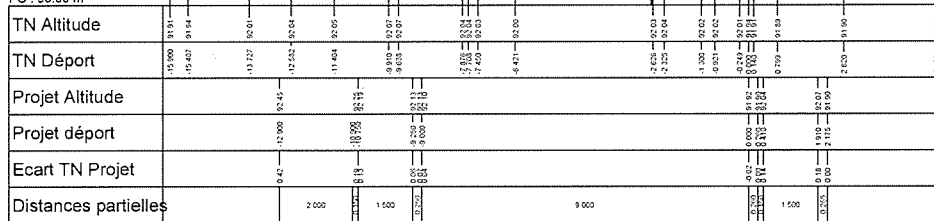
Abcisse : 100.311 m

RD6021 AVENUE GRANDOU-TRELISSAC  
 GIRATOIRE DES COQUELICOTS  
 Axe Giratoire RD6021 Les Coquelicots

Gisement : 35.087 gr  
 Echelle : 1/100

Dévers Gauche -2.00 %  
 Dévers Droite -2.00 %  
 X= 1524090 685  
 Y= 4223397 619

PC : 90.00 m



Date 31/07/2020

Abscisse : 108.519 m

RD6021 AVENUE GRANDOU-TRELISSAC  
 GIRATOIRE DES COQUELICOTS  
 Axe Giratoire RD6021 Les Coquelicots

Gisement : 5.227 gr  
 Echelle : 1/100

Dévers Gauche -2.00 %  
 Dévers Droite -2.00 %  
 X= 1524082.956  
 Y= 4223400.152

PC : 90.00 m

TN Altitude	108.000	108.100	108.200	108.300	108.400	108.500	108.519
TN Déport	108.000	108.100	108.200	108.300	108.400	108.500	108.519
Projet Altitude							
Projet déport							
Ecart TN Projet							
Distances partielles		2.000	1.500			9.000	

Date : 31/07/2020



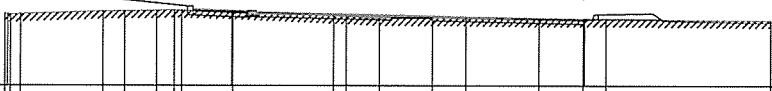
Abscisse : 109.956 m

RD6021 AVENUE GRANDOU-TRELISSAC  
 GIRATOIRE DES COQUELICOTS  
 Axe Giratoire RD6021 Les Coquelicots

Gisement : 0.000 gr  
 Echelle : 1/100

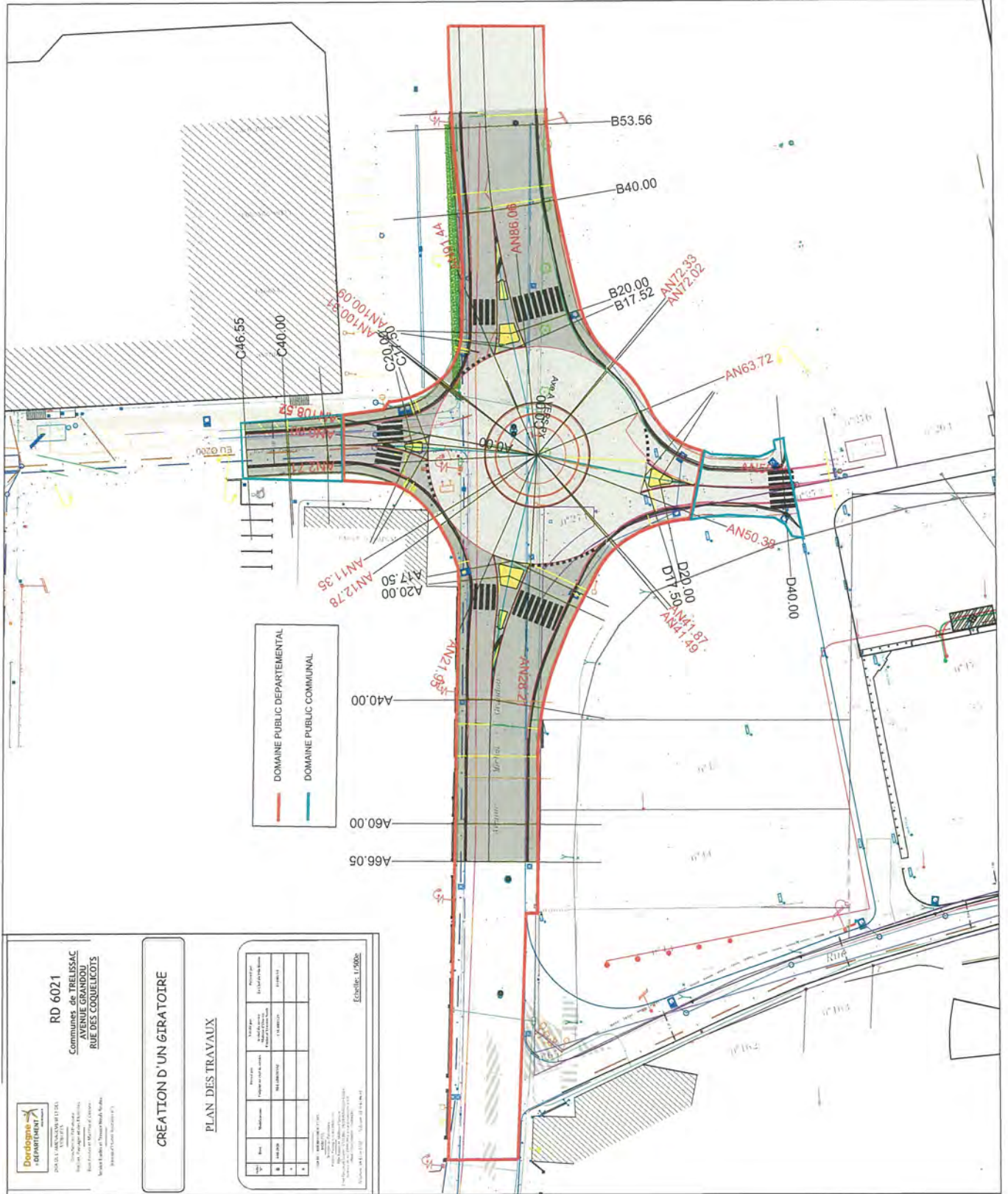
Dévers Gauche -2.00 %  
 Dévers Droite -2.00 %  
 X= 1524031 521  
 Y= 4223400 211

PC : 90.00 m



TN Altitude		12.900 12.675	12.650 12.506	12.174 12.037	11.720 11.538	9.645 9.504	6.871 6.729	5.607 5.465	4.143 3.920	3.720 3.500	1.224 1.000	0.620 0.400	5.103 4.981
TN Déport		-12.900 -12.675	-12.650 -12.506	-12.174 -12.037	-11.720 -11.538	-9.645 -9.504	-6.871 -6.729	-5.607 -5.465	-4.143 -3.920	-3.720 -3.500	-1.224 -1.000	-0.620 -0.400	-5.103 -4.981
Projet Altitude			12.500 12.35	12.025 11.88	11.550 11.405	9.475 9.330	6.701 6.556	5.437 5.292	3.973 3.748	3.552 3.327	1.056 0.831	0.452 0.227	4.927 4.800
Projet déport			-12.500 -12.35	-12.025 -11.88	-11.550 -11.405	-9.475 -9.330	-6.701 -6.556	-5.437 -5.292	-3.973 -3.748	-3.552 -3.327	-1.056 -0.831	-0.452 -0.227	-4.927 -4.800
Ecart TN Projet			0.34	0.625	0.625	0.170	0.173	0.135	0.173	0.173	0.173	0.173	0.176
Distances partielles			2 000	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500

Date 31/07/2020



**Dordogne - DEPARTEMENT**  
DORDOGNE 24200 BELLEVILLE  
Mairie de Belleville  
Rue de la République  
24200 BELLEVILLE  
Tél : 05 53 71 41 41  
www.dordogne.fr

**RD 6021**  
Communes de TRELISSAC  
AVENUE GRANDOU  
RUE DES COQUELICOTS

### CREATION D'UN GIRATOIRE

#### PLAN DES TRAVAUX

Date	Intitulé	Etat	Responsable
2024	Plan des travaux	Établi	[Nom]

Échelle: 1/500e



DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE - Commune de Trélissac

RD6021 - Giratoire des coquelicots

ESTIMATION DE L'OPERATION

I : MONTANT ESTIMATIF DES TRAVAUX

n° prix	Désignation du prix	UNITE	Q	PRIX	MONTANT
01	INSTALLATION DE CHANTIER	Forfait	1	6000	6000
02	MESURES COVID 19	Mois	3	1000	3000
03	CONSTAT D'HUISSIER	Unité	1	800	800
04	SIGNALISATION TEMPORAIRE DE CHANTIER	Forfait	1	2500	2500
05	FEUX TRICOLORES TEMPORAIRES	Journée	120	45	5400
06	LOCALISATION ET TRACAGE DES RESEAUX	Forfait	1	4500	4500
07	PLAN DE RECOLEMENT	Unité	1	1500	1500
08	DECOUPE DE CHAUSSEE	m	1611,75	5	8059
09	TERRASSEMENT	m3	627,238	15	9409
10	DÉMOLITION DE SURFACE BÉTONNÉE	m2	10	45	450
11	DÉPOSE DE BORDURES ET CANIVEAUX SCELLÉS	m	738	7	5166
12	DÉPOSE DE SIGNALISATION	U	8	120	960
13	CANALISATION PVC SN8 400 mm	m	117,5	110	12925
14	AVALOIR PROFIL T + PLAQUE RECOUVREMENT	Unité	10	650	6500
15	DÉPOSE D'AVALOIRS EXISTANTS	Unité	10	140	1400
16	MISE A LA COTE DE TAMPONS	Unité	5	160	800
17	MASSIF FONDATION SIGNALISATION VERTICALE	Unité	14	180	2520
18	BETON DE TRANCHEE (sur AEP Ø 110)	m3	10	180	1800
19	BORDURES DE TYPE T2	m	1612	26	41912
20	BORDURES DE TYPE A2	m	45	24	1080
21	CANIVEAUX SIMPLE PENTE CS2	m	1612	24	38688
22	BORDURES I2	m	176,63	32	5652
23	CANIVEAU CC1	m	17	35	595
24	GNT 0/31,5	T	1145,3	23	26342
25	GEOTEXTILE	m2	830	1,5	1245
26	MISE A DISPOSITION D'UNE RABOTEUSE	Journée	6	2400	14400
27	RABOTAGE EPAISSEUR > 10 CM	m2	1450	4	5800
28	GRAVE BITUME 0/14	T	554,68	95	52695
29	BBSG 0/10 noir	T	451,5	110	49665
30	BBSG 0/6 rouge trottoir	T	73,8688	160	11819
31	RETEMENT MONOCOUCHE PREGRAVILLONE	m2	3010	5	15050
32	RÉSINE GRANULEUSE	m2	80	45	3600
33	DALLE PODOTACTILE BETON CIMENT BLANC	m	20	110	2200
34	SIGNALISATION VERTICALE	Unité	14	170	2380
35	SIGNALISATION HORIZONTALE	Forfait	1	10000	10000
36	TERRE VEGETALE	m2	1765,5	5	8828
				Sous TOTAL HT	365639
				TVA	73128
				Sous TOTAL TTC	438766

II : COORDINATION CSPS

7.1	SUIVI DE CHANTIER	F	1	266	266
8.1	PARTICIPATIONS AUX REUNIONS DE CHANTIER	U	12	60	720
9.1	VISITES INOPINEES DE CHANTIER	U	6	38	228
10.1	ETABLISSEMENT DIUO	U	1	114	114
				Sous TOTAL HT	1328
				TVA	266
				Sous TOTAL TTC	1594

III : ESSAIS LABORATOIRES ET PASSAGE CAMERA

	CONTRÔLE COUCHE DE FORME	F	1	1800	1800
	CONTRÔLE GNT	F	1	800	800
	CONTRÔLE GB	F	1	1600	1600
	CONTRÔLE COUCHE DE ROULEMENT	F	1	2400	2400
	PASSAGE CAMERA	F	1	1400	1400
				Sous TOTAL HT	8000
				TVA	1600
				Sous TOTAL TTC	9600

MONTANT TOTAL DE L'OPERATION € HT 374967  
TVA 20% 74993

MONTANT TOTAL DE L'OPERATION € TTC 449960



PREFET DE LA DORDOGNE

PRÉFECTURE  
Service de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial  
Bureau de l'Appui Territorial et de l'Animation  
des Politiques Interministérielles  
Mél : pref-cdac24@dordogne.gouv.fr

## Commission départementale d'aménagement commercial

Commune de Trélissac

Création d'un ensemble commercial  
Enseignes LIDL et MAXI ZOO

AVIS N°2020-01-01

Vu le code de commerce ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 24-2019-09-16-001 du 16 septembre 2019 donnant délégation de signature à M. Martin LESAGE, secrétaire général de la préfecture de la Dordogne ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 24-2019-10-28-004 du 28 octobre 2019 instituant la commission départementale d'aménagement commercial de la Dordogne ;

Vu l'arrêté n° 24-2020-09-01-0001 du 20 décembre 2019 portant composition de la commission départementale d'aménagement commercial pour la demande d'autorisation de permis de construire valant autorisation de création d'un ensemble commercial à Trélissac ;

Vu la demande de permis de construire valant autorisation d'exploitation commerciale présentée par la SNC LIDL et la SCI MOULIN DE RODAS, enregistrée en mairie de Trélissac, le 12 novembre 2019, sous le n° PC 024 557 19 R0047, reçue et enregistrée par le secrétariat de la CDAC le 13 novembre 2019, pour la création d'un ensemble commercial aux enseignes LIDL et MAXI ZOO d'une surface totale de vente de 1950,06 m<sup>2</sup> sur la commune de Trélissac ;

Vu le rapport de la direction départementale des territoires du 16 décembre 2019 ;

Après qu'en ont délibéré les membres de la commission, le 09 janvier 2020 ;

CONSIDERANT que le projet se fera en zone UYc de l'actuel plan local d'urbanisme de la commune de TRELISSAC, ce qui correspond aux zones d'activité commerciale uniquement ;

CONSIDERANT que l'ensemble commercial LIDL et MAXIZOO projeté fait également partie de l'ensemble commercial déjà existant à l'est de la parcelle, pourvu d'une voie de desserte qui sera commune, avec amélioration des accès et création d'un giratoire financé par les porteurs de projet afin de fluidifier la circulation ;

CONSIDERANT la limitation de la consommation de foncier réservé au stationnement au travers de l'aire de stationnement que présente le projet sous la forme de deux parcs, totalisant 126 places, dont 122 places perméables ;

CONSIDERANT que la réalisation du présent projet contribuera à élargir l'offre commerciale en limitant les déplacements de la clientèle locale, ce qui favorisera un meilleur ancrage des achats des ménages, ainsi que la maîtrise de l'évasion commerciale vers d'autres pôles extérieurs à la zone de chalandise ;

CONSIDERANT que l'impact du projet sur les petits commerces devrait être faible, au regard de l'existence actuelle du magasin LIDL qui ne se déplacera que de moins d'un kilomètre pour plus de confort pour la clientèle et les employés et du positionnement de MAXIZOO devant limiter les déplacements motorisés dans la zone de chalandise ;

CONSIDERANT que la conception du projet est pensée pour une performance énergétique supérieure à ce qu'impose la réglementation thermique 2012 ;

CONSIDERANT que le magasin disposera d'un parc de stationnement composé entièrement, à l'exception des places « PMR », de places en pavés drainants permettant l'infiltration, positionnés sur une pente de 1,5 % pour une meilleure évacuation des eaux de pluie qui s'écouleront, pour les dépolluer, via un séparateur à hydrocarbures, déjà installé ;

CONSIDERANT que, pour valoriser le tri des déchets et le rendre plus efficace, LIDL a sensibilisé ses salariés à la pratique du tri et déployé des zones dédiées dans l'ensemble de ses lieux d'activité ;

CONSIDERANT que le projet développera sur sa toiture une surface photovoltaïque de 477,62 m<sup>2</sup> ainsi qu'une surface végétalisée de 73,00 m<sup>2</sup> dans le respect de l'article L111-18-1 du code de l'urbanisme ;

CONSIDERANT que des espaces verts seront aménagés en périphérie de la parcelle et les places de stationnement centrales du parking seront aussi plantées d'arbres de différentes essences, semblables à celles déjà présentes sur la zone commerciale ;

CONSIDERANT que la friche commerciale créée par le déplacement du magasin LIDL devrait faire l'objet d'une réouverture au public sur le même emplacement ;

CONSIDERANT que le projet permettra la création de 17 emplois supplémentaires au sein de cet ensemble commercial ;

CONSIDERANT qu'ainsi, ce projet répond aux critères énoncés à l'article L752-6 du code de commerce ;

**EN CONSEQUENCE, à la majorité absolue des membres présents, la commission départementale d'aménagement commercial de la Dordogne a rendu un avis favorable quant à la demande de permis de construire valant autorisation d'exploitation commerciale présentée par la SNC LIDL et la SCI MOULIN DE RODAS, concernant la création d'un ensemble commercial aux enseignes LIDL et MAXI ZOO d'une surface totale de vente de 1950,06 m<sup>2</sup> sur la commune de Trélissac.**

*Cependant le permis de construire devra être conforme aux règles du PLUi nouvellement adopté, en ce qui concerne notamment la surface en pleine terre (représentant au minimum 10% de la superficie du terrain d'assiette du projet) ; la largeur des accès (6 mètres minimum avec une circulation à double sens) ; l'emprise minimale de toute voie nouvelle (au moins égale en sens unique, à 6 mètres, avec une chaussée carrossable et en bon état de viabilité d'une largeur au moins égale à 4 mètres et en double sens, à 8 mètres, avec une chaussée carrossable et en bon état de viabilité d'une largeur au moins égale à 6 mètres).*

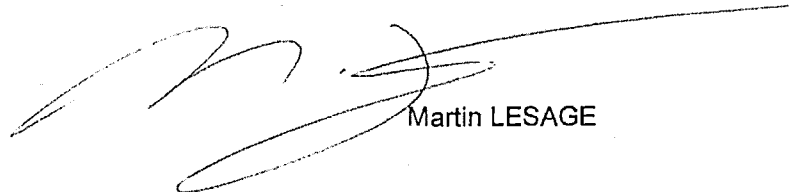
Ont voté favorablement :

- M. Francis COLBAC, maire de Trélissac
- M. Pascal DEGUILHEM, président du syndicat mixte du schéma de cohérence territoriale du Pays de l'Isle en Périgord
- Mme Colette LANGLADE, représentant le président du conseil départemental
- Mme Catherine TYTGAT, représentant le président du conseil régional
- M. Dominique BOUSQUET, représentant les maires de Dordogne
- M. Jean-Claude LALIZOU, collègue consommation et protection des consommateurs
- M. Pierre FRANQUEVILLE, collègue consommation et protection des consommateurs
- Mme Valérie DUPIS, collègue aménagement et développement durable
- M. Jean-Pierre LEGRAND, collègue aménagement et développement durable

A voté défavorablement :

- M. Jean-Pierre ROUSSARIE, représentant le président de la communauté d'agglomération du Grand Périgueux

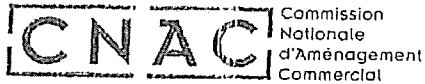
Pour le préfet,  
le président de la commission départementale  
d'aménagement commercial,



Martin LESAGE

*Le recours prévu aux articles L.752-17 et R.752-30 et suivants du code de commerce contre les décisions et avis de la CDAC doit être présenté dans le délai d'un mois au président de la Commission nationale d'aménagement commercial par tout moyen sécurisé (Secrétariat de la CNAC – Télédoc 121 – 61 boulevard Vincent Auriol – 75703 Paris Cedex 13).*

*A peine d'irrecevabilité, le recours doit être communiqué au demandeur de l'autorisation d'exploitation commerciale, soit par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, soit par tout moyen sécurisé, dans les cinq jours suivant sa présentation à la CNAC.*



Secrétariat

PARIS, le 05 MARS 2020

Monsieur,

En réponse à votre demande du 17 février 2020 et au vu des informations communiquées, je vous indique que la Commission nationale d'aménagement commercial (CNAC) n'a enregistré aucun recours administratif dirigé contre l'avis favorable, de la Commission départementale d'aménagement commercial de la Dordogne en date du 9 janvier 2020.

Cet avis autorise la création d'un ensemble commercial d'une surface de vente de 1950,06 m<sup>2</sup> sur le territoire de la commune de TRELISSAC.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

La Secrétaire  
Luisa OLIVEIRA

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke, positioned below the typed name of the secretary.

Monsieur Gérard TEULET  
DORDOGNE IMMOBILIER 2  
BP 29  
24751 TRELISSAC CEDEX

**STATUTS**

***S.C.I. MOULIN DE RODAS***

#### ARTICLE 4 – OBJET SOCIAL

La société a pour objet :

- l'acquisition, la construction et la propriété de tous biens immobiliers à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel,
- la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation, par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance, par voie d'apport, échange ou autrement,
- la prise de tous intérêts et participations dans toutes sociétés,

et plus généralement, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini ou susceptible d'en faciliter la réalisation, à la condition qu'elles ne puissent porter atteinte au caractère civil de l'activité sociale.

#### ARTICLE 5 – DUREE

La durée de la société est de 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

#### ARTICLE 6 - APPORTS

##### 1 – Apports en numéraire

Les apports en numéraire suivants sont effectués, savoir :

- Par la SA CONSTRUCTIONS TEULET : une somme de 9 700 EUROS
- Par la SCP FONCIERE GERARD TEULET : une somme de 300 EUROS

##### Libération des apports en numéraire

Les apporteurs s'engagent à verser les sommes dues dans les quinze jours de la demande qui leur sera notifiée, sous pli recommandé avec demande d'avis de réception, par la gérance.

Tout versement tardif sera générateur d'intérêts au taux légal.

##### 2 – Apports en nature

Il n'est fait aucun apport en nature

#### ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social s'élève à 10 000 EUROS

Il est divisé en 1 000 parts sociales de DIX EUROS (10) chacune.

Ces parts sont numérotées de 1 à 1 000 et attribuées de la façon suivante :

- à la SA CONSTRUCTIONS TEULET, société anonyme au capital de 500 000 euros, dont le siège social est au lieu-dit « Le Suchet » 24 750 – BOULAZAC, immatriculée au RCS de PERIGUEUX sous le numéro B318 707 593 pour 970 parts numérotées de 1 à 970
- à la SCP FONCIERE GERARD TEULET, société civile immobilière au capital de 1524,49 euros, dont le siège social est au lieu-dit « Le Suchet » 24750 – BOULAZAC, immatriculée au RCS de PERIGUEUX sous le numéro D 323 599 407 pour 30 parts portant les numéros 971 à 1 000.

## ENTRE LES SOUSSIGNES

1° - SA CONSTRUCTIONS TEULET, société anonyme au capital de 500 000 euros, dont le siège social est au lieu-dit « Le Suchet » 24750 – BOULAZAC, immatriculée au RCS de PERIGUEUX sous le numéro B 318 707 593, représentée par Monsieur Gérard TEULET, Président Directeur Général, domicilié à BOULAZAC (Dordogne) Lieu-dit « Le Suchet » agissant en sa dite qualité de Président Directeur Général et ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes en vertu des statuts de ladite société et de la loi.

2° SCP FONCIERE GERARD TEULET, société civil immobilière au capital de 1 524,49 euros, dont le siège social est au lieu-dit « Le Suchet » 24750 – BOULAZAC, immatriculée au RCS de PERIGUEUX sous le numéro D 323 599 407, représentée par Monsieur Gérard TEULET, Gérant de la société ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes en vertu de la délibération des associés en date du 11 Juin 2002 demeurée ci-annexées

Lui-même représenté par Madame Danielle TEULET, domiciliée à BOULAZAC (Dordogne) au lieu-dit « Le Suchet » ayant tous pouvoirs à l'effet de le représenter en vertu d'une procuration sous seing privé en date à BOULAZAC (Dordogne) du 11 Juin 2002 demeurée ci-annexée.

LEQUELS ont établi les statuts de la société devant exister entre eux et toute autre personne pouvant acquérir la qualité d'associé :

### ARTICLE 1 – FORME

La société est de forme civile, régie par le titre IX du livre III du Code Civil, modifié par la loi du 04 janvier 1978 et le décret du 03 juillet 1978.

### ARTICLE 2 – DENOMINATION

La dénomination de la société est : « SCI MOULIN DE RODAS »  
La dénomination sociale doit figurer sur tous documents destinés aux tiers, précédée ou suivie des mots « société civile », ainsi que l'indication du capital social, du siège social, du numéro d'immatriculation et du siège du Tribunal du Greffe où elle est immatriculée à titre principal.

### ARTICLE 3 – SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé à TRELISSAC (Dordogne), La Feuilleraie  
Il peut être transféré partout ailleurs sur décision collective extraordinaire des associés.  
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PERIGUEUX.

Handwritten signature and initials in blue ink, consisting of a stylized signature followed by the initials 'W'.



## ARTICLE 8 – PARTS SOCIALES

### Titre

La propriété des parts sociales résulte seulement des statuts, des actes qui les modifient, des cessions et mutations ultérieures qui seraient régulièrement consenties, constatées et publiées.

Tout associé peut, après toute modification statutaire, demander la délivrance d'une copie certifiée conforme des statuts en vigueur au jour de la demande. A ce document est annexée la liste des associés, des gérants et le cas échéant, des autres organes sociaux.

Les parts sociales ne sont pas négociables.

### Droits attachés aux parts

Chaque part donne droit dans la répartition des bénéfices ou des pertes, du boni ou du mali de liquidation, à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes.

Elle donne également droit de participer aux assemblées générales des associés et d'y voter.

### Usufruit

Si une part sociale est grevée d'usufruit, le droit de vote appartient à l'usufruitier pour les décisions prises lors des assemblées générales ordinaires et au nu-proprétaire pour celles prises en assemblées générales extraordinaires.

### Indivisibilité des parts

Chaque part sociales est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis d'une ou plusieurs parts sociales sont représentés auprès de la société dans les diverses manifestations de la vie sociale par un mandataire unique, choisi parmi les indivisaires ou les associés. En cas de désaccord, le mandataire est désigné en justice, à la demande du plus diligent des indivisaires.

## ARTICLE 9 – MUTATION ENTRE VIFS

### Opposabilité

Toute mutation entre vifs de parts sociales doit être constatée par acte authentique ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société que par la constatation du transfert de la propriété sur le registre spécial tenu par la société en son siège. A cet effet, un original de l'acte s'il est sous seing privé ou copie authentique est notifié à la société.

Le registre est constitué par la réunion, dans l'ordre chronologique de leur établissement, de feuillets identiques utilisés sur une seule face. Chacun de ces feuillets est réservé à un titulaire de parts sociales à raison de sa propriété ou à plusieurs titulaires à raison de leur copropriété, de leur nue-propriété ou de leur usufruit sur ces part.

Chaque feuillet contient notamment :

1. les nom, prénom usuel et domicile de l'associé originaire et la date d'acquisition de ses parts
2. la valeur nominale de ces parts
3. les nom, prénom usuel et domicile du ou des cessionnaires des parts
4. les nom, prénom usuel et domicile des personnes ayant reçu les parts en nantissement, le nombre de parts données en nantissement et la somme garantie.
5. la date d'acquisition des parts, de leur transfert, de leur nantissement et de sa mainlevée.

Handwritten signature and initials, possibly 'W' or 'V', located at the bottom of the page.

6. la date de l'agrément et l'indication de l'organe social qui l'a accordé.  
Il est établi un nouveau feuillet par nouvel associé ; ce feuillet doit comporter une mention permettant, s'il y a lieu, d'identifier l'associé dont il a acquis les parts.

#### **Domaine de l'agrément**

Toutes opérations, notamment toutes cessions, échanges, apports en société d'éléments isolés, attributions en suite de liquidation d'une communauté de biens du vivant des époux ou ex-époux, donations, ayant pour but ou pour conséquence le transfert d'un droit quelconque de propriété sur une ou plusieurs parts sociales entre toutes personnes physiques ou morales à l'exception de celles qui seraient visées à l'alinéa qui suit, sont soumises à l'agrément de la société.

#### **Cessions libres**

Toutefois, interviennent librement les opérations entre associés.

#### **Organe compétent**

L'agrément est de la compétence de la collectivité des associés se prononçant par décision ordinaire.

#### **Procédure d'agrément**

La procédure d'agrément intervient conformément aux prescriptions du Code Civil et du décret du 03 juillet 1978.

### **ARTICLE 10 – DECES – DISPARITION D'UNE PERSONNE MORALE ASSOCIEE**

Les héritiers, légataires, dévolutaires, doivent justifier de leurs qualités et demander leur agrément, s'il y a lieu, selon ce qui est dit à l'article 9.

Les héritiers, légataires ou dévolutaires qui ne deviennent pas associés n'ont droit qu'à la valeur des parts sociales de leur auteur. Cette valeur doit être payée par les nouveaux titulaires des parts ou par la société elle-même, si celle-ci les a rachetées en vue de leur annulation.

De même, sous quelque prétexte que ce soit, ils ne peuvent requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

### **ARTICLE 11 – RETRAIT D'ASSOCIE**

Tout associé peut se retirer totalement ou partiellement de la société sur l'accord de tous les autres associés.

Le retrait d'un associé peut aussi intervenir pour juste motif ou décision de justice.

La déconfiture, l'admission au redressement ou à la liquidation judiciaire, la faillite personnelle ou la banqueroute d'un associé entraînent son retrait d'office de la société.

A moins qu'il ne demande la reprise en nature du bien qu'il avait apporté, l'associé qui se retire à droit au remboursement de la valeur de ses parts fixé, à défaut d'accord amiable, conformément à l'article 1843-4 du Code Civil.

### **ARTICLE 12 – RECOURS A L'EXPERTISE**

Two handwritten signatures are present at the bottom of the page. The one on the left is a stylized signature, and the one on the right consists of the initials 'M'.

En cas de recours à l'expertise et à défaut d'accord entre les parties, les frais et honoraires sont respectivement supportés par moitié par les anciens et nouveaux titulaires des parts sociales, mais solidairement entre eux à l'égard de l'expert. La répartition entre chacun d'eux a lieu au prorata de parts anciennement ou nouvellement détenues.

En cas de retrait, le retrayant supporte seul la charge de l'expertise éventuelle.

## **ARTICLE 13 – GERANCE**

### **Nomination**

La gérance est assurée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, personnes physiques ou morales.

Cette nomination résulte d'une décision collective ordinaire des associés.

La durée des fonctions de la gérance sera indéterminée.

La gérance de la société est exercée sans limitation de durée par : la SA CONSTRUCTIONS TEULET, représentée par Monsieur Gérard TEULET, Président du Conseil d'Administration.

### **Pouvoirs – Rapports avec les tiers**

Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou chacun des gérants engage la société par les actes entrant dans l'objet social.

L'opposition formée par un gérant aux actes d'un autre gérant est sans effet à l'égard des tiers, à moins qu'il ne soit établi qu'ils en ont eu connaissance.

### **Pouvoirs – Rapports avec les associés**

Dans les rapports entre associés, le gérant peut accomplir tous les actes entrant dans l'objet social que demande l'intérêt social ;

S'il y a plusieurs gérants, ils exercent séparément ces pouvoirs, sauf le droit qui appartient à chacun de s'opposer à une opération avant qu'elle ne soit conclue.

### **Révocation**

Un gérant est révocable par décision de justice pour cause légitime.

Il est également révocable par décision unanime des autres associés.

Décidée sans juste motif, la révocation peut donner lieu à dommages et intérêts.

Le gérant révoqué peut se retirer de la société à la condition d'en présenter la demande dans les quinze jours de la décision de révocation.

A moins qu'il ne demande la reprise en nature du bien qu'il avait apporté, le gérant révoqué a droit au remboursement de la valeur de ses parts fixée, à défaut d'accord amiable, conformément à l'article 1843-4 du Code Civil.

## **Article 14 – DECISIONS COLLECTIVES**

### **Forme**

Les décisions collectives sont prises en assemblée, par voie de consultation écrite ou constatées dans un acte revêtu de la signature de tous les associés.

### **Décisions extraordinaires**

Sont de nature extraordinaire, toutes les décisions emportant modification directe ou indirecte des statuts, ainsi que celles dont les présents statuts exigent expressément qu'elle revêtent une telle nature.

**Quorum des décisions extraordinaires**

Pour être valablement prises, les décisions extraordinaires exigent la présence ou la représentation de la moitié au moins des parts sociales émises par la société.

**Majorité des décisions extraordinaires**

Sous réserve d'autres conditions prévues par la loi ou les statuts, elles sont adoptées à la majorité des trois quarts des voix présentes ou représentées.

**Décisions ordinaires**

Sont de nature ordinaire toutes décisions collectives qui ne sont pas dans le champ d'application des décisions de nature extraordinaire.

**Quorum des décisions ordinaires**

Pour être valablement prises, les décisions ordinaires exigent la présence ou la représentation de la moitié au moins des parts sociales émises par la société.

**Majorité des décisions ordinaires**

Sous réserve d'autres conditions prévues par la loi ou les statuts, elles sont adoptées à la majorité des voix présentes ou représentées.

**Composition**

Tous les associés ont le droit d'assister aux assemblées et chacun d'eux peut s'y faire représenter par un autre associé. Chaque associé dispose d'un nombre de voix égale à celui des parts sociales dont il est titulaire.

**Convocation**

Sauf lorsque tous les associés sont gérants, les assemblées sont convoquées par la gérance ou sur la demande d'un ou de plusieurs associés représentant la moitié au moins de toutes les parts sociales.

Les convocations doivent être adressées par lettre recommandée au moins quinze jours avant la date de réunion. Celles-ci indiquent le lieu de réunion, ainsi que l'ordre du jour, de telle sorte que le contenu et la portée des questions qui y seront inscrites apparaissent clairement sans qu'il y ait lieu de se reporter à d'autres documents.

Les convocations peuvent aussi être verbales et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

**Consultations écrites**

En cas de consultation écrite, le texte des résolutions proposées ainsi que les documents nécessaires à l'information des associés sont adressés à chacun d'eux par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Chaque associé dispose pour émettre son vote par écrit du délai fixé par la gérance ; ce délai ne peut être inférieur à quinze jours à compter de la date de réception de ces documents.

Le vote résulte de l'apposition au pied de chaque résolution, de la main de chaque associé, des mots « adopté » ou « rejeté », étant entendu qu'à défaut d'une telle mention, l'associé est réputé s'être abstenu.

**Procès-verbaux**

Les procès-verbaux des décisions collectives sont établis et signés par tous les associés conformément aux dispositions de l'article 44 du décret numéro 78-704 du 03 juillet 1978, sur un registre spécial tenu conformément aux dispositions de l'article 45 de ce décret, les décisions résultant du consentement exprimé dans un acte étant mentionnées à leur date, avec indication de la forme, de la nature, de l'objet et des signataires de l'acte. Ce dernier lui-même, s'il est sous seing privé, ou sa copie authentique s'il est notarié, est conservé par

Handwritten signature and initials, possibly 'P' and 'NW', located at the bottom of the page.

la société de manière à permettre sa consultations, en même temps que le registre des délibérations.

Les copies ou extraits des procès-verbaux des délibérations des associés sont valablement certifiés conformes par un seul gérant et, en cas de liquidation, par un seul liquidateur.

#### **ARTICLE 15 – EXERCICE SOCIAL**

L'exercice social s'étend du 1<sup>er</sup> octobre au 30 septembre.

Le premier exercice social prendra fin le 30 septembre 2003.

#### **ARTICLE 16 – COMPTABILITE – COMPTES ANNUELS – BENEFICES**

Les comptes sociaux sont tenus conformément au Plan comptable national.

Les bénéfices nets sont constitués par les produits nets de l'exercice, sous déduction des frais généraux et autres charges, en ce compris toutes provisions et amortissements.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice, diminué des pertes antérieures et augmenté des reports bénéficiaires.

#### **ARTICLE 17 – AFFECTATION DU RESULTAT – REPARTITION**

Par décision collective, les associés -après approbation des comptes de l'exercice écoulé et constatations de l'existence d'un bénéfice distribuable- procèdent à toutes distributions, reports à nouveau, inscriptions à tous comptes de réserves dont ils fixent l'affectation et l'emploi.

Ils peuvent également décider la distribution de toutes réserves.

Les modalités de la mise en paiement sont fixées par la décision de répartition ou, à défaut, par la gérance.

Les pertes, s'il en existe, sont, au gré des associés, compensées avec les réserves existantes ou reportées à nouveau.

#### **ARTICLE 18 – DISSOLUTION**

La société prend fin par l'expiration du temps pour lequel elle a été contractée ;

La collectivité des associés peut, à toute époque, prononcer la dissolution anticipée de la société.

Cette décision doit être prise à l'unanimité des voix dont disposent l'ensemble des associés.

La société n'est dissoute par aucun événement susceptible d'affecter l'un de ses associés, et notamment :

- le décès, l'incapacité, le redressement ou la liquidation judiciaire d'un associé personne physique,
- la dissolution, la liquidation, le redressement ou la liquidation judiciaire d'un associé personne morale,

La société n'est pas non plus dissoute par la révocation d'un gérant, qu'il soit associé ou non.

Handwritten signature and initials.

## ARTICLE 19 – LIQUIDATION

La dissolution de la société entraîne sa liquidation hormis les cas de fusion ou de scission. Elle n'a d'effet à l'égard des tiers qu'après sa publication.

La personnalité morale de la société subsiste pour les besoins de la liquidation jusqu'à publication de la clôture de celle-ci.

La société est liquidée par la gérance en exercice lors de la survenance de la dissolution, à moins que les associés ne décident la nomination d'un ou plusieurs liquidateurs associés ou non.

Cette nomination met fin aux pouvoirs de la gérance et entraîne la révocation des pouvoirs qui ont pu être conférés à tous mandataires.

Les associés fixent les pouvoirs des liquidateurs ; à défaut ceux-ci ont tous pouvoirs pour terminer les affaires en cours lors de la survenance de la dissolution, réaliser les éléments d'actif, en bloc ou par élément, à l'amiable ou aux enchères, recevoir le prix, donner quittance, régler le passif, transiger, compromettre, agir en justice, se désister, acquiescer, et généralement faire ce qui est nécessaire pour mener à bonne fin les opérations de liquidation.

Après extinction du passif, les liquidateurs font approuver les comptes définitifs de liquidation par les associés qui constatent la clôture des opérations de liquidation ; comptes et décisions dont l'objet d'une publication.

L'actif net subsistant est réparti entre les associés dans les conditions précisées supra en 8. Les liquidateurs disposent de tous pouvoirs à l'effet d'opérer les répartitions nécessaires.

## ARTICLE 20 – ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Toutes contestations qui peuvent s'élever pendant le cours de la société ou de sa liquidation, soit entre les associés au sujet des affaires sociales, soit entre les associés et la société, sont soumises aux tribunaux compétents du lieu du siège social.

## ARTICLE 21 – FRAIS

Les frais, droits et honoraires des présentes, de leurs suites et conséquences, seront supportés par la société, portés en frais généraux dès le premier exercice social et en tous cas, avant toute distribution de bénéfice.

En attendant l'immatriculation de la société, ils seront avancés par les associés ou l'un d'entre eux.

Le remboursement de cette avance interviendra au plus tard dans les deux mois des suivantes.

Fait à PERIGUEUX,  
En quatre exemplaires  
Le 11 Juin 2002

*J. Teuber*

*[Signature]*

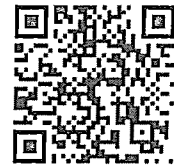
VISÉ POUR TIMBRE ET ENREGISTRÉ  
A LA RECETTE DE PÉRIGUEUX EST

Le ..... 11. Juin 2002 .....  
Vol. 919. 5<sup>o</sup>. 1<sup>er</sup>. Bord. 255 / 1

REÇU { - Dt DE TIMBRE ..... 96 .....  
          { - Dt D'ENREGt ..... 100 .....  
          / Le Receveur Principal

*[Signature]*

S. WEDENON



N° de gestion 2002D00152

*Extrait Kbis*

**EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS**  
à jour au 21 juillet 2020

**IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE**

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	442 515 953 R.C.S. Périgueux
<i>Date d'immatriculation</i>	27/06/2002
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	<b>SCI MOULIN DE RODAS</b>
<i>Forme juridique</i>	Société civile immobilière
<i>Capital social</i>	10 000,00 Euros
<i>Adresse du siège</i>	Lieudit la Feuilleraie 24750 Trélissac
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 25/06/2101
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	30 septembre

**GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES**

*Gérant - Associé indéfiniment responsable*

<i>Dénomination</i>	CONSTRUCTIONS TEULET
<i>Forme juridique</i>	Société anonyme
<i>Adresse</i>	Lieudit la Feuilleraie 24750 Trélissac
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	318 707 593 RCS Périgueux

*Associé indéfiniment responsable*

<i>Dénomination</i>	SCP FONCIERE GERARD TEULET
<i>Forme juridique</i>	Société civile
<i>Adresse</i>	le Suchet Boulazac 24750 Boulazac Isle Manoire
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	323 599 407 RCS Périgueux

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL**

<i>Adresse de l'établissement</i>	Lieudit la Feuilleraie 24750 Trélissac
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Acquisition construction et propriété de tous biens immobiliers leur exploitation par bail ou autrement
<i>Date de commencement d'activité</i>	01/07/2002
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe

**OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

*- Mention* CODES STATISTIQUES ATTRIBUES PAR L'INSEE SIRET : 442 515 953  
00010 CODE NAF : 702 C

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

# S.C.I. MOULIN DE RODAS

Société Civile Immobilière au capital de 10 000 Euros

Siège social : La Feuilleraie – 24750 - TRELISSAC

Pour toute correspondance : B.P. 29 – 24751 TRELISSAC CEDEX

---

## PROCES VERBAL DE DELIBERATION A L' ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 10 AOUT 2020

L'an Deux Mil Vingt  
Le Dix Août à 16 heures

Les associés de la SCI MOULIN DE RODAS, société civile immobilière, au capital de 10.000 euros, divisé en 1.000 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en assemblée générale au Suchet à BOULAZAC, sur convocation de la gérance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Gérard TEULET, représentant la SAS CONSTRUCTIONS TEULET, la gérante.

### Etaient présents :

- o La SAS CONSTRUCTIONS TEULET .....970 parts sociales  
Représentée par Monsieur Gérard TEULET
- o La SC FONCIERE GERARD TEULET.....30 parts sociales  
Représentée par Monsieur Renaud BENTOLILA TEULET

Les associés ont été régulièrement convoqués quinze jours francs avant la présente assemblée suivant convocation remise en main propre contre signature.

L'assemblée réunissant la totalité des parts sociales est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les questions figurant à l'ordre du jour, à savoir :

- Autorisation à donner pour participer à la réalisation d'un carrefour giratoire à TRELISSAC (24750) à l'intersection de la RD 6021 – avenue Michel GRANDOU et de la rue des Coquelicots pour un montant maximum de 375.000 € dans le cadre des dispositions de l'article L 332-8 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- une copie du projet de convention fixant les conditions de réalisation d'un carrefour giratoire sur le RD 6021 avenue Michel GRANDOU dans le cadre des dispositions de l'article L 332.8 du Code de l'urbanisme entre le Département de la Dordogne, la Commune de TRELISSAC, la SCI MOULIN DE RODAS et la SCI MOULIN DES MOUNARDS ,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :



## PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte du projet de convention fixant les conditions de réalisation d'un carrefour giratoire à l'intersection de la RD 6021 avenue Michel GRANDOU et de la rue des Coquelicots dans le cadre des dispositions de l'article L 332.8 du Code de l'urbanisme entre le Département de la Dordogne, la Commune de TRELISSAC, la SCI MOULIN DE RODAS et la SCI MOULIN DES MOUNARDS relatif au PC 024 557 19 R 0047 déposé conjointement par la SCI MOULIN DE RODAS et la SNC LIDL.

Dans le cadre de ce projet de convention, il est prévu que le Département de la Dordogne sera maître d'ouvrage et maître d'œuvre de cet aménagement.

Le montant de la participation supportée par la SCI MOULIN DE RODAS pour réalisation de cet équipement en ce compris les travaux et déplacements des réseaux, les études et la maîtrise d'œuvre a été fixé par les services du Département de la Dordogne à la somme de TROIS CENT SOIXANTE QUINZE MILLE EUROS (375.000 €).

Cette somme sera payable dans les quinze jours de la réception de l'avis de recouvrement établi par Monsieur le Payeur départemental de la Dordogne.

Elle sera intégralement remboursée en cas de non réalisation des conditions suspensives.

Ce montant pourra être revu exclusivement à la baisse si le coût réel des travaux est inférieur au coût prévisionnel.

L'Assemblée Générale autorise le versement d'une participation financièrement au Département de la Dordogne en vue de la réalisation du carrefour giratoire à l'intersection de la RD 6021 avenue Michel GRANDOU et de la rue des Coquelicots dans la limite de TROIS CENT SOIXANTE QUINZE MILLE EUROS (375.000 €) tel que prévu au projet de convention susvisé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des votants.

## DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à Monsieur Gérard TEULET à l'effet de signer la convention précitée aux conditions ci-dessus énoncées, de signer tous actes et pièces, substituer et d'une façon générale, faire le nécessaire pour mettre en place le projet ci-dessus.

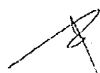
Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16 heures 30

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et les associés présents.

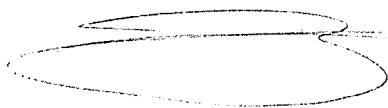
La SAS CONSTRUCTIONS TEULET

Représentée par Monsieur Gérard TEULET



La SC FONCIERE GERARD TEULET

Représentée par Monsieur Renaud BENTOLILA TEULET



STATUTS MIS A JOUR le 30 Août 2001

SCI MOULIN DES MOUNARDS  
siège : La feuilleraie- 24750 TRELISSAC  
RCS PERIGUEUX n° 433 920 352

## PREMIERE PARTIE - STATUTS

### ARTICLE 1 - FORME

La société est de forme civile, régie par le titre IX du livre III du Code civil, modifié par la loi du 04 janvier 1978 et le décret du 03 juillet 1978.

### ARTICLE 2 - DENOMINATION

La dénomination de la société est : "SCI MOULIN DES MOUNARDS",  
La dénomination sociale doit figurer sur tous documents destinés aux tiers, précédée ou suivie des mots "société civile", ainsi que l'indication du capital social, du siège social, du numéro d'immatriculation, et du siège du tribunal du greffe où elle est immatriculée à titre principal.

### ARTICLE 3 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé à TRELISSAC (Dordogne), ' La Feuilleraie'.  
Il peut être transféré partout ailleurs sur décision collective extraordinaire des associés.  
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PERIGUEUX.

### ARTICLE 4 - OBJET SOCIAL

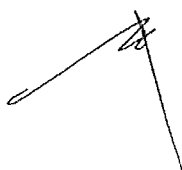
La société a pour objet :

- L'acquisition, la construction et la propriété de tous biens immobiliers à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel,
- La mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation, par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance, par voie d'apport, échange ou autrement
- La prise de tous intérêts et participations dans toutes sociétés,

Et plus généralement, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini ou susceptible d'en faciliter la réalisation, à la condition qu'elles ne puissent porter atteinte au caractère civil de l'activité sociale.

### ARTICLE 5 - DUREE

La durée de la société est de 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.



## ARTICLE 6 - APPORTS

### I - APPORTS EN NUMERAIRE

Les apports en numéraire suivants sont effectués, savoir :

- Par la SA CONSTRUCTIONS TEULET : une somme de TROIS CENT QUATRE MILLE NEUF CENTS EUROS (304.900,00€)
- Par la SCP FONCIERE GERARD TEULET : une somme de CENT EUROS (100,00€).

**Libération des apports en numéraire** - Les apporteurs s'engagent à verser les sommes dues dans les quinze jours de la demande qui leur sera notifiée, sous pli recommandé avec demande d'avis de réception, par la gérance.

Tout versement tardif sera générateur d'intérêts au taux légal.

### II - APPORTS EN NATURE

Il n'est fait aucun apport en nature.

## ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social s'élève à TROIS CENT CINQ MILLE EUROS (305.000€). Il est divisé en TROIS MILLE CINQUANTE parts sociales de CENT EUROS (100€) chacune.

Ces parts sont numérotées de 1 à 3050 et attribuées de la façon suivante :

- A la SA CONSTRUCTIONS TEULET, 3049 parts numérotées de 1 à 3049.
- A la SCP FONCIERE GERARD TEULET, 1 part portant le n°3050.

## ARTICLE 8 - PARTS SOCIALES

**Titre** - La propriété des parts sociales résulte seulement des statuts, des actes qui les modifient, des cessions et mutations ultérieures, qui seraient régulièrement consenties, constatées et publiées.

Tout associé peut, après toute modification statutaire, demander la délivrance d'une copie certifiée conforme des statuts en vigueur au jour de la demande. A ce document est annexé la liste mise à jour des associés, des gérants et, le cas échéant, des autres organes sociaux.

Les parts sociales ne sont pas négociables.

**Droits attachés aux parts** - Chaque part donne droit dans la répartition des bénéfices ou des pertes, du boni ou du mali de liquidation, à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes.

Elle donne également droit de participer aux assemblées générales des associés et d'y voter.

**Usufruit** - Si une part sociale est grevée d'usufruit, le droit de vote appartient à l'usufruitier pour les décisions prises lors des assemblées générales ordinaires et au nu-propiétaire pour celles prises en assemblée générale extraordinaire.

**Indivisibilité des parts** - Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis d'une ou plusieurs parts sociales sont représentés auprès de la société dans les diverses manifestations de la vie sociale par un mandataire unique choisi parmi les indivisaires ou les associés. En cas de désaccord, le mandataire est désigné en justice, à la demande du plus diligent des indivisaires.

## ARTICLE 9 - MUTATION ENTRE VIFS

**Opposabilité** - Toute mutation entre vifs de parts sociales doit être constatée par acte authentique ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société que par la constatation du transfert de la propriété sur le registre spécial tenu par la société en son siège. A cet effet, un original de l'acte s'il est sous seing privé ou une copie authentique est notifié à la société.

Le registre est constitué par la réunion, dans l'ordre chronologique de leur établissement, de feuillets identiques utilisés sur une seule face. Chacun de ces feuillets est réservé à un titulaire de parts sociales à raison de sa propriété ou à plusieurs titulaires à raison de leur copropriété, de leur nue-propriété ou de leur usufruit sur ces parts.

Chaque feuillet contient notamment :

1. Les nom, prénom usuel et domicile de l'associé originaire et la date d'acquisition de ses parts.
2. La valeur nominale de ces parts.
3. Les nom, prénom usuel et domicile du ou des cessionnaires des parts.
4. Les nom, prénom usuel et domicile des personnes ayant reçu les parts en nantissement, le nombre de parts données en nantissement et la somme garantie.
5. La date d'acquisition des parts, de leur transfert, de leur nantissement et de sa mainlevée.
6. La date de l'agrément et l'indication de l'organe social qui l'a accordé.

Il est établi un nouveau feuillet par nouvel associé ; ce feuillet doit comporter une mention permettant, s'il y a lieu, d'identifier l'associé dont il a acquis les parts.

**Domaine de l'agrément** - Toutes opérations, notamment toutes cessions, échanges, apports en société d'éléments isolés, attributions en suite de liquidation d'une communauté de biens du vivant des époux ou ex-époux, donations, ayant pour but ou pour conséquence le transfert d'un droit quelconque de propriété sur une ou plusieurs parts sociales entre toutes personnes physiques ou morales à l'exception de celles qui seraient visées à l'alinéa qui suit, sont soumises à l'agrément de la société.

**Cessions libres** - Toutefois interviennent librement les opérations entre associés.

**Organe compétent** - L'agrément est de la compétence de la collectivité des associés se prononçant par décision ordinaire.

**Procédure d'agrément** - La procédure d'agrément intervient conformément aux prescriptions du Code civil et du décret du 03 juillet 1978.

**ARTICLE 10 - DECES -  
DISPARITION D'UNE PERSONNE MORALE ASSOCIEE**

Les héritiers, légataires, dévolutaires, doivent justifier de leurs qualités et demander leur agrément, s'il y a lieu, selon ce qui est dit à l'article 9.

Les héritiers, légataires ou dévolutaires qui ne deviennent pas associés n'ont droit qu'à la valeur des parts sociales de leur auteur. Cette valeur doit être payée par les nouveaux titulaires des parts ou par la société elle-même, si celle-ci les a rachetées en vue de leur annulation.

De même, sous quelque prétexte que ce soit, ils ne peuvent requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

**ARTICLE 11 - RETRAIT D'ASSOCIE**

Tout associé peut se retirer totalement ou partiellement de la société sur l'accord de tous les autres associés.

Le retrait d'un associé peut aussi intervenir pour juste motif ou décision de justice.

La déconfiture, l'admission au redressement ou à la liquidation judiciaire, la faillite personnelle ou la banqueroute d'un associé entraînent son retrait d'office de la société.

A moins qu'il ne demande le reprise en nature du bien qu'il avait apporté, l'associé qui se retire a droit au remboursement de la valeur de ses parts fixée, à défaut d'accord amiable, conformément à l'article 1843-4 du Code civil.

**ARTICLE 12 - RECOURS A L'EXPERTISE**

En cas de recours à l'expertise et à défaut d'accord entre les parties, les frais et honoraires sont respectivement supportés par moitié par les anciens et nouveaux titulaires des parts sociales, mais solidairement entre eux à l'égard de l'expert. La répartition entre chacun d'eux a lieu au prorata du nombre de parts anciennement ou nouvellement détenues.

En cas de retrait, le retenant supporte seul la charge de l'expertise éventuelle.

**ARTICLE 13 - GERANCE**

**Nomination** - La gérance est assurée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, personnes physiques ou morales.

Cette nomination résulte d'une décision collective ordinaire des associés.

La durée des fonctions de la gérance sera indéterminée.

La gérance de la société est exercée sans limitation de durée par :

la SA CONSTRUCTIONS TEULET, représentée par Monsieur Gérard TEULET, Président du Conseil d'Administration, et ce de façon rétroactive au 12 décembre 2000, date de constitution des statuts.



**Pouvoirs - Rapports avec les tiers** - Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou chacun des gérants engage la société par les actes entrant dans l'objet social. L'opposition formée par un gérant aux actes d'un autre gérant est sans effet à l'égard des tiers, à moins qu'il ne soit établi qu'ils en ont eu connaissance.

**Pouvoirs - Rapports avec les associés** - Dans les rapports entre associés, le gérant peut accomplir tous les actes entrant dans l'objet social que demande l'intérêt social.

S'il y a plusieurs gérants, ils exercent séparément ces pouvoirs, sauf le droit qui appartient à chacun de s'opposer à une opération avant qu'elle ne soit conclue.

**Révocation** - Un gérant est révocable par décision de justice pour cause légitime. Il est également révocable par décision unanime des autres associés.

Décidée sans juste motif, la révocation peut donner lieu à dommages et intérêts.

Le gérant révoqué peut se retirer de la société à la condition d'en présenter la demande dans les quinze jours de la décision de révocation.

A moins qu'il ne demande la reprise en nature du bien qu'il avait apporté, le gérant révoqué a droit au remboursement de la valeur de ses parts fixée, à défaut d'accord amiable, conformément à l'article 1843-4 du Code civil.

#### ARTICLE 14 - DECISIONS COLLECTIVES

**Forme** - Les décisions collectives sont prises en assemblée, par voie de consultation écrite ou constatées dans un acte revêtu de la signature de tous les associés.

**Décisions extraordinaires** - Sont de nature extraordinaire toutes les décisions emportant modification directe ou indirecte des statuts, ainsi que celles dont les présents statuts exigent expressément qu'elles revêtent une telle nature.

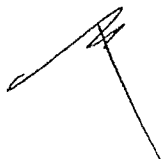
**Quorum des décisions extraordinaires** - Pour être valablement prises, les décisions extraordinaires exigent la présence ou la représentation de la moitié au moins des parts sociales émises par la société.

**Majorité des décisions extraordinaires** - Sous réserve d'autres conditions prévues par la loi ou les statuts, elles sont adoptées à la majorité des trois quarts des voix présentes ou représentées.

**Décisions ordinaires** - Sont de nature ordinaire toutes décisions collectives qui ne sont pas dans le champ d'application des décisions de nature extraordinaire.

**Quorum des décisions ordinaires** - Pour être valablement prises, les décisions ordinaires exigent la présence ou la représentation de la moitié au moins des parts sociales émises par la société.

**Majorité des décisions ordinaires** - Sous réserve d'autres conditions prévues par la loi ou les statuts, elles sont adoptées à la majorité des voix présentes ou



représentées.

**Composition** - Tous les associés ont le droit d'assister aux assemblées et chacun d'eux peut s'y faire représenter par un autre associé. Chaque associé dispose d'un nombre de voix égal à celui des parts sociales dont il est titulaire.

**Convocation** - Sauf lorsque tous les associés sont gérants, les assemblées sont convoquées par la gérance ou sur la demande d'un ou de plusieurs associés représentant la moitié au moins de toutes les parts sociales.

Les convocations doivent être adressées par lettre recommandée au moins quinze jours avant la date de réunion. Celles-ci indiquent le lieu de réunion, ainsi que l'ordre du jour, de telle sorte que le contenu et la portée des questions qui y seront inscrites apparaissent clairement sans qu'il y ait lieu de se reporter à d'autres documents.

Les convocations peuvent aussi être verbales et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

**Consultations écrites** - En cas de consultation écrite, le texte des résolutions proposées ainsi que les documents nécessaires à l'information des associés sont adressés à chacun d'eux par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Chaque associé dispose pour émettre son vote par écrit du délai fixé par la gérance ; ce délai ne peut être inférieur à quinze jours à compter de la date de réception de ces documents.

Le vote résulte de l'apposition au pied de chaque résolution, de la main de chaque associé, des mots "adopté" ou "rejeté", étant entendu qu'à défaut d'une telle mention, l'associé est réputé s'être abstenu.

**Procès-verbaux** - Les procès-verbaux des décisions collectives sont établis et signés par tous les associés conformément aux dispositions de l'article 44 du décret numéro 78-704 du 03 juillet 1978, sur un registre spécial tenu conformément aux dispositions de l'article 45 de ce décret, les décisions résultant du consentement exprimé dans un acte étant mentionnées à leur date, avec indication de la forme, de la nature, de l'objet et des signataires de l'acte. Ce dernier lui-même, s'il est sous seing privé, ou sa copie authentique s'il est notarié, est conservé par la société de manière à permettre sa consultation, en même temps que le registre des délibérations.

Les copies ou extraits des procès-verbaux des délibérations des associés sont valablement certifiés conformes par un seul gérant et, en cas de liquidation, par un seul liquidateur.

## ARTICLE 15 - EXERCICE SOCIAL

L'exercice social s'étend du 1er octobre au 30 septembre.

Le premier exercice social prendra fin le 30 septembre 2001.

## ARTICLE 16 - COMPTABILITE - COMPTES ANNUELS - BENEFICES

Les comptes sociaux sont tenus conformément au Plan comptable national.





Les bénéfices nets sont constitués par les produits nets de l'exercice, sous déduction des frais généraux et autres charges, en ce compris toutes provisions et amortissements.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice, diminué des pertes antérieures et augmenté des reports bénéficiaires.

#### **ARTICLE 17 - AFFECTATION DU RESULTAT - REPARTITION**

Par décision collective, les associés - après approbation des comptes de l'exercice écoulé et constatation de l'existence d'un bénéfice distribuable - procèdent à toutes distributions, reports à nouveau, inscriptions à tous comptes de réserves dont ils fixent l'affectation et l'emploi.

Ils peuvent également décider la distribution de toutes réserves.

Les modalités de la mise en paiement sont fixées par la décision de répartition ou, à défaut, par la gérance.

Les pertes, s'il en existe, sont, au gré des associés, compensées avec les réserves existantes ou reportées à nouveau.

#### **ARTICLE 18 - DISSOLUTION**

La société prend fin par l'expiration du temps pour lequel elle a été contractée.

La collectivité des associés peut, à toute époque, prononcer la dissolution anticipée de la société.

Cette décision doit être prise à l'unanimité des voix dont disposent l'ensemble des associés.

La société n'est dissoute par aucun événement susceptible d'affecter l'un de ses associés, et notamment:

- Le décès, l'incapacité, le redressement ou la liquidation judiciaire d'un associé personne physique.

- La dissolution, la liquidation, le redressement ou la liquidation judiciaire d'un associé personne morale.

La société n'est pas non plus dissoute par la révocation d'un gérant, qu'il soit associé ou non.

#### **ARTICLE 19 - LIQUIDATION**

La dissolution de la société entraîne sa liquidation hormis les cas de fusion ou de scission. Elle n'a d'effet à l'égard des tiers qu'après sa publication.

La personnalité morale de la société subsiste pour les besoins de la liquidation jusqu'à la publication de la clôture de celle-ci.

La société est liquidée par la gérance en exercice lors de la survenance de la dissolution, à moins que les associés ne décident la nomination d'un ou plusieurs liquidateurs associés ou non.

Cette nomination met fin aux pouvoirs de la gérance et entraîne la révocation des pouvoirs qui ont pu être conférés à tous mandataires.

Les associés fixent les pouvoirs des liquidateurs ; à défaut ceux-ci ont tous pouvoirs pour terminer les affaires en cours lors de la survenance de la dissolution, réaliser les éléments d'actif, en bloc ou par élément, à l'amiable ou aux enchères,

recevoir le prix, donner quittance, régler le passif, transiger, compromettre, agir en justice, se désister, acquiescer, et généralement faire ce qui est nécessaire pour mener à bonne fin les opérations de liquidation.

Après extinction du passif, les liquidateurs font approuver les comptes définitifs de liquidation par les associés qui constatent la clôture des opérations de liquidation ; comptes et décision font l'objet d'une publication.

L'actif net subsistant est réparti entre les associés dans les conditions précisées supra en 8. Les liquidateurs disposent de tous pouvoirs à l'effet d'opérer les répartitions nécessaires.

#### ARTICLE 20 - ATTRIBUTION DE JURIDICTION


Toutes les contestations qui peuvent s'élever pendant le cours de la société ou de sa liquidation, soit entre les associés au sujet des affaires sociales, soit entre les associés et la société, sont soumises aux tribunaux compétents du lieu du siège social.

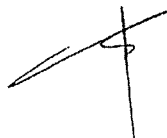
#### ARTICLE 21 - FRAIS

Les frais, droits et honoraires des présentes, de leurs suites et conséquences, seront supportés par la société, portés en frais généraux dès le premier exercice social et en tous cas, avant toute distribution de bénéfice.

En attendant l'immatriculation de la société, ils seront avancés par les associés ou l'un d'entre eux.

Le remboursement de cette avance interviendra au plus tard dans les deux mois des suivantes.

  
Pour copie certifiée conforme





N° de gestion 2000D00271

*Extrait Kbis*

**EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS**  
à jour au 21 juillet 2020

**IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE**

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	433 920 352 R.C.S. Périgueux
<i>Date d'immatriculation</i>	26/12/2000
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	<b>SCI MOULIN DES MOUNARDS</b>
<i>Forme juridique</i>	Société civile immobilière
<i>Capital social</i>	305 000,00 Euros
<i>Adresse du siège</i>	la Feuilleraie 24750 Trélissac
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 25/12/2099
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	30 septembre

**GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES**

*Gérant - Associé indéfiniment responsable*

<i>Dénomination</i>	CONSTRUCTIONS TEULET
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée
<i>Adresse</i>	la Feuilleraie 24750 Trélissac
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	318 707 593 RCS Périgueux

*Associé indéfiniment responsable*

<i>Dénomination</i>	SCP FONCIERE GERARD TEULET
<i>Forme juridique</i>	Société civile
<i>Adresse</i>	le Suchet Boulazac 24750 Boulazac Isle Manoire
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	323 599 407 RCS Périgueux

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL**

<i>Adresse de l'établissement</i>	la Feuilleraie 24750 Trélissac
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Acquisition construction et propriété de tous biens immobiliers leur exploitation par bail ou autrement
<i>Date de commencement d'activité</i>	26/12/2000
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe

**OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

- *Mention* CODES STATISTIQUES ATTRIBUES PAR L'INSEE SIRET : 433 920 352  
00013 CODE NAF : 702 C

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

# S.C.I. MOULIN DES MOUNARDS

Société Civile Immobilière au capital de 305 000 Euros

Siège social : La Feuilleraie – 24750 - TRELISSAC

Pour toute correspondance : B.P. 29 – 24751 TRELISSAC CEDEX

---

## PROCES VERBAL DE DELIBERATION A L' ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 10 AOUT 2020

L'an Deux Mil Vingt  
Le Dix Août à 17 heures

Les associés de la SCI MOULIN DES MOUNARDS, société civile immobilière, au capital de 305.000 euros, divisé en 3.050 parts de 100 euros chacune, se sont réunis en assemblée générale au Suchet à BOULAZAC, sur convocation de la gérance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Gérard TEULET, représentant la SAS CONSTRUCTIONS TEULET, la gérante.

### Etaient présents :

- o La SAS CONSTRUCTIONS TEULET .....3.049 parts sociales  
Représentée par Monsieur Gérard TEULET
- o La SC FONCIERE GERARD TEULET..... 1 part sociale  
Représentée par Monsieur Renaud BENTOLILA TEULET

Les associés ont été régulièrement convoqués quinze jours francs avant la présente assemblée suivant convocation remise en main propre contre signature.

L'assemblée réunissant la totalité des parts sociales est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les questions figurant à l'ordre du jour, à savoir :

- Autorisation à donner en vue de la cession à titre gratuit au Conseil Départemental des parcelles sises à TRELISSAC (24750) avenue Michel GRANDOU, cadastrées section BE n°361 et 392 et section BC n°293 et 295 pour une contenance totale de 9 a 02 ca, en vue de la réalisation d'un carrefour giratoire à l'intersection de la RD 6021 – Avenue Michel GRANDOU et de la Rue des Coquelicots à TRELISSAC (24750),
- Autorisation à donner au Département de la Dordogne et à toute personne physique ou morale dûment mandatée par lui à pénétrer sur les parcelles sises à TRELISSAC (24750) avenue Michel GRANDOU, cadastrées section BE n°361 et 392 et BC n°293 et 295, et à y réaliser les travaux d'aménagement d'un carrefour giratoire à l'intersection de la RD 6021 – Avenue Michel GRANDOU et de la Rue des Coquelicots,
- Pouvoirs.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- une copie du projet de convention fixant les conditions de réalisation d'un carrefour giratoire sur le RD 6021 avenue Michel GRANDOU dans le cadre des dispositions de l'article L 332.8 du Code de l'urbanisme entre le Département de la Dordogne, la Commune de TRELISSAC, la SCI MOULIN DE RODAS et la SCI MOULIN DES MOUNARDS ,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale prend acte du projet de convention fixant les conditions de réalisation d'un carrefour giratoire sur le RD 6021 avenue Michel GRANDOU dans le cadre des dispositions de l'article L 332.8 du Code de l'urbanisme entre le Département de la Dordogne, la Commune de TRELISSAC, la SCI MOULIN DE RODAS et la SCI MOULIN DES MOUNARDS participant à la réalisation du PC 024 557 19 R 0047.

La réalisation de ce carrefour giratoire n'est possible que si la SCI MOULIN DES MOUNARDS cède les terrains à TRELISSAC (24750) cadastrés section BE n°361 et 392 et BC n°293 et 295 pour une contenance totale de 9a 02ca.

Il est de l'intérêt de la SCI MOULIN DES MOUNARDS que cette opération se réalise.

L'Assemblée Générale autorise la cession à titre gratuit au Département de la Dordogne des terrains à TRELISSAC (24750) cadastrés section BE n°361 et 392 et BC n°293 et 295 pour une contenance totale de 9a 02ca nécessaires à l'aménagement du carrefour giratoire à l'intersection de la RD 6021 et de la Rue des Coquelicots aux conditions prévues au projet de convention susvisé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des votants.

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale prend acte du projet de convention fixant les conditions de réalisation d'un carrefour giratoire sur le RD 6021 avenue Michel GRANDOU dans le cadre des dispositions de l'article L 332.8 du Code de l'urbanisme entre le Département de la Dordogne, la Commune de TRELISSAC, la SCI MOULIN DE RODAS et la SCI MOULIN DES MOUNARDS, par lequel la SCI MOULIN DES MOUNARDS autorise le Département de la Dordogne et/ou toute personne physique ou morale dûment mandatée par lui à pénétrer sur les parcelles sises à TRELISSAC (24750) cadastrées section BE n°361 et 392 et BC n°293 et 295, et à y réaliser les travaux d'aménagement d'un carrefour giratoire à l'intersection de la RD 6021 et de la Rue des Coquelicots.

L'Assemblée Générale autorise le Département de la Dordogne et/ou toute personne physique ou morale dûment mandatée par lui à pénétrer sur les parcelles sise à TRELISSAC (24750) cadastrées section BE n°361 et 392 et BC n°293 et 295, et à y réaliser les travaux d'aménagement d'un carrefour giratoire à l'intersection de la RD 6021 et de la Rue des Coquelicots aux conditions prévues au projet de convention susvisé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des votants.

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à Monsieur Gérard TEULET à l'effet de signer la convention précitée aux conditions ci-dessus énoncées, de signer l'acte cession à titre gratuit des terrains à TRELISSAC (24750) cadastrés section BE n°361 et 392 et BC n°293 et 295 pour une contenance totale de 9a 02ca nécessaires à l'aménagement du carrefour giratoire à l'intersection de la RD 6021 et de la Rue des Coquelicots et plus généralement de signer tous actes et pièces, substituer et d'une façon générale, faire le nécessaire pour mettre en place le projet ci-dessus.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

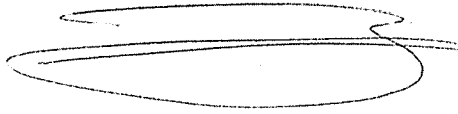
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17 heures 30

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et les associés présents.

La SAS CONSTRUCTIONS TEULET  
Représentée par Monsieur Gérard TEULET



La SC FONCIERE GERARD TEULET  
Représentée par Monsieur Renaud BENTOLILA TEULET



## Benoît PÉLISSON

Diplôme Supérieur de notaire

NOTAIRES ASSOCIES

SCP LATOUR - PELISSON  
27, Rue Gambetta - 24000 PERIGUEUX

Adresse postale

L.P.

BP 40120

24004 PERIGUEUX CEDEX

Téléphone : 05.53.08.77.77

Télécopie : 05.53.07.06.21

E-mail : benoit.pelisson@notaires.fr  
Site internet : www.notaires-latour.fr

VERSION 2015

Détenteurs des minutes de :  
Me GARRIGUE  
Me LOTHAIRE  
Me VALEGEAS

## ATTESTATION

Je soussigné, Maître PELISSON, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Jean-René LATOUR et Benoît PELISSON », titulaire d'un Office Notarial à PERIGUEUX (Dordogne), 27, rue Gambetta,

CERTIFIE ET ATTESTE qu'il résulte des pièces en ma possession :

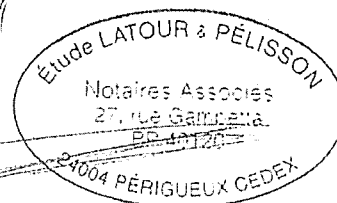
Que la société dénommée « SCI MOULIN DES MOUNARDS » société civile immobilière au capital de trois cent cinq mille euros (305 000 €) dont le siège social est à TRELISSAC (Dordogne) « La Feuilleraie », immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PERIGUEUX et identifiée au SIREN sous le numéro 433 920 352,

Est propriétaire des parcelles suivantes situées sur la Commune de TRELISSAC (Dordogne), « La Feuilleraie » et figurant au cadastre sous les références ci-après :

Sect.	N°	Liendit	Nature	Contenance
BE	361	RUE DES PETUNIAS	-	00ha 07a 65ca
BE	392	260 AV MICHEL GRANDOU	-	00ha 00a 17ca
BC	293	233 AV MICHEL GRANDOU	-	00ha 00a 76ca
BC	295	235 AV MICHEL GRANDOU	-	00ha 00a 44ca
Contenance totale				00ha 09a 02ca

EN FOI DE QUOI j'ai délivré la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à PERIGUEUX, le 22 juillet 2020



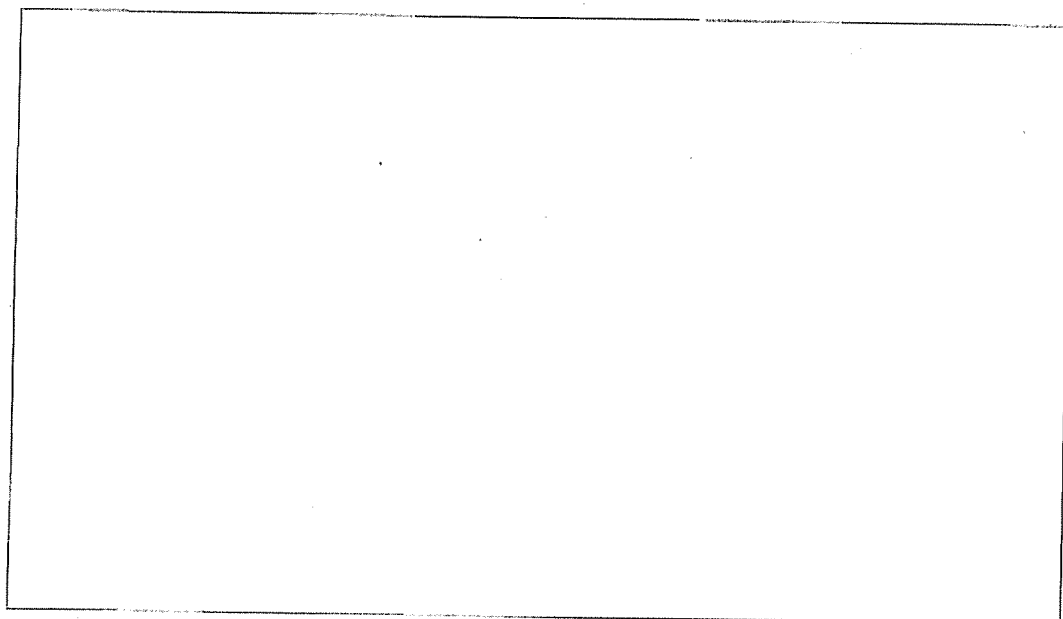
BUREAUX ANNEXES : - 24390 CHERVEIX-CUBAS Téléphone : 05.53.50.42.70 mail : chantal.salon.24001@notaires.fr  
- 24420 SAVIGNAC LES EGLISES, Téléphone : 05.53.05.00.02 mail : franvel@latour-notaires.fr

SERVICE TRANSACTION ET EXPERTISE : latour-associés-nego@notaires.fr

Compte CDC, IBAN FR 92 4003 1000 0100 0013 7436 129 BIC CDCG FR PP

**COPROPRIETE**  
**235 avenue Michel Grandou - 24750 TRELISSAC**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE**  
**Du mardi 25 juin 2019**



*Handwritten initials and marks:*  
A small circle with a vertical line through it.  
The letters "RA" written in a stylized font.  
A vertical line with a hook at the bottom.





## Procès-verbal Assemblée Générale



Vos interlocuteurs privilégiés de votre résidence :

Gestionnaire : ROUSSARIE Philippe  
- syndic.perigueux@citya.com -

Comptable : FOURNIER Linda  
- lfournier@citya.com -

Assistante : FOURNIER Linda  
- ifournier@citya.com -

Négociateur Transaction : DOUDET Bernard  
- bdoudet@citya.com -

PH  
KW 02/19

PH

Votes pour : 5 copropriétaire(s) représentant 9922 tantièmes / 9922 tantièmes.

Résolution adoptée à l'unanimité des voix des membres composant le syndicat des copropriétaires.  
Soit 9922 tantièmes / 9922 tantièmes.

**RESOLUTION N°09: Autorisation à donner à la SCI MOULIN DES MOUNARDS en vue de la réalisation des travaux de modification du tracé des places de stationnement rue des Coquelicots et de la réalisation de l'entrée sur le giratoire à créer. Article 25 ou à défaut Article 25-1.**

L'assemblée est appelée à autoriser la SCI MOULIN DES MOUNARDS à réaliser à ses frais les travaux suivants : modification du tracé des places de stationnement en façade Est du bâtiment, suppression de l'entrée/sortie sur la rue des Coquelicots et création d'une entrée à l'angle de la Rue des Coquelicots et de l'avenue Michel GRANDOU dans le cadre de la réalisation du nouveau giratoire.

Cette résolution est indissociable des résolutions 4 à 8.

L'assemblée après avoir pris connaissance du plan notifié (Annexe 7), de l'avis du conseil syndical et après avoir délibéré, décide :

- d'autoriser la SCI MOULIN DES MOUNARDS à réaliser à ses frais exclusifs les travaux suivants : modification du tracé des places de stationnement en façade Est du bâtiment, suppression de l'entrée/sortie sur la rue des Coquelicots et création d'une entrée à l'angle de la Rue des Coquelicots et de l'avenue Michel GRANDOU dans le cadre de la réalisation du nouveau giratoire, en ce compris l'ensemble des travaux de voirie, réseaux, de signalisation horizontale et verticale et éventuellement d'espace vert le tout conformément au plan ci-annexé.
- de donner mandat à la société A2I, bureau d'étude VRD en charge du suivi de l'exécution des travaux, pour vérifier la conformité des travaux exécutés au plan ci-annexé aux frais du demandeur.

Abstentions : 0 copropriétaire(s) représentant 0 tantièmes / 9922 tantièmes.

Votes contre : 0 copropriétaire(s) représentant 0 tantièmes / 9922 tantièmes.

Votes pour : 5 copropriétaire(s) représentant 9922 tantièmes / 9922 tantièmes.

Résolution adoptée à l'unanimité des voix de tous les copropriétaires.  
Soit 9922 tantièmes / 9922 tantièmes.

Règles de convocation de l'assemblée générale – demande d'inscription.

Conformément à l'article 10 du décret du 17 mars 1967 modifié :

A tout moment, un ou plusieurs copropriétaires, ou le conseil syndical, peuvent notifier au syndic la ou les questions dont ils demandent qu'elles soient inscrites à l'ordre du jour d'une assemblée générale. Le syndic porte ces questions à l'ordre du jour de la convocation de la prochaine assemblée générale. Toutefois, si la ou les questions notifiées ne peuvent être inscrites à cette assemblée compte tenu de la date de réception de la demande par le syndic, elles le sont à l'assemblée suivante.

Le ou les copropriétaires ou le conseil syndical qui demandent l'inscription d'une question à l'ordre du jour notifient au syndic, avec leur demande, le projet de résolution lorsque cette notification est requise en application des 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> du I de l'article 11 du décret du 17 Mars 1967. Lorsque le projet de résolution porte sur l'application du e du point II de l'article 24 et du b de l'article 25 de la loi du 10 Juillet 1965, il est accompagné d'un document précisant l'implantation et la consistance des travaux.

A l'occasion de chaque appel de fonds qu'il adresse aux copropriétaires, le syndic rappelle les dispositions de l'alinéa précédent.

Les règles de majorité selon la loi du 10 Juillet 1965 sont les suivantes :

CITYA PERIGUEUX IMMOBILIER – PROCES VERBAL de l'A.G. EXTRAORDINAIRE du mardi 25 juin 2019  
-0202 – 235 avenue Michel Grandou - 24750 TRELISSAC

1. Art.24 : majorité des voix exprimées des copropriétaires présents ou représentés.
2. Art.25 : majorité des voix de tous les copropriétaires du syndicat.

Art.25-1 : si l'assemblée générale des copropriétaires n'a pas décidé à la majorité prévue à l'article précédent mais que le projet a recueilli au moins le tiers des voix de tous les copropriétaires composant le syndicat, la même assemblée peut décider à la majorité prévue à l'article 24 en procédant immédiatement à un second vote. Si le projet n'a pas recueilli au moins le tiers des voix de tous les copropriétaires, une nouvelle assemblée générale, si elle est convoquée dans le délais maximal de trois mois, peut statuer à la majorité de l'article 24.

Cet Art.25-1 n'est pas applicable aux décisions comportant les travaux de transformation, addition ou amélioration, à la demande d'individualisation des contrats de fourniture d'eau et à la réalisation des études et travaux nécessaires à cette individualisation.

3. Art.26 : majorité des voix de tous les copropriétaires en nombre représentant au moins les 2/3 des voix du syndicat.

\*\*\*\*\*

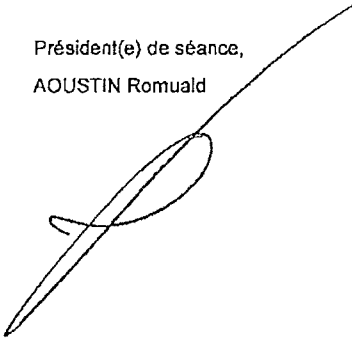
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h00.

#### DISPOSITIONS LEGALES :

- Les dispositions légales actuellement en vigueur nous obligent à notifier en la forme recommandée avec accusé de réception, le présent procès-verbal, aux copropriétaires qui n'ont été ni présents, ni représentés à l'assemblée générale, ainsi qu'aux copropriétaires opposants à l'une ou plusieurs des résolutions adoptées ou refusées par l'assemblée générale.
- Par ailleurs, les mêmes dispositions légales nous font obligation de reproduire, ci-après, in extenso : < Loi du 10/7/1965 – article 42 alinéa 2 : " les actions qui ont pour objet de contester les décisions des assemblées générales doivent, à peine de déchéance, être introduites par les copropriétaires opposants ou défaisants dans un délai de deux mois à compter de la notification desdites décisions qui leur est faite à la diligence du syndic dans un délai de 1 mois à compter de la tenue de l'assemblée générale. Sauf en cas d'urgence, l'exécution par le syndic des travaux décidés par l'assemblée générale en application des articles 25 et 26 est suspendue jusqu'à l'expiration du délai mentionné à la 1<sup>ère</sup> phrase du présent alinéa ".
- Rappel est fait que les actions de contestation doivent être faites non par lettre recommandée avec accusé de réception, mais par voie d'assignation devant le tribunal de grande instance du ressort duquel dépend l'immeuble.

Nous vous prions d'agréer, Chère Madame, Cher Monsieur, nos salutations distinguées.

Président(e) de séance,  
Aoustin Romuald



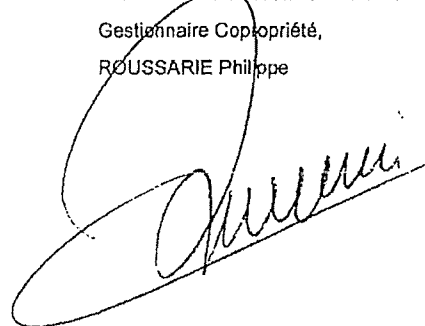
CITYA PERIGUEUX IMMOBILIER  
Le Gérant,  
Bernard DOUDET



Scrutateur(s)/Scrutatrice(s) de séance,  
S.A.R.L. DORDOGNE IMMOBILIER



CITYA PERIGUEUX IMMOBILIER  
Gestionnaire Copropriété,  
ROUSSARIE Philippe



## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

### RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 7 SEPTEMBRE 2020

#### DÉLIBÉRATION N° 20.CP.VI.4

Représentation du Conseil départemental au Conseil d'administration  
du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de la Dordogne.  
Modification de la délibération du Conseil départemental n° 15-209 a) du 20 avril 2015.

DATE DE LA CONVOCATION : 02/09/2020

PRÉSIDENT(E) DE SÉANCE : Germinal PEIRO

ÉTAIENT PRÉSENTS : Régine ANGLARD, Jacques AUZOU, Didier BAZINET, Adib BENFEDDOUL, Thierry BOIDÉ, Mireille BORDES, Christelle BOUCAUD, Pascal BOURDEAU, Dominique BOUSQUET, Sylvie CHEVALLIER, Frédéric DELMARÈS, Jean-Fred DROIN, Joëlle HUTH, Cécile LABARTHE, Colette LANGLADE, Jean-Paul LOTTERIE, Jean-Michel MAGNE, Elisabeth MARTY, Natacha MAYAUD, Jeannik NADAL, Juliette NEVERS, Germinal PEIRO, Brigitte PISTOLOZZI, Pascal PROTANO, Annie SEDAN, Jacqueline TALIANO, Christian TEILLAC, Marie-Rose VEYSSIÈRE, Armand ZACCARON

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) AVEC POUVOIR :

Serge MERILLOU	pouvoir à	Jeannik NADAL	Marie-Claude VARAILLAS	pouvoir à	Armand ZACCARON
----------------	-----------	---------------	------------------------	-----------	-----------------

RAPPORTEUR : Jeannik NADAL

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pour : 31

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Non-participation(s) : 0

Excusé(s) sans pouvoir : 0

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DE LA DORDOGNE

RÉUNION DU 7 SEPTEMBRE 2020

N° 20.CP.VI.4

Représentation du Conseil départemental au Conseil d'administration  
du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de la Dordogne.  
Modification de la délibération du Conseil départemental n° 15-209 a) du 20 avril 2015.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil départemental n° 15-206 du 2 avril 2015,

VU la délibération du Conseil départemental n° 15-219 a) du 20 avril 2015,

VU le rapport présenté par M. le Président du Conseil départemental,

LA COMMISSION PERMANENTE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ACTE le renouvellement de la représentation du Conseil départemental au sein du Conseil  
d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de la Dordogne  
comme suit :

Titulaires	Suppléants
M. PEIRO Germinal	M. PISTOLOZZI Brigitte
M. MERILLOU Serge	M. DELMARÈS Frédéric
M. LAJUGIE Michel	M. ZACCARON Armand
M. DELAGE Henri	Mme MANET-CARBONNIERE Nathalie
Mme VEYSSIERE Marie-Rose	M. MAGNE Jean-Michel
M. LAMONERIE Bruno	Mme BOUCAUD Christelle
M. DOBBELS Stéphane	Mme BORDES Mireille
M. DROIN Jean-Fred	Mme FLAQUIERE Maryline
M. BOURDEAU Pascal	M. BAZINET Didier
M. NADAL Jeannik	Mme GERVAISE Nicole
M. BOUSQUET Dominique	Mme BLANC LAJONIE Gaëlle
Mme BOURRA Francine	M. BENFEDDOUL Adib
M. MOSSION Laurent	Mme MARTY Elisabeth

MODIFIE en conséquence la délibération du Conseil départemental n° 15-219 a) du 20 avril 2015.

Pour le Président et par délégation,  
le Vice-président chargé des finances,  
administration générale/marchés publics.

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

### RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 7 SEPTEMBRE 2020

#### DÉLIBÉRATION N° 20.CP.VI.5

Opérations de parrainages et soutien aux radios associatives de catégorie A.

DATE DE LA CONVOCATION : 02/09/2020

PRÉSIDENT(E) DE SÉANCE : Germinal PEIRO

ÉTAIENT PRÉSENTS : Régine ANGLARD, Jacques AUZOU, Didier BAZINET, Adib BENFEDDOUL, Thierry BOIDÉ, Mireille BORDES, Christelle BOUCAUD, Pascal BOURDEAU, Dominique BOUSQUET, Sylvie CHEVALLIER, Frédéric DELMARÈS, Jean-Fred DROIN, Joëlle HUTH, Cécile LABARTHE, Colette LANGLADE, Jean-Paul LOTTERIE, Jean-Michel MAGNE, Elisabeth MARTY, Natacha MAYAUD, Jeannik NADAL, Juliette NEVERS, Germinal PEIRO, Brigitte PISTOLOZZI, Pascal PROTANO, Annie SEDAN, Jacqueline TALIANO, Christian TEILLAC, Marie-Rose VEYSSIÈRE, Armand ZACCARON

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) AVEC POUVOIR :

Serge MERILLOU	pouvoir à	Jeannik NADAL	Marie-Claude VARAILLAS	pouvoir à	Armand ZACCARON
----------------	-----------	---------------	------------------------	-----------	-----------------

RAPPORTEUR : Jeannik NADAL

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pour : 31

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Non-participation(s) : 0

Excusé(s) sans pouvoir : 0

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DE LA DORDOGNE

RÉUNION DU 7 SEPTEMBRE 2020

N° 20.CP.VI.5

Opérations de parrainages et soutien aux radios associatives de catégorie A.

Section : FONCTIONNEMENT	DEPENSES
Imputation : 930 / 022 / 65748 / 0 / 0 /	
Crédits de paiement votés	: 90 000,00€
Décision : Engagement CP N° : 2020 170425 1	: 13 000,00€
Crédits de paiement disponibles après la Com. Perm <sup>te</sup> .	: 10 500,00€

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil départemental n° 15-206 du 2 avril 2015,

VU la délibération du Conseil départemental n° 20-67 du 7 février 2020,

VU le rapport présenté par M. le Président du Conseil départemental,

LA COMMISSION PERMANENTE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ALLOUE au chapitre 930, article fonctionnel 022, nature 65748, les subventions d'un montant total de 13.000 €, imputé au titre des parrainages associatifs, réparties comme suit :

- Association Alpha 24 (VILLETOUREIX) 6.000 €  
*Aide au fonctionnement 2020 de la radio associative Newest*
- Association Liberté FM (RIBERAC) 6.000 €  
*Aide au fonctionnement 2020 de la radio associative Liberté FM*
- Montgolfière Evènements (SAINT-PIERRE-DE-CHIGNAC) 1.000 €  
*Challenge du Périgord de Montgolfières 2020, du 28 au 30 août 2020, Bassillac-et-Auberoche*

AUTORISE M. le Président du Conseil départemental à signer et exécuter les conventions à intervenir, au nom et pour le compte du Département avec les radios associatives Alpha 24 (radio Newest) d'une part et Liberté FM d'autre part, selon le modèle approuvé par délibération de la Commission Permanente n° 20.CP.I.17 du 23 mars 2020.

Pour le Président et par délégation,  
le Vice-président chargé des finances,  
administration générale, marchés publics,

  
Jeannik NADAL

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

### RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 7 SEPTEMBRE 2020

#### DÉLIBÉRATION N° 20.CP.VI.6

Rapports annuels des Délégués de Service Public (DSP) - Exercice 2019.

DATE DE LA CONVOCATION : 02/09/2020

PRÉSIDENT(E) DE SÉANCE : Germinal PEIRO

ÉTAIENT PRÉSENTS : Régine ANGLARD, Jacques AUZOU, Didier BAZINET, Adib BENFEDDOUL, Thierry BOIDÉ, Mireille BORDES, Christelle BOUCAUD, Pascal BOURDEAU, Dominique BOUSQUET, Sylvie CHEVALLIER, Frédéric DELMARÈS, Jean-Fred DROIN, Joëlle HUTH, Cécile LABARTHE, Jean-Paul LOTTERIE, Jean-Michel MAGNE, Elisabeth MARTY, Natacha MAYAUD, Jeannik NADAL, Juliette NEVERS, Germinal PEIRO, Brigitte PISTOLOZZI, Pascal PROTANO, Annie SEDAN, Jacqueline TALIANO, Christian TEILLAC, Marie-Rose VEYSSIÈRE, Armand ZACCARON

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) AVEC POUVOIR :

Colette LANGLADE	pouvoir à	Christelle BOUCAUD	Serge MERILLOU	pouvoir à	Jeannik NADAL
Marie-Claude VARAILLAS	pouvoir à	Armand ZACCARON			

RAPPORTEUR : Jeannik NADAL

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pour : 25

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Non-participation(s) : 6 (Administrateurs de la SEMITOUR-PERIGORD)

Excusé(s) sans pouvoir : 0



COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DE LA DORDOGNE

RÉUNION DU 7 SEPTEMBRE 2020

---

N° 20.CP.VI.6

Rapports annuels des Délégués de Service Public (DSP) - Exercice 2019.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L1411.3 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
modifié par l'Ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016,

VU la délibération du Conseil départemental n° 15-206 du 2 avril 2015,

VU le rapport présenté par M. le Président du Conseil départemental,

LA COMMISSION PERMANENTE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

PREND ACTE des redevances dues au Département par les Délégués SEMITOUR-PERIGORD, la FUAJ et SOLENA/IDEX et des Rapports d'activité 2019 annexés portant sur les Délégations de Service Public (DSP) suivantes :

1/ Rapport d'activité 2019 du Délégué SEMITOUR au titre de l'exploitation des sites touristiques, historiques et culturels à billetterie de BIRON et de BOURDEILLES :

Redevance due : 17.664,01 € HT au titre de l'Exercice 2019.

2/ Rapport d'activité 2019 du Délégué SEMITOUR pour l'exploitation du Cloître de l'Abbaye de CADOUIN :

Redevance due : 7.189,56 € HT au titre de l'Exercice 2019.

3/ Rapport d'activité 2019 du Délégué SEMITOUR au titre de l'exploitation des sites touristiques et sportifs de LA JEMAYE, SAINT-ESTEPHE et ROUFFIAC :

Redevances dues : 16.358,67 € HT.

4/ Rapport d'activité 2019 du Délégué SEMITOUR au titre de l'exploitation des sites de LASCAUX IV, Centre International de l'Art Pariétal (CIAP) et du Parc animalier du THOT :

Redevances dues : 133.062,21 € HT pour le CIAP et 13.575,65 € HT pour le Parc animalier du THOT.

5/ Rapport d'activité 2019 du Déléataire SEMITOUR au titre de l'exploitation de la Grotte du Grand Roc et du site préhistorique de Laugerie-Basse :

Redevance due : 42.952,09 € HT.

6/ Rapport d'activité 2019 du Déléataire FUAJ pour l'exploitation de l'Auberge de jeunesse de CADOUIN :

Redevance due : 25.531,71 € HT au titre de l'Exercice 2019.

7/ Rapport d'activité 2019 du Déléataire CASSIOPEA au titre de la Délégation de Service Public de la Téléassistance.

8/ Rapport d'activité 2019 du Déléataire SOLENA/IDEX au titre de la Délégation de Service Public du réseau de chaleur bois de Saint-Astier :

Redevance due : 17.206,56 € HT.

9/ Rapport d'activité 2019 du Déléataire ASEAP au titre de la Délégation de Service Public de deux réserves d'eau de substitution depuis le Bandiat.

Pour le Président et par délégation,  
le Vice-président chargé des finances,  
administration générale, marchés publics,

  
Jeannik NADAL

Annexes à la délibération n° 20.CP.VI.6 du 7 septembre 2020.

# RAPPORTS ANNUELS DES DELEGATAIRES - EXERCICE 2019



# RAPPORT ANNUEL

## 2019

BIRON – BOURDEILLES

---

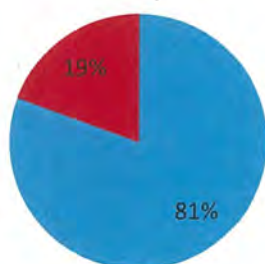


# FRÉQUENTATION

Répartition mensuelle des entrées par catégorie de visiteurs

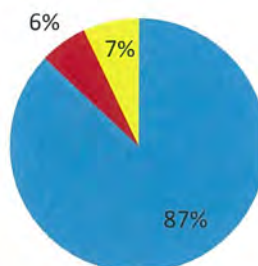
ETUDE ENTRÉES BIRON 2019	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL 2019
Entrées Adultes	151	799	1142	2652	3139	2814	6436	10420	3324	1715	2709	442	35743
Entrées Enfants	17	162	115	498	297	172	1806	2532	81	193	72	72	6017
Total Individuels	168	961	1257	3150	3436	2986	8242	12952	3405	1908	2781	514	41760
Groupes Adultes		28		208	281	218	23	68	251	323	105		1505
Groupe ado GE+				0					30		0		30
Groupes Enfants			25	117	419	415	124	49	218	128	334		1829
Total Groupes	0	28	25	325	700	633	147	117	499	451	439	0	3364
Gratuités	16	193	76	213	228	192	642	934	119	116	86	45	2860
Total Entrées	184	1182	1358	3688	4364	3811	9031	14003	4023	2475	3306	559	47984

**BIRON**



■ Adultes ■ Enfants

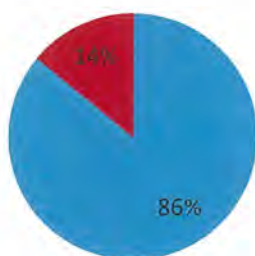
**BIRON**



■ Individuels ■ Gratuits ■ Groupes

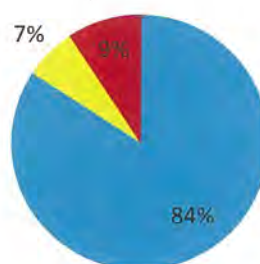
Année 2019 BRD	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL 2019
Entrées Adultes	100	409	507	1640	1823	2035	4088	7656	2922	1373	357	263	23173
Entrées Enfants	10	61	31	258	84	83	697	1373	88	117	17	36	2855
Total Individuels	110	470	538	1898	1907	2118	4785	9029	3010	1490	374	299	26028
Groupes Adultes		14	20	125	489	715	234	105	370	284	0	46	2402
GE+				24	15					0	0	0	39
Groupes Enfants	0	57		77	174	-2	33		3	97	0	0	439
Total Groupes	0	71	20	226	678	713	267	105	373	381	0	46	2880
Gratuités	10	73	43	141	116	111	385	829	95	155	17	32	2007
Total Entrées	120	541	601	2265	2701	2942	5437	9963	3478	2026	391	377	30915

## Bourdeilles



■ Adultes ■ Enfants

## Bourdeilles



■ Individuels ■ Gratuits ■ Groupes

Nombre d'abonnés

Pas de commentaires particuliers

Liste des événements accueillis

Journées Européennes du Patrimoine (21 & 22 septembre 2019) :

- Sur Biron : 434 adultes et 32 enfants
- Sur Bourdeilles : 431 adultes et 35 enfants

Biron :

Le Festival de Musique en Bergeracois a attiré 2000 visiteurs.

Les visites nocturnes « LES NUITS DE BIRON » ont encore connu un réel succès cet été.

Les marchés des Producteurs de Pays en juillet / août se sont déroulés dans le village. Les retours ont été positifs.

Bourdeilles :

Les Étranges Lectures de juin, ainsi que les danses Renaissance de la Cie Grimaldi ont été appréciées.

Les séances de cinéma plein air de Ciné Passion en juillet et août ont connu une fréquentation basse (et quelques séances annulées) : pas une franche réussite.

Les nocturnes de juillet et août avec un nouveau spectacle et plus de représentations ont été des réussites.

Tournage de Capital concernant l'escape game.

Fermeture exceptionnelle

Bourdeilles : le donjon est resté fermé au public (sauf sur accès guidé), pour des raisons de sécurité.

# *DONNÉES FINANCIÈRES*



## ANNEXE I

## Comptes de résultat au 31/12/2019

	Biron		Bourdeilles		Total	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Ventes de marchandises	5804,94	3497,81	35230,58	40117,70	41035,52	43615,51
Production vendue	320503,78	303764,55	227261,16	230657,07	547764,94	534421,62
Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres produits	3377,30	2799,47	2459,88	6776,18	5837,18	9575,65
<b>Total</b>	<b>329686,02</b>	<b>310061,83</b>	<b>264951,62</b>	<b>277550,95</b>	<b>594637,64</b>	<b>587612,78</b>
Achats consommés	3044,01	1778,68	18475,39	20401,30	21519,40	22179,98
Autres achats & charges ext.	89490,85	105455,83	86382,09	106693,08	175872,94	212148,91
<b>Total</b>	<b>92534,86</b>	<b>107234,51</b>	<b>104857,48</b>	<b>127094,38</b>	<b>197392,34</b>	<b>234328,89</b>
<b>Marge sur marchandises &amp; ch.ext</b>	<b>237151,16</b>	<b>202827,32</b>	<b>160094,14</b>	<b>150456,57</b>	<b>397245,30</b>	<b>353283,89</b>
Impôts,taxes et vers. assim.	6915,68	7981,52	22186,69	22183,14	29102,37	30164,66
Salaires et charges	235728,68	214602,29	132808,97	146839,29	368537,65	361441,58
Amortissements et provisions	5541,54	6152,12	31475,27	14740,16	37016,81	20892,28
Autres charges	50,49	117,91	-28,78	-56,44	21,71	61,47
<b>Total</b>	<b>248236,39</b>	<b>228853,84</b>	<b>186442,15</b>	<b>183706,15</b>	<b>434678,54</b>	<b>412559,99</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-11085,23</b>	<b>-26026,52</b>	<b>-26348,01</b>	<b>-33249,58</b>	<b>-37433,24</b>	<b>-59276,10</b>
Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges financières	0,00	0,00	661,79	422,55	661,79	422,55
<b>Résultat financier</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-661,79</b>	<b>-422,55</b>	<b>-661,79</b>	<b>-422,55</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-11085,23</b>	<b>-26026,52</b>	<b>-27009,80</b>	<b>-33672,13</b>	<b>-38095,03</b>	<b>-59698,65</b>
Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Résult.exceptionnel</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Répartition charges de structure	62358,81	43752,22	51291,79	38498,87	113650,60	82251,09
Impôts sur les bénéfices	0,00	-3000,00	0,00	0,00	0,00	-3000,00
<b>RESULTAT ANALYTIQUE</b>	<b>-73444,04</b>	<b>-66778,74</b>	<b>-78301,59</b>	<b>-72171,00</b>	<b>-151745,63</b>	<b>-138949,74</b>

## ANNEXE II

### Charges indirectes

Le montant des charges de structure à répartir sur l'ensemble des sites s'élève à 1.447.972,10 € pour 2019 (contre 993.131,24 € en 2018).

### Modalités de calcul de la clé de répartition

Chaque section principale reçoit une quote-part de structure calculée à partir de quatre critères :

- Le chiffre d'affaires HT réalisé
- Le temps d'ouverture du site au cours de la saison
- La masse salariale
- Les dépenses de promotion et de communication

Pour chaque critère :

- Détermination dans un premier temps du poids relatif de chaque site à partir du rapport valeur du site / valeur totale
- Puis multiplication de ce rapport par le pourcentage attribué à ce critère (75 % pour le premier, 10 % pour les deux suivants et 5 % pour le dernier).

La somme des quatre valeurs ainsi déterminées donne la quote-part à imputer à chaque section principale.

	C.A. HT 75%		Durée saison 10%		Charges de personnel 10%		Promotion 5%		Prorata %	Valeur
	€	%	mois	%	€	%	€	%		
BIRON	326309	3,23	11	10,28	235729	6,20	28804	4,65	4,31	62358,81
BOURDEILLES	262492	2,60	11	10,28	132809	3,50	26447	4,27	3,54	51291,79
CADOVIN	239652	2,38	11	10,28	92338	2,43	18548	2,99	3,20	46367,87
CIAPML	6653111	65,94	12	11,21	1896420	49,92	455891	73,59	59,25	857912,41
LE THOT	678783	6,73	11	10,28	355033	9,34	32257	5,21	7,27	105248,51
LE GRAND ROC	299565	2,97	11	10,28	199975	5,26	34288	5,53	4,06	58758,34
SAINT-ESTEPHE	72268	0,72	2	1,87	36511	0,96	1101	0,18	0,83	12005,40
ROUFFIAC	466021	4,62	8	7,48	426680	11,23	11169	1,80	5,43	78554,11
LA JEMAYE	7000	0,07	1	0,93	0	0,00	1002	0,16	0,15	2223,80
LASCAUX II	913076	9,05	11	10,28	376946	9,92	8972	1,45	8,88	128581,25
CHALET & M.H.	116474	1,15	3	2,80	7756	0,20	568	0,09	1,17	16958,57
POLE INTERPRET. PREHIST.	45829	0,45	12	11,21	27339	0,72	258	0,04	1,54	22243,92
GURSON	8696	0,09	3	2,80	11681	0,31	226	0,04	0,38	5467,33
<b>TOTAL</b>	<b>10089274</b>	<b>100,00</b>	<b>107</b>	<b>100,00</b>	<b>3799217</b>	<b>100,00</b>	<b>619531</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>1447972,10</b>

---

## ANNEXE III

---

### Méthodes et éléments de calcul

#### Principes généraux

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par l'article 121-1 et 121-2 et suivants du Plan comptable général 2014.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux dispositions du Code de Commerce, du décret comptable du 29/11/1983 ainsi que des règlements ANC 2014-03 relatifs à la réécriture du Plan comptable général applicables à la clôture de l'exercice.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La loi comptable du 30 avril 1983 et son décret d'application n° 83-1020 du 29 novembre 1983 s'appliquent de plein droit aux Sociétés d'Economie Mixte régies par la loi du 7 juillet 1983.

#### Présentation des comptes

La société n'établit qu'un bilan mais autant de comptes de résultat que de sites gérés regroupés ensuite par contrat puis dans un compte de résultat global.

#### Règles de comptabilisation

Tout site géré, y compris le siège social, enregistre l'ensemble des produits et des charges qui lui sont directement affectables : chiffre d'affaires, frais de fonctionnement, impôts et taxes, charges de personnel, dotations aux amortissements... Ainsi, chaque pièce comptable comporte une ventilation analytique par site en pourcentage ou en montant.

#### Redevance à payer au délégant :

La redevance due pour l'occupation et l'utilisation du domaine public de chaque site comprenait précédemment une part fixe de 10.000 € HT par an et une part variable de 3 % du chiffre d'affaires HT. A compter de cet exercice, elle ne se compose plus que de sa part variable suite à la suppression de la part fixe eu égard aux lourds investissements pris en charge par le délégataire.

Le chiffre d'affaires du site de Biron s'élève à 326.308,72 € HT et la redevance correspondante à 9.789,26 € HT.

Le chiffre d'affaires du site de Bourdeilles s'élève à 262.491,74 € HT et sa redevance à 7.874,75 € HT.

# Evolution des postes de dépenses et recettes

Biron

Produits

SEMITOUR PERIGORD

## Balance analytique par général

<b>Comptes généraux du</b>	705000	au	797000	<b>Axe</b>	ANALYTIQUE
<b>Sauf les généraux</b>				<b>Sous Plan 1 :</b>	ANALYTIQUE
<b>Type d'écritures</b>	Normal			<b>Sections de</b>	ADBIRO000 au ADBIROTRA
<b>Nature des comptes</b>	<<Tous>>			<b>Sauf :</b>	
<b>Exercice</b>	En cours : 2019			<b>Sous Plan 2 :</b>	
<b>Dates comptables du</b>	01/01/2019	au	31/12/2019	<b>Sections de</b>	au
<b>Mode de sélection</b>	Comptes mouvementés sur la période			<b>Sauf :</b>	
<b>Devise</b>	<<Tous>> / Affichage en Euro			<b>Sous Plan 3 :</b>	
<b>Etablissement</b>	<<Tous>>			<b>Sections de</b>	au
				<b>Sauf :</b>	

Compte	Libellé	Solde du 01/01/2019 au 31/12/2019		Solde du 01/01/2018 au 31/12/2018	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
<b>ADBIRO000</b>	<b>AFF.DEPARTEMEN'</b>				
706100	DROITS D'ENTREE TVA 10%		312 121,72		294 014,25
706101	ATELIERS SITES CULTURELS TVA 10%		5 798,20		4 247,30
706400	LOC. AUDIOS-GUIDES		2 472,50		5 503,00
707100	VENTES LIBRAIRIES TN		985,95		2 521,18
707110	VENTES LIBRAIRIES 5,50 %		4 818,99		970,75
707130	VENTES LIBRAIRIE 2.10 %				5,88
708330	PREST ACCESS LOC TX REDUIT		111,36		
751100	REDEVANCES POUR MARQUES		2 300,00		
758000	PRODUITS DIV.GESTION COUR		116,90		7,48
791000	TRANSF.CHARGES D'EXPLOIT.				2 199,99
791100	AVANTAGES EN NATURE		960,40		592,00
<b>Total ADBIRO000</b>	<b>AFF.DEPARTEMENTAL BIRON</b>		<b>329 686,02</b>		<b>310 061,83</b>
	<i>Solde</i>		<b>329 686,02</b>		<b>310 061,83</b>
<b>Total général</b>			<b>329 686,02</b>		<b>310 061,83</b>
	<i>Solde</i>		<b>329 686,02</b>		<b>310 061,83</b>

## Charges

SEMITOUR PERIGORD

## Balance analytique par général

Comptes généraux du	603700	au	699600	Axe	ANALYTIQUE
Sauf les généraux				Sous Plan 1 :	ANALYTIQUE
Type d'écritures	Normal			Sections de	ADBIRO000 au ADBIROTRA
Nature des comptes	<<Tous>>			Sauf :	
Exercice	En cours : 2019			Sous Plan 2 :	
Dates comptables du	01/01/2019	au	31/12/2019	Sections de	au
Mode de sélection	Comptes mouvementés sur la période			Sauf :	
Devise	<<Tous>> / Affichage en Euro			Sous Plan 3 :	
Etablissement	<<Tous>>			Sections de	au
				Sauf :	

Compte	Libellé	Solde du 01/01/2019 au 31/12/2019		Solde du 01/01/2018 au 31/12/2018	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
<b>ADBIRO000</b>	<b>AFF.DEPARTEMEN'</b>				
603700	VARIAT.STOCKS LIBRAIRIE		558,46	1 240,89	
606112	ABT ELECTRICITE 5.5%			21,97	
606113	CONSO ELECTRICITE	6 550,93		6 758,63	
606121	ABONNEMENT EAU	108,84		107,59	
606122	CONSOMMATIONS EAU	727,38		649,31	
606135	CARBURANT	20,06		68,36	
606300	FOURN.ENTRET.&PETIT EQUIP	5 493,48		3 161,98	
606400	FOURNIT ADMINISTRATIVES	10,00		848,27	
606410	BILLETS D'ENTREE SITES	335,00		339,88	
607100	ACHATS LIBRAIRIE TN	0,27		441,85	
607110	ACHATS LIBRAIRIE 5,50 %				0,26
607120	ACHATS LIBRAIRIE SANS TVA	3 602,20		96,20	
608600	FRAIS ACCES/ACH.MAT.FOUR.	9 133,50		8 051,42	
613210	REDEVANCES	9 788,94		19 218,00	
613505	LOCATION VEHICULES	125,52		41,38	
613530	LOCATION MATERIEL BUREAU	216,00		216,00	
613550	LOCATIONS DIVERSES	60,00			
615200	ENTRET. BIENS IMMOBILIERS	7 487,11		2 226,62	
615500	ENTRET. BIENS MOBILIERS			341,56	
615520	ENTRETIEN MAT.TRANSPORT			62,50	
615530	ENTRETIEN MAT.MOB.BUREAU	507,33		134,56	
615600	MAINTENANCE INFORMATIQUE	2 720,96		2 190,25	
615610	MAINTENANCE MATERIELS	343,60		507,90	
615620	MAINTENANCE IMMEUBLE	5 558,25		4 755,80	
618100	DOCUMENTATION GENERALE			24,00	

Compte	Libellé	Solde du 01/01/2019 au 31/12/2019		Solde du 01/01/2018 au 31/12/2018	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
622600	HONORAIRES	3 915,54		7 072,98	
623100	ANNONCES ET INSERTIONS	13 976,16		24 328,40	
623300	FOIRES ET EXPOSITIONS	500,28		266,44	
623400	CADEAUX A LA CLIENTELE	508,93			
623600	CATALOGUES ET IMPRIMES	6 615,23		7 975,15	
623700	PUBLICATIONS	4 216,10		4 008,60	
623800	POURBOIRES DONNS COURANTS			5 000,00	
624100	TRANSPORTS S/ACHATS	58,02		35,00	
624800	TRANSPORTS DIVERS	133,46		29,88	
625100	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	1 192,75		465,49	
625600	MISSIONS / REPAS	1 855,80		738,68	
625700	RECEPTIONS	616,64		599,08	
625710	ANIMATIONS ETE SITES	1 093,12			
626000	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENTS	213,27		580,49	
626100	FRAIS DE TELEPHONE	3 893,00		3 389,34	
627500	SERVICES BANCAIRES	476,22		418,22	
627800	AUTR.FRAIS /PRESTAT.SERV.	369,63		148,85	
628100	COTISATIONS	669,80		673,25	
632500	CH. FISCALES/CONGES PAYES		62,00	93,00	
633300	PART.FORM.CONTINUE(ORGAN.	2 672,29		2 713,70	
633399	REPART. ANALYT. CH.FISCAL			315,17	
633400	PARTICIP.EFFORT CONSTRUCT	843,36		678,79	
633500	VERSENT.LIBE.TAXE APPRENT			1 025,72	
635110	CFE & CVAE	2 124,00		2 019,00	
635130	AUTRES IMPOTS LOCAUX	1 338,03		1 136,14	
641100	SALAIRES APPOINT.COMMIS.	168 610,24		135 469,55	
641110	PRIME D'ANCIENNETE	6 292,68		5 980,57	
641120	DIMANCHES ET JOURS FERIES	2 052,53		1 061,36	
641130	AVANTAGES EN NATURE	960,40		592,00	
641140	HEURES SUPPLEMENTAIRES			124,87	
641200	CONGES PAYES	8 143,18		9 603,57	
641300	PRIMES ET GRATIFICATIONS	2 540,00		4 350,00	
641410	INDEMNITES MALADIE & PREVOYANCE		0,01		
641599	REPART. ANALYT. SALAIRES			12 708,83	
645100	COTISATIONS A L'URSSAF	28 660,85		28 049,13	
645200	COTIS.MUT.PREVOY. C & NC	8 288,79		7 645,29	
645300	COTIS.RETRAITE C & NC	5 641,42		8 824,79	

Compte	Libellé	Solde du 01/01/2019 au 31/12/2019		Solde du 01/01/2018 au 31/12/2018	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
645500	CH. SOCIALES/CONGES PAYES		174,00	1 103,00	
645899	REPART.ANALYT.CH.SOCIALES			5 180,57	
647200	VERSEMENTS AU C.E.	686,00		654,00	
647400	AUTRES CHARGES DE PERSONN	3 672,00		2 855,00	
647500	MEDECINE DU TRAVAIL PHARM	354,60		213,76	
648900	CICE				9 814,00
654000	PERTES S/CREANCES IRREC.			70,00	
658000	CHARGES DIV.GEST.COURANTE	41,40			
658100	DIFFERENCES DE CAISSE	9,09		47,91	
681110	DOT.AMORT.LOGICIELS	592,38		592,38	
681120	DOT.AMORT.IMMO.CORPOR.	4 949,16		5 559,74	
695000	IMPOTS S/LES BENEFICES				3 000,00
699000	REPARTITION CH. STRUCTURE	62 358,81		43 752,22	
<b>Total</b>	<b>ADBIRO000 AFF.DEPARTEMENTAL BIRON</b>	<b>403 924,53</b>	<b>794,47</b>	<b>389 654,83</b>	<b>12 814,26</b>
	<i>Solde</i>	<b>403 130,06</b>		<b>376 840,57</b>	
<b>Total général</b>		<b>403 924,53</b>	<b>794,47</b>	<b>389 654,83</b>	<b>12 814,26</b>
	<i>Solde</i>	<b>403 130,06</b>		<b>376 840,57</b>	

Bourdeilles

Produits

SEMITOUR PERIGORD

### Balance analytique par général

<b>Comptes généraux du</b>	705000	au	797000	<b>Axe</b>	ANALYTIQUE
<b>Sauf les généraux</b>				<b>Sous Plan 1 :</b>	ANALYTIQUE
<b>Type d'écritures</b>	Normal			<b>Sections de</b>	ADBOUR000 au ADBOURTRA
<b>Nature des comptes</b>	<<Tous>>			<b>Sauf :</b>	
<b>Exercice</b>	En cours : 2019			<b>Sous Plan 2 :</b>	
<b>Dates comptables du</b>	01/01/2019	au	31/12/2019	<b>Sections de</b>	au
<b>Mode de sélection</b>	Comptes mouvementés sur la période			<b>Sauf :</b>	
<b>Devise</b>	<<Tous>> / Affichage en Euro			<b>Sous Plan 3 :</b>	
<b>Etablissement</b>	<<Tous>>			<b>Sections de</b>	au
				<b>Sauf :</b>	

Compte	Libellé	Solde du 01/01/2019 au 31/12/2019		Solde du 01/01/2018 au 31/12/2018	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
<b>ADBOUR00</b>	<b>AFF.DEPARTEMEN'</b>				
706100	DROITS D'ENTREE TVA 10%		210 256,49		217 573,04
706101	ATELIERS SITES CULTURELS TVA 10%		2 352,83		1 472,73
706217	LOC ESCAPE GAME		8 161,00		4 282,66
706370	LOC.SALLES/FONDS COMMERCE		583,34		250,00
706400	LOC. AUDIOS-GUIDES		5 907,50		6 965,00
707100	VENTES LIBRAIRIES TN		20 045,08		23 120,19
707110	VENTES LIBRAIRIES 5,50 %		15 062,12		16 874,15
707140	VENTES LIBRAIRIE 10%		123,38		123,36
708820	REFACTURATIONS DE FRAIS				113,64
758000	PRODUITS DIV.GESTION COUR		58,91		10,78
791000	TRANSF.CHARGES D'EXPLOIT.		1 140,07		3 688,90
791100	AVANTAGES EN NATURE		1 260,90		3 076,50
<b>Total</b>	<b>ADBOUR000 AFF.DEPARTEMENTAL BOURDE</b>		<b>264 951,62</b>		<b>277 550,95</b>
	<i>Solde</i>		<b>264 951,62</b>		<b>277 550,95</b>
<b>Total général</b>			<b>264 951,62</b>		<b>277 550,95</b>
	<i>Solde</i>		<b>264 951,62</b>		<b>277 550,95</b>



## Charges

SEMITOUR PERIGORD

## Balance analytique par général

<b>Comptes généraux du</b>	603700	au 699600	<b>Axe</b>	ANALYTIQUE
<b>Sauf les généraux</b>			<b>Sous Plan 1 :</b>	ANALYTIQUE
<b>Type d'écritures</b>	Normal		<b>Sections de</b>	ADBOUR000 au ADBOURTRA
<b>Nature des comptes</b>	<<Tous>>		<b>Sauf :</b>	
<b>Exercice</b>	En cours : 2019		<b>Sous Plan 2 :</b>	
<b>Dates comptables du</b>	01/01/2019	au 31/12/2019	<b>Sections de</b>	au
<b>Mode de sélection</b>	Comptes mouvementés sur la période		<b>Sauf :</b>	
<b>Devise</b>	<<Tous>> / Affichage en Euro		<b>Sous Plan 3 :</b>	
<b>Etablissement</b>	<<Tous>>		<b>Sections de</b>	au
			<b>Sauf :</b>	

Compte	Libellé	Solde du 01/01/2019 au 31/12/2019		Solde du 01/01/2018 au 31/12/2018	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
<b>ADBOUR00</b>	<b>AFF.DEPARTEMEN</b>				
603700	VARIAT.STOCKS LIBRAIRIE		1 815,67		2 327,60
606113	CONSO ELECTRICITE	4 717,77		4 321,52	
606121	ABONNEMENT EAU	565,42		343,77	
606122	CONSOMMATIONS EAU	947,65		1 629,02	
606135	CARBURANT	7,82		59,04	
606150	FOURN.NON STOCK.(COMB.CHA	3 864,80		1 877,54	
606300	FOURN.ENTRET.&PETIT EQUIP	4 158,36		4 333,99	
606400	FOURNIT.ADMINISTRATIVES	608,71		605,98	
606410	BILLETS D'ENTREE SITES	254,00		259,06	
607100	ACHATS LIBRAIRIE TN	9 578,05		12 408,74	
607110	ACHATS LIBRAIRIE 5,50 %	8 749,12		8 374,34	
607120	ACHATS LIBRAIRIE SANS TVA	1 474,55		1 398,35	
607140	ACHATS LIBRAIRIE 10%	70,00		70,50	
608600	FRAIS ACCES/ACH.MAT.FOUR.	10 126,35		14 130,59	
608700	FRAIS ACCES/ACH.MDISES TN	397,32		426,55	
608702	FRAIS ACCES/ACH MDISES 5.5 %	22,02		50,42	
613210	REDEVANCES	7 875,32		18 123,00	
613505	LOCATION VEHICULES	91,60		35,69	
613530	LOCATION MATERIEL BUREAU	216,00		216,00	
613550	LOCATIONS DIVERSES	3 280,00		2 815,45	
615200	ENTRET. BIENS IMMOBILIERS	5 497,02		3 318,98	
615500	ENTRET. BIENS MOBILIERS	970,64		657,90	
615520	ENTRETIEN MAT.TRANSPORT			62,50	
615530	ENTRETIEN MAT.MOB.BUREAU			220,00	
615600	MAINTENANCE INFORMATIQUE	1 908,05		2 166,22	

Compte	Libellé	Solde du 01/01/2019 au 31/12/2019		Solde du 01/01/2018 au 31/12/2018	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
615610	MAINTENANCE MATERIELS	319,30		308,10	
615620	MAINTENANCE IMMEUBLE	1 084,52		1 236,50	
618100	DOCUMENTATION GENERALE			24,00	
622600	HONORAIRES	4 589,17		7 453,78	
622700	FRAIS ACTES & CONTENTIEUX	1 154,97			
623100	ANNONCES ET INSERTIONS	10 455,23		18 262,63	
623300	FOIRES ET EXPOSITIONS	500,28		266,44	
623400	CADEAUX A LA CLIENTELE	508,93			
623600	CATALOGUES ET IMPRIMES	6 370,28		10 054,15	
623700	PUBLICATIONS	3 997,00		3 238,60	
624100	TRANSPORTS S/ACHATS	60,04		102,72	
624800	TRANSPORTS DIVERS	68,38		29,88	
625100	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	446,61		2 531,05	
625600	MISSIONS / REPAS	366,39		595,97	
625700	RECEPTIONS	1 584,17		1 372,92	
625710	ANIMATIONS ETE SITES	3 745,90		1 188,00	
626000	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENTS	307,67		139,26	
626100	FRAIS DE TELEPHONE	4 432,96		2 738,47	
627500	SERVICES BANCAIRES	396,27		417,63	
627800	AUTR.FRAIS /PRESTAT.SERV.	47,38		134,15	
628100	COTISATIONS	753,13		1 422,58	
628300	AUTRES CHARGES EXTERNES	104,00			
632500	CH. FISCALES/CONGES PAYES		168,00	109,00	
633300	PART.FORM.CONTINUE(ORGAN.	1 469,08		1 489,95	
633399	REPART. ANALYT. CH.FISCAL				33,22
633400	PARTICIP.EFFORT CONSTRUCT	412,61		440,58	
633500	VERSEMENT.LIBE.TAXE APPRENT			665,83	
635110	CFE & CVAE	5 175,00		4 763,00	
635120	TAXES FONCIERES	11 967,00		11 569,00	
635130	AUTRES IMPOTS LOCAUX	3 331,00		3 179,00	
641100	SALAIRES APPOINT.COMMIS.	69 614,15		84 303,12	
641110	PRIME D'ANCIENNETE	3 093,15		5 637,47	
641120	DIMANCHES ET JOURS FERIES	1 045,61		4 662,14	
641130	AVANTAGES EN NATURE	1 260,90		3 076,50	
641140	HEURES SUPPLEMENTAIRES	3 577,95		1 099,92	
641200	CONGES PAYES	10 507,78		4 220,10	
641300	PRIMES ET GRATIFICATIONS	1 850,00		4 960,00	

Compte	Libellé	Solde du 01/01/2019 au 31/12/2019		Solde du 01/01/2018 au 31/12/2018	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
641400	INDEMNITES & AVANTAGES DIVERS	16 673,77			
641410	INDEMNITES MALADIE & PREVOYANCE		6 157,63	3 977,51	
641599	REPART. ANALYT. SALAIRES				725,83
645100	COTISATIONS A L'URSSAF	21 749,64		24 608,43	
645200	COTIS.MUT.PREVOY. C & NC	5 184,67		6 540,10	
645300	COTIS.RETRAITE C & NC	4 114,98		5 728,01	
645500	CH. SOCIALES/CONGES PAYES		2 070,00	935,00	
645899	REPART.ANALYT.CH.SOCIALES				247,42
647200	VERSEMENTS AU C.E.	359,00		397,00	
647400	AUTRES CHARGES DE PERSONN	1 687,20		3 225,00	
647500	MEDECINE DU TRAVAIL PHARM	317,80		334,24	
648900	CICE				5 892,00
654000	PERTES S/CREANCES IRREC.			3,00	
658100	DIFFERENCES DE CAISSE		28,78		59,44
661160	INTERETS EMPRUNTS & DETTES	661,79		422,55	
681110	DOT.AMORT.LOGICIELS	588,30		588,30	
681120	DOT.AMORT.IMMO.CORPOR.	30 886,97		14 151,86	
699000	REPARTITION CH. STRUCTURE	51 291,79		38 498,87	
<b>Total</b>	<b>ADB0UR000 AFF.DEPARTEMENTAL BOURDE</b>	<b>353 493,29</b>	<b>10 240,08</b>	<b>359 007,46</b>	<b>9 285,51</b>
	<b>Solde</b>	<b>343 253,21</b>		<b>349 721,95</b>	
<b>Total général</b>		<b>353 493,29</b>	<b>10 240,08</b>	<b>359 007,46</b>	<b>9 285,51</b>
	<b>Solde</b>	<b>343 253,21</b>		<b>349 721,95</b>	

## Commentaires sur l'évolution des postes

### **BIRON**

A noter, outre la suppression de la part fixe de la redevance, une diminution des dépenses de communication (cette remarque vaut également pour le site de BOURDEILLES), d'où l'amélioration du résultat d'exploitation, l'augmentation des dépenses de personnel absorbant à due concurrence la croissance du chiffre d'affaires.

### **BOURDEILLES**

Les autres achats et charges externes diminuent de 20 K€ pour les raisons évoquées ci-dessus et les charges de personnel de 14 K€. Ces économies permettent de compenser le poids des amortissements correspondant à une année pleine.

---

## **ANNEXE IV**

---

### Variation du patrimoine immobilier

Néant

---

## **ANNEXE V**

---

### Dépenses de renouvellement

Néant

---

## **ANNEXE VI**

---

### Compte rendu de la situation des biens et immobilisations liés à l'environnement

Néant

## ANNEXE VII

Suivi programme contractuel d'investissements et renouvellement des biens

Investissements réalisés au cours de l'exercice

Biron

### Liste Immobilisations

Entrées de l'exercice au 31/12/2019

Compte	Plan	Base	Cumul N-1	Dotation	Cumul N	Valeur nette	Methode	Durée (ans)	Taux	Coef. Spécif.	Nature UO	Total UO
N° : 1 900	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE - BI	Libellé1 : COSTUMES D'EPOQUE	Libellé2 :				Date entrée : 21/03/2019			Date service : 21/03/2019	
215400	comptable	1 112,33		290,53	290,53	821,80	Indéfini	3,00	33,33 %			
	fiscal	1 112,33		290,53	290,53	821,80	Indéfini	3,00	33,33 %			
* FAMILLE BI	comptable	1 112,33		290,53	290,53	821,80						
BIRON	fiscal	1 112,33		290,53	290,53	821,80						
<b>Total général</b>	comptable	1 112,33		290,53	290,53	821,80						
	fiscal	1 112,33		290,53	290,53	821,80						

Bourdeilles

### BOURDEILLES

N° fiche	Libellé	Montant HT
957	REMPLACEMENT CAISSON VMC	873,33
	EVOLUTION ESCAPE GAME	27859,75
	<b>TOTAL</b>	<b>28733,08</b>

Méthode de calcul de la charge économique imputée

Pas de commentaire

## ANNEXE VIII

Autres dépenses de renouvellement

Néant

## ANNEXE IX

Comptes de résultat analytiques prévisionnels élaborés dans l'hypothèse d'une réouverture de ces sites seulement au 1<sup>er</sup> juillet 2020 sur la base d'un niveau d'activité réduit de 60 %.

Biron

Poste \ Exercice	2020	2019
Ventes de marchandises	1000	5805
Production vendue	97000	320504
Subventions d'exploitation	0	0
Autres produits	1500	3377
<b>Total</b>	<b>99500</b>	<b>329686</b>
Achats consommés	500	3044
Autres achats & charges ext.	60000	89491
<b>Total</b>	<b>60500</b>	<b>92535</b>
<b>Marge sur marchandises &amp; ch.ext.</b>	<b>39000</b>	<b>237151</b>
Impôts, taxes et vers. assim.	6500	6916
Salaires et charges	104000	235729
Amortissements et provisions	4000	5542
Autres charges	0	50
<b>Total</b>	<b>114500</b>	<b>248236</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-75500</b>	<b>-11085</b>
Produits financiers	0	0
Charges financières	0	0
<b>Résultat financier</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-75500</b>	<b>-11085</b>
Produits exceptionnels	0	0
Charges exceptionnelles	0	0
<b>Résult.exceptionnel</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Répartition charges de structure	45000	62359
Impôts sur les bénéfices	0	0
<b>RESULTAT ANALYTIQUE</b>	<b>-120500</b>	<b>-73444</b>

Poste \ Exercice	2020	2019
Ventes de marchandises	12000	35231
Production vendue	70000	227261
Subventions d'exploitation	0	0
Autres produits	0	2460
<b>Total</b>	<b>82000</b>	<b>264952</b>
Achats consommés	6300	18475
Autres achats & charges ext.	58000	86382
<b>Total</b>	<b>64300</b>	<b>104857</b>
<b>Marge sur marchandises &amp; ch.ext.</b>	<b>17700</b>	<b>160094</b>
Impôts, taxes et vers. assim.	22000	22187
Salaires et charges	81000	132809
Amortissements et provisions	30000	31475
Autres charges	0	-29
<b>Total</b>	<b>133000</b>	<b>186442</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-115300</b>	<b>-26348</b>
Produits financiers	0	0
Charges financières	0	662
<b>Résultat financier</b>	<b>0</b>	<b>-662</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-115300</b>	<b>-27010</b>
Produits exceptionnels	0	0
Charges exceptionnelles	0	0
<b>Résult.exceptionnel</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Répartition charges de structure	35000	51292
Impôts sur les bénéfices	0	0
<b>RESULTAT ANALYTIQUE</b>	<b>-150300</b>	<b>-78302</b>

# ANNEXE X

Inventaire des biens

Biron

## Liste Immobilisations Existants fin d'exercice édition en Euro

Exercice : 31/12/2019

Compte	Plan	Base	Cumul N-1	Dotation	Cumul N	Valeur nette	Methode	Durée	Taux	Coef	Spécif	Nature UO	Total UO
N° : 533	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	Libellé2 :									
		FAMILLE : BI	MAIN COURANTE & TRANSMETTEUR										
225000	comptable	1 470,08	1 470,08		1 470,08		linéaire		2,00	50,00 %			
	fiscal	1 470,08	1 470,08		1 470,08		linéaire		2,00	50,00 %			
N° : 658	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	Libellé2 :									
		FAMILLE : BI	GUIDES TOURISTIQUES NUMERIQUES										
225000	comptable	33 983,82	33 983,82		33 983,82		linéaire		5,00	20,00 %			
	fiscal	33 983,82	33 983,82		33 983,82		linéaire		5,00	20,00 %			
N° : 685	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	Libellé2 :									
		FAMILLE : BI	SITES INTERNET , MOBILE & TABLETTE										
205000	comptable	1 348,20	1 348,20		1 348,20		linéaire		5,00	20,00 %			
	fiscal	1 348,20	1 348,20		1 348,20		linéaire		5,00	20,00 %			
N° : 697	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	Libellé2 :									
		FAMILLE : BI	STATISTIQUES GUIDES TOURISTIQUES										
225000	comptable	1 791,00	1 791,00		1 791,00		linéaire		5,00	20,00 %			
	fiscal	1 791,00	1 791,00		1 791,00		linéaire		5,00	20,00 %			
N° : 736	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	Libellé2 :									
		FAMILLE : BI	EXTENSION PARCOURS IZYGUIDE										
225000	comptable	14 672,80	14 672,80		14 672,80		linéaire		3,75	26,67 %			
	fiscal	14 672,80	14 672,80		14 672,80		linéaire		3,75	26,67 %			
N° : 745	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	Libellé2 :									
		FAMILLE : BI	LICENCES SQL SERVER EDITION 2014										
205000	comptable	485,65	485,65		485,65		linéaire		3,00	33,33 %			
	fiscal	485,65	485,65		485,65		linéaire		3,00	33,33 %			
N° : 753	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	Libellé2 :									
		FAMILLE : BI	2 TERMINAUX INVENTAIRE MEMOR X3 1D										
218300	comptable	110,45	86,12	22,00	106,21	2,24	linéaire		5,00	20,00 %			
	fiscal	110,45	86,12	22,00	106,21	2,24	linéaire		5,00	20,00 %			
N° : 756	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	Libellé2 :									
		FAMILLE : BI	IMPRIMANTE BILLETSBOCA DT230										
218300	comptable	1 828,75	712,98	182,88	895,58	832,89	linéaire		10,00	10,00 %			
	fiscal	1 828,75	712,98	182,88	895,58	832,89	linéaire		10,00	10,00 %			
N° : 768	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	Libellé2 :									
		FAMILLE : BI	LICENCE GTS GESTION COMMERCIALE IR										
205000	comptable	2 901,88	2 309,47	582,38	2 901,88	60,00	linéaire		5,00	20,00 %			
	fiscal	2 901,88	2 309,47	582,38	2 901,88	60,00	linéaire		5,00	20,00 %			



Existants fin d'exercice :31/12/2019

Compte	Plan	Base	Cumul N-1	Dotation	Cumul N	Valeur nette	Methode	Durée	Taux	Coef Spécif	Nature UO	Total UO
Report de rupture :												
BI / / /												
N°: 786	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	TPV 17" & IMPRIMANTE TICKETS	Libellé2 :							
		FAMILLE : BI										
215300	comptable		3 220,84	2 511,22	944,13	3 155,35	85,29	linéaire	5,00	20,00 %		
	fiscal		3 220,84	2 511,22	944,13	3 155,35	85,29	linéaire	5,00	20,00 %		
N°: 786	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	AMELIORATION LOGICIEL SUM DISTRIBU	Libellé2 :							
		FAMILLE : BI										
209000	comptable		245,89	245,89		245,89		linéaire	1,00	100,00 %		
	fiscal		245,89	245,89		245,89		linéaire	1,00	100,00 %		
N°: 788	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	50 PRESENTOIRS MODELE 42 CASES	Libellé2 :							
		FAMILLE : BI										
219400	comptable		754,98	583,05	150,83	733,98	20,68	linéaire	5,00	20,00 %		
	fiscal		754,98	583,05	150,83	733,98	20,68	linéaire	5,00	20,00 %		
N°: 799	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	EXTENSION PARCOURS DE VISITE IZDGUI	Libellé2 :							
		FAMILLE : BI										
225000	comptable		2 843,20	2 775,04	68,16	2 843,20		linéaire	4,00	25,00 %		
	fiscal		2 843,20	2 775,04	68,16	2 843,20		linéaire	4,00	25,00 %		
N°: 804	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	15 TABLES D'ENSEMBLE BRASSERIES	Libellé2 :							
		FAMILLE : BI										
219400	comptable		1 095,70	381,24	109,57	460,81	604,86	linéaire	10,00	10,00 %		
	fiscal		1 095,70	381,24	109,57	460,81	604,86	linéaire	10,00	10,00 %		
N°: 866	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	MONOBROSSE C43 AV ERG	Libellé2 :							
		FAMILLE : BI										
225000	comptable		1 110,96	438,95	222,19	681,14	429,82	linéaire	5,00	20,00 %		
	fiscal		1 110,96	438,95	222,19	681,14	429,82	linéaire	5,00	20,00 %		
N°: 875	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	TONDEUSE WOLF RM 53B	Libellé2 :							
		FAMILLE : BI										
225000	comptable		1 185,83	436,31	233,17	660,48	496,35	linéaire	5,00	20,00 %		
	fiscal		1 185,83	436,31	233,17	660,48	496,35	linéaire	5,00	20,00 %		
N°: 880	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	200 PRESENTOIRS 42 CASES	Libellé2 :							
		FAMILLE : BI										
219400	comptable		2 030,04	720,80	406,01	1 126,81	903,23	linéaire	5,00	20,00 %		
	fiscal		2 030,04	720,80	406,01	1 126,81	903,23	linéaire	5,00	20,00 %		
N°: 905	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	9 HP PRODESK 400 & 2 TABLETTES	Libellé2 :							
		FAMILLE : BI										
218300	comptable		745,47	396,31	349,16	745,47		dégressif fiscal	3,00	33,33 %	1,25	
	fiscal		745,47	396,31	349,16	745,47		dégressif fiscal	3,00	33,33 %	1,25	
N°: 913	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	REFECTION DU LOGEMENT DU GARDIEN	Libellé2 :							
		FAMILLE : BI										
225000	comptable		9 218,65	1 561,96	1 318,65	2 878,62	6 338,03	linéaire	7,00	14,29 %		
	fiscal		9 218,65	1 561,96	1 318,65	2 878,62	6 338,03	linéaire	7,00	14,29 %		

Existants fin d'exercice :31/12/2019

Compte	Plan	Base	Cumul N-1	Dotation	Cumul N	Valeur nette	Methode	Durée	Taux	Coef Spécif	Nature UO	Total UO
Report de rupture :												
BI / / /												
N°: 937	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	MULTIFONCTION A4 COULEUR SHARP	Libellé2 :							
		FAMILLE : BI										
218300	comptable		1 380,00	336,42	822,20	857,71	522,29	dégressif fiscal	3,00	33,33 %	1,25	
	fiscal		1 380,00	336,42	822,20	857,71	522,29	dégressif fiscal	3,00	33,33 %	1,25	
N°: 943	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	PC PORTABLE HP ELITEBOOK 850 G5	Libellé2 :							
		FAMILLE : BI										
218300	comptable		1 194,80	331,83	431,39	763,22	431,38	dégressif fiscal	3,00	33,33 %	1,25	
	fiscal		1 194,80	331,83	431,39	763,22	431,38	dégressif fiscal	3,00	33,33 %	1,25	
N°: 1 000	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	COSTUMES D'EPOQUE	Libellé2 :							
		FAMILLE : BI										
215400	comptable		1 112,33		290,53	290,53	821,80	linéaire	3,00	33,33 %		
	fiscal		1 112,33		290,53	290,53	821,80	linéaire	3,00	33,33 %		
* FAMILLE	comptable		84 748,60	67 578,14	5 541,54	73 119,68	11 628,92					
BI	fiscal		84 748,60	67 578,14	5 541,54	73 119,68	11 628,92					
BIRON												
<b>Total général</b>	comptable		<b>84 748,60</b>	<b>67 578,14</b>	<b>5 541,54</b>	<b>73 119,68</b>	<b>11 628,92</b>					
	fiscal		<b>84 748,60</b>	<b>67 578,14</b>	<b>5 541,54</b>	<b>73 119,68</b>	<b>11 628,92</b>					

Liste Immobilisations  
Existants fin d'exercice  
édition en Euro

Exercice : 31/12/2019

Compte	Plan	Base	Cumul N-1	Dotation	Cumul N	Valeur nette	Method	Durée	Taux	Coef	Spécif	Nature UO	Total UO
N°: 284	Ref 1 :	Ref 2 : 2250000000	Libellé1 : MOBILIER SALON		Libellé2 :							Date entrée : 14/05/2001	Date service : 14/05/2001
		FAMILLE : BO											
225000	comptable	1 088,34	1 088,34		1 088,34		linéaire		5,00	20,00 %			
	fiscal	1 088,34	1 088,34		1 088,34		linéaire		5,00	20,00 %			
N°: 379	Ref 1 :	Ref 2 : 2750000000	Libellé1 : DEPOT DE GARANTIE CISE		Libellé2 :							Date entrée : 27/07/1998	Date service : 27/07/1998
		FAMILLE : BO											
275000	comptable	106,71				106,71	non amortissable		0,00 %				
	fiscal	106,71				106,71	non amortissable		0,00 %				
N°: 547	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 : MOBILIER LIBRAIRIE		Libellé2 :							Date entrée : 01/07/2009	Date service : 01/07/2009
		FAMILLE : BO											
225000	comptable	2 443,54	2 443,54		2 443,54		linéaire		1,00	100,00 %			
	fiscal	2 443,54	2 443,54		2 443,54		linéaire		1,00	100,00 %			
N°: 635	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 : CIRCUIT DE VISITE DU CHATEAU		Libellé2 :							Date entrée : 01/07/2011	Date service : 01/07/2011
		FAMILLE : BO											
225000	comptable	22 939,35	22 939,35		22 939,35		linéaire		6,00	18,67 %			
	fiscal	22 939,35	22 939,35		22 939,35		linéaire		6,00	18,67 %			
N°: 642	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 : REMPLACEMENT ALIMENTATION SU SSI		Libellé2 :							Date entrée : 21/11/2011	Date service : 21/11/2011
		FAMILLE : BO											
225000	comptable	2 120,35	2 120,35		2 120,35		linéaire		6,00	18,67 %			
	fiscal	2 120,35	2 120,35		2 120,35		linéaire		6,00	18,67 %			
N°: 658	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 : GUIDES TOURISTIQUES NUMERIQUES		Libellé2 :							Date entrée : 01/04/2012	Date service : 01/04/2012
		FAMILLE : BO											
225000	comptable	48 143,74	48 143,74		48 143,74		linéaire		5,00	20,00 %			
	fiscal	48 143,74	48 143,74		48 143,74		linéaire		5,00	20,00 %			
N°: 666	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 : MOBILIER LIBRAIRIE		Libellé2 :							Date entrée : 20/06/2012	Date service : 20/06/2012
		FAMILLE : BO											
225000	comptable	3 364,65	3 364,65		3 364,65		linéaire		5,00	20,00 %			
	fiscal	3 364,65	3 364,65		3 364,65		linéaire		5,00	20,00 %			
N°: 685	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 : SITES INTERNET , MOBILE & TABLETTE		Libellé2 :							Date entrée : 14/12/2012	Date service : 14/12/2012
		FAMILLE : BO											
205000	comptable	1 155,00	1 155,00		1 155,00		linéaire		5,00	20,00 %			
	fiscal	1 155,00	1 155,00		1 155,00		linéaire		5,00	20,00 %			
N°: 697	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 : STATISTIQUES GUIDES TOURISTIQUES		Libellé2 :							Date entrée : 30/04/2013	Date service : 30/04/2013
		FAMILLE : BO											
225000	comptable	2 537,25	2 537,25		2 537,25		linéaire		5,00	20,00 %			
	fiscal	2 537,25	2 537,25		2 537,25		linéaire		5,00	20,00 %			

Existants fin d'exercice :31/12/2019

Compte	Plan	Base	Cumul N-1	Dotation	Cumul N	Valeur nette	Method	Durée	Taux	Coef	Spécif	Nature UO	Total UO
Report de rupture :													
			BO / / /										
N°: 719	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 : 14 TABLES BASCULANTES 160 X 80		Libellé2 :							Date entrée : 25/10/2013	Date service : 25/10/2013
		FAMILLE : BO											
219400	comptable	3 875,20	2 009,50	387,52	2 397,32	1 477,58	linéaire		10,00	10,00 %			
	fiscal	3 875,20	2 009,50	387,52	2 397,32	1 477,58	linéaire		10,00	10,00 %			
N°: 721	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 : MOBILIER & TV APPARTEMENT		Libellé2 :							Date entrée : 31/07/2013	Date service : 31/07/2013
		FAMILLE : BO											
219400	comptable	963,22	963,22		963,22		linéaire		5,00	20,00 %			
	fiscal	963,22	963,22		963,22		linéaire		5,00	20,00 %			
N°: 745	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 : LICENCES SQL SERVER EDITION 2014		Libellé2 :							Date entrée : 30/09/2014	Date service : 30/09/2014
		FAMILLE : BO											
205000	comptable	485,65	485,65		485,65		linéaire		3,00	33,33 %			
	fiscal	485,65	485,65		485,65		linéaire		3,00	33,33 %			
N°: 747	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 : EQUIPEMENT RECEPTIONS		Libellé2 :							Date entrée : 08/07/2014	Date service : 08/07/2014
		FAMILLE : BO											
225000	comptable	1 132,34	1 015,70	116,64	1 132,34		linéaire		3,00	33,33 %			
	fiscal	1 132,34	1 015,70	116,64	1 132,34		linéaire		3,00	33,33 %			
N°: 753	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 : 2 TERMINAUX INVENTAIRE MEMOR X3 1D		Libellé2 :							Date entrée : 07/02/2015	Date service : 07/02/2015
		FAMILLE : BO											
218300	comptable	107,55	83,86	21,51	105,37	2,18	linéaire		5,00	20,00 %			
	fiscal	107,55	83,86	21,51	105,37	2,18	linéaire		5,00	20,00 %			
N°: 770	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 : LICENCE GTS GESTION COMMERCIALE IR		Libellé2 :							Date entrée : 07/02/2015	Date service : 07/02/2015
		FAMILLE : BO											
205000	comptable	2 041,49	2 293,55	586,30	2 881,66	56,63	linéaire		5,00	20,00 %			
	fiscal	2 041,49	2 293,55	586,30	2 881,66	56,63	linéaire		5,00	20,00 %			
N°: 775	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 : IMPRIMANTE BILLET/SBOCA DT230		Libellé2 :							Date entrée : 07/02/2015	Date service : 07/02/2015
		FAMILLE : BO											
218300	comptable	1 825,75	712,98	182,88	895,65	932,89	linéaire		10,00	10,00 %			
	fiscal	1 825,75	712,98	182,88	895,65	932,89	linéaire		10,00	10,00 %			
N°: 781	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 : TPV 17" & IMPRIMANTE TICKETS		Libellé2 :							Date entrée : 07/02/2015	Date service : 07/02/2015
		FAMILLE : BO											
218300	comptable	3 025,09	2 390,00	605,34	2 995,34	81,35	linéaire		5,00	20,00 %			
	fiscal	3 025,09	2 390,00	605,34	2 995,34	81,35	linéaire		5,00	20,00 %			
N°: 786	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 : AMELIORATION LOGICIEL SUMI DISTRIBU		Libellé2 :							Date entrée : 28/02/2015	Date service : 28/02/2015
		FAMILLE : BO											
205000	comptable	245,59	245,59		245,59		linéaire		1,00	100,00 %			
	fiscal	245,59	245,59		245,59		linéaire		1,00	100,00 %			
N°: 788	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 : 50 PRESENTOIRS MODELE 42 CASES		Libellé2 :							Date entrée : 20/02/2015	Date service : 20/02/2015
		FAMILLE : BO											
219400	comptable	754,08	583,05	150,93	733,98	20,08	linéaire		5,00	20,00 %			
	fiscal	754,08	583,05	150,93	733,98	20,08	linéaire		5,00	20,00 %			

**Existants fin d'exercice :31/12/2019**

Compte	Plan	Base	Cumul N-1	Dotation	Cumul N	Valeur nette	Méthode	Durée	Taux	Coef Spécif	Nature UO	Total UO
Report de rupture : BO / / /												
N° : 757	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	Libellé2 :								
		FAMILLE : BO	10 IPOO TOUCH									
225000	comptable		2 830,00	2 830,00	2 830,00		linéaire	3,00	33,33 %			
	fiscal		2 830,00	2 830,00	2 830,00		linéaire	3,00	33,33 %			
N° : 880	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	Libellé2 :								
		FAMILLE : BO	200 PRESENTOIRS 42 CASES									
219400	comptable		2 030,04	720,80	406,01	1 126,81	903,23	linéaire	5,00	20,00 %		
	fiscal		2 030,04	720,80	406,01	1 126,81	903,23	linéaire	5,00	20,00 %		
N° : 905	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	Libellé2 :								
		FAMILLE : BO	9 HP PRODESK 400 & 2 TABLETTES									
219300	comptable		745,47	396,31	349,16	745,47	degressif fiscal	3,00	33,33 %	1,25		
	fiscal		745,47	396,31	349,16	745,47	degressif fiscal	3,00	33,33 %	1,25		
N° : 944	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	Libellé2 :								
		FAMILLE : BO	PC PORTABLE HP ELITEBOOK 850 G5									
219300	comptable		1 194,80	331,83	431,39	763,22	431,38	degressif fiscal	3,00	33,33 %	1,25	
	fiscal		1 194,80	331,83	431,39	763,22	431,38	degressif fiscal	3,00	33,33 %	1,25	
N° : 948	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	Libellé2 :								
		FAMILLE : BO	3 FAUTEUILS TERTIO ACCUEIL									
219400	comptable		592,83	81,39	118,57	179,96	412,87	linéaire	5,00	20,00 %		
	fiscal		592,83	81,39	118,57	179,96	412,87	linéaire	5,00	20,00 %		
N° : 949	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	Libellé2 :								
		FAMILLE : BO	ESCAPE GAME VR									
225000	comptable		185 636,05	9 847,65	25 859,47	35 707,32	130 228,73	linéaire	6,42	15,58 %		
	fiscal		185 636,05	9 847,65	25 859,47	35 707,32	130 228,73	linéaire	6,42	15,58 %		
N° : 957	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	Libellé2 :								
		FAMILLE : BO	REPARATION ECLAIRAGE & VMC									
225000	comptable		5 318,79	599,22	1 063,76	1 662,98	3 655,81	linéaire	5,00	20,00 %		
	fiscal		5 318,79	599,22	1 063,76	1 662,98	3 655,81	linéaire	5,00	20,00 %		
N° : 968	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	Libellé2 :								
		FAMILLE : BO	REMISE A NEUF DE 6 TOTEMS									
225000	comptable		5 965,99	6,54	1 193,80	1 200,34	4 768,05	linéaire	5,00	20,00 %		
	fiscal		5 965,99	6,54	1 193,80	1 200,34	4 768,05	linéaire	5,00	20,00 %		
* FAMILLE	comptable		283 857,94	109 320,67	31 475,28	140 795,95	143 061,99					
BO	fiscal		283 857,94	109 320,67	31 475,28	140 795,95	143 061,99					
BOURDELLES												

**Existants fin d'exercice :31/12/2019**

Compte	Plan	Base	Cumul N-1	Dotation	Cumul N	Valeur nette	Méthode	Durée	Taux	Coef Spécif	Nature UO	Total UO
Report de rupture : BO / / /												
Total général	comptable		283 857,94	109 320,67	31 475,28	140 795,95	143 061,99					
	fiscal		283 857,94	109 320,67	31 475,28	140 795,95	143 061,99					

## ANNEXE XI

Engagements à incidences financières

Néant

# RESSOURCES HUMAINES

---

*Ressources humaines*

## **ANNEXE XII**

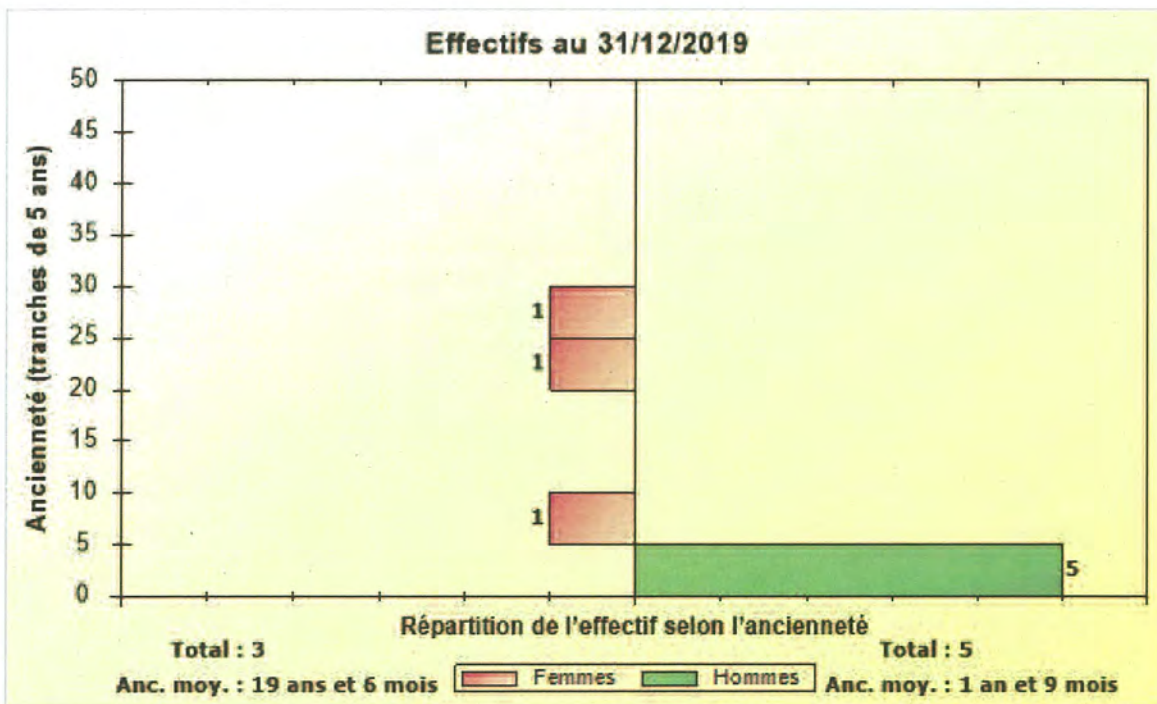
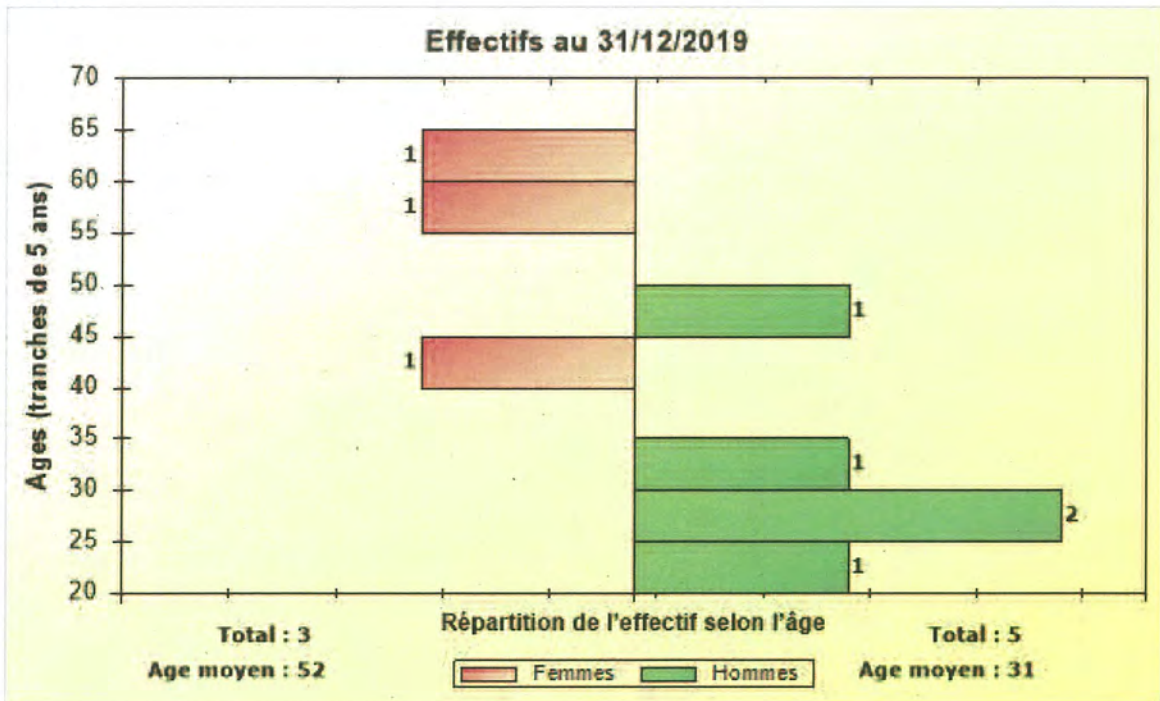
---

## Effectifs affectés

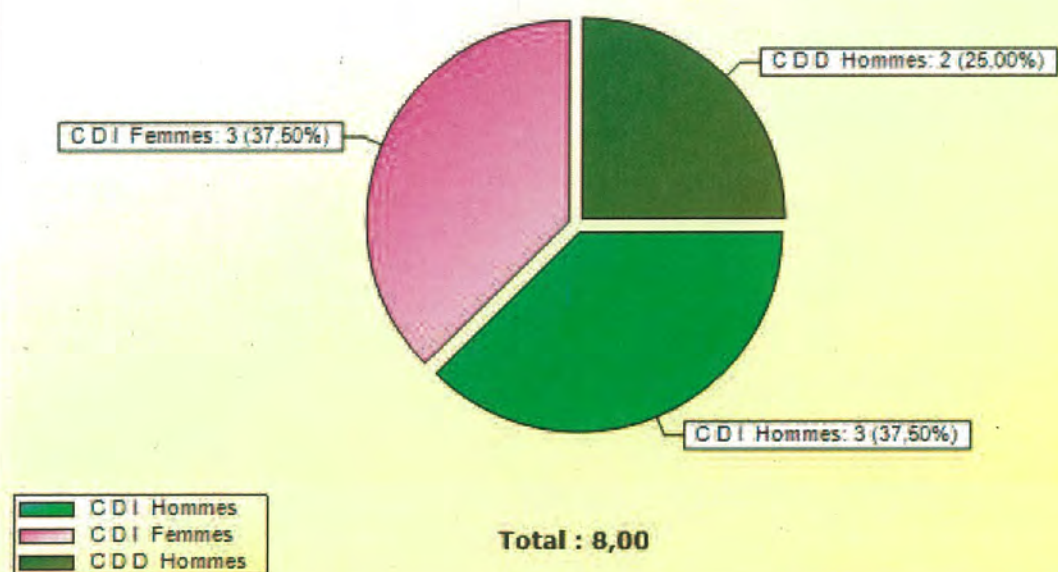
Personnel présent - BIRON, BOURDEILLES - De janvier 2019 à décembre 2019

Matricule	Emploi	Date entrée	Date sortie
000008178	Responsable de Site par intérim	17/12/2016	
000008464	Agent d'Accueil et d'Animation	13/07/2019	25/08/2019
000008427	Agent d'Accueil et d'Animation	01/07/2019	03/11/2019
000008395	Agent d'Accueil et d'Animation	02/03/2019	02/03/2019
000008442	Agent d'Accueil et d'Animation Polyvalent	01/07/2019	31/08/2019
000008461	Agent d'Accueil et d'Animation	09/07/2019	31/08/2019
000008415	Stagiaire	03/06/2019	22/09/2019
000008466	Stagiaire	03/07/2019	31/08/2019
000008390	Agent d'Accueil et d'Animation Polyvalent	18/02/2019	23/02/2019
000008390	Gardien	23/03/2019	
000002104	Agent Guide et Animatrice	10/02/2014	
000008161	Responsable de Site	07/11/2016	
000008438	Stagiaire	08/04/2019	07/06/2019
000008445	Agent d'Accueil et d'Animation	01/07/2019	30/11/2019
000008323	Agent d'Accueil Polyvalent	03/04/2019	31/08/2019
000008160	Chargée d'Accueil et de Commercialisation	07/11/2016	10/06/2019
000008424	Agent d'Accueil et d'Animation	01/07/2019	30/11/2019
000008424	Agent d'Accueil et d'Animation	18/12/2019	
000008302	Gardien	04/12/2017	
000008477	Agent d'Accueil	01/09/2019	30/11/2019
000008391	Technicien	24/07/2019	26/07/2019
000008391	Technicien	01/09/2019	30/11/2019
000003011	Responsable Accueil Site	01/04/1998	
000002402	Technicienne d'Entretien	01/07/1998	
000008155	Responsable de Site	07/11/2016	06/06/2019
000002103	Agent d'Accueil Guide	01/07/1998	
000008342	Agent Technique Escape Game	01/09/2018	05/01/2019
000008349	Agent d'Accueil et d'Animation	18/05/2019	24/05/2019
000008349	Agent d'Accueil et d'Animation	04/06/2019	28/06/2019
000008349	Agent d'Accueil et d'Animation	01/07/2019	03/11/2019
000002401	Gardien Guide	01/04/2002	31/03/2019
000008444	Agent d'Accueil et d'Animation	01/07/2019	30/09/2019
000008471	Agent d'accueil et d'animation	01/08/2019	31/08/2019
000008478	Gardien Agent d'Accueil	19/09/2019	31/10/2019
000008479	Agent d'Accueil polyvalent	05/10/2019	30/10/2019
000008468	Agent d'accueil Polyvalent	29/07/2019	31/08/2019
000008468	Agent d'accueil Polyvalent	01/09/2019	30/09/2019
000008039	Agent d'Entretien	07/02/2019	30/11/2019
000008360	Agent d'Accueil et d'Animation Polyvalente	01/07/2019	31/08/2019
000008357	Agent d'Accueil et d'Animation Polyvalente	09/07/2019	31/08/2019
000008462	Agent d'Accueil et d'Animation	07/07/2019	31/08/2019
000008462	Agent d'Accueil et d'Animation	01/09/2019	30/11/2019

# EFFECTIFS



### Répartition de l'effectif au 31/12/2019



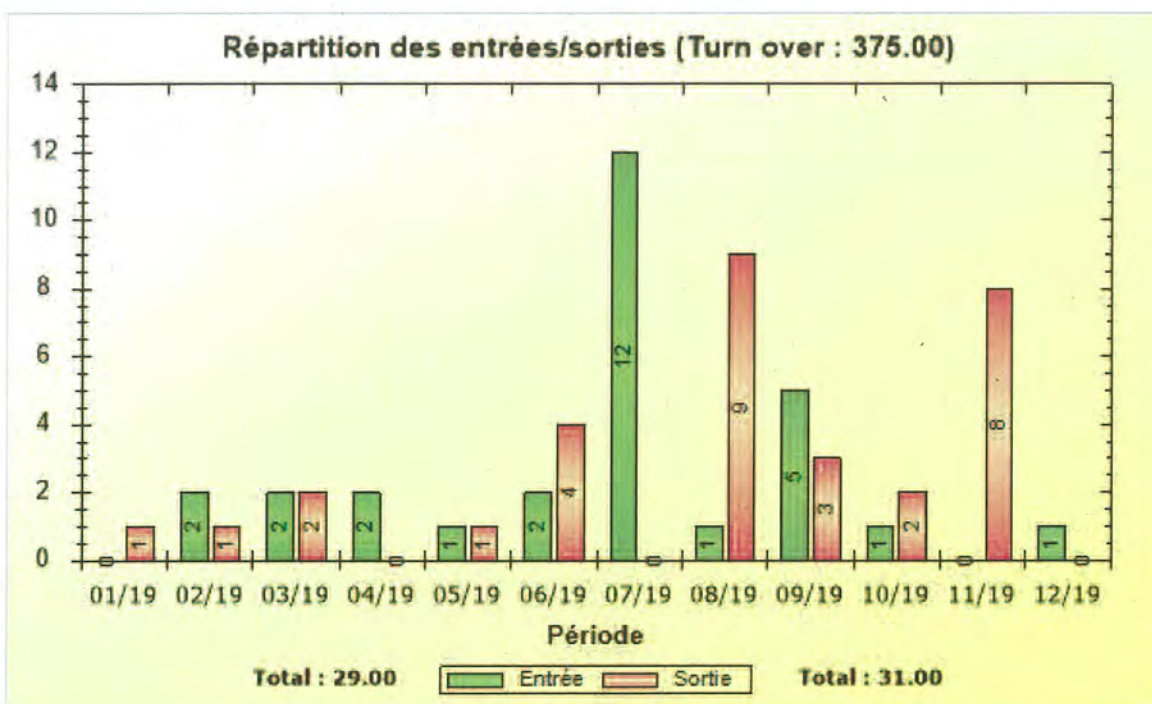
### Répartition de l'effectif par sexe au 31/12/2019

Catégorie	F	H	Total	CDI F	CDI H	Total	CDD F	CDD H	Total
Total	3	5	8	3	3	6		2	2

### Répartition de l'effectif au 31/12/2019 et évolution depuis N-1

Catégorie	Sexe	Total	CDI T.C.	CDI T.P.	CDD T.C.	CDD T.P.
	H	5	3		2	
	F	3	2	1		
<b>Total période N</b>		<b>8</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	
	H	5	5			
	F	6	4	1		1
<b>Total période N-1</b>		<b>11</b>	<b>9</b>	<b>1</b>		<b>1</b>
	H		-2		2	
	F	-3	-2			-1
<b>Écart N-1 / N</b>		<b>-3</b>	<b>-4</b>		<b>2</b>	<b>-1</b>



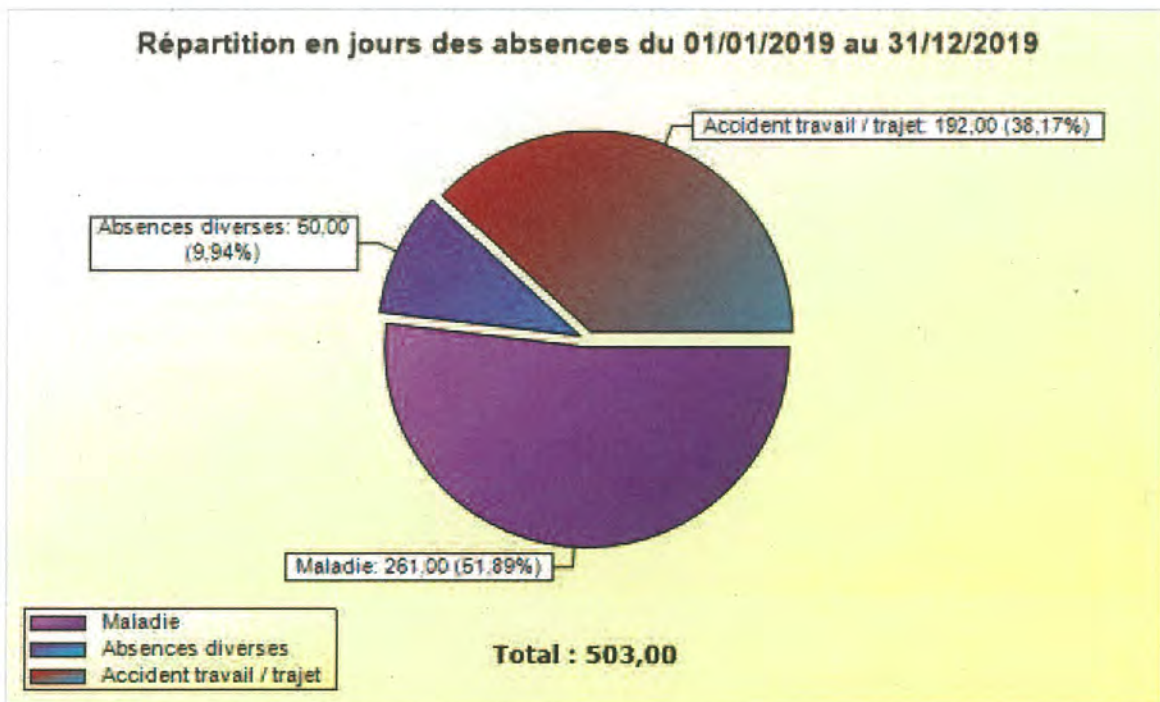


### Tableau qualification

Postes	Qualification
Responsables de sites	BTS Tourisme ou Maîtrise d'Histoire ou autres domaines
Agent d'entretien	CAP
Agent d'accueil et d'animation polyvalent	Minimum Bac + 2 dans des disciplines en relation avec nos missions <ul style="list-style-type: none"> <li>- Histoire / Histoire de l'Art</li> <li>- LVE Anglais</li> <li>- Sciences Politiques et Ecole Préparatoire</li> </ul>
Gardien	Bon niveau en Histoire + formation techniques professionnelles
Agent de commercialisation	Maîtrise d'Histoire, Histoire de l'Art + expérience professionnelle

### ABSENCES

Nombre de journées d'absences au 31/12/2019			
Catégorie	Jours travaillés théoriques	Jours d'absences	Taux d'absentéisme (%)
Total	3 478.00	503.00	14.46



**Nombre de journées d'absences pour MALADIE au 31/12/2019**

Catégorie	Jours travaillés théoriques	Jours d'absences	Taux d'absentéisme (%)
Total	3 478,00	261,00	7,50

**Répartition des absences pour MALADIE selon leur durée au 31/12/2019**

Catégorie	Moins de 3 jours	Entre 3 et 7 jours	Entre 8 et 30 jours	Entre 31 et 90 jours	Plus de 90 jours
Total		2	1		1

Informations majeures affectant la situation du personnel

Néant

Accidents de travail significatifs

Néant

Observations formulées par l'Inspection du Travail

Néant

Modifications apportées à l'organisation du service

Néant

ANALYSE  
de la  
QUALITÉ de SERVICE

## ANNEXE XIII

### Conditions tarifaires

Tarifs pratiqués année N et N-1

**2019**

Sites	Individuels		Groupes		
	Adultes	Enfants (5 à 12 ans)	Adultes Scolaires + de 12 ans (20 pers. et +)	Tour Opérateur	Scolaires moins de 12 ans (20 élèves et +)
Château de BOURDEILLES	8,80 €	5,80 €	7,00 €		3,50 €
Château de BIRON	8,60 €	5,80 €	7,00 €		3,50 €
BIRON / CADOUIN Billet jumelé	12,20 €	8,00 €	10,40 €		6,20 €

**GROUPES** : à partir de 20 personnes minimum et sur réservation

**Gratuités** : 1 accompagnateur pour 10 élèves (groupes scolaires)  
1 chauffeur et 1 accompagnateur (groupes adultes)

\*\*\*

Animations pédagogiques pour les groupes scolaires et les familles pendant les vacances scolaires : 4 € (\*sauf frappe de monnaie : 2 €)

#### Médiéval / Renaissance

Château de Bourdeilles

*Ateliers : héraldique, calligraphie, sigillographie : maxi 25*

Château de Biron :

*Ateliers : héraldique, calligraphie, architecture, vitrail : maxi 25*

*\*frappe de monnaie (2,00 €)*

Sites	Individuels		Groupes		
	Adultes	Enfants (5 à 12 ans)	Adultes Scolaires + de 12 ans (20 pers. et +)	Tour Opérateur	Scolaires moins de 12 ans (20 élèves et +)
Château de BOURDEILLES	8,70 €	5,70 €	6,90 €		3,50 €
Château de BIRON	8,50 €	5,70 €	6,90 €		3,50 €
BIRON / CADOUIN Billet jumelé	12,00 €	7,50 €	10,40 €		6,20 €

**GROUPES** : à partir de 20 personnes minimum et sur réservation

**Gratuités** : 1 accompagnateur pour 10 élèves (groupes scolaires)  
1 chauffeur et 1 accompagnateur (groupes adultes)

\*\*\*

Animations pédagogiques pour les groupes scolaires et les familles pendant les vacances scolaires : **4,20 € (\*sauf frappe de monnaie : 2 €)**

**Médiéval / Renaissance**

Château de Bourdeilles

*Ateliers : héraldique, calligraphie, sigillographie : maxi 25*

Château de Biron :

*Ateliers : héraldique, calligraphie, architecture, vitrail : maxi 25*

*\*frappe de monnaie (2,00 €)*

## ANNEXE XIV

### Compte Rendu technique et financier

#### Horaires d'ouverture et périodes

2019	Février – Mars	Avril – Mai – Juin	Juillet – Août	Septembre – Octobre	Novembre – Décembre
<b>BIRON</b>	10h00 – 12h30	10h00 – 13h00	10h00 – 19h30	10h00 – 13h00	10h00 – 12h30
<b>BOURDEILLES</b>	14h00 – 17h30	14h00 – 18h00		14h00 – 18h00	14h00 – 17h00
<b>Fermeture</b>	Lundi*				Lundi**

\* fermeture les lundis hors vacances scolaires et hors fériés

\*\* fermeture les lundis hors vacances scolaires et le jour de Noël

## Tableau des places vendues par catégorie tarifaire

### Biron

Prestation	TARIF TTC 2019	TOTAL
Adulte Biron	8,60 €	27169
Adulte Biron journées du patrimoine	4,30 €	434
Adulte Biron Chasse au trésor	15,00 €	23
Adulte Biron Nocturne	12,00 €	280
Complément Adulte BIRON (Cadou	5,10 €	530
Vendu par Biron Jum Adulte Biron Cadouin	12,20 €	1940
Vendu par Cadouin Jum Adulte Biron Cadouin	12,20 €	2373
OT Adulte Biron	6,90 €	1
Vendu par Cadouin Jum OT adulte Biron Cadouin		
Adulte lié au Pass famille nocturne Biron	9,50 €	58
Adulte lié au Pass famille nocturne Biron2	11,00 €	88
Adulte lié au Pass famille trésor Biron	15,00 €	
Spécial Biron	7,60 €	340
Adulte VEL	8,60 €	131
jum Adulte Biron Cadouin VEL	12,20 €	132
rembourse A VEL	8,60 €	
Visiteur privilège Biron		2
Carte privilège Biron	22,00 €	
Adulte Biron visite privée	lié à un forfait	2239
Bon echange Biron		3
<b>TOTAL ADULTE</b>		<b>35743</b>
Complément Enfant BIRON (Cadou	3,60 €	28
Enfant Biron Chasse au trésor	12,00 €	8
Enfant Biron	5,80 €	5266
Enfant Biron journées du patrimoine	2,90 €	32
Enfant Biron Nocturne	9,20 €	49
Vendu par Biron Jum Enfant Biron Cadouin	8,00 €	215
Vendu par Cadouin Jum Enfant Biron Cadouin	8,00 €	171
OT Enfant -12 ans Biron		
Enfant lié au Pass famille nocturne Biron	7,00 €	58
Enfant lié au Pass famille nocturne Biron2	9,00 €	132
Enfant lié au Pass famille trésor Biron	10,00 €	
Enfant VEL	5,80 €	23
jum Enfant Biron Cadouin VEL	8,00 €	35
<b>TOTAL ENFANT</b>		<b>6017</b>
GA Biron	7,00 €	930
GA TO Biron	6,10 €	124
Vendu par Biron Jum GA Biron Cadouin	10,40 €	225
Vendu par Cadouin Jum GA Biron Cadouin	10,40 €	98
Vendu par Biron Jum GA TO Biron Cadouin	8,70 €	77
Vendu par Cadouin Jum GA TO Biron Cadouin	8,70 €	51
<b>TOTAL GA</b>		<b>1505</b>

GE+ Biron	7,00 €	30
<b>TOTAL GE+</b>		<b>30</b>
GE- Biron	3,50 €	1542
Vendu par Biron Jum GE- Biron Cadouin	6,20 €	167
Vendu par Cadouin Jum GE- Biron Cadouin	6,20 €	120
<b>TOTAL GE-</b>		<b>1829</b>
Ambassadeur Biron		60
Accompagnant Biron		227
Invité Biron		519
Enfant Biron Gratuit (-5ans)		1871
Enfant Biron Gratuit (-5ans) (VEL)		9
Vendu par Biron Jum Acc Biron Cadouin		28
Vendu par Cadouin Jum Acc Biron Cadouin		14
Vendu par Biron Jum Enfant Biron Cadouin (-5an		75
Vendu par Cadouin Jum Enfant Biron Cadouin (-5an		37
Vendu par Biron Jum Invité Biron Cadouin		5
Vendu par Cadouin Jum Invité Biron Cadouin		13
jum enfant gratuit Biron Cadouin VEL		2
<b>TOTAL GRATUITE</b>		<b>2860</b>
<b>TOTAL ENTREES</b>		<b>47984</b>



## Bourdeilles

Prestation 2019	Tarif TTC 2019	Total au 31-10-2018
Adulte Bourdeilles	8,80 €	19959
Adulte journée du patrimoine	4,40 €	431
Adulte Bourdeilles VEL	8,80 €	99
Nocturne Adulte Bourdeilles	12,00 €	346
Adulte lié auPass famille nocturne Brd	9,50 €	
Adulte lié auPass famille nocturne Brd2	9,50 €	
Pass P Bourdeilles ach à BRD	7,35 €	778
Pass Pierre de Bourdeille ach à BRT	7,35 €	999
Quantité A visite privée Bourd		
Spécial Bourdeilles	7,80 €	75
Visite avec Escape Game Bourde	20,00 €	283
Rembourse billet ESCAPE GAME	20,00 €	-6
Visite avec Escape Game Bourde VEL	20,00 €	201
Bon echange Bourdeilles		8
<b>TOTAL ADULTE</b>		<b>23173</b>
Nocturne Enfant Bourdeilles	9,20 €	114
Enfant Bourdeilles	5,80 €	2689
Pass famille nocturne Brd (3 enf )	7,00 €	
Pass famille nocturne Brd2 (2enf)	7,00 €	
Enfant journée du patrimoine	2,90 €	35
Enfant Bourdeilles VEL	5,80 €	17
<b>TOTAL ENFANT</b>		<b>2855</b>
GA TO Bourdeilles	6,20 €	860
GA Bourdeilles	7,00 €	1542
GE+ Bourdeilles	7,00 €	39
GE- Bourdeilles	3,50 €	439
<b>TOTAL GROUPE</b>		<b>2880</b>
Accompagnant Bourdeilles		206
Enfant Bourdeilles gratuit (-5		1547
Enfant Bourdeilles gratuit VEL		3
Invité Bourdeilles		229
Ambassadeur Bourdeilles		22
<b>TOTAL GRATUITE</b>		<b>2007</b>
<b>TOTAL VISITEURS BRD</b>		<b>30915</b>

Adulte complément escape game	11,30 €	25
Enfant complément escape game	14,30 €	15
Visite avec Escape Game Bourde	20,00 €	283
Rembourse billet ESCAPE GAME	20,00 €	-6
Visite avec Escape Game Bourde VEL	20,00 €	201
<b>TOTAL ESCAPE GAME</b>		<b>518</b>

## Autres recettes

### **Ateliers et animations pédagogiques :**

#### Biron

Animation Architecture Biron	4,00 €	
Animation Heraldique Biron	4,00 €	94
Animation Monnaie Biron	2,00 €	522
Animation Expo	4,00 €	25
Animation nocturne Biron	4,00 €	12
<b>TOTAL ANIMATION</b>		<b>653</b>
Atelier Architecture Biron	4,00 €	179
Atelier Heraldique Biron	4,00 €	675
Atelier Expo	4,00 €	335
Atelier Monnaie Biron	2,00 €	47
<b>TOTAL ATELIER</b>		<b>1236</b>
Audioguide Biron	3,00 €	994

#### Bourdeilles

Cinéma Bourdeilles	5,00 €	9
Animation Caligraphie Bourdeil	4,00 €	53
Animation Gastronomie BOURDEIL	4,00 €	
Animation Heraldique Bourdeill	4,00 €	132
Animation Sigillographie Bourd	4,00 €	44
<b>TOTAL ANIMATION</b>		<b>229</b>
Atelier Calligraphie Bourdeill	4,00 €	213
Atelier Héraldique Bourdeilles	4,00 €	105
Atelier Sigillographie Bourdei	4,00 €	121
<b>TOTAL ATELIER</b>		<b>439</b>
Audioguide Bourdeilles	3,00 €	2375

## ANNEXE XV

---

### Observations ou plaintes des usagers

#### Biron

##### Les plus

- Visite ludique et pédagogique sous forme de jeu de piste
- « CARNET DES INCOLLABLES » pour comprendre le château  
De très bons retours des enseignants  
2 carnets proposés (cycles 1 et 2)
- Festival de Musique en Bergeracois attirant 2000 visiteurs
- Visites nocturnes « LES NUITS DE BIRON », encore un succès cet été  
Déjà un Best-seller pour les hébergeurs du secteur
- L'espace jeu de bois et tir à l'arc (excellents retours des familles)
- Un retour notable de la visite guidée, très demandée cette année ! Engendrant d'excellents retours sur Tripadvisor, Google avis...

##### Les moins

- Signalétique médiocre et inesthétique
- Baisse des ateliers pédagogiques « Blasons » et « Architecture »
- Le manque de mobilier et d'aménagement dans le château
- Exposition d'été (FRAC) généralement mal accueillie par le public
- Manque d'espaces permettant de profiter du site et de s'asseoir

#### Bourdeilles

##### Les plus

- Succès des animations médiévales et animations scolaires et individuelles

##### Les moins

- Mauvaise signalétique routière. Il est vrai que l'absence de panneaux « Château de Bourdeilles, avec logo MH » sur la D106 et la suppression de celui qui existait à Brantôme n'aident pas à la localisation du Château.

## **ANNEXE XVI**

---

### Axes d'amélioration proposés

#### **BIRON (Nous poursuivons les projets et propositions 2018)**

- Très belle programmation à nouveau cette année du FESTIVAL de MUSIQUE EN BERGERACOIS qui appelle à être reconduit. Les 2000 visiteurs se sont présentés avec leurs billets au château.
- Etude du circuit de visite et renouvellement des audioguides.
- Réflexion autour d'un aménagement numérique sur le circuit afin d'offrir aux visiteurs une véritable expérience en dehors des expositions et liée à l'histoire du château (suite au workshop avec les universitaires de la Rochelle).
- Proposition d'un spectacle en journée LE FLEURET D'ELISE (mise en scène d'une saynète se passant pendant la fronde), clin d'œil au tournage du film « LA FILLE DE D'ARTAGNAN ».
- Projet Accueil/Billetterie.

Avec espace clos pour les départs de visites guidées. Nouveau sens du circuit de visite permettant de déployer la visite du château, simplifier le circuit pour les visiteurs, évitant de prendre trop d'escaliers.

## **COMPLÉMENTS**

---

### Evénements

#### **BIRON :**

- L'éductour journée de lancement « véhicules anciens » (pour les présidents des clubs : Triumph Club de France de Périgueux et Continental Silver Club de St Eutrope de Born)
- Sculptures de la chapelle : projet avec le Metropolitan Museum de New-York// AFSP
- Nous travaillons sur un projet valorisant la biodiversité sur le site de Biron (rapaces, reptiles, chauves-souris, insectes). Pour cela, nous faisons des tontes raisonnées sur le site. Semis de jachères et de plantes couvrantes, évitant l'arrachage des mauvaises systématiques. Préparation d'un carnet pédagogique destiné aux scolaires sur la biodiversité des espaces
- La fête des châteaux (reportée à 2021)
- Trail des bastides (départ depuis la cour du château) annulé (reporté ?)

- Le château vient de rejoindre le réseau touristique EVASION SUD-OUEST, afin de rayonner sur les départements du Lot-et-Garonne, Tarn et Garonne, Gers, Gironde
- Reportage France3 Cap Sud-Ouest reporté
- Monnaie de Paris collector représentant un fragment du cabinet mémoriel actuellement en restauration
- Nouvelle médiation (de Lascaux à Biron)

## Bilan culturel et artistique

### BIRON

#### 2019-2021

Le public est en demande de découvrir l'histoire du château et d'y trouver des aménagements en lien avec cette histoire, du moins de pouvoir se projeter dans l'univers d'un château à chacune des époques présentées.

- « Un monde, un seul, pour demeure » été 2019
- « MONUMEN'TERRE » jusqu'en novembre 2020
- Une exposition du FDAC pour l'hiver
- « NOBLESSE DES LISSES pour la saison 2021  
Visite ludique et pédagogique pour les scolaires et centres de loisirs sous forme de jeux de piste (Maintenue et développée selon les propositions d'expositions)  
Nouveau : le « CARNET DES INCOLLABLES » pour comprendre le château
- Chantier de la Librairie/Boutique (en cours)
- Chantier de préservation de « l'oratoire » et ses fresques (en cours)

## Bilan Communication - Promotion

### PRINT

Renouvellement partiel de la signalétique in situ

Dépliant individuel 2019

Manuel des ventes en Français et langues étrangères pour la promotion auprès des Tour-Opérateurs français et internationaux

Dossier de presse 2019

Refonte Brochure scolaire

Affiches & flyers animations été

Annonces & insertions (presse, double page Sud-Ouest, supports promotionnels des Offices de Tourisme...)

Brochure Privatisations & évènementiels

### Opérations promotionnelles/événements

Salons: Salon de l'Agriculture, Rendez-Vous en France, Opération promotionnelle sur Bordeaux, IFTM Top Résa, Salon des Blogueurs

Workshops à l'étranger en collaboration avec le CRT N-A (Madrid, Londres, Amsterdam, Bruxelles, Anvers, Berlin, Munich, Japon, USA – Canada...)

Organisation d'opérations auprès d'un public d'entreprises pour promouvoir les évènementiels, team-building, privatisations... + participation aux Clubs Affaires de Sarlat & Périgueux

Jeu-concours

Mailing hébergements Dordogne, écoles Dordogne et départements limitrophes, entreprises Dordogne et départements limitrophes

Campagne Radio France Bleu

Instameets

Accueil presse et blogueurs

Organisation soirée de présentation aux professionnels du tourisme

### Web / réseaux sociaux

Mise à jour & amélioration des sites web

Annonces web sur les sites web des Offices de Tourisme, guideduperigord.com, perigord.com

Actualisation du site web « Les Grands Sites du Périgord »

Animation des pages Facebook & comptes Instagram

Newsletters Grand Public & à destination d'un public professionnel

# *DONNÉES TECHNIQUES*

## **ANNEXE XVII**

---

### Évolutions générales des ouvrages et des matériels exploités

Bilan de l'état du matériel et des réparations effectuées

Pas de commentaires particuliers

Liste valorisée des équipements renouvelés

Pas de commentaires particuliers

Compléments

Pas de commentaires particuliers



## ANNEXE XVIII

## Etat des travaux d'entretien, de renouvellement et de modernisation

## Liste des contrats de prestation

ANNEE 2019

DATE DES PASSAGES COUT

## Liste des contrats de maintenance

Château de Biron			
			HT
- Protection contre la foudre BCM 444 rue Léo Lagrange - 59500 DOUAI. Centre technique à Bordeaux	28/06/2019		451,08
ATSE BORDES chauffage PAC Daikin+chaudiere elect ACV+pompe de circulation Salmson+autamate,sonde ext,sonde T*,thermostat,vanne 3 voies et servomoteur Sauter	31/03/2019		1700,35
- Système de sécurité et détection Incendie CCHUBB Agence de Bordeaux, Domaine de pelus, 5 Avenue de Pythagore – 33700 MERIGNAC	07/02/2019		1590,72
- Contrat de maintenance matériel incendie extincteurs MP Incendie – 24350 DOUCHAPT	25/03/2019		343,60
SPIE maintenance intrusion centrale Galaxy avec transmetteur +4 RIO + 2 sirènes +8 contacts ouverture + 6 détecteurs volumétriques	01/01/19 au 31/12/19		776,10
- Vérification Annuelle des installations électriques en Exploitation ERP/IGH DEKRA	30/04/2019		320,00
verification Triennale SSI DEKRA	16-juil		720,00

ANNEE 2019

DATE DES  
PASSAGES COUT

## Liste des contrats de maintenance

Château de Bourdeilles			
			HT
- Protection contre la foudre BCM 444 rue Léo Lagrange - 59500 DOUAI. Centre Technique de Bordeaux	11-déc		578,45
Système de sécurité détection incendie et intrusion 2 visites /an + astreinte 365j/24H SPIE Sud-Ouest Direction Régionale Aquitaine ZA de Thouars Rue Alfred Musset - 33400 TALENCE			
- Entretien chaudière du Bâtiment des Communs SARL Morisset Le Pontis - 24320 VERTEILLAC	15-oct		186,07
- Contrat de maintenance du matériel incendie Extincteurs MP Incendie – 24350 DOUCHAPT	26-mars		319,30
- Vérification Annuelle des installations électriques en Exploitation ERP/IGH et Verification triennale SSI Dekra	30-avr		320,00

Synthèse des opérations de maintenance

Biron

Rapport DEKRA de 19 pages fourni à première demande :

Rapport de vérification réglementaire en  
exploitation

N°D20136541901R001

Référence  
client



Système concourant à une mise en sécurité incendie-Moyens de secours-  
Vérif régl en exploitation effectuée dans un ERP ou établissement  
pénitentiaire

Entreprise

SEMITOUR PERIGORD  
CHATEAU DE BIRON  
BIRON  
24540 BIRON

Vérification triennale du SSI catégorie A

Adresse  
de  
facturation

SEMITOUR PERIGORD  
25 Rue Du President Wilson  
24000 PERIGUEUX

Lieu de  
vérification

SEMITOUR PERIGORD  
CHATEAU DE BIRON  
BIRON  
24540 BIRON

Périodicité  
Dates de  
vérification

16/07/2019

Nom et visa  
du signataire

FEIX BRUCE

Pièces jointes

Observation(s)

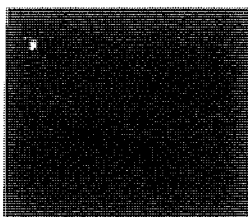
Observation(s) constatée(s)

Date du rapport : 16/07/2019

Reproduction partielle interdite sans  
accord de DEKRA  
Listes des sites et portée de l'accréditation  
disponible sur <http://www.cofrac.fr/>



ACT EXPLOIT BRIVE  
Rue Gérard Miallet  
ZI de Beauregard  
19100 BRIVE LA GAILLARDE  
Tél. : 05.55.92.00.38  
Fax : 05.55.86.13.36  
SIRET : 43325083400011



# MATERIEL DE PROTECTION INCENDIE SAS

## ENTRETIEN ET MAINTENANCE EXTINCTEURS

Capital Social : 10 000 € - RCS 815 015 631 - SIRET 81501563100014 - APE 4670Z  
N° Intracommunautaire FR12 815 015631

Lieu dit Subrenat  
24350 DOUCHAPT  
Tél. : 05.53.90.31.98  
Fax : 05.53.90.30.38  
mp.incendie@wanadoo.fr

### RAPPORT DE MAINTENANCE EXTINCTEURS

SEMITOUR - CHÂTEAU BIRON

Agent : CEDRIC MAZIERES 06 26 42 54 66

N°	EMPLACEMENT	TYPE	ANNEE	TRAVAIL		OBSERVATION
				2019	2020	
1	LOCAL TECHNIQUE	MEA 9	2011	V		
2	LOCAL TECHNIQUE	MC 2	2013	V		
3	CHAPELLE	MEA 6	2004	V		
4	ECURIE	MA 6	2011	V		
5	ECURIE	MC 5	2011	V		
6	TOUR DE LA RECETTE	MEA 9	2007	C		
7	TOUR DE LA RECETTE	MEA 9	2007	C		
8	TOUR DE LA RECETTE	MEA 9	2007	C		
9	TOUR DE LA RECETTE	MEA 9	2007	V		
10						
11	TOUR CONCIERGE ESCALIER	MEA 6	2003	V		
12	TOUR CONCIERGE PALIER 2	MEA 6	2003	V		
13	TOUR ST PIERRE	MEA 6	2011	V		
14	GRANDE CUISINE	MEA 6	2008	V		
15	ARRIERE CUISINE	MEA 9	2002	V		
16	ESCALIER BATIMENT MARECHEAU	MEA 9	2002	V		
17	SALLE DES ETATS	MA 6	2011	V		
18	LA SOUILLARDE	MEA 6	2003	C		
19	PETITE CUISINE	MEA 6	2003	V		
20	SALLE CAVE	MEA 9	2002	C		
21	SALLE CAVE	MA 6	2011	V		
22	ORATOIRE	MEA 6	2011			INACCESSIBLE
23	LOGIS SEGNEURIALE RDC	MEA 6	2003	V		
24	LOCAL ELECTRIQUE RDC	MC 2	2018	V		
25	LOIS SEGNEURIALE 1ER ETAGE	MEA 6	2003	C		

**CONCLUSION : PARC EXTINCTEUR EN BON ETAT DE FONCTIONNEMENT ET D'ENTRETIEN**

Date de vérification : 20/03/2019

V : vérification      N : neuf      R : rénové  
C : charge            S : sparklet  
E : visite endoscopique      ES : échange standard  
MES : mise en service      D : visite décennale  
Q : visite quinquennale      P : périmé

MPI/RM/VD-082013-01

25/03/2019

1/2

N°	EMPLACEMENT	TYPE	ANNEE	TRAVAIL		OBSERVATION
				2019	2020	
26	LOCAL ELECTRIQUE 1ER ETAGE	MC 2	2013	V		
27	SALON XVIII 2 EME ETAGE	MEA 9	2008	V		
28	SALON XVIII 2 EME ETAGE	MEA 9	2008	V		
29	3 EME ETAGE	MEA 6	2003	C		
30	GRENIER	MEA 9	2008	C		
	TOUR DE L'HORLOGE					
1	COULOIR 1ER NIVEAU	MEA 6	2013	V		
2	COULOIR 2EME NIVEAU	MEA 6	2013	V		
3						
4						
5	COULOIR 3EME NIVEAU	MEA 6	2013	V		
LES MARECHAUX						
7	SALLE DES ETATS	MEA 6	2015	V		
8	SALLE DES ETATS	MEA 6	2015	V		
9	TOUR HENRI 4N1	MEA 6	2015	V		
10	MARECHAUX (GRANDE SALLE)	MEA 6	2015	V		
11	MARECHAUX (GRANDE SALLE)	MEA 6	2015	V		
12	TOUR HENRI 4 NIVEAU 2	MEA 6	2015	V		
13	CHAUFFERIE	MC 5	2015	V		
14	CHAUFFERIE	MA 6	2011	V		
	LOGEMENT CONCIERGE	MC 2	2013	V		

CONCLUSION : PARC EXTINCTEUR EN BON ETAT DE FONCTIONNEMENT ET D'ENTRETIEN

MPI/RM/VD-082013-01

25/03/2019

2/2



Votre agence locale :  
 CHUBB France  
 BORDEAUX SERVICES SYSTEMES  
 DOMAINE DE PELUS 16C AVE DE PYTHAGORE  
 33700 MERIGNAC  
 tel : +33 (0)5.57.92.35.00  
 fax : +33 (0)5.57.92.35.01  
 email : CS.Bordeaux@chubb.fr

Bon de travail n° 12697187  
 N° à rappeler pour toute correspondance

Activité Détection incendie  
 Rapport de Intervention Dépannage

Pour toutes demandes d'intervention de dépannage : 0.810.012345

Merci de transmettre à notre opérateur le numéro de référence de votre équipement : **1041684**

Service de maintenance d'installations de système de détection d'incendie et de CMSI\* (Référentiel 17.F7) - Certificat n° 186/06/17.F7

Adresse d'intervention

CHATEAU DE BIRON  
 CHATEAU DE BIRON  
 24540 MONTPAZIER

Adresse de facturation

SEMITOUR PERIGORD 25 RUE PRESIDENT WILSON  
 BP 10021  
 24001 PERIGUEUX CEDEX

Contact : Mr michel dybel  
 Mail : biron@semitour.com

Téléphone : 05.53.05.65.65  
 Mail : G.DEPAEPE@SEMITOUR.COM

Technicien : JULIEN KEVIN  
 Mail : kevin.julien@chubb.fr

Commercial : DUPAU LUCE  
 Téléphone : 06.84.95.91.49  
 Mail : luce.dupau@chubb.fr

Responsable : GONZALEZ DIDIER  
 Mail : didier.gonzalez@chubb.fr

Dates d'intervention : début : jeudi 7 février 2019 14:57  
 fin : jeudi 7 février 2019 15:09

Résumé de l'intervention

a mon arrivée détecteur 2033 en alarme feu.

7 détecteurs en dérangement :

4 dans la partie logis qui tombe en ruines (1012,1025,1027,1022)

1 chepelle, inaccessible cause de la hauteur du plafond.

1 pénstyla et recette non trouver.

a mon départ 7 dérangement.

*il a été changé sur deux logement gardien, mais reste en dérangement*

Signature du client

Contact signataire : Mr michel dybel

Le : jeudi 7 février 2019

CHUBB France  
 siège social : parc saint christophe - pole magellan 1  
 10 avenue de l'entreprise - 95862 Cergy Pontoise  
 tél 01 30 17 37 37 fax 01 30 17 37 36  
 SCS au capital de 32 302 720 euros - TVA FR 43 702 000



SPIE FACILITIES DIRECTION OPERATIONNELLE SUD OUEST



N° Affaire

FICHE D'INTERVENTION MAINTENANCE SSI EXEMPLAIRE EXPLOITATION

ETA TOULOUSE

70 chemin de Payssat, ZI de Montaudran 31029 TOULOUSE

Tél: 05.61.36.75.75 Fax: 05.61.36.74.40

ILR TALENCE

Rue Alfred Musset, ZA de Thouars 33400 TALENCE

Tél: 05.56.84.46.46 Fax: 05.56.84.36.38

ILR SAINT-JEAN-DE-VEDAS

170 rue Henri Farman, PA Marcel Dassault 34435 SAINT-JEAN-DE-VEDAS

Tél: 04.67.07.07.30 Fax: 04.67.07.04.41

ILR LIMOGES

2 avenue du Président John Kennedy 87000 LIMOGES

Tél: 05.55.37.13.62 Fax: 05.55.37.35.72

ILR MIGNÉ-AUXANCES

1 rue des Entreprises 86440 MIGNÉ-AUXANCES

Tél: 05.49.39.37.37 Fax: 05.49.39.37.47

N° SSI 23975

Désignation de l'affaire: Maintenance Châssis de B.107

Nom du client: S. MITCHELL Téléphone:

Adresse: 25 AIRBORNE

Rappel du client le 1/1 à h mn

Arrivée sur site le 03/12/2012 à h mn

Remise en service le 11/11 à h mn

Départ du site le 11/11 à h mn

Table with columns for Di n°, Bon journalier visite préventive, Maint. Corrective, Astrainte, Sous-contrat, Demande écrite du, Demande verbale du, Travaux.

Constat à l'arrivée:

Description de l'intervention ou de la panne: (Symptôme / Définition / Analyse des causes / Remède)

Contrôle de l'alarme intégration et du système... - le client n'est pas en possession des codes administratifs

Appareils de contrôles, mesures, essais et serrages (Référence, numéro, date et désignation):

Validité:

Etat de l'installation à l'issue de la prestation:

Satisfaisant Non Satisfaisant (suite à donner)

Remise en service: Définitive Partielle

Mesures conservatoires à charge du client

Suite à donner: Non Oui (si oui, préciser)

Pièces jointes: Non Oui (si oui, préciser)

CADRE RESERVE A SPIE

Table with columns: Date d'intervention, Intervenant(s), Temps passé, Déplacement(s), P.V. Unitaire, P.V. Total

Toute heure commencée est due, dans sa totalité.

FOURNITURES

Table with columns: Qté, Ref., Désignation / Marque, P.V. Unitaire, P.V. Total

SIGNATURE CLIENT

SIGNATURE TECHNICIEN

Signature of client: D. B. L. M. C. H.

Signature of technician: J. A. T. O. H.

Nom, Qualité, Date

Nom, Date

PRIX VENTE HT

TVA: %

TOTAL A FACTURER TTC

SPIEFA SO SSI-FINT-A

Ex. blanc: Client / Ex. rose: Exploitation / Ex. bleu: Facturation / Ex. jaune: Souche

N°	12146
N° Fiche cahier	

Information site		Information client	
Code	010.1	Cient	GESTIONNAIRE DE SITES SEMITOUR
Civ./Type	GESTIONNAIRE DE SITES	Adresse	25 RUE PDT WILSON
Nom	Chateau de Biron	Code postal	24001
Adresse	Le Bourg	Ville	PERIGUEUX
Code postal	24540	Dirigeant	LE DIRECTEUR
Ville	BRON		
Contrats	P2		
Télésurveillance	Non		
24/24	Non		
Localisation			

Détail de l'intervention			
Prévue le	03/07/2019 à 08h00	Intervenant	FRANCESCHETTI Florian
Effectuée le	03/07/2019		

Equipement	Gamme	Réalisé
POMPE A CHALEUR AIR EAU (M010.1.1) CHÂTEAU DE BIRON	POMPE A CHALEUR PAC AIR EAU -A	✓
CHAUDIERE ELECTRIQUE (M010.1.2) CHÂTEAU DE BIRON	CHAUDIERE ELECTRIQUE CHE-A	✓
CIRCULATEUR (M010.1.3) CHÂTEAU DE BIRON	POMPE DE CIRCULATION PPE-A	✓
REGULATION (M010.1.4) CHÂTEAU DE BIRON	ARMOIRE REGULATION A RMREG-A	✓
RESEAU X (M010.1.5) CHÂTEAU DE BIRON	RESEAU HYDRAULIQUE PURGE	✓
DISCONNECTEUR (M010.1.6) CHÂTEAU DE BIRON	DISCONNECTEUR BA DISCBA-A	✓
VASE D'EXPANSION SOUS PRESSION AZOTE (M010.1.7) CHÂTEAU DE BIRON	VASE EXPANSION EXP-A	✓

Bilan de l'intervention
Equipements vérifiés et contrôlés.

Signature	Annulée
Client absent à la signature de l'intervention	<input type="checkbox"/>
	Vérifiée <input type="checkbox"/>
	A facturer <input type="checkbox"/>
	Statut Intervention terminée

FICHE D'INTERVENTION / BORDEREAU DE SUIVI DE DÉCHETS DANGEREUX pour les opérations nécessitant une manipulation de fluides frigorigènes effectuées sur un équipement, prévus aux articles R.543-82 et R.541-45 du code de l'environnement		Fiche N° : FF03072019	
[1] OPERATEUR (Nom, adresse et SIRET): ATSE BORDES Les 4 routes 24590 Saint Génies Siret: 34498234400024		[2] DETENTEUR (Nom, adresse et SIRET): Château de Biron	
Attestation de capacité n° : 141816-R1			
[3] Equipement concerné :	Identification : unité extérieure Daikin EMRQ16AAY1 N° 584200188		
	Nature du fluide frigorigène : R- R410A	Charge Totale : 11.1 kg	
	Tonnage équivalent CO <sub>2</sub> (HFC/PFC)	teq CO <sub>2</sub>	
[4] Nature de l'intervention :	<input type="checkbox"/> Assemblage de l'équipement <input type="checkbox"/> Mise en service de l'équipement <input type="checkbox"/> Modification de l'équipement <input checked="" type="checkbox"/> Maintenance de l'équipement	<input checked="" type="checkbox"/> Contrôle d'étanchéité périodique <input type="checkbox"/> Contrôle d'étanchéité non périodique <input type="checkbox"/> Démantèlement <input type="checkbox"/> Autre (préciser) :	
Observations: RAS			
<b>Contrôle d'étanchéité</b>			
[5] Détecteur manuel de fuite	Identification : Tek Mate Inficon	Contrôlé le : 11 / 10 / 2019	
[6] Présence d'un système de détection des fuites : <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON			
Fréquence minimale du contrôle périodique			
[7] Quantité de fluide frigorigène dans l'équipement	HCFC <input checked="" type="checkbox"/> 2 kg ≤ Q < 30 kg HFC/PFC <input type="checkbox"/> 5 t ≤ teqCO <sub>2</sub> < 50 t	<input type="checkbox"/> 30 kg ≤ Q < 300 kg <input type="checkbox"/> 50 t ≤ teqCO <sub>2</sub> < 500 t <input type="checkbox"/> Q ≥ 300 kg <input type="checkbox"/> teqCO <sub>2</sub> ≥ 500 t	
[8] Equip. HCFC et equip. HFC sans système de détection des fuites	<input type="checkbox"/> 12 mois	<input type="checkbox"/> 6 mois <input type="checkbox"/> 3 mois	
[9] Équipements HFC avec système de détection des fuites	<input type="checkbox"/> 24 mois	<input type="checkbox"/> 12 mois <input type="checkbox"/> 6 mois	
<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON			
[10] Fuites constatées lors du contrôle d'étanchéité	N°	Localisation de la fuite	
	1		
	2		
	3		
		<input type="checkbox"/> Réalisée <input type="checkbox"/> A faire	
		<input type="checkbox"/> Réalisée <input type="checkbox"/> A faire	
		<input type="checkbox"/> Réalisée <input type="checkbox"/> A faire	
<b>[11] Manipulation du fluide frigorigène</b>			
Quantité chargée totale (A+B+C) : kg		Quantité de fluide récupérée totale (D+E) : kg	
A - Dont fluide vierge : kg		D - Dont fluide destiné au traitement : kg	
B - Dont fluide recyclé (incl. fluide récupéré et réintroduit) : kg		E - Dont fluide conservé pour réutilisation (incl. réintroduction) : kg	
C - Dont fluide régénéré : kg		Identifiant du contenant :	
Code Déchets : 14 06 01* - chlorofluorocarbones, HCFC, HFC - Fluides frigorigènes fluorés			
[12] Dénomination ADR/RID : <input type="checkbox"/> UN 1078, Gaz frigorigère NSA (Gaz réfrigérant, NSA), 2,2 (C/E) <input type="checkbox"/> Autre cas :			
[13] Installation de destination du déchet (Nom, SIRET et adresse)		[14] Transporteur du déchet - si différent de l'opérateur (Nom, SIREN et adresse)	
[15] Observations :		[16] Installation de traitement (nom et adresse)	
[17] N° de bordereau de collecte de petites quantités :		Code R/D :	
[18] N° de bordereau de transformation traitement :		Quantité réceptionnée :	
Je soussigné certifie que l'opération ci-dessus a été effectuée.			
	Opérateur	Détenteur	Installation de traitement
Nom du Signataire :	Franceschetti F	M Cailler	
Qualité du Signataire :	Technicien de maintenance	Responsable	
Date + Visa	03/07/2019 F.F	03/07/2019 M. Cailler	





SEMITOUR PERIGORD  
A l'attention de MR DEPAEPE  
BP 1024  
24001 PERIGUEUX Cedex

Objet : Rapport d'intervention N° 00590342

Références CHATEAU	
N° de site	14247
N° de cde	0
N° de Client	C0017370
N° contrat	0

Douai, le 03/06/2019



Protection  
Foudre



Conseil



Etudes



Contrôle  
Maintenance

Madame, Monsieur,

Suite à la visite de notre technicien, nous vous prions de trouver ci-joint le rapport de vérification de vos installations de protection foudre du site en référence :

**CHATEAU**

24540 BIRON

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire relative à ce contrôle périodique réglementaire.

Notez que dans le cas où ce rapport conclut à la nécessité de travaux de remise en conformité, nous transmettons tous les éléments nécessaires à votre agence régionale du Groupe INDELEC, qui vous adressera un devis estimatif et reprendra contact avec vous dans ce cadre.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos sentiments distingués.

Le Directeur  
Thierry KAZMIERSKI



## NORMES ET REGLEMENTS

Nous avons procédé à la vérification de l'installation de protection contre la foudre de manière à s'assurer de sa conformité en référence aux normes et règlements suivants (documents cochés) :

- Norme NF C 17-102 de septembre 2011 (Systèmes de protection contre la foudre à Dispositif d'Amorçage)
- Norme NF C 17-102 de juillet 1995 (Protection des structures et des zones ouvertes contre la foudre par paratonnerre à dispositif d'amorçage) (norme annulée)
- Norme NF EN 62305-3 de décembre 2012 (Protection contre la foudre - Partie 3)
- Norme NF C 17-100 de décembre 1997 (Protection des structures contre la foudre) (Norme annulée depuis le 1 février 2009)
- Norme NF C 15-100 de décembre 2002 (Installation électrique basse tension)
- Arrêté du 04/10/2010 modifié par l'arrêté du 19/07/2011. Protection contre la foudre des installations soumises à autorisation au titre de la législation des installations classées
- Pour les établissements recevant du public (ERP), la périodicité annuelle est définie selon l'arrêté ministériel du 19 novembre 2001, paru au Journal Officiel du 07 février 2002 applicable dès le 07 avril 2002

Nous avons également contrôlé la présence de parafoudres, rendue obligatoire à l'arrivée électrique générale de tout bâtiment pourvu de paratonnerre depuis mai 2003 par application de la norme NF C 15-100

### Limites des prestations :

Notre vérification consiste à contrôler l'état de conservation et de fonctionnement de l'installation de protection foudre existante

. La conception générale de la protection foudre du site ne fait pas l'objet de ce rapport. Elle doit faire l'objet d'une étude approfondie s'appuyant sur une analyse du risque foudre (ARF) du site

. La conformité du câblage des parafoudres n'est pas prise en compte dans notre prestation. Celle-ci se limite à constater la présence et le bon état de fonctionnement oculaire des parafoudres primaires de type 1 et de leur organe de coupure externe.

. La vérification des parafoudres secondaires n'est pas comprise dans notre prestation.

**A fournir obligatoirement au technicien lors d'une vérification visuelle ou complète pour une industrie classée :**

- Notice de vérification et de maintenance
- Plan d'implantation des protections
- Carnet de bord

## NATURE DE LA VERIFICATION

### - Vérification Complète :

- . de la pointe (examen oculaire, test à distance selon modèle, devis en sus pour vérification des parties actives de la tête PDA),
- . du conducteur de descente (cheminement et continuité électrique),
- . du joint de contrôle (vérification et nettoyage),
- . de la gaine de protection basse,
- . du respect des distances de sécurité et / ou présence des liaisons équipotentielles,
- . des fixations mécaniques des différents éléments de l'installation,
- . de l'équipotentialité des terres paratonnerres avec la terre du réseau électrique du bâtiment,
- . qu'aucune extension ou modification de la structure protégée (ou de son voisinage direct) n'impose la mise en place de dispositions complémentaires de protection,
- . de la présence de parafoudres de type 1 au tableau électrique général.

### Réalisation :

#### - Mesure de la résistance des prises de terre avec tellurohmètre :

- . ouverture du joint de contrôle intercalé sur le conducteur de descente à environ 2 mètres du sol,
- . désolidarisation de l'ensemble gaine/conducteur de la structure sur laquelle elle est fixée, si celle-ci est conductrice,
- . séparation, au niveau du regard de visite, du conducteur méplat de la prise de terre du paratonnerre et du conducteur de terre en cuivre nu du réseau électrique du bâtiment,
- . mise en oeuvre de la méthode de mesure de la résistance (voir ci-dessous),
- . remontage de l'ensemble.

#### - Méthode de mesure de la résistance :

Celle-ci s'effectue avec un appareil de mesure conforme à la norme de sécurité NF EN 61010-1 de 1993, relative aux instruments de mesures électroniques et permet :

- . la mesure de résistance des prises de terre
- . la mesure de continuité

La mesure de la valeur ohmique de la prise de terre isolée des autres circuits est réalisée à l'aide de deux autres prises de terre auxiliaires.

C'est une mesure différentielle entre deux points :

- . la source de tension (1er piquet de terre Z situé à une distance d de la prise de terre à mesurer),
- . la mesure de tension (2ème piquet Y situé à 62 % de d).

La chute de tension entre ces deux points indique la résistance de terre à mesurer (x).

#### - Vérification Visuelle : S'assurer que

- . la conception est conforme aux normes,
- . le système de protection foudre est en bon état,
- . les connexions sont serrées et les conducteurs et bornes présentent une continuité, aucune partie n'est affaiblie par la corrosion, particulièrement au niveau du sol, les connexions visibles de terre sont intactes (opérationnelles),
- . tous les conducteurs visibles et les composants du système sont fixés et protégés contre les chocs et à leur juste place,
- . aucune extension ou modification de la structure protégée n'impose de protection complémentaire,
- . aucun dommage du système de protection, des parafoudres et des fusibles n'est relevé,
- . l'équipotentialité a été réalisée correctement pour de nouveaux services intérieurs à la structure depuis la dernière inspection et les essais de continuité ont été effectués, les conducteurs et connexions d'équipotentialité à l'intérieur de la structure sont en place et intacts,
- . les distances de séparations sont maintenues,
- . les parafoudres de type 1 sont présents au tableau électrique général,
- . l'inspection et les essais des conducteurs et des bornes d'équipotentialité, des écrans, du cheminement des câbles ont été contrôlés et testés.

Références <b>CHATEAU BIRON</b>	
N° de site 14247	N° de Client C0017370
N° de cde 0	N° contrat 0

<b>Rapport de vérification de l'installation de protection contre la foudre N°</b>		<b>00590342</b>
Visite du 03/06/2019	Technicien ROUVRAIS	Interlocuteur

#### INSTALLATION TOUR DE LA RECETTE

Conformément aux normes en vigueur, l'installation paratonnerre existante est en bon état de conservation et de fonctionnement.

Observations mineures :

- L'équipotentialité entre la terre électrique basse tension et la terre paratonnerre est existante. Cependant, il est nécessaire de prévoir un regard de visite avec un dispositif permettant la déconnexion, au pied du conducteur de descente.

- Absence de joint de contrôle. (Côté entrée du personnel)

#### INSTALLATION CHAPELLE SEIGNEURALE

Conformément aux normes en vigueur, l'installation paratonnerre existante est en bon état de conservation et de fonctionnement.

Observation mineure :

- L'équipotentialité entre la terre électrique basse tension et la terre paratonnerre est existante. Cependant, il est nécessaire de prévoir un regard de visite avec un dispositif permettant la déconnexion, au pied du conducteur de descente.

#### INSTALLATION CONCIERGERIE

Conformément aux normes en vigueur, l'installation paratonnerre existante est en bon état de conservation et de fonctionnement.

Observation mineure :

- L'équipotentialité entre la terre électrique basse tension et la terre paratonnerre est existante. Cependant, il est nécessaire de prévoir un regard de visite avec un dispositif permettant la déconnexion, au pied du conducteur de descente.

#### INSTALLATION MARÉCHAUX

Conformément aux normes en vigueur, l'installation paratonnerre existante est en bon état de conservation et de fonctionnement.

Observation mineure :

- L'équipotentialité entre la terre électrique basse tension et la terre paratonnerre est existante. Cependant, il est nécessaire de prévoir un regard de visite avec un dispositif permettant la déconnexion, au pied du conducteur de descente.

NOTA :

- Présence de 2 parafoudres à l'origine de l'installation électrique :

- TGBT Conciergerie sous-sol : conformes.

- Centrale incendie : non conformes.

Références <b>CHATEAU BIRON</b>	
N° de site 14247	N° de Client C0017370
N° de cde 0	N° contrat 0

Appareil de mesure utilisé pour cette vérification : MEGGER DET3TD 0807082936 certifié par ALLTRONIC le 28/03/2019, n° de constat CVF 295372, Date de fin de validité 28/03/2020. (Erreur Maximale Tolérée =+ 2.5% de la lecture)

Identifiant	EQUIPEMENT																								
160539 POINTE	<p><b>POINTE CAPTRICE</b> PDA - BATIMENT CHAPELLE SEIGNEURALE Observations :PDA - BATIMENT CHAPELLE SEIGNEURALE</p> <p style="text-align: center;"><b>Valeurs relevées pour l'équipement</b></p> <table> <tr> <td>Dispositif de capture</td> <td>Pointe PDA</td> </tr> <tr> <td>Pointe autotestable</td> <td>Non</td> </tr> <tr> <td>Etat du dispositif de capture</td> <td>Conforme</td> </tr> <tr> <td>Mât</td> <td>Sans objet</td> </tr> <tr> <td>Haubanage</td> <td>Sans objet</td> </tr> <tr> <td>Support</td> <td>Conforme</td> </tr> </table>	Dispositif de capture	Pointe PDA	Pointe autotestable	Non	Etat du dispositif de capture	Conforme	Mât	Sans objet	Haubanage	Sans objet	Support	Conforme												
Dispositif de capture	Pointe PDA																								
Pointe autotestable	Non																								
Etat du dispositif de capture	Conforme																								
Mât	Sans objet																								
Haubanage	Sans objet																								
Support	Conforme																								
211368 TERRE	<p><b>PRISE DE TERRE</b> BAT CHAPELLE SEIGNEURALE - TERRE GAUCHE Observations :BAT CHAPELLE SEIGNEURALE - TERRE GAUCHE</p> <p style="text-align: center;"><b>Valeurs relevées pour l'équipement</b></p> <table> <tr> <td>Nature du sol</td> <td>Sec</td> </tr> <tr> <td>Mesure de terre circuit fermé (ohms)</td> <td>1.97</td> </tr> <tr> <td>Mesure de terre circuit ouvert (ohms)</td> <td>2.02</td> </tr> <tr> <td>Rupture en partie haute</td> <td>Non</td> </tr> <tr> <td>Equipotentialité terres para./élec.</td> <td>Conforme</td> </tr> <tr> <td>Equipotentialité terres para/para</td> <td>Sans objet</td> </tr> <tr> <td>Regard de visite</td> <td>Inexistant</td> </tr> <tr> <td>Etrier de terre</td> <td>Sans objet</td> </tr> <tr> <td>Gaine</td> <td>Conforme</td> </tr> <tr> <td>Joint</td> <td>Conforme</td> </tr> <tr> <td>Conducteur</td> <td>Rond normalise</td> </tr> <tr> <td>Etat du conducteur</td> <td>Conforme</td> </tr> </table>	Nature du sol	Sec	Mesure de terre circuit fermé (ohms)	1.97	Mesure de terre circuit ouvert (ohms)	2.02	Rupture en partie haute	Non	Equipotentialité terres para./élec.	Conforme	Equipotentialité terres para/para	Sans objet	Regard de visite	Inexistant	Etrier de terre	Sans objet	Gaine	Conforme	Joint	Conforme	Conducteur	Rond normalise	Etat du conducteur	Conforme
Nature du sol	Sec																								
Mesure de terre circuit fermé (ohms)	1.97																								
Mesure de terre circuit ouvert (ohms)	2.02																								
Rupture en partie haute	Non																								
Equipotentialité terres para./élec.	Conforme																								
Equipotentialité terres para/para	Sans objet																								
Regard de visite	Inexistant																								
Etrier de terre	Sans objet																								
Gaine	Conforme																								
Joint	Conforme																								
Conducteur	Rond normalise																								
Etat du conducteur	Conforme																								
211369 TERRE	<p><b>PRISE DE TERRE</b> BAT CHAPELLE SEIGNEURALE - TERRE DROITE Observations :BAT CHAPELLE SEIGNEURALE - TERRE DROITE</p> <p style="text-align: center;"><b>Valeurs relevées pour l'équipement</b></p> <table> <tr> <td>Nature du sol</td> <td>Sec</td> </tr> <tr> <td>Mesure de terre circuit fermé (ohms)</td> <td>0.89</td> </tr> <tr> <td>Mesure de terre circuit ouvert (ohms)</td> <td>1.3</td> </tr> <tr> <td>Rupture en partie haute</td> <td>Non</td> </tr> <tr> <td>Equipotentialité terres para./élec.</td> <td>Conforme</td> </tr> <tr> <td>Equipotentialité terres para/para</td> <td>Sans objet</td> </tr> <tr> <td>Regard de visite</td> <td>Inexistant</td> </tr> </table>	Nature du sol	Sec	Mesure de terre circuit fermé (ohms)	0.89	Mesure de terre circuit ouvert (ohms)	1.3	Rupture en partie haute	Non	Equipotentialité terres para./élec.	Conforme	Equipotentialité terres para/para	Sans objet	Regard de visite	Inexistant										
Nature du sol	Sec																								
Mesure de terre circuit fermé (ohms)	0.89																								
Mesure de terre circuit ouvert (ohms)	1.3																								
Rupture en partie haute	Non																								
Equipotentialité terres para./élec.	Conforme																								
Equipotentialité terres para/para	Sans objet																								
Regard de visite	Inexistant																								

Références CHATEAU BIRON	
N° de site 14247	N° de Client C0017370
N° de cde 0	N° contrat 0

<i>Etrier de terre</i>	Sans objet
<i>Gaine</i>	Conforme
<i>Joint</i>	Conforme
<i>Conducteur</i>	Rond normalise
<i>Etat du conducteur</i>	Conforme

160540 POINTE	<b>POINTE CAPTRICE</b> PDA - BATIMENT MARECHAUX Observations :PDA - BATIMENT MARECHAUX	
	<b>Valeurs relevées pour l'équipement</b>	
	<i>Dispositif de capture</i>	Pointe PDA
	<i>Pointe autotestable</i>	Non
	<i>Etat du dispositif de capture</i>	Conforme
	<i>Mât</i>	Sans objet
	<i>Haubanage</i>	Sans objet
	<i>Support</i>	Conforme

211372 TERRE	<b>PRISE DE TERRE</b> BAT MARECHAUX - TERRE COUR INTERIEURE Observations :BAT MARECHAUX - TERRE COUR INTERIEURE	
	<b>Valeurs relevées pour l'équipement</b>	
	<i>Nature du sol</i>	Sec
	<i>Mesure de terre circuit fermé (ohms)</i>	0.75
	<i>Mesure de terre circuit ouvert (ohms)</i>	0.73
	<i>Rupture en partie haute</i>	Non
	<i>Equipotentialité terres para./élec.</i>	Conforme
	<i>Equipotentialité terres para/para</i>	Sans objet
	<i>Regard de visite</i>	Inexistant
	<i>Etrier de terre</i>	Sans objet
	<i>Gaine</i>	Conforme
	<i>Joint</i>	Conforme
	<i>Conducteur</i>	Meplat normalis
	<i>Etat du conducteur</i>	Conforme

211373 TERRE	<b>PRISE DE TERRE</b> BAT MARECHAUX - TERRE EXT GAUCHE Observations :BAT MARECHAUX - TERRE EXT GAUCHE	
	<b>Valeurs relevées pour l'équipement</b>	
	<i>Nature du sol</i>	Sec
	<i>Mesure de terre circuit fermé (ohms)</i>	2.6
	<i>Mesure de terre circuit ouvert (ohms)</i>	2.45
	<i>Rupture en partie haute</i>	Non
	<i>Equipotentialité terres para./élec.</i>	Conforme
	<i>Equipotentialité terres para/para</i>	Sans objet
	<i>Regard de visite</i>	Inexistant
	<i>Etrier de terre</i>	Sans objet
	<i>Gaine</i>	Conforme
	<i>Joint</i>	Conforme
	<i>Conducteur</i>	Rond normalise
	<i>Etat du conducteur</i>	Conforme

Références <b>CHATEAU BIRON</b>	
N° de site 14247	N° de Client C0017370
N° de cde 0	N° contrat 0

00066054 TERRE	<b>PRISE DE TERRE</b> BAT MARECHAUX - TERRE EXT DROITE Observations :BAT MARECHAUX - TERRE EXT DROITE
	<b>Valeurs relevées pour l'équipement</b>
	<i>Nature du sol</i> Sec
	<i>Mesure de terre circuit fermé (ohms)</i> 2
	<i>Mesure de terre circuit ouvert (ohms)</i> 2.9
	<i>Rupture en partie haute</i> Non
	<i>Equipotentialité terres para./élec.</i> Conforme
	<i>Equipotentialité terres para/para</i> Sans objet
	<i>Regard de visite</i> Inexistant
	<i>Etrier de terre</i> Sans objet
	<i>Gaine</i> Conforme
	<i>Joint</i> Conforme
<i>Conducteur</i> Rond normalisé	
<i>Etat du conducteur</i> Conforme	

00066055 TERRE	<b>PRISE DE TERRE</b> BAT MARECHAUX - TERRE CENTRE Observations :BAT MARECHAUX - TERRE CENTRE
	<b>Valeurs relevées pour l'équipement</b>
	<i>Nature du sol</i> Sec
	<i>Mesure de terre circuit fermé (ohms)</i> 1.9
	<i>Mesure de terre circuit ouvert (ohms)</i> 2.65
	<i>Rupture en partie haute</i> Non
	<i>Equipotentialité terres para./élec.</i> Conforme
	<i>Equipotentialité terres para/para</i> Sans objet
	<i>Regard de visite</i> Inexistant
	<i>Etrier de terre</i> Sans objet
	<i>Gaine</i> Conforme
	<i>Joint</i> Conforme
<i>Conducteur</i> Meplat normalisé	
<i>Etat du conducteur</i> Conforme	

211374 POINTE	<b>POINTE CAPRICE</b> POINTE INERTE - BAT TOUR DE LA RECETTE Observations :POINTE INERTE - BAT TOUR DE LA RECETTE
	<b>Valeurs relevées pour l'équipement</b>
	<i>Dispositif de capture</i> Pointe simple
	<i>Pointe autotestable</i> Non
	<i>Etat du dispositif de capture</i> Conforme
	<i>Mât</i> Sans objet
	<i>Haubanage</i> Sans objet
	<i>Support</i> Conforme

211365 TERRE	<b>PRISE DE TERRE</b> BAT TOUR DE LA RECETTE - TERRE ENTREE Observations :BAT TOUR DE LA RECETTE - TERRE ENTREE
	<b>Valeurs relevées pour l'équipement</b>
	<i>Nature du sol</i> Sec
	<i>Mesure de terre circuit fermé (ohms)</i> 0.85
<i>Rupture en partie haute</i> Non	

Références : CHATEAU BIRON	
N° de site	14247
N° de Client	C0017370
N° de cde	0
N° contrat	0

<i>Equipotentialité terres para/élec</i>	Conforme
<i>Equipotentialité terres para/para</i>	Sans objet
<i>Regard de visite</i>	Inexistant
<i>Etrier de terre</i>	Sans objet
<i>Gaine</i>	Conforme
<i>Joint</i>	Non conforme
<i>Conducteur</i>	Rond normalise
<i>Etat du conducteur</i>	Conforme

211366 TERRE	<b>PRISE DE TERRE</b> BAT TOUR DE LA RECETTE - TERRE ENTREE Observations :BAT TOUR DE LA RECETTE - TERRE ENTREE	
	<b>Valeurs relevées pour l'équipement</b>	
	<i>Nature du sol</i>	Sec
	<i>Mesure de terre circuit fermé (ohms)</i>	0.88
	<i>Mesure de terre circuit ouvert (ohms)</i>	0.86
	<i>Rupture en partie haute</i>	Non
	<i>Equipotentialité terres para /élec.</i>	Conforme
	<i>Equipotentialité terres para/para</i>	Sans objet
	<i>Regard de visite</i>	Inexistant
	<i>Etrier de terre</i>	Sans objet
	<i>Gaine</i>	Conforme
	<i>Joint</i>	Conforme
<i>Conducteur</i>	Rond normalise	
<i>Etat du conducteur</i>	Conforme	

211367 TERRE	<b>PRISE DE TERRE</b> BAT TOUR DE LA RECETTE - TERRE / ECURIES Observations :BAT TOUR DE LA RECETTE - TERRE / ECURIES	
	<b>Valeurs relevées pour l'équipement</b>	
	<i>Nature du sol</i>	Sec
	<i>Mesure de terre circuit fermé (ohms)</i>	0.84
	<i>Mesure de terre circuit ouvert (ohms)</i>	0.87
	<i>Rupture en partie haute</i>	Non
	<i>Equipotentialité terres para /élec.</i>	Conforme
	<i>Equipotentialité terres para/para</i>	Sans objet
	<i>Regard de visite</i>	Inexistant
	<i>Etrier de terre</i>	Sans objet
	<i>Gaine</i>	Conforme
	<i>Joint</i>	Conforme
<i>Conducteur</i>	Rond normalise	
<i>Etat du conducteur</i>	Conforme	

211375 POINTE	<b>POINTE CAPRICE</b> POINTE INERTE - BATIMENT CONCIERGERIE Observations :POINTE INERTE - BATIMENT CONCIERGERIE	
	<b>Valeurs relevées pour l'équipement</b>	
	<i>Dispositif de capture</i>	Pointe simple
	<i>Pointe autotestable</i>	Non
	<i>Etat du dispositif de capture</i>	Conforme
	<i>Mât</i>	Sans objet
<i>Haubanage</i>	Sans objet	



Références <b>CHATEAU BIRON</b>	
N° de site 14247	N° de Client C0017370
N° de cde 0	N° contrat 0

	Support	Conforme
211370 TERRE	<b>PRISE DE TERRE</b> BATIMENT CONCIERGERIE - COTE GAUCHE Observations :BATIMENT CONCIERGERIE - COTE GAUCHE <hr/> <b>Valeurs relevées pour l'équipement</b> <i>Nature du sol</i> Sec <i>Mesure de terre circuit fermé (ohms)</i> 0.57 <i>Mesure de terre circuit ouvert (ohms)</i> 0.56 <i>Rupture en partie haute</i> Non <i>Equipotentialité terres para./élec.</i> Conforme <i>Equipotentialité terres para/para</i> Sans objet <i>Regard de visite</i> Inexistant <i>Etrier de terre</i> Sans objet <i>Gaine</i> Conforme <i>Joint</i> Conforme <i>Conducteur</i> Rond normalise <i>Etat du conducteur</i> Conforme	
211371 TERRE	<b>PRISE DE TERRE</b> BATIMENT CONCIERGERIE - COTE DROIT Observations :BATIMENT CONCIERGERIE - COTE DROIT <hr/> <b>Valeurs relevées pour l'équipement</b> <i>Nature du sol</i> Sec <i>Mesure de terre circuit fermé (ohms)</i> 1.3 <i>Mesure de terre circuit ouvert (ohms)</i> 1.4 <i>Rupture en partie haute</i> Non <i>Equipotentialité terres para./élec.</i> Conforme <i>Equipotentialité terres para/para</i> Sans objet <i>Regard de visite</i> Inexistant <i>Etrier de terre</i> Sans objet <i>Gaine</i> Conforme <i>Joint</i> Conforme <i>Conducteur</i> Rond normalise <i>Etat du conducteur</i> Conforme	
211376 PARAF	<b>PROTECTION PARAFOUDRE</b> TYPE 1 TGBT - BAT CONCIERGERIE SOUS SOL Observations :TYPE 1 TGBT - BAT CONCIERGERIE SOUS SOL <hr/> <b>Valeurs relevées pour l'équipement</b> <i>Parafoudres</i> Existants <i>Etat des parafoudres</i> En fonction <i>Déconnecteurs associés</i> Existants <i>Conformité des parafoudres</i> Conformes	
274307 PARAF	<b>PROTECTION PARAFOUDRE</b> TGBT TYPE 1/2 Observations :TGBT TYPE 1/2 <hr/> <b>Valeurs relevées pour l'équipement</b> <i>Parafoudres</i> Existants <i>Etat des parafoudres</i> En fonction <i>Déconnecteurs associés</i> Existants	

Références: CHATEAU BIRON	
N° de site 14247	N° de Client C0017370
N° de cde 0	N° contrat 0

	Conformité des parafoudres	Non conformes
--	----------------------------	---------------



**QUESTIONNAIRE SATISFACTION**

Nous vous remercions de bien vouloir nous donner votre avis sur le contrôle de l'installation de protection foudre que nous venons de réaliser pour vous, en nous retournant ce questionnaire après avoir coché les cases reflétant votre opinion

	Très bon	Bon	Insuffisant
<b>1°) Notre proposition commerciale</b>			
<input type="checkbox"/> sa rapidité			
<input type="checkbox"/> sa qualité de présentation			
<input type="checkbox"/> sa clarté			
<b>2°) Nos délais d'intervention</b>			
<input type="checkbox"/> contrôle du site			
<input type="checkbox"/> remise du rapport de vérification			
<b>3°) La réalisation de la mission</b>			
<input type="checkbox"/> présentation de notre technicien			
<input type="checkbox"/> respect de vos exigences			
<input type="checkbox"/> explications sur le déroulement de l'intervention			
<input type="checkbox"/> qualité du rapport de vérification			

Vos appréciations ou suggestions :

---



---



---



---



---



---

Site	<b>CHATEAU BIRON</b>	Client	<b>SEMITOUR PERIGORD</b> 24001 PERIGUEUX Cedex
Visite du	03/06/2019	Technicien	ROUVRAIS
		Interlocuteur	



Votre agence locale :  
CHUBB France  
BORDEAUX SERVICES SYSTEMES  
DOMAINE DE PELUS 16C AVE DE PYTHAGORE  
33700 MERIGNAC  
tel : +33 (0)5.57.92.35.00  
fax : +33 (0)5.57.92.35.01  
email : CS.Bordeaux@chubb.fr

Bon de travail n° 12746140  
N° à rappeler pour toute correspondance

## Activité Détection incendie Rapport de Vérification programmée

Pour toutes demandes d'intervention de dépannage : 0.810.012345

Merci de transmettre à notre opérateur le numéro de référence de votre équipement : 1041684

Service de maintenance d'installations de système de détection d'incendie et de CMSI\* (Référentiel I7.F7) - Certificat n° 186/08/I7.F7

### Adresse d'intervention

CHATEAU DE BIRON  
CHATEAU DE BIRON

24540 MONTPAZIER

Contact : Mr M. De Paepe  
Mail : g.depaepe@semitour.com

### Adresse de facturation

SEMITOUR PERIGORD 25 RUE PRESIDENT WILSON  
BP 10021  
24001 PERIGUEUX CEDEX

Téléphone : 05.53.05.65.65  
Mail : G.DEPAEPE@SEMITOUR.COM

Technicien : ATOUT SAMIR  
Mail : samir.atout@chubbfrance.com

Commercial : DUPAU LUCE  
Téléphone : 06.84.95.91.49  
Mail : luce.dupau@chubb.fr

Responsable : JABOT REMI  
Mail : remi.jabot@chubbfrance.com

Dates d'intervention : début : mardi 17 décembre 2019 08:58  
fin : mercredi 18 décembre 2019 16:50

Date de dernière visite : mardi 9 octobre 2018

### Résumé de l'intervention

visite de maintenance préventive annuelle suivant conditions générales de votre contrat d'entretien

travaux réalisés

test détecteurs

test déclencheurs manuels

test processus évacuation

mesures tensions

travaux à prévoir

prévoir accès sécurisé pour dépannage des détecteurs en dérangement

rajout d'un émetteur radio pour dérangement déclencheur manuel

état des tableaux à l'arrivée sur site : dérangement détecteurs 2010 et 2023 et déclencheur manuel recette

état des tableaux au départ du site dérangement détecteur 2010 2023 et déclencheur manuel recettes

CHUBB France  
siège social : parc saint christophe - pole magellan 1  
10 avenue de l'entreprise - 95862 Cergy Pontoise  
tél 01 30 17 37 37 fax 01 30 17 37 38  
SCS au capital de 32 302 720 euros - TVA FR 43 702 000

**Signature du client**

Contact signataire : Mr M. De Paepe

Le : mercredi 18 décembre 2019

CHUBB France

siège social : parc saint christophe - pole magellan 1

10 avenue de l'entreprise - 95862 Cergy Pontoise

tél 01 30 17 37 37 fax 01 30 17 37 38

SCS au capital de 32 302 720 euros - TVA FR 43 702 000

Page 2

65

## État du système à l'arrivée sur site

---

Rien à signaler.

## Actions correctives réalisées

---

Rien à signaler.

## Dysfonctionnements nécessitant une intervention curative

---

Rien à signaler.

## Questionnaire Qualité

---

Non renseigné.

## Synthèse des périphériques vérifiés

---

Désignation	Installés	Vérifiés
AES	2	2
Déclencheur manuel	8	8
Détecteur de fumée	29	29
Détecteur générique	68	68
Diffuseur d'évac. sonore	3	3
EAE	2	2
ECS	1	1
Interface détection	1	1
Interface MES et relayage	1	1
Répétiteur	2	2

## État fonctionnel du système au départ du site

---

Rien à signaler.

## Devis créés suite à l'intervention

---

Pas de devis créé

## Détails de l'intervention

Appareil : CARTE ALIM 225W 24V V3 G - Code article : VCE01020A	Fabricant : Chubb France
Emplacement : p	Tension de sortie : 24
Mise en service : 25/04/2014	Gamme : PSU
<b>Vérif. AES 24V</b>	<b>Résultat</b>
Appareil : CARTE ALIM 225W 24V V2 - Code article : VCE00582A	Fabricant : Chubb France
Emplacement : p	Tension de sortie : 24
Mise en service : 25/04/2014	
<b>Vérif. AES 24V</b>	<b>Résultat</b>
Appareil : MODULE UTI COM V3 G - Code article : V7653617A	Fabricant : Chubb France
Emplacement : p	Gamme : Resonance
Mise en service : 25/04/2014	Type centrale : ECS
<b>Vérif. ECS</b>	<b>Résultat</b>
Contrôle de l'exactitude des libellés	Correct
Contrôle dérangement d'un détecteur ponctuel de chaque bus	Correct
Contrôle essai signalisation	Correct
Contrôle signalisation défaut batteries	Correct
Contrôle signalisation défaut secteur	Correct
Contrôle visuel de l'installation à l'arrivée (Tableau, cablage, détecteurs, déclencheurs...)	Correct
Appareil : CARTE ALIM 120W V2 - Code article : VCE00581A	Fabricant : Chubb France
Emplacement : p	Nombre de batterie : 2 Batteries
Mise en service : 25/04/2014	Tension de sortie : 24
<b>Vérif. 1 EAE - 2 batteries</b>	<b>Résultat</b>



Lieu dit Subrenat  
 24350 DOUCHAPT  
 Tél. : 05.53.90.31.98  
 Fax : 05.53.90.30.38  
 mp.incendie@wanadoo.fr

**MATERIEL DE PROTECTION INCENDIE SAS**  
**ENTRETIEN ET MAINTENANCE EXTINCTEURS**

Capital Social : 10 000 € - RCS 815 015 631 - SIRET 81501563100014 - APE 4870Z  
 N° Intracommunautaire FR12 815 015631

**RAPPORT DE MAINTENANCE**  
**EXTINCTEURS**

**SEMITOUR - CHÂTEAU DE BOURDEILLES**

**Agent : CEDRIC MAZIERES 06 26 42 54 66**

N°	EMPLACEMENT	TYPE	ANNEE	TRAVAIL		OBSERVATION
				2019	2020	
<b>BATIMENT DES COMMUNS</b>						
1	ACCUEIL	MEA 6	2011	V		
2	STOCKAGE	MEA 9	2011	V		
3	EXTENSION STOCKAGE	MEA 6	2011	V		
4	LOCAL TGBT	MC 5	2014	D		
5	CHAUDIERE	MA 9	2009	D		
6	CHAUDIERE	MA 9	2009	D		
7	CHAUDIERE	MC 2	2014	V		
8	1ER ETAGE (SALLE DE REUNION)	MEA 9	2009	D		
9	1ER ETAGE (SALLE VIP)	MEA 6	2011	V		
<b>CHÂTEAU MEDIEVAL</b>						
1	SALLE HAUTE	MEA 6	2011	V		
2	SALLE HAUTE	MEA 6	2006	V		
3	VOLANT	MEA 6	2011	V		
4	SALLE HAUTE	MC 2	2014	V		
<b>LOGIS RENAISSANCE</b>						
1	RDC COULOIR	MEA 6	2011	V		
2	RDC COULOIR	MEA 6	2011	V		
3	RDC RESERVE CHAPELLE	MC 2	2014	V		
4	RDC BIBLIOTHEQUE	MEA 6	2011	V		
5	RDC SALLE D'ARME	MEA 6	2011	V		
6	1ER ETAGE COULOIR	MEA 6	2011	V		
7	1ER ETAGE RESERVE	MEA 6	2011	V		
<b>CONCLUSION : PARC EXTINCTEUR EN BON ETAT DE FONCTIONNEMENT ET D'ENTRETIEN</b>						

Date de vérification : 21/03/2019

V : vérification      N : neuf      R : renové  
 C : charge          S : sparklet  
 E : visite endoscopique      ES : echange standard  
 MES : mise en service      D : visite décennale  
 Q : visite quinquennale      P : périmé

N°	EMPLACEMENT	TYPE	ANNEE	TRAVAIL	OBSERVATION
MPI/RM/VD-082013-01			26/03/2019		



EMPLACEMENT		TITRE	ANNEE	2018	2019	OBSERVATION
	1ER ETAGE ARMOIR ELEC.	MC 2	2012	V		
	1ER ETAGE SALON DORE	MEA 6	2011	C		
11	1ER ETAGE SALLE A MANGER	MEA 6	2011	C		
12	2EME ETAGE COULOIR	MEA 6	2011	C		
13	2EME ETAGE CHARLEQUINT	MEA 6	2011	V		
14	2EME ETAGE CHAMBRE RENAISSANCE	MEA 6	2011	V		
15	2EME ETAGE RESERVE	MEA 6	2011	V		
16	2EME ETAGE RESERVE ARMOIRE ELEC.	MC 2	2014	V		
17	2EME ETAGE COMBLE	MEA 6	2011	V		
<b>AILE MOYEN AGE RDC</b>						
	AILE MOYEN AGE RDC	ANDRIEU	MEA 6	2013	V	
	AILE MOYEN AGE RDC	ANDRIEU	MEA 6	2013	V	
	AILE MOYEN AGE RDC	ANDRIEU	MC 2	2013	V	
35	LOCAL ESPACE VERT	ROT	MC 2	2014	V	
16	CHAUDIERE	MA 6P	2017	V		
CONCLUSION : PARC EXTINCTEUR EN BON ETAT DE FONCTIONNEMENT ET D'ENTRETIEN						



SPIE FACILITIES DIRECTION OPERATIONNELLE SUD OUEST



N° Affaire

FICHE D'INTERVENTION MAINTENANCE SSI EXEMPLAIRE CLIENT

ETA TOULOUSE
70 chemin de Paysat, ZI de Montaudran
31029 TOULOUSE
Tél: 05.61.36.75.75 Fax: 05.61.36.74.40

ILR TALENCE
Rue Alfred Musset, ZA de Thouars
33400 TALENCE
Tél.: 05.56.84.46.46 Fax: 05.56.84.36.38

ILR SAINT-JEAN-DE-VEDAS
170 rue Henri Faman, PA Marcel Dassault
34435 SAINT-JEAN-DE-VEDAS
Tél.: 04.67.07.07.30 Fax: 04.67.07.04.41

ILR LIMOGES
2 avenue du Président John Kennedy
87005 LIMOGES
Tél.: 05.55.37.13.62 Fax: 05.55.37.35.72

ILR MIGNÉ-AUXANCES
1 rue des Entreprises
86440 MIGNÉ-AUXANCES
Tél.: 05.49.39.37.37 Fax: 05.49.39.37.47

N° SSI 23993

Désignation de l'affaire: Maintenance Alarme intrusion
Nom du client: SEMITOUR Téléphone:
Adresse: Chateau de Bourdeuil

Table with columns for DI n°, Bon journalier visite préventive, Maint. Corrective, Astreinte, Sous-contrat, Hors contrat, Demande écrite du, Demande verbale du, Travaux.

Rappel du client le 1/1 à h mn
Arrivée sur site le 05/03/2019 à h mn
Remise en service le 1/1/1 à h mn
Départ du site le 1/1/1 à h mn

Constat à l'arrivée:

Description de l'intervention ou de la panne: Maintenance de l'alarme intrusion dans le cadre de contrat

Appareils de contrôles, mesures, essais et serrissages (Référence immatriculation et désignation):
Etat de l'installation à l'issue de la prestation: Satisfaisant
Remise en service: Définitive
Suite à donner: Non
Pièces jointes: Non

Table with columns: Date d'intervention, intervenant(s), Temps passé, Déplacement(s)

Table with columns: Qté, Réf., Désignation / Marque

SIGNATURE CLIENT: SEMITOUR PERIGORD
SIGNATURE TECHNICIEN: LAHOT OH
Nom: CHATEAU BOURDEUILLES
Date: 05/03/2019

NE RIEN ÉCRIRE



Service d'Installation et de Maintenance de Systèmes de Sécurité Incendie (Réf. 17-47)  
Certificat N° 22 VOMT 27  
Certification effectuée par le CDFP - www.cdfp.com

Documents d'exploitation et modification

	NP	NA	S	NS	N° Obs.
Dossier SSI	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Registre de sécurité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Plans de zones et notice simplifiée (prés de la centrale)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Tableau de constitution : scénario conforme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Carnet de maint. Ou main courante renseignée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Modification de l'installation, depuis notre dernière visite	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Formation du personnel (annuelle SSI type 1)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Document supplémentaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Classification établissement Type: Categorie

Categorie SSI:  A  B  C  D  E

Equipements d'alarme: EA1  EA2a  EA2b  EA3  EA4

Centrale(s)

NA	S	NS	N° Obs.	NA	S	NS	N° Obs.
	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Marque	Chubb			MST-Com			
Référence	MST-Com			MST-Com			
Etiquette F7	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>			

Estampe NF:  Oui  Non

Vérification programmation:  Oui  Non

Test alarman:  Oui  Non

Sources d'alimentation

SDI		CMSI	
S	NS	S	NS
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Protection 220V repaire, dans armoire principale:  Oui  Non

Source principale (différente à prévoir):  Oui  Non

Caractéristique batterie(s): 2 x 12V 7 Ah

Année batteries (< à 4 ans): Mai 2018

Batterie(s), secteur présent: 23,4 V

Batterie(s), secteur absent: à TO: 26,4 V 0,24 A

Délestage fonction: Non / Oui ... à T: ... H, I après délestage: A

Autonomie batterie(s) (>12h + 10mn d'alarme UGA): H

Source auxiliaire:  Oui  Non

Marque ref: AES 1

Source A, E, S, secteur présent: V

Caractéristique batterie(s): V Ah

Année batteries (< à 4 ans):

Batterie(s), secteur présent: V

Batterie(s), secteur absent: à TO: V A

OBSERVATIONS REGLEMENTAIRES

N° Obs.	Observations

FICHE DE MAINTENANCE PREVENTIVE  
SYSTEME DE SECURITE INCENDIE



Déclaration ASN manipulation et stockage DFCI  
Conforme NFS 61-923 hors annexes F et H

Références Appareils de mesure:


Réseau d'évacuation Par UGA

Audité en tout point de bâtiment

Alarme restreinte min

Type	Ref.	Du	à

Détect. Ionique		
Détect. Thermique		
Détect. Optique de fumée		
Détect. Optique de flamme		21
Détect. Multigrille		
Détect. Multiplexeur		
Détecteur Manuel		16
Détect. Usinaire		
Détect. per Aspiration		
Détect. De gâche		
Indicateur d'état		

Diffuseur sonore		
Sirene BAAS type PR		
Sirene BAAS type SA		
Sirene BAAS type MA		
Alarme générale sélective		
Diffuseur sonore et/ou lumineux		
Diffuseur lumineux		
Diffuseur message parlé		

Test DAS	Automatique	En man.
Coupeur ventilation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Coupeur sonification d'ambiance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Non Stop Ascenseur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Commande de remise en lumière	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Télécommande BAES / BAEM	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Alarme restreinte	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Diversification des issues de secours	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transmetteur isophonique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Porte botteuse à fermeture automatique	Commande Position
Porte coulissante à fermeture automatique	Commande Position
Réseau et porte à déplacement vertical	Commande Position
clapets coupe feu	Commande Position
Ouvrant(s) en lacide	Commande Position
Extincteur(s) de fumée	Commande Position
Coffret de relaying	Commande Position
Volets de désenfumage	Commande Position
Volets de transfert	Commande Position

Exécuté Client / Exécute SPIE / Exécuté Autre / Exécuté autre

NA: Non Applicable / S: Satisfait / NS: Non Satisfait / NP: Non Présent / N° Obs: Observation



## Attestation d'entretien - CHAUDIERE FIOUL de 4 à 400kW - 1/2

Nom du commanditaire : <b>SEMITOUR</b> Adresse du commanditaire :  Adresse du local chaudière : <b>Château de BOURDEILLE</b>	Entreprise effectuant : <b>Sanitaire - Chauffage Couverture - Zinguerie Climatisation</b> Tel : Adresse : <b>SARL MORISSET Le Pontis - 24320 VERTEILLAC Tél. : 05.53.91.60.46 - Fax : 05.53.90.37.55 E-mail : sari-morisset@wanadoo.fr SIRET 422 973 227 00022 APE 4322 B</b>
---	---

<b>Caractéristiques de la chaudière</b> Marque, modèle : <b>VISSMANN</b> Puissance nominale Pn (min,max) : ..... Mode d'évacuation, type : ..... Date de mise en service : ..... Numéro de série : ..... Date du dernier entretien (si disponible) : ..... / ..... / .....	<b>Caractéristiques du brûleur (si applicable)</b> Marque, modèle : <b>VISSMANN</b> Puissance nominale Qn (min,max) : ..... Type de gicleur : ..... Date de mise en service : ..... Numéro de série : ..... Date du dernier ramonage (si disponible) : ..... / ..... / .....
--	--

### Points de contrôle obligatoires de l'entretien

	Sans objet	Validé	Non Validé
Vérification de l'état, de la nature et de la géométrie du conduit de raccordement de l'appareil.		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nettoyage du corps de chauffe		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Démontage et nettoyage du brûleur		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nettoyage du pré-filtre fioul domestique lorsque l'installation en est murie	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nettoyage du filtre de la pompe fioul domestique		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vérification fonctionnelle des dispositifs de sécurité de l'appareil		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vérification fonctionnelle du circulateur de chauffage (si présent dans l'appareil)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

### Points de contrôle recommandés

Vérification et réglage des organes de régulation (si présent dans l'appareil)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vérification de la pression du réseau hydraulique		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Chaudière avec ballon à accumulation : vérification des anodes et des accessoires fournis par le constructeur et suivant les prescriptions de celui-ci	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres points vérifiés : .....			

### Mesures obligatoires après les opérations de réglage : L'imprimé du test de combustion peut aussi être agrafé sur l'attestation

Indice de noircissement (test bacharach) : .....  
 Température des fumées : **115** °C      Température ambiante : **19,5** °C  
 Teneur CO<sub>2</sub> et/ou teneur O<sub>2</sub> (à préciser) dans les fumées : **6,93** .....  
 Pression de pulvérisation du gicleur : **15** ..... bars

### Teneur en CO à proximité de l'appareil en fonctionnement pour chaudière de type B (voir p.2) uniquement : **7** ppm

- %CO < 20ppm      *La situation est normale*
- 20 ppm < %CO < 50 ppm      *Il y a anomalie de fonctionnement nécessitant impérativement des investigations complémentaires concernant le tirage du conduit de fumées et la ventilation du local.*
- %CO > 50ppm      *Il y a un danger grave et imminent nécessitant la mise à l'arrêt de la chaudière et la recherche du dysfonctionnement avant remise en service*

A compter du 1er Juillet 2014 le seuil de 20 ppm sera abaissé à 10 ppm

### Appareil(s) de mesure (Marqua et référence)

Rendement sur PCI de la Chaudière à puissance nominale utile de fonctionnement (en %)	Emissions de polluants (en mg/kWh à 0% d'O <sub>2</sub> )		
Rendement évalué de la chaudière	..... %	Emissions évaluées de NOx de la chaudière	.....
Rendement de référence (sauf impossibilité liée aux caractéristiques techniques de l'installation)	..... %	Emissions de NOx de référence (sauf impossibilité liée aux caractéristiques techniques de l'installation)	90

## Attestation d'entretien - CHAUDIERE de 4 à 400kW - 2/2

### Définitions :

*Rendement de référence : pour les combustibles solides, le rendement de référence est le rendement sur PCI de la meilleure technologie équivalente de chaudière présente sur le marché en 2009. Pour les combustibles fioul et gaz, il s'agit du rendement sur PCI à charge totale d'une chaudière à condensation de même puissance.*

*Emission de référence : la valeur de référence correspond au niveau équivalent d'émissions atteint par l'utilisation des meilleures technologies de chaudières utilisant le même combustible et présent sur le marché de 2009.*

*Les chaudières de type B sont des chaudières avec circuit de combustion non étanche et raccordées à un conduit de fumée.*

*Les chaudières de type C sont des chaudières avec circuit de combustion étanche, aussi appelées "à ventouse".*

### Défauts corrigés suite aux opérations d'entretien :

### Conseils et recommandations portant sur :

> le bon usage de la chaudière en place

> les améliorations possibles de l'ensemble de l'installation de chauffage

> l'intérêt éventuel du remplacement du brûleur, de la chaudière, ou de l'installation de chauffage

*Les conseils et recommandations de la présente attestation sont donnés à titre indicatif et ont une valeur informative. Aucun investissement proposé par la personne ayant effectué l'entretien ne revêt un caractère obligatoire. Il s'agit de conseils et non de prescriptions ou d'injonctions de faire, sauf pour le cas où une teneur anormalement élevée en monoxyde de carbone est constatée*

Date de la visite : 18 / 10 / 2019

Nom et signature de la  
personne ayant réalisée  
l'entretien :

Signature du  
commanditaire :



SEMITOUR PERIGORD  
A l'attention de MR MATHET  
BP 1024  
24001 PERIGUEUX Cedex

Objet : Rapport d'intervention N° 00615022

Références CHATEAU DE BOURDEILLES

Douai, le 11/12/2019

N° de site	14248	N° de Client	C0017370
N° de cde	0	N° contrat	0

0327996388



Protection  
Foudre



Conseil



Etudes



Contrôle  
Maintenance

Madame, Monsieur,

Suite à la visite de notre technicien, nous vous prions de trouver ci-joint le rapport de vérification de vos installations de protection foudre du site en référence :

### CHATEAU DE BOURDEILLES

24310 BOURDEILLES

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire relative à ce contrôle périodique réglementaire.

Notez que dans le cas où ce rapport conclut à la nécessité de travaux de remise en conformité, nous transmettons tous les éléments nécessaires à votre agence régionale du Groupe INDELEC, qui vous adressera un devis estimatif et reprendra contact avec vous dans ce cadre.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos sentiments distingués.

Le Directeur  
Thierry KAZMIERSKI



**NORMES ET REGLEMENTS**

Nous avons procédé à la vérification de l'installation de protection contre la foudre de manière à s'assurer de sa conformité en référence aux normes et règlements suivants (documents cochés) :

- Norme NF C 17-102 de septembre 2011 (Systèmes de protection contre la foudre à Dispositif d'Amorçage)
- Norme NF C 17-102 de juillet 1995 (Protection des structures et des zones ouvertes contre la foudre par paratonnerre à dispositif d'amorçage) (norme annulée)
- Norme NF EN 62305-3 de décembre 2012 (Protection contre la foudre - Partie 3)
- Norme NF C 17-100 de décembre 1997 (Protection des structures contre la foudre) (Norme annulée depuis le 1 février 2009)
- Norme NF C 15-100 de décembre 2002 (Installation électrique basse tension)
- Arrêté du 04/10/2010 modifié par l'arrêté du 19/07/2011. Protection contre la foudre des installations soumises à autorisation au titre de la législation des installations classées
- Pour les établissements recevant du public (ERP), la périodicité annuelle est définie selon l'arrêté ministériel du 19 novembre 2001, paru au Journal Officiel du 07 février 2002 applicable dès le 07 avril 2002

Nous avons également contrôlé la présence de parafoudres, rendue obligatoire à l'arrivée électrique générale de tout bâtiment pourvu de paratonnerre depuis mai 2003 par application de la norme NF C 15-100

**Limites des prestations :**

Notre vérification consiste à contrôler l'état de conservation et de fonctionnement de l'installation de protection foudre existante

- . La conception générale de la protection foudre du site ne fait pas l'objet de ce rapport. Elle doit faire l'objet d'une étude approfondie s'appuyant sur une analyse du risque foudre (ARF) du site
- . La conformité du câblage des parafoudres n'est pas prise en compte dans notre prestation. Celle-ci se limite à constater la présence et le bon état de fonctionnement oculaire des parafoudres primaires de type 1 et de leur organe de coupure externe.
- . La vérification des parafoudres secondaires n'est pas comprise dans notre prestation.

**A fournir obligatoirement au technicien lors d'une vérification visuelle ou complète pour une industrie classée :**

- Notice de vérification et de maintenance
- Plan d'implantation des protections
- Carnet de bord

## NATURE DE LA VERIFICATION

### - Vérification Complète :

- . de la pointe (examen oculaire, test à distance selon modèle, devis en sus pour vérification des parties actives de la tête PDA),
- . du conducteur de descente (cheminement et continuité électrique),
- . du joint de contrôle (vérification et nettoyage),
- . de la gaine de protection basse,
- . du respect des distances de sécurité et / ou présence des liaisons équipotentielles,
- . des fixations mécaniques des différents éléments de l'installation,
- . de l'équipotentialité des terres paratonnerres avec la terre du réseau électrique du bâtiment,
- . qu'aucune extension ou modification de la structure protégée (ou de son voisinage direct) n'impose la mise en place de dispositions complémentaires de protection,
- . de la présence de parafoudres de type 1 au tableau électrique général.

### Réalisation :

#### - Mesure de la résistance des prises de terre avec tellurohmètre :

- . ouverture du joint de contrôle intercalé sur le conducteur de descente à environ 2 mètres du sol,
- . désolidarisation de l'ensemble gaine/conducteur de la structure sur laquelle elle est fixée, si celle-ci est conductrice,
- . séparation, au niveau du regard de visite, du conducteur méplat de la prise de terre du paratonnerre et du conducteur de terre en cuivre nu du réseau électrique du bâtiment,
- . mise en oeuvre de la méthode de mesure de la résistance (voir ci-dessous),
- . remontage de l'ensemble.

#### - Méthode de mesure de la résistance :

Celle-ci s'effectue avec un appareil de mesure conforme à la norme de sécurité NF EN 61010-1 de 1993, relative aux instruments de mesures électroniques et permet :

- . la mesure de résistance des prises de terre
- . la mesure de continuité

La mesure de la valeur ohmique de la prise de terre isolée des autres circuits est réalisée à l'aide de deux autres prises de terre auxiliaires.

C'est une mesure différentielle entre deux points :

- . la source de tension (1er piquet de terre Z situé à une distance d de la prise de terre à mesurer),
- . la mesure de tension (2ème piquet Y situé à 62 % de d).

La chute de tension entre ces deux points indique la résistance de terre à mesurer (x).

#### - Vérification Visuelle : S'assurer que

- . la conception est conforme aux normes,
- . le système de protection foudre est en bon état,
- . les connexions sont serrées et les conducteurs et bornes présentent une continuité, aucune partie n'est affaiblie par la corrosion, particulièrement au niveau du sol, les connexions visibles de terre sont intactes (opérationnelles),
- . tous les conducteurs visibles et les composants du système sont fixés et protégés contre les chocs et à leur juste place,
- . aucune extension ou modification de la structure protégée n'impose de protection complémentaire,
- . aucun dommage du système de protection, des parafoudres et des fusibles n'est relevé,
- . l'équipotentialité a été réalisée correctement pour de nouveaux services intérieurs à la structure depuis la dernière inspection et les essais de continuité ont été effectués, les conducteurs et connexions d'équipotentialité à l'intérieur de la structure sont en place et intacts,
- . les distances de séparations sont maintenues,
- . les parafoudres de type 1 sont présents au tableau électrique général,
- . l'inspection et les essais des conducteurs et des bornes d'équipotentialité, des écrans, du cheminement des câbles ont été contrôlés et testés.



Références	CHATEAU DE BOURDEILLES BOURDEILLES	
------------	---------------------------------------	--

N° de site	14248	N° de Client	C0017370
N° de cde	0	N° contrat	0

<b>Rapport de vérification de l'installation de protection contre la foudre N°</b>		<b>00615022</b>
Visite du	11/12/2019	Technicien ROUVRAIS
		Interlocuteur Mr ALLETRU

Conformément aux normes en vigueur, l'installation paratonnerre existante est en bon état de conservation et de fonctionnement.

Observations mineures:

- L'équipotentialité entre la terre électrique basse tension et la terre paratonnerre est existante. Cependant, il est nécessaire de prévoir un regard de visite avec un dispositif permettant la déconnexion, au pied du conducteur de descente. (Salle côté nord bas, donjon et salle côté sud)

- Absence de panneaux avertisseurs en cas d'orage.

NOTA :

- Présence de parafoudres à l'origine de l'installation électrique.

Néanmoins, les parafoudres ne sont plus conformes à la norme NFC 15 100 applicable depuis le 31 mai 2003. (sans effet rétro-actif). En effet, nous vous recommandons de prévoir des parafoudres primaires de type 1 avec dispositif de déconnexion.

Appareil de mesure utilisé pour cette vérification : MEGGER DET3TD 101541772 certifié par DIMELCO le 05/07/2019, n° de constat 071919002, Date de fin de validité 05/07/2020. (Erreur Maximale Tolérée =+2.5% de la lecture)

Identifiant	EQUIPEMENT												
160701 POINTE	<b>POINTE CAPTRICE</b> PDA Observations :PDA <hr/> <b>Valeurs relevées pour l'équipement</b> <table> <tr> <td>Dispositif de capture</td> <td>Pointe PDA</td> </tr> <tr> <td>Pointe autotestable</td> <td>Non</td> </tr> <tr> <td>Etat du dispositif de capture</td> <td>Conforme</td> </tr> <tr> <td>Mât</td> <td>Conforme</td> </tr> <tr> <td>Haubanage</td> <td>Sans objet</td> </tr> <tr> <td>Support</td> <td>Conforme</td> </tr> </table>	Dispositif de capture	Pointe PDA	Pointe autotestable	Non	Etat du dispositif de capture	Conforme	Mât	Conforme	Haubanage	Sans objet	Support	Conforme
Dispositif de capture	Pointe PDA												
Pointe autotestable	Non												
Etat du dispositif de capture	Conforme												
Mât	Conforme												
Haubanage	Sans objet												
Support	Conforme												
160702 POINTE	<b>POINTE CAPTRICE</b> <b>POINTE INERTE</b> Observations :POINTE INERTE <hr/> <b>Valeurs relevées pour l'équipement</b> <table> <tr> <td>Dispositif de capture</td> <td>Pointe simple</td> </tr> <tr> <td>Pointe autotestable</td> <td>Non</td> </tr> <tr> <td>Etat du dispositif de capture</td> <td>Conforme</td> </tr> <tr> <td>Mât</td> <td>Sans objet</td> </tr> <tr> <td>Haubanage</td> <td>Sans objet</td> </tr> <tr> <td>Support</td> <td>Conforme</td> </tr> </table>	Dispositif de capture	Pointe simple	Pointe autotestable	Non	Etat du dispositif de capture	Conforme	Mât	Sans objet	Haubanage	Sans objet	Support	Conforme
Dispositif de capture	Pointe simple												
Pointe autotestable	Non												
Etat du dispositif de capture	Conforme												
Mât	Sans objet												
Haubanage	Sans objet												
Support	Conforme												
160703 POINTE	<b>POINTE CAPTRICE</b> <b>POINTE INERTE</b> Observations :POINTE INERTE												

	<p align="center"><b>Valeurs relevées pour l'équipement</b></p> <table> <tr> <td><i>Dispositif de capture</i></td> <td>Pointe simple</td> </tr> <tr> <td><i>Pointe autotestable</i></td> <td>Non</td> </tr> <tr> <td><i>Etat du dispositif de capture</i></td> <td>Conforme</td> </tr> <tr> <td><i>Mât</i></td> <td>Sans objet</td> </tr> <tr> <td><i>Haubanage</i></td> <td>Sans objet</td> </tr> <tr> <td><i>Support</i></td> <td>Conforme</td> </tr> </table>	<i>Dispositif de capture</i>	Pointe simple	<i>Pointe autotestable</i>	Non	<i>Etat du dispositif de capture</i>	Conforme	<i>Mât</i>	Sans objet	<i>Haubanage</i>	Sans objet	<i>Support</i>	Conforme
<i>Dispositif de capture</i>	Pointe simple												
<i>Pointe autotestable</i>	Non												
<i>Etat du dispositif de capture</i>	Conforme												
<i>Mât</i>	Sans objet												
<i>Haubanage</i>	Sans objet												
<i>Support</i>	Conforme												
160704 POINTE	<p><b>POINTE CAPTRICE</b> <b>POINTE INERTE</b> Observations :POINTE INERTE</p> <p align="center"><b>Valeurs relevées pour l'équipement</b></p> <table> <tr> <td><i>Dispositif de capture</i></td> <td>Pointe simple</td> </tr> <tr> <td><i>Pointe autotestable</i></td> <td>Non</td> </tr> <tr> <td><i>Etat du dispositif de capture</i></td> <td>Conforme</td> </tr> <tr> <td><i>Mât</i></td> <td>Sans objet</td> </tr> <tr> <td><i>Haubanage</i></td> <td>Sans objet</td> </tr> <tr> <td><i>Support</i></td> <td>Conforme</td> </tr> </table>	<i>Dispositif de capture</i>	Pointe simple	<i>Pointe autotestable</i>	Non	<i>Etat du dispositif de capture</i>	Conforme	<i>Mât</i>	Sans objet	<i>Haubanage</i>	Sans objet	<i>Support</i>	Conforme
<i>Dispositif de capture</i>	Pointe simple												
<i>Pointe autotestable</i>	Non												
<i>Etat du dispositif de capture</i>	Conforme												
<i>Mât</i>	Sans objet												
<i>Haubanage</i>	Sans objet												
<i>Support</i>	Conforme												
160705 POINTE	<p><b>POINTE CAPTRICE</b> <b>POINTE INERTE</b> Observations :POINTE INERTE</p> <p align="center"><b>Valeurs relevées pour l'équipement</b></p> <table> <tr> <td><i>Dispositif de capture</i></td> <td>Pointe simple</td> </tr> <tr> <td><i>Pointe autotestable</i></td> <td>Non</td> </tr> <tr> <td><i>Etat du dispositif de capture</i></td> <td>Conforme</td> </tr> <tr> <td><i>Mât</i></td> <td>Sans objet</td> </tr> <tr> <td><i>Haubanage</i></td> <td>Sans objet</td> </tr> <tr> <td><i>Support</i></td> <td>Conforme</td> </tr> </table>	<i>Dispositif de capture</i>	Pointe simple	<i>Pointe autotestable</i>	Non	<i>Etat du dispositif de capture</i>	Conforme	<i>Mât</i>	Sans objet	<i>Haubanage</i>	Sans objet	<i>Support</i>	Conforme
<i>Dispositif de capture</i>	Pointe simple												
<i>Pointe autotestable</i>	Non												
<i>Etat du dispositif de capture</i>	Conforme												
<i>Mât</i>	Sans objet												
<i>Haubanage</i>	Sans objet												
<i>Support</i>	Conforme												
160706 POINTE	<p><b>POINTE CAPTRICE</b> <b>POINTE INERTE</b> Observations :POINTE INERTE</p> <p align="center"><b>Valeurs relevées pour l'équipement</b></p> <table> <tr> <td><i>Dispositif de capture</i></td> <td>Pointe simple</td> </tr> <tr> <td><i>Pointe autotestable</i></td> <td>Non</td> </tr> <tr> <td><i>Etat du dispositif de capture</i></td> <td>Conforme</td> </tr> <tr> <td><i>Mât</i></td> <td>Sans objet</td> </tr> <tr> <td><i>Haubanage</i></td> <td>Sans objet</td> </tr> <tr> <td><i>Support</i></td> <td>Conforme</td> </tr> </table>	<i>Dispositif de capture</i>	Pointe simple	<i>Pointe autotestable</i>	Non	<i>Etat du dispositif de capture</i>	Conforme	<i>Mât</i>	Sans objet	<i>Haubanage</i>	Sans objet	<i>Support</i>	Conforme
<i>Dispositif de capture</i>	Pointe simple												
<i>Pointe autotestable</i>	Non												
<i>Etat du dispositif de capture</i>	Conforme												
<i>Mât</i>	Sans objet												
<i>Haubanage</i>	Sans objet												
<i>Support</i>	Conforme												
160707 POINTE	<p><b>POINTE CAPTRICE</b> <b>POINTE INERTE</b> Observations :POINTE INERTE</p> <p align="center"><b>Valeurs relevées pour l'équipement</b></p> <table> <tr> <td><i>Dispositif de capture</i></td> <td>Pointe simple</td> </tr> <tr> <td><i>Pointe autotestable</i></td> <td>Non</td> </tr> <tr> <td><i>Etat du dispositif de capture</i></td> <td>Conforme</td> </tr> <tr> <td><i>Mât</i></td> <td>Sans objet</td> </tr> <tr> <td><i>Haubanage</i></td> <td>Sans objet</td> </tr> <tr> <td><i>Support</i></td> <td>Conforme</td> </tr> </table>	<i>Dispositif de capture</i>	Pointe simple	<i>Pointe autotestable</i>	Non	<i>Etat du dispositif de capture</i>	Conforme	<i>Mât</i>	Sans objet	<i>Haubanage</i>	Sans objet	<i>Support</i>	Conforme
<i>Dispositif de capture</i>	Pointe simple												
<i>Pointe autotestable</i>	Non												
<i>Etat du dispositif de capture</i>	Conforme												
<i>Mât</i>	Sans objet												
<i>Haubanage</i>	Sans objet												
<i>Support</i>	Conforme												

Références CHATEAU DE BOURDEILLES BOURDEILLES	
N° de site 14248	N° de Client C0017370
N° de cde 0	N° contrat 0

<p>160699 TERRE</p>	<p><b>PRISE DE TERRE</b> SALLE COTE NORD 1 Observations :SALLE COTE NORD 1</p> <p style="text-align: center;"><b>Valeurs relevées pour l'équipement</b></p> <p>Nature du sol Humide          Mesure de terre circuit fermé (ohms) 6.95          Mesure de terre circuit ouvert (ohms) 8.64          Rupture en partie haute Non          Equipotentialité terres para./élec. - Conforme          Equipotentialité terres para/para Sans objet          Regard de visite - Inexistant          Etrier de terre Sans objet          Gaine Conforme          Joint Conforme          Conducteur Meplat normalis          Etat du conducteur Conforme</p>
<p>160700 TERRE</p>	<p><b>PRISE DE TERRE</b> SALLE COTE NORD 2 Observations :SALLE COTE NORD 2</p> <p style="text-align: center;"><b>Valeurs relevées pour l'équipement</b></p> <p>Nature du sol Humide          Mesure de terre circuit fermé (ohms) 8.01          Mesure de terre circuit ouvert (ohms) 8.01          Rupture en partie haute Non          Equipotentialité terres para./élec. Conforme          Equipotentialité terres para/para Sans objet          Regard de visite - Inexistant          Etrier de terre Sans objet          Gaine Conforme          Joint Conforme          Conducteur Meplat normalis          Etat du conducteur Conforme</p>
<p>00066057 TERRE</p>	<p><b>PRISE DE TERRE</b> DONJON Observations :DONJON</p> <p style="text-align: center;"><b>Valeurs relevées pour l'équipement</b></p> <p>Nature du sol Humide          Mesure de terre circuit fermé (ohms) 6.51          Mesure de terre circuit ouvert (ohms) 6.48          Rupture en partie haute Non          Equipotentialité terres para./élec. Conforme          Equipotentialité terres para/para Sans objet          Regard de visite - Inexistant          Etrier de terre Sans objet          Gaine Conforme          Joint Conforme          Conducteur Meplat normalis          Etat du conducteur Conforme</p>

Références	CHATEAU DE BOURDEILLES BOURDEILLES	
------------	---------------------------------------	--

N° de site	14248	N° de Client	C0017370
N° de cde	0	N° contrat	0

<p>00066058 TERRE</p>	<p><b>PRISE DE TERRE</b> SALLE COTE SUD Observations :SALLE COTE SUD</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Valeurs relevées pour l'équipement</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Nature du sol</td> <td>Humide</td> </tr> <tr> <td>Mesure de terre circuit fermé (ohms)</td> <td>9.58</td> </tr> <tr> <td>Mesure de terre circuit ouvert (ohms)</td> <td>10.59</td> </tr> <tr> <td>Rupture en partie haute</td> <td>Non</td> </tr> <tr> <td>Equipotentialité terres para./élec.</td> <td>Conforme</td> </tr> <tr> <td>Equipotentialité terres para/para</td> <td>Sans objet</td> </tr> <tr> <td>Regard de visite</td> <td>— Inexistant</td> </tr> <tr> <td>Etrier de terre</td> <td>Sans objet</td> </tr> <tr> <td>Gaine</td> <td>Conforme</td> </tr> <tr> <td>Joint</td> <td>Conforme</td> </tr> <tr> <td>Conducteur</td> <td>Meplat normalis</td> </tr> <tr> <td>Etat du conducteur</td> <td>Conforme</td> </tr> </tbody> </table>	Valeurs relevées pour l'équipement		Nature du sol	Humide	Mesure de terre circuit fermé (ohms)	9.58	Mesure de terre circuit ouvert (ohms)	10.59	Rupture en partie haute	Non	Equipotentialité terres para./élec.	Conforme	Equipotentialité terres para/para	Sans objet	Regard de visite	— Inexistant	Etrier de terre	Sans objet	Gaine	Conforme	Joint	Conforme	Conducteur	Meplat normalis	Etat du conducteur	Conforme
Valeurs relevées pour l'équipement																											
Nature du sol	Humide																										
Mesure de terre circuit fermé (ohms)	9.58																										
Mesure de terre circuit ouvert (ohms)	10.59																										
Rupture en partie haute	Non																										
Equipotentialité terres para./élec.	Conforme																										
Equipotentialité terres para/para	Sans objet																										
Regard de visite	— Inexistant																										
Etrier de terre	Sans objet																										
Gaine	Conforme																										
Joint	Conforme																										
Conducteur	Meplat normalis																										
Etat du conducteur	Conforme																										
<p>279193 PARAF</p>	<p><b>PROTECTION PARAFONDRE</b></p> <p>Observations :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Valeurs relevées pour l'équipement</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Parafoudres</td> <td>Existants</td> </tr> <tr> <td>Etat des parafoudres</td> <td>En fonction</td> </tr> <tr> <td>Déconnecteurs associés</td> <td>Existants</td> </tr> <tr> <td>Conformité des parafoudres</td> <td>Non conformes</td> </tr> </tbody> </table>	Valeurs relevées pour l'équipement		Parafoudres	Existants	Etat des parafoudres	En fonction	Déconnecteurs associés	Existants	Conformité des parafoudres	Non conformes																
Valeurs relevées pour l'équipement																											
Parafoudres	Existants																										
Etat des parafoudres	En fonction																										
Déconnecteurs associés	Existants																										
Conformité des parafoudres	Non conformes																										

Attestations d'assurance

Copie des contrats de sous-traitance en cours

Liste des adaptations ou travaux à envisager

### **Biron :**

Cireuse roulement réparé

Changement de différents déclencheurs manuels du SSI

*A prévoir :*

- Mise à disposition d'une tondeuse pour l'entretien de la cour haute
- Remise aux normes électriques + thermiques de l'espace accueil
- Prévoir un escalier inférieur pour accéder au toit de la chapelle
- Signalétique

### **Bourdeilles**

Divers détecteurs intrusion changés

Réparation VMC du bâtiment des communs

Réparation du mécanisme des toilettes

Remplacement à l'identique de la douchette des cuisines

Modification de la salle basse en fonction de l'ouverture de l'Escape Game

Changement de la main courant extérieure en corde, côté jardin

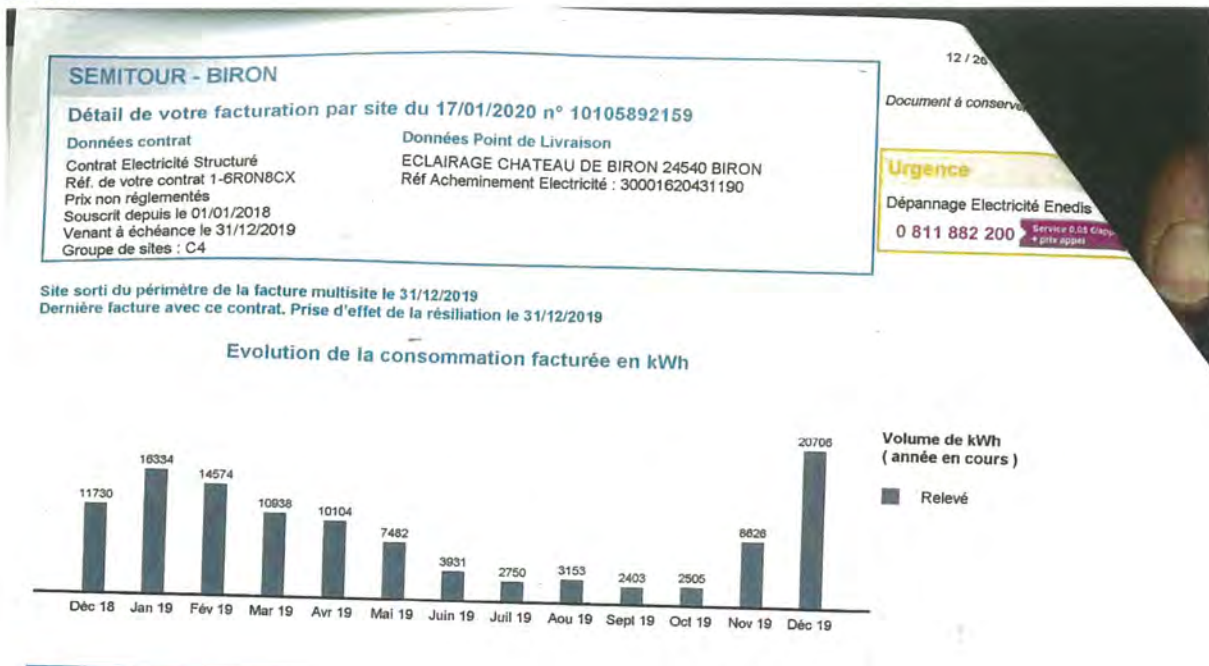
*A prévoir :*

- Revoir l'éclairage du Château Renaissance
- Sécurisation du haut donjon et éclairage de son escalier
- Pose de grilles sur certaines fenêtres ouvertes
- Pose d'une rampe au niveau de l'escalier donjon

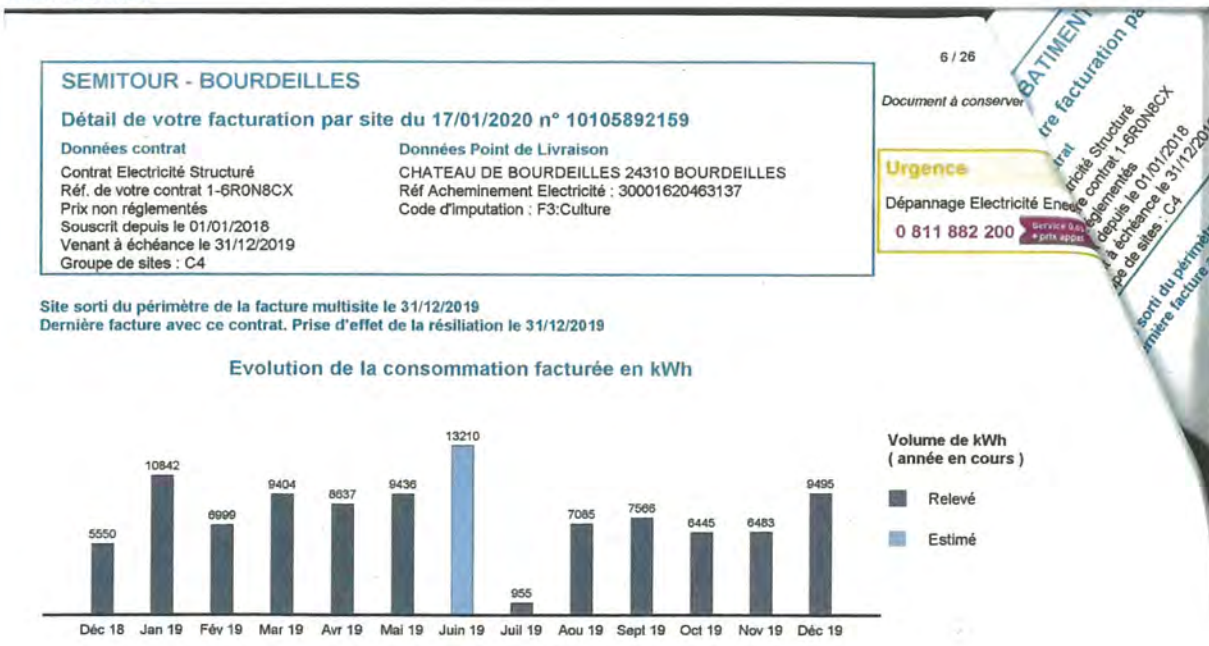
## Consommation des fluides (détail par type)

EDF

Biron



Bourdeilles



# EAU

Biron

N° cpteur

15780 general

date facture

21/06/2019

ancien index

1712

date

05/10/2018

nouvel index

date

conso M3

177

estimation déjà facturée

volume facturée

abonmt

54,09

conso HT

331,14

385,23

N° Cpteur 15780

Point de conso

92000205401

N° cpteur

15780 general

RDE24

CONTRAT 600059

date facture

20/12/2019

TEL:0553249519

ancien index

1712

date

05/10/2018

nouvel index

2100

date

14/10/2019

conso M3

388

estimation déjà facturée

177

volume facturée

211

abonmt

54,75

conso HT

396,24

450,99

## Bourdeilles

N° cpteur 207330 rue de l eglise

date facture	15/07/2019		
ancien index	1766	date	14/11/2018
nouvel index	1814	date	14/05/2019
conso M3	48		
estimation déjà facturée			
volume facturée	48		
abonmt	114,78		
conso HT	168,64		
	283,42		

conso 1er semestre 48 m3

N° cpteur 86392 bache incendie

date facture	15/07/2019		
ancien index	6087	date	14/11/2018
nouvel index	6122	date	14/05/2019
conso M3	35		
estimation déjà facturée			
volume facturée	35		
abonmt	52,85		
conso HT	40,25		
	93,1		

35 m3

N° cpteur 600295 rue grande

date facture	15/07/2019		
ancien index	277	date	14/11/2018
nouvel index	279	date	14/05/2019
conso M3	2		
estimation déjà facturée			
volume facturée	2		
abonmt	114,78		
conso HT	5,98		
	120,76		

2 m3

N° cpteur 207330 rue de l eglise

date facture	15/01/2020		
ancien index	1814	date	14/05/2019
nouvel index	1922	date	15/11/2019
conso M3	108		
estimation déjà facturée			
volume facturée	108		
abonmt	115,89		
conso HT	413,94		
	529,83		

conso 2er semestre 108 m3

N° cpteur 86392 bache incendie

date facture	24/12/2019		
ancien index	6122	date	14/05/2019
nouvel index	6293	date	15/11/2019
conso M3			
estimation déjà facturée			
volume facturée	171		
abonmt			53,45
conso HT			303,89
			357,34

206 m3

N° cpteur 600295 rue grande

date facture	15/01/2020		
ancien index	279	date	14/05/2019
nouvel index	284	date	11/11/2019
conso M3	5		
estimation déjà facturée			
volume facturée	5		
abonmt	115,89		
conso HT	14,92		
	130,81		

5 m3

## Fioul

BOURDEILLES

SOPEDIS

LIVRAISON	17/10/2019
LITRAGES	3200
COUT HT	2364,80

Bilan de la gestion des déchets  
Pas de commentaires particuliers.



# RAPPORT ANNUEL

## 2019

CADOUIN

---



**Semitour**  
TRANSMETTRE  
& VALORISER  
L'EXCEPTION

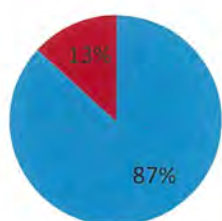
Tourisme • Patrimoine • Culture

# FRÉQUENTATION

## Répartition mensuelle des entrées par catégorie de visiteurs

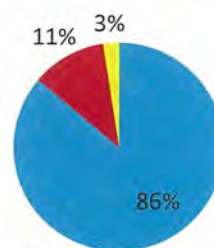
ETUDE ENTREES CADOUIN 2019	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL 2019
Entrées Adultes	103	501	660	2152	2841	3589	5202	7843	4111	1819	472	369	29662
Entrées Enfants	1	40	18	153	72	51	581	860	8	81	11	33	1909
Total Individuels	104	541	678	2305	2913	3640	5783	8703	4119	1900	483	402	31571
Groupes Adultes	20		27	145	243	491	176	31	286	195	117	15	1746
GE+			74	50	33			1	24	0	0		182
Groupes Enfants			194	227	486	496	128	19	250	334	97		2231
Total Groupes	20	0	295	422	762	987	304	51	560	529	214	15	4159
Gratuits	3	20	35	113	103	94	156	216	54	80	25	3	902
Total Entrées	127	561	1008	2840	3778	4721	6243	8970	4733	2509	722	420	36632

### CADOUIN



■ Adultes ■ Enfants

### CADOUIN



■ Individuels ■ Groupes ■ Gratuits

Nombre d'abonnés

Pas de commentaires particuliers

Liste des événements accueillis

Journées Européennes du Patrimoine (21 & 22 septembre 2019) : 380 adultes et 3 enfants

# *DONNÉES FINANCIÈRES*

## ANNEXE I

Compte de résultat au 31/12/2019		
	Cadouin	
	2019	2018
Ventes de marchandises	29405,64	28970,77
Production vendue	210246,41	210778,66
Subventions d'exploitation	0,00	0,00
Autres produits	136,32	2014,89
<b>Total</b>	<b>239788,37</b>	<b>241764,32</b>
Achats consommés	15420,13	14733,28
Autres achats & charges ext.	43136,53	62293,42
<b>Total</b>	<b>58556,66</b>	<b>77026,70</b>
<b>Marge sur marchandises &amp; ch.ext.</b>	<b>181231,71</b>	<b>164737,62</b>
Impôts, taxes et vers. assim.	2261,15	2985,76
Salaires et charges	92338,11	92749,39
Amortissements et provisions	2587,24	2903,05
Autres charges	-0,99	-86,32
<b>Total</b>	<b>97185,51</b>	<b>98551,88</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>84046,20</b>	<b>66185,74</b>
Produits financiers	0,00	0,00
Charges financières	0,00	0,00
<b>Résultat financier</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>84046,20</b>	<b>66185,74</b>
Produits exceptionnels	0,00	0,00
Charges exceptionnelles	0,00	0,00
<b>Résult.exceptionnel</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Répartition charges de structure	46367,87	33930,65
Impôts sur les bénéfices	0,00	0,00
<b>RESULTAT ANALYTIQUE</b>	<b>37678,33</b>	<b>32255,09</b>

## ANNEXE II

## Charges indirectes

Le montant des charges de structure à répartir sur l'ensemble des sites s'élève à 1.447.972,10 € pour 2019 (contre 993.131,24 € en 2018).

## Modalités de calcul de la clé de répartition

Chaque section principale reçoit une quote-part de structure calculée à partir de quatre critères :

- Le chiffre d'affaires HT réalisé
- Le temps d'ouverture du site au cours de la saison
- La masse salariale
- Les dépenses de promotion et de communication

Pour chaque critère :

- Détermination dans un premier temps du poids relatif de chaque site à partir du rapport valeur du site / valeur totale
- Puis multiplication de ce rapport par le pourcentage attribué à ce critère (75 % pour le premier, 10 % pour les deux suivants et 5 % pour le dernier).

La somme des quatre valeurs ainsi déterminées donne la quote-part à imputer à chaque section principale.

	C.A. HT 75%		Durée saison 10%		Charges de personnel 10%		Promotion 5%		Prorata	Valeur
	€	%	mois	%	€	%	€	%		
BIRON	326309	3,23	11	10,28	235729	6,20	28804	4,65	4,31	62358,81
BOURDEILLES	262492	2,60	11	10,28	132809	3,50	26447	4,27	3,54	51291,79
CADOUIN	239652	2,38	11	10,28	92338	2,43	18548	2,99	3,20	46367,87
CIAPML	6653111	65,94	12	11,21	1896420	49,92	455891	73,59	59,25	857912,41
LE THOT	678783	6,73	11	10,28	355033	9,34	32257	5,21	7,27	105248,51
LE GRAND ROC	299565	2,97	11	10,28	199975	5,26	34288	5,53	4,06	58758,34
SAINT-ESTEPHE	72268	0,72	2	1,87	36511	0,96	1101	0,18	0,83	12005,40
ROUFFIAC	466021	4,62	8	7,48	426680	11,23	11169	1,80	5,43	78554,11
LA JEMAYE	7000	0,07	1	0,93	0	0,00	1002	0,16	0,15	2223,80
LASCAUX II	913076	9,05	11	10,28	376946	9,92	8972	1,45	8,88	128581,25
CHALETS & M.H.	116474	1,15	3	2,80	7756	0,20	568	0,09	1,17	16958,57
POLE INTERPRET. PREHIST.	45829	0,45	12	11,21	27339	0,72	258	0,04	1,54	22243,92
GURSON	8696	0,09	3	2,80	11681	0,31	226	0,04	0,38	5467,33
TOTAL	10089274	100,00	107	100,00	3799217	100,00	619531	100,00	100,00	1447972,10

---

## ANNEXE III

---

### Méthodes et éléments de calcul

#### Principes généraux

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par l'article 121-1 et 121-2 et suivants du Plan comptable général 2014.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux dispositions du Code de Commerce, du décret comptable du 29/11/1983 ainsi que des règlements ANC 2014-03 relatifs à la réécriture du Plan comptable général applicables à la clôture de l'exercice.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La loi comptable du 30 avril 1983 et son décret d'application n° 83-1020 du 29 novembre 1983 s'appliquent de plein droit aux Sociétés d'Economie Mixte régies par la loi du 7 juillet 1983.

#### Présentation des comptes

La société n'établit qu'un bilan mais autant de comptes de résultat que de sites gérés regroupés ensuite par contrat puis dans un compte de résultat global.

#### Règles de comptabilisation

Tout site géré, y compris le siège social, enregistre l'ensemble des produits et des charges qui lui sont directement affectables : chiffre d'affaires, frais de fonctionnement, impôts et taxes, charges de personnel, dotations aux amortissements... Ainsi, chaque pièce comptable comporte une ventilation analytique par site en pourcentage ou en montant.

#### Redevance à payer au concédant

La redevance due pour l'occupation et l'utilisation du domaine public comprenait précédemment une part fixe de 10.000 € HT par an et une part variable de 3 % du chiffre d'affaires HT.

A compter de cet exercice, elle ne se compose plus que de sa part variable suite à la suppression de la part fixe eu égard aux lourds investissements pris en charge par le délégataire .

Le chiffre d'affaires s'élève à 239 652,05 € HT et la redevance correspondante à 7 189,56 € HT.

# Evolution des postes de dépenses et recettes

Cadouin

Produits

SEMITOUR PERIGORD

## Balance analytique par général

<b>Comptes généraux du</b>	705000	au	797000	<b>Axe</b>	ANALYTIQUE
<b>Sauf les généraux</b>				<b>Sous Plan 1 :</b>	ANALYTIQUE
<b>Type d'écritures</b>	Normal			<b>Sections de</b>	ADCADO000 au ADCADOTRA
<b>Nature des comptes</b>	<<Tous>>			<b>Sauf :</b>	
<b>Exercice</b>	En cours : 2019			<b>Sous Plan 2 :</b>	
<b>Dates comptables du</b>	01/01/2019	au	31/12/2019	<b>Sections de</b>	au
<b>Mode de sélection</b>	Comptes mouvementés sur la période			<b>Sauf :</b>	
<b>Devise</b>	<<Tous>> / Affichage en Euro			<b>Sous Plan 3 :</b>	
<b>Etablissement</b>	<<Tous>>			<b>Sections de</b>	au
				<b>Sauf :</b>	

Compte	Libellé	Solde du 01/01/2019 au 31/12/2019		Solde du 01/01/2018 au 31/12/2018	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
<b>ADCADO00</b>	<b>AFF.DEPARTEMEN'</b>				
706100	DROITS D'ENTREE TVA 10%		204 400,69		203 108,32
706101	ATELIERS SITES CULTURELS TVA 10%		178,22		189,09
706400	LOC. AUDIOS-GUIDES		5 667,50		7 481,25
707100	VENTES LIBRAIRIES TN		3 501,42		3 218,70
707110	VENTES LIBRAIRIES 5,50 %		25 904,22		25 752,07
758000	PRODUITS DIV. GESTION COUR		75,20		14,88
791000	TRANSF.CHARGES D'EXPLOIT.		61,12		2 000,01
<b>Total ADCADO000</b>	<b>AFF.DEPARTEMENTAL CADOUIN</b>		<b>239 788,37</b>		<b>241 764,32</b>
	<i>Solde</i>		<b>239 788,37</b>		<b>241 764,32</b>
<b>Total général</b>			<b>239 788,37</b>		<b>241 764,32</b>
	<i>Solde</i>		<b>239 788,37</b>		<b>241 764,32</b>

## Charges

SEMITOUR PERIGORD

## Balance analytique par général

Comptes généraux du	603700	au	699600	Axe	ANALYTIQUE
Sauf les généraux				Sous Plan 1 :	ANALYTIQUE
Type d'écritures	Normal			Sections de	ADCADO000 au ADCADOTRA
Nature des comptes	<<Tous>>			Sauf :	
Exercice	En cours : 2019			Sous Plan 2 :	
Dates comptables du	01/01/2019	au	31/12/2019	Sections de	au
Mode de sélection	Comptes mouvementés sur la période			Sauf :	
Devise	<<Tous>> / Affichage en Euro			Sous Plan 3 :	
Etablissement	<<Tous>>			Sections de	au
				Sauf :	

Compte	Libellé	Solde du 01/01/2019 au 31/12/2019		Solde du 01/01/2018 au 31/12/2018	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
<b>ADCADO00</b>	<b>AFF.DEPARTEMENT</b>				
603700	VARIAT.STOCKS LIBRAIRIE	1 205,68			1 799,97
606113	CONSO ELECTRICITE	980,08		2 055,21	
606121	ABONNEMENT EAU	160,00		160,00	
606122	CONSOMMATIONS EAU	426,77		101,03	
606135	CARBURANT			33,70	
606150	FOURN.NON STOCK.(COMB.CHA	831,95		1 194,65	
606300	FOURN.ENTRET.&PETIT EQUIP	1 292,62		482,54	
606400	FOURNIT.ADMINISTRATIVES	92,45		2,32	
606410	BILLETS D'ENTREE SITES	254,00		259,06	
607100	ACHATS LIBRAIRIE TN	835,99		1 292,30	
607110	ACHATS LIBRAIRIE 5,50 %	12 641,89		14 054,51	
607120	ACHATS LIBRAIRIE SANS TVA	242,84		664,67	
608600	FRAIS ACCES/ACH.MAT.FOUR.	1 468,58		2 357,55	
608700	FRAIS ACCES/ACH.MDISES TN	365,89		376,81	
608702	FRAIS ACCES/ACH MDISES 5.5 %	127,84		144,96	
613210	REDEVANCES	7 190,62		17 192,00	
613505	LOCATION VEHICULES	21,60		41,38	
613530	LOCATION MATERIEL BUREAU	216,00		216,00	
613550	LOCATIONS DIVERSES	30,00			
615200	ENTRET. BIENS IMMOBILIERS	503,00		40,00	
615500	ENTRET. BIENS MOBILIERS	139,00		39,31	
615520	ENTRETIEN MAT.TRANSPORT			62,50	
615600	MAINTENANCE INFORMATIQUE	2 704,75		2 182,36	
615610	MAINTENANCE MATERIELS	31,50		44,65	
615620	MAINTENANCE IMMEUBLE	665,09		656,20	



Compte	Libellé	Solde du 01/01/2019 au 31/12/2019		Solde du 01/01/2018 au 31/12/2018	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
618100	DOCUMENTATION GENERALE			24,00	
622600	HONORAIRES	2 045,88		6 680,98	
623100	ANNONCES ET INSERTIONS	10 119,67		12 046,63	
623300	FOIRES ET EXPOSITIONS	500,28		266,44	
623400	CADEAUX A LA CLIENTELE	508,93		83,33	
623600	CATALOGUES ET IMPRIMES	5 222,54		7 158,11	
623700	PUBLICATIONS	532,00		3 070,60	
624100	TRANSPORTS S/ACHATS			6,10	
624800	TRANSPORTS DIVERS	68,38		29,88	
625100	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	845,67		1 481,47	
625600	MISSIONS / REPAS	547,81		326,70	
625700	RECEPTIONS	226,30		275,62	
626000	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENTS	111,83		103,67	
626100	FRAIS DE TELEPHONE	4 229,78		2 560,93	
627500	SERVICES BANCAIRES	374,52		333,51	
627800	AUTR.FRAIS /PRESTAT.SERV.	196,13		51,75	
628100	COTISATIONS	598,80		673,24	
632500	CH. FISCALES/CONGES PAYES		24,00		46,00
633300	PART.FORM.CONTINUE(ORGAN.	903,36		1 006,68	
633399	REPART. ANALYT. CH.FISCAL				7,46
633400	PARTICIP.EFFORT CONSTRUCT	301,11		314,34	
633500	VERSENT.LIBE.TAXE APPRENT			475,01	
635110	CFE & CVAE	76,00		74,00	
635120	TAXES FONCIERES	507,00		492,00	
635130	AUTRES IMPOTS LOCAUX	497,68		677,19	
641100	SALAIRES APPOINT.COMMIS.	52 480,25		52 524,77	
641110	PRIME D'ANCIENNETE	6 373,49		6 772,51	
641120	DIMANCHES ET JOURS FERIES	5 928,67		7 185,21	
641140	HEURES SUPPLEMENTAIRES	87,76			
641200	CONGES PAYES	3 102,93			315,69
641300	PRIMES ET GRATIFICATIONS	800,00		2 150,00	
641400	INDEMNITES & AVANTAGES DIVERS	790,80			
641410	INDEMNITES MALADIE & PREVOYANCE			1 604,38	
641599	REPART. ANALYT. SALAIRES				214,22
645100	COTISATIONS A L'URSSAF	13 951,41		18 073,73	
645200	COTIS.MUT.PREVOY. C & NC	2 977,52		4 061,29	
645300	COTIS.RETRAITE C & NC	2 803,40		4 086,48	

Compte	Libellé	Solde du 01/01/2019 au 31/12/2019		Solde du 01/01/2018 au 31/12/2018	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
645500	CH. SOCIALES/CONGES PAYES	186,00			1 185,00
645899	REPART.ANALYT.CH.SOCIALES				41,03
647200	VERSEMENTS AU C.E.	268,00		277,00	
647400	AUTRES CHARGES DE PERSONN	2 298,00		1 706,00	
647500	MEDECINE DU TRAVAIL PHARM	289,88		241,96	
648900	CICE				4 178,00
658100	DIFFERENCES DE CAISSE		0,99		86,32
681110	DOT.AMORT.LOGICIELS	582,79		582,79	
681120	DOT.AMORT.IMMO.CORPOR.	2 004,45		2 320,26	
699000	REPARTITION CH. STRUCTURE	46 367,87		33 930,65	
<b>Total</b>	<b>ADCADO000 AFF.DEPARTEMENTAL CADOUIN</b>	<b>202 135,03</b>	<b>24,99</b>	<b>217 382,92</b>	<b>7 873,69</b>
	<i>Solde</i>	<b>202 110,04</b>		<b>209 509,23</b>	
<b>Total général</b>		<b>202 135,03</b>	<b>24,99</b>	<b>217 382,92</b>	<b>7 873,69</b>
	<i>Solde</i>	<b>202 110,04</b>		<b>209 509,23</b>	

## Commentaires sur l'évolution des postes

Les autres achats et charges externes diminuent de 20 K€ en raison de la suppression de la part fixe de la redevance et une diminution des dépenses de communication. Ces deux économies expliquent la croissance du résultat d'exploitation dans quasiment les mêmes proportions.

---

### **ANNEXE IV**

---

## Variation du patrimoine immobilier

Néant

---

### **ANNEXE V**

---

## Dépenses de renouvellement

Néant

---

### **ANNEXE VI**

---

## Compte rendu de la situation des biens et immobilisations liés à l'environnement

Néant

---

### **ANNEXE VII**

---

## Suivi programme contractuel d'investissements et renouvellement des biens

Investissements réalisés

Néant

Méthode de calcul de la charge économique imputée

Pas de commentaire particulier.

---

## ***ANNEXE VIII***

---

Autres dépenses de renouvellement

Néant

## ANNEXE IX

Compte de résultat analytique prévisionnel élaboré dans l'hypothèse d'une réouverture de ce site seulement au 1<sup>er</sup> juillet 2020 sur la base d'un niveau d'activité réduit de 60 %.

Poste \ Exercice	2020	2019
Ventes de marchandises	9000	29406
Production vendue	60000	210246
Subventions d'exploitation	0	0
Autres produits	0	136
<b>Total</b>	<b>69000</b>	<b>239788</b>
Achats consommés	4700	15420
Autres achats & charges ext.	30000	43137
<b>Total</b>	<b>34700</b>	<b>58557</b>
<b>Marge sur marchandises &amp; ch.ext</b>	<b>34300</b>	<b>181232</b>
Impôts,taxes et vers. assim.	2100	2261
Salaires et charges	56000	92338
Amortissements et provisions	1000	2587
Autres charges	0	-1
<b>Total</b>	<b>59100</b>	<b>97186</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-24800</b>	<b>84046</b>
Produits financiers	0	0
Charges financières	0	0
<b>Résultat financier</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-24800</b>	<b>84046</b>
Produits exceptionnels	0	0
Charges exceptionnelles	0	0
<b>Résult.exceptionnel</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Répartition charges de structure	32000	46368
Impôts sur les bénéfices	0	0
<b>RESULTAT ANALYTIQUE</b>	<b>-56800</b>	<b>37678</b>

# ANNEXE X

## Inventaire des biens

### Liste Immobilisations Existants fin d'exercice édition en Euro

Exercice : 31/12/2019

Compte	Plan	Base	Cumul N-1	Dotation	Cumul N	Valeur nette	Méthode	Durée	Taux	Coef	Spécif	Nature UO	Total UO
N° : 176	Ref 1 :	Ref 2 : 2184200000 FAMILLE : CA	Libellé1 : 2 MEUBLES STRATIFIES		Libellé2 :								
	comptable												
	fiscal	1 060,00	1 060,00		1 000,00		Indaire		5,32	16,90 %			
		1 060,00	1 060,00		1 000,00		Indaire		5,32	16,90 %			
N° : 373	Ref 1 :	Ref 2 : 2350000000 FAMILLE : CA	Libellé1 : MOBILIER LIBRAIRE		Libellé2 :								
	comptable												
	fiscal	1 993,17	1 993,17		1 900,17		Indaire		5,00	20,00 %			
		1 993,17	1 993,17		1 900,17		Indaire		5,00	20,00 %			
N° : 641	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : CA	Libellé1 : COFFRE FORT ENCASTRE		Libellé2 :								
	comptable												
	fiscal	1 161,00	1 161,00		1 161,00		Indaire		6,00	16,67 %			
		1 161,00	1 161,00		1 161,00		Indaire		6,00	16,67 %			
N° : 668	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : CA	Libellé1 : GUIDES TOURISTIQUES NUMERIQUES		Libellé2 :								
	comptable												
	fiscal	31 151,84	31 151,84		31 151,84		Indaire		5,00	20,00 %			
		31 151,84	31 151,84		31 151,84		Indaire		5,00	20,00 %			
N° : 672	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : CA	Libellé1 : MOBILIER LIBRAIRE		Libellé2 :								
	comptable												
	fiscal	6 816,50	6 816,50		6 816,50		Indaire		5,00	20,00 %			
		6 816,50	6 816,50		6 816,50		Indaire		5,00	20,00 %			
N° : 685	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : CA	Libellé1 : SITES INTERNET, MOBILE & TABLETS		Libellé2 :								
	comptable												
	fiscal	1 155,00	1 155,00		1 155,00		Indaire		5,00	20,00 %			
		1 155,00	1 155,00		1 155,00		Indaire		5,00	20,00 %			
N° : 697	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : CA	Libellé1 : STATISTIQUES GUIDES TOURISTIQUES		Libellé2 :								
	comptable												
	fiscal	1 641,75	1 641,75		1 641,75		Indaire		5,00	20,00 %			
		1 641,75	1 641,75		1 641,75		Indaire		5,00	20,00 %			
N° : 745	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : CA	Libellé1 : LICENCES SQL SERVER EDITION 2014		Libellé2 :								
	comptable												
	fiscal	465,05	465,05		465,05		Indaire		3,00	33,33 %			
		465,05	465,05		465,05		Indaire		3,00	33,33 %			
N° : 753	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : CA	Libellé1 : 2 TERMINAUX INVENTAIRE MEMO X3 1D		Libellé2 :								
	comptable												
	fiscal	103,02	89,72	29,70	161,42	2,10	Indaire		5,00	20,00 %			
		103,02	89,72	29,70	161,42	2,10	Indaire		5,00	20,00 %			

Existants fin d'exercice :31/12/2019

Compte	Plan	Base	Cumul N-1	Dotation	Cumul N	Valeur nette	Méthode	Durée	Taux	Coef Spécif	Nature UO	Total UO
Report de rupture : CA / /												
N° : 771	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	Libellé2 :								
		FAMILLE CA	LICENCE GTS GESTION COMMERCIALE IR									
209008	comptable		2 912,96	2 222,06	582,79	2 954,87	56,08	inédite	5,00	20,00 %		
	fiscal		2 913,96	2 222,06	582,79	2 954,87	56,08	inédite	5,00	20,00 %		
N° : 776	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	Libellé2 :								
		FAMILLE CA	IMPRIMANTE BILLETS/BOCA UT230									
218200	comptable		1 028,75	712,08	182,88	895,58	922,09	inédite	10,00	10,00 %		
	fiscal		1 028,75	712,08	182,88	895,58	922,09	inédite	10,00	10,00 %		
N° : 782	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	Libellé2 :								
		FAMILLE CA	TPV 17" & IMPRIMANTE TICKETS									
219300	comptable		2 784,50	2 105,03	552,02	2 788,55	56,04	inédite	5,00	20,00 %		
	fiscal		2 784,50	2 105,03	552,02	2 788,55	56,04	inédite	5,00	20,00 %		
N° : 785	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	Libellé2 :								
		FAMILLE CA	AMELIORATION LOGICIEL SLVA DISTRIBU									
208000	comptable		245,00	245,00		245,00		inédite	1,00	100,00 %		
	fiscal		245,00	245,00		245,00		inédite	1,00	100,00 %		
N° : 788	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	Libellé2 :								
		FAMILLE CA	90 PRESENTOIRS MODELE 42 CASES									
218400	comptable		764,08	563,05	150,03	733,08	20,08	inédite	5,00	20,00 %		
	fiscal		764,08	563,05	150,03	733,08	20,08	inédite	5,00	20,00 %		
N° : 860	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	Libellé2 :								
		FAMILLE CA	EXTENSION PARCOURS DE VISITE BANUS									
226000	comptable		1 090,00	1 017,75	77,25	1 090,00		inédite	4,00	25,00 %		
	fiscal		1 090,00	1 017,75	77,25	1 090,00		inédite	4,00	25,00 %		
N° : 885	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	Libellé2 :								
		FAMILLE CA	205 PRESENTOIRS 42 CASES									
218400	comptable		2 030,04	726,80	406,01	1 126,81	923,23	inédite	5,00	20,00 %		
	fiscal		2 030,04	726,80	406,01	1 126,81	923,23	inédite	5,00	20,00 %		
N° : 963	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	Libellé2 :								
		FAMILLE CA	9 HP PROCEUR 800 & 2 TABLETTES									
218200	comptable		745,47	398,31	349,16	745,47		différentiel fiscal	3,00	33,33 %	1,20	
	fiscal		745,47	398,31	349,16	745,47		différentiel fiscal	3,00	33,33 %	1,20	
N° : 935	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	Libellé2 :								
		FAMILLE CA	MOULES 3 FIGURES POUR ATELIERS									
218400	comptable		1 323,00	136,29	294,80	470,99	922,11	inédite	5,00	20,00 %		
	fiscal		1 323,00	136,29	294,80	470,99	922,11	inédite	5,00	20,00 %		
* FAMILLE CA CADOUN	comptable		59 250,38	53 767,01	2 587,24	58 354,25	2 896,13					
	fiscal		59 250,38	53 767,01	2 587,24	58 354,25	2 896,13					

Existants fin d'exercice :31/12/2019

Compte	Plan	Base	Cumul N-1	Dotation	Cumul N	Valeur nette	Méthode	Durée	Taux	Coef Spécif	Nature UO	Total UO
Report de rupture : CA / /												
Total général	comptable		59 250,38	53 767,01	2 587,24	58 354,25	2 896,13					
	fiscal		59 250,38	53 767,01	2 587,24	58 354,25	2 896,13					

## ANNEXE XI

Engagements à incidences financières

Néant

# RESSOURCES HUMAINES

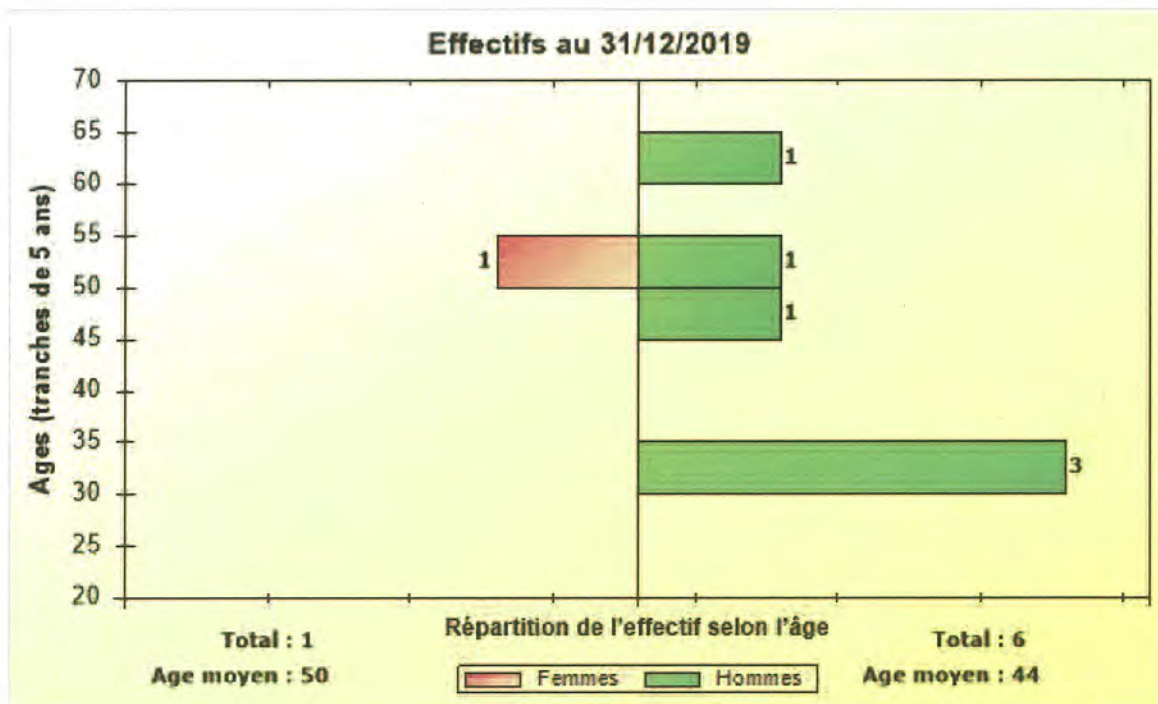


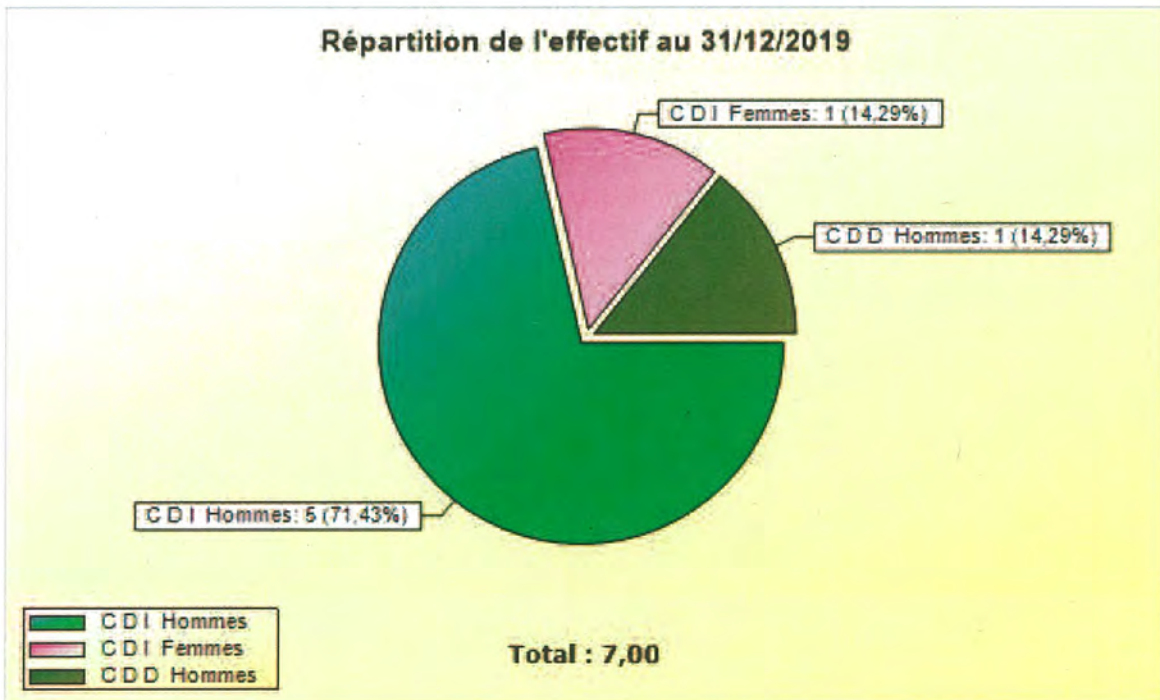
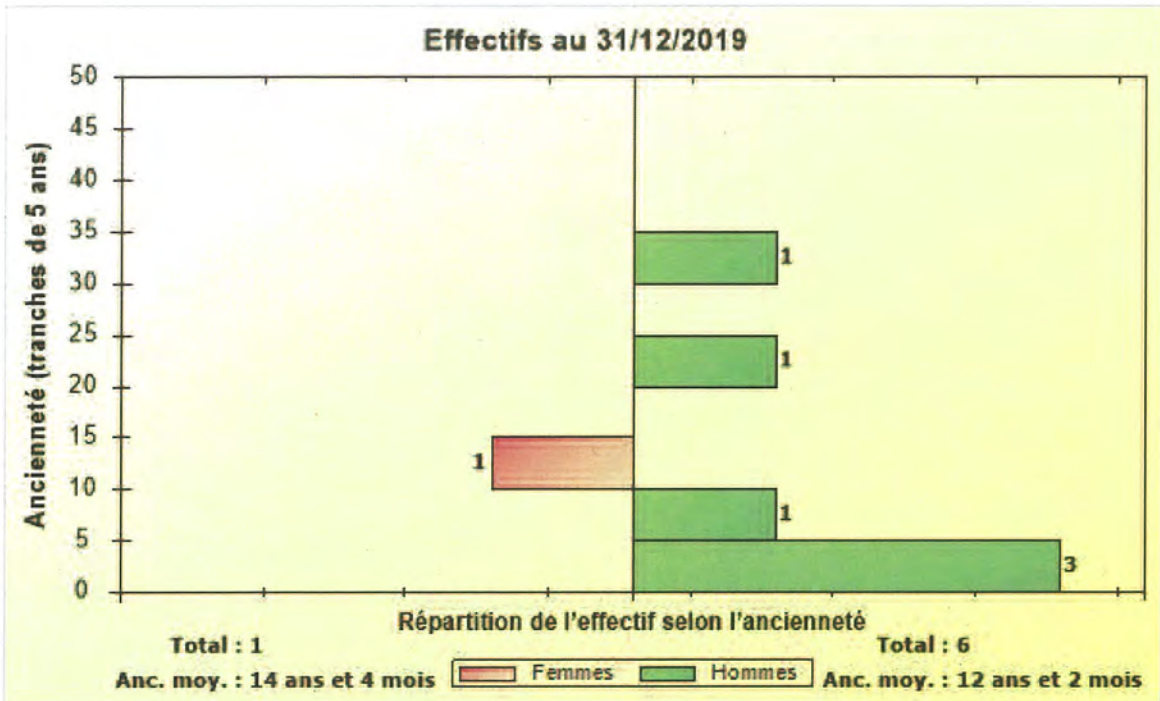
## ANNEXE XII

### Effectifs affectés

#### Personnel présent - CADOUIN - De janvier 2019 à décembre 2019

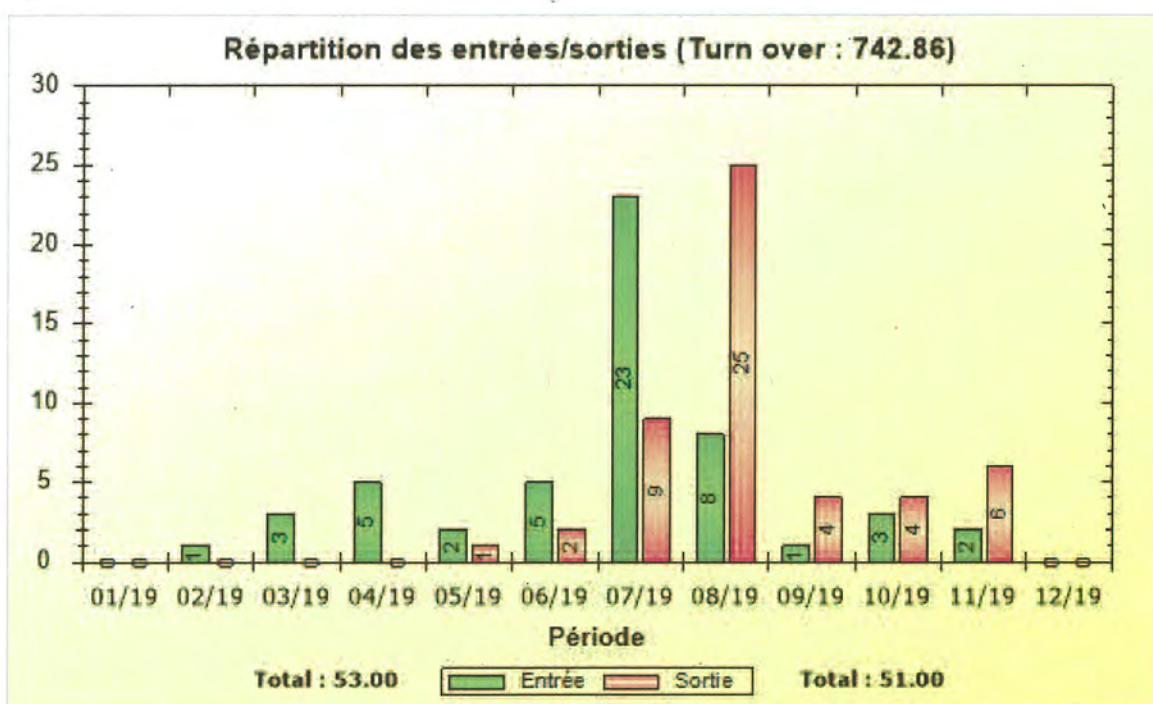
Matricule	Emploi	Date entrée	Date sortie
000008420	Agent d'Accueil et d'Animation	01/07/2019	31/08/2019
000008421	Médiateur Polyvalent	01/07/2019	31/08/2019
000008421	Médiateur Polyvalent	08/09/2019	08/09/2019
000008271	Agent d'Accueil Polyvalent	30/03/2019	30/03/2019
000008271	Agent d'Accueil Polyvalent	06/05/2019	07/05/2019
000008271	Agent d'Accueil Polyvalent	17/06/2019	26/06/2019
000008271	Agent d'Accueil Polyvalent	01/07/2019	31/08/2019
000008066	Médiateur	17/12/2016	
000008193	Agent d'Accueil Polyvalente	25/02/2017	01/02/2019
000003302	Responsable Géographique Site	01/07/1998	





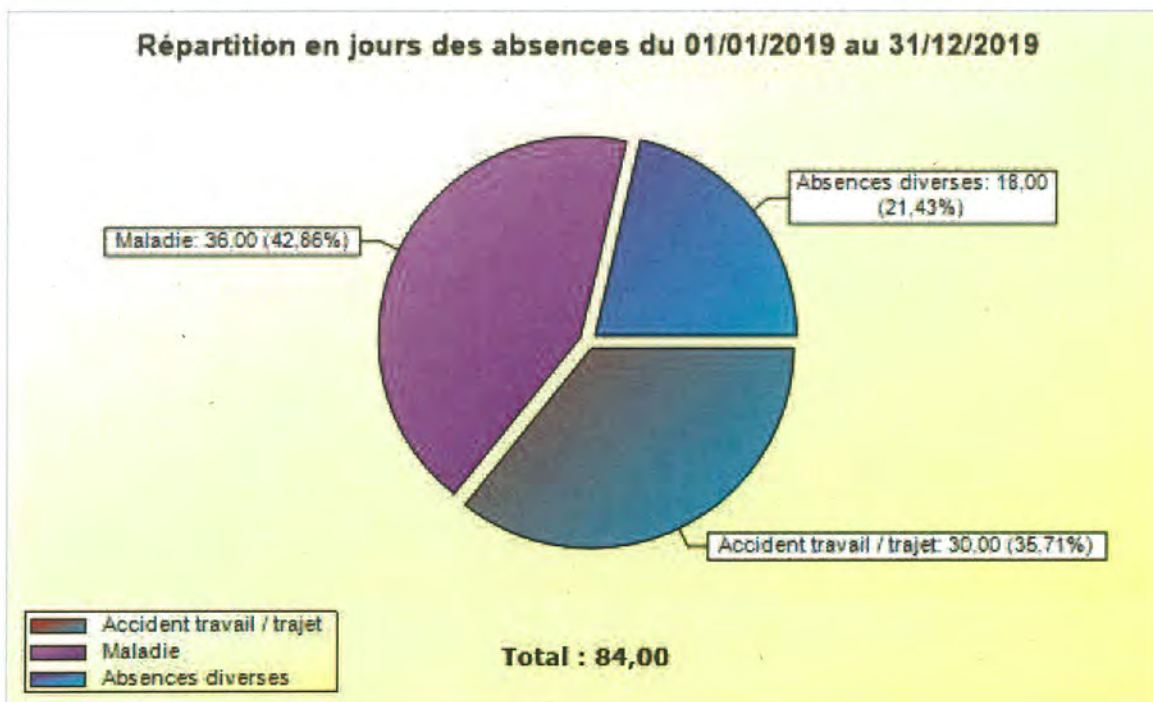
Répartition de l'effectif par sexe au 31/12/2019									
Catégorie	F	H	Total	CDI F	CDI H	Total	CDD F	CDD H	Total
<b>Total</b>	1	6	7	1	5	6		1	1

Répartition de l'effectif au 31/12/2019 et évolution depuis N-1						
Catégorie	Sexe	Total	CDI T.C.	CDI T.P.	CDD T.C.	CDD T.P.
	H	6	5		1	
	F	1	1			
Total période N		7	6		1	
	H	5	4			1
	F	1	1			
Total période N-1		6	5			1
	H	1	1		1	- 1
	F					
Écart N-1 / N		1	1		1	- 1



## Absences

Nombre de journées d'absences au 31/12/2019			
Catégorie	Jours travaillés théoriques	Jours d'absences	Taux d'absentéisme (%)
Total	3 717.00	84.00	2.26



Nombre de journées d'absences pour MALADIE au 31/12/2019			
Catégorie	Jours travaillés théoriques	Jours d'absences	Taux d'absentéisme (%)
Total	3 717,00	36,00	0,97

Répartition des absences pour MALADIE selon leur durée au 31/12/2019					
Catégorie	Moins de 3 jours	Entre 3 et 7 jours	Entre 8 et 30 jours	Entre 31 et 90 jours	Plus de 90 jours
Total		2	1		

### Tableau qualification

Postes	Qualification
Responsables de sites	BTS Tourisme ou Maîtrise d'Histoire
Agent d'accueil et d'animation polyvalent	Minimum Bac + 2 dans des disciplines en relation avec nos missions <ul style="list-style-type: none"> <li>- Histoire / Histoire de l'Art</li> <li>- LVE Anglais</li> <li>- Sciences Politiques et Ecole Préparatoire</li> </ul>

Informations majeures affectant la situation du personnel

Néant

Accidents de travail significatifs

Néant

Observations formulées par l'inspection du travail

Néant

Modifications apportées à l'organisation du service

Aucune.

ANALYSE  
de la  
QUALITÉ de SERVICE

## ANNEXE XIII

### Conditions tarifaires

Tarifs pratiqués année N et N-1

#### 2019

Sites	Individuels		Groupes		
	Adultes	Enfants (5 à 12 ans)	Adultes Scolaires + de 12 ans (20 pers. et +)	Tour Opérateur	Scolaires moins de 12 ans (20 élèves et +)
Cloître de CADOUIN	7,10 €	4,40 €	6,30 €		3,50 €
BIRON / CADOUIN Billet jumelé	12,20 €	8,00 €	10,40 €		6,20 €

**GROUPES** : à partir de 20 personnes minimum et sur réservation

**Gratuités** : 1 accompagnateur pour 10 élèves (groupes scolaires)  
1 chauffeur et 1 accompagnateur (groupes adultes)

\*\*\*

Animations pédagogiques pour les groupes scolaires et les familles pendant les vacances scolaires : 4 €

Cloître de Cadouin  
*Atelier : moulage*

#### 2018

Sites	Individuels		Groupes		
	Adultes	Enfants (5 à 12 ans)	Adultes Scolaires + de 12 ans (20 pers. et +)	Tour Opérateur	Scolaires moins de 12 ans (20 élèves et +)
Cloître de CADOUIN	7,00 €	4,30 €	6,20 €		3,50 €
BIRON / CADOUIN Billet jumelé	12,00 €	7,50 €	10,40 €		6,20 €

**GROUPES** : à partir de 20 personnes minimum et sur réservation

**Gratuités** : 1 accompagnateur pour 10 élèves (groupes scolaires)  
1 chauffeur et 1 accompagnateur (groupes adultes)

Animations pédagogiques pour les groupes scolaires et les familles pendant les vacances scolaires : 4,20 €

Cloître de Cadouin  
*Ateliers : calligraphie-enluminure*

\*\*\*

---

*Analyse de la qualité de service*

## **ANNEXE XIV**

---

Compte Rendu technique et financier

Horaires d'ouverture et périodes

2019	Février – Mars	Avril – Mai – Juin	Juillet – Août	Septembre – Octobre	Novembre – Décembre
<b>CADOUIN</b>	10h00 – 12h30	10h00 – 13h00	10h00 – 19h30	10h00 – 13h00	10h00 – 12h30
	14h00 – 17h30	14h00 – 18h00		14h00 – 18h00	14h00 – 17h00
<b>Fermeture</b>	Lundi*				Lundi**

\* fermeture les lundis hors vacances scolaires et hors fériés

\*\* fermeture les lundis hors vacances scolaires et le jour de Noël

## Tableau des places vendues par catégorie tarifaire

Prestation	TARIF TTC 2019	Total
Adulte Cadouin	7,10 €	23406
Adulte Cadouin journée du patrimoine	3,55 €	380
Adulte Cadouin VEL	7,10 €	46
Collation samedi Cadouin	5,80 €	30
Complément Adulte CADOUIN (Bir	3,60 €	914
Vendu par Cadouin Jum Adulte Biron Cadouin	12,20 €	2373
Vendu par Biron Jum Adulte Biron Cadouin	12,20 €	1940
Vendu par Cadouin Jum OT adulte Biron Cadd		
Nocturne Cadouin	7,50 €	147
OT Adulte Cadouin		
Spécial Cadouin	6,10 €	288
jum Adulte Biron Cadouin VEL	12,20 €	132
Visiteur privilège Cadouin		3
Carte privilège Cadouin	22,00 €	
bon echange Cadouin		3
Rembourse A VEL	7,10 €	
<b>TOTAL ADULTE</b>		<b>29662</b>
Enfant Cadouin VEL	4,40 €	6
Enfant Cadouin	4,40 €	1357
Enfant Cadouin journées du patrimoine	2,20 €	3
Vendu par Cadouin Jum Enfant Biron Cadouin	8,00 €	171
Vendu par Biron Jum Enfant Biron Cadouin	8,00 €	215
Complément Enfant CADOUIN (Bir	2,20 €	85
Enfant Cadouin MARMOUSET	5,00 €	37
jum Enfant Biron Cadouin VEL	8,00 €	35
<b>TOTAL ENFANT</b>		<b>1909</b>
GA Cadouin	6,30 €	1061
GA TO Cadouin	5,00 €	234
Vendu par Cadouin Jum GA Biron Cadouin	10,40 €	98
Vendu par Biron Jum GA Biron Cadouin	10,40 €	225
Vendu par Biron Jum GA TO Biron Cadouin	8,70 €	77
Vendu par Cadouin Jum GA TO Biron Cadouin	8,70 €	51
<b>TOTAL GA</b>		<b>1746</b>
GE+ Cadouin	6,30 €	182
<b>TOTAL GE+</b>		<b>182</b>
GE- Cadouin	3,50 €	1944
Vendu par Biron Jum GE- Biron Cadouin	6,20 €	167
Vendu par Cadouin Jum GE- Biron Cadouin	6,20 €	120
<b>TOTAL GE-</b>		<b>2231</b>
Invité Cadouin		206
Accompagnant Cadouin		281
Enfant Cadouin gratuit (-5ans)		241
Vendu par Cadouin Jum Acc Biron Cadouin		14
Vendu par Biron Jum Acc Biron Cadouin		28
Vendu par Cadouin Jum Enfant Biron Cadouin (-5an		37
Vendu par Biron Jum Enfant Biron Cadouin (-5an		75
Vendu par Cadouin Jum Invité Biron Cadouin		13
Vendu par Biron Jum Invité Biron Cadouin		5
jum enfant gratuit Biron Cadouin VEL		2
<b>TOTAL GRATUITE</b>		<b>902</b>
<b>TOTAL ENTREES</b>		<b>36632</b>



## Autres recettes

### Ateliers et animations pédagogiques :

Animation Calligraphie Cadouin	4,00 €	
Animation Moulage Cadouin	4,00 €	52
Animation Sculpture Cadouin	4,00 €	
<b>TOTAL ANIMATION</b>		<b>52</b>
Audioguide Cadouin	3,00 €	2342

---

### *Analyse de la qualité de service*

## **ANNEXE XV**

---

### Observations ou plaintes des usagers

#### Cadouin

##### Les plus :

La visite nocturne du lundi soir et vendredi soir en anglais  
La visite pour enfants qui permet de faire découvrir le site dans un contexte très chaleureux  
Les visites guidées en saison  
Les audioguides  
Les ateliers « Moulage »

##### Les moins :

Manque de signalétique du Cloître aux entrées du village et routière en général  
Parkings éloignés et mal signalés

Retour sur les visites spéciales, collations ...

- Succès des nocturnes
- Visite enfant : en augmentation, plus chaleureuse et ludique quand elle est exclusivement réservée aux enfants
- Visites guidées : toujours de très bons retours
- Atelier « Moulage » : très apprécié des enfants comme des adultes

## **ANNEXE XVI**

---

### Axes d'amélioration proposés

CADOUIN

---

## **COMPLÉMENTS**

---

### Evénements

#### Bilan Communication - Promotion

##### PRINT

Renouvellement partiel de la signalétique in situ

Dépliant individuel 2019

Manuel des ventes en Français et langues étrangères pour la promotion auprès des Tour-Opérateurs français et internationaux

Dossier de presse 2019

Refonte Brochure scolaire

Annonces & insertions (presse, double page Sud-Ouest, Supports promotionnels des Offices de Tourisme...)

##### Opérations promotionnelles/événements

Salons: Salon de l'Agriculture, Rendez-Vous en France, Opération promotionnelle sur Bordeaux, IFTM Top Résa, Salon des Blogueurs

Workshops à l'étranger en collaboration avec le CRT N-A (Madrid, Londres, Amsterdam, Bruxelles, Anvers, Berlin, Munich, Japon, USA – Canada...)

Jeu-concours

Mailing hébergements Dordogne, écoles Dordogne et départements limitrophes, entreprises Dordogne et départements limitrophes

Campagne Radio France Bleu

Instameets

Accueil presse et blogueurs

Organisation d'un évènement de présentation aux professionnels du tourisme avec l'Office de Tourisme des Bastides

##### Web / réseaux sociaux

Mise à jour & amélioration du site web

Annonces web sur les sites web des Offices de Tourisme, [guideduperigord.com](http://guideduperigord.com), [perigord.com](http://perigord.com)

Actualisation du site web « Les Grands Sites du Périgord »

Animation de la page Facebook

Newsletters Grand Public & à destination d'un public professionnel

# *DONNÉES TECHNIQUES*

## **ANNEXE XVII**

---

### Évolutions générales des ouvrages et des matériels exploités

Bilan de l'état du matériel et des réparations effectuées

Pas de commentaires particuliers

Liste valorisée des équipements renouvelés

Pas de commentaires particuliers

Compléments

Pas de commentaires particuliers

## ANNEXE XVIII

Etat des travaux d'entretien, de renouvellement et de modernisation

Liste des contrats de prestation

**ANNEE 2019**

DATE DES PASSAGE cout

### Liste des contrats de maintenance

HT

<b>Cloître de CADOUIN</b>			
Entretien des installations de chauffage dans la partie affermée chaudière ACV+pompe circulat*Grunfos+sonde T° et ext, thermostat et	31-mars		425,09
ATSE Bordes Les 4 Routes - 24590 SAINT-GENIES			
ATSE Bordes Les 4 Routes - 24590 SAINT-GENIES Maintenance chaudière électrique	28/10/2019		
- Contrat de maintenance du matériel incendie			31,5
MP Incendie – 24350 DOUCHAPT	25-mars		
- Vérification Annuelle des installations électriques en Exploitation ERP/IGH			240,00
DEKRA	30-avr		
Vérification SSI hébergé par l'Auberge SPIE	11/12/2019		

Synthèse des opérations de maintenance

Pas de commentaires particuliers



**SARL I.D.E**

Installation Dépannage Entretien

ZA La Plaine

24260 LE BUGUE

Tél : 0553074365 Fax : 0553042719

PERIGUEUX  
25, rue Wilson  
BP 30021  
24001 PERIGUEUX Cedex

# FACTURE

DATE : 26 août 2019

N° FACTURE : 9629

SARL au capital de 7622,45 € - Siren 353917164 RCS BERGERAC - APE2712Z- TVA FR77 353917164

Désignation :	Bon à payer Date : 30/08/19 Nom : Crel Signature : <i>[Signature]</i>	SEMITOUR 25, rue Wilson BP 30021 24001 PERIGUEUX Cedex
Site(s) d'affectation : Cadouin	Commentaires Levé des prescriptions Ecl204	

DESCRIPTION	MONTANT
<b>*INTERVENTIONS : CLOITRE DE CADOUIN - APAVE</b> Ecl204	
Obs 1 : BILLETERIE BOUTIQUE Remplacement du bloc d'éclairage de sécurité défectueux	182,00
Obs 2 : COURSIVE CLOITRE Recherche mauvaise connexion du fil de terre sur le parcours de cable	139,00
Obs 3 : ETAGE Remplacement du bloc d'éclairage de secours défectueux	182,00
DOMICILIATION BANCAIRE : CREDIT AGRICOLE LE BUGUE	<b>TOTAL H.T :</b> € 503,00
IBAN : FR76 1240 6000 2300 1371 7310 350 BIC : AGRIFRPP824	<b>TVA 20% :</b> € 100,60
TVA ACQUITTEE SUR ENCAISSEMENT	
CONDITIONS DE PAIEMENT : A RECEPTION DE FACTURE	<b>TOTAL TTC :</b> € 603,60

Tout retard de paiement pourra faire l'objet d'une majoration de 1,50% par mois calculée en sus des conditions prévues (loi 92-1442 DU 31/01/92). En cas d'intervention contentieuse les frais de recouvrement seront obligatoirement à la charge de l'acheteur. Il sera appliqué à titre de dommage et intérêts et de clause pénale une indemnité de 15% de la somme impayée. En application de la loi N°80.835 du 12.05.80, les marchandises restent notre propriété jusqu'à complet paiement du montant de la facture.



N°	12143
N° Fiche cahier	

Information site		Information client	
Code	010.3	Client	GESTIONNAIRE DE SITES SEMITOUR
Civ./Type	COLLEGE	Adresse	25 RUE PDT WILSON
Nom	ABBAYE DE CADOUIN	Code postal	24001
Adresse	PLACE DE L ABBAYE	Ville	PERIGUEUX
Code postal	24480	Dingéant	LE DIRECTEUR
Ville	CADOUIN		
Contrats	P2		
Télésurveillance	Non		
24/24	Non		
Localisation			

Détail de l'intervention			
Prévue le	28/10/2019 à 09h30	Intervenant	FRANCESCHETTI Florian
Effectuée le	28/10/2019		

Equipement	Gamme	Réalisé
CHAUDIERE ELECTRIQUE (M010.3.1) ABBAYE DE CADOUIN > SOUS STATION	CHAUDIERE ELECTRIQUE CHE-A	✓
CIRCULATEUR (M010.3.2) ABBAYE DE CADOUIN > SOUS STATION	POMPE DE CIRCULATION PPE-A	✓
REGULATION (M010.3.3) ABBAYE DE CADOUIN > SOUS STATION	ARMOIRE REGULATION ARMREG-A	✓
VASE D EXPANSION SOUS PRESSION AZOTE (M010.3.4) ABBAYE DE CADOUIN > SOUS STATION	VASE EXPANSION EXP-A	✓

Bilan de l'intervention
Equipements vérifiés et contrôlés.

Signature	Annulée
Client absent à la signature de l'intervention	Annulée
	Vérfiée
	A facturer
	Statut



**FICHE DE MAINTENANCE PREVENTIVE SYSTEME DE SECURITE INCENDIE**

**SPIE** - Société Industrielle de Prévention Incendie

**AFPSAD** - Association Française des Préventionnistes de Sécurité Incendie

Nom du Client: *Ateliers de Jeanne*  
 Adresse de l'établissement: *24 CADOUIN*  
 Date: *11/11/11*

Fréquences de visite:  Annuelle  Semestrielle  Trimestrielle  Mensuelle

À l'attention de l'exploitant: *à l'attention de Monsieur le Maire*

**Observations / Informations:**  
*à l'attention de Monsieur le Maire*  
*à l'attention de Monsieur le Maire*

**Tableau des équipements:**

Type	Marque	Modèle	Année	État	Observations
Extincteur	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...

**Tableau des vérifications:**

Code	Description	Fréquence	Statut	Observations
...	...	...	...	...
...	...	...	...	...

**Tableau des interventions:**

Code	Description	Statut	Observations
...	...	...	...
...	...	...	...

**Tableau des recommandations:**

Code	Description	Statut	Observations
...	...	...	...
...	...	...	...

**Signature et tampon:**

Nom, adresse et signature: *[Signature]*  
 Téléphone: *[Numéro]*

Atelier de l'exploitant: *[Signature]*

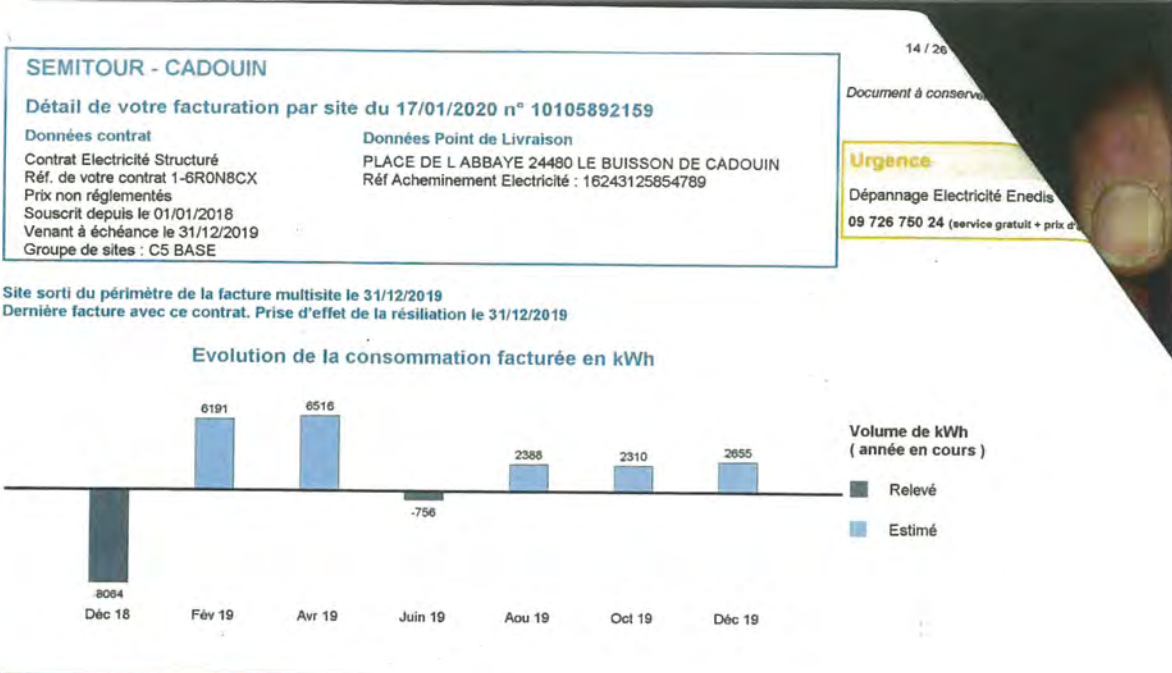
Attestations d'assurance

Copie des contrats de sous-traitance en cours  
 Aucun

# Liste des adaptations ou travaux à envisager

## Consommation des fluides (détail par type)

EDF



## EAU

N° contrat 031358

N° cpteur	C11SA093194 general		
date facture	24/06/2019		
ancien index	0	date	
nouvel index	0	date	01/07/2019
conso M3	107		
estimation déjà facturée			
volume estimée	107		
abonmt+ loc	40,00		
conso HT	161,36		
	201,36		

N° contrat 031361

N° cpteur	88343102 incendie		
date facture	24/06/2019		
ancien index	0	date	
nouvel index	0	date	01/07/2019
conso M3	10		
estimation déjà facturée			
volume estimée	10		
abonmt+ loc	40,00		
conso HT	15,08		
	55,08		

N° contrat 031358

N° cpteur	C11SA093194 general		
date facture	16/12/2019		
ancien index	937	date	09/10/2018
nouvel index	1063	date	21/10/2019
conso M3	126		
estimation déjà facturée	60		
volume facturé	66		
abonmt+ loc	39,83		
conso HT	112,33		
	152,16		

N° contrat 031361

N° cpteur	88343102 incendie		
date facture	16/12/2019		
ancien index	610	date	09/10/2018
nouvel index	617	date	25/10/2019
conso M3	7		
estimation déjà facturée	32		
volume estimée	-25		
abonmt+ loc	39,83		
conso HT	-42,55		
	-2,72		

## Chauffage

CADOVIN 2019

CHAUFFERIE BOIS DE CADOVIN

LIVRAISON	date	date	date	date	date	date	date	date	date	date	date				
ABONNEMENT ANNUEL	15KW/406,05€/7 mois= 58,01mensuel														
Ex index /date	18353	19801	02/01/2019	20057	05/02/2019	20094	01/03/2019	20624	03/04/2019	21534	10/05/2019	22214	05/11/2019	0	00/01/1900
Nv index/ date	19801	02/01/2019	20057	05/02/2019	20094	01/03/2019	20624	03/04/2019	21534	10/05/2019	22214	05/11/2019			
CONSOMMATION/KW	1448	256	37	530	910	680	-22214	0							
COUT HT dont 58,01	188,33	81,05	61,34	105,71	139,91	119,21	-1941,25	58,01							

## Bilan de la gestion des déchets

Pas de commentaires particuliers

# RAPPORT ANNUEL

## 2019

### HEBERGEMENTS

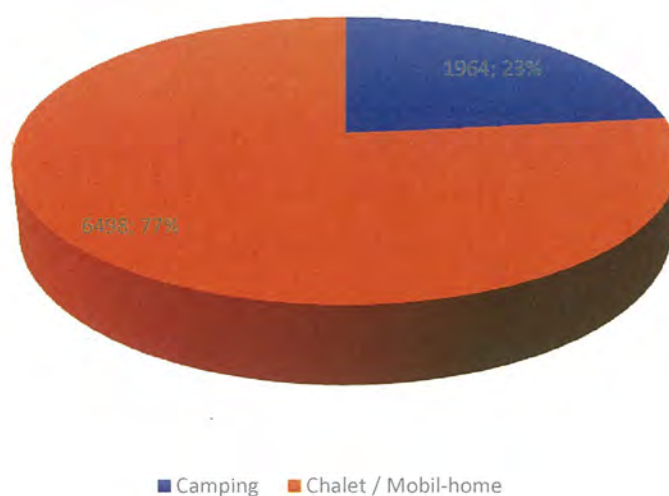
---



# FRÉQUENTATION

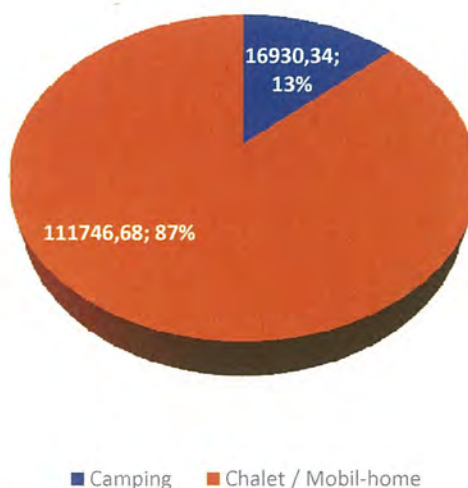
## Rouffiac

### Nuitées Rouffiac



Le nombre de nuitées à Rouffiac est de 8462 en 2019, soit une augmentation de 14.23% par rapport à 2018 (7408).

### CA Rouffiac HT



Le CA de Rouffiac est de 128 677,02 € en 2019, soit une augmentation de 14.77% par rapport à 2018 (112 113,92 €)

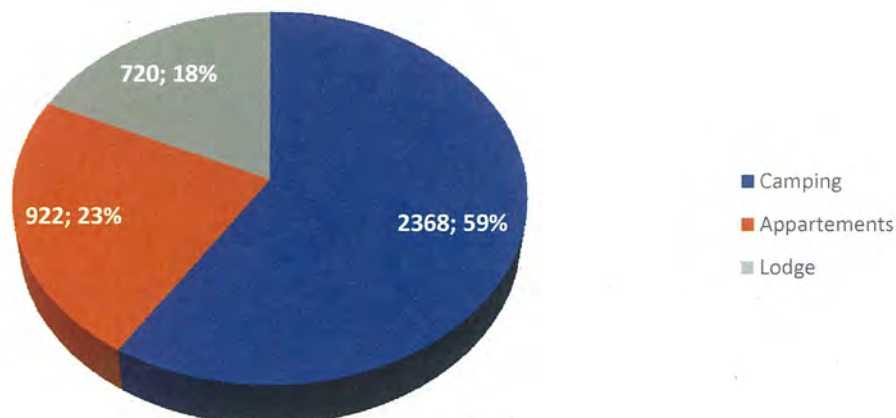
## Nbre de nuitées

Type d'hébergement	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
<b>Téleski</b>													
2017						130	103	286	1001	5			1525
2018						62	24	517	582	75			1260
2019						126	146	401	880	40	120		1713
Ecart N-1		0	0	0	0	64	122	-116	298	-35	120	0	453
<b>Rouffiac</b>													
2017					6	52	154	366	780	30			1388
2018					81	138	148	262	602	84			1315
2019					48	83	166	108	656	79	48		1188
Ecart N-1			0	0	-33	-55	18	-154	54	-5	48	0	-127
<b>Palace</b>													
2017					14	32	23	125	172	16	16		398
2018						34	40	31	124	8	40	4	281
2019					6	46	17	43	91	16	20	18	325
Ecart N-1				6	46	-17	3	37	-33	8	-20	14	44
<b>Détente</b>													
2017						4	16	110	149	1	32	3	315
2018				20		30	52	94	204	12	8	1	421
2019					28	25	48	60	171	32	6	8	378
Ecart N-1			-20	28	-5	-4	-34	-33	20	-2	7	0	-43
<b>Nature</b>													
2017					5	25	59	116	219	18	42		484
2018				19	35	48	74	190	210	20	46	4	646
2019					50	68	94	157	327	40			736
Ecart N-1			-19	15	20	20	-33	117	20	-46	-4	0	90
<b>Escalade</b>													
2017					18	62	92	253	243	56	33	7	764
2018					53	26	74	124	340	38			655
2019					21	22	99	198	276	42			658
Ecart N-1					-32	-4	25	74	-64	4	0	0	3
<b>Lac</b>													
2017						2	34	66	70				172
2018					12	6	20	56	86	43			223
2019					22	16	21	28	91	6			184
Ecart N-1					10	10	1	-28	5	-37	0	0	-39
<b>Alizé</b>													
2017					12		7	62	70				151
2018						42	24	0	15	9			90
2019					14	18	24	7	91	8			162
Ecart N-1					14	-24	0	7	76	-1	0	0	72
<b>Aventure</b>													
2017						32	72	299	430	5	25		863
2018					63	83	80	308	420	31			985
2019					128	91	186	138	495	74	42		1154
Ecart N-1					65	8	106	-170	75	43	42	0	169
<b>Total</b>	<b>TOTAL</b>												
2017					55	339	560	1683	3134	131	148		6050
2018				39	244	469	536	1582	2583	320	94		5867
2019				6	357	466	827	1165	3078	337	236	26	6498
Ecart N-1				-33	113	-3	291	-417	495	17	142	26	631
<b>Camping</b>													
2017						8	92	775	773	11			1659
2018						24	52	662	737	66			1541
2019						27	44	777	1076	40			1964
Ecart N-1						3	-8	115	339	-26	0	0	423

## Chiffre d'affaires HT

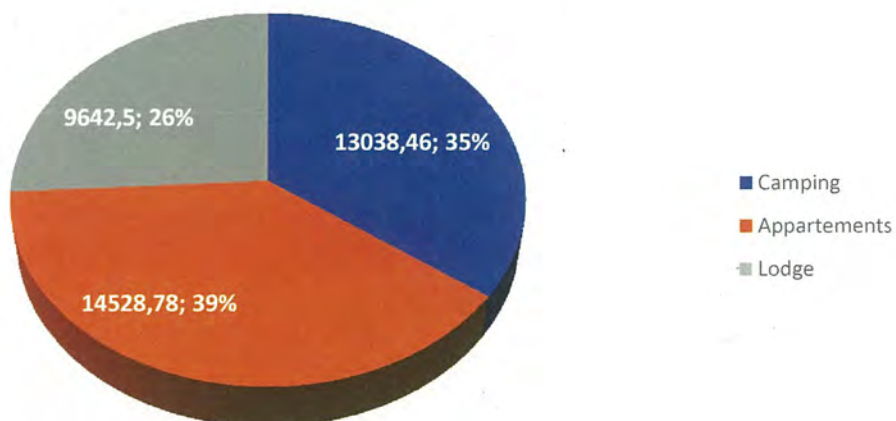
Type d'hébergement	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total	
<b>Téléski</b>														
2017					1 359,19 €	1 907,71 €	5 662,27 €	14 072,46 €	8,52 €				23 010,15 €	
2018					641,81 €	383,48 €	7 635,78 €	8 737,73 €	1 036,34 €				18 435,14 €	
2019					766,60 €	1 872,75 €	6 907,34 €	14 371,66 €	609,10 €	1 559,13 €			26 086,58 €	
Ecart N-1					124,79 €	1 489,27 €	- 728,44 €	5 633,93 €	- 427,24 €	1 559,13 €	- €	- €	7 651,44 €	
<b>Rouffiac</b>														
2017				107,27 €	1 258,07 €	2 664,60 €	7 576,66 €	13 101,92 €	335,63 €				25 044,15 €	
2018				1 228,45 €	2 005,99 €	1 780,23 €	6 194,46 €	11 704,76 €	1 015,08 €				23 928,97 €	
2019				866,20 €	1 401,53 €	2 994,89 €	3 253,55 €	12 784,16 €	1 676,10 €	829,08 €			23 805,51 €	
Ecart N-1				- 362,25 €	- 604,46 €	1 214,66 €	- 2 940,91 €	1 079,40 €	661,02 €	829,08 €	- €	- €	123,46 €	
<b>Palace</b>														
2017				242,08 €	519,48 €	290,91 €	2 536,26 €	3 363,14 €	181,82 €	347,27 €			7 480,96 €	
2018					669,10 €	665,44 €	1 147,05 €	2 699,36 €	68,96 €	576,62 €	52,50 €		5 879,03 €	
2019			150,00 €	314,54 €	480,00 €	495,45 €	1 789,40 €	2 373,53 €	324,54 €	189,21 €	181,13 €		6 297,80 €	
Ecart N-1			150,00 €	314,54 €	- 189,10 €	- 169,99 €	642,35 €	- 325,83 €	255,58 €	- 387,41 €	128,63 €	- €	418,77 €	
<b>Détente</b>														
2017					220,00 €	332,73 €	2 447,22 €	3 036,77 €	53,64 €	232,72 €	48,18 €		6 371,26 €	
2018			275,45 €		443,65 €	720,00 €	2 700,14 €	3 988,97 €	192,60 €	174,55 €	192,00 €		8 411,91 €	
2019				572,72 €	610,00 €	734,50 €	1 433,92 €	3 920,17 €	666,37 €	136,36 €	100,00 €		8 174,04 €	
Ecart N-1			- 275,45 €	572,72 €	166,35 €	14,50 €	- 1 266,22 €	- 68,80 €	473,77 €	- 38,19 €	- 92,00 €	- €	- 237,87 €	
<b>Nature</b>														
2017				46,75 €	742,85 €	843,18 €	2 733,52 €	4 041,39 €	291,83 €	600,00 €			9 299,52 €	
2018			238,18 €	263,64 €	488,17 €	927,27 €	3 225,20 €	3 567,74 €	422,72 €	595,44 €	290,00 €		10 018,36 €	
2019				551,45 €	886,28 €	1 377,96 €	3 413,97 €	4 598,32 €	500,92 €				11 328,90 €	
Ecart N-1			- 238,18 €	287,81 €	398,11 €	450,69 €	188,77 €	1 030,58 €	78,20 €	- 595,44 €	- 290,00 €	- €	1 310,54 €	
<b>Escalade</b>														
2017				220,91 €	977,27 €	1 081,36 €	3 130,74 €	4 643,88 €	590,91 €	813,17 €	67,50 €		11 525,74 €	
2018				506,37 €	246,36 €	958,18 €	1 793,13 €	5 209,35 €	602,72 €				9 316,11 €	
2019				304,55 €	498,18 €	1 413,63 €	3 062,75 €	4 140,91 €	693,63 €				10 113,65 €	
Ecart N-1				- 201,82 €	251,82 €	455,45 €	1 269,62 €	- 1 068,44 €	90,91 €	- €	- €	- €	797,54 €	
<b>Lac</b>														
2017					174,54 €	769,09 €	1 973,06 €	1 981,56 €					4 898,25 €	
2018				155,45 €	108,18 €	446,36 €	1 128,19 €	2 154,42 €	549,61 €				4 542,21 €	
2019				250,00 €	231,82 €	513,64 €	580,00 €	2 128,36 €	163,64 €				3 867,46 €	
Ecart N-1				94,55 €	123,64 €	67,28 €	- 548,19 €	- 26,06 €	- 385,97 €	- €	- €	- €	674,75 €	
<b>Alizé</b>														
2017				238,18 €		390,91 €	1 709,42 €	1 320,64 €					3 659,15 €	
2018					218,18 €	251,82 €	- €	270,46 €	200,00 €				940,46 €	
2019				240,91 €	263,64 €	549,48 €	344,09 €	1 689,09 €	101,82 €				3 189,03 €	
Ecart N-1				240,91 €	45,46 €	297,66 €	344,09 €	1 418,63 €	- 98,18 €	- €	- €	- €	2 248,57 €	
<b>Aventure</b>														
2017					947,28 €	845,45 €	5 921,01 €	7 489,92 €	52,73 €				15 256,39 €	
2018				477,27 €	950,90 €	1 258,20 €	6 811,96 €	6 978,28 €	685,17 €				17 161,78 €	
2019				346,36 €	1 487,74 €	2 725,98 €	4 002,02 €	8 876,17 €	1 154,53 €	290,91 €			18 883,71 €	
Ecart N-1				- 130,91 €	536,84 €	1 467,78 €	- 2 809,94 €	1 897,89 €	469,36 €	290,91 €	- €	- €	1 721,93 €	
<b>Total</b>	<b>TOTAL</b>													
2017				855,19 €	6 198,68 €	9 125,94 €	33 690,16 €	53 051,68 €	1 515,08 €	1 993,16 €			106 545,57 €	
2018			513,63 €	2 631,18 €	5 772,34 €	7 390,98 €	30 635,91 €	45 306,07 €	4 749,41 €	1 346,61 €	534,50 €	- €	98 880,63 €	
2019			150,00 €	3 446,73 €	6 625,79 €	12 678,28 €	24 787,04 €	54 882,37 €	5 890,65 €	3 004,69 €	281,13 €	- €	111 746,68 €	
Ecart N-1			- €	- 363,63 €	815,55 €	853,45 €	5 287,30 €	- 5 848,87 €	9 576,30 €	1 141,24 €	1 658,08 €	- 253,37 €	- €	12 866,05 €
<b>Camping</b>														
2017					68,19 €	526,20 €	5 942,98 €	6 012,93 €	122,74 €				12 673,04 €	
2018					160,91 €	312,29 €	5 765,48 €	6 793,97 €	447,30 €				13 479,95 €	
2019					174,54 €	339,02 €	7 043,81 €	9 061,15 €	311,82 €				16 930,34 €	
Ecart N-1					13,63 €	26,73 €	1 278,33 €	2 267,18 €	- 135,48 €	- €	- €	- €	3 450,39 €	

### Nuitées Saint-Estèphe



Le nombre de nuitées à Saint-Estèphe est de 3934 en 2019, soit une augmentation de 15.84 % par rapport à 2018 (3.396 €)

### CA Saint-Estèphe HT



Le CA de Saint-Estèphe est de 37 209,74 € en 2019, soit une augmentation de 25.12% par rapport à 2018 (29.737,18 €).



## Nbre de nuitées

Type d'hébergement	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
<b>Studio 2 pers</b>													
2017			14			26	18	50	31				139
2018	0	0	0	0	0	0	14	20	4	0			38
2019				4	8	8	6	21	8	1	14	6	76
Ecart N-1	0	0	0	4	8	8	-8	1	4	1	14	6	38
<b>Studio 2/4 pers</b>													
2017			14		8	4	74	50	16	12	7	26	211
2018	30		0	0	6	11	65	51	34	0		14	181
2019	8	54	60	56	4	32	68	76	24	20	34	40	476
Ecart N-1	-22	54	60	56	-2	21	3	25	-10	20	34	26	295
<b>Duplex 2/4</b>													
2017				4	9	19	43	43	39				157
2018	6	0	0	0	0	0	0	56	0	9		12	83
2019					4	0	12	67		4	8		95
Ecart N-1	-6	0	0	0	4	0	12	11	0	-5	8	-12	12
<b>Duplex 4/6</b>													
2017		20		4	6	26	44	93	6	14		4	217
2018		0	0	0	42	0	94	59	0	18			213
2019		12			16	28	13	105	34	38	29		275
Ecart N-1	0	12	0	0	-26	28	-81	46	34	20	29	0	62
<b>Tente Lodge</b>													
2017							234	552	6				792
2018						27	185	613	6				831
2019						34	167	495	24				720
Ecart N-1	0	0	0	0	0	7	-18	-118	18				-111
<b>Total</b>													
2017		20	28	8	23	75	413	788	98	26	7	30	1516
2018	36	0	0	0	48	38	358	799	44	27			1350
2019	8	66	60	56	24	94	260	743	82	62	71	40	1566
Ecart N-1	-28	66	60	56	-24	56	-98	-56	38	35	71	40	216
<b>Camping</b>													
2017						115	837	1165	49	2			2168
2018						82	1038	840	86	0			2046
2019						120	971	1142	135				2368
Ecart N-1						38	-67	302	49	0	0	0	322

## Chiffre d'affaires

Type d'hébergement	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
<b>Studio 2 pers</b>													
2017			200,00 €			210,00 €	353,57 €	992,14 €	295,00 €				2 050,71 €
2018	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	238,00 €	525,00 €	136,00 €	0,00 €			899,00 €
2019	48,47 €	327,20 €	360,24 €	62,40 €	152,40 €	281,00 €	146,00 €	540,00 €	280,00 €	90,00 €	479,00 €	292,90 €	2 323,70 €
Ecart N-1	0,00 €	0,00 €	0,00 €	62,40 €	152,40 €	281,00 €	-92,00 €	15,00 €	144,00 €	90,00 €	479,00 €	292,90 €	1 424,70 €
<b>Studio 2/4 pers</b>													
2017			200,00 €		85,00 €	85,00 €	798,00 €	958,00 €	718,00 €	202,00 €	130,04 €		3 176,04 €
2018	395,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	107,00 €	173,00 €	905,43 €	1 046,43 €	514,00 €	0,00 €		250,45 €	3 391,31 €
2019	48,47 €	327,20 €	360,24 €	364,88 €	75,00 €	311,00 €	942,55 €	1 129,00 €	424,25 €	571,43 €	741,00 €	626,00 €	5 921,02 €
Ecart N-1	-346,53 €	327,20 €	360,24 €	364,88 €	-32,00 €	138,00 €	37,12 €	82,57 €	-89,75 €	571,43 €	741,00 €	375,55 €	2 529,71 €
<b>Duplex 2/4</b>													
2017				107,30 €	153,00 €	370,00 €	1 006,57 €	831,14 €	536,00 €				3 004,01 €
2018	166,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	721,10 €	0,00 €	156,75 €		194,00 €	1 237,85 €
2019	48,47 €	327,20 €	360,24 €	364,88 €	75,00 €	107,00 €	252,00 €	700,06 €	107,00 €	122,00 €			1 288,06 €
Ecart N-1	-166,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	107,00 €	0,00 €	252,00 €	-21,04 €	0,00 €	-49,75 €		-194,00 €	50,21 €
<b>Duplex 4/6</b>													
2017		260,00 €		112,00 €	128,00 €	379,00 €	554,29 €	1 273,57 €	128,00 €	320,00 €			3 154,86 €
2018	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	676,36 €	0,00 €	1 277,80 €	1 184,00 €	0,00 €	286,00 €			3 424,16 €
2019	48,47 €	183,00 €			251,00 €	400,00 €	385,00 €	1 685,00 €	655,50 €	967,50 €	469,00 €		4 996,00 €
Ecart N-1	0,00 €	183,00 €	0,00 €	0,00 €	-425,36 €	400,00 €	-892,80 €	501,00 €	655,50 €	681,50 €	469,00 €	0,00 €	1 571,84 €
<b>Tente Lodge</b>													
2017							3 528,43 €	6 854,99 €	112,73 €				10 496,15 €
2018							333,73 €	2 267,35 €	7 467,28 €	89,41 €	0,00 €		10 157,77 €
2019							726,35 €	2 794,19 €	5 774,52 €	347,44 €			9 642,50 €
Ecart N-1	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	392,62 €	526,84 €	-1 692,76 €	258,03 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-515,27 €
<b>Total</b>													
2017	0,00 €	260,00 €	400,00 €	219,30 €	366,00 €	1 044,00 €	6 240,86 €	10 909,84 €	1 789,73 €	522,00 €			21 751,73 €
2018	561,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	783,36 €	506,73 €	4 679,78 €	10 943,81 €	783,41 €	442,75 €			18 700,84 €
2019	48,47 €	510,20 €	360,24 €	427,28 €	585,40 €	1 718,35 €	4 519,74 €	9 828,58 €	1 707,19 €	1 735,93 €	1 811,00 €	918,90 €	24 171,28 €
Ecart N-1	-512,53 €	510,20 €	360,24 €	427,28 €	-197,96 €	1 211,62 €	-160,04 €	-1 115,23 €	923,78 €	1 293,18 €	1 811,00 €	918,90 €	5 470,44 €
<b>Camping</b>													
2017						754,64 €	4 798,30 €	5 924,21 €	328,09 €	16,50 €			11 821,74 €
2018						492,18 €	5 007,48 €	4 825,59 €	711,09 €	0,00 €			11 036,34 €
2019						755,81 €	4 874,67 €	6 369,29 €	1 038,69 €				13 038,46 €
Ecart N-1						263,63 €	-132,81 €	1 543,70 €	327,60 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 002,12 €

# *DONNÉES FINANCIÈRES*

# ANNEXE I

Comptes de résultat au 31/12/2019										
	St Estèphe		Lapeyre		Rouffiac		La Jemaye		TOTAL	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Ventes de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	12200,46	12605,85	0,00	0,00	12200,46	12605,85
Production vendue	72267,96	63165,49	0,00	551,34	453820,90	416556,30	7000,00	41,67	533088,86	480314,80
Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres produits	1073,06	4266,72	0,00	0,00	10291,01	5441,94	0,00	0,00	11364,07	9708,66
<b>Total</b>	<b>73341,02</b>	<b>67432,21</b>	<b>0,00</b>	<b>551,34</b>	<b>476312,37</b>	<b>434604,09</b>	<b>7000,00</b>	<b>41,67</b>	<b>556653,39</b>	<b>502629,31</b>
Achats consommés	0,00	0,00	0,00	0,00	52899,61	45023,73	0,00	0,00	52899,61	45023,73
Autres achats & charges ext.	56190,96	59596,49	-85,98	1185,37	152281,07	135873,14	8606,86	17013,11	216992,91	213668,11
<b>Total</b>	<b>56190,96</b>	<b>59596,49</b>	<b>-85,98</b>	<b>1185,37</b>	<b>205180,68</b>	<b>180896,87</b>	<b>8606,86</b>	<b>17013,11</b>	<b>269892,52</b>	<b>258691,84</b>
<b>Marge sur marchandises &amp; ch.ext.</b>	<b>17150,06</b>	<b>7835,72</b>	<b>85,98</b>	<b>-634,03</b>	<b>271131,69</b>	<b>253707,22</b>	<b>-1606,86</b>	<b>-16971,44</b>	<b>286760,87</b>	<b>243937,47</b>
Impôts,taxes et vers. assim.	6383,17	6391,16	0,01	1192,00	21578,26	24163,25	1934,00	1613,00	29895,44	33359,41
Salaires et charges	36511,48	30148,57	0,00	0,00	426680,29	412971,01	0,00	0,00	463191,77	443119,58
Amortissements et provisions	7783,71	5606,95	0,00	0,00	49553,62	40377,33	2332,77	1247,56	59670,10	47231,84
Autres charges	125,91	-643,60	0,00	0,00	-168,08	1521,22	0,00	0,00	-42,17	877,62
<b>Total</b>	<b>50804,27</b>	<b>41503,08</b>	<b>0,01</b>	<b>1192,00</b>	<b>497644,09</b>	<b>479032,81</b>	<b>4266,77</b>	<b>2860,56</b>	<b>552715,14</b>	<b>524588,45</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-33654,21</b>	<b>-33667,36</b>	<b>85,97</b>	<b>-1826,03</b>	<b>-226512,40</b>	<b>-225325,59</b>	<b>-5873,63</b>	<b>-19832,00</b>	<b>-265954,27</b>	<b>-280650,98</b>
Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	7,52	0,00	0,00	0,00	7,52	0,00
<b>Résultat financier</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-7,52</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-7,52</b>	<b>0,00</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-33654,21</b>	<b>-33667,36</b>	<b>85,97</b>	<b>-1826,03</b>	<b>-226519,92</b>	<b>-225325,59</b>	<b>-5873,63</b>	<b>-19832,00</b>	<b>-265961,79</b>	<b>-280650,98</b>
Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	24899,74	2000,00	0,00	0,00	24899,74	2000,00
Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	2242,00	0,00	0,00	0,00	2242,00	0,00
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>22657,74</b>	<b>2000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>22657,74</b>	<b>2000,00</b>
Répartition charges de structure	12005,40	7711,40	0,00	41,81	78554,11	51602,64	2223,80	1037,53	92783,31	60393,38
Impôts sur les bénéfices	0,00	0,00	0,00	0,00	-300,00	-300,00	0,00	0,00	-300,00	-300,00
<b>RESULTAT ANALYTIQUE</b>	<b>-45659,61</b>	<b>-41378,76</b>	<b>85,97</b>	<b>-1867,84</b>	<b>-282116,29</b>	<b>-274628,23</b>	<b>-8097,43</b>	<b>-20869,53</b>	<b>-335787,36</b>	<b>-338744,36</b>

# ANNEXE II

## Charges indirectes

Le montant des charges de structure à répartir sur l'ensemble des sites s'élève à 1.447.972,10 € pour 2019 (contre 993.131,24 € en 2018).

## Modalités de calcul de la clé de répartition

Chaque section principale reçoit une quote-part de structure calculée à partir de quatre critères :

- Le chiffre d'affaires HT réalisé
- Le temps d'ouverture du site au cours de la saison
- La masse salariale
- Les dépenses de promotion et de communication

Pour chaque critère :

- Détermination dans un premier temps du poids relatif de chaque site à partir du rapport valeur du site / valeur totale
- Puis multiplication de ce rapport par le pourcentage attribué à ce critère (75 % pour le premier, 10 % pour les deux suivants et 5 % pour le dernier).

La somme des quatre valeurs ainsi déterminées donne la quote-part à imputer à chaque section principale.

	C.A. HT 75%		Durée saison 10%		Charges de personnel 10%		Promotion 5%		Prorata	Valeur
	€	%	mois	%	€	%	€	%		
BIRON	326309	3,23	11	10,28	235729	6,20	28804	4,65	4,31	62358,81
BOURDEILLES	262492	2,60	11	10,28	132809	3,50	26447	4,27	3,54	51291,79
CADOUIN	239652	2,38	11	10,28	92338	2,43	18548	2,99	3,20	46367,87
CIAPML	6653111	65,94	12	11,21	1896420	49,92	455891	73,59	59,25	857912,41
LE THOT	678783	6,73	11	10,28	355033	9,34	32257	5,21	7,27	105248,51
LE GRAND ROC	299565	2,97	11	10,28	199975	5,26	34288	5,53	4,06	58758,34
SAINT-ESTEPHE	72268	0,72	2	1,87	36511	0,96	1101	0,18	0,83	12005,40
ROUFFIAC	466021	4,62	8	7,48	426680	11,23	11169	1,80	5,43	78554,11
LA JEMAYE	7000	0,07	1	0,93	0	0,00	1002	0,16	0,15	2223,80
LASCAUX II	913076	9,05	11	10,28	376946	9,92	8972	1,45	8,88	128581,25
CHALET & M.H.	116474	1,15	3	2,80	7756	0,20	568	0,09	1,17	16958,57
POLE INTERPRET. PREHIST.	45829	0,45	12	11,21	27339	0,72	258	0,04	1,54	22243,92
GURSON	8696	0,09	3	2,80	11681	0,31	226	0,04	0,38	5467,33
TOTAL	10089274	100,00	107	100,00	3799217	100,00	619531	100,00	100,00	1447972,10

## ANNEXE III

### Méthodes et éléments de calcul

#### Principes généraux

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par l'article 121-1 et 121-2 et suivants du Plan comptable général 2014.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux dispositions du Code de Commerce, du décret comptable du 29/11/1983 ainsi que des règlements ANC 2014-03 relatifs à la réécriture du Plan comptable général applicables à la clôture de l'exercice.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La loi comptable du 30 avril 1983 et son décret d'application n° 83-1020 du 29 novembre 1983 s'appliquent de plein droit aux Sociétés d'Economie Mixte régies par la loi du 7 juillet 1983.

## Présentation des comptes

La société n'établit qu'un bilan mais autant de comptes de résultat que de sites gérés regroupés ensuite par contrat puis dans un compte de résultat global.

## Règles de comptabilisation

Tout site géré, y compris le siège social, enregistre l'ensemble des produits et des charges qui lui sont directement affectables : chiffre d'affaires, frais de fonctionnement, impôts et taxes, charges de personnel, dotations aux amortissements... Ainsi, chaque pièce comptable comporte une ventilation analytique par site en pourcentage ou en montant.

## Redevance à payer au délégant

La redevance annuelle de 3 % du chiffre d'affaires HT de chaque site représente :

	Redevance
SAINT-ESTEPHE	1 215,83
ROUFFIAC	13 980,64
LA JEMAYE	210,00
MEUBLES ST-ESTEPHE	952,21

## Evolution des postes de dépenses et recettes

### SAINT-ESTEPHE

La légère hausse des produits d'exploitation compense celle des dépenses de personnel. Les autres postes n'enregistrant pas de variation significative, la perte d'exploitation reste stable.

### ROUFFIAC

Le chiffre d'affaires en progression de 37 K€, principalement celui du centre d'hébergement, permet d'absorber les hausses des autres achats et charges externes (16 K€), des dépenses de personnel (13 K€) et des amortissements (9 K€). La perte d'exploitation se stabilise à 226 K€ ; elle représente quasiment la moitié du chiffre d'affaires du site.

### LA JEMAYE

L'arrivée d'un nouveau restaurateur au 1er mai permet de générer un chiffre d'affaires de 7 K€ HT, insuffisant cependant pour absorber la totalité des coûts induits de remise en état ainsi que les amortissements.

## Produits

SEMITOUR PERIGORD

### Balance analytique par général

<b>Comptes généraux du</b>	705000	au	797000	<b>Axe</b>	ANALYTIQUE
<b>Sauf les généraux</b>				<b>Sous Plan 1 :</b>	ANALYTIQUE
<b>Type d'écritures</b>	Normal			<b>Sections de</b>	CNROUF000 au CNROUFTRA
<b>Nature des comptes</b>	<<Tous>>			<b>Sauf :</b>	
<b>Exercice</b>	En cours : 2019			<b>Sous Plan 2 :</b>	
<b>Dates comptables du</b>	01/01/2019	au	31/12/2019	<b>Sections de</b>	au
<b>Mode de sélection</b>	Comptes mouvementés sur la période			<b>Sauf :</b>	
<b>Devise</b>	<<Tous>> / Affichage en Euro			<b>Sous Plan 3 :</b>	
<b>Etablissement</b>	<<Tous>>			<b>Sections de</b>	au
				<b>Sauf :</b>	

Compte	Libellé	Solde du 01/01/2019 au 31/12/2019		Solde du 01/01/2018 au 31/12/2018	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
<b>CNROUF00</b>	<b>CONCESSION GEN</b>				
706101	ATELIERS SITES CULTURELS TVA 10%		172,73		
706200	ACTIVITES ENCADREES		37 818,51		31 203,91
706201	ACCROBRANCHE		48 135,44		54 438,26
706202	TYROLIENNE		1 945,45		3 028,19
706211	LOC. PEDALOS		4 386,66		4 613,33
706212	LOC. CANOES-KAYAKS		1 683,34		2 078,33
706213	LOC. PADDLE		2 984,17		2 664,16
706214	LOC. VTT		10 064,15		5 477,09
706216	LOC.TELESKI NAUTIQUE		75 994,13		82 891,55
706310	CENTRE HEBERGEMENT TR		150 816,00		111 187,47
706320	CENTRE HEBERGEMENT TN		512,50		166,67
706330	CAMPING PARTICULIERS		79 344,24		76 345,29
706340	CAMPING GROUPES		16 704,99		20 394,96
706370	LOC.SALLES/FONDS COMMERCE		11 166,67		11 291,66
706510	MARGE AGENCE DE VOYAGES		3 267,78		2 714,97
707100	VENTES LIBRAIRIES TN				24,66
707400	VENTES MAGASIN TN		1 529,92		2 460,08
707410	VENTES MAGASIN TR		3 694,47		4 390,36
707420	VENTES MAGASIN 5.5%		6 976,07		5 730,75
708300	LOCATIONS DIVERSES		393,33		1 595,00
708310	PREST.ACCESS.LOCATIONS		839,99		584,17
708800	AUTRES PROD.ACTI.ANNEXES				644,30
708820	REFACTURATIONS DE FRAIS		7 599,62		5 255,99
709600	RRR ACCORDES PREST.SERV.	8,80		19,00	
758000	PRODUITS DIV.GESTION COUR		2 212,51		365,34

## Balance analytique par général

SEMITOUR PERIGORD

Compte	Libellé	Solde du 01/01/2019 au 31/12/2019		Solde du 01/01/2018 au 31/12/2018	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
775200	PRODUITS CESS.IMMOB.CORP.		24 899,74		2 000,00
781740	REP/PROV.DEPREC.CREANCES				642,62
791000	TRANSF.CHARGES D'EXPLOIT.		7 399,60		3 473,98
791100	AVANTAGES EN NATURE		678,90		960,00
<b>Total</b>	<b>CNROUF000 CONCESSION CENTRE DE ROUI</b>	<b>8,80</b>	<b>501 220,91</b>	<b>19,00</b>	<b>436 623,09</b>
	<b>Solde</b>		<b>501 212,11</b>		<b>436 604,09</b>
	<b>Total général</b>	<b>8,80</b>	<b>501 220,91</b>	<b>19,00</b>	<b>436 623,09</b>
	<b>Solde</b>		<b>501 212,11</b>		<b>436 604,09</b>



## Charges

SEMITOUR PERIGORD

## Balance analytique par général

Comptes généraux du	603700	au	699600	Axe	ANALYTIQUE
Sauf les généraux				Sous Plan 1 :	ANALYTIQUE
Type d'écritures	Normal			Sections de	CNROUF000 au CNROUFTRA
Nature des comptes	<<Tous>>			Sauf :	
Exercice	En cours : 2019			Sous Plan 2 :	
Dates comptables du	01/01/2019	au	31/12/2019	Sections de	au
Mode de sélection	Comptes mouvementés sur la période			Sauf :	
Devise	<<Tous>> / Affichage en Euro			Sous Plan 3 :	
Etablissement	<<Tous>>			Sections de	au
				Sauf :	

Compte	Libellé	Solde du 01/01/2019 au 31/12/2019		Solde du 01/01/2018 au 31/12/2018	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
<b>CNROUF00</b>	<b>CONCESSION GEN</b>				
603700	VARIAT.STOCKS LIBRAIRIE			12,54	
606113	CONSO ELECTRICITE	17 713,23		16 513,56	
606121	ABONNEMENT EAU	115,94		118,72	
606122	CONSOMMATIONS EAU	6 908,51		6 247,32	
606135	CARBURANT	4 629,14		4 306,35	
606150	FOURN.NON STOCK.(COMB.CHA	74,00			
606300	FOURN.ENTRET.&PETIT EQUIP	7 637,41		8 564,71	
606400	FOURNIT.ADMINISTRATIVES	535,22		322,78	
606410	BILLETTS D'ENTREE SITES	440,00		116,00	
607300	ACHATS RESTAURANTS TN			338,55	
607310	ACHATS RESTAURANTS 5,50 %			1 034,60	
607320	ACHATS CTRE HEBERG.TN	568,02		1 032,23	
607330	ACHATS CTRE HEBERG. 5,50%	44 990,96		33 022,77	
607400	ACHATS MAGASIN TN	1 464,51		3 034,81	
607410	ACHATS MAGASIN 5,50 %	5 625,22		6 300,11	
607420	ACHATS MAGASIN EXO			30,00	
607430	ACHATS MAGASIN TX 10%	250,90		247,72	
608600	FRAIS ACCES/ACH.MAT.FOUR.	21 313,38		8 499,27	
609500	RRRO/ACH. MATERIEL EQUIP.		9,00		
609700	RRRO/ACH. MARCHANDISES				29,60
609800	RRRO/ACH. NON AFFECTES		74,05		
612200	CREDIT-BAIL MOBILIER			3 278,40	
613210	REDEVANCES	13 980,98		12 875,36	
613505	LOCATION VEHICULES	2 896,08		2 896,08	
613530	LOCATION MATERIEL BUREAU	502,00		432,00	

Compte	Libellé	Solde du 01/01/2019 au 31/12/2019		Solde du 01/01/2018 au 31/12/2018	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
613550	LOCATIONS DIVERSES	1 089,70		424,13	
615200	ENTRET. BIENS IMMOBILIERS	11 234,75		8 243,85	
615500	ENTRET. BIENS MOBILIERS			271,40	
615520	ENTRETIEN MAT.TRANSPORT	785,54		2 723,77	
615530	ENTRETIEN MAT.MOB.BUREAU	393,67		460,42	
615550	ENTRETIEN MAT BASES LOIS	10 369,33		12 737,32	
615560	BLANCHISSERIE	3 740,32		2 299,13	
615600	MAINTENANCE INFORMATIQUE	3 567,98		2 764,05	
615610	MAINTENANCE MATERIELS	1 985,68		3 228,26	
615620	MAINTENANCE IMMEUBLE	5 257,62		4 375,11	
616000	PRIMES ASSURANCES	3 064,09		2 973,56	
622600	HONORAIRES	3 959,32		4 629,44	
622700	FRAIS ACTES & CONTENTIEUX	360,00			
623100	ANNONCES ET INSERTIONS	4 845,69		4 388,85	
623300	FOIRES ET EXPOSITIONS			119,47	
623400	CADEAUX A LA CLIENTELE	90,90			
623600	CATALOGUES ET IMPRIMES	1 380,64		1 742,75	
623700	PUBLICATIONS	516,56		3 091,43	
623800	POURBOIRES DONS COURANTS	500,00		500,00	
624100	TRANSPORTS S/ACHATS	358,79		143,72	
624800	TRANSPORTS DIVERS	162,70			
625100	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	199,75		580,40	
625600	MISSIONS / REPAS	2 058,75		128,87	
625700	RECEPTIONS	307,25		246,39	
625710	ANIMATIONS ETE SITES	2 406,00		2 458,34	
626000	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENTS	113,60		56,12	
626100	FRAIS DE TELEPHONE	8 295,36		5 779,14	
627500	SERVICES BANCAIRES	253,85		281,02	
627800	AUTR.FRAIS /PRESTAT.SERV.	492,63		131,50	
628100	COTISATIONS	7 169,00		6 365,92	
628300	AUTRES CHARGES EXTERNES	658,76		558,23	
632500	CH. FISCALES/CONGES PAYES		176,00	153,00	
633300	PART.FORM.CONTINUE(ORGAN.	4 117,05		5 042,03	
633399	REPART. ANALYT. CH.FISCAL			214,10	
633400	PARTICIP.EFFORT CONSTRUCT	1 471,05		1 346,85	
633500	VERSEMENT.LIBE.TAXE APPRENT			2 035,27	
635110	CFE & CVAE	942,00		908,00	

Compte	Libellé	Solde du 01/01/2019 au 31/12/2019		Solde du 01/01/2018 au 31/12/2018	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
635120	TAXES FONCIERES	9 219,00		9 108,00	
635130	AUTRES IMPOTS LOCAUX	5 677,40		5 356,00	
635400	DROITS D'ENREGIST.&TIMBRE	327,76			
641100	SALAIRES APPOINT.COMMIS.	282 718,71		259 566,29	
641110	PRIME D'ANCIENNETE	15 353,24		13 075,17	
641120	DIMANCHES ET JOURS FERIES	7 721,77		7 995,14	
641130	AVANTAGES EN NATURE	678,90		960,00	
641140	HEURES SUPPLEMENTAIRES	1 251,25			
641200	CONGES PAYES	20 752,62		14 725,23	
641300	PRIMES ET GRATIFICATIONS	2 400,00		5 200,00	
641400	INDEMNITES & AVANTAGES DIVERS			1 582,41	
641410	INDEMNITES MALADIE & PREVOYANCE	1 118,31		6 309,82	
641599	REPART. ANALYT. SALAIRES			6 371,33	
645100	COTISATIONS A L'URSSAF	68 687,57		80 730,46	
645200	COTIS.MUT.PREVOY. C & NC	8 389,05		9 221,28	
645300	COTIS.RETRAITE C & NC	14 493,31		18 151,75	
645500	CH. SOCIALES/CONGES PAYES		28,00	13,00	
645899	REPART. ANALYT.CH.SOCIALES			2 105,80	
647200	VERSEMENTS AU C.E.	1 317,00		1 223,00	
647400	AUTRES CHARGES DE PERSONN	1 127,70		3 020,00	
647500	MEDECINE DU TRAVAIL PHARM	698,86		993,33	
648900	CICE				18 273,00
654000	PERTES S/CREANCES IRREC.			1 284,29	
658000	CHARGES DIV.GEST.COURANTE	32,98			
658100	DIFFERENCES DE CAISSE		201,06	236,93	
661800	INTERETS AUTRES DETTES	7,52			
675000	VAL.NET.COMPT.ELEM.CEDES	2 242,00			
681110	DOT.AMORT.LOGICIELS	2 000,00		2 000,00	
681120	DOT.AMORT.IMMO.CORPOR.	47 553,62		38 377,33	
695000	IMPOTS S/LES BENEFICES		300,00		300,00
699000	REPARTITION CH. STRUCTURE	78 554,11		51 602,64	
<b>Total</b>	<b>CNROUF000 CONCESSION CENTRE DE ROUI</b>	<b>784 116,51</b>	<b>788,11</b>	<b>729 834,92</b>	<b>18 602,60</b>
	<b>Solde</b>	<b>783 328,40</b>		<b>711 232,32</b>	
	<b>Total général</b>	<b>784 116,51</b>	<b>788,11</b>	<b>729 834,92</b>	<b>18 602,60</b>
	<b>Solde</b>	<b>783 328,40</b>		<b>711 232,32</b>	

SEMITOUR PERIGORD

### Balance analytique par général

<b>Comptes généraux du</b>	705000	au	797000	<b>Axe</b>	ANALYTIQUE
<b>Sauf les généraux</b>				<b>Sous Plan 1 :</b>	ANALYTIQUE
<b>Type d'écritures</b>	Normal			<b>Sections de</b>	COSTES000 au COSTESTRA
<b>Nature des comptes</b>	<<Tous>>			<b>Sauf :</b>	
<b>Exercice</b>	En cours : 2019			<b>Sous Plan 2 :</b>	
<b>Dates comptables du</b>	01/01/2019	au	31/12/2019	<b>Sections de</b>	au
<b>Mode de sélection</b>	Comptes mouvementés sur la période			<b>Sauf :</b>	
<b>Devise</b>	<<Tous>> / Affichage en Euro			<b>Sous Plan 3 :</b>	
<b>Etablissement</b>	<<Tous>>			<b>Sections de</b>	au
				<b>Sauf :</b>	

Compte	Libellé	Solde du 01/01/2019 au 31/12/2019		Solde du 01/01/2018 au 31/12/2018	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
<b>COSTES000</b>	<b>CONCESSION SAIN</b>				
706330	CAMPING PARTICULIERS		24 080,97		22 853,55
706370	LOC.SALLES/FONDS COMMERCE		16 133,33		13 466,65
708310	PREST.ACCESS.LOCATIONS		192,50		168,33
708330	PREST ACCESS LOC TX REDUIT		40,92		
708820	REFACTURATIONS DE FRAIS		80,00		
758000	PRODUITS DIV.GESTION COUR		149,56		51,95
791000	TRANSF.CHARGES D'EXPLOIT.				3 020,17
791100	AVANTAGES EN NATURE		923,50		981,60
<b>Total</b>	<b>COSTES000 CONCESSION SAINT-ESTEPHE</b>		<b>41 600,78</b>		<b>40 542,25</b>
	<i>Solde</i>		<b>41 600,78</b>		<b>40 542,25</b>
	<b>Total général</b>		<b>41 600,78</b>		<b>40 542,25</b>
	<i>Solde</i>		<b>41 600,78</b>		<b>40 542,25</b>

SEMITOUR PERIGORD

### Balance analytique par général

<b>Comptes généraux du</b>	705000	au	797000	<b>Axe</b>	ANALYTIQUE
<b>Sauf les généraux</b>				<b>Sous Plan 1 :</b>	ANALYTIQUE
<b>Type d'écritures</b>	Normal			<b>Sections de</b>	COLMSE000 <b>au</b> COLMSETRA
<b>Nature des comptes</b>	<<Tous>>			<b>Sauf :</b>	
<b>Exercice</b>	En cours : 2019			<b>Sous Plan 2 :</b>	
<b>Dates comptables du</b>	01/01/2019	au	31/12/2019	<b>Sections de</b>	<b>au</b>
<b>Mode de sélection</b>	Comptes mouvementés sur la période			<b>Sauf :</b>	
<b>Devise</b>	<<Tous>> / Affichage en Euro			<b>Sous Plan 3 :</b>	
<b>Etablissement</b>	<<Tous>>			<b>Sections de</b>	<b>au</b>
				<b>Sauf :</b>	

Compte	Libellé	Solde du 01/01/2019 au 31/12/2019		Solde du 01/01/2018 au 31/12/2018	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
COLMSE00	CONCESSION LOC.				
706300	LOC. EN MEUBLE EXON.TVA		18 275,26		12 503,58
708820	REFACTURATIONS DE FRAIS		13 464,98		14 173,38
758000	PRODUITS DIV.GESTION COUR				213,00
<b>Total COLMSE000</b>	<b>CONCESSION LOC. MEUBLE ST</b>		<b>31 740,24</b>		<b>26 889,96</b>
	<b>Solde</b>		<b>31 740,24</b>		<b>26 889,96</b>
<b>Total général</b>	<b>Solde</b>		<b>31 740,24</b>		<b>26 889,96</b>

SEMITOUR PERIGORD

<b>Balance analytique par général</b>
---------------------------------------

<b>Comptes généraux du</b>	603700	au	699600	<b>Axe</b>	ANALYTIQUE
<b>Sauf les généraux</b>				<b>Sous Plan 1 :</b>	ANALYTIQUE
<b>Type d'écritures</b>	Normal			<b>Sections de</b>	COSTES000 au COSTESTRA
<b>Nature des comptes</b>	<<Tous>>			<b>Sauf :</b>	
<b>Exercice</b>	En cours : 2019			<b>Sous Plan 2 :</b>	
<b>Dates comptables du</b>	01/01/2019	au	31/12/2019	<b>Sections de</b>	au
<b>Mode de sélection</b>	Comptes mouvementés sur la période			<b>Sauf :</b>	
<b>Devise</b>	<<Tous>> / Affichage en Euro			<b>Sous Plan 3 :</b>	
<b>Etablissement</b>	<<Tous>>			<b>Sections de</b>	au
				<b>Sauf :</b>	

Compte	Libellé	Solde du 01/01/2019 au 31/12/2019		Solde du 01/01/2018 au 31/12/2018	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
<b>COSTES000</b>	<b>CONCESSION SAIN</b>				
606113	CONSO ELECTRICITE	806,35		574,41	
606121	ABONNEMENT EAU	151,05		149,56	
606122	CONSOMMATIONS EAU	628,35		505,00	
606135	CARBURANT	96,59		282,56	
606300	FOURN.ENTRET.&PETIT EQUIP	1 345,17		1 044,60	
606400	FOURNIT.ADMINISTRATIVES	74,30		76,83	
606410	BILLETS D'ENTREE SITES	140,00			
608600	FRAIS ACCES/ACH.MAT.FOUR.	2 110,39		1 895,68	
612200	CREDIT-BAIL MOBILIER	12 907,52		12 907,52	
613210	REDEVANCES	1 215,66		1 095,42	
613505	LOCATION VEHICULES			715,54	
613530	LOCATION MATERIEL BUREAU	144,00		151,00	
613550	LOCATIONS DIVERSES	15,00			
615200	ENTRET. BIENS IMMOBILIERS	347,15		1 182,53	
615500	ENTRET. BIENS MOBILIERS	146,59		62,87	
615520	ENTRETIEN MAT.TRANSPORT			293,51	
615550	ENTRETIEN MAT BASES LOIS	267,70		481,57	
615600	MAINTENANCE INFORMATIQUE	1 438,68		1 383,36	
615610	MAINTENANCE MATERIELS	216,30		417,41	
615620	MAINTENANCE IMMEUBLE	240,00		120,00	
616000	PRIMES ASSURANCES		277,51	482,56	
622600	HONORAIRES	206,02		645,60	
622700	FRAIS ACTES & CONTENTIEUX			994,15	
623100	ANNONCES ET INSERTIONS	420,50		209,11	
623300	FOIRES ET EXPOSITIONS			59,73	

Compte	Libellé	Solde du 01/01/2019 au 31/12/2019		Solde du 01/01/2018 au 31/12/2018	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
623400	CADEAUX A LA CLIENTELE			21,00	
623600	CATALOGUES ET IMPRIMES			27,88	
623700	PUBLICATIONS			190,87	
624100	TRANSPORTS S/ACHATS	21,52			
624800	TRANSPORTS DIVERS	32,54			
625100	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	143,18		213,20	
625600	MISSIONS / REPAS	215,84		226,73	
626100	FRAIS DE TELEPHONE	1 806,84		1 224,37	
627500	SERVICES BANCAIRES	29,02		18,53	
627800	AUTR.FRAIS /PRESTAT.SERV.	21,75		5,60	
628100	COTISATIONS	514,98		512,98	
628300	AUTRES CHARGES EXTERNES	426,72		923,15	
632500	CH. FISCALES/CONGES PAYES	6,00			27,00
633300	PART.FORM.CONTINUE(ORGAN.	364,74		515,41	
633399	REPART. ANALYT. CH.FISCAL				214,10
633400	PARTICIP.EFFORT CONSTRUCT	133,43		143,72	
633500	VERSENT.LIBE.TAXE APPRENT			217,13	
635110	CFE & CVAE	1 430,00		1 440,00	
635120	TAXES FONCIERES	3 652,00		3 579,00	
635130	AUTRES IMPOTS LOCAUX	797,00		737,00	
641100	SALAIRES APPOINT.COMMIS.	26 729,81		29 838,84	
641110	PRIME D'ANCIENNETE	607,51		48,83	
641130	AVANTAGES EN NATURE	923,50		981,60	
641200	CONGES PAYES	1 408,14		211,66	
641300	PRIMES ET GRATIFICATIONS	400,00		200,00	
641410	INDEMNITES MALADIE & PREVOYANCE		27,43		0,19
641599	REPART. ANALYT. SALAIRES				6 371,49
645100	COTISATIONS A L'URSSAF	3 969,50		5 441,97	
645200	COTIS.MUT.PREVOY. C & NC	1 006,81		1 090,27	
645300	COTIS.RETRAITE C & NC	725,94		1 867,88	
645500	CH. SOCIALES/CONGES PAYES	10,00			229,00
645899	REPART.ANALYT.CH.SOCIALES				2 105,80
647200	VERSEMENTS AU C.E.	119,00		102,00	
647400	AUTRES CHARGES DE PERSONN	564,00		606,00	
647500	MEDECINE DU TRAVAIL PHARM	74,70			
648900	CICE				1 534,00
658000	CHARGES DIV.GEST.COURANTE	0,06			

Compte	Libellé	Solde du 01/01/2019 au 31/12/2019		Solde du 01/01/2018 au 31/12/2018	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
658100	DIFFERENCES DE CAISSE	13,35			643,60
681120	DOT.AMORT.IMMO.CORPOR.	7 669,91		5 538,98	
699000	REPARTITION CH. STRUCTURE	12 005,40		7 711,40	
<b>Total</b>	<b>COSTES000 CONCESSION SAINT-ESTEPHE</b>	<b>88 740,51</b>	<b>304,94</b>	<b>89 366,52</b>	<b>11 125,18</b>
	<i>Solde</i>	<b>88 435,57</b>		<b>78 241,34</b>	
	<b>Total général</b>	<b>88 740,51</b>	<b>304,94</b>	<b>89 366,52</b>	<b>11 125,18</b>
	<i>Solde</i>	<b>88 435,57</b>		<b>78 241,34</b>	



## Charges

SEMITOUR PERIGORD

## Balance analytique par général

<b>Comptes généraux du</b>	603700	<b>au</b>	699600	<b>Axe</b>	ANALYTIQUE
<b>Sauf les généraux</b>				<b>Sous Plan 1 :</b>	ANALYTIQUE
<b>Type d'écritures</b>	Normal			<b>Sections de</b>	COLMSE000 <b>au</b> COLMSETRA
<b>Nature des comptes</b>	<<Tous>>			<b>Sauf :</b>	
<b>Exercice</b>	En cours : 2019			<b>Sous Plan 2 :</b>	
<b>Dates comptables du</b>	01/01/2019	<b>au</b>	31/12/2019	<b>Sections de</b>	<b>au</b>
<b>Mode de sélection</b>	Comptes mouvementés sur la période			<b>Sauf :</b>	
<b>Devise</b>	<<Tous>> / Affichage en Euro			<b>Sous Plan 3 :</b>	
<b>Etablissement</b>	<<Tous>>			<b>Sections de</b>	<b>au</b>
				<b>Sauf :</b>	

Compte	Libellé	Solde du 01/01/2019 au 31/12/2019		Solde du 01/01/2018 au 31/12/2018	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
<b>COLMSE00</b>	<b>CONCESSION LOC.</b>				
606113	CONSO ELECTRICITE	10 766,33		11 530,77	
606121	ABONNEMENT EAU	160,57		159,00	
606122	CONSOMMATIONS EAU	1 701,40		1 811,66	
606300	FOURN.ENTRET.&PETIT EQUIP	704,41		494,71	
608600	FRAIS ACCES/ACH.MAT.FOUR.	14 144,63		13 912,81	
613210	REDEVANCES	1 143,36		959,68	
613530	LOCATION MATERIEL BUREAU	84,00			
615200	ENTRET. BIENS IMMOBILIERS	703,68		751,95	
615500	ENTRET. BIENS MOBILIERS			54,00	
615560	BLANCHISSERIE			57,50	
615600	MAINTENANCE INFORMATIQUE			6,60	
615610	MAINTENANCE MATERIELS	12,00		228,59	
615620	MAINTENANCE IMMEUBLE			144,00	
623100	ANNONCES ET INSERTIONS	485,00		227,11	
623300	FOIRES ET EXPOSITIONS			71,68	
623400	CADEAUX A LA CLIENTELE			51,00	
623600	CATALOGUES ET IMPRIMES			33,44	
623700	PUBLICATIONS			7,16	
627800	AUTR.FRAIS /PRESTAT.SERV.	16,38			
628300	AUTRES CHARGES EXTERNES	417,00			
658000	CHARGES DIV.GEST.COURANTE	112,50			
681120	DOT.AMORT.IMMO.CORPOR.	113,80		67,97	
<b>Total</b>	<b>COLMSE000 CONCESSION LOC. MEUBLE ST</b>	<b>30 565,06</b>		<b>30 569,63</b>	
	<b>Solde</b>	<b>30 565,06</b>		<b>30 569,63</b>	

## Balance analytique par général

SEMITOUR PERIGORD

Compte	Libellé	Solde du 01/01/2019 au 31/12/2019		Solde du 01/01/2018 au 31/12/2018	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
	<b>Total général</b>	<b>30 565,06</b>		<b>30 569,63</b>	
	<i>Solde</i>	<b>30 565,06</b>		<b>30 569,63</b>	

La Jemaye

Produits

SEMITOUR PERIGORD

## Balance analytique par général

Comptes généraux du	705000	au 797000	Axe	ANALYTIQUE
Sauf les généraux			Sous Plan 1 :	ANALYTIQUE
Type d'écritures	Normal		Sections de	JEMAYE000 au JEMAYE000
Nature des comptes	<<Tous>>		Sauf :	
Exercice	En cours : 2019		Sous Plan 2 :	
Dates comptables du	01/01/2019	au 31/12/2019	Sections de	au
Mode de sélection	Comptes mouvementés sur la période		Sauf :	
Devise	<<Tous>> / Affichage en Euro		Sous Plan 3 :	
Etablissement	<<Tous>>		Sections de	au
			Sauf :	

Compte	Libellé	Solde du 01/01/2019 au 31/12/2019		Solde du 01/01/2018 au 31/12/2018	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
JEMAYE000	LA JEMAYE				
706370	LOC.SALLES/FONDS COMMERCE		7 000,00		41,67
Total	JEMAYE000 LA JEMAYE		7 000,00		41,67
	<i>Solde</i>		7 000,00		41,67
	<b>Total général</b>		<b>7 000,00</b>		<b>41,67</b>
	<i>Solde</i>		<b>7 000,00</b>		<b>41,67</b>

## Charges

SEMITOUR PERIGORD

## Balance analytique par général

Comptes généraux du	603700	au	699600	Axe	ANALYTIQUE
Sauf les généraux				Sous Plan 1 :	ANALYTIQUE
Type d'écritures	Normal			Sections de	JEMAYE000 au JEMAYE000
Nature des comptes	<<Tous>>			Sauf :	
Exercice	En cours : 2019			Sous Plan 2 :	
Dates comptables du	01/01/2019	au	31/12/2019	Sections de	au
Mode de sélection	Comptes mouvementés sur la période			Sauf :	
Devise	<<Tous>> / Affichage en Euro			Sous Plan 3 :	
Etablissement	<<Tous>>			Sections de	au
				Sauf :	

Compte	Libellé	Solde du 01/01/2019 au 31/12/2019		Solde du 01/01/2018 au 31/12/2018	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
JEMAYE000	LA JEMAYE				
606113	CONSO ELECTRICITE	869,13		468,98	
606135	CARBURANT			62,37	
606150	FOURN.NON STOCK.(COMB.CHA	546,11		1 134,38	
606300	FOURN.ENTRET.&PETIT EQUIP			95,49	
608600	FRAIS ACCES/ACH.MAT.FOUR.	1 248,47		713,59	
613210	REDEVANCES	211,25		0,01	
613550	LOCATIONS DIVERSES			50,00	
615200	ENTRET. BIENS IMMOBILIERS	2 737,24		9 751,29	
615500	ENTRET. BIENS MOBILIERS	535,17		2 208,00	
615550	ENTRETIEN MAT BASES LOIS			168,53	
615610	MAINTENANCE MATERIELS	431,05		212,60	
615620	MAINTENANCE IMMEUBLE	244,60		1 308,60	
622600	HONORAIRES			550,00	
622700	FRAIS ACTES & CONTENTIEUX	1 001,60			
625600	MISSIONS / REPAS	14,48		111,69	
626100	FRAIS DE TELEPHONE	767,76		177,58	
635120	TAXES FONCIERES	1 520,00		1 199,00	
635130	AUTRES IMPOTS LOCAUX	414,00		414,00	
681120	DOT.AMORT.IMMO.CORPOR.	2 332,77		1 247,56	
699000	REPARTITION CH. STRUCTURE	2 223,80		1 037,53	
Total	JEMAYE000 LA JEMAYE	15 097,43		20 911,20	
		<i>Solde</i>	15 097,43	<i>Solde</i>	20 911,20
<b>Total général</b>			15 097,43		20 911,20
		<i>Solde</i>	15 097,43	<i>Solde</i>	20 911,20

---

## ***ANNEXE IV***

---

Variation du patrimoine immobilier

Néant

---

## ***ANNEXE V***

---

Dépenses de renouvellement

Néant

---

## ***ANNEXE VI***

---

Compte rendu de la situation des biens et immobilisations liés à l'environnement

Néant

## ANNEXE VII

### Suivi programme contractuel d'investissements et renouvellement des biens

Investissements réalisés au cours de l'exercice :

#### ROUFFIAC

ROUFFIAC		
N° fiche	Libellé	Montant HT
953	TPV IREC	3960,00
973	MODIFICATION PARCOURS ACCROBRANCHE	25345,50
974	40 VTT CANNONDALE TRAIL	14208,74
989	AMENAGEMENTS DIVERS	1813,47
991	RESEAU INTRANET	11674,59
993	EQUIPEMENTS TELESKI	52463,56
997	FOUR MIXTE RATIONAL	8050,00
1025	MULTIFONCTION A3 COULEUR SHARP	1600,00
<b>TOTAL</b>		<b>119115,86</b>

#### LA JEMAYE

##### Liste Immobilisations Entrées de l'exercice au 31/12/2019

Compte	Plan	Base	Cumul N-1	Dotation	Cumul N	Valeur nette	Méthode	Durée (ans)	Taux	Coef Spécif	Nature UO	Total UO
N° : 994	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 : EQUIPEMENTS CLASSE		Libellé2 :		Date entrée : 14-05-2019 Date service : 14-05-2019					
225000	comptable	FAMILLE JE	6 986,77	880,52	880,52	6 106,25	linéaire	5,00	20,00 %			
	fiscal		6 986,77	880,52	880,52	6 106,25	linéaire	5,00	20,00 %			
	comptable		6 986,77	880,52	880,52	6 106,25						
	fiscal		6 986,77	880,52	880,52	6 106,25						
<b>Total général</b>	comptable		6 986,77	880,52	880,52	6 106,25						
	fiscal		6 986,77	880,52	880,52	6 106,25						

#### SAINT-ESTEPHE

Néant

Méthode de calcul de la charge économique imputée

Pas de commentaire particulier.

---

## ***ANNEXE VIII***

---

Autres dépenses de renouvellement

Néant

## ANNEXE IX

Comptes de résultat analytiques prévisionnels élaborés dans l'hypothèse d'une réouverture de ces sites seulement au 1<sup>er</sup> juillet 2020 sur la base d'un niveau d'activité réduit de 60 %.

### ROUFFIAC

Poste \ Exercice	2020	2019
Ventes de marchandises	4500	12200
Production vendue	127000	453821
Subventions d'exploitation	0	0
Autres produits	2000	10291
<b>Total</b>	<b>133500</b>	<b>476312</b>
Achats consommés	15000	52900
Autres achats & charges ext.	105000	152281
<b>Total</b>	<b>120000</b>	<b>205181</b>
<b>Marge sur marchandises &amp; ch.ext.</b>	<b>13500</b>	<b>271132</b>
Impôts, taxes et vers. assim.	20000	21578
Salaires et charges	200000	426680
Amortissements et provisions	50000	49554
Autres charges	0	-168
<b>Total</b>	<b>270000</b>	<b>497644</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-256500</b>	<b>-226512</b>
Produits financiers	0	0
Charges financières	0	8
<b>Résultat financier</b>	<b>0</b>	<b>-8</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-256500</b>	<b>-226520</b>
Produits exceptionnels	0	24900
Charges exceptionnelles	0	2242
<b>Résult.exceptionnel</b>	<b>0</b>	<b>22658</b>
Répartition charges de structure	55000	78554
Impôts sur les bénéfices	0	-300
<b>RESULTAT ANALYTIQUE</b>	<b>-311500</b>	<b>-282116</b>

SAINT-ESTEPHE

Poste \ Exercice	2020	2019
Ventes de marchandises	0	0
Production vendue	26500	72268
Subventions d'exploitation	0	0
Autres produits	0	1073
<b>Total</b>	<b>26500</b>	<b>73341</b>
Achats consommés	0	0
Autres achats & charges ext.	38000	56191
<b>Total</b>	<b>38000</b>	<b>56191</b>
<b>Marge sur marchandises &amp; ch.ext.</b>	<b>-11500</b>	<b>17150</b>
Impôts, taxes et vers. assim.	6000	6383
Salaires et charges	21000	36511
Amortissements et provisions	7000	7784
Autres charges	0	126
<b>Total</b>	<b>34000</b>	<b>50804</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-45500</b>	<b>-33654</b>
Produits financiers	0	0
Charges financières	0	0
<b>Résultat financier</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-45500</b>	<b>-33654</b>
Produits exceptionnels	0	0
Charges exceptionnelles	0	0
<b>Résult.exceptionnel</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Répartition charges de structure	8500	12005
Impôts sur les bénéfices	0	0
<b>RESULTAT ANALYTIQUE</b>	<b>-54000</b>	<b>-45660</b>



Poste \ Exercice	2020	2019
Ventes de marchandises	0	0
Production vendue	5800	7000
Subventions d'exploitation	0	0
Autres produits	0	0
<b>Total</b>	<b>5800</b>	<b>7000</b>
Achats consommés	0	0
Autres achats & charges ext.	5500	8607
<b>Total</b>	<b>5500</b>	<b>8607</b>
<b>Marge sur marchandises &amp; ch.ext.</b>	<b>300</b>	<b>-1607</b>
Impôts,taxes et vers. assim.	1900	1934
Salaires et charges	0	0
Amortissements et provisions	3000	2333
Autres charges	0	0
<b>Total</b>	<b>4900</b>	<b>4267</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-4600</b>	<b>-5874</b>
Produits financiers	0	0
Charges financières	0	0
<b>Résultat financier</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-4600</b>	<b>-5874</b>
Produits exceptionnels	0	0
Charges exceptionnelles	0	0
<b>Résult.exceptionnel</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Répartition charges de structure	1500	2224
Impôts sur les bénéfices	0	0
<b>RESULTAT ANALYTIQUE</b>	<b>-6100</b>	<b>-8097</b>

# ANNEXE X

## Inventaire des biens

### Liste Immobilisations Existants fin d'exercice édition en Euro

Exercice : 31/12/2019

Compte	Plan	Base	Cumul N-1	Dotation	Cumul N	Valeur nette	Methode	Durée	Taux	Coef	Spécif	Nature UO	Total UO
N° : 179	Ref 1 :	Ref 2 : 22000000000 Libellé1 : TERRAINS ROUFFIAC FAMILLE : RO			Libellé2 :							Date entrée : 01/07/1998	Date service : 01/07/1998
225000	comptable	130 551,66				130 551,66	non amortissable					0,00 %	
	fiscal	130 551,66				130 551,66	non amortissable					0,00 %	
N° : 180	Ref 1 :	Ref 2 : 22000000000 Libellé1 : CONSTRUCTIONS ROUFFIAC FAMILLE : RO			Libellé2 :							Date entrée : 01/07/1998	Date service : 01/07/1998
220000	comptable	983 296,16				983 296,16	non amortissable					0,00 %	
	fiscal	983 296,16				983 296,16	non amortissable					0,00 %	
N° : 181	Ref 1 :	Ref 2 : 22000000000 Libellé1 : MATERIELS ROUFFIAC FAMILLE : RO			Libellé2 :							Date entrée : 01/07/1998	Date service : 01/07/1998
220000	comptable	88 385,67				88 385,67	non amortissable					0,00 %	
	fiscal	88 385,67				88 385,67	non amortissable					0,00 %	
N° : 194	Ref 1 :	Ref 2 : 22500000000 Libellé1 : REMORQUE 7072 T.J 24 FAMILLE : RO			Libellé2 :							Date entrée : 18/05/1998	Date service : 18/05/1998
225000	comptable	2 464,82	2 464,82		2 464,82		linéaire	5,00	20,00 %				
	fiscal	2 464,82	2 464,82		2 464,82		linéaire	5,00	20,00 %				
N° : 197	Ref 1 :	Ref 2 : 22500000000 Libellé1 : GROUPE FRIGORIFIQUE FAMILLE : RO			Libellé2 :							Date entrée : 05/08/1998	Date service : 05/08/1998
225000	comptable	1 830,38				1 830,38	non amortissable					0,00 %	
	fiscal	1 830,38				1 830,38	non amortissable					0,00 %	
N° : 216	Ref 1 :	Ref 2 : 22500000000 Libellé1 : REFECTION DE LA TERRASSE FAMILLE : RO			Libellé2 :							Date entrée : 30/04/1999	Date service : 30/04/1999
225000	comptable	2 321,18				2 321,18	non amortissable					0,00 %	
	fiscal	2 321,18				2 321,18	non amortissable					0,00 %	
N° : 225	Ref 1 :	Ref 2 : 22500000000 Libellé1 : TELESKI NAUTIQUE FAMILLE : RO			Libellé2 :							Date entrée : 14/07/1999	Date service : 14/07/1999
225000	comptable	202 214,26	202 214,26		202 214,26		linéaire	10,00	10,00 %				
	fiscal	202 214,26	202 214,26		202 214,26		linéaire	10,00	10,00 %				
N° : 227	Ref 1 :	Ref 2 : 22500000000 Libellé1 : CHALET 3.12*6.12 FAMILLE : RO			Libellé2 :							Date entrée : 28/04/2000	Date service : 28/04/2000
225000	comptable	3 223,38	3 223,38		3 223,38		linéaire	10,00	10,00 %				
	fiscal	3 223,38	3 223,38		3 223,38		linéaire	10,00	10,00 %				
N° : 253	Ref 1 :	Ref 2 : 22500000000 Libellé1 : DOUBLE PORTE COUPE FEU FAMILLE : RO			Libellé2 :							Date entrée : 14/04/2000	Date service : 14/04/2000
225000	comptable	879,78				879,78	non amortissable					0,00 %	
	fiscal	879,78				879,78	non amortissable					0,00 %	



**Existants fin d'exercice :31/12/2019**

Compte	Plan	Base	Cumul N-1	Dotation	Cumul N	Valeur nette	Methode	Durée	Taux	Coef Spécif	Nature UO	Total UO
<b>Report de rupture :</b>												
RO / / /												
N° : 518	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : RO	Libellé1 : TABLES DE PING-PONG		Libellé2 :			Date entrée : 13/03/2008			Date service : 13/03/2008	
225000		comptable fiscal	1 650,00 1 650,00	1 650,00 1 650,00		1 650,00 1 650,00	Inéaire Inéaire	3,00 3,00	33,33 % 33,33 %			
N° : 521	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : RO	Libellé1 : GARAGE 3003 3,03 X 7,03		Libellé2 :			Date entrée : 18/06/2008			Date service : 18/06/2008	
225000		comptable fiscal	7 585,00 7 585,00	7 585,00 7 585,00		7 585,00 7 585,00	Inéaire Inéaire	5,00 5,00	20,00 % 20,00 %			
N° : 526	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : RO	Libellé1 : RENOVATION PLATE-FORME TELESKI		Libellé2 :			Date entrée : 01/01/2008			Date service : 01/01/2008	
225000		comptable fiscal	1 980,00 1 980,00	1 980,00 1 980,00		1 980,00 1 980,00	Inéaire Inéaire	5,00 5,00	20,00 % 20,00 %			
N° : 580	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : RO	Libellé1 : REFECTON TELESKI		Libellé2 :			Date entrée : 02/07/2010			Date service : 02/07/2010	
225000		comptable fiscal	12 254,55 12 254,55	10 426,40 10 426,40	1 228,44 1 228,44	11 652,54 11 652,54	Inéaire Inéaire	10,00 10,00	10,00 % 10,00 %	611,51 611,51		
N° : 582	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : RO	Libellé1 : BLOC SANITAIRE EXTERIEUR		Libellé2 :			Date entrée : 30/06/2010			Date service : 30/06/2010	
225000		comptable fiscal	650,59 650,59	650,59 650,59		650,59 650,59	Inéaire Inéaire	3,00 3,00	33,33 % 33,33 %			
N° : 586	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : RO	Libellé1 : TELEVISEUR RESTAURANT		Libellé2 :			Date entrée : 21/05/2010			Date service : 21/05/2010	
225000		comptable fiscal	776,76 776,76	776,76 776,76		776,76 776,76	Inéaire Inéaire	3,00 3,00	33,33 % 33,33 %			
N° : 600	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : RO	Libellé1 : COFFRE 430 L ES 20571		Libellé2 :			Date entrée : 23/07/2010			Date service : 23/07/2010	
225000		comptable fiscal	484,84 484,84	484,84 484,84		484,84 484,84	dégressif fiscal dégrésif fiscal	4,00 4,00	25,00 % 25,00 %	1,25 1,25		
N° : 607	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : RO	Libellé1 : SITE INTERNET HEBERGEMENTS		Libellé2 :			Date entrée : 01/06/2011			Date service : 01/06/2011	
205000		comptable fiscal	2 758,00 2 758,00	2 758,00 2 758,00		2 758,00 2 758,00	Inéaire Inéaire	5,00 5,00	20,00 % 20,00 %			
N° : 613	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : RO	Libellé1 : TELESKI D'ENTRAINEMENT & PONTON		Libellé2 :			Date entrée : 01/07/2011			Date service : 01/07/2011	
225000		comptable fiscal	52 088,51 52 088,51	39 098,28 39 098,28	6 208,65 6 208,65	44 294,83 44 294,83	Inéaire Inéaire	10,00 10,00	10,00 % 10,00 %	7 791,58 7 791,58		
N° : 618	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : RO	Libellé1 : ARMOIRE FROIDE 600 L		Libellé2 :			Date entrée : 06/02/2011			Date service : 06/02/2011	
225000		comptable fiscal	1 068,75 1 068,75	1 068,75 1 068,75		1 068,75 1 068,75	Inéaire Inéaire	4,00 4,00	25,00 % 25,00 %			

Imprimé le 18/05/2020 à 17:22:37

© Copyright Youroged Immobilisations

Page N° 4

**Existants fin d'exercice :31/12/2019**

Compte	Plan	Base	Cumul N-1	Dotation	Cumul N	Valeur nette	Methode	Durée	Taux	Coef Spécif	Nature UO	Total UO
<b>Report de rupture :</b>												
RO / / /												
N° : 619	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : RO	Libellé1 : TRAVAUX ELECTRIQUES		Libellé2 :			Date entrée : 13/07/2011			Date service : 13/07/2011	
225000		comptable fiscal	3 851,00 3 851,00	3 851,00 3 851,00		3 851,00 3 851,00	Inéaire Inéaire	2,00 2,00	50,00 % 50,00 %			
N° : 620	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : RO	Libellé1 : REPARATION HOTTE		Libellé2 :			Date entrée : 23/08/2011			Date service : 23/08/2011	
225000		comptable fiscal	1 235,00 1 235,00	1 235,00 1 235,00		1 235,00 1 235,00	Inéaire Inéaire	2,00 2,00	50,00 % 50,00 %			
N° : 632	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : RO	Libellé1 : LITERIE CENTRE D'HEBERGEMENT		Libellé2 :			Date entrée : 15/04/2011			Date service : 15/04/2011	
225000		comptable fiscal	1 078,59 1 078,59	1 078,59 1 078,59		1 078,59 1 078,59	Inéaire Inéaire	5,00 5,00	20,00 % 20,00 %			
N° : 664	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : RO	Libellé1 : PHOTOCOPIEUR SHARP COULEUR MX 361		Libellé2 :			Date entrée : 30/05/2012			Date service : 30/05/2012	
218300		comptable fiscal	2 700,00 2 700,00	2 700,00 2 700,00		2 700,00 2 700,00	dégressif fiscal dégrésif fiscal	3,00 3,00	33,33 % 33,33 %	1,25 1,25		
N° : 668	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : RO	Libellé1 : REFECTON PLOMBERIE BAR RESTAURANT		Libellé2 :			Date entrée : 21/05/2012			Date service : 21/05/2012	
225000		comptable fiscal	2 498,46 2 498,46	2 498,46 2 498,46		2 498,46 2 498,46	Inéaire Inéaire	1,00 1,00	100,00 % 100,00 %			
N° : 678	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : RO	Libellé1 : PANDA 1.1 D'OCCASION		Libellé2 :			Date entrée : 12/06/2012			Date service : 12/06/2012	
218200		comptable fiscal	3 074,41 3 074,41	3 074,41 3 074,41		3 074,41 3 074,41	Inéaire Inéaire	5,00 5,00	20,00 % 20,00 %			
N° : 679	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : RO	Libellé1 : REMPLACEMENT DE 2 CANDELABRES		Libellé2 :			Date entrée : 17/09/2012			Date service : 17/09/2012	
225000		comptable fiscal	2 086,00 2 086,00	2 086,00 2 086,00		2 086,00 2 086,00	Inéaire Inéaire	1,00 1,00	100,00 % 100,00 %			
N° : 680	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : RO	Libellé1 : CARTE ALARME INCENDIE		Libellé2 :			Date entrée : 05/09/2012			Date service : 05/09/2012	
225000		comptable fiscal	940,00 940,00	940,00 940,00		940,00 940,00	Inéaire Inéaire	1,00 1,00	100,00 % 100,00 %			
N° : 685	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : RO	Libellé1 : SITES INTERNET , MOBILE & TABLETTE		Libellé2 :			Date entrée : 14/12/2012			Date service : 14/12/2012	
205000		comptable fiscal	1 155,00 1 155,00	1 155,00 1 155,00		1 155,00 1 155,00	Inéaire Inéaire	5,00 5,00	20,00 % 20,00 %			
N° : 688	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : RO	Libellé1 : BORNE DE CAMPING CEZEMBRE		Libellé2 :			Date entrée : 20/04/2012			Date service : 20/04/2012	
225000		comptable fiscal	1 024,00 1 024,00	1 024,00 1 024,00		1 024,00 1 024,00	Inéaire Inéaire	1,00 1,00	100,00 % 100,00 %			

Imprimé le 18/05/2020 à 17:22:37

© Copyright Youroged Immobilisations

Page N° 5





**Existants fin d'exercice :31/12/2019**

Compte	Plan	Base	Cumul N-1	Dotation	Cumul N	Valeur nette	Méthode	Durée	Taux	Coef Spécif	Nature UO	Total UO
Report de rupture :												
			RO / / /									
* FAMILLE	comptable	2 000 810,57	529 700,54	86 420,00	569 120,54	1 430 690,03						
BO	fiscal	2 000 810,57	529 700,54	86 420,00	569 120,54	1 430 690,03						
EQUIPEMENT												
Total général	comptable	2 000 810,57	529 700,54	86 420,00	569 120,54	1 430 690,03						
	fiscal	2 000 810,57	529 700,54	86 420,00	569 120,54	1 430 690,03						

LA JEMAYE

**Liste Immobilisations  
Existants fin d'exercice  
édition en Euro**

**Exercice : 31/12/2019**

Compte	Plan	Base	Cumul N-1	Dotation	Cumul N	Valeur nette	Méthode	Durée	Taux	Coef Spécif	Nature UO	Total UO
N° : 846	Ref 1 :	Ref 2 :	Libelle1 :	VAISSELLE & USTENSILES DE CUISINE	Libelle2 :							
		FAMILLE JE										
225000	comptable		4 173,67	2 130,16	634,73	2 064,89	linéaire		5,00	20,00 %		
	fiscal		4 173,67	2 130,16	634,73	2 064,89	linéaire		5,00	20,00 %		
N° : 908	Ref 1 :	Ref 2 :	Libelle1 :	REFECTION DES TOILETTES DU RESTAUR	Libelle2 :							
		FAMILLE JE										
314500	comptable		2 577,20	515,44	257,72	773,16	linéaire		10,00	10,00 %		
	fiscal		2 577,20	515,44	257,72	773,16	linéaire		10,00	10,00 %		
N° : 932	Ref 1 :	Ref 2 :	Libelle1 :	LAVE VERRES & MACHINE A GLACONS	Libelle2 :							
		FAMILLE JE										
219000	comptable		1 625,00	100,20	217,80	327,00	linéaire		5,00	20,00 %		
	fiscal		1 625,00	100,20	217,80	327,00	linéaire		5,00	20,00 %		
N° : 966	Ref 1 :	Ref 2 :	Libelle1 :	REMPLACEMENT GROUPE CHAUDRE FRC	Libelle2 :							
		FAMILLE JE										
225000	comptable		1 420,00	45,01	142,00	187,01	linéaire		10,00	10,00 %		
	fiscal		1 420,00	45,01	142,00	187,01	linéaire		10,00	10,00 %		
N° : 996	Ref 1 :	Ref 2 :	Libelle1 :	EQUIPEMENTS CUISINE	Libelle2 :							
		FAMILLE JE										
225000	comptable		6 900,77	880,52	890,52	6 100,25	linéaire		5,00	20,00 %		
	fiscal		6 900,77	880,52	890,52	6 100,25	linéaire		5,00	20,00 %		
* FAMILLE	comptable	16 246,64	2 800,71	2 332,77	5 133,48	11 113,16						
JE	fiscal	16 246,64	2 800,71	2 332,77	5 133,48	11 113,16						
LA JEMAYE												
Total général	comptable	16 246,64	2 800,71	2 332,77	5 133,48	11 113,16						
	fiscal	16 246,64	2 800,71	2 332,77	5 133,48	11 113,16						

Liste Immobilisations  
Existants fin d'exercice  
édition en Euro

Exercice : 31/12/2019

Compto	Plan	Base	Cumul N-1	Dotation	Cumul N	Valeur nette	Methode	Durée	Taux	Coef Spécif	Nature UO	Total UO
N° : 483	Ref 1 :	Ref 2 :	Libelle1 :	Libelle2 :								
		FAMILLE SE	LIBELLE1 : LAVE LINGE 6 KG PAPER & MCL 9	Libelle2 :								
225000	comptable		3 624,00	3 624,00	3 624,00		dégressif fiscal	4,00	25,00 %	1,25		
	fiscal		3 624,00	3 624,00	3 624,00		dégressif fiscal	4,00	25,00 %	1,25		
N° : 484	Ref 1 :	Ref 2 :	Libelle1 :	Libelle2 :								
		FAMILLE SE	LIBELLE1 : SECHOR MANUEL DRETRY & MCL 9	Libelle2 :								
225000	comptable		2 339,00	2 339,00	2 339,00		dégressif fiscal	4,00	25,00 %	1,25		
	fiscal		2 339,00	2 339,00	2 339,00		dégressif fiscal	4,00	25,00 %	1,25		
N° : 486	Ref 1 :	Ref 2 :	Libelle1 :	Libelle2 :								
		FAMILLE SE	LIBELLE1 : MOBILIER CAMPING	Libelle2 :								
225000	comptable		1 117,37	1 117,37	1 117,37		linéaire	5,00	25,00 %			
	fiscal		1 117,37	1 117,37	1 117,37		linéaire	5,00	25,00 %			
N° : 503	Ref 1 :	Ref 2 :	Libelle1 :	Libelle2 :								
		FAMILLE SE	LIBELLE1 : MOBILIER ACCUEIL	Libelle2 :								
225000	comptable		545,75	545,75	545,75		linéaire	5,00	25,00 %			
	fiscal		545,75	545,75	545,75		linéaire	5,00	25,00 %			
N° : 927	Ref 1 :	Ref 2 :	Libelle1 :	Libelle2 :								
		FAMILLE SE	LIBELLE1 : MOBILIER SALLE POLYVALENTE	Libelle2 :								
225000	comptable		8 300,00	8 300,00	8 300,00		linéaire	10,00	10,00 %			
	fiscal		8 300,00	8 300,00	8 300,00		linéaire	10,00	10,00 %			
N° : 526	Ref 1 :	Ref 2 :	Libelle1 :	Libelle2 :								
		FAMILLE SE	LIBELLE1 : REFRIGERATEUR & CONGELATEUR	Libelle2 :								
225000	comptable		605,35	605,35	605,35		linéaire	5,00	25,00 %			
	fiscal		605,35	605,35	605,35		linéaire	5,00	25,00 %			
N° : 591	Ref 1 :	Ref 2 :	Libelle1 :	Libelle2 :								
		FAMILLE SE	LIBELLE1 : NP COMPAQ 9900 & ECRAN 19"	Libelle2 :								
225000	comptable		891,84	891,84	891,84		dégressif fiscal	3,00	33,33 %	1,75		
	fiscal		891,84	891,84	891,84		dégressif fiscal	3,00	33,33 %	1,75		
N° : 607	Ref 1 :	Ref 2 :	Libelle1 :	Libelle2 :								
		FAMILLE SE	LIBELLE1 : SITE INTERNET HEBERGEMENTS	Libelle2 :								
265000	comptable		551,60	551,60	551,60		linéaire	5,00	20,00 %			
	fiscal		551,60	551,60	551,60		linéaire	5,00	20,00 %			
N° : 681	Ref 1 :	Ref 2 :	Libelle1 :	Libelle2 :								
		FAMILLE SE	LIBELLE1 : MITOUBUR PREMIX T4	Libelle2 :								
225000	comptable		1 072,70	1 072,70	1 072,70		linéaire	1,00	100,00 %			
	fiscal		1 072,70	1 072,70	1 072,70		linéaire	1,00	100,00 %			

Existants fin d'exercice :31/12/2019

Compto	Plan	Base	Cumul N-1	Dotation	Cumul N	Valeur nette	Methode	Durée	Taux	Coef Spécif	Nature UO	Total UO
Report de rupture : SE / / /												
N° : 717	Ref 1 :	Ref 2 :	Libelle1 :	Libelle2 :								
		FAMILLE SE	LIBELLE1 : SALADETTE PLAN DE TRAVAIL	Libelle2 :								
225000	comptable		590,00	590,00	590,00		linéaire	5,00	20,00 %			
	fiscal		590,00	590,00	590,00		linéaire	5,00	20,00 %			
N° : 801	Ref 1 :	Ref 2 :	Libelle1 :	Libelle2 :								
		FAMILLE SE	LIBELLE1 : 6 VITS VAISSELLE & COUCHAGE TENTES	Libelle2 :								
225000	comptable		2 203,44	1 000,89	452,89	2 110,58	143,86	linéaire	5,00	20,00 %		
	fiscal		2 203,44	1 000,89	452,89	2 110,58	143,86	linéaire	5,00	20,00 %		
N° : 885	Ref 1 :	Ref 2 :	Libelle1 :	Libelle2 :								
		FAMILLE SE	LIBELLE1 : 2 TELEVISEURS & 1 REFRIGERATEUR	Libelle2 :								
225000	comptable		551,48	401,01	140,30	611,01	39,57	linéaire	5,00	20,00 %		
	fiscal		551,48	401,01	140,30	611,01	39,57	linéaire	5,00	20,00 %		
N° : 847	Ref 1 :	Ref 2 :	Libelle1 :	Libelle2 :								
		FAMILLE SE	LIBELLE1 : ARMOIRE 80CM REFRIGEREE	Libelle2 :								
225000	comptable		1 000,00	592,47	100,00	467,37	600,00	linéaire	10,00	10,00 %		
	fiscal		1 000,00	592,47	100,00	467,37	600,00	linéaire	10,00	10,00 %		
N° : 073	Ref 1 :	Ref 2 :	Libelle1 :	Libelle2 :								
		FAMILLE SE	LIBELLE1 : REFECTON ELECTRICITE & SANITAIRES	Libelle2 :								
225000	comptable		10 482,45	3 857,54	2 705,35	8 627,59	3 820,00	linéaire	3,75	25,67 %		
	fiscal		10 482,45	3 857,54	2 705,35	8 627,59	3 820,00	linéaire	3,75	25,67 %		
N° : 889	Ref 1 :	Ref 2 :	Libelle1 :	Libelle2 :								
		FAMILLE SE	LIBELLE1 : TONDEUSE OREC 937 PRO HYDRO	Libelle2 :								
225000	comptable		1 454,20	527,94	331,67	620,81	708,72	linéaire	5,00	20,00 %		
	fiscal		1 454,20	527,94	331,67	620,81	708,72	linéaire	5,00	20,00 %		
N° : 941	Ref 1 :	Ref 2 :	Libelle1 :	Libelle2 :								
		FAMILLE SE	LIBELLE1 : MATERIEL & EQUIPEMENTS RESTAURANT	Libelle2 :								
215400	comptable		10 390,00	1 620,07	3 270,00	4 349,97	12 000,00	linéaire	5,00	20,00 %		
	fiscal		10 390,00	1 620,07	3 270,00	4 349,97	12 000,00	linéaire	5,00	20,00 %		
N° : 942	Ref 1 :	Ref 2 :	Libelle1 :	Libelle2 :								
		FAMILLE SE	LIBELLE1 : TERRASSE DU SNACK	Libelle2 :								
214500	comptable		3 000,00	100,28	600,00	797,28	2 200,74	linéaire	5,00	20,00 %		
	fiscal		3 000,00	100,28	600,00	797,28	2 200,74	linéaire	5,00	20,00 %		
* FAMILLE	comptable		55 108,31	27 722,39	7 669,91	35 382,30	19 716,01					
SE	fiscal		55 108,31	27 722,39	7 669,91	35 382,30	19 716,01					
SAINT-ESTEPHE												



**Existants fin d'exercice :31/12/2019**

Compte	Plan	Base	Cumul N-1	Dotation	Cumul N	Valeur nette	Method	Durée	Taux	Coef Spécif	Nature UO	Total UO
Report de rupture :			SE / / /									
<b>Total général</b>	comptable	66 108,31	27 722,39	7 669,91	36 392,30	19 716,01						
	fiscal	66 108,31	27 722,39	7 669,91	36 392,30	19 716,01						

SAINT-ESTEPHE MEUBLÉS

**Liste Immobilisations  
Existants fin d'exercice  
édition en Euro**

**Exercice : 31/12/2019**

N°	Compte	Plan	Base	Cumul N-1	Dotation	Cumul N	Valeur nette	Method	Durée	Taux	Coef Spécif	Nature UO	Total UO
N° : 532	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	Libellé2 :								Date entrée :	Date service :
		FAMILLE MS	AMENAGEMENT DES GITES									01/07/2000	01/07/2000
225000	comptable		3 242,71	3 242,71		3 242,71		linéaire		5,00	30,00 %		
	fiscal		3 242,71	3 242,71		3 242,71		linéaire		5,00	30,00 %		
N° : 537	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	Libellé2 :								Date entrée :	Date service :
		FAMILLE MS	MOBILIER & EQUIPEMENT DES GITES									01/07/2000	01/07/2000
225000	comptable		22 622,23	22 622,23		22 622,23		linéaire		5,00	30,00 %		
	fiscal		22 622,23	22 622,23		22 622,23		linéaire		5,00	30,00 %		
N° : 697	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	Libellé2 :								Date entrée :	Date service :
		FAMILLE MS	SITE INTERNET HEBERGEMENTS									01/06/2011	01/06/2011
200000	comptable		236,40	236,40		236,40		linéaire		5,00	30,00 %		
	fiscal		236,40	236,40		236,40		linéaire		5,00	30,00 %		
N° : 636	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	Libellé2 :								Date entrée :	Date service :
		FAMILLE MS	2 TELEVISEURS LCD FUNAI 62 CM									28/07/2011	28/07/2011
225000	comptable		602,01	602,01		602,01		linéaire		5,00	30,00 %		
	fiscal		602,01	602,01		602,01		linéaire		5,00	30,00 %		
N° : 485	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	Libellé2 :								Date entrée :	Date service :
		FAMILLE MS	SITES INTERNET, MOBILE & TABLETTE									14/12/2012	14/12/2012
200000	comptable		577,80	577,80		577,80		linéaire		5,00	30,00 %		
	fiscal		577,80	577,80		577,80		linéaire		5,00	30,00 %		
N° : 547	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	Libellé2 :								Date entrée :	Date service :
		FAMILLE MS	BANQUETTE DAVANS									28/05/2010	28/05/2010
216400	comptable		500,00	67,07	113,80	181,77	387,23	linéaire		5,00	30,00 %		
	fiscal		500,00	67,07	113,80	181,77	387,23	linéaire		5,00	30,00 %		
	comptable		27 910,16	27 409,12	113,80	27 522,92	387,23						
	fiscal		27 910,16	27 409,12	113,80	27 522,92	387,23						
<b>Total général</b>	comptable		27 910,16	27 409,12	113,80	27 522,92	387,23						
	fiscal		27 910,16	27 409,12	113,80	27 522,92	387,23						

## ANNEXE XI

Engagements à incidences financières

Néant

# RESSOURCES HUMAINES

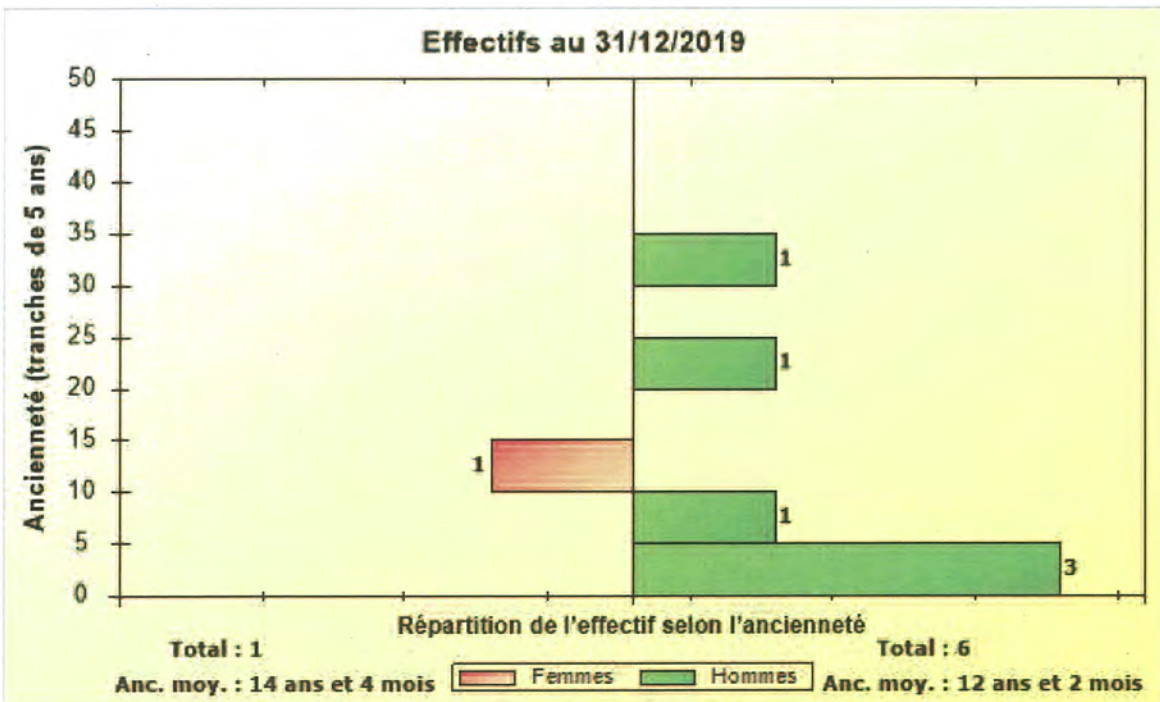
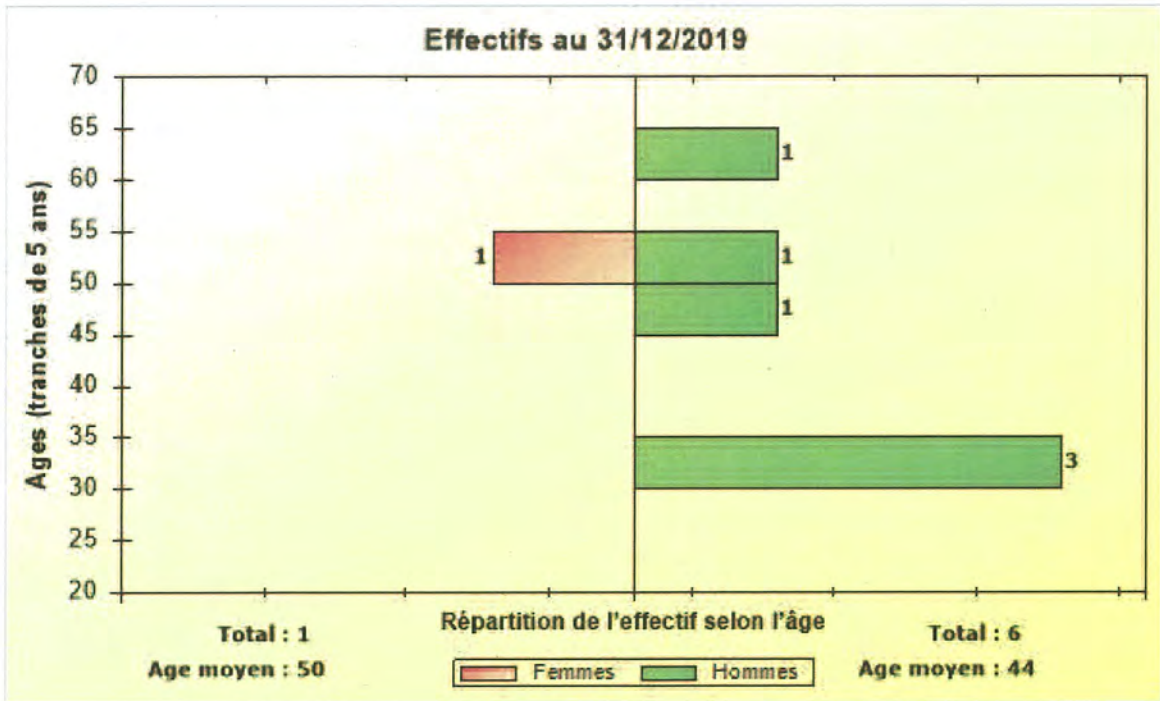
## ANNEXE XII

### Effectifs affectés

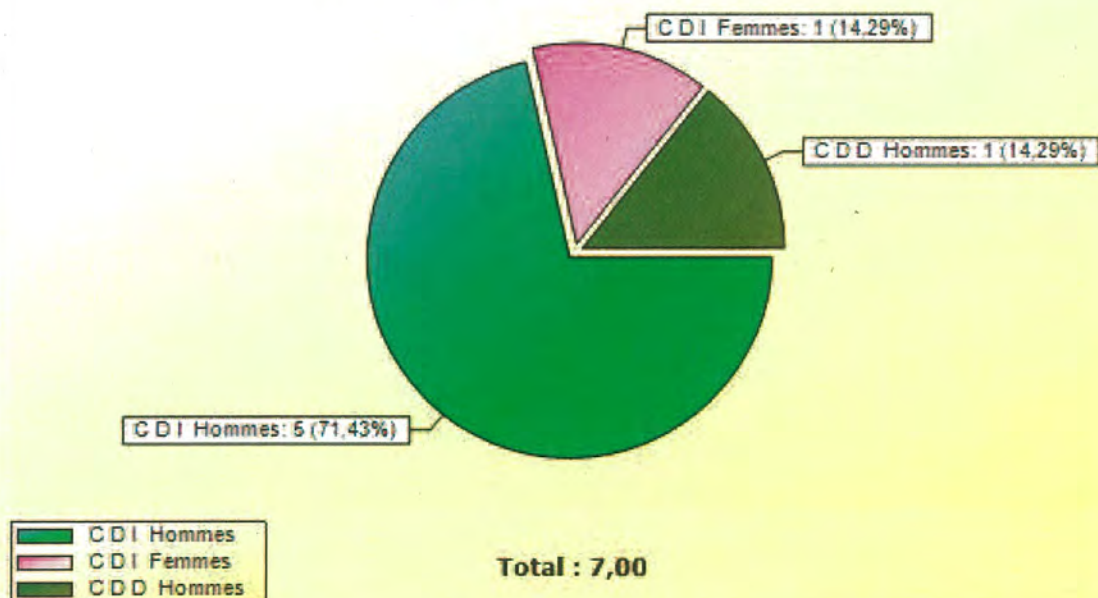
Emploi	Date entrée	Date sortie
Agent d'Accueil Téléski	01/07/2019	31/08/2019
Agent d'Accueil	15/12/2015	
Responsable Hébergements	01/07/2008	
Educateur Sportif Polyvalent	25/02/2019	
Agent d'entretien	01/08/2019	31/08/2019
Agent d'Entretien	03/06/2019	31/07/2019
Agent d'Entretien	10/08/2019	10/08/2019
Agent d'Accueil Camping	01/07/2019	31/07/2019
Agent Polyvalent	01/06/2019	30/06/2019
Agent d'Entretien	01/07/2019	31/07/2019
Agent de Service	04/03/2019	30/10/2019
Agent de Service	08/11/2019	22/11/2019
Agent d'Entretien	30/07/2019	31/08/2019
Monitrice Sportive	01/07/2019	31/08/2019
Personnel d'Entretien	01/07/2019	31/07/2019
Personnel d'Entretien	05/08/2019	09/08/2019
Personnel d'Entretien	23/08/2019	24/08/2019
Agent d'Accueil Polyvalent	01/07/2019	09/09/2019
Moniteur Téléski Nautique	01/04/2019	30/09/2019
Stagiaire	01/07/2019	31/08/2019
Agent d'accueil camping	15/07/2019	15/08/2019
Agent d'accueil camping	24/08/2019	31/08/2019
Agent d'Entretien	30/07/2019	31/08/2019
Agent de Locations	01/07/2019	31/07/2019
Agent d'accueil polyvalent	31/07/2019	02/08/2019
Moniteur Sportif	07/06/2019	31/08/2019
Moniteur Sportif	04/10/2019	04/10/2019
Moniteur Sportif	01/07/2019	31/08/2019
Second Cuisine	25/03/2019	31/08/2019
Second Cuisine	25/09/2019	30/09/2019
Agent d'Entretien	30/07/2019	31/08/2019
Moniteur Sportif	01/05/2019	31/08/2019
Moniteur Sportif	15/10/2019	17/10/2019
Responsable de Base	01/07/1998	
Moniteur Téléski Nautique	22/08/2019	31/08/2019

Moniteur Sportif	01/04/2019	03/11/2019
Agent d'Accueil Téléski	01/07/2019	31/08/2019
Agent d'Accueil Téléski	01/10/2019	17/11/2019
Agent d'Accueil Polyvalente	01/07/2019	07/09/2019
Agent de Maintenance	16/11/2012	
Moniteur	26/06/2019	31/07/2019
Monitrice	15/07/2019	31/07/2019
Agent d'Accueil Camping	30/07/2019	31/08/2019
Agent d'Entretien	01/07/2019	31/07/2019
Monitrice Accrobranche	01/07/2019	31/08/2019
Animateur	01/07/2019	31/08/2019
Cuisinier	16/01/2017	
Agent d'entretien	13/05/2019	24/05/2019
Agent d'Entretien	03/06/2019	06/06/2019
Agent de Maintenance	01/07/1998	10/04/2019
Agent de Maintenance	11/04/2019	
Agent d'Accueil	01/04/2019	30/11/2019
Agent Polyvalente	10/08/2019	10/08/2019
Agent de Locations	30/07/2019	31/08/2019
Agent d'Accueil	01/07/2019	31/07/2019
Agent d'Accueil	02/08/2019	23/08/2019
Personnel d'Entretien	04/03/2019	31/10/2019
Personnel d'Entretien	08/11/2019	22/11/2019
Moniteur	01/04/2019	03/11/2019

Effectifs



### Répartition de l'effectif au 31/12/2019

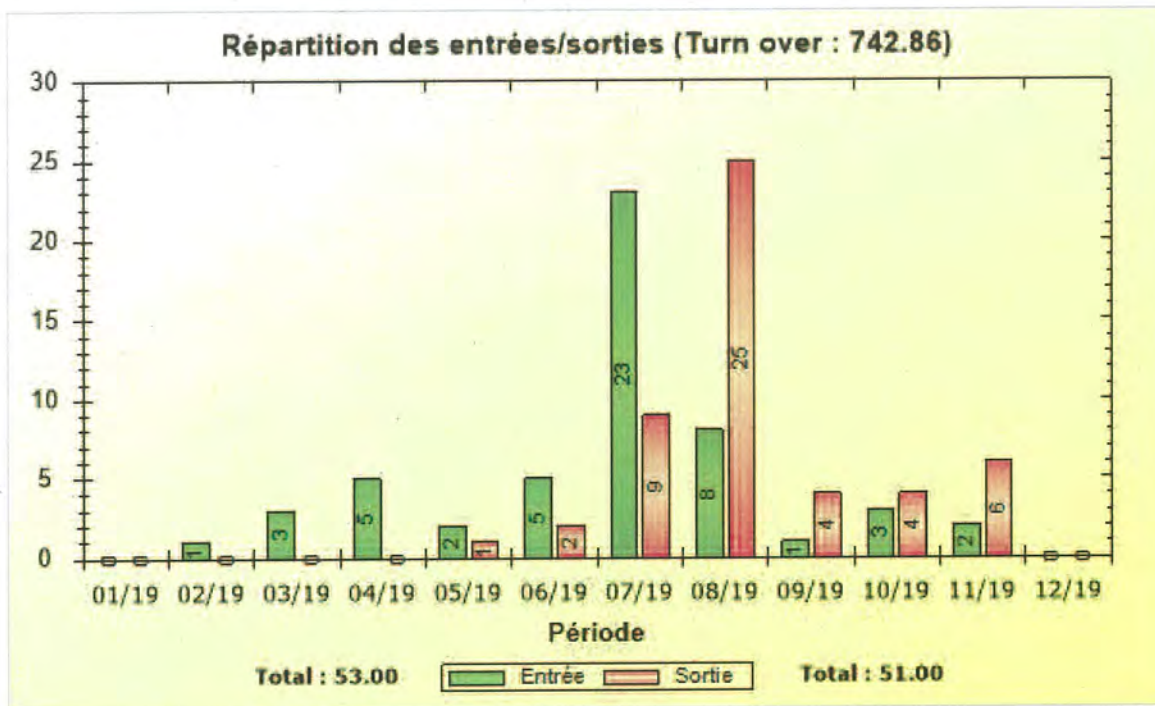


### Répartition de l'effectif par sexe au 31/12/2019

Catégorie	F	H	Total	CDI F	CDI H	Total	CDD F	CDD H	Total
<b>Total</b>	1	6	7	1	5	6	1	1	1

### Répartition de l'effectif au 31/12/2019 et évolution depuis N-1

Catégorie	Sexe	Total	CDI T.C.	CDI T.P.	CDD T.C.	CDD T.P.
	H	6	5			1
	F	1	1			
<b>Total période N</b>		<b>7</b>	<b>6</b>			<b>1</b>
	H	5	4			1
	F	1	1			
<b>Total période N-1</b>		<b>6</b>	<b>5</b>			<b>1</b>
	H	1	1			1
	F					
<b>Écart N-1 / N</b>		<b>1</b>	<b>1</b>			<b>1</b>



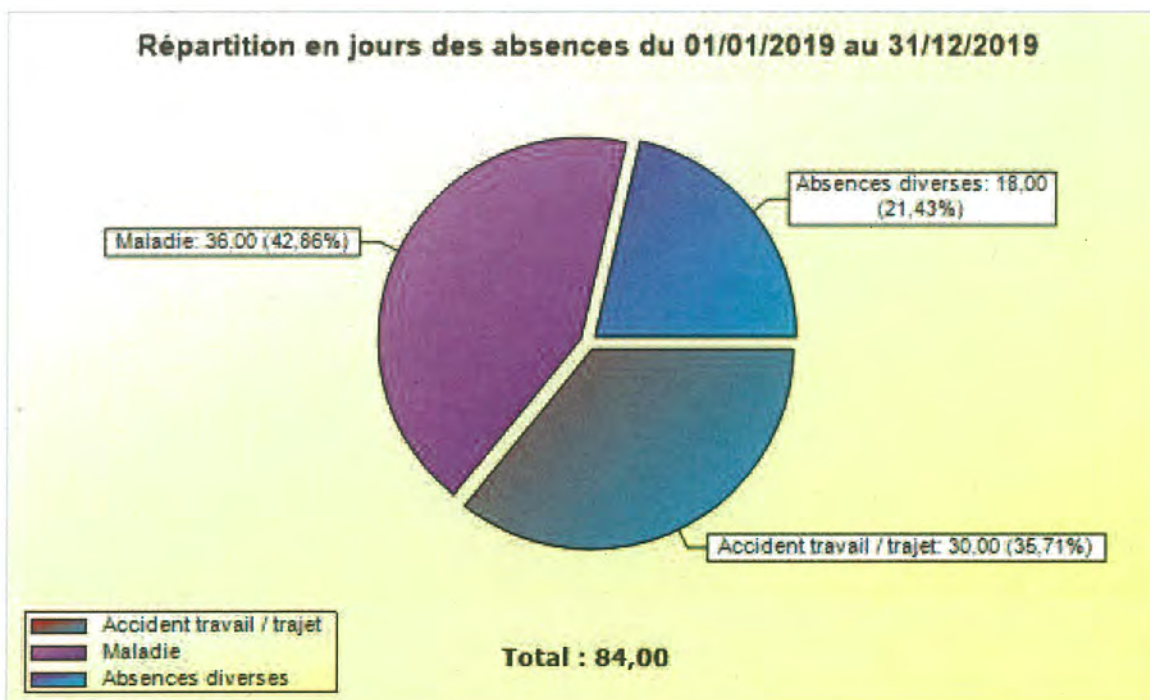
### Tableau qualification

Postes	Qualification
Responsable de site	Brevet Sportif Animation Culturelle
Agent d'entretien, de maintenance et de service	CAP et BEP dédié
Animateur sportif Agent d'accueil	Brevet d'Etat BTS Tourisme Bac + 2

### Absences

Nombre de journées d'absences au 31/12/2019			
Catégorie	Jours travaillés théoriques	Jours d'absences	Taux d'absentéisme (%)
Total	3 717.00	84.00	2.26

### Répartition en jours des absences du 01/01/2019 au 31/12/2019



### Nombre de journées d'absences pour MALADIE au 31/12/2019

Catégorie	Jours travaillés théoriques	Jours d'absences	Taux d'absentéisme (%)
Total	3 717,00	36,00	0,97

### Répartition des absences pour MALADIE selon leur durée au 31/12/2019

Catégorie	Moins de 3 jours	Entre 3 et 7 jours	Entre 8 et 30 jours	Entre 31 et 90 jours	Plus de 90 jours
Total		2	1		

Informations majeures affectant la situation du personnel

Il n'y a pas eu d'événement social majeur affectant la situation du personnel sur les sites.

Accidents de travail significatifs

Néant

Observations formulées par l'Inspection du Travail

Néant

Modifications apportées à l'organisation du service

Aucune.



*ANALYSE*  
*de la*  
*QUALITÉ de SERVICE*

# ANNEXE XIII

## Conditions tarifaires

Tarifs pratiqués

2019

Locatif

ROUFFIAC

Tarifs par nuit en euros	01/04-28/06 31/08-30/09								29/06-05/07	06/07-12/07	13/07-26/07	27/07-02/08	03/08-16/08	17/08-23/08	24/08-30/08
	Gamme	2 nuits minimum* Jour d'arrivée libre 7 = 5		Location à la semaine (7 nuits) Jours d'arrivée/départ : samedi/samedi											
Chalet Rouffiac 24m2 (2 ch. - 4 pers.)		46	66	74	79	84	87	79	58						
Chalet Détente 29m2 (2 ch. - 4/6 pers.)		50	68	76	81	86	89	81	60						
Chalet Palace 35m2 (2 ch. - 4/6 pers.)		53	71	80	86	90	93	85	64						
Ch Téléski 47m2 (3 ch. 6/8 pers.) ou Ch. Lac		55	76	84	89	95	98	89	68						
Chalet Alizé Eco 32m2 (3 ch. 6 pers.)		50	68	76	81	86	89	81	60						
Chalet Nature 41m2 (3 ch. - 6/8 pers.)	Premium	61	79	89	95	100	103	95	74						
Chalet Escalade 47m2 (3 ch. - 6/8 pers.)	Premium	67	82	95	101	107	109	101	79						
Mobil Home Aventure 38m2 (3 ch. - 6/8 pers.)		61	79	89	95	100	103	95	74						

Tarifs par semaine en euros	01/04-28/06 31/08-30/09								29/06-05/07	06/07-12/07	13/07-26/07	27/07-02/08	03/08-16/08	17/08-23/08	24/08-30/08
	Gamme	2 nuits minimum* Jour d'arrivée libre 7 = 5		Location à la semaine (7 nuits) Jours d'arrivée/départ : samedi/samedi											
Chalet Rouffiac 24m2 (2 ch. - 4 pers.)		230	330	518	553	588	609	553	406						
Chalet Détente 29m2 (2 ch. - 4/6 pers.)		250	340	532	567	602	623	567	420						
Chalet Palace 35m2 (2 ch. - 4/6 pers.)		265	355	560	602	630	651	602	448						
Ch Téléski 47m2 (3 ch. 6/8 pers.) ou Ch. Lac		275	380	588	623	665	686	623	476						
Chalet Alizé Eco 32m2 (3 ch. 6 pers.)		250	340	532	609	602	623	609	420						
Chalet Nature 41m2 (3 ch. - 6/8 pers.)		305	395	623	665	700	721	665	518						
Chalet Escalade 47m2 (3 ch. - 6/8 pers.)		335	410	665	707	749	763	707	553						
Mobil Home Aventure 38m2 (3 ch. - 6/8 pers.)		305	395	623	665	700	721	665	518						

## SAINT-ESTEPHE

Saint-Estèphe	du 01/01 au 09/06 08/09 au 01/01/2019							du 09/06 au 07/07 25/08 au 08/09							du 07/07 au 21/07 du 18/08 au 25/08							21/07 au 18/08						
	2	3	4	5	6	7	2	3	4	5	6	7	2	3	4	5	6	7	2	3	4	5	6	7				
Studio 2 pers	2	75	101	129	156	181	190 €	75	107	136	165	192	200 €	91	129	165	199	###	240 €	103	146	187	225	262	270 €			
Studio 2/4	2/4	75	107	136	165	192	200 €	79	112	144	173	202	210 €	95	135	172	208	###	250 €	107	151	194	234	272	280 €			
Duplex 2/4	2/4	107	151	194	234	272	280 €	111	157	201	243	282	290 €	130	185	237	286	###	340 €	146	207	266	321	373	380 €			
Duplex 4/6	4/6	118	168	215	260	302	310 €	122	174	223	269	312	320 €	150	213	273	329	###	390 €	166	235	302	364	423	430 €			
T2 2/4	2/4	118	168	215	260	302	310 €	122	174	223	269	312	320 €	150	213	273	329	###	390 €	166	235	302	364	423	430 €			
T2 4/6	4/6	122	174	223	269	312	320 €	126	179	230	277	323	330 €	158	224	287	347	###	410 €	170	241	309	372	433	440 €			
Tente Lodge	5	114	163	208	251	292	300 €	114	163	208	251	292	300 €	142	202	259	312	###	370 €	154	219	280	338	393	400 €			

Emplacement nu

## ROUFFIAC

Tarifs par nuit en euros	01/05-05/07	06/07-12/07	13/07-26/07	27/07-16/08	17/08-23/08	24/08-30/08
	31/08-30/09 7 = 6					
Forfait Confort (1)	15	21	22	24	22	21
Pers. suppl. 7 ans et +	3	4	5,50	5,50	5,50	4
Enfant suppl. 3-6 ans	2,50	3	3,50	3,50	3,50	3
Enfant suppl. - 3 ans	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
Animal	2	3	3	3	3	3

(1) Forfait 2 pers. / 1 voiture / 1 tente, caravane ou camping-car avec électricité

## SAINT-ESTPHE

### CAMPING

du 01/06 au 15/09

Emplacement	5,20 €
Électricité	3,50 €
Adulte	3,90 €
Enfant 5/12 ans	2,00 €
Animal	1,30 €

## ANNEXE XIV

### Compte Rendu technique et financier

#### Horaires d'ouverture et périodes

ROUFFIAC	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct.	Nov.	Déc.
Camping						Accueil ouvert tous les jours de 9h à 13h et de 14h à 19h						
Locations												
Centre d'hébergement												
SAINT-ESTPHE	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct.	Nov.	Déc.
Camping						Accueil ouvert tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 19h						
Locations												

Les périodes d'ouverture sont rationalisées ; les chalets et mobil-homes ouvrent des vacances d'avril aux vacances de Toussaint (mise en hivernage par sécurité). Des exceptions sont faites pour les 8 chalets (Escalade, Nature, Aventure, Lac...) à Rouffiac qui peuvent avoir une période d'ouverture plus étendue grâce à une meilleure conception et isolation. Les 4 appartements de Saint-Estèphe.

Les périodes d'ouverture de l'accueil des campings sont :

En vert, les périodes d'ouverture

En rouge, les périodes de fermeture

## ANNEXE XV

### Observations ou plaintes des usagers

#### CAMPING FAMILLES

##### Les plus :

- Camping calme et bien entretenu
- Grande diversité et qualité des activités sportives proposées
- La clientèle apprécie de pouvoir pratiquer les activités sur place
- Les tarifs des activités très attractifs grâce à l'opération "Eté actif"
- Satisfaction de la clientèle de la mise en place du tri sélectif
- Mise en place de l'espace enfants (pour les tout-petits) dans la salle polyvalente

##### Les moins :

- Pas de wifi sur l'ensemble du camping et notamment dans les locatifs
- Pas de télévision dans les chalets
- Absence de piscine surtout cette année compte tenu de la qualité de l'eau désastreuse due à la présence de cyanobactéries (baignade interdite aux moins de 6 ans quasiment tout l'été et à tout public presque tous les matins d'août)
- Equipements buvette insuffisants
- Chalets Gitotel (Téléski et Rouffiac) trop vétustes, très inconfortables et tarifs disproportionnés par rapport à la qualité (Problème résolu pour 2020 avec l'achat de nouveaux mobile homes)
- Emplacements pour les voitures à côté des mobile homes non gravillonnés (boue par temps de pluie)
- Bloc sanitaire vétuste et ne correspondant pas aux critères de qualité et confort actuels

#### CAMPING GROUPE

##### Les plus :

- Espace camping apprécié
- Proximité des activités

##### Les moins :

- Blocs sanitaires vétustes
- Manque d'un grand lieu sécurisé à proximité directe des camps (hall d'activité et de repli couvert)

#### CENTRE HEBERGEMENT

##### Les plus :

- Espace restauration très apprécié par la clientèle et très fonctionnel
- Qualité de la prestation restauration

#### Les moins :

- Espace couchage et salles animation très vétustes et plus adaptés à la demande (Travaux en cours)
- Proposition wifi très insuffisante

### ACTIVITÉS SPORTIVES

#### TELESKI NAUTIQUE

##### Les plus :

- Equipe d'encadrement professionnelle
- Matériel mis à disposition des usagers de qualité
- Dynamisme de l'activité vis-à-vis des partenaires locaux
- Modules neufs très appréciés tant sur la diversité que sur la sécurité

##### Les moins :

- Mixité et vétusté des vestiaires
- Douches extérieures
- Pas d'espaces abrités mis à disposition du public
- Mobilier extérieur en très mauvais état (en cours de remplacement)
- Demande très forte du public d'un espace Boutique, Snack et détente pour les usagers et accompagnateurs
- Espace stockage matériel très précaire

#### ACCROBRANCHE

##### Les +

- Equipe d'encadrement professionnelle
- Parcours appréciés

##### Les moins :

- Demande de mise en place de parcours pour les tout-petits (2-6 ans)
- Demande de diversification des parcours et d'agrandissement du parc
- Présence de chenilles processionnaires en début de saison

#### TIR A L'ARC

##### Les plus :

- Nouveau Pas de tir apprécié par les usagers

#### TOUR D'ESCALADE

##### Les plus :

- Bon outil de travail depuis sa rénovation

#### BASE NAUTIQUE

Lieu de regroupement des activités canoë kayak, planche à voile, paddle, optimist, VTT et stockage du matériel « tyrolienne », pont de singe, escalade et paint-ball

**Les plus :**

- Bâtiment fonctionnel
- Matériel de bonne qualité

**Les moins :**

- Pas de vestiaires
- Manque de sécurisation de l'espace par rapport aux vols

**PLAGE (Baignade)**

**Les plus :**

- Espace baignade très apprécié

**Les moins :**

- Qualité de l'eau

**PLAGE (Locations)**

Location de pédalos, canoës et paddle

**Les plus :**

- Activités très appréciées
- Grande attractivité de l'activité Paddle

**Remarques d'ordre général**

**Les plus :**

- Entretien général du parc très apprécié et satisfaisant
- Nombreuses actions menées sur la Base

**Les moins :**

- Manque de mobilier extérieur (tables de pique-nique) notamment au niveau du télési
- Signalétique de la Base insuffisante sur le réseau routier (ou en mauvais état)

## **ANNEXE XVI**

---

- Axes d'amélioration proposés



## COMPLÉMENTS

### Commercialisation

Ctoutvert – SecureHoliday

#### VENTE EN LIGNE, OUTIL MARKETING, AIDE A LA COMMERCIALISATION SUR INTERNET

##### ☑ Pack IBS - Agence de voyage Inter Booking Service (depuis 2016) :

Ctoutvert a créé une agence de voyages (IBS) pour pouvoir vendre des séjours. Nous administrons du stock sur la place de marché d'IBS. Les Tour-Opérateurs, partenaires (distributeurs), piochent dans ce stock commun pour vendre nos produits à leurs clients. Ce stock prend la forme d'allotements qui ne sont pas visibles dans Naxi mais qui prennent en compte nos disponibilités réelles.

Un taux de commission de 15% à 20% s'applique.

2 types de contrat :

Distributeurs qui portent la responsabilité de la vente sur IBS :

Ex : seloger.com

Distributeurs qui n'utilisent IBS que comme support technique :

Ex : La France Du Nord Au Sud, Mycamping.com, camping.com

Octopode – La Compagnie des Vacances

Présence sur catalogue du CE KERBAR (Leclerc)

Flower Campings (réservation en ligne de Rouffiac)

Carte de situation des sites

Site web

### Communication Promotion

#### PRINT

Renouvellement partiel de la signalétique in situ

Dépliant individuel 2019 avec refonte complète de la charte et des éléments avec nouveauté du bike Park

Manuel des ventes en Français et langues étrangères pour la promotion auprès des Tour-Opérateurs français et internationaux

Refonte Brochure scolaire

Annonces & insertions (presse, double page Sud-Ouest, Supports promotionnels des Offices de Tourisme...)

#### Opérations promotionnelles/événements

Salons : Salon de l'Agriculture, Rendez-Vous France, Opération promotionnelle sur Bordeaux, IFTM Top Résa, Salon des Blogueurs

Workshops à l'étranger en collaboration avec le CRTNA (Madrid, Londres, Amsterdam, Bruxelles, Anvers, Berlin, Munich, Japon, USA – Canada...)

Jeu-concours

Mailing hébergements Dordogne, écoles Dordogne et départements limitrophes, entreprises Dordogne et départements limitrophes

Campagne Radio France Bleu

#### Web / réseaux sociaux

Mise à jour & amélioration du site web

Annonces web sur les sites web des Offices de Tourisme, [guideduperigord.com](http://guideduperigord.com), [perigord.com](http://perigord.com)

Animation de la page Facebook

Newsletters Grand Public & à destination d'un public professionnel

Plusieurs opérations de promotion pour Rouffiac ont également pu être réalisées avec le concours de Flower Camping (site web, news, campagne radio, référencement, google ads, réseaux sociaux, salons à l'étranger dédiés au camping, brochure Flower Camping...)

Maintien du classement du Camping de Rouffiac en 3\* et de l'adhésion au réseau  
Flower Campings

# *DONNÉES TECHNIQUES*

## **ANNEXE XVII**

---

### Évolutions générales des ouvrages et des matériels exploités

Pas de commentaires particuliers

#### Bilan de l'état du matériel et des réparations effectuées

Matériel remis en état suite à la tempête du 4 juillet 2018 :

- 1 borne camping n°37
- 1 borne camping groupe
- 3 candélabres camping groupe

Matériel remis en état suite à élagage 2018 :

- 1 borne camping n°1

#### Liste valorisée des équipements renouvelés

Pas de commentaires particuliers

# ANNEXE XVIII

## Etat des travaux d'entretien, de renouvellement et de modernisation

### Liste des contrats de prestation

ROUFFIAC

ANNEE 2019

### HEBERGEMENTS

#### Liste des contrats de maintenance

DATE DES PASSAGES

COUT

COUT

				HT	2018 HT
<b>341 - Hébergements de ROUFFIAC</b>					
TOTAL GAZ maintenant finagaz	Contrat de fourniture de gaz propane en réservoir aérien d'une capacité de 1.000 kg maintenance installation, vérification de ventilation, évacuation des produits de la combustion, signalisation des dispositions de signalisation, manœuvre des organes de coupure gaz, réglage détendeurs et étanchéité des canalisations N°Client 52404433	du 01/01/19 au 31/12/19		296,08	289,67
ex ANTARGAZ	Contrat de fourniture exclusive de gaz en bouteilles butane et propane + maintenance pour citerne Règles techniques et de sécurité applicables aux dépôts non classables d'hydrocarbures liquéfiés destinés à la vente Notice permanente de sécurité (affichage)				
CERES	Vérification structure artificielle d'escalade	04-avr		350,00	350,00
CERES	Vérification parcours acrobatique				915,00
PyRem	Visite annuelle téléski nautique. Contrôle électromagnétique des câbles tracteurs				
DEKRA	Vérification des installations électriques (protection des travailleurs) accueil et salle polyvalente camping+ Hébergement Vérification du système de sécurité incendie Vérification des installations électriques (protection contre les risques d'incendie et de panique vérification d'appareils de cuisson et remise en température, stockage de combustible et réseau de distribution vérification Portail automatique Camping vérification de bon montage et liaisonnement au sol de la structure autoportante	14/03/2019 30/04/2019		180,00 160,00	870,00 480,00
ATSE BORDES	maintenance installation de ventilation Power Play95BC+Novatys12/12 et 7/7+Defumal+Hotte Hic et Four et Lavair maintenance système de sécurité incendie maintenance éclairage sécurité salle polyvalente et CH 25 blocs	01/07/18 au 30/06/19		684,62	nouvelle mac 800,00
ATSE BORDES	maintenance préventive et corrective centrale double flux contrôle batterie, registre, clapets coupe feu, thermostat anti gel, serrage connexion élect, fonct" régulation et rempli filtres	31/03/2019		847,24	
ATSE BORDES	Maintenance ballons EC 2x 500L + 5x1000L vidange, nettoyage, désinfection, anode, T", contrôle des pompes, dépose de la robinetterie	01/12/18 au 31/11/19		1538,16	
FCCE BOUSCASSE	Maintenance sur matériel frigorifique, condenseur, vérif pressions, connexions, ventilateurs, dégivrage et écoulements + fuite éventuelle cuisson gaz, graissage robinets, control vannes sécurité détendeur, nettoyage filtre gaz propane brûleur venturi pipe mitres + contrôle injecteur thermostat régulation, sécurité thermocouple, veilleuse, flamme, ralenti, allumage automatique cuisson électrique, interrupteur, voyants, T", régulation, ventilation, détartrage chaudière et verif sonde chaudière contrôle robinet remplissage vidange, joints de porte, charniere, graissage relevage sauteuse + couvercle équipement froid nettoyage condenseur, évaporation désinfection, recherche fuite gaz, réglage regulation et thermostat pendule dégivrage machine sous vide, control joint vérin, barre de soudure et huile climatisation, control unités int ext +compresseur, regulation, filtres, désinfection batteries, verif et nettoyage eaux et bac condensat				873,48
SAFETY FIRST	vérification et maintenance pour la protection des zones de cuisson et friteuse				617,00
SPIE	SSI + REMPLACEMENT BATTERIE ET PILES				671,88
PROTECNET	dégraissage systèmes d'extraction des cuisines (3hottes:cuisson, four,plonge + filtres + 2extracteurs type cuisson + compensateur d'air filtré)	21/06/2019		605,00	560,00
MP INCENDIE	Contrat de maintenance de l'ensemble des extincteurs et coup de poing	21-mars		686,50	437,90
SMCTOM	redevance collecte déchets				
assainissement Celeries	vidange bac à graisse centre hébergement				
ALLO 3D	Lutte contre les nuisibles accueil + restaurant plonge légumerie préparation froide reserve alimentaire vestiaire local poubelles et accueil camping	04-juil		145,7	291,42
ALARME ET AUTOMATISME DU PGD	Entretien sur barrière camping	01-avr		175,00	175,00
LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES	Réseau d'eau chaude, sanitaires, camping, légionellose verif robinet sanit bois+ famille+ CH partie verte et rouge+ sanit cuisine femme sanitaire 3 douche+mitigeur et sanitaire1 +mélangeur + robinet	01-mai	09-juil	356,78	260,00
LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES	Analyse de microbiologiques de produits alimentaires et analyse de surface				

# SAINT-ESTEPHE

ANNEE 2019

## HEBERGEMENTS

DATE DES PASSAGES

COUT

### des contrats de maintenance

HT

		Date des passages			Coût HT
Base de Loisirs du Grand Étang de Saint-Estèphe					
MP INCENDIE	Contrat de maintenance de l'ensemble des extincteurs et coup de poing camping + Rebière+ salle polyvalente	25/03/2019			226,30
spie	vérification tableau SSI Rebière Nugelec ECA200 +4 déclencheurs manuels + 6 détecteurs optiques fumée + 2 diffuseurs sonores				
CG 24	vérification aire de jeux				
SMCTOM	redevance collecte déchets				
DEKRA	Vérification électrique relative à la protection contre les risques d'incendie et de panique : bâtiments accueil + gîtes Vérification électrique relative à la protection contre les risques d'incendie et de panique : camping	30/04/2019			240,00
LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES	Réseau d'eau chaude, sanitaires, camping, légionellose Verif sur mitigeur ECS	25-juil			75,00

# LA JEMAYE

ANNEE 2019

## HEBERGEMENTS

DATE DES PASSAGES

COUT

COUT

### des contrats de maintenance

HT

2018  
HT

		Date des passages			Coût HT	Coût HT
Hôtel Restaurant LA JEMAYE						
MP INCENDIE	Contrat de maintenance de l'ensemble des extincteurs et coup de poing	19/06/2019			331,05	212,60
MP INCENDIE	verification annuelle SSI Siemens type 1 dont 9 DM 7DS 1IDL 1 AES 1 tableau de report + système de désenfumage pneumatique	29/05/2019			244,60	227,00
FINAGAZ	redevance d'usage et maintenance	du 01/01/19 au 31/12/19			100,00	50,00
SMCTOM	redevance collecte déchets					
DEKRA	Vérification des installations électriques vérification SSI Triennale					672,00
Protec Net	vérification Hottes aspirantes nettoyage et dégraissage					3438,00
LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES	Réseau d'eau chaude, sanitaires, camping, légionellose Verif sur mitigeur ECS					

## Synthèse des opérations de maintenance

### La Jemaye

#### Travaux réalisés :

- Changement des flashes rouges SSI à l'hôtel et au restaurant
- Changement groupe froide + réparation du circuit d'eau gelé
- Changement du groupe d'eau chaude hôtel / restaurant
- Révision du matériel de cuisine
- Dégraissage des cuisines + salle de restaurant et salle polyvalente
- Nettoyage des chambres
- Changement de l'arrêt coup de poing gaz
- Changement du four à air pulsé, carte hors service
- Changement des friteuses à gaz

Reprise du sol cuisine (non effectuée, rendez-vous avec le Département annulé)



BON D'INTERVENTION

N°	13932
N° Fiche cahier	

Information site		Information client	
Code	010.4	Client	GESTIONNAIRE DE SITES SEMITOUR
Civ./Type	CENTRE DE LOISIRS	Adresse	25 RUE PDT WILSON
Nom	BASE DE LOISIR CONTRAT DOUBLE FLUX	Code postal	24001
Adresse	ROUFFIAC	Ville	PERGUEUX
Code postal	24270	Dirigeant	LE DIRECTEUR
Ville	LANOUAILLE		
Contrats	P2		
Télésurveillance	Non		
24/24	Non		
Localisation			

Détail de l'intervention			
Enregistrée le	04/04/2019	Prévue le	04/04/2019 à 09h57
Effectuée le	03/04/2019	Intervenant	ARLIE Florian
Appelant			
Tél.			
Objet	Contrôle du fonctionnement des hottes et de la CTA		
Contraintes			
Intervenant	ARLIE Florian		

**Bilan de l'intervention**

Contrôle du fonctionnement des hottes de la CTA et des compensations de la cuisine (cuisson et laverie).  
 Vérification de la CTA Reprogrammation des horaires de fonctionnement et essais de fonctionnement. OK  
 Vérification des Hottes.  
 Essais de la compensation seule. OK  
 Essais des résistances électrique avec fonctionnement de la compensation. OK  
 Essais de la hotte seule. OK  
 Essais de la hotte avec la compensation en fonctionnement. OK  
 Fonctionnement.  
 En Hiver:  
 Chauffage de la cuisine sans fonctionnement de la hotte:  
 Sur l'armoire électrique de l'entrée: Positionner les 2 interrupteurs (moteur et résistance) sur la position 1.  
 En Hiver chauffage de la cuisine avec fonctionnement de la hotte:  
 Sur l'armoire électrique de l'entrée: Positionner les 2 interrupteurs (moteur et résistance) sur la position 1.  
 Mettre la hotte en service interrupteur sur la position 1 et faire varier la vitesse avec le potentiomètre.  
 A la fin du service:  
 Arrêt de la hotte interrupteur sur la position 0  
 Sur l'armoire électrique de l'entrée positionner les 2 interrupteurs (moteur et résistance) sur la position 0.  
 En Eté:  
 Ventilation de la cuisine sans fonctionnement de la hotte:  
 Sur l'armoire de l'entrée positionner uniquement l'interrupteur moteur sur la position 1.  
 Ventilation de la cuisine avec fonctionnement de la hotte:  
 Sur l'armoire de l'entrée positionner uniquement l'interrupteur moteur sur la position 1.  
 Mettre la hotte en service interrupteur sur la position 1 et faire varier la vitesse avec le potentiomètre.  
 A la fin du service:  
 Arrêt de la hotte interrupteur sur la position 0.  
 Sur l'armoire électrique de l'entrée positionner l'interrupteur moteur sur la position 0.

Signature	Type d'appel	B-DÉPANNAGE B *CONTRAT
-----------	--------------	------------------------

[https://intranet.wimm.fr/html/common/print\\_bi.php?id=36934&mpext=1](https://intranet.wimm.fr/html/common/print_bi.php?id=36934&mpext=1)

1/2

Cient absent à la signature de l'intervention

	"TERTIAIRE"
Annulée	<input type="checkbox"/>
Vérifiée	<input type="checkbox"/>
A facturer	<input type="checkbox"/>
Statut	Intervention terminée

# RAPPORT DE VISITE D'ENTRETIEN

relatif au contrat n° 2019 chantier : Base de loisirs de Souffre

**Alarme et Automatisme du Périgord**  
 17 rue Abbé Mazères  
 24300 PERIGUEUX  
 tel : 05.53.53.87.35  
 fax : 05.53.00.28.72  
 mail : asp24@wanadoo.fr

Date : 29/03/12 Heure : \_\_\_\_\_ Temps passé : \_\_\_\_\_  
 Visite périodique : Annuelle  Semestrielle   
 Nom de l'intervenant : Labrousse  
 Signature : \_\_\_\_\_

## Liste des vérifications à effectuer

Dans le cas de contrats prévoyant 2 visites annuelles, la fréquence des contrôles pour chaque composant est précisée par les lettres A (Annuelle) S (Semestrielle).

Pour les contrats prévoyant 1 visite annuelle, tous les composants doivent être contrôlés à chaque visite d'entretien.

Fréq.	Composants	Contrôle	Entret.	Réparation <sup>1</sup>	Echange <sup>1</sup>	Fréq.	Composants	Contrôle	Entret.	Réparation <sup>1</sup>	Echange <sup>1</sup>
<b>PORTE</b> <i>Banquette</i> <i>alés</i>						<b>ORGANES DE COMMANDE</b>					
S	Examen général de bon fonctionnement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A	Récepteurs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A	Qualité du tablier	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A	Emetteurs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A	Guidage (Ralls, galets)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A	Lecteur de clefs magnétiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
S	Articulations	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A	Lecteur de cartes magnétiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A	Fixation de la porte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A	Codeur à touches	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A	Equilibrage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A	Bouton poussoir	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A	Parachute	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A	Contacteur à clef	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A	Etat de la peinture corrosion	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A	Seuil pneumatique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
S	Bon fonctionnement manœuvre de secours	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A	Boucle magnétique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A	Verrouillage de la porte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A	Jetonniers	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>MOTORISATION</b>						<b>ORGANES DE SECURITE</b>					
S	Opérateur	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	S	Tranche de contact	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
S	Limiteur d'efforts	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	S	Photocellules	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
S	Manœuvre de dépannage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	S	Profilé élastique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>TRANSMISSION</b>						<b>ORGANES DE SIGNALISATION</b>					
S	Bras articulés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	S	Boucle magnétique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
S	Câbles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	S	Fins de course	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
S	Chaînes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	S	_____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
S	Crémaillères	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<b>ORGANES DE SIGNALISATION</b>					
S	_____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	S	Feux clignotants	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>ARMOIRE</b>						S	Eclairage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A	Armoire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	S	Marquage au sol	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de la poussée du tablier, du ou des vantaux (voir réglage initial)						S					
< 15 DaN <input type="checkbox"/>						> 15 DaN < 30 DaN <input checked="" type="checkbox"/>					
> 30 DaN < 50 DaN <input type="checkbox"/>						> 50 DaN <input type="checkbox"/>					
1 - Dans le cas de réparation ou d'échange veuillez obligatoirement préciser la nature du défaut rencontré :											
<u>Dans ce cas</u>											
Commentaires : _____											





# S.A.S PERIGORD FROID

Siège Social : 78, Route de Lyon - 24 750 BOULAZAC  
Tél : 05.53.45.62.20 Fax : 05.53.09.47.54 Mail : perigordfroid@wanadoo.fr

Agence de Creysse  
Z.A. La Roque  
24 100 CREYSSE  
Tél : 05.53.58.26.67  
Fax : 05.53.27.29.89

Site 11349 SEMITOUR ROUFFIAC ANGOISSE  
  
BASE DE LOISIRS DE ROUFFIAC  
Mlle LYDIA BILLET  
24270 ANGOISSE

FCCE BOUSCASSE SAS

8 AVENUE DE LA BORIE DE VIALARD  
CS 50225  
24206 SARLAT CEDEX  
France

Devis N° 12004462

Tel : 0553313910

Fax : 0553311288

Date	Affaire	Cient	Référence Affaire	Affaire Suivie Par
17/12/2018	10016607	C0905449	REPARATION ECOULEMENT CF NEGATIVE	SIMONET FRANCK franck.simonet@perigordfroid.com Tel. : 05.53.45.62.20

Page 1/2

Quantité	Désignation	Prix unitaire	Montant
1,000 U	PRODUIT A LA DEMANDE 3 METRES CORDON AUTOREGULANT	124,000	124,00
3,000 H	ISOLANT CONNECTIONS ELECTRIQUES	60,000	180,00
1,000 FOR	MAIN D'OEUVRE Déplacement ZONE 4 TRAVAUX A REALISER EN DECEMBRE	93,000	93,00

Condition de règlement : A réception de facture  
 Délai : à convenir Devis valable jusqu'au 31/12/2018  
 Conditions de paiement : Virement à 30 jours

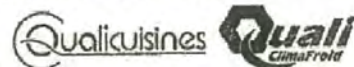
Total HT	% esc.	Escompte	Eco- contributions	base T.V.A	Taux	Montant T.V.A	T.T.C.
397,00				397,00	20,00	79,40	476,40 c
Bon pour Accord							
Le client : <i>A Barbe</i> <i>Directeur général</i>							

le 18/12/18

Froid Industriel et Commercial - Climatisation - PAC - Energies renouvelables - Grandes Cuisines  
Installation - S.A.V 24 h/24 - 7 jours/7  
SAS au capital de 37 000 € - APE 3320B - SIRET 49173569200015 - TVA INTRA : FR 48 491735692



QUALIFROID / QUALICUISINE / QUALICLIMA



Objet: REMPLACEMENT MAT ECLAIRAGE EXTERIEUR A LA BASE DE  
LOISIRS DE ROUFFIAC  
Réf: 2018-6847  
Index: A



e du te	Description	Unité	Quantité	Prix de vente	
				Unitaire	Total
	DEPOSE MAT ET LANTERNE	ENS	1	234,70	234,70
	MAT GALVA 4 METRES	U	1	346,17	346,17
	REINSTALLATION DE L'ENSEMBLE	ENS	1	234,70	234,70
	MISE EN SERVICE TEST DE BON FONCTIONNEMENT	ENS	1	78,23	78,23
	<b>Total chapitre :</b>				<b>893,80</b>
Montant total H.T soumis à T.V.A 20%					893,80
P.V.A 20%					178,76
<b>Montant total T.T.C</b>					<b>1 072,56</b>

*[Signature]* le 11/12/18  
A. Barbé  
Directeur général  
SEMTOUR  
RCS Pauvent  
25 rue du Puy Neuf  
Tél. 05 53 05 66 66 Fax 05 53 05 65 67


Je vous prie de bien vouloir prendre contact  
avec M. P. P. P. P., Directeur de la base de loisirs  
de Rouffiac au 05 81 50 85 76, afin de fixer  
la date d'intervention de travaux  
Cordialement

**Remplacement d'un Déclencheur Manuel dans le restaurant**

**SPIE Facilities**  
 Direction Opérationnelle Sud-Ouest  
 Département Aquitaine

N° client	M. CEPARFF	N° de commande	000000000000000000
N° de site	00330010001	Date	02/04/15
Nom du site	M. LAJOT Philippe	TVA	00.50.04.40.00

Désignation	Q	Unité	Prix unitaire HT (EUR)	Prix total HT (EUR)
Remplacement d'un Déclencheur Manuel dans le restaurant				
Remplacement d'un déclencheur manuel dans le site (voir FCS)				
L ensemble	1	Fin	163,00	163,00

*11/04/15*  
  
**SEMITOR PERIGORD**  
 S.A. au capital de 0 200 000 €  
 RCS Périgord 54 415 134 427 00012 - NAF 9100 Z  
 25 rue du PA. Wicks - BP 10201 - 24001 PERIGORD Cedex  
 TEL. 05 52 05 05 05 - Fax 05 52 05 05 07

Devis sans réserve (à bon fonctionnement du matériel existant)

VALIDITE DE L'OFFRE : 3 Mois	Montant Total HT en EUROS	163,00
DELAI DE REALISATION : 1 Mois	TVA	39,00%
DELAI D'APPROVISIONNEMENT : 15 jours	Montant Total TTC en EUROS	225,00
CONDITIONS DE PaiEMENT : 30J 45 jours		

**BON POUR ACCORD CLIENT**

Date	Signature et cachet	Nom du responsable
------	---------------------	--------------------



**Sarl TALLET & Fils**

**SARL TALLET ET FILS**

Le Queyroi

24270 SARLANDE

Tél : 05 53 52 61 92 Fax : 05 53 52 25 75

contact@talletsarl.fr

www.talletsarl.fr

**SEMITOUR PERIGORD**

25 RUE DU PRESIDENT WILSON

**24000 PERIGUEUX**

**FACTURE n° 19030022 du 31/03/2019**

Code 000558 Page 1

TRAVAUX SITE DE ROUFFIAC

Libellé Article	Quantité	Un.	Prix Un. HT	Montant HT	T
<b>Devis 17120039 du 21/12/2017 SEMITOUR</b>					
<b>AMENAGEMENT D'UNE PLATEFORME</b>					
Terrassement d'une plate-forme de 30m x 15m en déblais remblais y compris rampe d'accès de 15m x 15m depuis l'étang	1,00	FT	980,00	980,00	4
Fourniture et pose d'un géotextile	525,00	M2	1,50	787,50	4
Empierrement en matériaux 0/31.5 sur 10 cm d'épaisseur	525,00	M2	4,84	2 541,00	4
<b>Sous-total</b>				<b>4 308,50</b>	
<b>ZONE TELESKI</b>					
Déchargement et mise en place d'un container de 6m x 2.50m à la pelle 20 tonnes	1,00	FT	200,00	200,00	4

<b>Designation :</b> Aménagement Plateforme	<b>Bon à payer</b> Date: 29/04/19 Nom: Signature:
<b>Site(s) d'affectation :</b> Rouffiac	<b>Commentaires</b> Doit voir Gilles.

AVOIR en page  
jointe. GdP

Condition de Paiement :  
VIREMENT

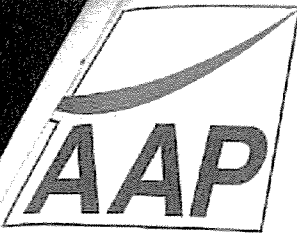
Date d'échéance : 30/04/2019

Base H.T.

4 000,00

Total H.T Brut	4 508,50
Remise	-508,50
Total H.T Net	4 000,00
4 Tva 20,00 %	800,00
<b>Total T.T.C.</b>	<b>4 800,00 €</b>

Domiciliations : CA LANQUAILLE FR75 1240 6000 7700 1122 5601 088 et BQUE TARNEAUD ST YRIEIX FR75 1055 8024 2211 7293 0020 036  
SARL au capital de 100 000 € - SIRET : 30470999100018 - APE : 4312 A - RCS : 65B24 PERIGUEUX - TVA Intracommunautaire : FR45304709991



N° 3751

Date : 22 Nov 2019

Heure d'arrivée : 9h50

Heure de départ : 11h00

Installation :

Base de Loisirs

de Rouffiac

Maintenance

Intervention

Travaux suite à devis

Appel

Sans appel

Technicien	Client
Nom : Labrugere	Nom : Billet
Signature :	Signature :

Visite entretien

Visite 1 : Barrière d'entrée camping / accueil

Visite 2 :

Dépannage - Réparation

Origine de la panne :

Solutions apportées : 1 Ressort 721074

Liste pièces : 1 Système de déverrouillage -



Description	Unité	Quantité	Prix de vente	
			Unitaire	Total
<b>ACCEUIL</b>				
Prise courant 2p+t saillie ip55	u	1	45,00	45,00
U1000 r2v c1 3g2,5 tgl	ml	3	4,86	14,58
Moulure optima blanc tm 32x2x12,5	ml	2	15,89	31,78
Disjoncteur différentiel 1p+ng c 16a 4500a/ 6ka ac	u	1	249,29	249,29
Accessoires de câblage	ens	1	69,19	69,19
Pose BAIÉ informatique fournie	ens	1	75,81	75,81
Contrôle armoire électrique (resserages de l'ensemble des disjoncteur et bornes)	ens	1	151,63	151,63
Total chapitre : ACCEUIL				637,28
<b>HEBERGEMENT</b>				
Prise courant 2p+t saillie ip55	u	1	45,00	45,00
U1000 r2v c1 3g2,5 tgl	ml	3	4,86	14,58
Moulure optima blanc tm 32x2x12,5	ml	2	15,89	31,78
Disjoncteur différentiel 1p+ng c 16a 4500a/ 6ka ac	u	1	249,29	249,29
Accessoires de câblage	ens	1	69,19	69,19
Pose BAIÉ informatique fournie	ens	1	75,81	75,81
Contrôle armoire électrique (resserages de l'ensemble des disjoncteur et bornes)	ens	1	151,63	151,63
Total chapitre : HEBERGEMENT				637,28
<b>TELESKI</b>				
Prise courant 2p+t saillie ip55	u	1	45,00	45,00
U1000 r2v c1 3g2,5 tgl	ml	3	4,86	14,58
Disjoncteur différentiel 1p+ng c 16a 4500a/ 6ka ac	u	1	287,20	287,20
Accessoires de câblage	ens	1	69,19	69,19
Pose BAIÉ informatique fournie	ens	1	75,81	75,81
Total chapitre : TELESKI				491,78
<b>MONTANT TOTAL HORS TAXES</b>				<b>1 766,34</b>
<b>TVA ( 20%)</b>				<b>353,27</b>
<b>MONTANT TOTAL T.T.C.</b>				<b>2 119,61</b>
Montant total H.T soumis à T.V.A 20%				1 766,34
T.V.A 20%				353,27
<b>Montant total T.T.C</b>				<b>2 119,61</b>

**SEMITOUR PERIGORD**

S.A. au capital de 2 096 600 €  
HCS Périgueux B 415 136 407 00012 - NAF 9103 Z  
25 rue du Pdl Wilson - BP 10021 - 24001 PÉRIGUEUX Cedex  
Tél. 05 53 05 05 65 - Fax 05 53 05 06 67

*[Signature]*

ACQUÉ DE RÉCEPTION / REVUE DE CONTRÔLE	
Signé le :	
Transmis SM le :	
Nom : <b>LAFONT L</b>	Visé :
N° client : <b>2015-2337</b>	<i>[Signature]</i>
N° facture : <b>538 186</b>	Chèque : <b>17</b>

Etudes, installations, maintenance  
Cuisines professionnelles  
Ventilation de l'air / Climatisation  
ventilation / froid / buanderies  
Machines à café  
Commerces alimentaires

## EQUIP FROID S.A.S

Club EUROCHEF

Mail : [contact@equipfroid.fr](mailto:contact@equipfroid.fr)

26 ROUTE DE SEIGNE  
19000 TULLE

Tel : 05.55.26.36.09 Fax : 05.55.26.98.75

S.A.S. au capital de 156.000€ - RCS Tulle B301826026

N° Siret : 30188602600018

N.A.F. : 3320B

N° intracommunautaire : FR76301886026

### Magasins d'expositions :

24 rue François Salviat 19100 BRIVE ZAC Baradel 1 rue Carnot 15000 AURILLAC  
Tel:05.55.17.81.07 Fax:05.55.85.47.91 Tel : 04.71.64.60.40 Fax : 04.71.48.28.54

Toute somme devenue exigible porte, de plein droit et sans mise en demeure à compter de la date de la facture jusqu'à la date du paiement effectif, au minimum intérêt à 3 fois le taux d'intérêt légal fixé chaque année par La Banque de France. Tout retard de paiement donne lieu, de plein droit, outre les pénalités de retard, visées ci-dessus, au paiement par le client d'une indemnité de 40€ pour frais de recouvrement. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatifs, lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire. Aucune installation, même terminée, n'est considérée comme définitivement en place tant qu'elle n'est pas entièrement payée. Toute installation non entièrement payée se trouve ainsi frappée d'une réserve de propriété.

EMITOUR  
17 JUIN 2019  
Siege

SEMITOUR PERIGORD centre loisirs

25 RUE PRESIDENT WILSON  
BP. 10021  
24000 PERIGUEUX

Adresse de Livraison :

BASE DE LOISIRS DE ROUFFIAC

SITE DE LA JEMAYE

# Facture

Page N° 1

NUMERO	DATE	N° de Client
FC1902837	13/06/2019	CENTREROUFFIAC

Référence	Désignation	Qté	P.U.H.T.	Remise	Montant HT	*
MATERIEL	COMMANDE SELON DEVIS N°009545 DU 29/04/19 FOUR MIXTE RATIONAL type SCC 101 code B118100.01 Electrique	1.00	7 400.00		7 400.00 €	4
INOX_003	PIETEMENT SUPPORT INOX	1.00	380.00		380.00 €	4
ZPORT	LIVRAISON PAR NOS SOINS	1.00	0.00		0.00 €	4
MATERIEL	FRITEUSE FURNOTEL type RFG16C SUR COFFRE 16 litres - 14 kW - 1 GRAND PANIER DE 250*300*145mm DIM. 400 x 600 x 1055mm	2.00	1 225.00		2 450.00 €	4
MO02	INSTALLATION Livraison, mise en place, Raccordement sur attente, mise en service Installation du four ANGELO PO -- SITE DE LA JEMAYE	1.00	270.00		270.00 €	4
ZPORT	LIVRAISON PAR NOS SOINS MATERIEL GARANTIE 2 ANS	1.00	0.00		0.00 €	4

Le four Rational est en remplacement de celui à l'Angelo Pro de Rouffiac qui sera installé à La Jemaye (acquisition matériel départemental)

Désignation : infoshissement	Bon à payer Date : 17/06/19 Nom : Signature :
Site(s) d'affectation :	Commentaires

Code	Base	Taux	Montant
4	10 500.00 €	20%	2 100.00 €
<b>Total</b>	<b>10 500.00 €</b>		<b>2 100.00 €</b>

Total HT	Escompte	Total TTC	Acompte	NET A PAYER
10 500.00 €	0.00 €	12 600.00 €	0.00 €	12 600.00 €

Veuillez SVP indiquer le n° de facture au dos du titre de paiement.  
REGLEMENT PAR VIREMENT BANCAIRE :  
SOCIETE GENERALE 19100 BRIVE // Code banque 30003 - Guichet 00430  
- N° Compte 00030079483 - Clé RIB 04 // BIC : SOGEFRPP  
IBAN : FR76 30003 00430 00030079483 04

### Conditions de règlement :

12 600.00 € par CHEQUE	au	13/06/2019	par	au
par	au		par	au

TVA ACQUITEE SUR LES DEBITS.





<b>Basse de loisirs de Rouffiac</b>	<b>SPIE</b>
<b>Remplacement des batteries de la centrale incendie.</b>	<b>SPIE Facilities</b> Direction Opérationnelle Sud-Ouest Département Aquitaine

A l'attention de	M. MISTAUDY	Fax / Mail	philippe.lalot@spie.com
N° Devis	50342067/01	Date	18/05/2019
Réalisé par	M. LALOT Philippe	Tel.	05 56 94 46 46

Designation	U	Qté	Prix unit. en EUROS	Prix total en EUROS
<b>Remplacement des batteries de la centrale incendie.</b>				
- Remplacement des batteries de l'ECS et de l'UGA.				
L'ensemble	Ens	1	319,00	319,00

*Travaux immédiat*

*Bon pour accord.*  
*L. Directeur Général*  
*A. Barbe*

**EMITOUR PERIGORD**  
S.A. au capital de 2 096 600 €  
Périgueux B 415 136 407 00012 - NAF 9109 Z  
Rue du Pdl Wilson - BP 10021 - 24001 PÉRIGUEUX Cedex  
T. 05 53 05 65 65 - Fax 05 53 05 65 67

Devis sous réserve du bon fonctionnement du matériel restant.

VALIDITE DE L'OFFRE : 3 Mois	Montant Total HT en EUROS	319,00
DELAI DE REALISATION : 1 Mois	TVA 20,00%	63,80
DELAI D'APPROVISIONNEMENT : 15 jours	Montant Total TTC en EUROS	382,80
CONDITIONS DE PAIEMENT : BCR 45 jours		

BON POUR ACCORD CLIENT		
Date :	Signature et cachet :	Nom du signataire :

Synthèse des rapports de contrôles effectués  
Rouffiac  
Vérification tour d'escalade 1

Rapport V3 n° SAE / 21910178

Vérification du 04/04/2019

**Propriétaire des équipements**  
BASE DE LOISIRS DE ROUFFIAC  
SEMITOUR PERIGORD  
24270 LANOUAILLE  
adresse mail [rouffiac24@orange.fr](mailto:rouffiac24@orange.fr)

**Commanditaire de l'inspection**  
BASE DE LOISIRS DE ROUFFIAC  
SEMITOUR PERIGORD  
24270 LANOUAILLE  
adresse mail [rouffiac24@orange.fr](mailto:rouffiac24@orange.fr)

**Organisme d'inspection**  
CERES CONTROL SUD EST  
34 rue de l'Erier  
Z.A. de l'Erier  
CS 40010  
73290 LA MOTTE SERVOLEX Cedex  
[commercial@cerescontrol.fr](mailto:commercial@cerescontrol.fr)

**Emplacement des équipements**  
**Contrôle visuel**  
Fournisseur : PYRAMIDE  
12 voies  
12 S.A.M.I.  
Avis technique : **SATISFAISANT**

**CERES CONTROL SUD EST**  
Z.A. de l'Erier - 34 rue de l'Erier - CS40010 - 73291 La Motte Servolex Cedex  
Tel : 04 78 06 67 47 - Fax : 04 78 06 04 44 - Email : [commercial@cerescontrol.fr](mailto:commercial@cerescontrol.fr)

**III. Référentiel applicable :**

- NF EN 12572 ..... Structures artificielles d'escalade – Points d'assurage, exigences de stabilité et méthodes d'essai (mars 1999).  
 NF EN 12 572-1 ..... Structures artificielles d'escalade (Partie 1) – Exigences de sécurité et méthodes d'essai relatives aux SAE avec points d'assurage (mai 2007).  
 NF EN 12 572-2 ..... Structures artificielles d'escalade (Partie 2) – Exigences de sécurité et méthodes d'essai relatives aux pans et blocs d'escalades (février 2009).  
 NF EN 12 572-3 ..... Structures artificielles d'escalade (Partie 3) – Exigences de sécurité et méthodes d'essai pour prises d'escalades (février 2009).

**IV. Référentiel additionnel :**

- XP 90-311 ..... Matériels de réception pour pans d'escalade – Exigences de sécurité et méthodes d'essai (avril 2004).  
 NF P 90-312 ..... Matériels de réception pour SAE avec points d'assurage – Exigences de sécurité et méthodes d'essai (mai 2007).  
 Guide FFME/FIFAS ..... Guide pour le contrôle et la maintenance des SAE.

## EXPLOITATION DE LA STRUCTURE

### I. Documents d'exploitation :

(Sat. : satisfaisant(e/s) ; Non S. : non satisfaisant(e/s) ; N.A. : non applicable)	Sat.	Non S.	N.A.	n° obs.	Commentaires
Notes de calculs de réaction aux appuis.	X				
La structure peut supporter les charges imposées par la SAE.	X				
PV relatif aux essais en charge de réception de la structure artificielle d'escalade.	X				
PV de résistance aux chocs des surfaces.	X				
PV de résistance des inserts de prise d'escalade.	X				
Notice du fabriquant.	X				
Notices techniques ou certificats matière des matériaux utilisés.	X				
Carnet de maintenance.	X				

**Note :** Il est recommandé de conserver des enregistrements de toutes les actions entreprises dans le cadre de la gestion de la sécurité.

### II. Marquage :

(Sat. : satisfaisant(e/s) ; Non S. : non satisfaisant(e/s) ; N.A. : non applicable)	Sat.	Non S.	N.A.	n° obs.	Commentaires
Limite d'escalade libre.	X				
Marquage de la SAE		X			
Marquage du nombre maximal de grimpeurs par travée en cas d'utilisation de dispositifs d'assurage en moulinette collectifs.		X		1	
Marquage du nombre maximal de sections d'escalade utilisables simultanément.		X			
Signalétique à proximité de la SAE concernant l'accès aux installations.	X				

#### Liste des observations :

1. Aucune plaque signalétique n'a été trouvée sur les installations.  
 ⇒ Demander une plaque signalétique auprès du fournisseur de la structure et l'apposer directement sur cette dernière.  
 La plaque signalétique doit comporter les informations suivantes :
  - nom du constructeur,
  - nom du revendeur (le cas échéant),
  - le nombre maximum de grimpeur autorisé sur la SAE,
  - le nombre de voies utilisables simultanément,
  - le numéro et la date de la norme à laquelle répondent les installations.

**VI. Eléments mobiles :**

(Sat. : satisfaisant(e/s) ; Non S. : non satisfaisant(e/s) ; N.A. : non applicable)	Sat.	Non S.	N.A.	n° obs.	Commentaires
Absence de zones d'écrasement	X				
Absence de zones de cisaillement	X				
Etat des sangles de manipulations.			X		
Etat des absorbeurs de chocs.			X		
Révision des Antichute à rappel automatique.			X		
Déclenchement des fins de course en position extrême.			X		
Fonctionnement des boutons d'arrêt d'urgence.			X		
Graissage des parties mobiles.			X		

**VII. Risques de coincement :**

(Sat. : satisfaisant(e/s) ; Non S. : non satisfaisant(e/s) ; N.A. : non applicable)	Sat.	Non S.	N.A.	n° obs.	Commentaires
Absence de risques de coincement de doigt en utilisation normale.	X				
Absence de risques de coincement de tête en utilisation normale.	X				

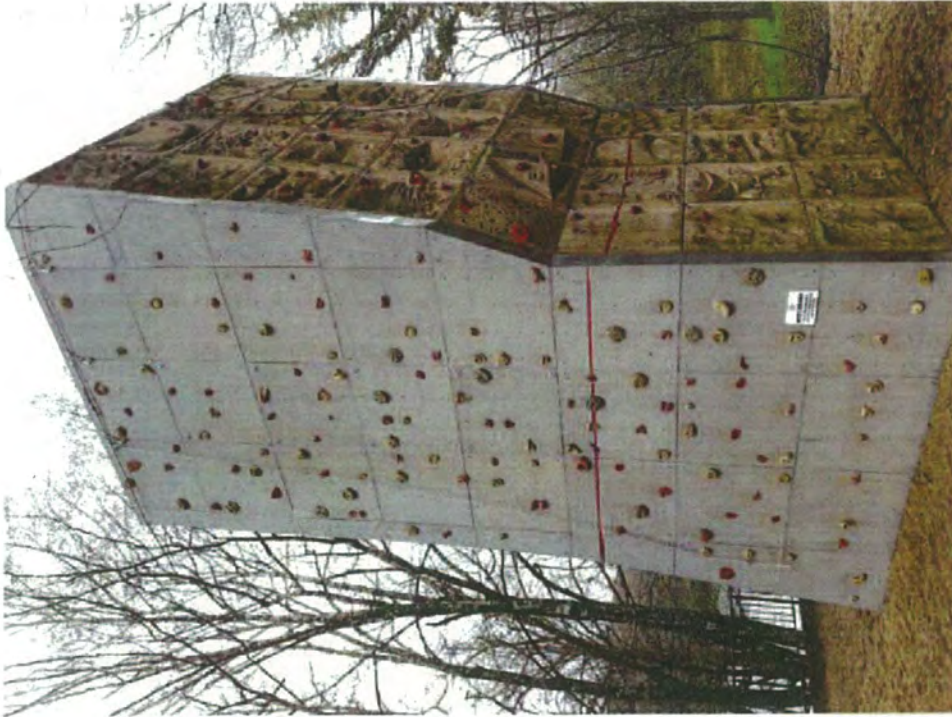
**II. Protection contre la chute :**

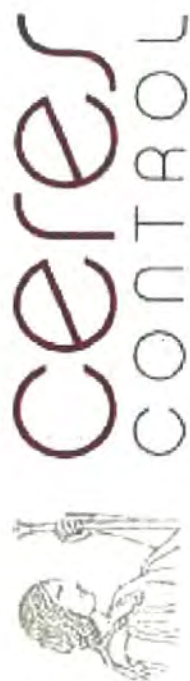
(Sat. : satisfaisant(e/s) ; Non S. : non satisfaisant(e/s) ; N.A. : non applicable)	Sat.	Non S.	N.A.	n° obs.	Commentaires
Le sommet de chaque voie est muni d'un dispositif d'assurage en moulINETTE individuel ou collectif.	X				
Le sommet des voies non aménagées pour les évolutions en tête de cordée est accessible ou un dispositif est mis en place pour l'installation de la corde d'assurage depuis le sol.	X				
Les dispositifs d'assurage au sommet des voies sont complets.	X				
Fonctionnement des rails d'assurage.			X		
Usure au niveau du point de passage de la corde.	X				
La corde ne peut pas se dégager accidentellement des systèmes d'assurage en moulINETTE.	X				
Etat des cordes d'assurage.			X		
Etat des dégaines.			X		
Tous les bords où la corde est susceptible de frotter sont arrondis	X				
Sol aux abords immédiats de la SAE.	X				

**Note :** CERESCONTROL ne réalise pas un contrôle des cordes en tant qu'EPI, la remarque concernant celles-ci ne s'appuie que sur un examen visuel non approfondi.

**III. Distances entre les points d'assurage :**

(Sat. : satisfaisant(e/s) ; Non S. : non satisfaisant(e/s) ; N.A. : non applicable)	Sat.	Non S.	N.A.	n° obs.	Commentaires
La hauteur du premier point d'assurage individuel sur chaque section d'escalade est satisfaisante (< à 3m10).	X				
Les distances entre chaque point d'assurage individuel sur une même section d'escalade sont conformes aux exigences de la norme NF EN 12572.	X				
SAE MISE EN SERVICE AVANT MAI 2007					
SAE MISE EN SERVICE APRES MAI 2007			X		
Pour les dalles à plus de 5°, la distance entre chaque point est < à 1 mètre.			X		





**RAPPORT DE CONTROLE  
DE STRUCTURE ARTIFICIELLE D'ESCALADE (SAE)**

RAPPORT EMIS LE 19 AVRIL 2019

**Propriétaire des équipements :  
BASE DE LOISIRS DE ROUFFIAC  
SEMITOR PERIGORD  
24270 LANOUAILLE**

Contrôle réalisé le 04 Avril 2019  
Par Mr Alexis TARDY  
Rapport n° SAE / 21910178  
Rédigé par Mme Patricia GARNIER ROLLAND  
Validé par Mme Patricia GARNIER ROLLAND

SOMMAIRE	
EXPLOITATION DE LA STRUCTURE .....	5
I. Documents d'exploitation .....	5
II. Marquage .....	5
SECURITE DE LA STRUCTURE.....	6
I. Intégrité de la structure : .....	6
II. Protection contre la chute : .....	6
III. Distances entre les points d'assurage : ..	7
IV. Zones d'utilisation : .....	8
V. Etat des surfaces : .....	8
VI. Eléments mobiles : .....	9
VII. Risques de coincement .....	9
ANNEXES .....	10



## METHODOLOGIE

### I. Nature de l'inspection :

#### **Equipements concernés :**

Le terme de surface artificielle d'escalade désigne un équipement sportif constitué d'une structure d'escalade construite à cet effet, présentant des caractéristiques de construction diverses, et conçue pour des objectifs d'utilisation spécifique et non réservée à une tranche d'âge particulière.

#### **Inspection réalisée :**

Selon la demande, le contrôle CERES CONTROL peut consister en une simple inspection visuelle des équipements, ou en une inspection visuelle accompagnée d'un test statique (essais de réception).

L'inspection visuelle d'une structure artificielle d'escalade consiste à mesurer l'écart entre le niveau de sécurité exigé par le référentiel et le niveau de sécurité réel constaté sur les équipements in situ. Le contrôle en charge d'une structure artificielle d'escalade consiste à réaliser lors de la première mise en service de la SAE des essais en charge statique sur les différents points et dispositifs d'assurage (individuels et collectifs). CERES CONTROL réalise ces essais conformément au protocole mentionné dans l'annexe D de la norme NF EN 12572. Différentes méthodes peuvent être utilisées selon la nature du mur et les facilités d'accès (mât compensateur de charge breveté par CERES CONTROL, chariot de test fourni par le client ou par CERES CONTROL sur option) ; ces renseignements sont nécessaires à l'élaboration du devis.

### II. Matériel utilisé :

Pour ses contrôles, l'inspecteur CERES CONTROL dispose du matériel suivant :

- un mètre, pour mesurer l'ensemble des distances à contrôler,
- un lot d'Equipements de protection individuelle attribué de façon personnelle à l'inspecteur et fourni par la société CERES CONTROL,
- un appareil photo numérique pour prendre des clichés des équipements et des non conformités

Et plus spécifiquement pour le contrôle d'une SAE, CERES CONTROL possède le matériel commun suivant :

- une mallette (contenant du petit matériel de bricolage, un mètre ruban, des EPI, des éléments de visserie),
- des cordes d'assurage,
- une visseuse/dévisseuse,
- des palans à câble à course illimitée « Tirfor » (force de traction 1600 kg),
- des câbles munis d'un crochet avec sécurité à une extrémité,
- des élingues câblées pour ne pas endommager les murs,
- des dynamomètres type « LLX » Dynafor, (capacité de 1250 kg),
- un dispositif de lecture à distance pour le dynamomètre,
- un dispositif de traction breveté par CERES CONTROL, mât compensateur de charge,
- des sangles et mousquetons d'assurage ou de test rangés dans la mallette.

## RESULTATS DE L'INSPECTION

### I. Exigences générales :

L'attention du gestionnaire est vivement attirée sur le fait que :

- Un plan d'entretien et de maintenance préventive des équipements doit être élaboré. Notamment, il doit comprendre des inspections régulières de la structure destinées à déceler tous les risques manifestes qui peuvent résulter d'actes de vandalisme, de l'utilisation ou des conditions météorologiques et donc de maintenir le niveau de sûreté maximal de ces équipements.
- Les notices précisant les conditions de montage, d'usage et d'entretien de la structure ainsi que les certificats de matière des éléments doivent figurer dans le dossier administratif en possession du gestionnaire si l'exploitant ne possède pas ces documents, il doit les réclamer auprès des différents fournisseurs qui ont obligation de les lui fournir.

### II. Résultats de l'inspection :

Les résultats de l'inspection sont détaillés dans les pages suivantes.

CERES CONTROL SUD EST

Z.A. de l'Ener - 34 rue de l'Ener - CS40010 - 73291 La Motte Servolex Cedex  
Tél : 04 79 65 07 47 - Fax : 04 79 06 06 44 - Email : [commercia@cerescontrol.fr](mailto:commercia@cerescontrol.fr)

4

**SECURITE DE LA STRUCTURE****I. Intégrité de la structure :**

(Sat. : satisfaisant(e/s) ; Non S. : non satisfaisant(e/s) ; N.A. : non applicable)	Sat.	Non S.	N.A.	n° obs.	Commentaires
Essais sur les dispositifs d'assurage en moulinette individuel.			X		
Essais sur les points d'assurage individuel (pour les évolutions en tête de cordée) de chaque section d'escalade.			X		
Aspect général du mur ou des panneaux (**)	X				
Choix des matériaux.	X				
Assemblage des matériaux.	X			1	
Les dégaines permanentes ne peuvent pas être démontées sans outils.			X		
Les points d'assurage fixés par vis sont munis d'étrous frein.	X				

(\*) : Les essais statiques sont réalisés conformément au protocole mentionné dans l'annexe D de la norme NF EN 12572.

(\*\*) : La présente mention ne porte que sur une vérification visuelle du support et des surfaces des équipements destinés à la pratique de l'escalade. Le contrôle du mur porteur relève de la gestion générale du bâtiment et ne rentre pas dans le cadre de notre contrôle.

**Note :** Après les essais statiques qui viennent d'être réalisés, il serait bon d'effectuer un resserrage de toutes les plaquettes d'assurage (et le cas échéant de tous leurs dispositifs de contre assurage) car ces dernières ont subi des contraintes importantes.

Liste des observations :

1. Plusieurs écarts sont constatés sur la partie Ouest (voies n°7, 8 et 9) et la partie Est (voies n°1, 2 et 3) du mur d'escalade.  
⇒ Remédier au phénomène.

**IV. Zones d'utilisation :**

(Sat. : satisfaisant(e/s) ; Non S. : non satisfaisant(e/s) ; N.A. : non applicable)	Sat.	Non S.	N.A.	n° obs	Commentaires
Absence d'éléments saillants dans l'espace d'utilisation des sections d'escalade.	X				
L'espace d'utilisation ne comprend aucun obstacle, élément pointu ou ayant des arêtes vives ou coupantes ni de bavures.	X				
L'espace de chute ne comprend aucun obstacle pouvant blesser l'utilisateur.	X				
La zone de réception au sol ne comprend aucun obstacle.	X				

**V. Etat des surfaces :**

(Sat. : satisfaisant(e/s) ; Non S. : non satisfaisant(e/s) ; N.A. : non applicable)	Sat.	Non S.	N.A.	n° obs	Commentaires
Etat de surface des éléments en bois.	X				
Etat de surface des éléments métalliques.		X		1	
Etat des prises d'escalade amovibles.	X				
Etat des joints derrière les prises d'escalade amovible.	X				
Etat de surface des différents matériaux.		X		2	

**Liste des observations :**

- Plusieurs vis des prises d'escalade sont rouillées.  
⇨ Remédier au phénomène.
- La mousse est importante sur les panneaux (côté lac et sur la face côté route).  
⇨ Remédier au phénomène.

Documents établis par CERES CONTROL SUD EST:

1. Photo des installations

Ligne téléphonique directe  
factures : 05 53 06 85 76

Périgueux, le 27/05/2019

Le directeur à **BASE DE LOISIRS-SEMTOUR PERIGORD**  
Centre de Rouffiac

SIRET du payeur : 415 136 407 001 45

24270 LANOUAILLE

Code comptabilité : 94356

**JUSTIFICATIF n° 2019015018**

**ATTENTION:**

Cette facture est à régler **APRES** réception de l'avis des sommes à payer.  
Cet avis des sommes à payer vous sera transmis par la Paierie Départementale.

Objet	Prix unitaire HT	Taux TVA %	Quantité	Total HT €
<b>19051702149001 (21/05/19) -</b>				
plat cuisiné, viande cuite ou précuite, tranchée ou non, avec ou sans végétaux cuits				
Base de Loisirs-SEMTOUR PERIGORD				
Frais de Déplacement	8,50	20,00	1,00	8,50
Frais de Dossier	5,00	20,00	1,00	5,00
Plat cuisiné, viande cuite avec ou sans végétaux	31,28	20,00	1,00	31,28
<b>19051702149002 (21/05/19) -</b>				
Contrôle de surface flore totale - boîte contact				
Base de Loisirs-SEMTOUR PERIGORD				
Contrôle de surface flore totale - boîte contact	6,00	20,00	2,00	12,00
Montant Total HT				56,78
Montant Total TVA				11,36
Montant Total TTC - Net à payer				68,14

Jean-Louis MOYEN



Page 1/1

Ligne directe : 05.53.06.85.77

Coulounieix-Chamiers le : 09 juillet 2019

Références

N° Dossier : 190625 027575 04

N° Echantillon : 025528

SEMITOUR PERIGORD

25, rue du Président Wilson

BP 1024

24000 PERIGUEUX

Copie à :

LDAR 24

**RAPPORT D'ESSAI - ANALYSES LEGIONELLES**

Site : BASE DE LOISIRS ROUFFIAC	Date de prélèvement : 26/06/19 à 12:10
Pt de prelev. : bloc vaisselle camping	Date de réception : 26/06/19 à 14:37
Commune : LANOUAILLE	Date de début analyse : 26/06/19
Réf. commande : Contrôle ECS- Base de Loisirs de ROUFFIAC	Préleveur : LDAR24 - FAVARD Laëtitia

INFORMATIONS DU CLIENT

Date dernière désinfection choc  
Démontage avant prélèvement **Non**  
Localisation précise **bloc vaisselle camping**  
Nature produit dernière désinfection choc  
Traitement collectif  
Type de robinet **Mitigeur|Robinet**

Paramètres	RESULTAT	Unité	Seuil de conformité(*)	Méthodes
<b>PRELEVEMENT ET MESURES TERRAIN</b>				
☞ Prélèvement légionelles	<b>Ecoulement sans désinfection</b>			FD T90-522
Aspect	<b>Conforme</b>			Observation terrain
☞ Chlore libre	<b>&lt; 0,05</b>	mg/l		NF EN ISO 7393-2
Couleur de l'eau	<b>Non Conforme</b>			Observation terrain
Odeur	<b>Non Conforme</b>			Observation terrain
☞ Température de l'eau	<b>38</b>	°C		PS n° 190 - mesure température
☞ Température eau maximale	<b>38</b>	°C		PS n°190 - mesure température
Temps Ecoulement	<b>4</b>	min		
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>				
Legionella pneumophila	<b>&lt;10</b>	UFCA		NF T90-431
Legionella sp	<b>&lt;10</b>	UFCA		NF T90-431

☞ = paramètre hors norme (\*) Arrêté du 1er février 2010

☞ = paramètre accrédité (c.c.) = en cours d'analyse N.M. = non mesuré ST = sous-traité

Références

N° Dossier : 190625 027575 04	BASE DE LOISIRS ROUFFIAC
N° Echantillon : 025528	bloc vaisselle camping


Paramètres	RESULTAT	Unité	Seuil de conformité(*)	Méthodes
------------	----------	-------	------------------------	----------

Conclusions :

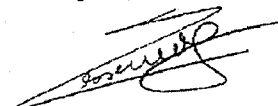
**Legionella non détectées**



Accréditation  
N° 1-0871  
Portée disponible  
sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

Seuls certains prestataires rapportés dans ce document sont couverts par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole .  
Les résultats de présent essai ne se rapportent qu'à l'objet soumis à essai, et il n'est pas possible pour le laboratoire d'évaluer les propriétés de cet objet à un lot ou à une population.  
La reproduction n'est autorisée qu'après accord préalable du LDAR24 et uniquement sous forme de fac-similé intégral.  
Pour déclarer ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Par délégation, le technicien



S. Lessard



**SEMITOUR**

**16 DEC. 2019**

**Siège**

Ligne téléphonique directe  
factures : 05 53 06 85 76

Périgueux, le 12/07/2019

Le directeur à SEMITOUR PERIGORD  
25, rue du Président Wilson  
BP 1024  
24000 PERIGUEUX

SIRET du payeur : 415-136-407-00012

Code comptabilité : 19663

**JUSTIFICATIF n° 2019019331**

**ATTENTION:**

Cette facture est à régler **APRES** réception de l'avis des sommes à payer.  
Cet avis des sommes à payer vous sera transmis par la Paierie Départementale.

Objet	Prix unitaire HT	Taux TVA %	Quantité	Total HT €
<b>19062402726901 (11/07/2019)</b>				
<b>Légionelles VILLEFRANCHE DE LONCHAT Contrôle ECS- Camping GURSON</b>				
Legionella sp	65,00	20.00	1.00	65,00
Prélèvement et mesures terrain	10,00	20.00	1.00	10,00
<b>19062502757501 (09/07/2019)</b>				
<b>Légionelles LANOUAILLE Contrôle ECS- Base de Loisirs de ROUFFIAC</b>				
Legionella sp	65,00	20.00	1.00	65,00
Prélèvement et mesures terrain	10,00	20.00	1.00	10,00
<b>19062502757502 (09/07/2019)</b>				
<b>Légionelles LANOUAILLE Contrôle ECS- Base de Loisirs de ROUFFIAC</b>				
Legionella sp	65,00	20.00	1.00	65,00
Prélèvement et mesures terrain	10,00	20.00	1.00	10,00
<b>19062502757503 (09/07/2019)</b>				
<b>Légionelles LANOUAILLE Contrôle ECS- Base de Loisirs de ROUFFIAC</b>				
Legionella sp	65,00	20.00	1.00	65,00
Prélèvement et mesures terrain	10,00	20.00	1.00	10,00
<b>19062502757504 (09/07/2019)</b>				
<b>Légionelles LANOUAILLE Contrôle ECS- Base de Loisirs de ROUFFIAC</b>				
Legionella sp	65,00	20.00	1.00	65,00
Prélèvement et mesures terrain	10,00	20.00	1.00	10,00
<i>Montant Total HT</i>				375,00
<i>Montant Total TVA</i>				75,00
<i>Montant Total TTC - Net à payer</i>				450,00

Jean-Louis MOYEN

Page 1 / 1

Rapport de vérification périodique

N°108253131901R001

Référence client | CDE du 06/12/17 sur PAT-17-132



Vérification périodique des installations électriques permanentes effectuée dans le cadre des articles R. 4226-16 et R. 4226-17 du CdT - Inst.sur BT

Entreprise | SEMITOUR PERIGORD  
Rouffiac  
24270 ANGOISSE

**BÂTIMENT HÉBERGEMENT BASE DE LOISIRS DE ROUFFIAC**

Adresse de facturation | SEMITOUR PERIGORD  
25 Rue Du President Wilson  
24000 PERIGUEUX

Lieu de vérification | SEMITOUR PERIGORD  
Rouffiac  
24270 ANGOISSE

Périodicité | ANNUELLE  
Dates de vérification | 14/03/2019

Nom et visa du signataire | RENAULT AURELIEN

Pièces jointes |

Observation(s) | Observation(s) constatée(s)

Date du rapport | 15/03/2019

Reproduction partielle interdite sans accord de DEKRA  
Listes des sites et portée de l'accréditation disponible sur <http://www.cofrac.fr/>



ACT EXPLOIT BRIVE  
Rue Gérard Miallet  
ZI de Beauregard  
19100 BRIVE LA GAILLARDE  
Tél. : 05.55.92.00.38  
Fax : 05.55.86.13.36  
SIRET : 43325083400611

DEKRA : rapport de 12 pages fourni à première demande (Bâtiment accueil / salle polyvalente camping)

## Rapport de vérification périodique

N°108253131901R002

Référence client | CDE du 06/12/17 sur PAT-17-132



Vérification périodique des installations électriques permanentes effectuée dans le cadre des articles R. 4226-16 et R. 4226-17 du CdT - Inst. sur BT

Entreprise | SEMITOUR PERIGORD  
Rouffiac  
24270 ANGOISSE

### BÂTIMENT ACCUEIL / SALLE POLYVALENTE CAMPING BASE DE LOISIRS DE ROUFFIAC

Adresse de facturation | SEMITOUR PERIGORD  
25 Rue Du President Wilson  
24000 PERIGUEUX

Lieu de vérification | SEMITOUR PERIGORD  
Rouffiac  
24270 ANGOISSE

Périodicité | ANNUELLE  
Dates de vérification | 14/03/2019

Nom et visa du signataire | RENAULT AURELIEN

Pièces jointes |

Observation(s) | Observation(s) constatée(s)

Date du rapport | 15/03/2019

Reproduction partielle interdite sans accord de DEKRA  
Listes des sites et portée de l'accréditation disponible sur <http://www.cofrac.fr/>



ACT EXPLOIT BRIVE  
Rue Gérard Miallet  
ZI de Beauregard  
19100 BRIVE LA GAILLARDE  
Tél. : 05.55.92.00.38  
Fax : 05.55.86.13.36  
SIRET : 43325083400611



Rapport de vérification périodique

N°108253131901R003

Référence client | CDE du 06/12/17 sur PAT-17-132



Vérification périodique des installations électriques permanentes effectuée dans le cadre des articles R. 4226-16 et R. 4226-17 du CdT - Inst.sur BT

Entreprise | SEMITOUR PERIGORD  
Rouffiac  
24270 ANGOISSE

**PARC BASE DE LOISIRS DE ROUFFIAC**

Adresse de facturation | SEMITOUR PERIGORD  
25 Rue Du President Wilson  
24000 PERIGUEUX

Lieu de vérification | SEMITOUR PERIGORD  
Rouffiac  
24270 ANGOISSE

Périodicité | ANNUELLE  
Dates de vérification | 15/03/2019

Nom et visa du signataire | RENAULT AURELIEN

Pièces jointes |

Observation(s) | Observation(s) constatée(s)

Date du rapport | 15/03/2019

Reproduction partielle interdite sans accord de DEKRA  
Listes des sites et portée de l'accréditation disponible sur <http://www.cofrac.fr/>



ACT EXPLOIT BRIVE  
Rue Gérard Miallet  
ZI de Beauregard  
19100 BRIVE LA GAILLARDE  
Tél : 05.55.92.00.38  
Fax : 05.55.86.13.36  
SIRET : 43325083400011

## Rapport de vérification périodique

N°108253131901R004

Référence client | CDE du 06/12/17 sur PAT-17-132



Vérification périodique des installations électriques permanentes effectuée dans le cadre des articles R. 4226-16 et R. 4226-17 du CdT - Inst. sur BT

Entreprise | SEMITOUR PERIGORD  
Rouffiac  
24270 ANGOISSE

### CAMPING BASE DE LOISIRS DE ROUFFIAC

Adresse de facturation | SEMITOUR PERIGORD  
25 Rue Du President Wilson  
24000 PERIGUEUX

Lieu de vérification | SEMITOUR PERIGORD  
Rouffiac  
24270 ANGOISSE

Périodicité | ANNUELLE  
Dates de vérification | 15/03/2019

Nom et visa du signataire | RENAULT AURELIEN

Pièces jointes |

Observation(s) | Observation(s) constatée(s)

Date du rapport | 15/03/2019

Reproduction partielle interdite sans accord de DEKRA  
Listes des sites et portée de l'accréditation disponible sur <http://www.cofrac.fr/>



ACT EXPLOIT BRIVE  
Rue Gérard Miallet  
ZI de Beauregard  
19100 BRIVE LA GAILLARDE  
Tél. : 05.55.92.00.38  
Fax : 05.55.86.13.36  
SIRET : 43325083400911



Lieu dit Subrenat  
24350 DOUCHAPT  
Tél. : 05.53.90.31.98  
Fax : 05.53.90.30.38  
mp.incendie@wanadoo.fr

## MATERIEL DE PROTECTION INCENDIE SAS

ENTRETIEN ET MAINTENANCE EXTINCTEURS

Capital Social : 10 000 € - RCS 815 015 631 - SIRET 81501563100014 - APE 4670Z

N° Intracommunautaire FR12 815 015631

### RAPPORT DE MAINTENANCE EXTINCTEURS

SEMITOUR - BASE DE LOISIRS DE ROUFFIAC  
CAMPING

Agent : CEDRIC MAZIERES 06 24 42 54 66

N°	EMPLACEMENT	MARQUE	TYPE	ANNEE	TRAVAIL		OBSERVATION
					2019	2020	
<b>CAMPING</b>							
1	ENTREE ACCUEIL	ANDRIEU	MC 2	2014	V		
2	ENTREE ACCUEIL	ANDRIEU	MEA 6	2012	V		
3	SALLE POLYVALENTE	ROT	MEA 6	2011	V		
4	SALLE POLYVALENTE	ROT	MC 2	2011	V		
5	SALLE POLYVALENTE	ROT	MEA 6	2011	V		
6	RESERVE	ROT	MEA 6	2011	V		
7	VEHICULE	ROT	MA 2	2011	V		
8	CHALET AVENTURE 3	GLORIA	MA 2	2011	V		
9	CHALET AVENTURE 4	GLORIA	MA 2	2016	V		
10	CHALET DETENTE 1	ROT	MEA 6	2011	V		
11	CHALET DETENTE 2	ROT	MEA 6	2011	ES		
12	CHALET PALACE 1	ROT	MEA 6	2011	V		
13	CHALET PALACE 2	ROT	MEA 6	2011	V		
14	CHALET ALLIZEE 1	ROT	MEA 6	2011	V		
15	CHALET AVENTURE 2	GLORIA	MA 2	2017	V		
16	CHALET AVENTURE 1	GLORIA	MA 2	2017	V		
17	CHALET ROUFFIAC 1	GLORIA	MA 2	2012	V		
18	CHALET ROUFFIAC 2	GLORIA	MA 2	2012	V		
19	CHALET ROUFFIAC 3	GLORIA	MA 2	2012	V		
20	CHALET ROUFFIAC 4	GLORIA	MA 2	2012	V		
21	CHALET ROUFFIAC 5	GLORIA	MA 2	2012	V		
22	CHALET ROUFFIAC 6	GLORIA	MA 2	2012	V		
23	CHALET ROUFFIAC 7	GLORIA	MA 2	2012	V		
24	CHALET ROUFFIAC 8	GLORIA	MA 2	2012	V		
<b>CONCLUSION : PARC EXTINCTEUR EN BON ETAT DE FONCTIONNEMENT ET D'ENTRETIEN</b>							

Date de vérification : 13/03/2019

V : vérification

N : neuf

R : rénové

C : charge

S : sparklet

E : visite endoscopique

ES : échange standard

MES : mise en service

D : visite décennale

Q : visite quinquennale

P : périmé

MPI/RM/VD-082013-01

22/03/2019

1/3

N°	EMPLACEMENT	MARQUE	TYPE	ANNEE	TRAVAIL		OBSERVATION
					2019	2020	
25	CHALET ROUFFIAC 9	GLORIA	MA 2	2012	V		
26	CHALET ROUFFIAC 10	GLORIA	MA 2	2012	V		
27	CHALET L'ESCALADE 1	GLORIA	MA 2	2012	V		
28	CHALET L'ESCALADE 2	GLORIA	MA 2	2012	V		
29	CHALET NATURE 1	GLORIA	MA 2	2018	V		
30	CHALET NATURE 2	GLORIA	MA 2	2012	V		
31	CHALET LAC	GLORIA	MA 2	2012	V		
32	CHALET TELESKI 1	GLORIA	MA 2P	2013	V		
33	CHALET TELESKI 2	GLORIA	MA 2P	2013	V		
34	CHALET TELESKI 3	GLORIA	MA 2P	2013	V		
35	CHALET TELESKI 4	GLORIA	MA 2P	2013	V		
36	CHALET TELESKI 5	GLORIA	MA 2P	2017	V		
37	CHALET TELESKI 6	GLORIA	MA 2P	2014	V		
38	CHALET TELESKI 7	GLORIA	MA 2P	2013	V		
39	CHALET TELESKI 8	GLORIA	MA 2P	2013	V		
40	CHALET TELESKI 9	GLORIA	MA 2P	2013	V		
41	CHALET TELESKI 10	GLORIA	MA 2P	2013	V		
42	CHALET TELESKI 11	GLORIA	MA 2P	2013	V		
43	CHALET TELESKI 12	GLORIA	MA 2P	2013	V		
44	CIGALE 3	GLORIA	MA 2P	2017	V		
45	ALLEE	AREX	MA 6	2017	V		
46	ALLEE	AREX	MEA 6	2017	V		
47	ALLEE	AREX	MA 6	2017	V		
48	ALLEE	AREX	MEA 6	2017	V		
49	ALLEE	AREX	MEA 6	2017	ES		
50	BLOC SANITAIRE	AREX	MC 5	2017	V		
51	BLOC SANITAIRE	AREX	MA 6	2017	ES		
52	BLOC SANITAIRE	AREX	MEA 6	2017	V		
53	BLOC SANITAIRE	AREX	MEA 6	2017	V		
54	BLOC SANITAIRE	AREX	MEA 6	2017	V		
55	BLOC SANITAIRE	AREX	MC 2	2017	V		
56	ALLEE	AREX	MEA 6	2017	V		
57	ALLEE	AREX	MA 6	2017	V		
58	ALLEE	AREX	MA 6	2017	V		
59	ALLEE	AREX	MA 6	2017	ES		
<b>CENTRE D'HEBERGEMENT</b>							
1	BAT ACCUEIL DE GROUPE	ROT	MEA 6	2011	V		
2	BAT ACCUEIL DE GROUPE	ROT	MEA 6	2011	V		
3	BAT ACCUEIL DE GROUPE	ROT	MEA 6	2011	V		

**CONCLUSION : PARC EXTINCTEUR EN BON ETAT DE FONCTIONNEMENT ET D'ENTRETIEN**

MPI/RM/VD-082013-01

22/03/2019

2/3

N°	EMPLACEMENT	TYPE	TYPE	ANNEE	TRAVAIL		OBSERVATION
					2019	2020	
4	BAT ACCUEIL DE GROUPE	ROT	MEA 6	2011	V		
5	SALLE DE REUNION	ROT	MEA 6	2011	V		
6	COMPTEUR	ANDRIEU	MC 2	2012	V		
7	CUVE A PROPANE	ROT	MA 9	2011	V		
STOCK VOLANT							
1	VEHICULE		MEA 6	1999	ES		
2	VOLANT		MC 2	2013	V		
3	VOLANT		MEA 6	2012	V		
4	VEHICULE		MEA 6	1999	ES		
5	VOLANT		MEA 6	1999	ES		
6	VOLANT		MEA 6	1999	ES		
7	VOLANT		MEA 6	1999	ES		
8	VOLANT		MEA 6	2011	V		
9	VOLANT		MC 2	2008	V		
11	VOLANT		MA 6	2017	V		
POLE RESTAURANTION CENTRE D'HEBERGEMENT							
1	ENTREE COTE CUISINE		MEA 6	2013	V		
2	CUISINE		MC 2	2011	V		
3	CUISINE		MEA 6	2013	V		
4	LINGERIE		MC 2	2014	V		
5	SALLE A MANGER		MEA 6	2011	V		
6	SALLE A MANGER		MEA 6	2013	V		

**CONCLUSION : PARC EXTINCTEUR EN BON ETAT DE FONCTIONNEMENT ET D'ENTRETIEN**

MPI/RM/VD-082013-01

22/03/2019

3/3

93





# MATERIEL DE PROTECTION INCENDIE SAS

## ENTRETIEN ET MAINTENANCE EXTINCTEURS

Capital Social : 10 000 € - RCS 815 015 631 - SIRET 81501563100014 - APE 4670Z

N° Intracommunautaire FR12 815 015631

### RAPPORT DE MAINTENANCE EXTINCTEURS

SEMITOUR - SITE DE ST ESTEPHE

ubrenat  
DUCHAPT  
1.90.31.98  
1.90.30.38  
wanadoo.fr

Agent : CEDRIC MAZIERES 06 26 42 54 66

EMPLACEMENT	MARQUE	TYPE	ANNEE	TRAVAIL		OBSERVATION
				2019	2020	
	ANDRIEU	MEA 9	2007	V		
	ANDRIEU	MEA 9	2007	V		
	ANDRIEU	MEA 9	2007	V		
	ANDRIEU	MEA 9	2007	V		
	ANDRIEU	MEA 9	2007	C		
	ANDRIEU	MEA 9	2007	V		
	ANDRIEU	MEA 9	2007	V		
	ANDRIEU	MEA 9	2007	C		
	ANDRIEU	MEA 9	2007	V		
FFE EAU CAMPING	ANDRIEU	MC 2	2017	V		
AU	ANDRIEU	MC 2	2017	V		
E POLYVALENTE	ANDRIEU	MEA 6	2007	V		
N°5	ANDRIEU	MEA 6	2008	V		
N°6	ANDRIEU	MEA 6	2008	V		
ON REBIERE	ANDRIEU	MEA 6	2008	V		
ON REBIERE	ANDRIEU	MEA 6	2008	V		
E1	ANAF	MEA 2	2016	V		
E 2	ANAF	MEA 2	2016	V		
E3	ANAF	MEA 2	2016	V		
E4	ANAF	MEA 2	2016	V		
E5	ANAF	MEA 2	2016	V		
E6	ANAF	MEA 2	2016	V		
IE7	ANAF	MEA 2	2016	V		
IE8	ANAF	MEA 2	2016	V		
E POLYVALENTE	ANDRIEU	MEA 6	2008	V		
E POLYVALENTE	ANDRIEU	MEA 6	2008	V		
E POLYVALENTE	ANDRIEU	MC 2	2008	V		
E POLYVALENTE	ANDRIEU	MC 2	2019	R		

TOUT LE MATERIEL EST EN BON ETAT DE FONCTIONNEMENT ET D'ENTRETIEN

# MP "A"

ALARME  
INCENDIE

# A . D . E . R . P

DETECTION &  
DESENFUMAGE

EXUTOIRES  
EXTINCTEURS

ROBINETS  
INCENDIE ARMES

PORTES  
COUPE -FEU

S.A.R.L MPA au capital de 7622 € - SIREN 404 159 998 - RC Périgueux - APE 4759 B  
N° Intracommunautaire FR.85404159998

24350 DOUCHAPT  
Tél : 05.53.90.08.80  
Fax : 05 53 90 30 38  
Mail : mp.alarme@orange.fr

**SEMITOUR - PERIGORD**

25 Rue du Président Wilson  
BP 1024

24000 PERIGUEUX CEDEX

Mail : "Jean-Luc Robillou"  
jl.Robillou@semitour.com  
TEL : 05.53.05.65.65

## FACTURE

**LE MOULIN DU GRAND ETANG**

Concerne le site :

**SAINT ESTEPHE**

DATE	N° CLIENT	REFERENCE	MODALITÉS DE PAIEMENT	N° DE FACTURE	COMMERCIAL
07/08/2019	410195	110819I	A réception facture 07/08/2019	FC 5 896	18 S. Boissavy

N° BON DE COMMANDE : 7931

QUANTITÉ	DÉSIGNATION	PRIX UNITAIRE hors taxes	MONTANT hors taxes
	Facturation suivant devis N°MD/05/0719		
1.00	Fourniture batterie pour alarme de type 4	47,92	47,92
1.00	Fourniture bloc d'éclairage de sécurité tout LED	54,25	54,25
1.00	Main d'oeuvre pour remplacement batterie et bloc secours	100,00	100,00
2.00	Dépollution (batterie et BAES)	5,50	11,00
1.00	Déplacement ou vacation	15,00	15,00

**MESSAGE : ATTENTION NOUVELLES COORDONNÉES BANCAIRES**

**VIREMENT BANCAIRE**  
Crédit Mutuel du Sud-Ouest  
Compte N° 07442897443

Code Banque : 15589 Guichet : 24582 Clé : 90

IBAN : FR76 1558 9245 8207 4428 9744 390 BIC : CMBRFR2BARK

Toute réduction de prix acquise à la date de la vente ou de la prestation de services et directement liées à cette opération de vente ou de prestation de service à l'exclusion des escomptes non prévus sur la facture. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €

TOTAL HT 228,17

TOTAL TVA 45,63

Papillon à découper et à joindre à votre règlement :

✂ - - - - -  
CLIENT : 410195  
N° FACTURE 110819I  
DATE : 07/08/2019  
MONTANT TTC : 273,80

MONTANT HT	TAUX TVA	MONTANT TVA
228,17	20,00	45,63
	10,00	

Acompte :	
Déduction autre* :	
<b>TOTAL TTC</b>	<b>273,80</b>
<b>NET A PAYER</b>	<b>273,80</b>

**APSA**  
 Association Française des Sociétés Assurées  
 10 rue de Valenciennes - 75013 Paris  
 Téléphone : 01 47 33 70 00 - Fax : 01 47 33 70 01  
 Courriel : [service.client@apsa.fr](mailto:service.client@apsa.fr)

**FICHE DE MAINTENANCE PREVENTIVE  
 SYSTEME DE SECURITE INCENDIE**

**SPIE**  
 Délégataire - Adh. responsable et dirigeant d'UE  
 Cédant - Propriétaire - Editeur responsable d'UE

**PROFASOBA-ARSA**

N° : \_\_\_\_\_ Date : 01/03/2011

Non du Client : \_\_\_\_\_ Adresse de l'installateur : \_\_\_\_\_  
 Adresse de l'exploitant : \_\_\_\_\_  
 Adresse de l'exploitant : \_\_\_\_\_

Fréquence de visite :  Annuelle  Semestrielle  Trimestrielle   
 Visite réalisée conformément au règlement de sécurité incendie (RSE) "de la république" n° \_\_\_\_\_  
 A l'arrivée du technicien, l'état du SSI est : Ensemble fonctionnel

N° (UE) : \_\_\_\_\_

**Observations :**

Le objet de l'intervention, le \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_, suite à la réalisation de la visite de maintenance du SSI, est en état de :

Non  Oui

**Signature du technicien :** \_\_\_\_\_

**Signature de l'exploitant :** \_\_\_\_\_

Le présent document est la propriété de l'APSA. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de l'APSA est formellement interdite.

APSA - 10 rue de Valenciennes - 75013 Paris - France

Ligne directe : 05.53.06.85.77

Coulounièux-Chamiers le : 25 juillet 2019

Références

N° Dossier : 190708 029403 01  
N° Echantillon : 025827

SEMITOUR PERIGORD  
25, rue du Président Wilson  
BP 1024  
24000 PERIGUEUX

SEMITOUR  
01 AOUT 2019  
Doge

Copie à :  
LDAR 24

**RAPPORT D'ESSAI - ANALYSES LEGIONELLES**

Pt de prélév. : Camping St Estephe sanitaires	Date de prélèvement : 09/07/19 à 09:00
Commune :	Date de réception : 09/07/19 à 14:03
Réf. commande : Contrôle ECS- Camping ST ESTEPHE	Date de début analyse : 09/07/19
	Préleveur : LDAR24- GARD François

INFORMATIONS DU CLIENT

Date dernière désinfection choc  
Démontage avant prélèvement  
Localisation précise Réseau ECS  
Nature produit dernière désinfection choc  
Traitement collectif  
Type de robinet Mitigeur

Paramètres	RESULTAT	Unité	Seuil de conformité(*)	Méthodes
<b>PRELEVEMENT ET MESURES TERRAIN</b>				
☒ Prélèvement légionelles	1er jet sans désinfection			FD T90-522
Aspect				Observation terrain
☒ Chlore libre	0.2	mg/l		NF EN ISO 7393-2
Couleur de l'eau				Observation terrain
Odeur				Observation terrain
☒ Température de l'eau	23	°C		PS n° 190 - mesure température
☒ Température eau maximale	46	°C		PS n° 190 - mesure température
Temps Ecoulement		min		
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>				
Legionella pneumophila	<10	UFC/l		NF T90-431
Legionella sp	<10	UFC/l		NF T90-431

- paramètre hors norme (\*) Arrêté du 1er février 2010

☒ = paramètre accrédité (e.c.) - en cours d'analyse N.M. = non mesuré ST=sous-traité

Références

N° Dossier : 190708 029403 01

Camping St Estephe sanitaires

N° Echantillon : 025827

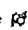
Paramètres	RESULTAT	Unité	Seuil de conformité(*)	Méthodes
------------	----------	-------	------------------------	----------

Conclusions :

**Legionella non détectées**



Accréditation  
N° 1-0871  
Portée disponible  
sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole .  
Les résultats du présent essai ne se rapportent qu'à l'objet soumis à essai, et il n'est pas possible pour le laboratoire d'étendre les propriétés de cet objet à un lot ou à une population.  
La reproduction n'est autorisée qu'après accord préalable du LDAR24 et uniquement sous forme de fac-similé intégral.  
Pour déclarer ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Par déléation, le Chef de service adjoint,

Frédérique BLIN



### Adrien Plomberie Chauffage

Le Bourg  
24700 Saint Sauveur Lalande  
Tél : 05 53 80 41 79  
Tél bureau : 05 53 80 41 79

SEMITOUR

23 MAI 2019

Siège

### Facture

Saint Sauveur Lalande, le 16/05/2019

Numéro : FA04512

Date de livraison : 13/05/2019

Code client CL00812

**Adresse du chantier**

SEMITOUR PERIGORD  
Le Bistrot  
Etang de la Jemaye  
24190 SAINT ANDRE DE DOUBLE

**Adresse de facturation**

SEMITOUR PERIGORD  
25 rue Wilson  
BP 10021  
24001 PERIGORD CEDEX

**Descriptif des travaux**

Numéro	Description	Qté	Unité	PV HT	% Rem.	Montant HT	TVA
1	Chauffe bain à ventouse ONDEA Hydrosmart compact - LC 15 HFP - Puissance 25 kW - Butane / Propane -	1,00	UNI	909,00		909,00	20,00
2	Préparateur d'Eau Chaude Sanitaire BECS00200HE - Horizontal -	1,00	UNI	1 009,00		1 009,00	20,00
3	KIT VENTOUSE HORIZONTAL	1,00	UNI	153,80		153,80	20,00
4	Raccords et autres fournitures nécessaire à la mise en place, au remplacement et/ou à l'arrangement de l'installation	1,00	FOR	507,25		507,25	20,00
5	Vidange, dépose et enlèvement de l'ancien chauffe-eau - Livraison et installation d'un Chauffe-eau neuf électrique - avec raccordement hydraulique, évacuation et électrique à moins d'un mètre	1,00	FOR	618,72		618,72	20,00

Note du distributeur après explications sur l'utilisation du chauffe-eau ( cuisine de restaurant et 5 chambres avec douche ) : Le chauffe eau STYX en place à un débit de 402 L/h

La solution proposée dans l'offre de prix en pièce jointe permet un débit de 720 L/h

Puissance du chauffe bain : 21kw

Le circulateur piloté par l'aquastat permet de chauffer l'eau du volume ballon à 45/60° - suivant le réglage de l'aquastat - en moins de 15 minutes.

Designation : *Installation*

Site(s) d'affectation : *La Jemaye*

Bon à payer

Date : *26/05/19*

Nom : *Adrien*

Signature : *[Signature]*

Commentaires : *Chauffe eau remplacé.*



**MATERIEL DE PROTECTION INCENDIE SAS**  
**ENTRETIEN ET MAINTENANCE EXTINCTEURS**

Capital Social : 10 000 € - RCS 815 015 631 - SIREN 815015631- APE 4690Z  
 N° Intracommunautaire FR12 815 015631

**RAPPORT DE MAINTENANCE**  
**EXTINCTEURS**

**24350 DOUCHAPT**  
 Tél. : 05.53.90.31.98  
 Fax : 05.53.90.30.38  
 mp.incendie@wanadoo.fr

**SEMITOUR - LE BISTROT - LA JEMAYE**

**Agent : ERIC DANEST 06 81 98 61 41**

N°	EMPLACEMENT	MARQUE	TYPE	ANNEE	TRAVAIL		OBSERVATION
					2019	2020	
1	EXTERIEUR	GLORIA	POUDRE 6KG	2016	V		
2	SALLE	ANDRIEU	EAU 6L	2009	D		
3	SALLE	ANDRIEU	EAU 6L	2009	D		
4	RECEPTION	ANDRIEU	CO² 2KG	2013	V		
5	HALL	ANDRIEU	EAU 6L	2009	D		
6	SALLE	ANDRIEU	EAU 6L	2014	V		
7	SALLE	ANDRIEU	EAU 6L	2014	V		
8	TABLEAU ELECTRIQUE	ANDRIEU	CO² 2KG	2014	V		
9	ETAGE	ANDRIEU	CO² 2KG	2013	V		
10	ETAGE	ANDRIEU	EAU 6L	2009	D		
11	ETAGE	ANDRIEU	EAU 6L	2009	D		
12	BAR	ANDRIEU	CO² 2KG	2018	V		
13	CUISINE	ANDRIEU	CO² 5KG	2012	V		
14	CUISINE	ANDRIEU	CO² 2KG	2018	V		
15	CUISINE	ANDRIEU	EAU6L	2009	D		
16							
17							
18							
19							
20							
21							
22							
23							
24							
25							

**CONCLUSION : PARC EXTINCTEUR EN BON ETAT DE FONCTIONNEMENT ET D'ENTRETIEN**

Date de vérification : 17/05/2019

V : vérification  
 G : charge  
 E : visite endoscopique  
 MES : mise en service  
 Q : visite quinquennale

N : neuf  
 S : sparklet  
 ES : échange standard  
 D : visite décennale  
 P : périmé

MPI/RM/VD-082013-01

20/05/2019

1/1

100

Etudes, installations, maintenance  
Cuisines professionnelles  
Ventilation de l'air / Climatisation  
ventilation / froid / buanderie  
Machines à café  
Commerces alimentaires

## EQUIP FROID S.A.S

Club EUROCHEF

Mail : contact@equipfroid.fr

26 ROUTE DE SEIGNE  
19000 TULLE

Tel : 05.55.26.36.09 Fax : 05.55.26.98.75

S.A.S. au capital de 156.000€ - RCS Tulle B301826026

N° Siret : 30186602600018

N.A.F. : 3320B

N° intracommunautaire : FR76301866026

### Magasins d'expositions :

24 rue François Salviat 19100 BRIVE ZAC Baradel 1 rue Carnot 15000 AURILLAC  
Tel: 05.55.17.81.07 Fax: 05.55.85.47.91 Tel : 04.71.64.60.40 Fax : 04.71.48.28.54

Toute somme devenue exigible porte, de plein droit et sans mise en demeure à compter de la date de la facture jusqu'à la date du paiement effectif, au minimum intérêt à 3 fois le taux d'intérêt légal fixe chaque année par La Banque de France. Tout retard de paiement donne lieu, de plein droit, outre les pénalités de retard visées ci-dessus, au paiement par le client d'une indemnité de 40€ pour frais de recouvrement. Une indemnité complémentaire pourra être réclmée, sur justificatifs, lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire. Aucune installation, même terminée, n'est considérée comme définitivement en place tant qu'elle n'est pas entièrement payée. Toute installation non entièrement payée se trouve ainsi frappée d'une réserve de propriété.

SEMITEOUR  
17 JUIN 2019  
Siège

SEMITEOUR PERIGORD centre loisirs

25 RUE PRESIDENT WILSON  
BP. 10021  
24000 PERIGUEUX

Adresse de Livraison :

BASE DE LOISIRS DE ROUFFIAC

SITE DE LA JEMAYE

# Facture

Page N° 1

NUMERO	DATE	N° de Client
FC1902837	13/06/2019	CENTREROUFFIAC

Référence	Désignation	Qté	P.U.H.T.	Remise	Montant HT	*
MATERIEL	COMMANDE SELON DEVIS N°009545 DU 29/04/19 FOUR MIXTE RATIONAL type SCC 101 code B118100.01 Electrique	1.00	7 400.00		7 400.00 €	4
INOX_003	PIETEMENT SUPPORT INOX Rouffiac	1.00	380.00		380.00 €	4
ZPORT	LIVRAISON PAR NOS SOINS	1.00	0.00		0.00 €	4
MATERIEL	FRITEUSE FURNOTEL type RFG16C SUR COFFRE 16 litres - 14 kW - 1 GRAND PANIER DE 250*300*145mm DIM. 400 x 600 x 1055mm La Jemaye	2.00	1 225.00		2 450.00 €	4
MO02	INSTALLATION Livraison, mise en place, Raccordement sur attente, mise en service Installation du four ANGELO PO -- SITE DE LA JEMAYE	1.00	270.00		270.00 €	4
ZPORT	LIVRAISON PAR NOS SOINS MATERIEL GARANTIE 2 ANS	1.00	0.00		0.00 €	4

Le four Rational est en un emplacement de site à l'Angelo. Pas de Rouffiac qui sera installé à La Jemaye. (acquisition matériel départemental)

Désignation : investissement	Bon à payer Date : 17/06/19 Nom : Signature :
Site(s) d'affectation :	Commentaires

Code	Base	Taux	Montant	Total HT	Escompte	Total TTC	Acompte	NET A PAYER
4	10 500.00 €	20%	2 100.00 €	10 500.00 €	0.00 €	12 600.00 €	0.00 €	12 600.00 €
<b>Total</b>	<b>10 500.00 €</b>		<b>2 100.00 €</b>					

Veuillez SVP indiquer le n° de facture au dos du titre de paiement.  
REGLEMENT PAR VIREMENT BANCAIRE :  
SOCIETE GENERALE 19100 BRIVE // Code banque 30003 - Guichet 00430  
- N° Compte 00020079483 - Clé RIB 04 // BIC : SOGEFRPP  
IBAN : FR76 30003 00430 00020079483 04

### Conditions de règlement :

12 600,00 € par CHEQUE	au	13/06/2019	par	au
par	au		par	au

TVA ACQUITEE SUR LES DEBITS.



<b>FACTURE N° 19012034</b>	<b>SEMITOUR Périgord</b>
RIBERAC, le 17 juin 2019	25 Rue Wilson
Réf. Client : 11200860	BP 10021
	24000 PERIGUEUX
<b>Objet :</b>	
Site : Etang de la jemaye	
Réparations consécutives à l'entretien	
Conformément à notre devis n° 19050570 du 23/05/2019 et avec votre accord du 24/05/2019	
REF/CH : 19121	

Désignation	Quantité	P.U.	Montant H.T.	TVA
Réparations définies ci-après :				
<b>1. Chambre froide</b>				
Remplacement d'un ventilateur sur la chambre froide positive → Répar. AS	1,00	110,00	110,00	5
<b>2. Réseau de chauffage</b>				
Réparation d'une fuite sur le réseau de chauffage en comble de la cuisine, remise en eau, purge et reprise isolation	1,00	195,00	195,00	5

Désignation :	<b>Bon à payer</b> Date : 20/06/19 Nom : Signature :
Site(s) d'affectation :	Commentaires

<b>Total H.T.</b>	<b>305,00</b>
<b>TVA<sub>s</sub> : 20,00 %</b>	<b>61,00</b>
<b>Total T.T.C.</b>	<b>366,00</b>
<b>Net à payer €</b>	<b>366,00</b>

**Règlement : Paiement à réception**

RIB : CREDIT AGRICOLE - IBAN : FR76 1240 6000 7700 1322 4070 457 - BIC : AGRIFRPP824

**Ou** RIB : BNP PARIBAS - IBAN : FR76 3000 4007 1500 0100 0486 517 - BIC : BNPAFRPPBRV

B.P. 25 - Route de Périgueux - 24600 RIBÉRAC - Tél. 05 53 90 13 89 - Fax 05 53 90 15 82 - jamot.m@wanadoo.fr

S.A.R.L. au capital de 100.000 € - R.C. 87 B 173 - SIREN 341 889 186 - T.V.A. FR 46 341 889 186

CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : Conformément à la loi du 12 mai 1990, la Société se réserve la propriété des marchandises vendues jusqu'à complet paiement. Loi n° 90-1442 du 31-12-92 applicable au 1-07-93.

Notre facture est réglable au comptant sans escompte. Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 €.

Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire, sur justification. (Décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012).

ASSURANCE PROFESSIONNELLE : assurance détentaire obligatoire, souscrite auprès d'ALLIANZ, 4 Rue Nobiles de Coulmiers - 24600 RIBERAC, valable en France métropolitaine.

FACTURE N° 19012033

SEMITOUR Périgord

25 Rue Wilson

BP 10021

24000 PERIGUEUX

RIBERAC, le 17 juin 2019

Désignation	Quantité	P.U.	Montant H.T.	TVA								
<b>Equipements thermiques</b>												
<b>Chaudière</b>												
Entretien annuel chaudière fioul avec brûleur et conduit de fumée, remise en service de l'installation.	1,00	278,00	278,00	5								
<b>Centrale traitement d'air salle conférence</b>												
Nettoyage des filtres et remise en service	1,00	45,00	45,00	5								
<b>Equipement frigorifique</b>												
Remise en service des 2 chambres froides (1 positive et 1 négative), contrôle annuel d'étanchéité, désinfection de l'évaporateur et du bac à condensats. Appoint de charge à hauteur de 0.5kg maximum. Relevé de fonctionnement.	1,00	240,00	240,00	5								
<b>Réparations</b>												
Les réparations éventuelles ne sont pas comprises dans la présente offre, un devis sera établi au cas par cas en fonction des besoins.												
<table border="1"> <tr> <td>Désignation :</td> <td>Bon à payer</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Date : 22/06/19</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Nom :</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Signature :</td> </tr> </table>		Désignation :	Bon à payer		Date : 22/06/19		Nom :		Signature :			
Désignation :	Bon à payer											
	Date : 22/06/19											
	Nom :											
	Signature :											
<table border="1"> <tr> <td>Site(s) d'affectation :</td> <td>Commentaires</td> </tr> <tr> <td>Le Garage Restaurant</td> <td></td> </tr> </table>		Site(s) d'affectation :	Commentaires	Le Garage Restaurant								
Site(s) d'affectation :	Commentaires											
Le Garage Restaurant												

Total H.T.	1 215,00
TVA 5 : 20,00 %	243,00
Total T.T.C.	1 458,00
<b>Net à payer €</b>	<b>1 458,00</b>

Règlement : Paiement à réception

RIB : CREDIT AGRICOLE - IBAN : FR76 1240 6000 7700 1322 4070 457 - BIC : AGRIFRPP824

Ou RIB : BNP PARIBAS - IBAN : FR76 3000 4007 1500 0100 0486 517 - BIC : BNPAFRPPBRV

s.r.l.

**amot**

Installation - Entretien - Dépannage

SEMITOUR

19 JUIN 2019

Siège

RE N° 19012033	SEMITOUR Périgord 25 Rue Wilson BP 10021 24000 PERIGUEUX
17 juin 2019	
11200860	

de la jemaye  
uel  
ervice des équipements techniques de l'hôtel restaurant  
t à notre devis n° 19040505 du 02/05/2019 et avec votre accord du 15/05/2019  
21

Désignation	Quantité	P.U.	Montant H.T.	TVA
<p>mise en service et d'entretien périodique des installation es :</p> <p><b>électrique</b></p> <p>ervice comprenant : rieur des tableaux et nettoyage errage onnels des disjoncteurs</p>	3,00	99,00	297,00	5
<p>uel de l'étanchéité du réseau gaz comprenant : ession de service en statique ession de service en dynamique étanchéité des connexions a pression de fonctionnement es vannes, robinets et détendeur</p>	1,00	165,00	165,00	5
<p><b>t de cuisson</b></p> <p>n ponctuel du piano gaz comprenant : s brûleurs s robinets étanchéité des robinets étanchéité du circuit de gaz interne état du flexible</p>	1,00	190,00	190,00	5

<b>FACTURE N° 19012100</b>	SEMITOUR Périgord 25 Rue Wilson BP 10021 24000 PERIGUEUX
RIBERAC, le 28 juin 2019	
Réf. Client: 11200860	
<b>Objet :</b>	
Site de La Jemaye Alimentation pour un nouveau four Conformément à notre devis n° 19060641 du 11/06/2019 accepté par vos soins le 14/06/2019 REF/CH : 19121	

Désignation	Quantité	P.U.	Montant H.T.	TVA
<b>Ligne d'alimentation pour un four 18Kw</b>  Alimentation en câble R2V5G6, tube IRL, disjoncteur 3X32A+N, percement, étiquette de repérage.	1,00	500,00	500,00	5

Désignation :	Bon à payer Date : 30/7/19 Nom : GAD Signature :
Site(s) d'affectation :	Commentaires La Jemaye

<b>Total H.T.</b>	<b>500,00</b>
<b>TVA 5 : 20,00 %</b>	<b>100,00</b>
<b>Total T.T.C.</b>	<b>600,00</b>
<b>Net à payer €</b>	<b>600,00</b>

**Règlement** : Paiement à réception

RIB : CREDIT AGRICOLE - IBAN : FR76 1240 6000 7700 1322 4070 457 - BIC : AGRIFRPP824

Ou RIB : BNP PARIBAS - IBAN : FR76 3000 4007 1500 0100 0486 517 - BIC : BNPAFRPPBRV

B.P. 25 - Route de Périgueux - 24600 RIBERAC - Tél. 05 53 90 13 89 - Fax 05 53 90 15 82 - jamot.m@wanadoo.fr

S.A.R.L. au capital de 100 000 € - R.C. 87 B 173 - SIREN 341 989 186 - T.V.A. FR 46 341 889 186

CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : Conformément à la loi du 12 mai 1980, la société se réserve la propriété des marchandises vendues jusqu'à complet paiement. Loi n° 92-1442 du 31-12-92 applicable au 1-07-93. Nettes factures est réglable au comptant sans escompte. Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débité, à l'égard de créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 € lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire, sur justification (Décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012) Page 1

<b>FACTURE N° 19012098</b>	<b>SEMITOUR Périgord</b> 25 Rue Wilson BP 10021 24000 PERIGUEUX
RIBERAC, le 28 juin 2019	
Réf. Client: 11200860	
<b>Objet:</b>	
Site de La Jemaye Remise éclairage de secours de la salle Conformément à notre devis n° 19060657 du 15/06/2019 accepté par vos soins REF/CH : 19121	

Désignation	Quantité	P.U.	Montant H.T.	TVA
Suite à notre intervention suivant le bon n° 72260 remplacement des composants ci-dessous.				
Lampe 089840 sécurité	1,00	5,87	5,87	5
PC 2P+T 16A gris encastré Plexo	1,00	15,85	15,85	5
PC 2P+T Odace blanc	1,00	3,38	3,38	5
Plaque simple blanche Odace	1,00	1,19	1,19	5
Bloc d'ambiance SAT1 à leds	1,00	93,11	93,11	5
Complément de prestation pour mémoire				

Désignation :	Bon à payer Date : 3/07/19 Nom : <i>[Signature]</i> Signature : <i>[Signature]</i>
Site(s) d'affectation :	Commentaires <i>La Jemaye</i>

<b>Total H.T.</b>	<b>119,40</b>
<b>TVA<sub>5</sub> : 20,00 %</b>	<b>23,88</b>
<b>Total T.T.C.</b>	<b>143,28</b>
<b>Net à payer €</b>	<b>143,28</b>

**Règlement : Paiement à réception**

RIB : CREDIT AGRICOLE - IBAN : FR76 1240 6000 7700 1322 4070 457 - BIC : AGRIFRPP824

**ou** RIB : BNP PARIBAS - IBAN : FR76 3000 4007 1500 0100 0486 517 - BIC : BNPAFRPPBRV

B.P. 25 - Route de Périgueux - 24600 RIBÉRAC - Tél. 05 53 90 13 89 - Fax 05 53 90 15 82 - jamot.m@wanadoo.fr

S.A.R.L. au capital de 100.000 € - R.C. 87 B 173 - SIREN 341 889 186 - T.V.A. FR 46 241 889 186

CLAUDE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : Conformément à la loi du 12 mai 1980, la Société se réserve la propriété des marchandises vendues jusqu'à complet paiement. Loi n° 92-1442 du 31-12-92 applicable au 1-07-93

Notre facture est réglable au comptant sans escompte. Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 €.

Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire, sur justification. (Décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012) Page 1

<b>FACTURE N° 19012099</b>	<b>SEMITOUR Périgord</b> 25 Rue Wilson BP 10021 24000 PERIGUEUX
RIBERAC, le 28 juin 2019	
Réf. Client : 11200860	
<b>Objet :</b>	
Site de La Jemaye Remise en état du lave vaisselle Conformément à notre devis n° 19060656 du 15/06/2019 accepté par vos soins REF/CH : 19121	

Désignation	Quantité	P.U.	Montant H.T.	TVA
Suite à notre intervention suivant le bon n° 61270 remise en état du lave vaisselle du restaurant.				
Membrane de pompe doseuse	1,00	19,90	19,90	5
Prestation de nettoyage suivant recommandation de notre bon de travaux	1,00	385,00	385,00	5
Desoxal : détartrant le litre	2,00	16,80	33,60	5

Désignation :	Bon à payer
	Date : 3/07/19
	Nom :
	Signature :
Site(s) d'affectation :	Commentaires
La Jemaye	

<b>Total H.T.</b>	<b>438,50</b>
<b>TVA 5 : 20,00 %</b>	<b>87,70</b>
<b>Total T.T.C.</b>	<b>526,20</b>
<b>Net à payer €</b>	<b>526,20</b>

**Règlement : Paiement à 30 jours**

RIB : CREDIT AGRICOLE - IBAN : FR76 1240 6000 7700 1322 4070 457 - BIC : AGRIFRPP824

Ou RIB : BNP PARIBAS - IBAN : FR76 3000 4007 1500 0100 0486 517 - BIC : BNPAFRPPBRV

B.P. 25 - Route de Périgueux - 24600 RIBÉRAC - Tél. 05 53 90 13 89 - Fax 05 53 90 15 82 - jamot.m@wanadoo.fr

S.A.R.L. au capital de 100.000 € - R.C. 87 B 173 - SIREN 341 889 186 - T.V.A. FR 45 341 889 186

CLAUDE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : Conformément à la loi du 12 mai 1980, la Société se réserve la propriété des marchandises vendues jusqu'à complet paiement. Loi n° 93-1442 du 31-12-93 applicable au 1-07-93.

Toute facture est réglable au comptant sans escompte. Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 €.

Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire, sur justification. (Décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012)

# MP "A"

24350 DOUCHAPT  
Tél : 05.53.90.08.80  
Fax : 05.53.90.30.38  
Mail : mp.alarme@orange.fr

# A . D . E . R . P

ALARME  
INCENDIE

DETECTION &  
DESENFUMAGE

EXUTOIRES  
EXTINCTEURS

ROBINETS  
INCENDIE ARMES

PORTES  
COUPE-FEU

S.A.R.L MPA au capital de 7622 € - SIREN 404 159 998 - RC Périgueux - APE 4759 B  
N° Intracommunautaire FR 85404159998

**SEMITOUR - PERIGORD**  
25 Rue du Président Wilson  
BP 1024

24000 PERIGUEUX CEDEX

Mail : "Jean-Luc Rebillout"  
jl.Rebillout@semitour.com  
TEL : 05.53.05.65.65

## FACTURE

Concerne le site **LE BISTROT - RESTAURANT**

**LA JEMAYE**

DATE	N° CLIENT	REFERENCE	MODALITÉS DE PAIEMENT	N° DE FACTURE	COMMERCIAL
25/06/2019	410195	330619I	25/06/2019	FC 5 796	7 A.Dugenes Monthus

N° BON DE COMMANDE : 7772

QUANTITÉ	DÉSIGNATION	PRIX UNITAIRE hors taxes	MONTANT hors taxes
	Facturation suivant devis N°MD/14/0619 suite a la verification annuelle? remplacement /		
2,00	Batterie centrale incendie 12v 12Ah	46,40	92,80
2,00	Batterie AES 12V 12Ah	46,40	92,80
	Déblocage désenfumage suite à la vérification annuelle*		
2,00	Cartouche gaz CO <sup>2</sup> 60g pour essai	9,52	19,04
2,00	Déplacement ou vacation	12,00	24,00
1,00	Main d'oeuvre	45,00	45,00
	*Si souci de vérin, un autre devis vous sera établi et sera la partie désenfumag de celui-ci sera déduite		
1,00	REMISE EXCEPTIONNELLE	-23,64	-23,64

**MESSAGE ATTENTION NOUS NE SOMES PAS UN GIBES**

### VIREMENT BANCAIRE

Crédit Mutuel du Sud-Ouest

Compte N° 07442897443

Code Banque : 15589 Guichet : 24582 Clé : 90

IBAN : FR76 1558 9245 8207 4428 9744 390

BIC : CMBRFR2BARK

Toute réduction de prix acquise à la date de la vente ou de la prestation de services et directement liées à cette opération de vente ou de prestation de service à l'exclusion des escomptes non prévus sur la facture. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €

TOTAL HT 250,00

TOTAL TVA 50,00

Papillon à découper et à joindre à votre règlement :



CLIENT : 410195  
N° FACTURE : 330619I  
DATE : 25/06/2019  
MONTANT TTC : 300,00

MONTANT HT	TAUX TVA	MONTANT TVA	Acompte :
250,00	20,00	50,00	Déduction autre* :
	10,00		TOTAL TTC 300,00
			NET A PAYER 300,00

<b>FACTURE N° 19020048</b>	<b>SEMITOUR Périgord</b>
RIBERAC, le 17 juillet 2019	25 Rue Wilson
Réf. Client: 11200860	BP 10021
	24000 PERIGUEUX
<b>Objet :</b>	
Robinet lavabo toilettes publiques du restaurant	
Conformément à notre devis n) 19070743 du 06/07/2019 et avec votre accord du 08/07/2019	
REF/CH : 19121	

Désignation	Quantité	P.U.	Montant H.T.	TVA
<b>1. Vannes d'isolement gelées</b> Remplacement des 2 vannes d'isolement qui ont subi le gel, compris mise en arrêt de l'installation.	1,00	112,00	112,00	5
<b>2. Robinet</b> Robinet poussoir eau froide seul compris dépose des robinets gelés	2,00	105,00	210,00	5

Désignation :	Bon à payer Date : 7/10/19 Nom : Signature : <i>[Signature]</i>
Site(s) d'affectation :	Commentaires

*JEMAYE*  
*6/5/200*

Total H.T.	322,00
TVA 5 : 20,00 %	64,40
Total T.T.C.	386,40
Net à payer €	386,40

*F3 JAMO*

Règlement : Paiement à 30 jours

RIB : CREDIT AGRICOLE - IBAN : FR76 1240 6000 7700 1322 4070 457 - BIC : AGRIFRPP824

ou RIB : BNP PARIBAS - IBAN : FR76 3000 4007 1500 0100 0486 517 - BIC : BNPAFRPPBRV

B.P. 25 - Route de Périgueux - 24600 RIBERAC - Tél. 05 53 90 13 89 - Fax 05 53 90 15 82 - jamot.m@wanadoo.fr

S.A.R.L. au capital de 100.000 € - R.C. 87 B 173 - SIREN 341 889 186 - T.V.A. FR 46 341 889 186

CLAUDE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : Conformément à la loi du 12 mai 1980, la Société se réserve la propriété des marchandises vendues jusqu'à complet paiement. Loi n° 92-1442 du 31-12-92 applicable au 1-07-93.

NOTE LOCATAIRE est réglable au comptant sans escompte. Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 €.

Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire, sur justification. (Décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012).

ASSURANCE PROFESSIONNELLE : assurance décennale obligatoire, souscrite auprès d'ALLIANZ, 4 Rue Mobiles de Coustines - 24600 RIBERAC, valable en France métropolitaine.





**BON DE TRAVAUX**

N° 72734

B.P. 25 - Route de Périgueux - 24600 RIBÉRAC  
 Tél. 05 53 90 13 89 - Fax 05 53 90 15 82  
 jamot.m@wanadoo.fr

Agent : Bassonville

GC	GE	SM
----	----	----

Dossier n° :

Commande n° : 19121

Nom du Client : Restaurant La Sauvage Tél. :

Adresse : SEMITOUR DEV 190707H

Description des tâches exécutées par jour	Matériel
Lundi :	<u>1 réducteur de pression</u>
Mardi :	
Mercredi : <u>Remplacement réducteur de pression</u>	
Jeudi :	
Vendredi :	

ÉTAT DE L'INTERVENTION :

- Terminé     
  À terminer     
  Suite d'une intervention en cours     
  Pièces en commande

OBSERVATIONS :

24/1/19

Jour / Dates	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Zone
Lieu de départ	<input type="checkbox"/> Dom. <input type="checkbox"/> Ent.	<input type="checkbox"/> Dom. <input type="checkbox"/> Ent.	<input type="checkbox"/> Dom. <input type="checkbox"/> Ent.	<input type="checkbox"/> Dom. <input type="checkbox"/> Ent.	<input type="checkbox"/> Dom. <input type="checkbox"/> Ent.	<input type="checkbox"/> Dom. <input type="checkbox"/> Ent.	<input type="checkbox"/> Dom. <input type="checkbox"/> Ent.	ITE =
Temps de route								ITE =
Heure d'arrivée au chantier								HS =
Début de pause								HR =
Fin de pause								
Heure de départ du chantier								<b>Totaux</b>
Temps de prépa matériel au dépôt								
Total travaille			<u>24</u>					<u>24</u>
Panier								
Restaurant								
Signature agent :	<p align="center"><b>AVIS IMPORTANT À NOS CLIENTS :</b>                      Bien vérifier le temps, les frais et le matériel.                      Aucune réclamation ne sera admise si elle n'a pas été faite                      au moment de la signature du présent bon. Demandez un double de ce bon en signant.</p>						Signature client :	

# MP "A"

24350 DOUCHAPT  
Tél : 05.53.90.08.80  
Fax : 05 53 90 30 38  
Mail : mp.alarne@orange.fr

# A . D . E . R . P

ALARMES INCENDIE      DETECTION & DESENFUMAGE      EXUTOIRES EXTINCTEURS      ROBINETS INCENDIE ARMES      PORTES COUPE-FEU

S.A.R.L MPA au capital de 7622 € - SIREN 404 159 998 - RC Périgueux - APE 4759 B  
N° Intracommunautaire FR 85404159998

**SEMITOUR - PERIGORD**  
25 Rue du Président Wilson  
BP 1024

24000 PERIGUEUX CEDEX

Mail : "Jean-Luc Hebillon"  
J.L.Hebillon@semitour.com  
TEL : 05.53.05.65.65

## FACTURE

Concerné le site **LE BISTROT - RESTAURANT**

**LA JEMAYE**

DATE	N° CLIENT	REFERENCE	MODALITÉS DE PAIEMENT	N° DE FACTURE	COMMERCIAL
30/07/2019	410195	5007191	A réception facture 30/07/2019	FC 5 870	6 L. Sicard

N° BON DE COMMANDE : 7868

QUANTITÉ	DÉSIGNATION	PRIX UNITAIRE hors taxes	MONTANT hors taxes
	Facturation suivant devis N°MD/36/0619		
2,00	Remplacement vérins pneumatiques sur trappe de désenfumage	130,37	260,74
1,00	Main d'oeuvre	45,00	45,00
2,00	Dépollution vérins	5,00	10,00
1,00	Déplacement ou vacation	20,00	20,00

Désignation :	Bon à payer Date : 26/08/19 Nom : Signature :
Site(s) d'affectation :	Commentaires

*Le Jemaye*

MESSAGE : ATTENTION NOUVELLES COORDONNÉES BANCAIRES

### VIREMENT BANCAIRE

Crédit Mutuel du Sud-Ouest

Compte N° 07442897443

Code Banque : 15589 Guichet : 24582 Clé : 90

IBAN : FR76 1558 9245 8207 4428 9744 390

BIC : CMBFR2BARK

Toute réduction de prix acquise à la date de la vente ou de la prestation de services et directement liées à cette opération de vente ou de prestation de service à l'exclusion des escomptes non prévus sur la facture. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €

TOTAL HT 335,74

TOTAL TVA 67,15

*Papillon à découper et à joindre à votre règlement :*

✂ - - - - -  
CLIENT : 410195  
N° FACTURE : 5007191  
DATE : 30/07/2019  
MONTANT TTC : 402,89

MONTANT HT	TAUX TVA	MONTANT TVA
335,74	20,00	67,15
	10,00	

Acompte :  
Déduction autre\* :  
TOTAL TTC 402,89  
NET A PAYER 402,89

<b>D E V I S N° 19080874</b>	<b>SEMITOUR Périgord</b> 25 Rue Wilson BP 10021 24000 PERIGUEUX
RIBERAC, le 24 août 2019	
<b>Objet du devis</b> Restaurant de la jemaye Tourelle de la cuisine fait du bruit	

REP	Désignation	U	Qté	Prix unit.	Montant H.T.
	Notre diagnostique à fait apparaitre que le moteur est en fin de vie (roulement et bobinage hors service)				
	<b>1. Intervention de diagnostique</b>				
	Prestation technicien, dépose tourelle et démontage en atelier	F	1,00	103,50	103,50
	Déplacement Zone D	H	1,00	25,50	25,50
	<b>2. Réparation</b>				
	Moteur de rechange France air Simoun	U	1,00	455,00	455,00
	Prestation	F	1,00	255,00	255,00

Total H.T.	839,00
T.V.A. 20.00 %	167,80
<b>Net à payer €</b>	<b>1 006,80</b>

ACOMPTE DE 30 % A LA COMMANDE

A: Périgueux le 26/08/19  
SIGNATURE DU CLIENT :

Précédée des mentions "Bon pour accord" et "lu et approuvé" (parapher chaque page du devis)

Bon pour accord  
P/O

**SEMITOUR PERIGORD**  
S.A. au capital de 2 095 600 €  
RCS Périgueux B 415 136 407 00012 - NAF 9102 Z  
25 rue du Pdt Wilson - BP 10021 - 24001 PERIGUEUX Cedex  
Tél. 05 53 05 05 05 - Fax 05 53 05 05 67

J. Ch. LAVILLE

J. Ch. LAVILLE

Attestations d'assurance

Copie des contrats de sous-traitance en cours

Aucun

## Liste des adaptations ou travaux à envisager

### Centre d'hébergement

- Peinture salles d'activité et bureau
- Révision et/ou réparation du système double flux (en dérangement permanent)
- Réparation gaine double flux (percée depuis l'installation)
- Remplacement mobilier (fauteuil armoire et télévision) de la salle d'activité
- Prévision d'achat du mobilier de la partie couchage après travaux
- Déplacement de l'espace de stockage des containers poubelle

### Camping

- Peinture accueil
- Peinture et aménagement boutique
- Installation du chapiteau
  - Contrôle technique (création note de calcul et notice)
  - Demande de permis de construire
  - Réalisation d'une dalle béton
  - Remontage du chapiteau
- Réaménagement du terrain de pétanque suite à l'installation du chapiteau
- Reprendre le grillage en limite de propriété au niveau de l'accueil du camping
- Vétusté des blocs sanitaires
- Remplacement mobilier terrasse (accueil)
- Installation de l'espace stockage des bouteilles de gaz pour les nouveaux mobile homes
- Installation des nouveaux mobile homes (mobilier intérieur, antenne télé, bardage sous les mobil homes, ...)
- Reprise des emplacements autour des mobile homes
- Revoir plan et signalétique interne
- Remplacement du plan à l'entrée du camping
- Reprise de l'extension camping (taille des haies)
- Aménagement de l'ancien espace "Roulotte" (assainissement, haies, ...)
- Modification des toitures des chalets "Escalade", "Nature", "Lac"

### Camping groupes

- Vétusté des blocs sanitaires
- Pas d'aire de repli spécifique au camping groupes en cas d'orage

### **Télési**

- Fabrication table de pique-nique
- Création d'un espace stockage / séchage des combinaisons
- Création d'un espace stockage / séchage des gilets de sécurité
- Installation des nouveaux modules
- Vétusté des vestiaires et problème de mixité
- Vétusté de l'espace douche extérieur
- Vétusté de l'accueil
- Reprendre les sorties d'eau
- Réparer les terrasses sur pilotis

### **Tyrolienne**

- Installation de la nouvelle tyrolienne suite à l'achat du terrain par le Département

### **Escalade**

- Mise en place d'une toile tendue au-dessus de la tour d'escalade : maintien de l'activité quelle que soit la météo

### **Tir à l'arc**

- Révision des portes cible

### **Base Nautique**

- Evacuer les installations installées par le Club d'aviron suite à l'arrêt de leur activité
- Installation table pour compenser l'absence de vestiaires

### **Accrobranche**

- Création d'un parcours enfant (moins de 6 ans)
- Modification et/ou remplacement des plateformes pour soulager les arbres (nouvelle norme)

### **VTT**

- Réaménagement du local VTT et de l'atelier

### **Tennis**

- Révision complète du terrain
  - Reprendre le marquage au sol
  - Réparation du grillage
  - Remplacement du filet

### **Paint ball**

- Redéfinir un espace suite travaux du centre d'hébergement
- Balisage, filet de protection, ...

Saint-Estèphe

Travaux réalisés :

Reprise des peintures sanitaires + marquage PMR

Changement des projecteurs de la salle camping

Changement des robinets presto des sanitaires

Murs intérieurs de la salle polyvalente repeints

Classement du camping en 2\* 41 emplacements

Reprise de la numérotation camping

## Consommation des fluides (détail par type)

### EAU

Rouffiac

PARTIE FIXE DL AU

cpteur 7716783

06/05/2019		1158	
ancien index	date	56686	13-sept
nouvel index	date	57011	18-mars
consommation		325	
estimation facturée			
solde conso			
abonnement fixe		57,73	<b>57,73</b>
dist eau		552,2	
organismes publics		107,25	<b>659,45</b>
total HT			<b>717,18</b>

06/11/2019		1158	
ancien index	date	57011	18-mars
nouvel index	date	60021	03-oct
consommation		3010	
estimation facturée			
solde conso			
abonnement fixe		58,21	<b>58,21</b>
dist eau		5255,76	
organismes publics		993,3	<b>6249,06</b>
total HT			<b>6307,27</b>
		3335	346,9
			6654,17

## SEMITOUR - ROUFFIAC

Détail de votre facturation par site du 17/01/2020 n° 10105892159

Données contrat  
 Contrat Electricité Structuré  
 Réf. de votre contrat 1-6RON8CX  
 Prix non réglementés  
 Souscrit depuis le 01/01/2018  
 Venant à échéance le 31/12/2019  
 Groupe de sites : C4

Données Point de Livraison  
 BASE DE LOISIRS DE ROUFFIAC 24270 ANGOISSE  
 Réf Acheminement Electricité : 30001620441979

22 / 20

Document à conserver

Urgence

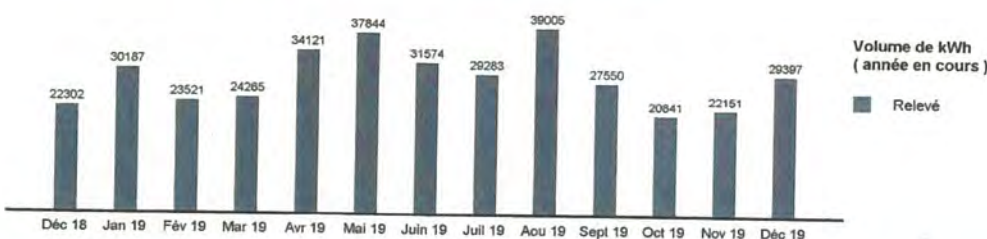
Dépannage Electricité Enedis

0 811 882 200

Service 0,95 € de  
prix appel

Site sorti du périmètre de la facture multisite le 31/12/2019  
 Dernière facture avec ce contrat. Prise d'effet de la résiliation le 31/12/2019

## Evolution de la consommation facturée en kWh



Total EDF Electricité		394,03 € HT		
Consommation (HT)	Période	Conso	Prix unitaire HT	Taux de TVA
Electricité Heures Pleines Hiver	du 17/11/2019 au 31/12/2019	19 685 kWh	6,307 c€/kWh	1 241,53 € 20,00 %
Electricité Heures Creuses Hiver	du 17/11/2019 au 31/12/2019	9 712 kWh	4,261 c€/kWh	413,83 € 20,00 %
Mécanisme de capacité Heures Pleines Hiver	du 17/11/2019 au 31/12/2019	19 685 kWh	1,020 c€/kWh	200,79 € 20,00 %
Option Energie renouvelable	du 17/11/2019 au 31/12/2019	29 397 kWh	0,025 c€/kWh	7,35 € 20,00 %
Annulation estimation facture n°10104380338 Heures Pleines Hiver	du 17/11/2019 au 17/12/2019	-16 039 kWh	6,307 c€/kWh	-1 011,58 € 20,00 %
Annulation estimation facture n°10104380338 Heures Creuses Hiver	du 17/11/2019 au 17/12/2019	-7 006 kWh	4,261 c€/kWh	-296,53 € 20,00 %
Annulation Estimation Mécanisme de capacité Heures Pleines Hiver	du 17/11/2019 au 17/12/2019	-16 039 kWh	1,020 c€/kWh	-163,60 € 20,00 %
Annulation estimation Option Energie renouvelable facture n°10104380338	du 17/11/2019 au 17/12/2019	-23 045 kWh	0,025 c€/kWh	-5,76 € 20,00 %

Utilisation du réseau de distribution et prestations techniques (identique pour l'ensemble des fournisseurs)		1 228,49 € HT		
Composante de gestion - Reprise	du 17/11/2019 au 16/12/2019	Quantité	Prix unitaire HT	Taux de TVA
Composante de gestion - Reprise	du 18/12/2019 au 16/01/2020			-14,82 € 20,00 %
Composante de gestion - Echu	du 17/11/2019 au 17/12/2019			-14,82 € 20,00 %
Composante de gestion - Echu	du 18/12/2019 au 31/12/2019	31.000 c.j	49,41 c€/c.j	15,32 € 20,00 %
Composante de gestion - Echoir	du 18/12/2019 au 16/01/2020	14.000 c.j	49,41 c€/c.j	6,92 € 20,00 %
Composante de comptage - Reprise	du 17/11/2019 au 16/12/2019	30.000 c.j	49,41 c€/c.j	14,82 € 20,00 %
Composante de comptage - Reprise	du 18/12/2019 au 16/01/2020			-34,95 € 20,00 %
Composante de comptage - Echu	du 17/11/2019 au 17/12/2019			-34,95 € 20,00 %
Composante de comptage - Echu	du 18/12/2019 au 31/12/2019	31.000 p.j	116,49 c€/p.j	36,11 € 20,00 %
Composante de comptage - Echoir	du 18/12/2019 au 16/01/2020	14.000 p.j	116,49 c€/p.j	16,31 € 20,00 %
Composante de soutirage fixe - Reprise	du 17/11/2019 au 16/12/2019	30.000 p.j	116,49 c€/p.j	34,95 € 20,00 %
Composante de soutirage fixe - Reprise	du 18/12/2019 au 16/01/2020	PS pondérée : 110 kW		-168,63 € 20,00 %
Composante de soutirage fixe - Echu	du 17/11/2019 au 17/12/2019	PS pondérée : 110 kW		-168,63 € 20,00 %
Composante de soutirage fixe - Echu	du 18/12/2019 au 31/12/2019	3406,590 kW	5,12 c€/kW	174,25 € 20,00 %
Composante de soutirage fixe - Echoir	du 18/12/2019 au 16/01/2020	1538,460 kW	5,12 c€/kW	78,89 € 20,00 %
Composante de soutirage Pointe	du 17/11/2019 au 17/12/2019	3296,700 kW	5,12 c€/kW	168,63 € 20,00 %
Composante de soutirage Heures Pleines Hiver	du 17/11/2019 au 17/12/2019	1795,000 kWh	4,27 c€/kWh	76,65 € 20,00 %
Composante de soutirage Heures Creuses Hiver	du 17/11/2019 au 17/12/2019	12828,000 kWh	4,27 c€/kWh	547,76 € 20,00 %
Composante de soutirage Pointe	du 18/12/2019 au 31/12/2019	7083,000 kWh	2,87 c€/kWh	203,28 € 20,00 %
Composante de soutirage Heures Pleines Hiver	du 18/12/2019 au 31/12/2019	1052,000 kWh	4,27 c€/kWh	44,92 € 20,00 %
Composante de soutirage Heures Creuses Hiver	du 18/12/2019 au 31/12/2019	4010,000 kWh	4,27 c€/kWh	171,23 € 20,00 %
Composante de soutirage Heures Pleines Hiver	du 18/12/2019 au 31/12/2019	2629,000 kWh	2,87 c€/kWh	75,45 € 20,00 %

Services		0,00 € HT	
E-Services (Espace client, Bilan annuel)	Assiette		Taux de TVA
			INCLUS

Taxes et contributions (identiques pour l'ensemble des fournisseurs)		191,49 € Hors TVA		
Contribution au Service Public de l'Electricité	Période	Assiette	Prix unitaire HorsTVA	Taux de TVA
Taxe Départementale sur la Conso Finale Electricité	du 17/11/2019 au 31/12/2019	6 352 kWh	2,250 c€/kWh	142,92 € 20,00 %
Taxe Communale sur la Conso Finale Electricité	du 17/11/2019 au 31/12/2019	6 352 kWh	0,10000 c€/kWh	6,35 € 20,00 %
Contribution Tarifaire d'Acheminement	du 17/11/2019 au 01/01/2020	6 352 kWh	0,20000 c€/kWh	12,70 € 20,00 %
		109,20	27,04 %	29,52 € 20,00 %

**SEMITOUR - LA JEMAYE**

Détail de votre facturation par site du 19/12/2018 n° 10087348890

Données contrat  
 Contrat Electricité Structuré  
 Réf. de votre contrat 1-6RON8CX  
 Prix non réglementés  
 Souscrit depuis le 14/08/2018  
 Venant à échéance le 31/12/2019  
 Groupe de sites : C5 BASE V2

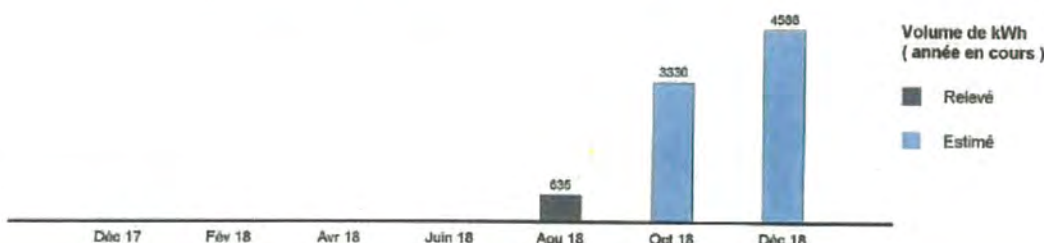
Données Point de Livraison  
 GRAND ETANG LA JEMAYE PONTEYRAUD  
 Réf Acheminement Electricité : 16231693133202  
 Code d'imputation : F10:Autre

Document à conserver 7...

**Urgence**

Dépannage Electricité Ene...  
 09 726 750 24 (service gratuit + pr...  
 ... le 01/01/2018  
 de sites : CA

Evolution de la consommation facturée en kWh



Total EDF Electricité				251,65 € HT	
Consommation (HT)	Période	Conso 4 588 kWh	Prix unitaire HT	251,65 €	Taux de TVA
Electricité Période unique	du 02/10/2018 au 03/12/2018	4 588 kWh	5,302 c€/kWh	243,26 €	20,00 %
Mécanisme de capacité Période unique	du 02/10/2018 au 03/12/2018	4 588 kWh	0,158 c€/kWh	7,25 €	20,00 %
Option Energie renouvelable	du 02/10/2018 au 03/12/2018	4 588 kWh	0,025 c€/kWh	1,15 €	20,00 %

Utilisation du réseau de distribution et prestations techniques (identique pour l'ensemble des fournisseurs)				201,99 € HT	
Composante fonction de l'électricité consommée	du 02/10/2018 au 04/12/2018	Quantité 4588 kWh	Prix unitaire HT 3,66 c€/kWh	167,92 €	Taux de TVA 20,00 %
Composante de Gestion	du 01/12/2018 au 01/02/2019	PS pondérée : 35,00 kW		1,98 €	5,50 %
Composante de Comptage	du 01/12/2018 au 01/02/2019	PS pondérée : 35,00 kW		3,30 €	5,50 %
Composante de Soutirage part fixe	du 01/12/2018 au 01/02/2019	PS pondérée : 35,00 kW		26,79 €	5,50 %

Services				0,00 € HT	
E-Services (Espace client, Bilan annuel, Auto-relevé)	Assiette			INCLUS	Taux de TVA

Taxes et contributions (identiques pour l'ensemble des fournisseurs)				153,73 €	Hors TVA
Contribution au Service Public de l'Electricité	du 02/10/2018 au 03/12/2018	Assiette 4 588 kWh	Prix unitaire HorsTVA 2,250 c€/kWh	103,23 €	Taux de TVA 20,00 %
Taxe Départementale sur la Conso Finale Electricité	du 02/10/2018 au 03/12/2018	4 588 kWh	0,300 c€/kWh	13,76 €	20,00 %
Taxe Communale sur la Conso Finale Electricité	du 02/10/2018 au 03/12/2018	4 588 kWh	0,600 c€/kWh	27,53 €	20,00 %
Contribution Tarifaire d'Acheminement		34,07	27,04 %	9,21 €	5,50 %

Total Hors TVA pour ce site				607,38 €	Hors TVA
TVA (identique pour l'ensemble des fournisseurs)	Assiette			116,20 €	
TVA à 5,50%				43,28 €	
TVA à 20,00%				564,10 €	
<b>Total TTC pour ce site</b>				<b>722,58 €</b>	<b>TTC</b>

Les montants de TVA et le montant TTC par site sont fournis à titre d'information. Seuls les montants figurant sur la première page font foi.

Données de comptage	
Identifiant de comptage : 171	Type de compteur : Compteur Bleu Electronique
Coefficient de lecture : 100	
Acheminement : BT inf 36 kVA courbe utilisation	
Puissance souscrite actuelle (kW ou kVA) : 36,00	

Index (relevés / estimés)	Index de début	Index de fin
Base	60334 le 02/10/2018	64622 le 04/12/2018

Les prochaines étapes  
 - Prochain relevé vers le 15/09/2019  
 - Auto-relevé permis du 06/02/2019 au 12/02/2019



**CAMPING ST ESTEPHE**

facturation par site du 17/01/2020 n° 10105892159

Données Point de Livraison  
 GRAND ETANG 24360 ST ESTEPHE  
 Réf Acheminement Electricité : 30001620698893  
 Code d'imputation : F9:Action économique

Facturé  
 -6RON8CX

01/2018  
 31/12/2019

9 / 26

Document à conserver 10 ans

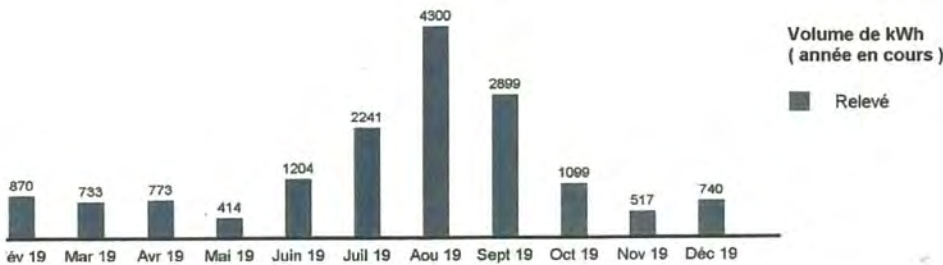
**Urgence**

Dépannage Electricité Enedis

0 811 882 200 Service 0,95 €/appel + prix appel

de la facture multisite le 31/12/2019  
 de ce contrat. Prise d'effet de la résiliation le 31/12/2019

**Evolution de la consommation facturée en kWh**



**ATIMENTS ST ESTEPHE**

facturation par site du 17/01/2020 n° 10105892159

Données Point de Livraison  
 GRAND ETANG 24360 ST ESTEPHE  
 Réf Acheminement Electricité : 30001620712435  
 Code d'imputation : F4:Sport et jeunesse

Facturé  
 -1-6RON8CX

01/01/2018  
 31/12/2019

7 / 26

Document à conserver 10 ans

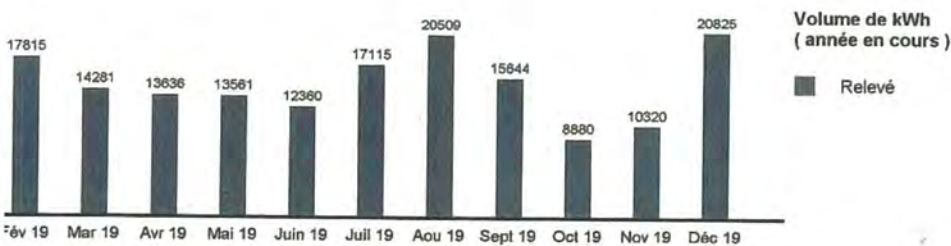
**Urgence**

Dépannage Electricité Enedis

0 811 882 200 Service 0,95 €/appel + prix appel

de la facture multisite le 31/12/2019  
 de ce contrat. Prise d'effet de la résiliation le 31/12/2019

**Evolution de la consommation facturée en kWh**

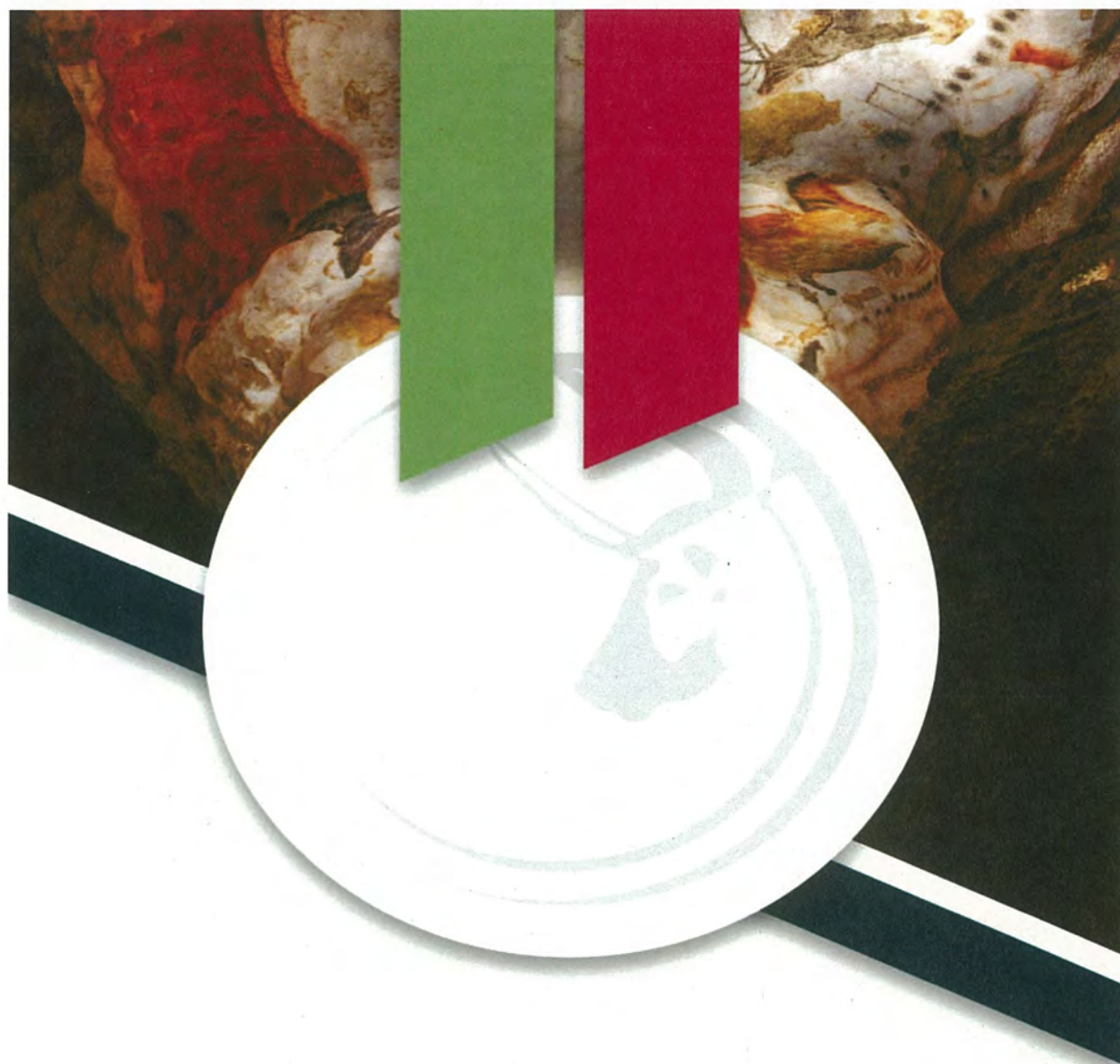


Bilan de la gestion des déchets  
 Pas de commentaires particuliers.

# RAPPORT ANNUEL 2019

CIAPML – LE THOT

---



# FRÉQUENTATION

## Répartition mensuelle des entrées

ETUDE ENTRÉES 2019 CIAPML	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL
Entrées Adultes	1913	5544	5986	22697	19146	20608	42594	65024	20918	16696	6716	5477	233319
Entrées Enfants	457	1556	843	6454	2274	1852	13878	20678	538	3798	1122	1022	54472
Total Individuels	2370	7100	6829	29151	21420	22460	56472	85702	21456	20494	7838	6499	287791
Groupes Adultes	118	240	525	1963	4754	5105	1511	1648	5548	2925	447	608	25392
GE+	4	157	348	888	446	560	210	95	124	174	214	195	3415
Groupes Enfants	52	309	1902	2029	3112	3059	620	277	1217	1841	1721	1432	17571
Total Groupes	174	706	2775	4880	8312	8724	2341	2020	6889	4940	2382	2235	46378
Gratuités	127	460	589	1529	1195	1278	2604	4679	654	1035	609	746	15505
													0
Total Entrées	2671	8266	10193	35560	30927	32462	61417	92401	28999	26469	10829	9480	349674
PAYANTS	2544	7806	9604	34031	29732	31184	58813	87722	28345	25434	10220	8734	334169

carte privilège CIAPML-THOT										1			1
carte privilège CIAPML			1	4	1	1	5	1	3	1	1	1	19

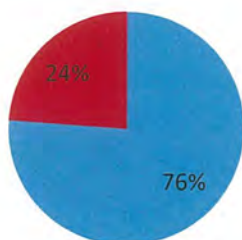
THOT 2019	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL
Entrées Adultes	304	1832	1259	6167	3665	2970	10276	15402	2330	2838	887	697	48627
Entrées Enfants	119	779	370	2879	1041	624	5026	6979	150	1400	318	214	19899
Total Individuels	423	2611	1629	9046	4706	3594	15302	22381	2480	4238	1205	911	68526
Groupes Adultes		7	34	194	162	165	42	59	228	21	30	36	978
GE+			63	183	77	123	2		35	5	28		516
Groupes Enfants		235	503	1229	1552	1974	346	93	617	649	706	167	8071
Total Groupes	0	242	600	1606	1791	2262	390	152	880	675	764	203	9565
Gratuités	41	247	173	811	500	504	1306	2216	190	430	176	97	6691
													0
Total Entrées	464	3100	2402	11463	6997	6360	16998	24749	3550	5343	2145	1211	84782

PAYANTS	423	2853	2229	10652	6497	5856	15692	22533	3360	4913	1969	1114	78091
---------	-----	------	------	-------	------	------	-------	-------	------	------	------	------	-------

carte privilège THOT							1		1	1	1		4
----------------------	--	--	--	--	--	--	---	--	---	---	---	--	---

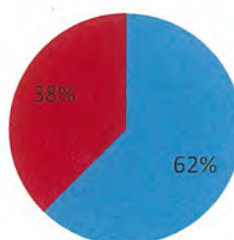
## Catégorie des visiteurs

### CIAPML



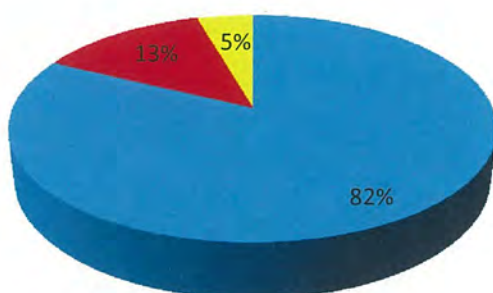
■ Adultes ■ Enfants

### LE THOT



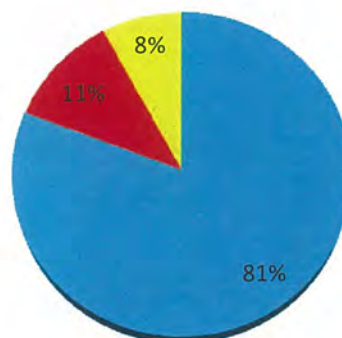
■ Adultes ■ Enfants

### CIAPML



■ Individuels ■ Groupes ■ Gratuits

### LE THOT



■ Individuels ■ Groupes ■ Gratuits

## Nombre d'abonnés

## Liste des événements accueillis

Journées Nationales de l'Archéologie (15 juin) au Thot

Journées Européennes du Patrimoine (21 & 22 septembre)

## Fermeture exceptionnelle

# *DONNÉES FINANCIÈRES*

# ANNEXE I

## Comptes de résultat au 31/12/2019

	CIAPML		Le Thot		Total	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Ventes de marchandises	1349048,51	1405123,83	107946,55	117960,10	1456995,06	1523083,93
Production vendue	5304062,23	4845880,01	570835,95	650589,34	5874898,18	5496469,35
Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres produits	25805,71	79629,72	29255,18	32415,95	55060,89	112045,67
<b>Total</b>	<b>6678916,45</b>	<b>6330633,56</b>	<b>708037,68</b>	<b>800965,39</b>	<b>7386954,13</b>	<b>7131598,95</b>
Achats consommés	707426,74	713741,87	53815,34	56898,60	761242,08	770640,47
Autres achats & charges ext.	1778805,87	1531022,32	120892,56	131813,46	1899698,43	1662835,78
<b>Total</b>	<b>2486232,61</b>	<b>2244764,19</b>	<b>174707,90</b>	<b>188712,06</b>	<b>2660940,51</b>	<b>2433476,25</b>
<b>Marge sur marchandises &amp; ch.ext.</b>	<b>4192683,84</b>	<b>4085869,37</b>	<b>533329,78</b>	<b>612253,33</b>	<b>4726013,62</b>	<b>4698122,70</b>
Impôts, taxes et vers. assim.	526270,15	329464,78	12735,37	14650,18	539005,52	344114,96
Salaires et charges	1896420,35	2342042,65	355032,85	342882,29	2251453,20	2684924,94
Amortissements et provisions	223561,57	211284,77	187138,49	180324,67	410700,06	391609,44
Autres charges	4617,07	-102,03	23,67	77,82	4640,74	-24,21
<b>Total</b>	<b>2650869,14</b>	<b>2882690,17</b>	<b>554930,38</b>	<b>537934,96</b>	<b>3205799,52</b>	<b>3420625,13</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>1541814,70</b>	<b>1203179,20</b>	<b>-21600,60</b>	<b>74318,37</b>	<b>1520214,10</b>	<b>1277497,57</b>
Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges financières	25880,97	29450,63	10771,95	12055,55	36652,92	41506,18
<b>Résultat financier</b>	<b>-25880,97</b>	<b>-29450,63</b>	<b>-10771,95</b>	<b>-12055,55</b>	<b>-36652,92</b>	<b>-41506,18</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>1515933,73</b>	<b>1173728,57</b>	<b>-32372,55</b>	<b>62262,82</b>	<b>1483561,18</b>	<b>1235991,39</b>
Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges exceptionnelles	1000,00	0,00	0,00	0,00	1000,00	0,00
<b>Résult.exceptionnel</b>	<b>-1000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-1000,00</b>	<b>0,00</b>
Répartition charges de structure	857912,40	569215,38	105248,51	80595,98	963160,91	649811,36
Impôts sur les bénéfices	-9720,00	-6480,00	0,00	0,00	-9720,00	-6480,00
<b>RESULTAT ANALYTIQUE</b>	<b>666741,33</b>	<b>610993,19</b>	<b>-137621,06</b>	<b>-18333,16</b>	<b>529120,27</b>	<b>592660,03</b>

## ANNEXE II

### Charges indirectes

Le montant des charges de structure à répartir sur l'ensemble des sites s'élève à 1.447.972,10 € pour 2019 (contre 993.131,24 en 2018).

### Modalités de calcul de la clé de répartition

Chaque section principale reçoit une quote-part de structure calculée à partir de quatre critères :

- Le chiffre d'affaires HT réalisé
- Le temps d'ouverture du site au cours de la saison
- La masse salariale
- Les dépenses de promotion et de communication

Pour chaque critère :

- Détermination dans un premier temps du poids relatif de chaque site à partir du rapport valeur du site / valeur totale
- Puis multiplication de ce rapport par le pourcentage attribué à ce critère (75 % pour le premier, 10 % pour les deux suivants et 5 % pour le dernier).

La somme des quatre valeurs ainsi déterminées donne la quote-part à imputer à chaque section principale.

	C.A. HT 75%		Durée saison 10%		Charges de personnel 10%		Promotion 5%		Prorata %	Valeur 1447972,10
	€	%	mois	%	€	%	€	%		
BIRON	326309	3,23	11	10,28	235729	6,20	28804	4,65	4,31	62358,81
BOURDEILLES	262492	2,60	11	10,28	132809	3,50	26447	4,27	3,54	51291,79
CADOUIN	239652	2,38	11	10,28	92338	2,43	18548	2,99	3,20	46367,87
CIAPML	6653111	65,94	12	11,21	1896420	49,92	455891	73,59	59,25	857912,41
LE THOT	678783	6,73	11	10,28	355033	9,34	32257	5,21	7,27	105248,51
LE GRAND ROC	299565	2,97	11	10,28	199975	5,26	34288	5,53	4,06	58758,34
SAINT-ESTEPHE	72268	0,72	2	1,87	36511	0,96	1101	0,18	0,83	12005,40
ROUFFIAC	466021	4,62	8	7,48	426680	11,23	11169	1,80	5,43	78554,11
LA JEMAYE	7000	0,07	1	0,93	0	0,00	1002	0,16	0,15	2223,80
LASCAUX II	913076	9,05	11	10,28	376946	9,92	8972	1,45	8,88	128581,25
CHALET & M.H.	116474	1,15	3	2,80	7756	0,20	568	0,09	1,17	16958,57
POLE INTERPRET. PREHIST.	45829	0,45	12	11,21	27339	0,72	258	0,04	1,54	22243,92
GURSON	8696	0,09	3	2,80	11681	0,31	226	0,04	0,38	5467,33
TOTAL	10089274	100,00	107	100,00	3799217	100,00	619531	100,00	100,00	1447972,10

## ANNEXE III

### Méthodes et éléments de calcul

#### Principes généraux

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par l'article 121-1 et 121-2 et suivants du Plan comptable général 2014.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux dispositions du Code de Commerce, du décret comptable du 29/11/1983 ainsi que des règlements ANC 2014-03 relatifs à la réécriture du Plan comptable général applicables à la clôture de l'exercice.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La loi comptable du 30 avril 1983 et son décret d'application n° 83-1020 du 29 novembre 1983 s'appliquent de plein droit aux Sociétés d'Economie Mixte régies par la loi du 7 juillet 1983.

#### Présentation des comptes

La société n'établit qu'un bilan mais autant de comptes de résultat que de sites gérés regroupés ensuite par contrat puis dans un compte de résultat global.

#### Règles de comptabilisation

Tout site géré, y compris le siège social, enregistre l'ensemble des produits et des charges qui lui sont directement affectables : chiffre d'affaires, frais de fonctionnement, impôts et taxes, charges de personnel, dotations aux amortissements... Ainsi, chaque pièce comptable comporte une ventilation analytique par site en pourcentage ou en montant.

#### Redevance à payer au délégant

En contrepartie de la mise à disposition des deux sites et de l'ensemble de leurs équipements, le délégataire verse au délégant une redevance variable annuelle fixée à 2 % du chiffre d'affaires total HT, soit :

	CA HT	Redevance variable
CIAPML	6 653 110,74	133 062,21
LE THOT	678 782,50	13 575,65
	<b>7 331 893,24</b>	<b>146 637,86</b>

(S'ajoute à ces montants dans le compte de résultat global la quote-part de l'avance sur redevance de 2 000 000 € HT versée en 2015 pour un montant de 142 433 €)





## Evolution des postes de dépenses et recettes

### Produits

#### CIAPML

SEMITOUR PERIGORD

### Balance analytique par général

<b>Comptes généraux du</b>	705000	<b>au</b> 797000	<b>Axe</b>	ANALYTIQUE
<b>Sauf les généraux</b>			<b>Sous Plan 1 :</b>	ANALYTIQUE
<b>Type d'écritures</b>	Normal		<b>Sections de</b>	CIAPML000 <b>au</b> CIAPML000
<b>Nature des comptes</b>	<<Tous>>		<b>Sauf :</b>	
<b>Exercice</b>	En cours : 2019		<b>Sous Plan 2 :</b>	
<b>Dates comptables du</b>	01/01/2019	<b>au</b> 31/12/2019	<b>Sections de</b>	<b>au</b>
<b>Mode de sélection</b>	Comptes mouvementés sur la période		<b>Sauf :</b>	
<b>Devise</b>	<<Tous>> / Affichage en Euro		<b>Sous Plan 3 :</b>	
<b>Etablissement</b>	<<Tous>>		<b>Sections de</b>	<b>au</b>
			<b>Sauf :</b>	

Compte	Libellé	Solde du 01/01/2019 au 31/12/2019		Solde du 01/01/2018 au 31/12/2018	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
<b>CIAPML000</b>	<b>CIAPML</b>				
706100	DROITS D'ENTREE TVA 10%		5 172 541,88		4 676 616,54
706200	ACTIVITES ENCADREES		1 675,83		333,34
706370	LOC.SALLES/FONDS COMMERCE		108 200,00		148 765,87
707100	VENTES LIBRAIRIES TN		871 088,40		886 581,66
707110	VENTES LIBRAIRIES 5.50 %		454 371,04		483 890,19
707130	VENTES LIBRAIRIE 2.10 %		23 589,07		33 009,98
707200	VENTES BARS TN				1 642,00
708330	PREST ACCESS LOC TX REDUIT		165,00		
708800	AUTRES PROD.ACTI.ANNEXES				318,33
708820	REFACTURATIONS DE FRAIS		21 479,52		19 845,93
751100	REDEVANCES POUR MARQUES				2 000,00
758000	PRODUITS DIV.GESTION COUR		5 696,26		3 648,18
781500	REP/PROV. RISQ.& CH.EXPL.		12 000,00		
791000	TRANSF.CHARGES D'EXPLOIT.		8 109,45		73 981,54
<b>Total</b>	<b>CIAPML000 CIAPML</b>		<b>6 678 916,45</b>		<b>6 330 633,56</b>
	<b>Solde</b>		<b>6 678 916,45</b>		<b>6 330 633,56</b>
<b>Total général</b>			<b>6 678 916,45</b>		<b>6 330 633,56</b>
	<b>Solde</b>		<b>6 678 916,45</b>		<b>6 330 633,56</b>

# LE THOT

SEMITOUR PERIGORD

## Balance analytique par général

<b>Comptes généraux du</b>	705000	au	797000	<b>Axe</b>	ANALYTIQUE
<b>Sauf les généraux</b>				<b>Sous Plan 1 :</b>	ANALYTIQUE
<b>Type d'écritures</b>	Normal			<b>Sections de</b>	ADTHOT000 au ADTHOTTRA
<b>Nature des comptes</b>	<<Tous>>			<b>Sauf :</b>	
<b>Exercice</b>	En cours : 2019			<b>Sous Plan 2 :</b>	
<b>Dates comptables du</b>	01/01/2019	au	31/12/2019	<b>Sections de</b>	au
<b>Mode de sélection</b>	Comptes mouvementés sur la période			<b>Sauf :</b>	
<b>Devise</b>	<<Tous>> / Affichage en Euro			<b>Sous Plan 3 :</b>	
<b>Etablissement</b>	<<Tous>>			<b>Sections de</b>	au
				<b>Sauf :</b>	

Compte	Libellé	Solde du 01/01/2019 au 31/12/2019		Solde du 01/01/2018 au 31/12/2018	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
<b>ADTHOT001</b>	<b>AFF.DEPARTEMEN</b>				
706100	DROITS D'ENTREE TVA 10%		100 281,79		593 886,52
706101	ATELIERS SITES CULTURELS TVA 10%		8 798,96		56 702,82
706110	DROITS D'ENTREE TVA 5.50%		413 926,59		
706120	ATELIERS PARCS TVA 5.50%		47 769,21		
706200	ACTIVITES ENCADREES		59,40		
707100	VENTES LIBRAIRIES TN		71 190,27		75 372,54
707110	VENTES LIBRAIRIES 5,50 %		30 947,86		35 599,93
707130	VENTES LIBRAIRIE 2.10 %		485,42		911,30
707200	VENTES BARS TN		5 323,00		6 076,33
758000	PRODUITS DIV.GESTION COUR		162,80		156,88
781120	REP/AMORT.IMMOB.CORPOR.		29 092,38		29 092,40
791000	TRANSF.CHARGES D'EXPLOIT.				3 166,67
<b>Total</b>	<b>ADTHOT000 AFF.DEPARTEMENTAL LE THOT</b>		<b>708 037,68</b>		<b>800 965,39</b>
	<b>Solde</b>		<b>708 037,68</b>		<b>800 965,39</b>
<b>Total général</b>	<b>Solde</b>		<b>708 037,68</b>		<b>800 965,39</b>



# Charges

## CIAPML

SEMITOUR PERIGORD

### Balance analytique par général

Comptes généraux du	603700	au 699600	Axe	ANALYTIQUE
Sauf les généraux			Sous Plan 1 :	ANALYTIQUE
Type d'écritures	Normal		Sections de	CIAPML000 au CIAPML000
Nature des comptes	<<Tous>>		Sauf :	
Exercice	En cours : 2019		Sous Plan 2 :	
Dates comptables du	01/01/2019	au 31/12/2019	Sections de	au
Mode de sélection	Comptes mouvementés sur la période		Sauf :	
Devise	<<Tous>> / Affichage en Euro		Sous Plan 3 :	
Etablissement	<<Tous>>		Sections de	au
			Sauf :	

Compte	Libellé	Solde du 01/01/2019 au 31/12/2019		Solde du 01/01/2018 au 31/12/2018	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
CIAPML000	CIAPML				
603700	VARIAT.STOCKS LIBRAIRIE		69 988,47	37 051,90	
605000	ACH.MATERIEL ET TRAVAUX	9 500,00			
606113	CONSO ELECTRICITE	76 519,37		85 458,30	
606121	ABONNEMENT EAU	12 561,06		10 555,91	
606122	CONSOMMATIONS EAU	30 919,10		28 077,50	
606135	CARBURANT	898,56		1 109,39	
606300	FOURN.ENTRET.&PETIT EQUIP	87 371,37		62 036,59	
606400	FOURNIT.ADMINISTRATIVES	2 127,98		3 954,78	
606410	BILLETS D'ENTREE SITES	2 540,00		2 544,69	
607100	ACHATS LIBRAIRIE TN	400 137,19		352 753,75	
607110	ACHATS LIBRAIRIE 5,50 %	322 761,82		278 457,71	
607120	ACHATS LIBRAIRIE SANS TVA	20 615,68		12 668,76	
607130	ACHATS LIBRAIRIE 2,10 %	23 966,49		24 604,01	
608600	FRAIS ACCES/ACH.MAT.FOUR.	69 217,50		75 185,28	
608700	FRAIS ACCES/ACH.MDISES TN	4 842,05		4 638,65	
608702	FRAIS ACCES/ACH MDISES 5.5 %	5 035,03		3 540,39	
608703	FRAIS ACCES/ACH MDISES EXO	56,95		26,70	
609800	RRRO/ACH. NON AFFECTES		34,56		
611000	SOUS-TRAITANCE GENERALE	1 800,00			
613210	REDEVANCES	275 464,97		267 433,18	
613505	LOCATION VEHICULES	2 056,91		2 612,04	
613530	LOCATION MATERIEL BUREAU	1 944,00		1 944,00	
613550	LOCATIONS DIVERSES	34 588,56		360,06	
615200	ENTRET. BIENS IMMOBILIERS	153 239,68		147 871,35	
615500	ENTRET. BIENS MOBILIERS	253,08		426,34	

Compte	Libellé	Solde du 01/01/2019 au 31/12/2019		Solde du 01/01/2018 au 31/12/2018	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
615520	ENTRETIEN MAT.TRANSPORT	268,92		290,96	
615530	ENTRETIEN MAT.MOB.BUREAU	2 222,37		2 850,84	
615560	BLANCHISSERIE			16,30	
615600	MAINTENANCE INFORMATIQUE	90 667,25		87 358,39	
615610	MAINTENANCE MATERIELS	12 579,44		1 865,00	
615620	MAINTENANCE IMMEUBLE	70 486,94		54 808,86	
616000	PRIMES ASSURANCES	1 120,30		25 239,42	
618100	DOCUMENTATION GENERALE	3,00		264,51	
621400	PERSONNEL DETACHE OU PRETE	19 860,00		10 100,00	
622200	COMMIS&COURT.S/VENTES	175,53		792,00	
622600	HONORAIRES	50 474,64		35 271,16	
622700	FRAIS ACTES & CONTENTIEUX	2 679,54			
623100	ANNONCES ET INSERTIONS	251 625,90		158 432,17	
623300	FOIRES ET EXPOSITIONS	111 605,24		65 879,32	
623400	CADEAUX A LA CLIENTELE	5 048,91		2 288,54	
623600	CATALOGUES ET IMPRIMES	20 256,66		12 875,18	
623700	PUBLICATIONS	17 443,61		10 842,12	
623800	POURBOIRES DONS COURANTS	16 200,00		10 800,00	
624100	TRANSPORTS S/ACHATS	1 110,73		385,22	
624800	TRANSPORTS DIVERS	16 474,88		24 699,97	
625100	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	7 722,34		7 600,23	
625600	MISSIONS / REPAS	28 264,80		17 724,31	
625700	RECEPTIONS	9 824,22		6 053,71	
626000	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENTS	4 213,74		1 367,89	
626100	FRAIS DE TELEPHONE	54 840,32		54 237,66	
627500	SERVICES BANCAIRES	13 254,66		13 006,89	
627800	AUTR.FRAIS /PRESTAT.SERV.	5 590,02		2 325,55	
628100	COTISATIONS	6 116,20		2 990,43	
628300	AUTRES CHARGES EXTERNES			207,00	
628310	GARDIENNAGE	197 708,13		230 879,28	
632500	CH. FISCALES/CONGES PAYES		16,00		314,00
633300	PART.FORM.CONTINUE(ORGAN.	23 599,05		41 837,02	
633399	REPART. ANALYT. CH.FISCAL	4 041,10			906,06
633400	PARTICIP.EFFORT CONSTRUCT	5 504,00		7 235,28	
633500	VERSENT.LIBE.TAXE APPRENT			10 932,54	
635110	CFE & CVAE	107 683,00			
635120	TAXES FONCIERES	312 653,00		197 175,00	



Compte	Libellé	Solde du 01/01/2019 au 31/12/2019		Solde du 01/01/2018 au 31/12/2018	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
635130	AUTRES IMPOTS LOCAUX	72 806,00		73 328,00	
635400	DROITS D'ENREGIST.&TIMBRE			177,00	
641100	SALAIRES APPOINT.COMMIS.	1 143 301,23		1 507 170,64	
641110	PRIME D'ANCIENNETE	16 536,54		20 881,64	
641120	DIMANCHES ET JOURS FERIES	9 141,88		18 359,10	
641140	HEURES SUPPLEMENTAIRES	1 263,81		3 678,03	
641200	CONGES PAYES	49 228,28		42 372,32	
641300	PRIMES ET GRATIFICATIONS	16 990,00		51 102,00	
641400	INDEMNITES & AVANTAGES DIVERS	11 555,66		1 938,86	
641410	INDEMNITES MALADIE & PREVOYANCE		2 588,81	4 662,84	
641599	REPART. ANALYT. SALAIRES	219 172,74		160 739,61	
645100	COTISATIONS A L'URSSAF	190 994,30		289 830,99	
645200	COTIS.MUT.PREVOY. C & NC	69 355,49		91 093,57	
645300	COTIS.RETRAITE C & NC	35 809,33		96 592,19	
645500	CH. SOCIALES/CONGES PAYES		1 897,00		1 775,00
645899	REPART.ANALYT.CH.SOCIALES	92 128,19		84 395,54	
647200	VERSEMENTS AU C.E.	4 987,00		6 305,00	
647400	AUTRES CHARGES DE PERSONNN	35 904,90		50 762,00	
647500	MEDECINE DU TRAVAIL PHARM	4 536,81		4 676,32	
648900	CICE				90 743,00
651000	REDEVANCES BREVETS LICEN.	4 250,00			
654000	PERTES S/CREANCES IRREC.			753,45	
658000	CHARGES DIV.GEST.COURANTE	105,90			
658100	DIFFERENCES DE CAISSE	261,17			855,48
661160	INTERETS EMPRUNTS &DETTES	25 829,32		29 434,55	
661600	INTERETS BANCAIRES &S/ESC	0,55		6,78	
661800	INTERETS AUTRES DETTES	51,10		9,30	
671200	PENALITES ET AMENDES	1 000,00			
681110	DOT.AMORT.LOGICIELS	70 165,07		70 067,90	
681120	DOT.AMORT.IMMO.CORPOR.	153 396,50		129 216,87	
681500	DOT.PROV.CHAR.EX.(CONG.PA			12 000,00	
695000	IMPOTS S/LES BENEFICES		9 720,00		6 480,00
699000	REPARTITION CH. STRUCTURE	857 912,40		569 215,38	
<b>Total</b>	<b>CIAPML000 CIAPML</b>	<b>6 096 419,96</b>	<b>84 244,84</b>	<b>5 820 713,91</b>	<b>101 073,54</b>
	<i>Solde</i>	<b>6 012 175,12</b>		<b>5 719 640,37</b>	
<b>Total général</b>		<b>6 096 419,96</b>	<b>84 244,84</b>	<b>5 820 713,91</b>	<b>101 073,54</b>
	<i>Solde</i>	<b>6 012 175,12</b>		<b>5 719 640,37</b>	

<b>Balance analytique par général</b>
---------------------------------------

Comptes généraux du	603700	au 699600	Axe	ANALYTIQUE
Sauf les généraux			Sous Plan 1 :	ANALYTIQUE
Type d'écritures	Normal		Sections de	ADTHOT000 au ADTHOTTRA
Nature des comptes	<<Tous>>		Sauf :	
Exercice	En cours : 2019		Sous Plan 2 :	
Dates comptables du	01/01/2019	au 31/12/2019	Sections de	au
Mode de sélection	Comptes mouvementés sur la période		Sauf :	
Devise	<<Tous>> / Affichage en Euro		Sous Plan 3 :	
Etablissement	<<Tous>>		Sections de	au
			Sauf :	

Compte	Libellé	Solde du 01/01/2019 au 31/12/2019		Solde du 01/01/2018 au 31/12/2018	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
<b>ADTHOT000</b>	<b>AFF.DEPARTEMEN'</b>				
603700	VARIAT.STOCKS LIBRAIRIE	2 626,20		6 980,16	
606113	CONSO ELECTRICITE	4 046,38		4 181,88	
606121	ABONNEMENT EAU	353,44		456,29	
606122	CONSOMMATIONS EAU	2 216,77		1 915,75	
606135	CARBURANT	1 204,47		844,55	
606150	FOURN.NON STOCK.(COMB.CHA	3 701,20		3 216,00	
606300	FOURN.ENTRET.&PETIT EQUIP	12 151,95		9 798,09	
606400	FOURNIT.ADMINISTRATIVES	146,91		950,48	
606410	BILLETS D'ENTREE SITES	640,00		645,23	
606810	ALIMENTS ANIMAUX	16 875,43		17 485,56	
607100	ACHATS LIBRAIRIE TN	25 564,18		26 053,65	
607110	ACHATS LIBRAIRIE 5,50 %	21 346,55		18 262,19	
607120	ACHATS LIBRAIRIE SANS TVA	3 253,18		4 547,94	
607130	ACHATS LIBRAIRIE 2,10 %	255,04		656,74	
608600	FRAIS ACCES/ACH.MAT.FOUR.	5 192,46		5 279,99	
608700	FRAIS ACCES/ACH.MDISES TN	273,03		77,09	
608702	FRAIS ACCES/ACH MDISES 5.5 %	477,76		312,83	
608703	FRAIS ACCES/ACH MDISES EXO	19,40		8,00	
612200	CREDIT-BAIL MOBILIER			2 769,69	
613200	LOCATIONS IMMOBILIERES			748,15	
613210	REDEVANCES	13 576,03		15 370,81	
613505	LOCATION VEHICULES			313,29	
613530	LOCATION MATERIEL BUREAU	1 133,88		1 133,88	
613550	LOCATIONS DIVERSES	120,00			
615200	ENTRET. BIENS IMMOBILIERS	7 044,12		9 725,41	

Compte	Libellé	Solde du 01/01/2019 au 31/12/2019		Solde du 01/01/2018 au 31/12/2018	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
615500	ENTRET. BIENS MOBILIERS	3 072,40		2 253,72	
615520	ENTRETIEN MAT.TRANSPORT	427,29		174,39	
615530	ENTRETIEN MAT.MOB.BUREAU	143,66		62,61	
615600	MAINTENANCE INFORMATIQUE	3 776,90		3 159,47	
615610	MAINTENANCE MATERIELS	213,90		133,05	
615620	MAINTENANCE IMMEUBLE	2 245,20		2 033,20	
616000	PRIMES ASSURANCES	686,15		910,63	
618100	DOCUMENTATION GENERALE	18,96		24,00	
621400	PERSONNEL DETACHE OU PRETE			3 620,00	
622600	HONORAIRES	6 227,28		10 596,90	
622700	FRAIS ACTES & CONTENTIEUX	454,84			
623100	ANNONCES ET INSERTIONS	13 773,93		16 098,67	
623300	FOIRES ET EXPOSITIONS	500,28		266,44	
623400	CADEAUX A LA CLIENTELE	516,01			
623600	CATALOGUES ET IMPRIMES	8 996,99		8 313,32	
623700	PUBLICATIONS	1 969,94		483,60	
624100	TRANSPORTS S/ACHATS	42,00		63,53	
624800	TRANSPORTS DIVERS	263,62		1 247,98	
625100	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	330,47		618,04	
625600	MISSIONS / REPAS	2 013,32		200,26	
625700	RECEPTIONS	1 113,48		1 339,38	
626000	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENTS	354,86		131,15	
626100	FRAIS DE TELEPHONE	3 707,43		3 578,13	
627500	SERVICES BANCAIRES	411,42		583,07	
627800	AUTR.FRAIS /PRESTAT.SERV.	374,63		141,55	
628100	COTISATIONS	854,56		738,32	
628300	AUTRES CHARGES EXTERNES			207,00	
632500	CH. FISCALES/CONGES PAYES		214,00	173,00	
633300	PART.FORM.CONTINUE(ORGAN.	3 574,20		3 622,90	
633400	PARTICIP.EFFORT CONSTRUCT	1 191,51		1 105,29	
633500	VERSENT.LIBE.TAXE APPRENT			1 669,99	
635110	CFE & CVAE	3 071,00		3 101,00	
635120	TAXES FONCIERES	3 781,00		3 860,00	
635130	AUTRES IMPOTS LOCAUX	1 056,00		1 118,00	
635400	DROITS D'ENREGIST.&TIMBRE	275,66			
641100	SALAIRES APPOINT.COMMIS.	228 028,33		209 745,79	
641110	PRIME D'ANCIENNETE	17 292,04		18 509,54	

Compte	Libellé	Solde du 01/01/2019 au 31/12/2019		Solde du 01/01/2018 au 31/12/2018	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
641120	DIMANCHES ET JOURS FERIES	10 878,70		10 211,61	
641140	HEURES SUPPLEMENTAIRES	225,26			
641200	CONGES PAYES	7 012,25		5 216,53	
641300	PRIMES ET GRATIFICATIONS	3 630,00		8 225,00	
641400	INDEMNITES & AVANTAGES DIVERS	820,27		2 391,02	
641410	INDEMNITES MALADIE & PREVOYANCE		1 865,62		1 587,89
641599	REPART. ANALYT. SALAIRES			0,12	
645100	COTISATIONS A L'URSSAF	56 338,61		65 273,21	
645200	COTIS.MUT.PREVOY. C & NC	12 678,50		14 897,19	
645300	COTIS.RETRAITE C & NC	11 627,20		14 367,39	
645500	CH. SOCIALES/CONGES PAYES		681,00	510,00	
647200	VERSEMENTS AU C.E.	1 059,00		982,00	
647400	AUTRES CHARGES DE PERSONN	7 196,40		8 259,00	
647500	MEDECINE DU TRAVAIL PHARM	792,91		617,78	
648900	CICE				14 736,00
658100	DIFFERENCES DE CAISSE	23,67		77,82	
661160	INTERETS EMPRUNTS & DETTES	10 771,95		12 055,55	
681110	DOT.AMORT.LOGICIELS	1 638,71		1 638,71	
681120	DOT.AMORT.IMMO.CORPOR.	185 499,78		178 685,96	
699000	REPARTITION CH. STRUCTURE	105 248,51		80 595,98	
<b>Total</b>	<b>ADTHOT000 AFF.DEPARTEMENTAL LE THOT</b>	<b>848 419,36</b>	<b>2 760,62</b>	<b>835 622,44</b>	<b>16 323,89</b>
	<i>Solde</i>	<b>845 658,74</b>		<b>819 298,55</b>	
<b>Total général</b>		<b>848 419,36</b>	<b>2 760,62</b>	<b>835 622,44</b>	<b>16 323,89</b>
	<i>Solde</i>	<b>845 658,74</b>		<b>819 298,55</b>	



## Commentaires sur l'évolution des postes

### **CIAPML**

Le chiffre d'affaires augmente fortement en lien avec la nouvelle politique tarifaire ( 402 K€ HT ).

Les autres achats et charges externes progressent également de 248 K€ ; pour l'essentiel, il s'agit des dépenses de communication et de promotion et dans une moindre mesure des coûts de maintenance.

Les impôts et taxes accusent eux aussi une très forte hausse de 197 K€ toujours en raison de l'incidence sur la valeur locative taxable en matière de taxe foncière et de CFE du classement par l'Administration fiscale du bâtiment parmi les locaux exceptionnels. Ainsi , la taxe foncière passe de 270 503 € en 2018 à 385 459 € en 2019 suite à la fin de l'exonération de la part départementale et la réévaluation de la valeur locative. D'autre part, le premier avis d'imposition de CFE reçu cette année s'élève à 107 683 €.

Par contre , les dépenses de personnel diminuent de façon significative ( 446 K€ ) en raison des facteurs suivants :

- L'expérience acquise après deux années pleines d'exploitation du site,
- La gestion des effectifs au jour le jour avec pour conséquence une optimisation des temps de travail, des affectations et la création de synergies.

Ces économies ainsi que la croissance du chiffre d'affaires permettent une progression du résultat d'exploitation de 339 K€.

### **LE THOT**

La baisse du chiffre d'affaires de 90 K€ se répercute au niveau du résultat d'exploitation, les autres postes n'enregistrant aucune variation significative.

---

## **ANNEXE IV**

---

Variation du patrimoine immobilier

Néant

---

## **ANNEXE V**

---

Dépenses de renouvellement

Néant

---

## **ANNEXE VI**

---

Compte rendu de la situation des biens et immobilisations liés à l'environnement

Néant

---

## **ANNEXE VII**

---

Suivi programme contractuel d'investissements et renouvellement des biens

Investissements réalisés au cours de l'exercice

CIAPML

CIAPML

N° fiche	Libellé	Montant HT
950	APPAREILS PHOTO LASCAUX SESSIONS	3742,33
956	CAMERA DANS LE FAC-SIMILE	2163,00
962	ECRANS & BATTERIES CDV	12578,30
977	FILM MOTION DESIGN	4200,00
980	HP PROBOOK 645 G4 F. DOUCET	1052,84
982	PALANS ELECTRIQUES	2603,37
982	SIGNALETIQUE	4445,67
982	REPARATION & ADAPTATION DES PORTES	14161,97
982	PIECES DE RECHANGE POUR ASCENSEUR	3441,00
982	MATERIEL SSI	685,80
987	DESTRUCTEUR DE DOCUMENTS 2503 CF	598,98
988	PROGRAMMATION BISONS ADOSES	5640,00
988	ECRANS POUR EXPOSITIONS	6826,13
988	DISPOSITIF VOIX GUIDE SUR FM	7825,00
988	EQUIPEMENTS SCENOGRAPHIE	3290,81
990	VESTES & GILETS POUR LES MEDIATEURS	2149,85
1003	HP PROBOOK 455 G6	721,42
1005	MOBILIER POUR EXPOSITIONS	8091,88
1006	VIDEOPROJECTEUR PANASONIC	777,84
1024	ONDULEUR EATON 9SX	2200,06
1026	SYSTEME COMPLET AMPLIFIE L5PACK POWER	4719,86
	TRAVAUX VIDEO SURVEILLANCE & INCENDIE	-4949,85
	DEVELOPPEMENT DE LA POST VISITE	20625,00
	NOUVEAUX AUDIOGUIDES	29000,00
	VENTE EN LIGNE	26966,25
	<b>TOTAL</b>	<b>163557,51</b>

**LE THOT**

N° fiche	Libellé	Montant HT
972	TRAVAUX & EQUIPEMENTS PARCS	81331,82
984	RENOUVELLEMENT TABLETTES DE JEU	5165,00
986	SOUFFEUR A DOS HITACHI	537,50
995	EXTENSION PARKING	30202,00
999	APPLICATION SAFARI PREHISTORIQUE	36000,00
	CREATION AIRE DE JEUX	20000,00
	<b>TOTAL</b>	<b>173236,32</b>

Méthode de calcul de la charge économique imputée

Pas de commentaire

---

## ***ANNEXE VIII***

---

Autres dépenses de renouvellement

Néant

## ANNEXE IX

Comptes de résultat analytiques prévisionnels élaborés dans l'hypothèse d'une réouverture de ces sites seulement au 1<sup>er</sup> juillet 2020 sur la base d'un niveau d'activité réduit de 60 %.

Comptes de résultat prévisionnels au 31/12/2020						
	CIAPML		Le Thot		Total	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Ventes de marchandises	415000	1349049	35000	107947	450000	1456995
Production vendue	1705000	5304062	175000	570836	1880000	5874898
Subventions d'exploitation	0	0	0	0	0	0
Autres produits	5000	25806	5000	29255	10000	55061
<b>Total</b>	<b>2125000</b>	<b>6678916</b>	<b>215000</b>	<b>708038</b>	<b>2340000</b>	<b>7386954</b>
Achats consommés	217600	707427	17500	53815	235100	761242
Autres achats & charges ext.	1190000	1778806	85000	120893	1275000	1899698
<b>Total</b>	<b>1407600</b>	<b>2486233</b>	<b>102500</b>	<b>174708</b>	<b>1510100</b>	<b>2660941</b>
<b>Marge sur marchandises &amp; ch.ext.</b>	<b>717400</b>	<b>4192684</b>	<b>112500</b>	<b>533330</b>	<b>829900</b>	<b>4726014</b>
Impôts, taxes et vers. assim.	150000	526270	12000	12735	162000	539006
Salaires et charges	850000	1896420	237000	355033	1087000	2251453
Amortissements et provisions	150000	223562	185000	187138	335000	410700
Autres charges	0	4617	0	24	0	4641
<b>Total</b>	<b>1150000</b>	<b>2650869</b>	<b>434000</b>	<b>554930</b>	<b>1584000</b>	<b>3205800</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-432600</b>	<b>1541815</b>	<b>-321500</b>	<b>-21601</b>	<b>-754100</b>	<b>1520214</b>
Produits financiers	0	0	0	0	0	0
Charges financières	22000	25881	9000	10772	31000	36653
<b>Résultat financier</b>	<b>-22000</b>	<b>-25881</b>	<b>-9000</b>	<b>-10772</b>	<b>-31000</b>	<b>-36653</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-454600</b>	<b>1515934</b>	<b>-330500</b>	<b>-32373</b>	<b>-785100</b>	<b>1483561</b>
Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0
Charges exceptionnelles	0	1000	0	0	0	1000
<b>Résult.exceptionnel</b>	<b>0</b>	<b>-1000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-1000</b>
Répartition charges de structure	600000	857912	75000	105249	675000	963161
Impôts sur les bénéfices	-5000	-9720	0	0	-5000	-9720
<b>RESULTAT ANALYTIQUE</b>	<b>-1049600</b>	<b>666741</b>	<b>-405500</b>	<b>-137621</b>	<b>-1455100</b>	<b>529120</b>

# ANNEXE X

## Inventaire des biens

CIAPML

### Liste Immobilisations Existants fin d'exercice édition en Euro

Exercice : 31/12/2019

Compte	Plan	Base	Cumul N-1	Dotation	Cumul N	Value nette	Méthode	Durée	Taux	Coef Spécif	Nature UO	Total UO
N° : 440	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	Libellé2 :								
		FAMILLE : CI	VIDEOPROJECTEUR 5M X551 2000 LUMEN									
21000	comptable		1 254,00	1 254,00	1 254,00		dégressif fiscal	3,00	33,33 %	1,25		
	fiscal		1 254,00	1 254,00	1 254,00		dégressif fiscal	3,00	33,33 %	1,25		
N° : 753	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	Libellé2 :								
		FAMILLE : CI	2 TERMINAUX INVENTAIRE MEMOR X3 1D									
21000	comptable		505,30	457,20	117,27	674,47			5,00	20,00 %		
	fiscal		505,30	457,20	117,27	674,47			5,00	20,00 %		
N° : 766	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	Libellé2 :								
		FAMILLE : CI	HP ELITEBOOK 850 G2 8 3 TATION	G.C.								
21000	comptable		1 675,00	1 675,00	1 675,00		dégressif fiscal	3,00	33,33 %	1,25		
	fiscal		1 675,00	1 675,00	1 675,00		dégressif fiscal	3,00	33,33 %	1,25		
N° : 766	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	Libellé2 :								
		FAMILLE : CI	ACHAT NOM DE DOMAINE LASCAUX.NET									
20500	comptable		3 035,00	3 035,00	3 035,00		initial	3,00	30,33 %			
	fiscal		3 035,00	3 035,00	3 035,00		initial	3,00	30,33 %			
N° : 773	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	Libellé2 :								
		FAMILLE : CI	7 LICENCES GTS GESTION COMMERCIALE									
20200	comptable		17 242,56	13 444,50	3 443,52	10 081,02			5,00	20,00 %		
	fiscal		17 242,56	13 444,50	3 443,52	10 081,02			5,00	20,00 %		
N° : 773	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	Libellé2 :								
		FAMILLE : CI	6 IMPRIMANTES BILLETS BOGA DT230									
21000	comptable		0 130,00	3 502,57	013,50	4 475,57			10,00	10,00 %		
	fiscal		0 130,00	3 502,57	013,50	4 475,57			10,00	10,00 %		
N° : 817	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	Libellé2 :								
		FAMILLE : CI	4 HP PRODESK 4005FF A OEM OFFICE 2011									
21000	comptable		3 460,00	3 460,00	3 460,00		dégressif fiscal	3,00	33,33 %	1,25		
	fiscal		3 460,00	3 460,00	3 460,00		dégressif fiscal	3,00	33,33 %	1,25		
N° : 818	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	Libellé2 :								
		FAMILLE : CI	HP PRODESK 490 M & OEM OFFICE 2011									
21000	comptable		2 060,00	2 060,00	2 060,00		dégressif fiscal	3,00	33,33 %	1,25		
	fiscal		2 060,00	2 060,00	2 060,00		dégressif fiscal	3,00	33,33 %	1,25		
N° : 823	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	Libellé2 :								
		FAMILLE : CI	3 PLATEAUX POUR BUREAUX									
21000	comptable		2 270,10	608,43	227,01	831,31			10,00	10,00 %		
	fiscal		2 270,10	608,43	227,01	831,31			10,00	10,00 %		





Existants fin d'exercice :31/12/2019

Compte	Plan	Base	Cumul N-1	Dotation	Cumul N	Valeur nette	Methodo	Durée	Taux	Coef	Spécif	Nature UO	Total UO
Report de rupture : C / / /													
N°: 881	Ref 1:	Ref 2:	Libellé1:		Libellé2:								
		FAMILLE : CI	MICRO & LIAISON BILLETTERIE										
218300	comptable		3 785,07	2 484,54	1 301,43	3 785,07	dégressif fiscal	3,00	33,33 %	1,25			
	fiscal		3 785,07	2 484,54	1 301,43	3 785,07	dégressif fiscal	3,00	33,33 %	1,25			
N°: 882	Ref 1:	Ref 2:	Libellé1:		Libellé2:								
		FAMILLE : CI	DEFIBILATEUR										
210100	comptable		1 293,60	440,17	257,70	769,95	Indéfini	5,00	20,00 %				
	fiscal		1 293,60	440,17	257,70	769,95	Indéfini	5,00	20,00 %				
N°: 888	Ref 1:	Ref 2:	Libellé1:		Libellé2:								
		FAMILLE : CI	BUREAUX, MEUBLES & RAJONNAGES										
218400	comptable		58 144,82	10 050,42	6 814,46	16 090,09	Indéfini	10,00	10,00 %				
	fiscal		58 144,82	10 050,42	6 814,46	16 090,09	Indéfini	10,00	10,00 %				
N°: 887	Ref 1:	Ref 2:	Libellé1:		Libellé2:								
		FAMILLE : CI	AMENAGEMENT LOCALS OU PERSONNEL										
214900	comptable		16 842,00	2 741,24	1 584,21	4 335,48	Indéfini	10,00	10,00 %				
	fiscal		16 842,00	2 741,24	1 584,21	4 335,48	Indéfini	10,00	10,00 %				
N°: 889	Ref 1:	Ref 2:	Libellé1:		Libellé2:								
		FAMILLE : CI	IMPRIMANTE A4 COULEUR SHARP										
218300	comptable		1 050,00	734,23	355,77	1 050,00	dégressif fiscal	3,00	33,33 %	1,25			
	fiscal		1 050,00	734,23	355,77	1 050,00	dégressif fiscal	3,00	33,33 %	1,25			
N°: 883	Ref 1:	Ref 2:	Libellé1:		Libellé2:								
		FAMILLE : CI	TRADUCTION COM EN 7 LANGUES										
225000	comptable		103 104,63	26 060,59	10 816,45	43 012,64	Indéfini	10,00	10,00 %				
	fiscal		103 104,63	26 060,59	10 816,45	43 012,64	Indéfini	10,00	10,00 %				
N°: 884	Ref 1:	Ref 2:	Libellé1:		Libellé2:								
		FAMILLE : CI	SERVEUR VOCAL EN 5 LANGUES										
218300	comptable		2 061,00	1 347,00	693,10	2 061,00	dégressif fiscal	3,00	33,33 %	1,25			
	fiscal		2 061,00	1 347,00	693,10	2 061,00	dégressif fiscal	3,00	33,33 %	1,25			
N°: 895	Ref 1:	Ref 2:	Libellé1:		Libellé2:								
		FAMILLE : CI	4 PARASOLS PROXYTOR P5 QUATRO										
225000	comptable		10 704,20	2 697,00	1 820,43	4 546,29	Indéfini	10,00	10,00 %				
	fiscal		10 704,20	2 697,00	1 820,43	4 546,29	Indéfini	10,00	10,00 %				
N°: 897	Ref 1:	Ref 2:	Libellé1:		Libellé2:								
		FAMILLE : CI	AMENAGEMENT RESEAU ELECTRIQUE										
214500	comptable		17 464,82	1 624,05	1 457,38	3 082,33	Indéfini	12,50	0,33 %				
	fiscal		17 464,82	1 624,05	1 457,38	3 082,33	Indéfini	12,50	0,33 %				
N°: 903	Ref 1:	Ref 2:	Libellé1:		Libellé2:								
		FAMILLE : CI	3 HP PRODESK 400 & 2 TABLETTES										
218300	comptable		6 076,43	3 231,48	2 840,67	6 076,43	dégressif fiscal	3,00	33,33 %	1,25			
	fiscal		6 076,43	3 231,48	2 840,67	6 076,43	dégressif fiscal	3,00	33,33 %	1,25			

Existants fin d'exercice :31/12/2019

Compte	Plan	Base	Cumul N-1	Dotation	Cumul N	Valeur nette	Methodo	Durée	Taux	Coef	Spécif	Nature UO	Total UO
Report de rupture : C / / /													
N°: 908	Ref 1:	Ref 2:	Libellé1:		Libellé2:								
		FAMILLE : CI	AMENAGEMENTS DU CAFE LASCAUX										
214500	comptable		40 420,12	6 033,56	3 686,64	6 679,42	Indéfini	12,00	6,33 %				
	fiscal		40 420,12	6 033,56	3 686,64	6 679,42	Indéfini	12,00	6,33 %				
N°: 909	Ref 1:	Ref 2:	Libellé1:		Libellé2:								
		FAMILLE : CI	CREATION DE 7 MOULES ARTICLES LIBRI										
235000	comptable		6 000,00	2 744,00	1 000,00	4 704,00	Indéfini	5,00	20,00 %				
	fiscal		6 000,00	2 744,00	1 000,00	4 704,00	Indéfini	5,00	20,00 %				
N°: 910	Ref 1:	Ref 2:	Libellé1:		Libellé2:								
		FAMILLE : CI	PC PORTABLE OCUULUS, CASQUE & VALIS										
218300	comptable		6 023,33	3 568,63	2 069,70	6 023,33	dégressif fiscal	3,00	33,33 %	1,25			
	fiscal		6 023,33	3 568,63	2 069,70	6 023,33	dégressif fiscal	3,00	33,33 %	1,25			
N°: 914	Ref 1:	Ref 2:	Libellé1:		Libellé2:								
		FAMILLE : CI	8 CLOISONS MODULARES										
210400	comptable		16 763,12	2 079,19	1 679,31	4 655,60	Indéfini	10,00	10,00 %				
	fiscal		16 763,12	2 079,19	1 679,31	4 655,60	Indéfini	10,00	10,00 %				
N°: 916	Ref 1:	Ref 2:	Libellé1:		Libellé2:								
		FAMILLE : CI	VITRES, BATTERIES & CASQUES CDV										
218400	comptable		60 105,00	43 034,55	42 620,45	60 105,00	Indéfini	2,00	60,00 %				
	fiscal		60 105,00	43 034,55	42 620,45	60 105,00	Indéfini	2,00	60,00 %				
N°: 917	Ref 1:	Ref 2:	Libellé1:		Libellé2:								
		FAMILLE : CI	LICEICES GESTION DU PERSONNEL										
205000	comptable		6 006,00	2 366,32	2 330,00	4 095,32	Indéfini	3,00	30,30 %				
	fiscal		6 006,00	2 366,32	2 330,00	4 095,32	Indéfini	3,00	30,30 %				
N°: 918	Ref 1:	Ref 2:	Libellé1:		Libellé2:								
		FAMILLE : CI	POINTEUSE										
218300	comptable		3 065,00	1 600,00	1 464,43	3 065,00	dégressif fiscal	3,00	33,33 %	1,25			
	fiscal		3 065,00	1 600,00	1 464,43	3 065,00	dégressif fiscal	3,00	33,33 %	1,25			
N°: 919	Ref 1:	Ref 2:	Libellé1:		Libellé2:								
		FAMILLE : CI	ASPIRATEUR BASSIN PONDVAC 6										
215400	comptable		562,88	103,16	107,62	365,76	Indéfini	3,00	33,33 %				
	fiscal		562,88	103,16	107,62	365,76	Indéfini	3,00	33,33 %				
N°: 927	Ref 1:	Ref 2:	Libellé1:		Libellé2:								
		FAMILLE : CI	4 TPV IREC										
210300	comptable		16 304,55	2 200,30	3 260,01	5 521,21	Indéfini	5,00	20,50 %				
	fiscal		16 304,55	2 200,30	3 260,01	5 521,21	Indéfini	5,00	20,50 %				
N°: 928	Ref 1:	Ref 2:	Libellé1:		Libellé2:								
		FAMILLE : CI	OUTILLAGE										
218400	comptable		1 745,20	533,04	631,76	1 115,00	Indéfini	3,00	33,33 %				
	fiscal		1 745,20	533,04	631,76	1 115,00	Indéfini	3,00	33,33 %				

Existants fin d'exercice :31/12/2019

Compte	Plan	Base	Cumul N-1	Dotation	Cumul N	Valeur nette	Methode	Durée	Taux	Coef Spécif	Nature UO	Total UO
Report de rupture :												
C / / /												
N°: 930	Ref 1:	Ref 2: FAMILLE : CI	Libellé1: MODIFICATION SEUL PORTE LIVRAISONS	Libellé2:								
214000	comptable fiscal	600,00 600,00	46,01 46,01	60,00 60,00	173,61 125,61	074,10 074,10	linéaire linéaire	10,00	10,00 %			
N°: 931	Ref 1:	Ref 2: FAMILLE : CI	Libellé1: BARRIERE LEVANTE PARKING P2	Libellé2:								
214500	comptable fiscal	0 702,70 0 782,70	436,34 436,34	670,27 670,27	1 310,01 1 310,01	7 447,06 7 447,06	linéaire linéaire	10,00	10,00 %			
N°: 940	Ref 1:	Ref 2: FAMILLE : CI	Libellé1: CHARIOT MANUTENTION LIBRAIRIE	Libellé2:								
210400	comptable fiscal	0 290,00 0 290,00	717,71 717,71	1 050,00 1 050,00	2 375,71 2 375,71	0 914,29 0 914,29	linéaire linéaire	5,00	20,00 %			
N°: 950	Ref 1:	Ref 2: FAMILLE : CI	Libellé1: APPARELS PHOTO LASCAUX BESSONNS	Libellé2:								
210300	comptable fiscal	0 103,81 0 103,81	1 151,43 1 151,43	2 337,48 2 337,48	3 489,00 3 489,00	4 074,02 4 074,02	dégressif fiscal dégressif fiscal	4,00	25,00 %	1,25		
N°: 956	Ref 1:	Ref 2: FAMILLE : CI	Libellé1: CAMERA DANS LE FAC-SIMILE	Libellé2: DEMARCHE DE LA SECURITE								
215400	comptable fiscal	5 510,00 5 510,00	101,03 101,03	1 150,00 1 150,00	1 256,53 1 256,53	4 221,30 4 221,30	linéaire linéaire	5,00	20,00 %			
N°: 962	Ref 1:	Ref 2: FAMILLE : CI	Libellé1: ECRANS & BATTERIES CDV, SHUTTLE	Libellé2:								
215400	comptable fiscal	20 020,00 20 020,00	051,76 051,76	10 411,05 10 411,05	13 702,00 13 702,00	10 000,40 10 000,40	linéaire linéaire	2,00	50,00 %			
N°: 963	Ref 1:	Ref 2: FAMILLE : CI	Libellé1: POST-VISITE NUMERIQUE POUR EMPLOYES	Libellé2:								
220000	comptable fiscal	12 000,00 12 000,00	1 188,40 1 188,40	2 410,00 2 410,00	3 160,40 3 160,40	0 451,61 0 451,61	linéaire linéaire	5,00	20,00 %			
N°: 977	Ref 1:	Ref 2: FAMILLE : CI	Libellé1: FILM MOTION DESIGN	Libellé2:								
216000	comptable fiscal	4 200,00 4 200,00		724,03 724,03	724,03 724,03	3 475,07 3 475,07	linéaire linéaire	5,00	20,00 %			
N°: 980	Ref 1:	Ref 2: FAMILLE : CI	Libellé1: HP PROBOOK 645 G4 F. DOUCET	Libellé2:								
210300	comptable fiscal	1 052,04 1 052,04	402,13 402,13	402,13 402,13	402,13 402,13	050,71 050,71	dégressif fiscal dégressif fiscal	3,00	33,33 %	1,25		
N°: 982	Ref 1:	Ref 2: FAMILLE : CI	Libellé1: AMENAGEMENTS & EQUIPEMENTS DIVER	Libellé2:								
214500	comptable fiscal	20 337,01 20 337,01		1 054,07 1 054,07	1 054,07 1 054,07	23 050,04 23 050,04	linéaire linéaire	10,00	10,00 %			

Existants fin d'exercice :31/12/2019

Compte	Plan	Base	Cumul N-1	Dotation	Cumul N	Valeur nette	Methode	Durée	Taux	Coef Spécif	Nature UO	Total UO
Report de rupture :												
C / / /												
N°: 987	Ref 1:	Ref 2: FAMILLE : CI	Libellé1: DESTRUCTEUR DE DOCUMENTS 2500 CF	Libellé2:								
210300	comptable fiscal	500,00 500,00	168,70 168,70	150,00 150,00	150,00 150,00	413,00 413,00	dégressif fiscal dégressif fiscal	4,00	25,00 %	1,25		
N°: 993	Ref 1:	Ref 2: FAMILLE : CI	Libellé1: EXPERIEMENTS SCENOGRAPHIQUES	Libellé2:								
210300	comptable fiscal	23 501,04 23 501,04	0 705,24 0 705,24	0 705,24 0 705,24	0 705,24 0 705,24	10 020,70 10 020,70	dégressif fiscal dégressif fiscal	4,00	25,00 %	1,25		
N°: 990	Ref 1:	Ref 2: FAMILLE : CI	Libellé1: VESTES & OILETS POUR LES MEDICATEURS	Libellé2:								
210400	comptable fiscal	2 140,00 2 140,00		374,00 374,00	374,00 374,00	1 766,00 1 766,00	linéaire linéaire	5,00	20,00 %			
N°: 1 000	Ref 1:	Ref 2: FAMILLE : CI	Libellé1: HP PROBOOK 456 G1	Libellé2:								
210300	comptable fiscal	721,42 721,42	150,00 150,00	150,00 150,00	150,00 150,00	071,12 071,12	dégressif fiscal dégressif fiscal	3,00	33,33 %	1,25		
N°: 1 005	Ref 1:	Ref 2: FAMILLE : CI	Libellé1: MOBILIER POUR EXPOSITIONS	Libellé2:								
210400	comptable fiscal	0 091,00 0 091,00	091,22 091,22	091,22 091,22	091,22 091,22	7 200,00 7 200,00	linéaire linéaire	5,00	20,00 %			
N°: 1 008	Ref 1:	Ref 2: FAMILLE : CI	Libellé1: VIDEOPROJECTEUR PANASONIC	Libellé2:								
210300	comptable fiscal	777,04 777,04	00,77 00,77	00,77 00,77	00,77 00,77	717,07 717,07	dégressif fiscal dégressif fiscal	4,00	25,00 %	1,25		
N°: 1 010	Ref 1:	Ref 2: FAMILLE : CI	Libellé1: ONDULEUR Eaton ESX	Libellé2:								
210300	comptable fiscal	2 200,00 2 200,00	70,00 70,00	70,00 70,00	70,00 70,00	2 123,07 2 123,07	dégressif fiscal dégressif fiscal	3,00	33,33 %	1,25		
N°: 1 026	Ref 1:	Ref 2: FAMILLE : CI	Libellé1: SYSTEME COMPLET AMPLIFIER LEPAACK PC	Libellé2:								
215400	comptable fiscal	4 710,00 4 710,00		113,70 113,70	113,70 113,70	4 000,07 4 000,07	linéaire linéaire	5,00	20,00 %			
* FAMILLE CI CHAPAR	comptable fiscal	1 105 920,77 1 105 920,77	339 653,41 339 651,00	223 551,67 223 573,09	503 224,98 503 224,98	543 695,79 543 695,79						

**Existants fin d'exercice :31/12/2019**

Compte	Plan	Base	Cumul N-1	Dotation	Cumul N	Valeur nette	Methode	Duree	Taux	Coef. Spécif.	Nature UO	Total UO
--------	------	------	-----------	----------	---------	--------------	---------	-------	------	---------------	-----------	----------

Raport de rupture :

C / / /

Total général	comptable	1 106 820,77	339 883,41	223 561,57	683 224,98	543 896,79						
	fiscal	1 106 820,77	339 661,83	223 570,08	683 224,98	543 695,79						

**Liste Immobilisations  
Existants fin d'exercice  
édition en Euro**

**Exercice : 31/12/2019**

Compte	Plan	Basc	Cumul N-1	Dotation	Cumul N	Valeur nette	Méthode	Durée	Taux	Coef	Spécif	Nature UO	Total UO
N° : 190	Ref 1 :	Ref 2 : 2350000000	Libelle1 : FILETS DE PROTECTION		Libelle2 :							Date entrée : 01/07/1998	Date service : 01/07/1998
		FAMILLE : TH											
225000	comptable	618,17	618,17	618,17	618,17	618,17	linéaire	5,00	20,00 %				
	fiscal	618,17	618,17	618,17	618,17	618,17	linéaire	5,00	20,00 %				
N° : 205	Ref 1 :	Ref 2 : 2350000000	Libelle1 : MODULE MOBILE D'ART PAIRE		Libelle2 :							Date entrée : 01/04/1999	Date service : 01/04/1999
		FAMILLE : TH											
225000	comptable	6 402,80	6 402,80	6 402,80	6 402,80	6 402,80	linéaire	5,00	20,00 %				
	fiscal	6 402,80	6 402,80	6 402,80	6 402,80	6 402,80	linéaire	5,00	20,00 %				
N° : 219	Ref 1 :	Ref 2 : 2350000000	Libelle1 : AMENAGEMENT DE SCENES		Libelle2 :							Date entrée : 12/02/1999	Date service : 12/02/1999
		FAMILLE : TH											
225000	comptable	305,60	305,60	305,60	305,60	305,60	non amortissable		0,00 %				
	fiscal	305,60	305,60	305,60	305,60	305,60	non amortissable		0,00 %				
N° : 226	Ref 1 :	Ref 2 : 2350000000	Libelle1 : REALISATION D'UN ROCHER		Libelle2 :							Date entrée : 09/05/1998	Date service : 09/05/1998
		FAMILLE : TH											
225000	comptable	7 038,99	7 038,99	7 038,99	7 038,99	7 038,99	linéaire	10,00	10,00 %				
	fiscal	7 038,99	7 038,99	7 038,99	7 038,99	7 038,99	linéaire	10,00	10,00 %				
N° : 231	Ref 1 :	Ref 2 : 2350000000	Libelle1 : MODULE D'ART PARIETAL		Libelle2 :							Date entrée : 20/03/1999	Date service : 20/03/1999
		FAMILLE : TH											
225000	comptable	17 260,60	17 260,60	17 260,60	17 260,60	17 260,60	non amortissable		0,00 %				
	fiscal	17 260,60	17 260,60	17 260,60	17 260,60	17 260,60	non amortissable		0,00 %				
N° : 233	Ref 1 :	Ref 2 : 2350000000	Libelle1 : EXTENSION DU PARC		Libelle2 :							Date entrée : 31/03/1999	Date service : 31/03/1999
		FAMILLE : TH											
225000	comptable	30 312,07	30 312,07	30 312,07	30 312,07	30 312,07	non amortissable		0,00 %				
	fiscal	30 312,07	30 312,07	30 312,07	30 312,07	30 312,07	non amortissable		0,00 %				
N° : 264	Ref 1 :	Ref 2 : 2350000000	Libelle1 : CDRAPEAUX & PERSONNAGES		Libelle2 :							Date entrée : 15/04/2000	Date service : 15/04/2000
		FAMILLE : TH											
225000	comptable	5 831,17	5 831,17	5 831,17	5 831,17	5 831,17	linéaire	10,00	10,00 %				
	fiscal	5 831,17	5 831,17	5 831,17	5 831,17	5 831,17	linéaire	10,00	10,00 %				
N° : 265	Ref 1 :	Ref 2 : 2350000000	Libelle1 : 10 BANCS & 3 TABLES		Libelle2 :							Date entrée : 01/07/2000	Date service : 01/07/2000
		FAMILLE : TH											
225000	comptable	3 476,64	3 476,64	3 476,64	3 476,64	3 476,64	non amortissable		0,00 %				
	fiscal	3 476,64	3 476,64	3 476,64	3 476,64	3 476,64	non amortissable		0,00 %				
N° : 266	Ref 1 :	Ref 2 : 2350000000	Libelle1 : PARCS CHAÎNES/CHEVREUILS		Libelle2 :							Date entrée : 01/04/2000	Date service : 01/04/2000
		FAMILLE : TH											
225000	comptable	2 896,51	2 896,51	2 896,51	2 896,51	2 896,51	non amortissable		0,00 %				
	fiscal	2 896,51	2 896,51	2 896,51	2 896,51	2 896,51	non amortissable		0,00 %				

**Existants fin d'exercice :31/12/2019**

Compte	Plan	Basc	Cumul N-1	Dotation	Cumul N	Valeur nette	Méthode	Durée	Taux	Coef	Spécif	Nature UO	Total UO
<b>Report de rupture :</b>													TH / /
N° : 267	Ref 1 :	Ref 2 : 2350000000	Libelle1 : MODULE DE FOUILLES		Libelle2 :							Date entrée : 30/09/2000	Date service : 30/09/2000
		FAMILLE : TH											
225000	comptable	4 823,32	4 823,32	4 823,32	4 823,32	4 823,32	non amortissable		0,00 %				
	fiscal	4 823,32	4 823,32	4 823,32	4 823,32	4 823,32	non amortissable		0,00 %				
N° : 294	Ref 1 :	Ref 2 : 2350000000	Libelle1 : ANTHRAÇ. SCENE DU MUSÉE		Libelle2 :							Date entrée : 01/07/2001	Date service : 01/07/2001
		FAMILLE : TH											
225000	comptable	13 483,15	13 483,15	13 483,15	13 483,15	13 483,15	non amortissable		0,00 %				
	fiscal	13 483,15	13 483,15	13 483,15	13 483,15	13 483,15	non amortissable		0,00 %				
N° : 314	Ref 1 :	Ref 2 : 2350000000	Libelle1 : EXTENSION PARC ANTHRALIER		Libelle2 :							Date entrée : 01/07/2002	Date service : 01/07/2002
		FAMILLE : TH											
225000	comptable	16 431,51	16 431,51	16 431,51	16 431,51	16 431,51	non amortissable		0,00 %				
	fiscal	16 431,51	16 431,51	16 431,51	16 431,51	16 431,51	non amortissable		0,00 %				
N° : 315	Ref 1 :	Ref 2 : 2350000000	Libelle1 : VIDEOPROJECTEUR MEC 817		Libelle2 :							Date entrée : 02/05/2003	Date service : 02/05/2003
		FAMILLE : TH											
225000	comptable	8 155,00	8 155,00	8 155,00	8 155,00	8 155,00	linéaire	4,00	25,00 %				
	fiscal	8 155,00	8 155,00	8 155,00	8 155,00	8 155,00	linéaire	4,00	25,00 %				
N° : 324	Ref 1 :	Ref 2 : 2350000000	Libelle1 : EXTENSION DU BIER D'ART		Libelle2 :							Date entrée : 15/05/2003	Date service : 15/05/2003
		FAMILLE : TH											
225000	comptable	22 477,37	22 477,37	22 477,37	22 477,37	22 477,37	linéaire	7,17	13,00 %				
	fiscal	22 477,37	22 477,37	22 477,37	22 477,37	22 477,37	linéaire	7,17	13,00 %				
N° : 325	Ref 1 :	Ref 2 : 2350000000	Libelle1 : BLOCS DE SECOURS & ALARME		Libelle2 :							Date entrée : 01/02/2003	Date service : 01/02/2003
		FAMILLE : TH											
225000	comptable	4 290,78	4 290,78	4 290,78	4 290,78	4 290,78	non amortissable		0,00 %				
	fiscal	4 290,78	4 290,78	4 290,78	4 290,78	4 290,78	non amortissable		0,00 %				
N° : 342	Ref 1 :	Ref 2 : 2350000000	Libelle1 : CLOTURE PARC AUN AUROCHES		Libelle2 :							Date entrée : 12/05/2003	Date service : 12/05/2003
		FAMILLE : TH											
225000	comptable	8 978,01	8 978,01	8 978,01	8 978,01	8 978,01	linéaire	7,00	14,12 %				
	fiscal	8 978,01	8 978,01	8 978,01	8 978,01	8 978,01	linéaire	7,00	14,12 %				
N° : 356	Ref 1 :	Ref 2 : 2350000000	Libelle1 : AUROCH NATURALISE PNEUMERT		Libelle2 :							Date entrée : 05/09/2004	Date service : 05/09/2004
		FAMILLE : TH											
225000	comptable	5 100,40	5 100,40	5 100,40	5 100,40	5 100,40	linéaire	6,50	16,50 %				
	fiscal	5 100,40	5 100,40	5 100,40	5 100,40	5 100,40	linéaire	6,50	16,50 %				
N° : 362	Ref 1 :	Ref 2 : 2350000000	Libelle1 : ECLAIRAGE MUSÉE		Libelle2 :							Date entrée : 01/07/2004	Date service : 01/07/2004
		FAMILLE : TH											
225000	comptable	704,73	704,73	704,73	704,73	704,73	linéaire	6,50	15,28 %				
	fiscal	704,73	704,73	704,73	704,73	704,73	linéaire	6,50	15,28 %				
N° : 368	Ref 1 :	Ref 2 : 2350000000	Libelle1 : AMENAGEMENTS DU MUSÉE		Libelle2 :							Date entrée : 15/04/2006	Date service : 15/04/2006
		FAMILLE : TH											
225000	comptable	72 749,23	72 749,23	72 749,23	72 749,23	72 749,23	linéaire	5,17	10,35 %				
	fiscal	72 749,23	72 749,23	72 749,23	72 749,23	72 749,23	linéaire	5,17	10,35 %				

**Existants fin d'exercice :31/12/2019**

Compte	Plan	Base	Cumul N-1	Dotations	Cumul N	Valeur nette	Methode	Durée	Taux	Coef Spécif	Nature UO	Total UO
<b>Report de rupture :</b>												
<b>TH / / /</b>												
N° : 397	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :		Libellé2 :						Date entrée :	Date service :
225000	FAMILLE TH	FAMILLE TH	ABRI CERVIDES & GRILLAGE								30/06/2008	30/06/2008
	comptable	comptable	8 602,00	8 602,00	8 602,00		Intéressé	5,00	20,00 %			
	fiscal	fiscal	8 602,00	8 602,00	8 602,00		Intéressé	5,00	20,00 %			
N° : 495	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :		Libellé2 :						Date entrée :	Date service :
225000	FAMILLE TH	FAMILLE TH	AMENAGEMENTS DU MUSÉE & DU PARC								01/07/2000	01/07/2000
	comptable	comptable	19 170,16	19 170,16	19 170,16		Intéressé	4,00	20,00 %			
	fiscal	fiscal	19 170,16	19 170,16	19 170,16		Intéressé	4,00	20,00 %			
N° : 461	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :		Libellé2 :						Date entrée :	Date service :
215400	FAMILLE TH	FAMILLE TH	AUTOPORTEE ACC2-192V								03/03/2007	03/03/2007
	comptable	comptable	4 032,27	4 032,27	4 032,27		Intéressé	5,00	20,00 %			
	fiscal	fiscal	4 032,27	4 032,27	4 032,27		Intéressé	5,00	20,00 %			
N° : 495	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :		Libellé2 :						Date entrée :	Date service :
210400	FAMILLE TH	FAMILLE TH	16 PANNEAUX D' EXPOSITION TEMPO								03/05/2007	03/05/2007
	comptable	comptable	4 330,62	4 330,62	4 330,62		Intéressé	10,00	10,00 %			
	fiscal	fiscal	4 330,62	4 330,62	4 330,62		Intéressé	10,00	10,00 %			
N° : 471	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :		Libellé2 :						Date entrée :	Date service :
225000	FAMILLE TH	FAMILLE TH	AMENAGEMENT DU PARC ANIMALIER								10/05/2007	01/07/2007
	comptable	comptable	18 815,00	18 815,00	18 815,00		Intéressé	3,00	13,33 %			
	fiscal	fiscal	18 815,00	18 815,00	18 815,00		Intéressé	3,00	13,33 %			
N° : 511	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :		Libellé2 :						Date entrée :	Date service :
225000	FAMILLE TH	FAMILLE TH	BRUSSET TRAILLETS/RAILLLOU RE LE 20040								16/05/2000	16/05/2000
	comptable	comptable	000,00	000,00	000,00		Intéressé	2,00	50,00 %			
	fiscal	fiscal	000,00	000,00	000,00		Intéressé	2,00	50,00 %			
N° : 511	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :		Libellé2 :						Date entrée :	Date service :
225000	FAMILLE TH	FAMILLE TH	VIDEOPROJECTEUR HITACHI TPX 300								23/05/2000	23/05/2000
	comptable	comptable	2 223,00	2 223,00	2 223,00		Intéressé	4,00	25,00 %			
	fiscal	fiscal	2 223,00	2 223,00	2 223,00		Intéressé	4,00	25,00 %			
N° : 514	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :		Libellé2 :						Date entrée :	Date service :
225000	FAMILLE TH	FAMILLE TH	AMENAGEMENTS PARC & MUSÉE								25/04/2000	30/05/2000
	comptable	comptable	10 144,72	10 144,72	10 144,72		Intéressé	2,00	50,00 %			
	fiscal	fiscal	10 144,72	10 144,72	10 144,72		Intéressé	2,00	50,00 %			
N° : 538	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :		Libellé2 :						Date entrée :	Date service :
225000	FAMILLE TH	FAMILLE TH	CARABINE & COFFRE A ARMES								21/04/2000	21/04/2000
	comptable	comptable	073,07	073,07	073,07		Intéressé	5,00	20,00 %			
	fiscal	fiscal	073,07	073,07	073,07		Intéressé	5,00	20,00 %			
N° : 587	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :		Libellé2 :						Date entrée :	Date service :
225000	FAMILLE TH	FAMILLE TH	TRACTEUR RENAULT TYPE 70-14 LD								30/07/2000	30/07/2000
	comptable	comptable	15 300,00	15 300,00	15 300,00		Intéressé	5,00	20,00 %			
	fiscal	fiscal	15 300,00	15 300,00	15 300,00		Intéressé	5,00	20,00 %			

**Existants fin d'exercice :31/12/2019**

Compte	Plan	Base	Cumul N-1	Dotations	Cumul N	Valeur nette	Methode	Durée	Taux	Coef Spécif	Nature UO	Total UO
<b>Report de rupture :</b>												
<b>TH / / /</b>												
N° : 571	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :		Libellé2 :						Date entrée :	Date service :
225000	FAMILLE TH	FAMILLE TH	AMENAGEMENTS DU MUSÉE								02/04/2010	02/04/2010
	comptable	comptable	20 000,25	10 447,07	2 222,44	21 070,31	4 028,07	Intéressé	12,00	8,33 %		
	fiscal	fiscal	20 000,25	10 447,07	2 222,44	21 070,31	4 028,07	Intéressé	12,00	8,33 %		
N° : 598	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :		Libellé2 :						Date entrée :	Date service :
225000	FAMILLE TH	FAMILLE TH	AMENAGEMENTS DU PARC ANIMALIER								07/07/2010	07/07/2010
	comptable	comptable	7 797,09	5 487,09	640,40	6 132,68	1 024,21	Intéressé	12,00	8,33 %		
	fiscal	fiscal	7 797,09	5 487,09	640,40	6 132,68	1 024,21	Intéressé	12,00	8,33 %		
N° : 527	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :		Libellé2 :						Date entrée :	Date service :
225000	FAMILLE TH	FAMILLE TH	RENOUATION DE DEUX AUROCHS								24/02/2011	24/02/2011
	comptable	comptable	1 175,50	1 175,50		1 175,50		Intéressé	6,00	10,07 %		
	fiscal	fiscal	1 175,50	1 175,50		1 175,50		Intéressé	6,00	10,07 %		
N° : 629	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :		Libellé2 :						Date entrée :	Date service :
225000	FAMILLE TH	FAMILLE TH	REFECTION PORTE AUTOMATIQUE								10/02/2011	10/02/2011
	comptable	comptable	1 313,00	1 313,00		1 313,00		Intéressé	6,00	10,07 %		
	fiscal	fiscal	1 313,00	1 313,00		1 313,00		Intéressé	6,00	10,07 %		
N° : 630	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :		Libellé2 :						Date entrée :	Date service :
225000	FAMILLE TH	FAMILLE TH	PANNEAUX								31/07/2011	31/07/2011
	comptable	comptable	3 490,22	3 490,22		3 490,22		Intéressé	6,00	10,07 %		
	fiscal	fiscal	3 490,22	3 490,22		3 490,22		Intéressé	6,00	10,07 %		
N° : 647	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :		Libellé2 :						Date entrée :	Date service :
225000	FAMILLE TH	FAMILLE TH	EXTENS. SUR ART PIRETAL & MOD. FOU								31/03/2012	31/03/2012
	comptable	comptable	21 054,00	21 054,00		21 054,00		Intéressé	5,00	20,00 %		
	fiscal	fiscal	21 054,00	21 054,00		21 054,00		Intéressé	5,00	20,00 %		
N° : 655	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :		Libellé2 :						Date entrée :	Date service :
225000	FAMILLE TH	FAMILLE TH	ACCES PRETON ACCUEIL								30/06/2012	30/06/2012
	comptable	comptable	1 010,00	1 010,00		1 010,00		Intéressé	5,00	20,00 %		
	fiscal	fiscal	1 010,00	1 010,00		1 010,00		Intéressé	5,00	20,00 %		
N° : 685	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :		Libellé2 :						Date entrée :	Date service :
225000	FAMILLE TH	FAMILLE TH	BILLETS INTERNEY, MOBILE & TABLETTE								14/12/2012	14/12/2012
	comptable	comptable	1 000,00	1 000,00		1 000,00		Intéressé	5,00	20,00 %		
	fiscal	fiscal	1 000,00	1 000,00		1 000,00		Intéressé	5,00	20,00 %		
N° : 687	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :		Libellé2 :						Date entrée :	Date service :
225000	FAMILLE TH	FAMILLE TH	OSBROUS BAILLEUSE ECHO SRM 4200S								07/12/2012	07/12/2012
	comptable	comptable	547,00	547,00		547,00		Intéressé	3,00	13,33 %		
	fiscal	fiscal	547,00	547,00		547,00		Intéressé	3,00	13,33 %		
N° : 699	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :		Libellé2 :						Date entrée :	Date service :
225000	FAMILLE TH	FAMILLE TH	CREATION PEAU & POINT DE VUE								29/03/2013	29/03/2013
	comptable	comptable	01 254,00	03 500,54	0 125,50	00 001,13	1 174,76	Intéressé	10,00	10,00 %		
	fiscal	fiscal	01 254,00	03 500,54	0 125,50	00 001,13	1 174,76	Intéressé	10,00	10,00 %		

Existants fin d'exercice :31/12/2019

Compte	Plan	Base	Cumul N-1	Dotation	Cumul N	Valeur nette	Method	Durée	Taux	Coef Spécif	Nature UO	Total UO
<b>Report de rupture :</b>												
TH / / /												
N° : 794	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	3 FAUTEUILS	Libellé2 :			Date entrée :	28/02/2013	Date service :	28/02/2013	
218400		FAMILLE : TH	comptable	1 674,00	1 674,00	1 674,00	Inscrite	5,00	20,00 %			
			fiscal	1 674,00	1 674,00	1 674,00	Inscrite	5,00	20,00 %			
N° : 711	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	POMPE STRATOS 98-1.2	Libellé2 :	CIRCULATEUR DE CHAUFFAGE		Date entrée :	12/03/2013	Date service :	12/03/2013	
225000		FAMILLE : TH	comptable	1 423,53	1 423,53	1 423,53	Inscrite	3,00	20,00 %			
			fiscal	1 423,53	1 423,53	1 423,53	Inscrite	3,00	20,00 %			
N° : 759	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	PERCEUSES BOSCH & METABO	Libellé2 :			Date entrée :	30/09/2013	Date service :	30/09/2013	
215400		FAMILLE : TH	comptable	505,34	505,34	505,34	Inscrite	3,00	33,33 %			
			fiscal	505,34	505,34	505,34	Inscrite	3,00	33,33 %			
N° : 758	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	ONDULEUR DOUBLE CONVERSION 3000 V	Libellé2 :			Date entrée :	16/12/2013	Date service :	16/12/2013	
225000		FAMILLE : TH	comptable	1 849,00	1 849,00	1 849,00	Inscrite	3,00	33,33 %			
			fiscal	1 849,00	1 849,00	1 849,00	Inscrite	3,00	33,33 %			
N° : 730	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	AMENAGEMENTS DU CIRCUIT DE VEATE	Libellé2 :			Date entrée :	01/05/2014	Date service :	01/05/2014	
225000		FAMILLE : TH	comptable	52 694,08	24 610,25	5 200,49	Inscrite	10,00	10,00 %			
			fiscal	52 694,08	24 610,25	5 200,49	Inscrite	10,00	10,00 %			
N° : 746	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	TETE DE BOUQUETIN NATURALISEE	Libellé2 :			Date entrée :	15/09/2014	Date service :	15/09/2014	
225000		FAMILLE : TH	comptable	516,87	443,60	72,77	Inscrite	5,00	20,00 %			
			fiscal	516,87	443,60	72,77	Inscrite	5,00	20,00 %			
N° : 742	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	4 ACER NERTON X26396 & 2 LEROUX E73	Libellé2 :			Date entrée :	20/02/2014	Date service :	20/02/2014	
216300		FAMILLE : TH	comptable	650,60	650,60	650,60	Inscrite	3,00	33,33 %	1,25		
			fiscal	650,60	650,60	650,60	Inscrite	3,00	33,33 %	1,25		
N° : 745	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	LICENCES SQL SERVER EDITION 2014	Libellé2 :			Date entrée :	30/09/2014	Date service :	30/09/2014	
205000		FAMILLE : TH	comptable	831,85	831,85	831,85	Inscrite	3,00	33,33 %			
			fiscal	831,85	831,85	831,85	Inscrite	3,00	33,33 %			
N° : 755	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	REFECTION INSTALLATIONS ELECTRIQUE	Libellé2 :			Date entrée :	20/03/2014	Date service :	20/03/2014	
227000		FAMILLE : TH	comptable	3 090,15	2 909,20	130,70	Inscrite	5,00	20,00 %			
			fiscal	3 090,15	2 909,20	130,70	Inscrite	5,00	20,00 %			
N° : 752	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	EVOLUTION NUMERIQUE DU CIRCUIT DE V	Libellé2 :			Date entrée :	01/05/2014	Date service :	01/05/2014	
225000		FAMILLE : TH	comptable	459 901,21	101 025,30	40 695,12	Inscrite	10,00	10,00 %			
			fiscal	459 901,21	101 025,30	40 695,12	Inscrite	10,00	10,00 %			

Existants fin d'exercice :31/12/2019

Compte	Plan	Base	Cumul N-1	Dotation	Cumul N	Valeur nette	Method	Durée	Taux	Coef Spécif	Nature UO	Total UO
<b>Report de rupture :</b>												
TH / / /												
N° : 750	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	2 TERMINAUX INVENTAIRE MEMOIR X3 1D	Libellé2 :			Date entrée :	07/03/2015	Date service :	07/03/2015	
218300		FAMILLE : TH	comptable	231,20	183,27	48,21	Inscrite	5,00	20,00 %			
			fiscal	231,20	183,27	48,21	Inscrite	5,00	20,00 %			
N° : 759	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	REFECTION CANALISATIONS D'EAU DU P	Libellé2 :			Date entrée :	09/01/2015	Date service :	09/01/2015	
226000		FAMILLE : TH	comptable	5 498,90	3 227,71	505,60	Inscrite	10,00	10,00 %			
			fiscal	5 498,90	3 227,71	505,60	Inscrite	10,00	10,00 %			
N° : 760	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	AGRANDISSEMENT ACCOUE ET LIBRAIRIE	Libellé2 :			Date entrée :	09/02/2015	Date service :	09/02/2015	
225000		FAMILLE : TH	comptable	27 304,59	22 208,75	5 732,47	Inscrite	10,00	10,00 %			
			fiscal	27 304,59	22 208,75	5 732,47	Inscrite	10,00	10,00 %			
N° : 761	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	MORUEUR LIBRAIRIE	Libellé2 :			Date entrée :	01/04/2015	Date service :	01/04/2015	
219400		FAMILLE : TH	comptable	4 255,62	3 187,06	841,12	Inscrite	5,00	20,00 %			
			fiscal	4 255,62	3 187,06	841,12	Inscrite	5,00	20,00 %			
N° : 762	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	NOUVELLE SALLE DE PROJECTION	Libellé2 :			Date entrée :	01/02/2015	Date service :	01/02/2015	
225000		FAMILLE : TH	comptable	17 825,00	6 601,47	1 762,30	Inscrite	10,00	10,00 %			
			fiscal	17 825,00	6 601,47	1 762,30	Inscrite	10,00	10,00 %			
N° : 763	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	EVOLUTION COMPLEMENTAIRE CIRCUIT V	Libellé2 :			Date entrée :	01/05/2015	Date service :	01/05/2015	
225000		FAMILLE : TH	comptable	400 000,00	149 449,22	40 000,00	Inscrite	10,00	10,00 %			
			fiscal	400 000,00	149 449,22	40 000,00	Inscrite	10,00	10,00 %			
N° : 764	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	MICRO SENSORISEUR MF 89152 G2	Libellé2 :			Date entrée :	01/04/2015	Date service :	01/04/2015	
225000		FAMILLE : TH	comptable	520,00	397,11	100,80	Inscrite	5,00	20,00 %			
			fiscal	520,00	397,11	100,80	Inscrite	5,00	20,00 %			
N° : 767	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	AUVENT A L'ENTREE DU NUBGE	Libellé2 :			Date entrée :	01/06/2015	Date service :	01/06/2015	
225000		FAMILLE : TH	comptable	10 261,00	4 114,13	1 036,16	Inscrite	10,00	10,00 %			
			fiscal	10 261,00	4 114,13	1 036,16	Inscrite	10,00	10,00 %			
N° : 772	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	3 LICENCES GTS GESTION COMMERCIALE	Libellé2 :			Date entrée :	07/02/2015	Date service :	07/02/2015	
205000		FAMILLE : TH	comptable	8 193,57	6 338,73	1 638,71	Inscrite	5,00	20,00 %			
			fiscal	8 193,57	6 338,73	1 638,71	Inscrite	5,00	20,00 %			
N° : 777	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	IMPRIMANTE BILLETBOCA DT20	Libellé2 :			Date entrée :	07/02/2015	Date service :	07/02/2015	
219300		FAMILLE : TH	comptable	1 820,75	712,96	182,89	Inscrite	10,00	10,00 %			
			fiscal	1 820,75	712,96	182,89	Inscrite	10,00	10,00 %			

Existants fin d'exercice :31/12/2019

Compte	Plan	Base	Cumul N-1	Dotation	Cumul N	Valeur nette	Methode	Durée	Taux	Coef	Spécif	Nature UO	Total UO
Rapport de rupture :													
TH / /													
N°: 783	Ref 1:	Ref 2: FAMILLE TH	Libelle1: 2TPV 17" & IMPRIMANTES TICKETS	Libelle2:				Date entrée: 07/02/2016	Date service: 07/02/2016				
218200			comptable fiscal	8 797,26 8 797,26	5 279,63 5 229,63	1 341,48 1 341,48	6 571,41 6 571,41	135,87 135,07	Insaire Insaire	3,00	20,00 %	5,00	20,00 %
N°: 786	Ref 1:	Ref 2: FAMILLE TH	Libelle1: AMELIORATION LOGICIEL SURVU DISTRIBU	Libelle2:				Date entrée: 29/03/2016	Date service: 29/03/2016				
203000			comptable fiscal	245,89 245,89	245,89 245,89		245,89 245,89		Insaire Insaire	1,00	100,00 %	1,00	100,00 %
N°: 788	Ref 1:	Ref 2: FAMILLE TH	Libelle1: 60 PRESENTATIONS SCODEL 42 CASES	Libelle2:				Date entrée: 29/03/2016	Date service: 29/03/2016				
218300			comptable fiscal	756,05 756,05	502,08 502,08	190,93 190,93	732,08 732,08	29,88 29,88	Insaire Insaire	3,00	20,00 %	3,00	20,00 %
N°: 822	Ref 1:	Ref 2: FAMILLE TH	Libelle1: 2 BIPONS NES EN 2015	Libelle2:				Date entrée: 24/02/2016	Date service: 24/02/2016				
225000			comptable fiscal	4 090,00 4 090,00	1 064,51 1 064,51	979,57 979,57	2 995,08 2 995,08	1 859,02 1 859,02	Insaire Insaire	7,00	14,29 %	7,00	14,29 %
N°: 825	Ref 1:	Ref 2: FAMILLE TH	Libelle1: REALISATION DE 2 AMRS SOUS ROCHE	Libelle2:				Date entrée: 24/03/2016	Date service: 24/03/2016				
225000			comptable fiscal	97 082,00 93 082,00	13 826,73 13 026,73	5 339,26 5 339,26	18 147,83 18 147,83	33 944,07 33 944,07	Insaire Insaire	10,00	10,00 %	10,00	10,00 %
N°: 826	Ref 1:	Ref 2: FAMILLE TH	Libelle1: DISPOSITIF D'ECRANS LUDICALES	Libelle2:				Date entrée: 29/03/2016	Date service: 29/03/2016				
225000			comptable fiscal	21 286,00 21 286,00	24 226,08 20 226,08	1 792,32 1 792,32	21 099,00 21 099,00		Insaire Insaire	3,00	33,33 %	3,00	33,33 %
N°: 828	Ref 1:	Ref 2: FAMILLE TH	Libelle1: PEINTURE SALLE REALITE AUGMENTEE	Libelle2:				Date entrée: 18/03/2016	Date service: 18/03/2016				
228000			comptable fiscal	1 559,00 1 559,00	350,00 350,00	199,00 199,00	549,00 549,00	559,00 559,00	Insaire Insaire	10,00	10,00 %	10,00	10,00 %
N°: 832	Ref 1:	Ref 2: FAMILLE TH	Libelle1: 3 TABLES EN DETON	Libelle2:				Date entrée: 31/03/2016	Date service: 31/03/2016				
225000			comptable fiscal	3 200,00 3 200,00	653,85 653,85	330,00 330,00	1 193,25 1 193,25	2 116,85 2 116,85	Insaire Insaire	10,00	10,00 %	10,00	10,00 %
N°: 843	Ref 1:	Ref 2: FAMILLE TH	Libelle1: PC ALLEVAGE REALITE AUGMENTEE	Libelle2:				Date entrée: 29/03/2016	Date service: 29/03/2016				
225000			comptable fiscal	2 250,00 2 250,00	2 250,00 2 250,00		2 250,00 2 250,00		degressif fiscal degressif fiscal	3,00	33,33 %	1,25	33,33 %
N°: 854	Ref 1:	Ref 2: FAMILLE TH	Libelle1: DOULO CAROD FT 1,3 SUIV	Libelle2:				Date entrée: 21/10/2016	Date service: 21/10/2016				
218500			comptable fiscal	9 276,53 9 276,53	2 652,38 2 652,38	1 279,71 1 279,71	4 078,99 4 078,99	2 302,44 2 302,44	Insaire Insaire	5,00	25,00 %	5,00	25,00 %

Existants fin d'exercice :31/12/2019

Compte	Plan	Base	Cumul N-1	Dotation	Cumul N	Valeur nette	Methode	Durée	Taux	Coef	Spécif	Nature UO	Total UO
Rapport de rupture :													
TH / /													
N°: 876	Ref 1:	Ref 2: FAMILLE TH	Libelle1: CREATION DU PARC AUX LOUPS	Libelle2:				Date entrée: 22/05/2017	Date service: 22/05/2017				
225000			comptable fiscal	598 232,42 569 232,42	67 831,39 67 831,39	99 832,00 99 832,00	139 609,33 139 609,33	471 569,09 471 569,09	Insaire Insaire	12,00	8,33 %	12,00	8,33 %
N°: 878	Ref 1:	Ref 2: FAMILLE TH	Libelle1: EQUIPEMENTS PARC AUX LOUPS	Libelle2:				Date entrée: 22/05/2017	Date service: 22/05/2017				
225000			comptable fiscal	11 628,60 11 628,60	9 034,37 9 034,37	2 421,62 2 321,62	6 061,95 5 961,95	5 066,10 5 066,10	Insaire Insaire	3,00	20,00 %	3,00	20,00 %
N°: 880	Ref 1:	Ref 2: FAMILLE TH	Libelle1: 300 PRESENTATIONS 42 CASES	Libelle2:				Date entrée: 24/03/2017	Date service: 24/03/2017				
218400			comptable fiscal	2 030,84 2 030,84	726,90 726,90	456,21 456,21	1 129,91 1 129,91	903,25 903,25	Insaire Insaire	5,00	30,00 %	5,00	30,00 %
N°: 882	Ref 1:	Ref 2: FAMILLE TH	Libelle1: CHEVE 750 L PERD	Libelle2:				Date entrée: 29/01/2017	Date service: 29/01/2017				
225000			comptable fiscal	590,00 590,00	118,58 118,58	59,00 59,00	170,58 170,58	422,42 422,42	Insaire Insaire	10,00	10,00 %	10,00	10,00 %
N°: 885	Ref 1:	Ref 2: FAMILLE TH	Libelle1: 3 LOUPS	Libelle2:				Date entrée: 28/04/2017	Date service: 28/04/2017				
225000			comptable fiscal	2 002,72 2 002,72	445,06 445,06	261,50 261,50	705,05 705,05	1 329,57 1 329,57	Insaire Insaire	0,00	12,50 %	0,00	12,50 %
N°: 890	Ref 1:	Ref 2: FAMILLE TH	Libelle1: TELEVISIONS SALLE REALITE AUGMENTEE	Libelle2:				Date entrée: 28/05/2017	Date service: 28/05/2017				
225000			comptable fiscal	1 014,79 1 014,79	547,02 547,02	362,00 362,00	910,89 910,89	603,61 603,61	Insaire Insaire	5,00	20,00 %	5,00	20,00 %
N°: 901	Ref 1:	Ref 2: FAMILLE TH	Libelle1: 4 TABLES EN DETON	Libelle2:				Date entrée: 28/07/2017	Date service: 28/07/2017				
225000			comptable fiscal	4 409,00 4 409,00	676,90 676,90	440,00 440,00	1 078,50 1 078,50	3 321,10 3 321,10	Insaire Insaire	10,00	16,69 %	10,00	16,69 %
N°: 902	Ref 1:	Ref 2: FAMILLE TH	Libelle1: 2 TAUREAUX	Libelle2:				Date entrée: 05/09/2017	Date service: 05/09/2017				
225000			comptable fiscal	2 330,00 2 330,00	399,17 399,17	233,00 233,00	501,12 501,12	1 799,88 1 799,88	Insaire Insaire	10,00	10,00 %	10,00	10,00 %
N°: 905	Ref 1:	Ref 2: FAMILLE TH	Libelle1: 8 HP PROCEUR 460 & 2 TABLETTES	Libelle2:				Date entrée: 22/09/2017	Date service: 22/09/2017				
218500			comptable fiscal	2 428,44 2 428,44	1 280,39 1 280,39	1 126,64 1 126,64	2 438,44 2 438,44		degressif fiscal degressif fiscal	3,00	33,33 %	1,25	33,33 %
N°: 934	Ref 1:	Ref 2: FAMILLE TH	Libelle1: RESINE EN ETAT APPLI MIRROR TEMP(R)	Libelle2:				Date entrée: 21/03/2018	Date service: 21/03/2018				
225000			comptable fiscal	2 340,00 2 340,00	422,00 422,00	90,00 90,00	1 043,20 1 043,20	1 296,80 1 296,80	Insaire Insaire	4,00	25,00 %	4,00	25,00 %

**Existants fin d'exercice :31/12/2019**

Compte	Plan	Base	Cumul N-1	Dotation	Cumul N	Valeur nette	Méthode	Durée	Taux	Coef Spécif	Nature UO	Total UO
<b>Report de rupture :</b>												
TH / / /												
N° : 936	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	MULTIFONCTION A4 COULEUR SHARP	Libellé2 :							
		FAMILLE TH										
210003	comptable		1 380,00	335,42	622,29	857,71	522,29	dégressif fiscal	3,00	33,33 %	1,25	
	fiscal		1 380,00	335,42	622,29	857,71	522,29	dégressif fiscal	3,00	33,33 %	1,25	
N° : 948	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	FOURGON NISSAN NV200	Libellé2 :							
		FAMILLE TH										
216200	comptable		1 350,05	4,46	271,21	275,87	1 060,28	linéaire	5,00	20,00 %		
	fiscal		1 350,05	4,46	271,21	275,87	1 060,28	linéaire	5,00	20,00 %		
N° : 972	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	TRAVAUX & EQUIPEMENTS PARCS	Libellé2 :							
		FAMILLE TH										
228000	comptable		81 331,02		6 840,79	6 840,79	74 491,03	linéaire	10,00	10,00 %		
	fiscal		81 331,02		6 840,79	6 840,79	74 491,03	linéaire	10,00	10,00 %		
N° : 984	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	RENOUVELLEMENT TABLETTES DE JEU	Libellé2 :							
		FAMILLE TH										
216400	comptable		5 165,00		1 099,04	1 099,04	4 065,96	linéaire	3,00	33,33 %		
	fiscal		5 165,00		1 099,04	1 099,04	4 065,96	linéaire	3,00	33,33 %		
N° : 986	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	SOUFFEUR A ODS HITACHI	Libellé2 :							
		FAMILLE TH										
215400	comptable		327,58		122,72	122,72	414,78	linéaire	3,00	33,33 %		
	fiscal		327,58		122,72	122,72	414,78	linéaire	3,00	33,33 %		
N° : 995	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	EXTENSION PARKING	Libellé2 :							
		FAMILLE TH										
225000	comptable		30 202,00		1 005,26	1 005,26	29 596,74	linéaire	10,00	10,00 %		
	fiscal		30 202,00		1 005,26	1 005,26	29 596,74	linéaire	10,00	10,00 %		
N° : 999	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	APPLICATION SAFARI PREHISTORIQUE	Libellé2 :							
		FAMILLE TH										
225000	comptable		36 000,00		3 020,59	3 020,59	32 370,41	linéaire	5,00	20,00 %		
	fiscal		36 000,00		3 020,59	3 020,59	32 370,41	linéaire	5,00	20,00 %		
<b>* FAMILLE TH LE THOT</b>	<b>comptable</b>		<b>2 315 919,79</b>	<b>887 002,64</b>	<b>187 138,50</b>	<b>1 074 141,15</b>	<b>1 241 778,64</b>					
	<b>fiscal</b>		<b>2 315 919,79</b>	<b>887 002,64</b>	<b>187 138,50</b>	<b>1 074 141,15</b>	<b>1 241 778,64</b>					
<b>Total général</b>	<b>comptable</b>		<b>2 315 919,79</b>	<b>887 002,64</b>	<b>187 138,50</b>	<b>1 074 141,15</b>	<b>1 241 778,64</b>					
	<b>fiscal</b>		<b>2 315 919,79</b>	<b>887 002,64</b>	<b>187 138,50</b>	<b>1 074 141,15</b>	<b>1 241 778,64</b>					

## ANNEXE XI

Engagements à incidences financières  
Néant



# RESSOURCES HUMAINES

## ANNEXE XII

### Effectifs affectés

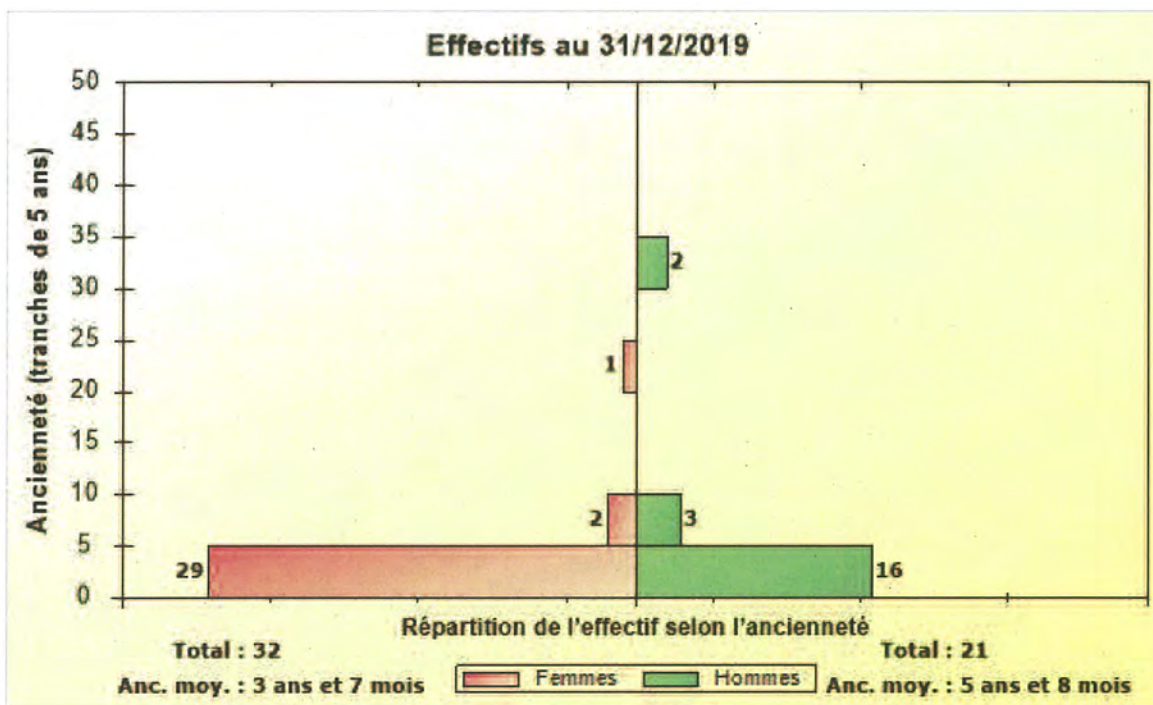
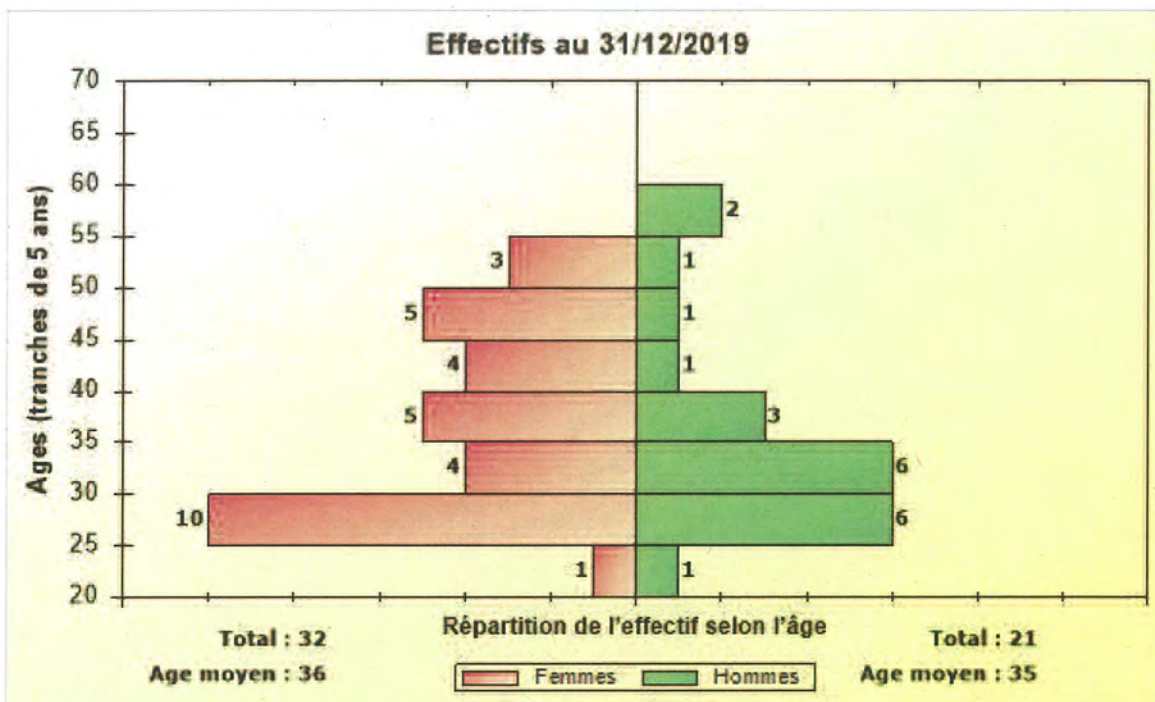
#### Personnel présent - MONTIGNAC 2, THONAC - De janvier 2019 à décembre 2019

Matricule	Emploi	Date entrée	Date sortie
000008455	Médiateur Polyvalent	05/07/2019	30/09/2019
000008455	Médiateur Polyvalent	20/10/2019	03/11/2019
000008352	Médiateur Polyvalent	05/07/2019	27/08/2019
000008463	Agent d'Accueil Polyvalent	26/07/2019	31/08/2019
000008191	Agent d'Accueil Polyvalente	25/02/2017	
000008476	Professionnalisation Chargée de Mission	30/09/2019	
000008426	Médiatrice Polyvalente	01/07/2019	31/08/2019
000000075	Doctorant	15/04/2019	
000008219	Médiatrice Polyvalente	05/04/2019	15/09/2019
000008219	Médiatrice Polyvalente	23/12/2019	31/12/2019
000008298	Assistante d'Exploitation	01/09/2018	
000008181	Médiateur Polyvalent	17/12/2016	
000008322	Agent d'Accueil Polyvalente	05/07/2019	26/08/2019
000008033	Chargée de Développement Boutique	01/09/2016	
000008408	Médiateur Polyvalent	22/04/2019	30/09/2019
000008295	Technicien d'Exploitation Audiovisuelle	06/11/2017	
000008188	Secrétaire Standardiste	23/01/2017	
000008443	Agent d'Accueil et d'Animation Polyvalente	01/07/2019	25/08/2019
000008171	Conseiller de Vente Polyvalent	17/12/2016	
000008392	Conseillère de Vente Polyvalente	05/07/2019	31/08/2019
000008240	Assistante administrative et de gestion	01/11/2017	
000008457	Agent d'Accueil et d'Animation Polyvalent	04/07/2019	31/07/2019
000008095	Médiateur Référent Responsable	07/11/2016	
000008469	Agent d'accueil et d'animation	01/08/2019	31/08/2019
000008288	Agent d'Accueil Polyvalent	01/08/2019	31/08/2019
000008249	Agent d'Accueil Polyvalent	05/04/2019	30/06/2019
000000023	Responsable Accueil Guide	10/02/2014	14/05/2019
000000031	Médiatrice Polyvalente	23/11/2016	
000008465	Médiateur polyvalent	21/07/2019	31/08/2019
000008135	Conseillère de Vente Polyvalent	05/04/2019	15/09/2019
000008164	Médiatrice Polyvalente	23/11/2016	
000000273	Technicien Polyvalent	01/12/2014	
000008324	Conseillère de Vente Polyvalente	05/07/2019	31/08/2019
000008458	Agent d'Accueil et d'Animation	16/07/2019	31/08/2019
000008313	Agent d'Accueil Polyvalente	05/04/2019	30/09/2019

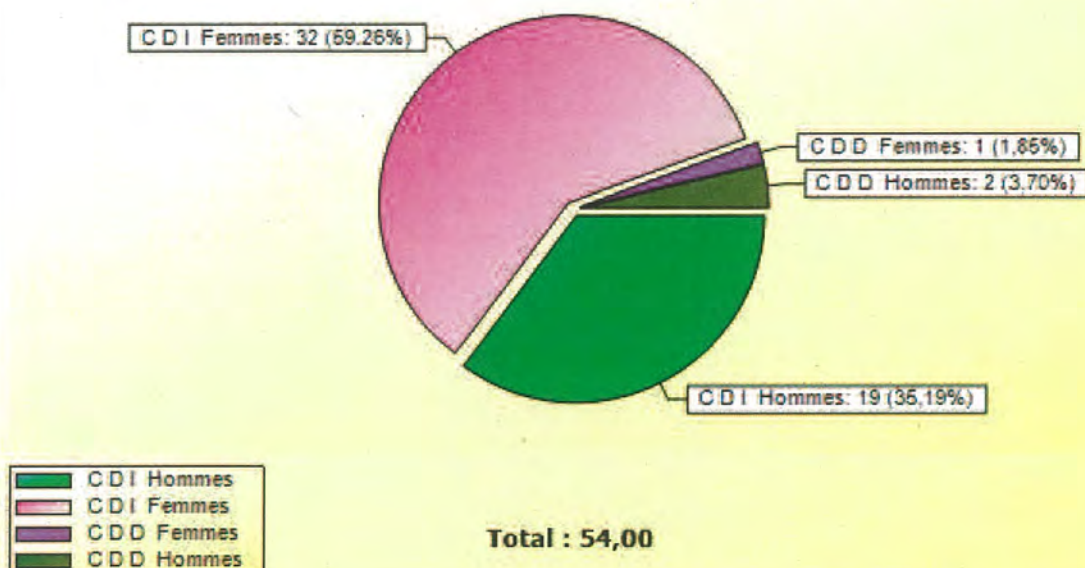


0000000347	Agent d'Entretien	01/04/2019	03/11/2019
0000008354	Conseiller de Vente Polyvalent	05/07/2019	31/08/2019
0000008394	Responsable de Site	07/01/2019	
0000008429	Agent d'Accueil Polyvalente	05/07/2019	31/08/2019
0000008084	Secrétaire de Direction	11/01/2016	
0000008419	Conseiller de Vente Polyvalent	05/07/2019	31/08/2019
0000008300	Soigneur/ Capacitaire	01/12/2017	
0000008086	Chargé Communication Digitale	01/02/2016	12/04/2019
0000008470	Agent accueil polyvalent	26/07/2019	24/08/2019
0000008353	Agent d'Accueil Polyvalent	23/07/2019	23/08/2019
0000000207	Assistant Technique	28/11/2013	
0000008405	Conseillère de Vente Polyvalente	08/04/2019	30/09/2019
0000008192	Assistant Technique	25/02/2017	
0000008172	Conseillère de Vente Polyvalente	17/12/2016	11/09/2019
0000008172	Conseillère de Vente Polyvalente	12/09/2019	
0000007013	Agent d'Accueil	01/03/2016	
0000008449	Agent d'Accueil et d'Animation	21/07/2019	26/08/2019
0000008430	Conseiller de Vente Polyvalent	05/07/2019	31/08/2019
0000008335	Médiatrice Polyvalente	01/07/2019	30/09/2019
0000002707	Adjointe Responsable Equipe de Vente	01/02/2014	
0000008297	Assistant	10/10/2017	09/10/2019
0000008297	Adminidrateur Réseaux	14/10/2019	
0000008154	Responsable SSI	02/11/2016	
0000008327	Médiatrice Polyvalente	01/07/2019	31/07/2019
0000008431	Médiatrice Polyvalente	01/07/2019	26/08/2019
0000008173	Conseillère de Vente Polyvalente	17/12/2016	
0000008439	Conseillère de Vente Polyvalente	05/07/2019	31/08/2019
0000008407	Agent d'Accueil et d'Animation	07/04/2019	31/08/2019
0000000020	Médiatrice Polyvalente	02/04/2016	
0000008474	Médiatrice Polyvalente	30/07/2019	31/08/2019
0000008397	Mediatrice Polyvalente	01/04/2019	31/05/2019
0000008194	Mediatrice Référente Artistique	25/02/2017	
0000008396	Médiatrice Polyvalente	01/04/2019	15/09/2019
0000008432	Médiatrice Polyvalente	01/07/2019	26/08/2019
0000008413	Médiateur Polyvalent	01/06/2019	31/07/2019
0000008428	Médiatrice Polyvalente	01/07/2019	26/08/2019
0000008343	Conseillère de Vente Polyvalente	05/07/2019	31/08/2019
0000000097	Coordinateur Marketing	11/10/2010	
0000008176	Médiatrice Polyvalente	17/12/2016	
0000002716	Agent d'Accueil Animatrice	10/02/2014	
0000008152	Conseiller de Vente Polyvalent	17/12/2016	
0000008312	Agent d'Accueil Polyvalent	01/07/2019	31/08/2019
0000008175	Médiatrice Référente	17/12/2016	30/06/2019
0000008167	Médiatrice Référente	23/11/2016	
0000008328	Médiateur Polyvalent	01/04/2019	31/10/2019
0000008334	Médiateur Polyvalent	05/07/2019	26/08/2019
0000008337	Médiatrice Polyvalente	01/07/2019	31/07/2019
0000002717	Agent d'Accueil Animatrice	10/02/2014	
0000008197	Agent d'Accueil Polyvalente	25/02/2017	
0000008311	Médiateur Polyvalent	05/04/2019	30/09/2019

0000008423	Agent d'Accueil Polyvalent	05/07/2019	26/08/2019
0000008198	Agent d'Accueil Polyvalent	25/02/2017	
0000008146	Responsable Technique	01/09/2016	22/08/2019
0000008232	Médiateur Polyvalent	24/06/2019	25/08/2019
0000008364	Médiatrice Polyvalente	01/07/2019	30/09/2019
0000008364	Médiatrice Polyvalente	01/10/2019	06/11/2019
0000000071	Agent d'Accueil	01/08/2019	31/08/2019
0000008417	Stagiaire	01/06/2019	20/09/2019
0000008307	Conseillère de Vente Polyvalente	01/04/2019	03/11/2019
0000008199	Agent d'Accueil Polyvalent	25/02/2017	
0000008169	Conseillère de Vente Polyvalente	17/12/2016	
0000008243	Médiateur Polyvalent	01/04/2019	15/09/2019
0000008211	Médiateur Référent	03/04/2017	
0000008475	Agent d'accueil polyvalent	31/07/2019	31/08/2019
0000008156	Médiateur Référent	07/11/2016	
0000008096	Agent d'Accueil Polyvalente	25/02/2017	
0000008481	Coordinateur Technique	02/12/2019	
0000008467	Médiatrice polyvalente	22/07/2019	31/08/2019
0000008213	Médiatrice Polyvalente	07/04/2018	
0000008158	Médiatrice Polyvalente	07/11/2016	
0000008400	Agent d'Accueil et d'Animation	01/04/2019	30/09/2019
0000008400	Agent d'Accueil et d'Animation	12/10/2019	21/10/2019
0000008450	Agent Polyvalente	16/07/2019	31/08/2019
0000008441	Agent d'Accueil Polyvalente	05/07/2019	26/08/2019
0000008215	Médiatrice Polyvalente	05/04/2019	
0000008257	Agent d'Accueil Polyvalente	01/07/2019	26/08/2019
0000008409	Stagiaire	06/05/2019	25/08/2019
0000008090	Médiatrice Polyvalente	23/11/2016	01/02/2019
0000000119	Responsable Equipe de Vente	26/03/2016	
0000008034	Agent d'Accueil/Coordiantrice Animation	25/03/2016	
0000008163	Médiatrice Référente	23/11/2016	
0000003001	Référent Formation Préhistoire	01/01/1998	
0000008473	Agent d'accueil et d'animation	01/08/2019	31/08/2019
0000008168	Conseillère de Vente Polyvalente	17/12/2016	
0000008287	Technicien de Maintenance et d'Intendance	13/07/2017	
0000008403	Agent Polyvalent Soigneur	01/04/2019	
0000008205	Médiatrice Polyvalente Référente	05/04/2019	
0000008214	Médiatrice Polyvalente	05/04/2019	31/05/2019
0000008448	Agent d'Accueil et d'Animation	21/07/2019	26/08/2019
0000008414	Agent d'Accueil Polyvalent	05/07/2019	04/08/2019
0000003006	Responsable Maintenance	01/02/1998	



### Répartition de l'effectif au 31/12/2019

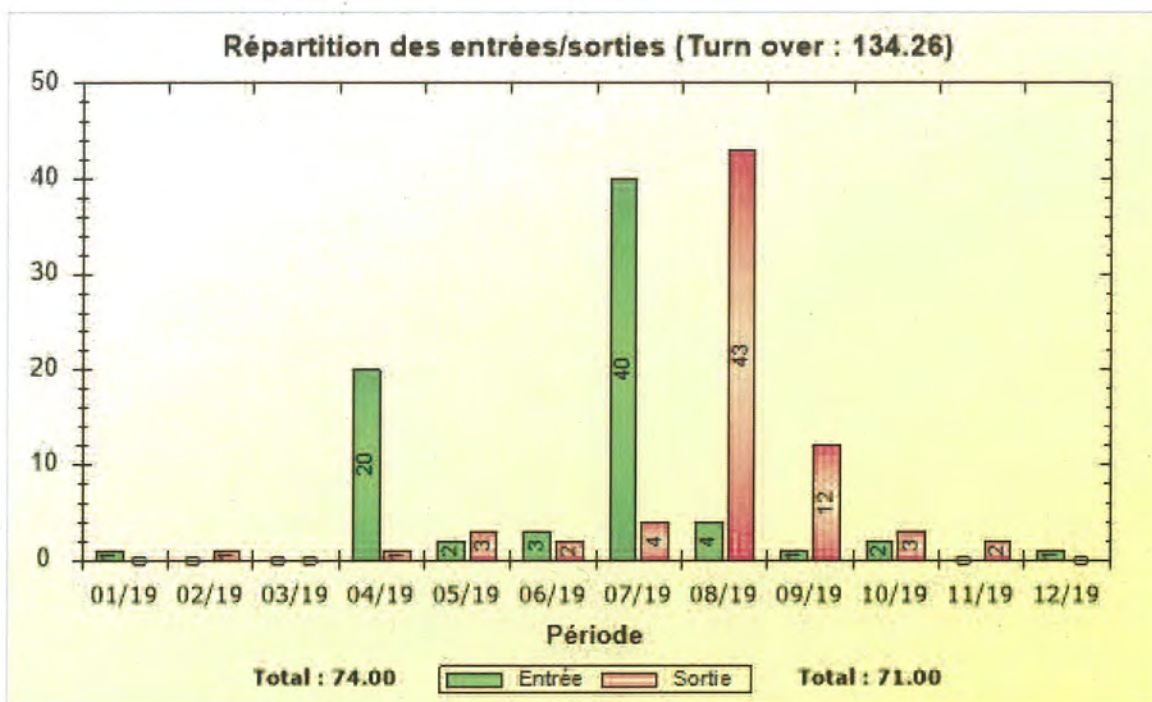


### Répartition de l'effectif par sexe au 31/12/2019

Catégorie	F	H	Total	CDI F	CDI H	Total	CDD F	CDD H	Total
Total	33	21	54	32	19	51	1	2	3

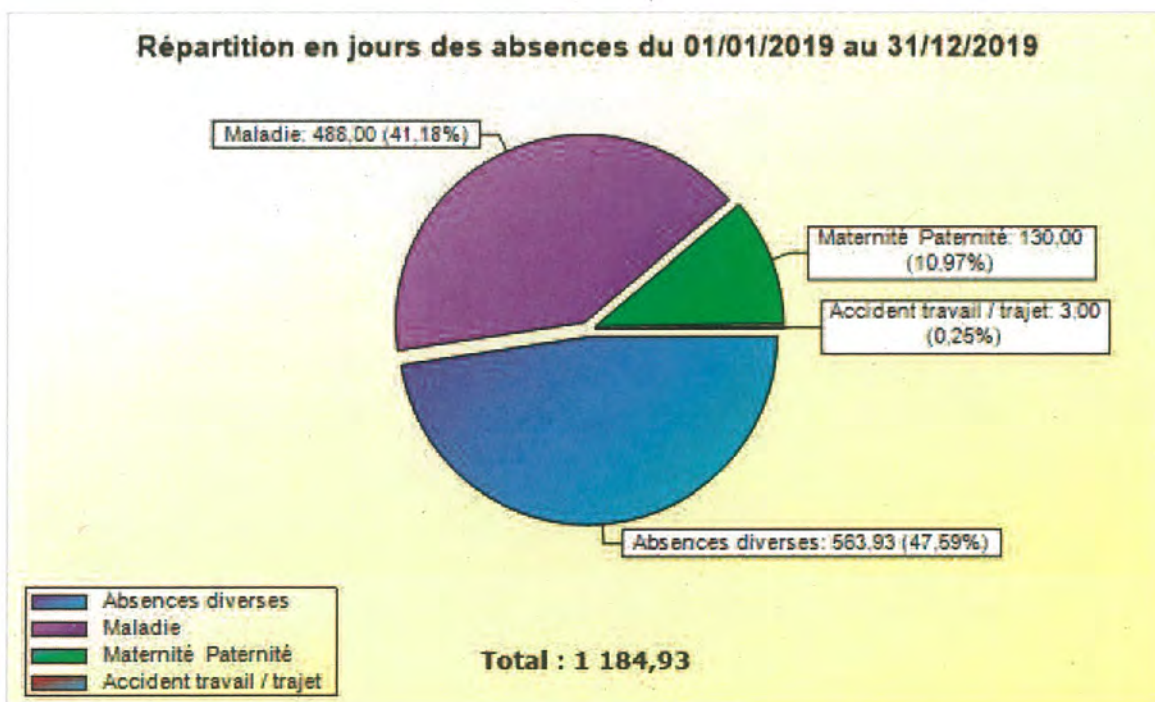
### Répartition de l'effectif au 31/12/2019 et évolution depuis N-1

Catégorie	Sexe	Total	CDI T.C.	CDI T.P.	CDD T.C.	CDD T.P.
	H	21	19		2	
	F	33	29	3	1	
<b>Total période N</b>		<b>54</b>	<b>48</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	
	H	23	22		1	
	F	34	28	4	2	
<b>Total période N-1</b>		<b>57</b>	<b>50</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	
	H	-2	-3		1	
	F	-1	1	-1	-1	
<b>Écart N-1 / N</b>		<b>-3</b>	<b>-2</b>	<b>-1</b>		



## Absences

Nombre de journées d'absences au 31/12/2019			
Catégorie	Jours travaillés théoriques	Jours d'absences	Taux d'absentéisme (%)
Total	18 027.00	1 184.93	6.57



Nombre de journées d'absences pour MALADIE au 31/12/2019			
Catégorie	Jours travaillés théoriques	Jours d'absences	Taux d'absentéisme (%)
Total	18 027.00	488.00	2.71

Répartition des absences pour MALADIE selon leur durée au 31/12/2019					
Catégorie	Moins de 3 jours	Entre 3 et 7 jours	Entre 8 et 30 jours	Entre 31 et 90 jours	Plus de 90 jours
Total	14	10	13	3	1

Tableau qualification

Absences

Informations majeures affectant la situation du personnel

Accidents de travail significatifs

Observations formulées par l'Inspection du Travail

Modifications apportées à l'organisation du service



ANALYSE  
de la  
QUALITÉ de SERVICE

# ANNEXE XIII

## Conditions tarifaires

2019



TARIFS 2019  
LASCAUX IV Centre International de l'Art Pariétal, LASCAUX II, Parc du Thot



TARIFS INDIVIDUELS INDIVIDUALS RATES	LASCAUX IV Centre International de l'Art Pariétal	Parc du Thot	JUMELÉ COMBINÉ LASCAUX IV Centre International de l'Art Pariétal et Parc du Thot	JUMELÉ COMBINÉ LASCAUX II Centre International de l'Art Pariétal et Parc du Thot	PASS PRÉHISTOIRE PREHISTORY PASS LASCAUX IV Centre International de l'Art Pariétal et Parc du Thot	PASS PRÉHISTOIRE & GÉOLOGIE GEOLOGY & PREHISTORY PASS LASCAUX IV Centre International de l'Art Pariétal et Parc du Thot	LASCAUX II	JUMELÉ COMBINÉ LASCAUX II Parc du Thot	JUMELÉ COMBINÉ LASCAUX IV Centre International de l'Art Pariétal et Parc du Thot	JUMELÉ COMBINÉ LASCAUX II Centre International de l'Art Pariétal et Parc du Thot
Adulte (à partir de 18 ans) Adult (from 18 years)	20 €	10 €	24 €	22,50 €	29,90 €	35 €	14 €	19 €	26 €	30 €
Adulte - Tarif Réduit* Adult - Reduced Rate*	19 €	9 €	22 €				13 €			
Enfant (de 6 à 12 ans) Child (6 to 12 years)	12,90 €	6,50 €	15,60 €	15 €	19,50 €	22,90 €	9 €	12 €	17 €	19 €
Enfant - Tarif Réduit* Child - Reduced Rate*	11,90 €	5,50 €	13,60 €				8 €			
Jeune enfant (- de 6 ans) Young child (under 6 years)	Gratuit <i>Free</i>	Gratuit <i>Free</i>	Gratuit <i>Free</i>		Gratuit <i>Free</i>	Gratuit <i>Free</i>	Gratuit <i>Free</i>	Gratuit <i>Free</i>	Gratuit <i>Free</i>	Gratuit <i>Free</i>
Carte privilège Privilege Card	50 €	25 €	60 €				35 €	48 €	65 €	75 €
Ateliers participatifs Interactive workshops		4 €								
Animation Soigneur Adulte / Enfant / Pass Counsellor animation Adult / Child / Pass		75 € / 50 € Pass Famille 200 €								

*\*Tarif réduit sur présentation d'un justificatif: étudiants, demandeurs d'emploi, personnes en situation de handicap, carte famille nombreuse, bénéficiaires Chèque A gracieux (membres de clubs sur la CB)*  
*\*Reduced rate: students, unemployed (except disabled people), family cards*

TARIFS GROUPES GROUPS RATES	LASCAUX IV Centre International de l'Art Pariétal	Parc du Thot	JUMELÉ COMBINÉ LASCAUX IV Centre International de l'Art Pariétal et Parc du Thot	JUMELÉ COMBINÉ LASCAUX II Centre International de l'Art Pariétal et Parc du Thot	PASS PRÉHISTOIRE PREHISTORY PASS LASCAUX IV Centre International de l'Art Pariétal et Parc du Thot	PASS PRÉHISTOIRE & GÉOLOGIE GEOLOGY & PREHISTORY PASS LASCAUX IV Centre International de l'Art Pariétal et Parc du Thot	LASCAUX II	JUMELÉ COMBINÉ LASCAUX II Parc du Thot	JUMELÉ COMBINÉ LASCAUX IV Centre International de l'Art Pariétal et Parc du Thot	JUMELÉ COMBINÉ LASCAUX II Centre International de l'Art Pariétal et Parc du Thot
Adultes à partir de 18 ans Adults from 18 years	15 €	8 €	18,40 €	16 €	22,90 €	26,90 €	11 €	15 €	18 €	22 €
Enfants jusqu'à 12 ans Children up to 12 years	9,50 €	5,10 €	11,70 €	10 €	14,50 €	16,90 €	6,50 €	9 €	12 €	14 €
Visite privée Private visit	705 €						450 €			
Complément VIP VIP supplement	125 €									

*Groupes: A partir de 20 personnes et sur réservation*  
*Group rates from 20 people available by reservation*  
*Gratuits: 1 accompagnateur pour 10 élèves (groupes scolaires); 1 chausseur et 1 accompagnateur (groupes adultes)*  
*Free of charge: 1 attendant for 10 pupils (school groups); 1 chausseur and 1 accompanier (adult groups)*

2018



Tarifs 2018 LASCAUX

TARIFS INDIVIDUELS	LASCAUX CIAP	Parc du Thot	JUMELÉ : LASCAUX CIAP Parc du Thot	PASS PRÉHISTOIRE : LASCAUX CIAP Parc du Thot Lougère Romé	PASS PRÉHISTOIRE & GÉOLOGIE : LASCAUX CIAP Parc du Thot Lougère Romé Grand Roc
Adulte (+ de 12 ans)	17 €	9,50 €	21 €	24 €	32 €
Adulte Tarif Réduit*	16 €	8,50 €	19 €		
Enfant (de 5 à 12 ans)	11 €	6,20 €	13,70 €	16,30 €	18,40 €
Enfant Tarif Réduit*	10 €	5,20 €	11,70 €		
Jeune enfant (- de 5 ans)	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Pass Famille (2 adultes + 2 enfants 5-12 ans)	47 €	26,60€	62,70 €		
Carte privilégiée	42 €		52,50 €		
Ateliers participatifs		4,20 €			
Animation Soigneur Adulte / Enfant / Pass		75 € / 50 € Pass Famille : 200 €			

\*Tarif réduit sur présentation d'un justificatif : étudiants, demandeurs d'emploi, personnes en situation de handicap, sociétaires Crédit Agricole

TARIFS GROUPES	LASCAUX CIAP	Parc du Thot	JUMELÉ : Lascaux CIAP / Thot	PASS PRÉHISTOIRE	PASS PRÉHISTOIRE & GÉOLOGIE
Adultes et Scolaires + de 12 ans	13 €	7,60 €	16,80 €	17,90 €	24,20 €
Scolaires jusqu'à 12 ans	8,50 €	4,90 €	10,90 €	11,60 €	15,80 €
Visite privée	600 €				
Complément VIP	105 €				

Groupes : A partir de 20 personnes et sur réservation  
Gratuits : 1 accompagnateur pour 10 élèves (groupes scolaires)  
1 chauffeur et 1 accompagnateur (groupes adultes)

\*\*\*

## ANNEXE XIV

### Compte Rendu technique et financier

#### Horaires d'ouverture et périodes

	Du 03/02 au 05/04	Du 06/04 au 07/07	Du 08/07 au 21/07	Du 22/07 au 04/08	Du 05/08 au 23/08	Du 24/08 au 30/08	Du 31/08 au 29/09	Du 30/09 au 03/11	Du 04/11 au 05/01/20
<b>LASCAUX IV CENTRE INTERNATIONAL DE L'ART PARIÉTAL</b>	10h - 18h	09h - 19h ..	08h30 - 20h30	08h - 21h	08h - 21h30	08h30 - 20h30	09h - 19h	09h30 - 19h	10h - 18h
Admission 2h avant la fermeture   ** 30, 31 mai et 1er juin : 09h - 20h30									

	Du 09/02 au 05/04	Du 06/04 au 07/07	Du 08/07 au 30/08	Du 31/08 au 03/11	Du 04/11 au 05/01/20
<b>PARC DU THOT</b>	10h - 17h30	10h - 18h	10h - 19h30	10h - 18h	10h - 17h
Fermé les 25 décembre et 1er janvier   * Fermé le lundi hors vacances scolaires et jours fériés					

#### Fermeture exceptionnelle

## Tableau des places vendues par catégorie tarifaire

### CIAPML

Prestation	Tarif de base en € TTC 2019	Quantité
Rembourse billet A CIAPML	20,00	-17
Adulte CIAPML	20,00	83 476
Adulte CIAPML regul LXII	6,00	226
Adulte CIAPML PANDA TICKET	20,00	2
Adulte CIAPML VEL	20,00	95 833
Adulte réduit CIAPML	19,00	6 443
Adulte réduit CIAPML VEL	19,00	8 969
Visiteur privilège CIAPML		86
Adulte CIAPML evenement	3,00	
Adulte CIAPML conférence VEL	3,00	
Cpt A pass lascaux (jum LX2-THOT vu	11,00	55
Cpt A CIAPML (LX2 vu)	12,00	809
Bienvu adulte CIAPML	15,00	721
Bon Echange CIAPML		386
Visiteur privé CIAPML		1 273
Jum Adulte CIAPML+LGB	22,50	1 432
Jum Adulte CIAPML-TH VEL	24,00	12 717
Jum Ad réd CIAPML-TH VEL	22,00	1 842
Jum Adulte CIAPML-TH	24,00	3 186
Jum Adulte réduit CIAPML-TH	22,00	510
Bienvu Jum Adulte CIAP-TH	18,40	5
Adulte Pass préhistoire 3 site	29,90	405
Adulte Pass préhistoire 3s VEL	29,90	3 420
Adulte pass PRéhisto 3 sites ( site LGB)	19,93	120
Adulte pass PRéhisto 3 sites ( site CIAPML)	19,93	1 423
Adulte pass PRéhisto 3 sites ( site Thot)	19,93	77
Jum Adulte CIAPML-TH (site CIAPML)	16,00	7 856
Jum Adulte CIAPML-TH ( site Thot)	16,00	730
Jum Adulte CIAP-TH regul LXII (site CIAPML)	5,00	26
Jum Adulte Réduit CIAPML-TH (site CIAPML)	14,93	1 175
Jum Adulte Réduit CIAPML-TH ( site Thot)	14,93	59
Bienvu Jum A CIAPML-TH (site CIAPML)	12,00	35
Bienvu Jum A CIAPML-TH ( site Thot)	12,00	14
<b>total Adulte</b>		<b>233 294</b>
jum GA CIAPML-TH	18,40	108
jum GA TO CIAP-THOT	17,00	70
GA CIAPML	15,00	10 686
GA TO CIAPML	14,20	13 947
jum GA TO CIAPML-LGB	15,50	29
GA Pass préhistoire 3 sites	22,90	7
Jum GA CIAPML-TH (site CIAPML)	12,00	258

Jum GA CIAPML-TH ( site Thot)	12,00	92
Jum GA TO CIAPML-TH (site CIAPML)	11,33	154
Jum GA TO CIAPML-TH ( site Thot)	11,33	66
<b>total GA</b>		<b>25 417</b>
GE+ CIAPML	15,00	3 000
jum GE+ CIAP-TH	18,40	150
Jum GE+ CIAPML-TH (site CIAPML)	12,00	161
Jum GE+ CIAPML-TH ( site Thot)	12,00	104
<b>total GE+</b>		<b>3 415</b>
GE- pass PRéhistoire 3 sites ( site CIAPML)	9,43	67
GE- CIAPML	9,50	12 155
jum GE- CIAPML-LGB	10,00	27
GE- Pass préhistoire 3 sites (avant décomposit°)	14,50	110
jum GE- CIAPML-TH	11,70	1 159
Jum GE- CIAPML-TH (site CIAPML)	7,61	2 057
Jum GE- CIAPML-TH ( site Thot)	7,61	1 427
Jum GE- ecole CIAP-TH GOUYAT (site CIAPML)	0,00	286
Jum GE- ecole CIAP-TH GOUYAT ( site Thot)	0,00	283
<b>total GE-</b>		<b>17 571</b>
Cpt E CIAPML (jum LX2-THOT vu	7,00	20
Cpt Enfant CIAPML (LX2 vu)	8,00	186
Enfant CIAPML	12,90	12 322
Enfant réduit CIAPML	11,90	542
Enfant CIAPML regul LXII	3,90	45
Enfant CIAPML VEL	12,90	24 532
Enfant réduit CIAPML VEL	11,90	2 740
Bienvu Enfant CIAPML	9,50	137
Jum ENFANT CIAPML+LGB	15,00	138
Jum Enfant CIAPML-TH VEL	15,60	6 701
Jum Enfant CIAPML-TH	15,60	1 351
Jum Enfant réduit CIAPML-TH	13,60	153
Bienvu Jum Enfant CIAP-TH	11,70	6
Enfant Pass préhistoire 3 site	19,50	142
Enfant Pass préhistoire 3s VEL	19,50	1 348
Enfant pass PRéhisto 3 sites ( site LGB)	11,49	57
Enfant pass PRéhisto 3 sites ( site CIAPML)	11,49	375
Enfant pass PRéhisto 3 sites ( site Thot)	11,49	40
Jum Enfant CIAPML-TH (site CIAPML)	10,37	3 012
Jum Enfant CIAPML-TH ( site Thot)	10,37	297
Jum Enfant réduit CIAPML-TH (site CIAPML)	9,30	275
Jum Enfant réduit CIAPML-TH ( site Thot)	9,30	17
Jum Enfant CIAP-TH regul LXII (site CIAPML)	3,60	9
Bienvu jum Enfant CIAPML-TH (site CIAPML)	7,61	21
Bienvu jum Enfant CIAPML-TH ( site Thot)	7,61	6
<b>total enfant</b>		<b>54 472</b>

Enfant gratuit CIAPML		2 410
Enfant gratuit CIAPML regul		12
Enfant gratuit CIAPML VEL		4 926
Jum ENF CIAPML+LGB (-5ans)		9
Jum Enf grat CIAPML-TH VEL		1 573
Jum Enfant gratuit CIAPML-TH		10
Jum Enfant CIAP-TH (-5ans)		293
Enfant gratuit Pass préhistor		22
Enfant gratuit Pass préh. VEL		222
Enfant grat. pass PRéhisto 3 s ( site LGB)		12
Enfant grat. pass PRéhisto 3 s ( site CIAPML)		60
Enfant grat. pass PRéhisto 3 s ( site Thot)		3
Invité adulte CIAPML		1 303
Jum acc groupe CIAPML+LGB		5
Jum INVITE CIAPML+LGB		7
ACC Pass préhistoire 3 sites		15
ACC pass PRéhistoire 3 sites ( site CIAPML)		10
Jum ACC CIAP-TH		30
Groupe Jum accompagnant CIAPM		131
jum invité adulte CIAP - THOT		22
Invité enfant CIAPML		81
Accompagnant CIAPML		2 841
jum Invité enfant CIAPML THOT		8
Jum ACC CIAPML-TH (site CIAPML)		293
Jum ACC CIAPML-TH ( site Thot)		201
Jum invité A CIAPML-TH (site CIAPML)		30
Jum invité A CIAPML-TH ( site Thot)		9
Jum invité A CIAPML-TH (site CIAPML)		11
Jum invité A CIAPML-TH ( site Thot)		3
Jum invité E CIAP-TH (site CIAPML)		8
Jum invité E CIAP-TH ( site Thot)		8
Jum Enfant gratuit CIAPML-TH (site CIAPML)		825
Jum Enfant gratuit CIAPML-TH ( site Thot)		112
<b>Total gratuité</b>		<b>15 505</b>

LE THOT

Prestation	Tarif de base en € TTC 2019	Quantité
Adulte Thot vente en ligne	10,00	742
Adulte réduit Thot VEL vente e	10,00	68
Animation ADL loups THOT	75,00	35
Animation ADL loups THOT VEL	75,00	47
Animation ADL loups THOT	75,00	18
Adulte Pass préhistoire 3 site	29,90	405
Adulte Pass préhistoire 3s VEL	29,90	3 420
Adulte pass PRéhisto 3 sites ( site LGB)	9,97	120
Adulte pass PRéhisto 3 sites ( site CIAPML)	9,97	1 423
Adulte pass PRéhisto 3 sites ( site Thot)	9,97	77
Jum Adulte CIAPML-TH VEL	24,00	12 717
Jum Ad réd CIAPML-TH VEL	22,00	1 842
Jum Adulte CIAPML-TH	24,00	3 186
Jum Adulte réduit CIAPML-TH	22,00	510
Bienvu Jum Adulte CIAP-TH	18,40	5
Jum Adulte CIAPML-TH (site CIAPML)	8,00	7 856
Jum Adulte CIAPML-TH ( site Thot)	8,00	730
Jum Adulte CIAP-TH regul LXII (site CIAPML)	0,00	26
Jum Adulte Réduit CIAPML-TH (site CIAPML)	7,07	1 175
Jum Adulte Réduit CIAPML-TH ( site Thot)	7,07	59
Bienvu Jum A CIAPML-TH (site CIAPML)	6,40	35
Bienvu Jum A CIAPML-TH ( site Thot)	6,40	14
Adulte Thot	10,00	1 227
Visiteur privilège THOT		12
Adulte Thot vente en ligne	10,00	-2
Adulte réduit Thot	9,00	59
Complément Adulte Thot	4,00	295
Complément Adulte Thot (LXII)	5,00	73
Cpt Adulte THOT (jum LX2-LX4 v	4,00	2
Complément Adulte réduit Thot	3,00	22
Adulte Thot	10,00	4 925
Visiteur privilège THOT		14
Adulte réduit Thot	9,00	340
Complément Adulte Thot	4,00	1 257
Complément Adulte Thot (LXII)	5,00	477
Cpt Adulte THOT (jum LX2-LX4 v	4,00	38
Complément Adulte réduit Thot	3,00	73
Bon echange THOT		24
Forfait visite privée Thot		
Quantité A visite privée Thot		72
Jum Adulte LXII-TH (site LX II)	7,92	1 234
Jum Adulte LXII-TH (site Thot)	7,92	300
Jum A LXII-TH	19,00	345
Jum Adulte LX-TH VEL	19,00	3 378
<b>Total adulte</b>		<b>48 675</b>



jum GA CIAPML-TH	18,40	108
jum GA TO CIAP-THOT	17,00	70
GA Pass préhistoire 3 sites	22,90	7
Jum GA CIAPML-TH (site CIAPML)	6,40	258
Jum GA CIAPML-TH ( site Thot)	6,40	92
Jum GA TO CIAPML-TH (site CIAPML)	5,67	154
Jum GA TO CIAPML-TH ( site Thot)	5,67	66
GA Thot	8,00	16
GA Thot	8,00	61
Jum GA LXII-TH (site LX II)	6,32	32
Jum GA TO LXII-TH (site LX II)	5,61	24
Jum GA TO LXII-TH (site Thot)	5,61	5
Jum GA LXII-TH	15,00	36
<b>Total GA</b>		<b>929</b>
jum GE+ CIAP-TH	18,40	150
Jum GE+ CIAPML-TH (site CIAPML)	6,40	161
Jum GE+ CIAPML-TH ( site Thot)	6,40	104
Jum GE+ LXII-TH (site LX II)	6,32	5
Jum GE+ LXII-TH	15,00	96
<b>Total GE+</b>		<b>516</b>
GE- pass PRéhistoire 3 sites ( site CIAPML)	5,07	67
GE- Pass préhistoire 3 sites (avant décomposit°)	14,50	110
jum GE- CIAPML-TH	11,70	1 159
Jum GE- CIAPML-TH (site CIAPML)	4,09	2 057
Jum GE- CIAPML-TH ( site Thot)	4,09	1 427
Jum GE- ecole CIAP-TH GOUYAT (site CIAPML)	5,10	286
Jum GE- ecole CIAP-TH GOUYAT ( site Thot)	5,10	283
GE- Thot	5,10	115
GE- Thot	5,10	589
Jum GE- LXII-TH (site LX II)	3,96	920
Jum GE- LXII-TH (site Thot)	3,96	448
Jum GE- LXII-TH	9,00	583
<b>Total GE-</b>		<b>8 044</b>

Enfant réduitThot VEL	9,00	251
Enfant Thot vente en ligne	10,00	208
Animation ENF loups THOT	50,00	29
Animation ENF loups THOT VEL	50,00	47
Animation ENF loups THOT	50,00	20
Jum Enfant CIAPML-TH VEL	15,60	6 701
Jum Enfant CIAPML-TH	15,60	1 351
Jum Enfant réduit CIAPML-TH	13,60	153
Bienvu Jum Enfant CIAP-TH	11,70	6
Enfant Pass préhistoire 3 site	19,50	142
Enfant Pass préhistoire 3s VEL	19,50	1 348
Enfant pass PRéhisto 3 sites ( site LGB)	8,01	57
Enfant pass PRéhisto 3 sites ( site CIAPML)	8,01	375
Enfant pass PRéhisto 3 sites ( site Thot)	8,01	40
Jum Enfant CIAPML-TH (site CIAPML)	5,23	3 012
Jum Enfant CIAPML-TH ( site Thot)	5,23	297
Jum Enfant réduit CIAPML-TH (site CIAPML)	4,30	275
Jum Enfant réduit CIAPML-TH ( site Thot)	4,30	17
Jum Enfant CIAP-TH regul LXII (site CIAPML)	0,00	9
Bienvu jum Enfant CIAPML-TH (site CIAPML)	4,09	21
Bienvu jum Enfant CIAPML-TH ( site Thot)	4,09	6
Complément Enfant Thot	2,70	137
Complément Enfant Thot (LXII)	3,00	41
Complément Enfant réduit Thot	1,70	16
Enfant Thot	10,00	466
Enfant réduit Thot	9,00	11
Complément Enfant Thot	2,70	439
Complément Enfant Thot (LXII)	3,00	222
Cpt Enfant THOT (jum LX2-LX4 v	2,00	13
Complément Enfant réduit Thot	1,70	15
Enfant Thot	10,00	1 502
Enfant réduit Thot	9,00	54
Jum Enfant LXII-TH (site LX II)	5,03	602
Jum Enfant LXII-TH (site Thot)	5,03	110
Jum E LXII-TH	12,00	189
Jum Enfant LX-TH VEL	12,00	1 745
<b>Total Enfant</b>		<b>19 927</b>

Enfant Thot VEL gratuit		82
Jum Enf grat CIAPML-TH VEL		1 573
Jum Enfant gratuit CIAPML-TH		10
Jum Enfant CIAP-TH (-5ans)		293
Enfant gratuit Pass préhistor		22
Enfant gratuit Pass préh. VEL		222
Enfant grat. pass PRéhisto 3 s ( site LGB)		12
Enfant grat. pass PRéhisto 3 s ( site CIAPML)		60
Enfant grat. pass PRéhisto 3 s ( site Thot)		3
ACC Pass préhistoire 3 sites		15
ACC pass PRéhistoire 3 sites ( site CIAPML)		10
Jum ACC CIAP-TH		30
Groupe Jum accompagnant CIAPM		131
jum invité adulte CIAP - THOT		22
jum Invité enfant CIAPML THOT		8
Jum ACC CIAPML-TH (site CIAPML)		293
Jum ACC CIAPML-TH ( site Thot)		201
Jum invité A CIAPML-TH (site CIAPML)		30
Jum invité A CIAPML-TH ( site Thot)		9
Jum invité A CIAPML-TH (site CIAPML)		11
Jum invité A CIAPML-TH ( site Thot)		3
Jum invité E CIAP-TH (site CIAPML)		8
Jum invité E CIAP-TH ( site Thot)		8
Jum Enfant gratuit CIAPML-TH (site CIAPML)		825
Jum Enfant gratuit CIAPML-TH ( site Thot)		112
Gratuité groupe Thot		12
Enfant Thot Gratuit (-5ans)		1 376
Gratuité groupe Thot		98
Enfant Thot Gratuit (-5ans)		328
Jum Enf gr LXII-TH (-5ans) (site LX II)		141
Jum Enf gr LXII-TH (-5ans) (site Thot)		61
Jum gratuité grp LXII-TH (site LX II)		112
Jum gratuité grp LXII-TH (site Thot)		51
Jum invité LXII-TH (site LX II)		2
Jum Enfant LX-TH VEL -5ans		392
Jumelé Enfant LXII-TH (-5ans)		53
Jum Gratuité GR LXII-TH		75
		6 694

84 785

## **ANNEXE XV**

---

### Observations ou plaintes des usagers

#### **Le Thot**

##### Points positifs :

- Ateliers et animations toujours appréciés (baisse de fréquentation relative 5 à 6% de moins pour une fréquentation en baisse de 25%)
- Personnel et contenus appréciés des visiteurs
- Animations sur les animaux appréciées des visiteurs (nourrissages, VIP...)
- Nouveaux aménagements dans le parc : mur pédagogique cervidés, enclos bouquetins (enrochement, plateforme), plantation d'arbres parc ouest...

##### Points négatifs

- Impact négatif de l'état du parc (vieillissant) sur les avis visiteurs
- Offre réduite en basse saison (ateliers extérieurs fermés, moins de médiation...)
- Désintérêt du public pour les fac-similés de la Nef

## **ANNEXE XVI**

---

### Axes d'amélioration

- développement de l'offre de médiation sur les animaux
- meilleur accompagnement du public, notamment en basse saison
- poursuite des travaux d'aménagement du parc : nouvel enclos des chevaux tarpan près du parking, agrandissement cabane mini-ferme, réfection aire de stationnement bus et plantations, agrandissement enclos cerfs, réfection clôture enclos aurochs...

## COMPLÉMENTS

### Bilan culturel et artistique

Journées Européennes du Patrimoine  
Journées Nationales de l'Archéologie

### Bilan communication et promotion

#### PRINT

Renouvellement partiel de la signalétique in situ (Le Thot)  
Dépliants individuels 2019  
Manuel des ventes en Français et langues étrangères pour la promotion auprès des Tour-Opérateurs français et internationaux  
Dossiers de presse 2019  
Refonte Brochure scolaire  
Affiches & flyers animations, anniversaires, conférences...  
Annonces & insertions (presse, double page Sud-Ouest, supports promotionnels des Offices de Tourisme...)  
Brochure Privatisations & évènementiels

#### Opérations promotionnelles/événements

Salons : Salon de l'Agriculture, Rendez-Vous en France, opération promotionnelle sur Bordeaux, IFTM Top Résa, Salon des Blogueurs  
Workshops à l'étranger en collaboration avec le CRT N-A (Madrid, Londres, Amsterdam, Bruxelles, Anvers, Berlin, Munich, Japon, USA – Canada...)  
Organisation d'opérations auprès d'un public d'entreprises pour promouvoir les évènementiels, team-building, privatisations... + participation aux Clubs Affaires de Sarlat & Périgueux  
Jeu-concours  
Mailing hébergements Dordogne, écoles Dordogne et départements limitrophes, entreprises Dordogne et départements limitrophes  
Campagne Radio France Bleu  
Instameets  
Accueil presse et blogueurs  
Organisation soirée de présentation aux professionnels du tourisme  
Participation aux Journées Internationales des Grottes + Journées Nationales de l'Archéologie

#### Web / réseaux sociaux

Mise à jour & amélioration des sites web  
Annonces web sur les sites web des Offices de Tourisme, [guideduperigord.com](http://guideduperigord.com), [perigord.com](http://perigord.com)  
Actualisation du site web « Les Grands Sites du Périgord »  
Animation des pages Facebook & comptes Instagram avec une partie externalisée (agence spécialisée We Like Travel): la page Lascaux devient la 1<sup>ère</sup> page touristique de Dordogne en dépassant les 60 000 fans et avec une communauté très engagée  
Newsletters Grand Public & à destination d'un public professionnel

# *DONNÉES TECHNIQUES*

---

*Données techniques*

## **ANNEXE XVII**

---

Évolutions générales des ouvrages et des matériels exploités

Bilan de l'état du matériel et des réparations effectuées

Liste valorisée des équipements renouvelés

---

*Analyse de la qualité de service*

## **ANNEXE XVIII**

---

Etat des travaux d'entretien, de renouvellement et de modernisation

Liste des contrats de prestation

CIAPML

ANNEE 2019

DATE DES PASSAGES

COUT

Liste des contrats de maintenance

HT

CIAP						
Vérification Annuelle des installations électriques en Exploitation ERP/IGH DEKRA onduleur, appareil d'éclairage, poste HT prise courant, prise terre, récepteur basse tension, tableau divisionnaire basse tension, tableau général basse tension, transformateur, coffret terminal	26/08/2019					160,00
Vérification bi annuelle Dekra chariot élévateur à conducteur accompagnant 2x/an	janv-19					91,80
Vérification annuelle Dekra portes et portail automatique						30,00
Vérification Triennale SSI Dekra	nov-19					120,00
MP Incendie Désenfumage						791,62
MP Incendie Vérif Extincteurs 32 MEA +10MEAP +1MA2P +13MC2+3MA6+6MC5+2MA9						531,15
SPP Sécurité abonmt mensuel + Total heures						13679,72
ATSE contrat N°151120017 durée 5 ans, 2ème année maintenance préventive et corrective maintenance Garantie totale sur le matériel			01/06/19 au 31/08/19	01/09/19 au 30/11/19		7150,00 11570,00
GEMA Groupe électrogène N° 15011242 Volvo TAD 02260TN4N vérification filtre gazoil, moteur, air + flexibles et durites+ vidange moteur+batterie et connexion, courroies, aéro, turbo, alternateur, control armoire, bobines, connexions, disjoncteur différentiel, Arrêt d'urgence, contrôle inverseur, vérification vanne police						
Otis Ascenseur Contrat N° 450FUNVR du 03/07/17- 1 an renouvelable tacite 3x	08/08/2019	10/10/2019				1228,32
Fehnwick	oct	01-12 au 31-12				104,84
Allo 3D lutte contre rongeurs et blattes tous les 2 mois avec boites appats déplacement matériel et matière active lutte contre les serpents 4 passages/an granulés répulsifs lutte contre les guêpes sur poubelle passage ponctuelle poudre insecticide et retrait des nids accessibles lutte contre les guêpes sur rampe/guide d'accès de 170M passage ponctuelle laque insecticiderémanent	09/09/2019 01-juin août/19 août/19	01-août				564,00 196,00 358,00 102,63
GEZE 6 portes coulissantes + 3 battantes 2 visites /an	juil-19					
GS Environnement 1 visite /an maintenance système Nobel KS système extinction incendie au dessus des appareils de cuisson remplacement Batteries + capuchon de buseX1+ verif centrale + batteries +event Log et reset + nettoyage buse + cablifixations de tubes +DMes de détection+ bombonne +	01/10/2019					

LE THOT

ANNEE 2019

DATE DES PASSAGES

COUT

2018

Liste des contrats de maintenance

HT

HT

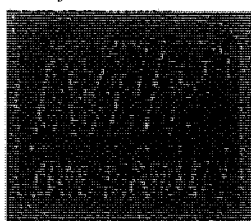
LE THOT							
Vérification Annuelle des installations électriques en Exploitation ERP/IGH DEKRA	11/04/2019					120,00	120,00
Traitement d'air et climatisation 4 MONOSPLITS R22+3 CIAT silenherme et 3 ventilco convecteurs ATSE BORDES ATSE BORDES ventilateur centrifuge en gaine, basse conso. caisson filtre canal air ECM + filtre G4 telecommande EVOLYS2 MODULE PEDAGOGIQUE Contrat de maintenance chauffage chaudiere floul Chappée, bruleur Riello et pompe circulation Salmson ATSE BORDES	07-févr					664,2	650,32
SANICENTRE Nettoyage fosse septique de6M3	18/10/2019					636,50	413,00
Cadiot débouchage urinoirs							140,00
- Contrat de maintenance de la porte automatique Lettl ACCES ZAC Mestre MARTY - 4731D ESTILLAC	14-févr	25-sept				250,00	250,00
Efflage Maintenance Bisannuelle sur station de relevage	01-sept					195,00	
Ecolab dératisation	01/03/2019	mai-19	01-août	01-nov			436,35
Contrat maintenance matériel incendie extincteurs et RIA +désenfumage, alarme et sortie de secours MP Incendie - 24350 DOUCHAPT	25-mars					213,90	159,66
MP A.A.D.E.R.P Vérification alarme incendie type4+5DM+4diffuseurs sonores et trappe de désenfumage	26/06/2019					151,20	168,00
OTIS ASCENSEUR VISITES TOUTES LES 6 SEM, VISITES SEMESTRIEL, VISITE ANNUEL AVEC NETTOYAGE TOIT CABINE+FOND DE CUVETTE+LACAL MACHINES (dépan:7/7 de 8a17h, déblocage person/1h00)	du 01/01/2019 au 31/03/19	du 04/04/19 au 30/06/19	du 01/04/19 au 30/09/19	essai annuel parachute du 10/10/19	du 01/10/19 au 31/12/19	864,80	844,88

Synthèse des opérations de maintenance

CIAPML







# MATERIEL DE PROTECTION INCENDIE SAS

## ENTRETIEN ET MAINTENANCE EXTINCTEURS

Capital Social : 10 000 € - RCS 815 015 631 - SIREN 615015631 - APE 4670Z

N° Intracommunautaire FR12 815 015631

### RAPPORT DE MAINTENANCE EXTINCTEURS

24350 DOUCHAPT

Tél. : 05.53.90.31.98

CENTRE INTERNATIONAL DE L'ART PARIETAL

MONTIGNAC - LASCAUX

mp.incendie@wanadoo.fr

Agent : CEDRIC MAZIERES 06 26 42 54 66

N°	EMPLACEMENT	MARQUE	TYPE	ANNEE	TRAVAIL		OBSERVATION
					2019	2020	
1	HALL	EUROFEU	MEA 6	2016	V		
2	BOUTIQUE	EUROFEU	MEA 6	2016	V		
3	COULOIR CAFE LASCAUX	EUROFEU	MEA 6	2016	V		
4	CUISINE CAFE LASCAUX	EUROFEU	MC 2	2016	V		
5	SALLE DE SERVICE CAFE LASCAUX	EUROFEU	EMA 6	2016	V		
6	LOCAL POUBELLE CAFE LASCAUX	EUROFEU	MA 6	2016	V		
7	LOCAL VENTILATION (CdeS)	ANDRIEU	MC 5	2016	V		
8	LOCAL GROUPE ELECTROGENE	EUROFEU	MA 9	2018	V		
9	LOCAL TGBT	EUROFEU	MC 2	2016	V		
10	LOCAL TGS	EUROFEU	MC 2	2016	V		
11	LOCAL ATSE	EUROFEU	MA 9	2016	V		
12	SAS E1 (porte de service)	EUROFEU	MEA 6	2016	C		
13	ZONE DE LIVRAISON 1	EUROFEU	MC 2	2016	V		
14	ZONE DE LIVRAISON 2	EUROFEU	MEA 6	2016	C		
15	COULOIR DE DEGAGEMENT 1	ANAF	MEA 6P	2016	V		
16	COULOIR DE DEGAGEMENT 2	ANAF	MEA 6P	2016	V		
17	COULOIR DE DEGAGEMENT	ANAF	MEA 6P	2016	V		
18	LOCAL VENTILATION 27-3	ANDRIEU	MC 5	2016	V		
19	COULOIR DE DEGAGEMENT 4	ANAF	MEA 6P	2016	V		
20	LOCAL VENTILATION Z4 ET 5	ANDRIEU	MC 5	2016	V		
21	COULOIR DE DEGAGEMENT 5	ANAF	MEA 6P	2016	V		
22	COULOIR ACCES ECLAIRAGE	ANAF	MEA 6P	2016	V		
23	SAS FAILLE	EUROFEU	MEA 6	2016	C		
24	THEATRE ACT 1	EUROFEU	MEA 6	2016	V		
25	THEATRE ACT 3	EUROFEU	MEA 6	2016	V		
26	REGIS CINEMA 3D	ANDRIEU	MC 5	2016	V		

**CONCLUSION : PARC EXTINCTEUR EN BON ETAT DE FONCTIONNEMENT ET D'ENTRETIEN**

Date de vérification : 20/11/2019

V : vérification

N : neuf

R : rénové

C : charge

S : sparklet

E : visite endoscopique

ES : échange standard

MES : mise en service

D : visite décennale

Q : visite quinquennale

P : périmé

N°	EMPLACEMENT	MARQUE	TYPE	ANNEE	TRAVAIL		OBSERVATION
					2019	2020	
27	CINEMA 3D	EUROFEU	MEA 6	2016	V		
28	GALERIE DE L'IMAGINAIRE	EUROFEU	MEA 6	2016	V		
29	EXPO-TEMPO	EUROFEU	MEA 6	2016	V		
30	FAILLE (SORTIE EXPO/TEMPO)	EUROFEU	MEA 6	2016	V		
31	COULOIR RDC BUREAU 2	EUROFEU	MEA 6	2016	V		
32	LOCAL INFORMATIQUE	EUROFEU	MC 2	2016	V		
33	COULOIR RDC BUREAU 1	EUROFEU	MC 2	2016	V		
34	LOCAL TORCHE (RETOUR CDV)	EUROFEU	MEA 6	2016	V		
35	LOCAL MACHINERIE ASCENSEUR	EUROFEU	MC 2	2016	V		
36	RETOUR CDV COULOIR	EUROFEU	MEA 6	2016	V		
37	DISTRIBUTION CDV COULOIR	EUROFEU	MEA 6	2016	C		
38	DISTRIBUTION CDV COULOIR	EUROFEU	MEA 6	2016	C		
39	COULOIR BILLETTERIE	EUROFEU	MEA 6	2016	C		
40	PC SECURITE	EUROFEU	MC 2	2016	V		
41	BILLETTERIE	EUROFEU	MC 2	2016	V		
42	LOCAL BILLETTERIE	ANDRIEU	MC 5	2016	V		
43	COULOIR PIC-NIQUE 2	EUROFEU	MEA 6	2016	C		
44	COULOIR PIC-NIQUE 1	EUROFEU	MEA 6	2016	C		
45	ATELIER (SORTIE)	EUROFEU	MEA 6	2016	C		
46	ATELIER (ENTREE)	EUROFEU	MEA 6	2016	C		
47	ATELIER (REGIS)	ANDRIEU	MC 5	2016	V		
48	PATIO (SORTIE FAC)	EUROFEU	MC 2	2016	V		
49	SORTIE FAC-SIMILE	EUROFEU	MEA 6	2017	V		
50	COQUE FAC (ECLAIRAGE)	EUROFEU	MC 2	2016	V		
51	COQUE FAC (ABSIDE)	ANAF	MEA 6P	2016	V		
52	COQUE FAC (COULOIR NOIR)	ANAF	MEA 6P	2016	V		
53	COULOIR FAC-SIMILE 2	EUROFEU	MEA 6	2016	V		
54	COULOIR FAC-SIMILE 1	EUROFEU	MEA 6	2016	V		
55	COULOIR POMPIER 1	EUROFEU	MEA 6	2016	C		
56	COULOIR POMPIER 2	EUROFEU	MEA 6	2016	C		
57	COQUE FAC (DIVERTICULE)	EUROFEU	MC 2	2016	V		
58	COQUE FAC (TAUREAUX)	ANAF	MEA 6P	2016	V		
59	COQUE FAC (EBOULIS)	ANAF	MEA 6P	2016	V		
60	SAS ENTREE FAC-SIMILE	EUROFEU	MEA 6	2016	C		
61	LOCAL (N+1) TECHNIQUE	EUROFEU	MEA 6	2016	V		
62	LOCAL (N+1) TECHNIQUE	EUROFEU	MEA 9	2016	V		
63	BUREAU (N+1) 1	EUROFEU	MEA 6	2016	V		
64	BUREAU (N+1) LOCAL	EUROFEU	MC 2	2016	V		
65	BUREAU (N+1) 2	EUROFEU	MEA 6	2016	V		
66	ABRIS (N+2)	EUROFEU	MA 6	2016	V		
67	LOCAL CASCADE	GLORIA	MA 2P	2016	V		
68	LOCAL DEPARTEMENT	GLORIA	MA 6	2019	V		
<b>CONCLUSION : PARC EXTINCTEUR EN BON ETAT DE FONCTIONNEMENT ET D'ENTRETIEN</b>							

# OTIS (entretien annuel)

14/11/2019

eService 2.0: Completed Activities

Contrat (2)

Tous Les

## Carnet d'entretien

Immeuble (2)

2/5  
Tous Les

Nombre d'entrées par page



N° / NOM DE L'APPAREIL  
DATE  
TECHNICIEN

Appareil (2)

Tous Les



HKU06 / LE THOT  
10/10/2019  
PASCAL FLAHAT

il Période

Depuis le 1e

Procédure

ACTUALISER

Prise de parachute effectuée  
Vérification de la tension du câble de limiteur  
Vérification du fonctionnement de la tringlerie de parachute



HKU06 / LE THOT  
10/10/2019  
PASCAL FLAHAT

il

Procédure :

Nettoyage annuel du fond de la cuvette  
Dépoussiérage et enlèvement des débris



HKU06 / LE THOT  
10/10/2019  
PASCAL FLAHAT

il

Procédure :

Enlèvement des objets inutiles  
Dépoussiérage  
Vérification de l'état des canalisations électriques

Demandes d'intervention

Visites de Maintenance

Mises à l'arrêt



HKU06 / LE THOT

10/10/2019

Contrat (2)  
PASCAL FLAHAT

il Tous Les

Procédure :

Nettoyage annuel du toit de la cabine  
Immeuble (2) Dépoussierage et dégraissage si nécessaire  
Tous Les Enlèvement des objets inutiles



Appareil (2)  
HKU06 / LE THOT

Tous Les 2019

PASCAL FLAHAT

il

Période

Procédure :

Depuis le 1e /visuel de la rouille des câbles de traction  
Vérification du diamètre des câbles  
Vérification du nombre de picots suivant la tolérance prévue  
ACTUALISER



HKU06 / LE THOT

10/10/2019

PASCAL FLAHAT

il

Procédure :

Essai des sécurités de fin course  
Vérification du dispositif contre la vitesse excessive en montée



HKU06 / LE THOT

10/10/2019

PASCAL FLAHAT

il

Procédure :

Vérifications dans la machinerie, paliers, cabine suivant la réglementationSAE  
Test de fonctionnement des boites à boutons, éclairage cabine et indicateurs, réouverture de porte  
Efficacité de verrouillage de porte palière



HKU06 / LE THOT

14/11/2019

eService 2.0: Completed Activities

10/10/2019  
PASCAL FLAHAT

il ▼

**Contrat (2)**

Tous Les  
Procédure :

Vérification de la lubrification, propreté du frein.  
Vérification du fonctionnement du dispositif anti-dérive

**Immeuble (2)**

Tous Les

HTT15 / LASCAUX IV  
10/10/2019  
PASCAL FLAHAT

il ▼

**Appareil (2)**

Tous Les

Procédure :

Vérifications dans la machinerie, paliers, cabine suivant la réglementation SAE  
Test de fonctionnement des boîtes à boutons, éclairage cabine et indicateurs, réouverture de porte  
Efficacité de verrouillage de porte palière

**Période**

Depuis le 1e ▼



**ACTUALISER**

HTT15 / LASCAUX IV  
31/08/2019  
LUDOVIC TURLET

il ▼

Description du dysfonctionnement :  
Appareil dérégulé



HTT15 / LASCAUX IV  
24/08/2019  
BRUNO JIMENEZ

il ▼

Description du dysfonctionnement :  
Dysfonctionnement des portes



HTT15 / LASCAUX IV  
12/08/2019  
FREDERIC MESPLEDE

il ▼

Procédure :

Vérifications dans la machinerie, paliers, cabine suivant la réglementation SAE

Test de fonctionnement des boites à boutons, éclairage cabine et indicateurs, réouverture de porte  
Efficacité de verrouillage de porte palière

Contrat (2)

 Tous Les

HTT15 / LASCAUX IV  
08/08/2019  
PASCAL FLAHAT

ii Immeuble (2)

Tous Les

Description du dysfonctionnement :  
Appareil en panne

Appareil (2)

 Tous Les

HTT15 / LASCAUX IV  
04/08/2019  
REMY BEQUE

ii Période

Depuis le 1e ▼

Description du dysfonctionnement :  
Appareil en panne



HTT15 / LASCAUX IV  
04/08/2019  
REMY BEQUE

ii ▼

Procédure :

Réglage Chariot porte palière



HTT15 / LASCAUX IV  
04/08/2019  
REMY BEQUE

ii ▼

Procédure :

Réglage Vantail/Croisillons porte palière



HTT15 / LASCAUX IV  
02/08/2019  
PASCAL FLAHAT

ii ▼

Description du dysfonctionnement :

Appareil en panne

Contrat (2)

Tous Les



HTT15 / LASCAUX IV

20/07/2019

Immeuble (2)

PASCAL FLAHAÏ

Tous Les

il

Procédure :

Appareil (2) Vérification de la lubrification, propreté du frein.

Vérification du fonctionnement du dispositif anit dérive

Tous Les



HTT15 / LASCAUX IV

Depuis le 1e

il

ACTUALISER

Procédure :

Nettoyage Porte palière complète



HTT15 / LASCAUX IV

25/07/2019

MATHIEU CALMON

il

Description du dysfonctionnement :

Appareil en panne



HTT15 / LASCAUX IV

11/07/2019

MATHIEU CALMON

il

Description du dysfonctionnement :

Dysfonctionnement des portes



HTT15 / LASCAUX IV

14/11/2019

eService 2.0: Completed Activities

10/07/2019  
MATHIEU CALMON

il ▼

**Contrat (2)**

Tous Les  
Description du dysfonctionnement :  
Boutons

**Immeuble (2)**

 Tous Les  
HTT15 / LASCAUX IV  
10/07/2019  
MATHIEU CALMON

il ▼

**Appareil (2)**

Tous Les  
Procédure :  
Contrôle visuel de la rouille des câbles de traction  
Vérification du diamètre des câbles  
Vérification du nombre de picots suivant la tolérance prévue

**Période**

Depuis le 1e ▼



**ACTUALISER**  
HTT15 / LASCAUX IV  
10/07/2019  
MATHIEU CALMON

il ▼

Procédure :  
Vérifications dans la machinerie, paliers, cabine suivant la réglementationSAE  
Test de fonctionnement des boites à boutons, éclairage cabine et indicateurs, réouverture de porte  
Efficacité de verrouillage de porte palière



HTT15 / LASCAUX IV  
09/07/2019  
WILLIAM CEOLA

il ▼

Description du dysfonctionnement :  
Appareil déréglé

« < 1 - 25 de 48 > »



# GEMA (maintenance groupe électrogène)



BON D'INTERVENTION N° 12561

Le 24/01/2019

<b>Client</b>	LASCAUX 4 (C0000997)
<b>Adresse</b>	Avenue de Lascaux 24290 MONTIGNAC
<b>Contact</b>	b.tondeleir@semitour.com ludovic.gayot@gema-sas.fr bruno.tondeleir@free.fr

<b>Technicien</b>	Ludovic GAYOT
<b>Date</b>	24/01/2019

## Matériel

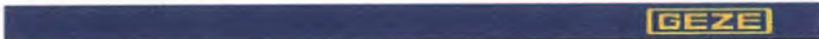
<b>Type</b>	Groupes Electrogènes
<b>Numéro de série</b>	15011242

Moteur, Alternateur et Coffret/Armoire	
Numéro AV	158458-01G
Mode d'utilisation	
Marque du moteur	VOLVO
Type de moteur	TAD1341GE
Numéro du moteur	2013558788
Marque de l'alternateur	
Type d'alternateur	AT 02260TH4N
Numéro de l'alternateur	325606/5
Puissance KVA	350
Type de refroidissement	Radiateur
Mise en service	02/05/2016
Garantie	
Marque du coffret	SDMO
Type du coffret	TELYS 2 + MODYS
Numéro du coffret	15/29/0002/4710396
Type Inverseur	

Informations Groupe Électrogène	
Nombre d'heures GE	

Siège social : 79270 VALLANS - Tel : 05 49 04 86 76 - Fax : 05 49 04 95 38 - Email : gema@gema-sas.fr

# GEZE (maintenance portes)



SPECIALISTE EN FERMETURE DE BATIMENTS

**BON D'INTERVENTION N° : 441**      **ADRESSE DU CLIENT**      **ADRESSE DE LIVRAISON**      **ADRESSE DE FACTURATION**

SEMITOUR      LASCAUX IV MONTIGNAC/AV      SEMITOUR  
 25 RUE WILSON      NC      25 RUE WILSON

Date : 11-07-2019      34006 PERIGUEUX      24290 MONTIGNAC      24000 PERIGUEUX

Type Intervention : ENTRETIEN  
 Ticket Appel : 0  
 Devis :  
 Contrat : 11  
 Heure Arrivée : 7,5 H - Heure Départ : 11 H

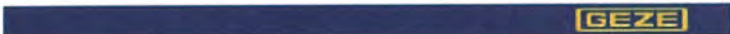
COMMENTAIRE CLIENT      COMMENTAIRE INTERVENANT

REF CLIENT	INSTALLATION	TYPE CONSTAT	CONSTAT	COMMENTAIRE	RECEPTION	A FACTURER
	PORTE BATTANTE - DEUXIEME PORTE SCENO	COMPRIS DANS CONTRAT			RECEPTION SANS RESERVE	NON
	PORTE BATTANTE - SORTIE SCENO	COMPRIS DANS CONTRAT			RECEPTION SANS RESERVE	NON
	PORTE COULISSANTE EXTERIEURE - SAS SORTIE	COMPRIS DANS CONTRAT			RECEPTION SANS RESERVE	NON
	PORTE COULISSANTE INTERIEURE - SAS SORTIE	COMPRIS DANS CONTRAT			RECEPTION SANS RESERVE	NON
	BATTANT - FORTAL DE SERVICE	COMPRIS DANS CONTRAT			RECEPTION SANS RESERVE	NON
	PORTE COULISSANTE INTERIEURE - ACCES	COMPRIS DANS CONTRAT			RECEPTION SANS RESERVE	NON
	FAC SIMILE					
	PORTE COULISSANTE EXTERIEURE - ACCES	COMPRIS DANS CONTRAT			RECEPTION SANS RESERVE	NON
	FAC SIMILE					
	PORTE COULISSANTE EXTERIEURE - SAS	COMPRIS DANS CONTRAT			RECEPTION SANS RESERVE	NON
	ENTREE					
	PORTE COULISSANTE INTERIEURE - SAS	COMPRIS DANS CONTRAT			RECEPTION SANS RESERVE	NON
	ENTREE					

INSTALLATION	CHIFFRE	PIECE	COMMENTAIRE	UNITE	QUITE	A FACTURER
--------------	---------	-------	-------------	-------	-------	------------

GEZE FRANCE - ZAC DE L'ORME ROND - RN 10 - 77170 SERVON  
 Tel. 01 80 82 60 70 - Fax 01 80 82 73 12 - www.geze.fr  
 SARL AU CAPITAL DE 1.000.000 Euros - SIRET 312 901 411 900 49  
 441 - Page 1/2

# GEZE (maintenance portes sas entrée)



SPECIALISTE EN FERMETURE DE BATIMENTS

**BON D'INTERVENTION N° : 440**      **ADRESSE DU CLIENT**      **ADRESSE DE LIVRAISON**      **ADRESSE DE FACTURATION**

SEMITOUR      LASCAUX IV MONTIGNAC/AV      SEMITOUR  
 25 RUE WILSON      NC      25 RUE WILSON

Date : 11-07-2019      34006 PERIGUEUX      24290 MONTIGNAC      24000 PERIGUEUX

Type Intervention : TRAVAUX SUIVANT DEVIS  
 Ticket Appel : 0  
 Devis : DEV1928111191  
 Contrat : 11  
 Heure Arrivée : 8 H - Heure Départ : 8,5 H

COMMENTAIRE CLIENT      COMMENTAIRE INTERVENANT

INSTALLATION	TYPE CONSTAT	CONSTAT	COMMENTAIRE	RECEPTION	A FACTURER
PORTE COULISSANTE EXTERIEURE - SAS	AUTOMATISME	PIECE	PIECE REMPLACÉES SUIVANT DEVIS	RECEPTION SANS RESERVE	OUI
ENTREE					

INSTALLATION	CHIFFRE	PIECE	COMMENTAIRE	UNITE	QUITE	A FACTURER
PORTE COULISSANTE EXTERIEURE - SAS ENTREE	AUTOMATISME	12329 MOTEUR EL. FREN /A/SC CO-08	PIECE INSTALLEE	UNITE	1,00	OUI
PORTE COULISSANTE EXTERIEURE - SAS ENTREE	AUTOMATISME	076289 MAN D. DEUVRE AUTOMATISME	PIECE INSTALLEE	UNITE	1,00	OUI

INTERVENANT : DUJOU-STEPHANE

LE REPRESENTANT DU CLIENT : MR TONDELER

GEZE FRANCE - ZAC DE L'ORME ROND - RN 10 - 77170 SERVON  
 Tel. 01 80 82 60 70 - Fax 01 80 82 73 12 - www.geze.fr  
 SARL AU CAPITAL DE 1.000.000 Euros - SIRET 312 901 411 900 49  
 440 - Page 1/1



# GEZE : portes coulissantes



SPECIALISTE EN FERMETURE DE BATIMENTS

**BON D'INTERVENTION N° : 489**

<b>ADRESSE DU CLIENT</b>	<b>ADRESSE DE LIVRAISON</b>	<b>ADRESSE DE FACTURATION</b>
SEMITOUR 25 RUE WILSON	L'ESCAUX IV MONTIGNAC/SAV NC	SEMITOUR 25 RUE WILSON
Date : 26-11-2019	34000 PERIGUEUX	34290 MONTIGNAC

Type Intervention : DEPANNAGE  
Ticket Appel : 95  
Deviz :  
Contrat : 11  
Heure Arrivée : 8.5 H - Heure Départ : 10.5 H

**COMMENTAIRE CLIENT**

**COMMENTAIRE INTERVENANT**

PORTS 90

**DATE APPEL DU CLIENT 25-11-2019**

REF CLIENT	INSTALLATION	TYPE CONSTAT	CONSTAT	COMMENTAIRE	RECEPTION	A FACTURER
ENTREE	PORTE COULISSANTE INTERIEURE - SAS	A FACTURER	RAS	Faible logique HS Recherche de panne. Programmeur de commande en défaut. Remplacement de celui-ci. Essai OK	RECEPTION SANS RESERVE	OUI
INSTALLATION	CHIFFRE	PCS	COMMENTAIRE	DATE	QTE	A FACTURER
ENTREE	PORTES COULISSANTES INTERIEURES - SAS	161E24 PROGRAMMATEUR SELECTEUR DE FONCTION DPS	A FACTURER		UNE	100 OUI

INTERVENANT : FLANCHÉ-ALEXANDRE

LE REPRESENTANT DU CLIENT : MR TONDELEIR BRUNO

GEZE FRANCE - ZAC DE L'ORME ROND - RN 10 - 77170 SERVON  
Tel. 01 80 42 80 79 - Fax 01 80 42 73 12 - www.geze.fr  
SARL AU CAPITAL DE 1.000.000 Euros - SIRET 312 851 411 000 48  
489 - Page 1/1

SPIE (rapport de maintenance de thermographie infrarouge de 14 pages fourni à première demande)

# Centre International d'Art Pariétal LASCAUX IV



Inspection réalisée  
Le  
12 août 2019  
Par  
ORIoT CHRISTIAN

## RAPPORT DE MAINTENANCE DE THERMOGRAPHIE INFRAROUGE

SPIE Facilities  
Direction Opérationnelle Sud-Ouest  
Département Aquitaine  
Rue Alfred de Musset  
Tel : 05.56.84.46.57  
Fax : 05.56.84.36.38

# FENWICK-LINDE

[www.fenwick-linde.com](http://www.fenwick-linde.com)

FENWICK PERIGUEUX - ZI du Coustal - ZAES des Fauries 1  
- 24120 TERRASSON  
Tél 05 53 50 90 00 / Fax 05 53 50 90 10

FENWICK
Linde Material Handling

Rapport d'intervention 250046018567 - 01

No Client / Lieu d'Utilisation	30047844 / 30047844	No Ordre de Travail / Statut	5605440044 / Terminé
Société	SEMITOUR PERIGORD	Type de Travail	1 Entretien / CONTRAT
Rue	AVENUE DE LASCAUX	No de Série du Chariot	F21172J03245
CP - Ville	24290 MONTIGNAC	Modèle du Chariot	L 12 I
Téléphone		No Chariot dans Parc Client	
Email		Chariot à l'arrêt	NON
Technicien	BARBAREAU STEPHANE	Horamètre / Relevé Taux CO / Norme	5 / 0 /
No Stock Véhicule	V81456__2500	No Commande Client / No d'Offre	/ 0187194862

**Pièce(s) Consommée(s):**

Références	Désignation	Quantité	Unité

**Main d'Oeuvre:**

Date	De	A	Entretien	Réparation	Contrôle
07/11/2019	13:45	14:45	1,00		

**Objet de l'intervention et Travaux effectués :**

0187194862 000020 - Entretien Interméd.

Visite d'entretien suivant les préconisations du constructeur avec contrôles des circuits hydrauliques, des freins et des parties mécaniques.

Contrôles et essais des organes de sécurité ( mât / chaînes / fourches / freins ...)



Vérification et niveaux - Soufflage - Graissage

Essais et mise en service

**Contrôles des Eléments de Sécurité Effectué: Oui**

**Travaux à prévoir : RAS**

Chaines    Freins    Bandages    Essieu Directeur    Pneumatiques    Batterie    Fourches    Siège    Autre

<b>Travaux effectués selon les préconisations constructeur.</b> Validation du travail sur le chariot.	<b>Remarques client :</b>
	
Signature du technicien - BARBAREAU STEPHANE le 07/11/2019	Signature du client - MARTINS Emmanuel le 07/11/2019



# Synthèse des rapports de contrôles effectués

Rapport DEKRA de 33 pages fourni à première demande :

		<b>Rapport de vérification réglementaire en exploitation</b>	
		N°118639291901R001	
Référence client			Système concourant à une mise en sécurité incendie-Moyens de secours-Vérif régl en exploitation effectuée dans un ERP ou établissement pénitentiaire Installations désenfumage - Vérifications réglementaires en exploitation effectuées dans un ERP ou établissement pénitentiaire
Entreprise	SEMITOUR PERIGORD CIAP LASCAUX IV MONTIGNAC 24290 MONTIGNAC	<b>Vérification triennale du SSI catégorie A</b> Lascaux IV	
Adresse de facturation	SEMITOUR PERIGORD 25 Rue Du President Wilson 24000 PERIGUEUX	Lieu de vérification	SEMITOUR PERIGORD CIAP LASCAUX IV MONTIGNAC 24290 MONTIGNAC
		Périodicité Dates de vérification	TRIENNALE 31/10/2019
		Nom et visa du signataire	FEIX BRUCE 
Pièces jointes		Observation(s)	Observation(s) constatée(s)
Date du rapport	03/11/2019	Reproduction partielle interdite sans accord de DEKRA Listes des sites et portée de l'accréditation disponible sur <a href="http://www.cofrac.fr/">http://www.cofrac.fr/</a>	
			ACT EXPLOIT BRIVE Rue Gérard Miallet ZI de Beauregard 19100 BRIVE LA GAILLARDE Tél. : 05.55.92.00.38 Fax : 05.55.86.13.36 SIRET :43325083400911

DEKRA : vérification périodique des installations électriques (rapport 12 pages fourni à première demande)

## Rapport de vérification périodique

N°108249161901R001

Référence client | CDE du 06/12/17 sur PAT-17-132



Vérification périodique des installations électriques permanentes effectuées dans le cadre des articles R. 4226-16 et R. 4226-17 du CdT - Poste HTA

Entreprise | SEMITOUR PERIGORD  
CIAP LASCAUX IV  
MONTIGNAC  
24290 MONTIGNAC

**CIAP - Lascaux IV**

Adresse de facturation | SEMITOUR PERIGORD  
25 Rue Du President Wilson  
24000 PERIGUEUX

Lieu de vérification | SEMITOUR PERIGORD  
CIAP LASCAUX IV  
MONTIGNAC  
24290 MONTIGNAC

Périodicité | ANNUELLE  
Dates de vérification | 21/01/2019

Nom et visa du signataire | DALENS JEAN-LOUP

Pièces jointes |

Observation(s) | Observation(s) constatée(s)

Date du rapport | 22/01/2019

Reproduction partielle interdite sans accord de DEKRA  
Listes des sites et portée de l'accréditation disponible sur <http://www.cofrac.fr/>



ACT EXPLOIT BRIVE  
Rue Gérard Miallet  
ZI de Beauregard  
19100 BRIVE LA GAILLARDE  
Tél. : 05.55.92.00.38 - Fax :  
05.55.86.13.36  
SIRET : 43325083400611

Rapport de vérification réglementaire en exploitation

N°108249161901R002

Reference client | CDE du 06/12/17 sur PAT-17-132



Vérification des installations électriques et d'éclairage effectuée dans le cadre du règlement de sécurité des ERP

Entreprise | SEMITOUR PERIGORD  
CIAP LASCAUX IV  
MONTIGNAC  
24290 MONTIGNAC

CIAP - Lascaux IV - ERP

Adresse de facturation | SEMITOUR PERIGORD  
25 Rue Du President Wilson  
24000 PERIGUEUX

Lieu de vérification | SEMITOUR PERIGORD  
CIAP LASCAUX IV  
MONTIGNAC  
24290 MONTIGNAC

Périodicité | ANNUELLE  
Dates de vérification | 21/01/2019

Nom et visa du signataire | DALENS JEAN-LOUP

Pièces jointes |

Observation(s) | Observation(s) constatée(s)

Date du rapport | 22/01/2019

Reproduction partielle interdite sans accord de DEKRA  
Listes des sites et portée de l'accréditation disponible sur <http://www.cofrac.fr/>



ACT EXPLOIT BRIVE  
Rue Gérard Miallet  
ZI de Beauregard  
19100 BRIVE LA GAILLARDE  
Tél. : 05.55.92.00.38 - Fax :  
05.55.86.13.36  
SIRET : 43325083400911



## Rapport de vérification

N° 108249531901 R 001

Référence client | CDE du 06/12/17 sur PAT-17-132



Portes et portails sur les lieux de travail : vérification périodique

Entreprise | SEMITOUR PERIGORD  
CIAP LASCAUX IV  
MONTIGNAC  
24290 MONTIGNAC

### Porte automatique entrée grotte

Adresse de facturation | SEMITOUR PERIGORD  
25 Rue Du President Wilson  
24000 PERIGUEUX

Lieu de vérification | SEMITOUR PERIGORD  
CIAP LASCAUX IV  
MONTIGNAC  
24290 MONTIGNAC

Périodicité | Annuelle  
Dates de vérification | 21/01/2019

Nom et visa du signataire | JEAN-LOUP DALENS 

Pièces jointes |

Observation(s) | Aucune observation constatée

Date du rapport | 22/01/2019



ACT EXPLOIT BRIVE  
Rue Gérard Miallet  
ZI de Beauregard  
19100 BRIVE LA GAILLARDE  
Tél. : 05.55.92.00.38 -  
Fax : 05.55.86.13.36  
SIRET : 43325083400911

## Rapport de vérification

N° 108249531901 R 003

Référence client | CDE du 06/12/17 sur PAT-17-132



Portes et portails sur les lieux de travail : vérification périodique


Entreprise | SEMITOUR PERIGORD  
CIAP LASCAUX IV  
MONTIGNAC  
24290 MONTIGNAC

### Portail entrée personnel

Adresse de facturation | SEMITOUR PERIGORD  
25 Rue Du President Wilson  
24000 PERIGUEUX

Lieu de vérification | SEMITOUR PERIGORD  
CIAP LASCAUX IV  
MONTIGNAC  
24290 MONTIGNAC

Périodicité | Annuelle  
Dates de vérification | 21/01/2019

Nom et visa du signataire | JEAN-LOUP DALENS 

Pièces jointes |

Observation(s) | Observation(s) constatée(s)

Date du rapport | 22/01/2019



ACT EXPLOIT BRIVE  
Rue Gérard Miallet  
ZI de Beauregard  
19100 BRIVE LA GAILLARDE  
Tél. : 05.55.92.00.38 -  
Fax : 05.55.86.13.36  
SIRET : 43325083400911

DEKRA Industrial SAS,  
Siège Social : PA Limoges Sud Orange, 19 rue Stuart Mill, CS 70308, 87008 LIMOGES Cedex 1  
www.dekra-industrial.fr - N°TVA FR 44 433 250 834  
SAS au capital de 10 060 000 € - SIREN 433 250 834 RCS LIMOGES - NAF 7120 B

Attestations d'assurance

Copie des contrats de sous-traitance en cours

Liste des adaptations ou travaux à envisager

Consommation des fluides (détail par type)

### EAU

#### CIAPML

N° cpteur	C16JF000716		
date facture	08/11/2019		
ancien index	7458	date	
nouvel index	10958	date	17/10/2019
conso M3	3500		
estimation			
déjà facturée	1919		
volume facturée	1581		
abonmt	139,02		
conso HT	4918,34		
	5057,36		

N° cpteur	C14JH001140		
date facture	08/11/2019		
ancien index	12686	date	
nouvel index	16412	date	17/10/2019
conso M3	3726		
estimation			
déjà facturée	2517		
volume facturée	1209		
abonmt	42,75		
conso HT	1895,47		
	1938,22		

soit

2017	3610 L
2018	3838 L
2019	3500 L

4308 L
5034 L
3726 L

#### LE THOT

N° cpteur	DU8UA153044 general		
date facture	12/07/2019		
ancien index		date	
nouvel index		date	
conso M3	0		
estimation			
déjà facturée			
volume facturée	487		
abonmt	58,36		
conso HT	955,89		
	1014,25		

N° cpteur	D09FE249302 incendie		
date facture	12/07/2019		
ancien index		date	
nouvel index		date	
conso M3	0		
estimation			
déjà facturée	1		
volume facturée	1		
abonmt	58,36		
conso HT	1,97		
	60,33		

N° cpteur	DU8UA153044 general		
date facture	15/01/2020		
ancien index	13155	date	03/01/2019
nouvel index	14041	date	16/12/2019
conso M3	886		
estimation			
déjà facturée	487		
volume facturée	399		
abonmt	59,17		
conso HT	783,15		
	842,32		

N° cpteur	C19SE005532		
N° cpteur	D09FE249302 incendie		
date facture	15/01/2019		
ancien index		date	12/04/2019
nouvel index	1	date	16/12/2019
conso M3	1		
estimation			
déjà facturée			
volume facturée	1		
abonmt	59,17		
conso HT			
	59,17		

Syndicat d'Irrigation	m-06019396		
date facture	18/12/2019		
ancien index	1185	date	
nouvel index	1285	date	
conso M3	100		
estimation			
déjà facturée			
volume facturée	100		
abonmt			120
conso HT		0,2	20
	140,00		



**CIAPML DE LASCAUX**

Détail de votre facturation par site du 17/01/2020 n° 10105892159

**Données contrat**

Contrat Electricité Structuré  
Réf. de votre contrat 1-86LT6T2  
Prix non réglementés  
Souscrit depuis le 14/08/2018  
Venant à échéance le 31/12/2019  
Groupe de sites : C2-C3

**Données Point de Livraison**

AVENUE DE LASCAUX 24290 MONTIGNAC  
Réf Acheminement Electricité : 50046564073609  
Code d'imputation : F10:Autre

4 / 26

Document à conserver 10

**Urgence**

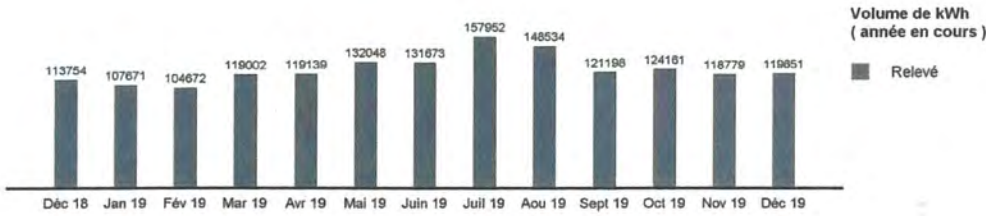
Dépannage Electricité Enea

0 811 010 211

LASCAUX  
votre facturation par  
contrat  
Electricité Structuré  
Réf. de votre contrat 1-86LT6T2  
Prix non réglementés  
Souscrit depuis le 14/08/2018  
Venant à échéance le 31/12/2019  
Groupe de sites : C2-C3

Site sorti du périmètre de la facture multisite le 31/12/2019  
Dernière facture avec ce contrat. Prise d'effet de la résiliation le 31/12/2019

Evolution de la consommation facturée en kWh



**SEMITOUR - THOT**

Détail de votre facturation par site du 17/01/2020 n° 10105892159

**Données contrat**

Contrat Electricité Structuré  
Réf. de votre contrat 1-86LT6T2  
Prix non réglementés  
Souscrit depuis le 14/08/2018  
Venant à échéance le 31/12/2019  
Groupe de sites : C2-C3

**Données Point de Livraison**

CENTRE ART PREHISTORIQUE LE THOT 24290 THONAC  
Réf Acheminement Electricité : 30001620431202

24 / 20

Document à conserver

**Urgence**

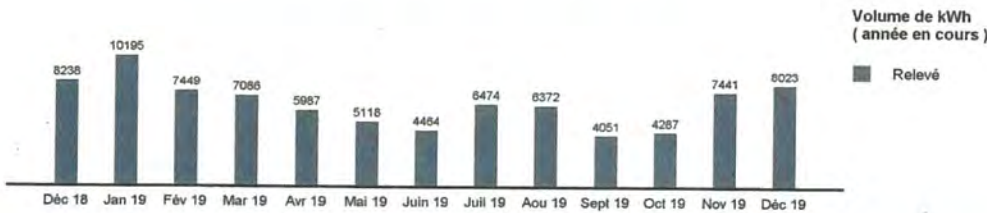
Dépannage Electricité Enedis

0 811 010 211

Service 24h/24  
prix appel

Site sorti du périmètre de la facture multisite le 31/12/2019  
Dernière facture avec ce contrat. Prise d'effet de la résiliation le 31/12/2019

**Evolution de la consommation facturée en kWh**



Total EDF Electricité				249,90 € HT	
<b>Consommation (HT)</b>	<b>Période</b>	<b>Conso 3 522 kWh</b>	<b>Prix unitaire HT</b>	<b>249,90 €</b>	<b>Taux de TVA</b>
Electricité Pointe	du 01/12/2019 au 31/12/2019	1 120 kWh	7,590 c€/kWh	85,01 €	20,00 %
Electricité Heures Pleines Hiver	du 01/12/2019 au 31/12/2019	4 047 kWh	6,383 c€/kWh	258,32 €	20,00 %
Electricité Heures Creuses Hiver	du 01/12/2019 au 31/12/2019	2 856 kWh	4,222 c€/kWh	120,58 €	20,00 %
Mécanisme de capacité Pointe	du 01/12/2019 au 31/12/2019	1 120 kWh	2,504 c€/kWh	28,04 €	20,00 %
Mécanisme de capacité Heures Pleines Hiver	du 01/12/2019 au 31/12/2019	4 047 kWh	0,816 c€/kWh	33,02 €	20,00 %
Option Energie renouvelable	du 01/12/2019 au 31/12/2019	8 023 kWh	0,025 c€/kWh	2,01 €	20,00 %
Annulation estimation facture n°10104380338 Heures Pleines Hiver	du 01/12/2019 au 17/12/2019	-2 886 kWh	6,383 c€/kWh	-184,21 €	20,00 %
Annulation estimation facture n°10104380338 Heures Creuses Hiver	du 01/12/2019 au 17/12/2019	-1 615 kWh	4,222 c€/kWh	-68,19 €	20,00 %
Annulation Estimation Mécanisme de capacité Heures Pleines Hiver	du 01/12/2019 au 17/12/2019	-2 886 kWh	0,816 c€/kWh	-23,55 €	20,00 %
Annulation estimation Option Energie renouvelable facture n°10104380338	du 01/12/2019 au 17/12/2019	-4 501 kWh	0,025 c€/kWh	-1,13 €	20,00 %
<b>Utilisation du réseau de distribution et prestations techniques (identique pour l'ensemble des fournisseurs)</b>				<b>212,63 € HT</b>	
		<b>Quantité</b>	<b>Prix unitaire HT</b>		<b>Taux de TVA</b>
Composante de gestion - Reprise	du 01/12/2019 au 30/12/2019			-29,65 €	5,50 %
Composante de gestion - Echu	du 01/12/2019 au 31/12/2019	31,000 c.j	98,82 c€/c.j	30,63 €	5,50 %
Composante de complage - Reprise	du 01/12/2019 au 30/12/2019			-45,05 €	5,50 %
Composante de complage - Echu	du 01/12/2019 au 31/12/2019	31,000 p.j	150,16 c€/p.j	46,55 €	5,50 %
Composante de soutirage fixe - Reprise	du 01/12/2019 au 30/12/2019	PS pondérée : 30 kW		-6,42 €	5,50 %
Composante de soutirage fixe - Echu	du 01/12/2019 au 31/12/2019	930,000 kW	0,71 c€/kW	6,63 €	5,50 %
Composante de soutirage Pointe	du 01/12/2019 au 31/12/2019	1120,000 kWh	3,06 c€/kWh	34,27 €	20,00 %
Composante de soutirage Heures Pleines Hiver	du 01/12/2019 au 31/12/2019	4047,000 kWh	2,88 c€/kWh	116,55 €	20,00 %
Composante de soutirage Heures Creuses Hiver	du 01/12/2019 au 31/12/2019	2856,000 kWh	2,07 c€/kWh	59,12 €	20,00 %
Tangente Phi : 0.213	du 01/12/2019 au 31/12/2019				
Composante réactive gratuite	du 01/12/2019 au 31/12/2019			0,00 €	
Eléments de calcul, pour information	5167 kWh (6h-22h)	1102kVAh (6h-22h)	1102 kVAh en franchise		
<b>Services</b>				<b>0,00 € HT</b>	
<b>E-Services (Espace client, Bilan annuel)</b>		<b>Assiette</b>		<b>Taux de TVA</b>	
				<b>INCLUS</b>	
<b>Taxes et contributions (identiques pour l'ensemble des fournisseurs)</b>				<b>112,10 € Hors TVA</b>	
	<b>Période</b>	<b>Assiette</b>	<b>Prix unitaire HorsTVA</b>		<b>Taux de TVA</b>
Contribution au Service Public de l'Electricité	du 01/12/2019 au 31/12/2019	3 522 kWh	2,250 c€/kWh	79,25 €	20,00 %
Taxe Départementale sur la Conso Finale Electricité	du 01/12/2019 au 31/12/2019	3 522 kWh	0,30400 c€/kWh	10,71 €	20,00 %
Taxe Communale sur la Conso Finale Electricité	du 01/12/2019 au 31/12/2019	3 522 kWh	0,60800 c€/kWh	21,41 €	20,00 %
Contribution Tarifaire d'Acheminement	du 01/12/2019 au 01/01/2020	2,89	27,04 %	0,73 €	5,50 %
<b>Total Hors TVA pour ce site</b>				<b>574,63 € Hors TVA</b>	
<b>TVA (identique pour l'ensemble des fournisseurs)</b>		<b>Assiette</b>		<b>114,44 €</b>	
TVA à 5,50%		3,42 €		0,19 €	
TVA à 20,00%		571,21 €		114,25 €	
<b>Total TTC pour ce site</b>				<b>689,07 € TTC</b>	

Les montants de TVA et le montant TTC par site sont fournis à titre d'information. Seuls les montants figurant sur la première page font foi.

**FIOUL**

LE THOT

LE THOT		
SOPEDIS		
LIVRAISON	<b>18/02/2019</b>	
LITRAGES	760	Tracteur
COUT HT	662,07	

SOPEDIS		
LIVRAISON	<b>17/10/2019</b>	
LITRAGES	4000	0,739
COUT HT	2956,00	

Bilan de la gestion des déchets



# RAPPORT ANNUEL

## 2019

GRAND ROC – LAUGERIE-BASSE

---



# FRÉQUENTATION

## Répartition mensuelle des entrées

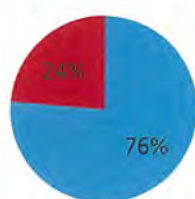
ETUDE ENTRÉES GRAND ROC 2019	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total 2019
Entrées Adultes	120	411	517	2185	1648	2121	5668	9418	2130	1339	711	429	26697
Entrées Enfants	35	148	78	716	227	198	1989	3045	82	404	177	92	7191
Total Individuels	155	559	595	2901	1875	2319	7657	12463	2212	1743	888	521	33888
Groupes Adultes				26	194	75	46		82	20	37	0	480
GE+				0	45	0	55			22		0	122
Groupes Enfants				32	39	11	88	35			57	0	344
Total Groupes	0	0	32	65	250	163	183	35	82	42	94	0	946
Gratuits	9	32	51	188	91	107	500	962	66	104	50	23	2183
Total Entrées	164	591	678	3154	2216	2589	8340	13460	2360	1889	1032	544	37017

ETUDE LAUGERIE BASSE ENTRÉES 2019	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total 2019
Entrées Adultes	90	354	311	1518	1058	1099	3110	4910	1257	886	297	233	15123
Entrées Enfants	28	132	81	531	181	108	1197	1808	52	270	50	63	4501
Total Individuels	118	486	392	2049	1239	1207	4307	6718	1309	1156	347	296	19624
Groupes Adultes				1	6	100	3	75			0	20	205
GE+					0	0	0			22	0		22
Groupes Enfants				49	93	38	62	53		63	51		409
Total Groupes	0	0	50	99	138	65	128	0	0	85	71	0	636
Gratuits	5	30	35	129	63	48	196	436	22	67	19	9	1059
Total Entrées	123	516	477	2277	1440	1320	4631	7154	1331	1308	437	305	21319

GR+LGB 2019	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total 2019
Entrées Adultes	210	765	828	3703	2706	3220	8778	14328	3387	2225	1008	662	41820
Entrées Enfants	63	280	159	1247	408	306	3186	4853	134	674	227	155	11692
Total Individuels	273	1045	987	4950	3114	3526	11964	19181	3521	2899	1235	817	53512
Groupes Adultes	0	0	1	32	294	78	121	0	82	20	57	0	685
GE+	0	0	0	0	45	0	55	0	0	44	0	0	144
Groupes Enfants	0	0	81	132	49	150	135	35	0	63	108	0	753
Total Groupes	0	0	82	164	388	228	311	35	82	127	165	0	1582
Gratuits	14	62	86	317	154	155	696	1398	88	171	69	32	3242
TOTAL DES 2 SITES	287	1107	1155	5431	3656	3909	12971	20614	3691	3197	1469	849	58336

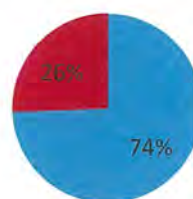
## Catégorie des visiteurs

### GRAND ROC



■ Adultes ■ Enfants

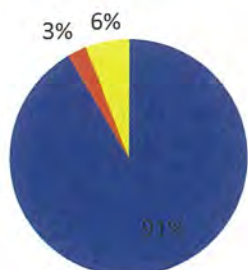
### LAUGERIE-BASSE



■ Adultes ■ Enfants

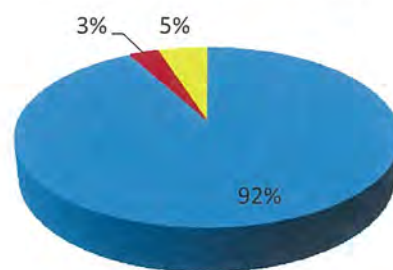


## GRAND ROC



■ Individuels ■ Groupes ■ Gratuits

## LAUGERIE-BASSE



■ Individuels ■ Groupes ■ Gratuits

## Nombre d'abonnés

### Liste des événements accueillis

Journées Européennes du Patrimoine (21 & 22 septembre) :

- Sur le Grand Roc : 194 adultes et 19 enfants
- Sur Laugerie-Basse : 36 adultes et 2 enfants

Journées Nationales de l'Archéologie (15 juin 2019)

### Fermeture exceptionnelle

Mercredi 7 août 2019 : fermeture partielle de la grotte l'après-midi (problème électrique)



# *DONNÉES FINANCIÈRES*

# ANNEXE I

Compte de résultat au 31/12/2019		
	Le Grand Roc	
	2019	2018
Ventes de marchandises	20660,70	18570,01
Production vendue	278903,83	285291,72
Subventions d'exploitation	0,00	0,00
Autres produits	9790,88	13720,01
<b>Total</b>	<b>309355,41</b>	<b>317581,74</b>
Achats consommés	10671,11	9268,10
Autres achats & charges ext.	106485,71	111272,01
<b>Total</b>	<b>117156,82</b>	<b>120540,11</b>
<b>Marge sur marchandises &amp; ch.ext.</b>	<b>192198,59</b>	<b>197041,63</b>
Impôts, taxes et vers. assim.	7973,07	8159,83
Salaires et charges	199974,68	183613,84
Amortissements et provisions	71184,41	70829,33
Autres charges	231,12	21,84
<b>Total</b>	<b>279363,28</b>	<b>262624,84</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-87164,69</b>	<b>-65583,21</b>
Produits financiers	0,00	0,00
Charges financières	0,00	0,00
<b>Résultat financier</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-87164,69</b>	<b>-65583,21</b>
Produits exceptionnels	0,00	0,00
Charges exceptionnelles	0,00	0,00
<b>Résult.exceptionnel</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Répartition charges de structure	58758,34	42874,23
Impôts sur les bénéfices	0,00	
<b>RESULTAT ANALYTIQUE</b>	<b>-145923,03</b>	<b>-108457,44</b>



## ANNEXE II

### Charges indirectes

Le montant des charges de structure à répartir sur l'ensemble des sites s'élève à 1.447.972,10 € pour 2019 (contre 993.131,24 en 2018).

### Modalités de calcul de la clé de répartition

Chaque section principale reçoit une quote-part de structure calculée à partir de quatre critères :

- Le chiffre d'affaires HT réalisé
- Le temps d'ouverture du site au cours de la saison
- La masse salariale
- Les dépenses de promotion et de communication

Pour chaque critère :

- Détermination dans un premier temps du poids relatif de chaque site à partir du rapport valeur du site / valeur totale
- Puis multiplication de ce rapport par le pourcentage attribué à ce critère (75 % pour le premier, 10 % pour les deux suivants et 5 % pour le dernier).

La somme des quatre valeurs ainsi déterminées donne la quote-part à imputer à chaque section principale.

	C.A. HT 75%		Durée saison 10%		Charges de personnel 10%		Promotion 5%		Prorata %	Valeur
	€	%	mois	%	€	%	€	%		
BIRON	326309	3,23	11	10,28	235729	6,20	28804	4,65	4,31	62358,81
BOURDEILLES	262492	2,60	11	10,28	132809	3,50	26447	4,27	3,54	51291,79
CADOUIN	239652	2,38	11	10,28	92338	2,43	18548	2,99	3,20	46367,87
CIAPML	6653111	65,94	12	11,21	1896420	49,92	455891	73,59	59,25	857912,41
LE THOT	678783	6,73	11	10,28	355033	9,34	32257	5,21	7,27	105248,51
LE GRAND ROC	299565	2,97	11	10,28	199975	5,26	34288	5,53	4,06	58758,34
SAINT-ESTEPHE	72268	0,72	2	1,87	36511	0,96	1101	0,18	0,83	12005,40
ROUFFIAC	466021	4,62	8	7,48	426680	11,23	11169	1,80	5,43	78554,11
LA JEMAYE	7000	0,07	1	0,93	0	0,00	1002	0,16	0,15	2223,80
LASCAUX II	913076	9,05	11	10,28	376946	9,92	8972	1,45	8,88	128581,25
CHALET & M.H.	116474	1,15	3	2,80	7756	0,20	568	0,09	1,17	16958,57
POLE INTERPRET. PREHIST.	45829	0,45	12	11,21	27339	0,72	258	0,04	1,54	22243,92
GURSON	8696	0,09	3	2,80	11681	0,31	226	0,04	0,38	5467,33
TOTAL	10089274	100,00	107	100,00	3799217	100,00	619531	100,00	100,00	1447972,10

---

## ANNEXE III

---

### Méthodes et éléments de calcul

#### Principes généraux

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par l'article 121-1 et 121-2 et suivants du Plan comptable général 2014.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux dispositions du Code de Commerce, du décret comptable du 29/11/1983 ainsi que des règlements ANC 2014-03 relatifs à la réécriture du Plan comptable général applicables à la clôture de l'exercice.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La loi comptable du 30 avril 1983 et son décret d'application n° 83-1020 du 29 novembre 1983 s'appliquent de plein droit aux Sociétés d'Economie Mixte régies par la loi du 7 juillet 1983.

#### Présentation des comptes

La société n'établit qu'un bilan mais autant de comptes de résultat que de sites gérés regroupés ensuite par contrat puis dans un compte de résultat global.

#### Règles de comptabilisation

Tout site géré, y compris le siège social, enregistre l'ensemble des produits et des charges qui lui sont directement affectables : chiffre d'affaires, frais de fonctionnement, impôts et taxes, charges de personnel, dotations aux amortissements... Ainsi, chaque pièce comptable comporte une ventilation analytique par site en pourcentage ou en montant.

#### Redevance à payer en concédant

En contrepartie de la mise à disposition de la Grotte du Grand Roc et du Gisement préhistorique de Laugerie-Basse ainsi que de l'ensemble des équipements et installations, le délégataire verse au délégant une redevance annuelle fixée à minima à 34.500 € hors taxes composée d'une part variable et d'une part fixe ainsi calculée :

- Part variable : 9 % du chiffre d'affaires hors taxes pour la première année d'exploitation(2017), ensuite, une progression de 1 % par an sera appliquée à ce pourcentage qui s'élèvera, au terme de la convention (2023) à 15 % du chiffre d'affaires HT,
- Part fixe : 10 000 € HT par an.

Le chiffre d'affaires de l'exercice s'élève à 299.564,53 € HT, d'où la part variable de 32 952,10 € (11 %) portant le montant total de la redevance à 42 952,10 € HT.

## Evolution des postes de dépenses et recettes

### Produits

SEMITOUR PERIGORD

### Balance analytique par général

Comptes généraux du	705000	au	797000	Axe	ANALYTIQUE
Sauf les généraux				Sous Plan 1 :	ANALYTIQUE
Type d'écritures	Normal			Sections de	SPGROC000 au SPGROC000
Nature des comptes	<<Tous>>			Sauf :	
Exercice	En cours : 2019			Sous Plan 2 :	
Dates comptables du	01/01/2019	au	31/12/2019	Sections de	au
Mode de sélection	Comptes mouvementés sur la période			Sauf :	
Devise	<<Tous>> / Affichage en Euro			Sous Plan 3 :	
Etablissement	<<Tous>>			Sections de	au
				Sauf :	

Compte	Libellé	Solde du 01/01/2019 au 31/12/2019		Solde du 01/01/2018 au 31/12/2018	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
<b>SPGROC00</b>	<b>SITE PRIVE DU GR</b>				
706100	DROITS D'ENTREE TVA 10%		278 770,55		284 966,26
706101	ATELIERS SITES CULTURELS TVA 10%		87,28		325,46
707100	VENTES LIBRAIRIES TN		14 049,65		12 198,89
707110	VENTES LIBRAIRIES 5,50 %		6 285,62		5 981,34
707130	VENTES LIBRAIRIE 2.10 %		14,10		45,12
707200	VENTES BARS TN		311,33		344,66
708800	AUTRES PROD.ACTI.ANNEXES		46,00		
758000	PRODUITS DIV.GESTION COUR		33,25		22,72
781120	REP/AMORT.IMMOB.CORPOR.		9 209,18		9 209,19
781730	REP/PROV.DEPREC.STOCKS		4,00		72,00
791000	TRANSF.CHARGES D'EXPLOIT.		544,45		4 416,10
<b>Total</b>	<b>SPGROC000 SITE PRIVE DU GRAND ROC</b>		<b>309 355,41</b>		<b>317 581,74</b>
	<i>Solde</i>		<b>309 355,41</b>		<b>317 581,74</b>
<b>Total général</b>			<b>309 355,41</b>		<b>317 581,74</b>
	<i>Solde</i>		<b>309 355,41</b>		<b>317 581,74</b>



# Charges

SEMITOÛR PERIGORD

## Balance analytique par général

<b>Comptes généraux du</b>	603700	au 699600	<b>Axe</b>	ANALYTIQUE
<b>Sauf les généraux</b>			<b>Sous Plan 1 :</b>	ANALYTIQUE
<b>Type d'écritures</b>	Normal		<b>Sections de</b>	SPGROC000 au SPGROC000
<b>Nature des comptes</b>	<<Tous>>		<b>Sauf :</b>	
<b>Exercice</b>	En cours : 2019		<b>Sous Plan 2 :</b>	
<b>Dates comptables du</b>	01/01/2019	au 31/12/2019	<b>Sections de</b>	au
<b>Mode de sélection</b>	Comptes mouvementés sur la période		<b>Sauf :</b>	
<b>Devise</b>	<<Tous>> / Affichage en Euro		<b>Sous Plan 3 :</b>	
<b>Etablissement</b>	<<Tous>>		<b>Sections de</b>	au
			<b>Sauf :</b>	

Compte	Libellé	Solde du 01/01/2019 au 31/12/2019		Solde du 01/01/2018 au 31/12/2018	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
<b>SPGROC00</b>	<b>SITE PRIVE DU GRU</b>				
603700	VARIAT.STOCKS LIBRAIRIE	546,95		701,61	
606112	ABT ELECTRICITE 5.5%			71,40	
606113	CONSO ELECTRICITE	1 676,33		1 854,49	
606121	ABONNEMENT EAU	214,66		212,34	
606122	CONSOMMATIONS EAU	544,79		471,29	
606135	CARBURANT	274,94		494,49	
606300	FOURN.ENTRET.&PETIT EQUIP	7 495,43		1 668,65	
606400	FOURNIT.ADMINISTRATIVES	191,62		303,07	
606410	BILLETS D'ENTREE SITES	656,00		714,97	
607100	ACHATS LIBRAIRIE TN	7 079,99		4 998,15	
607110	ACHATS LIBRAIRIE 5,50 %	2 848,19		3 398,50	
608600	FRAIS ACCES/ACH.MAT.FOUR.	2 660,05		1 959,21	
608700	FRAIS ACCES/ACH.MDISES TN	146,47		137,42	
608702	FRAIS ACCES/ACH MDISES 5.5 %	49,51		32,42	
613210	REDEVANCES	42 952,06		40 386,00	
613505	LOCATION VEHICULES	125,56		153,48	
613530	LOCATION MATERIEL BUREAU	974,88		917,86	
613550	LOCATIONS DIVERSES	75,00			
615200	ENTRET. BIENS IMMOBILIERS	2 202,15		1 058,15	
615500	ENTRET. BIENS MOBILIERS	171,25			
615520	ENTRETIEN MAT.TRANSPORT	245,35		1 064,44	
615600	MAINTENANCE INFORMATIQUE	2 380,96		1 451,89	
615610	MAINTENANCE MATERIELS	100,70		57,70	
615620	MAINTENANCE IMMEUBLE	240,00		240,00	
616000	PRIMES ASSURANCES	506,63		493,31	



Compte	Libellé	Solde du 01/01/2019 au 31/12/2019		Solde du 01/01/2018 au 31/12/2018	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
618100	DOCUMENTATION GENERALE			48,00	
622600	HONORAIRES	4 307,79		14 197,71	
623100	ANNONCES ET INSERTIONS	16 299,21		20 648,59	
623300	FOIRES ET EXPOSITIONS	1 000,55		532,89	
623400	CADEAUX A LA CLIENTELE	1 216,04			
623600	CATALOGUES ET IMPRIMES	11 338,53		14 030,07	
623700	PUBLICATIONS	486,27		521,19	
624100	TRANSPORTS S/ACHATS	75,00		4,92	
624800	TRANSPORTS DIVERS	169,30		59,76	
625100	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	623,06		547,20	
625600	MISSIONS / REPAS	767,59		457,77	
625700	RECEPTIONS	620,69		621,49	
626000	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENTS	258,15		328,54	
626100	FRAIS DE TELEPHONE	3 000,42		2 975,07	
627500	SERVICES BANCAIRES	562,07		709,00	
627800	AUTR.FRAIS /PRESTAT.SERV.	565,51		169,55	
628100	COTISATIONS	1 507,17		1 847,50	
632500	CH. FISCALES/CONGES PAYES		145,00	73,00	
633300	PART.FORM.CONTINUE(ORGAN.	2 903,71		2 343,68	
633399	REPART. ANALYT. CH.FISCAL				287,95
633400	PARTICIP.EFFORT CONSTRUCT	701,36		650,79	
633500	VERSENT.LIBE.TAXE APPRENT			983,31	
635110	CFE & CVAE	1 300,00		1 251,00	
635120	TAXES FONCIERES	2 357,00		2 352,00	
635130	AUTRES IMPOTS LOCAUX	856,00		794,00	
641100	SALAIRES APPOINT.COMMIS.	129 535,97		131 879,43	
641110	PRIME D'ANCIENNETE	7 527,51		7 542,59	
641120	DIMANCHES ET JOURS FERIES	4 533,65		1 265,81	
641140	HEURES SUPPLEMENTAIRES	469,53			
641200	CONGES PAYES	7 254,05		5 575,03	
641300	PRIMES ET GRATIFICATIONS	1 290,00		4 450,00	
641400	INDEMNITES & AVANTAGES DIVERS	3 946,00			
641410	INDEMNITES MALADIE & PREVOYANCE		102,26	215,02	
641599	REPART. ANALYT. SALAIRES				8 723,07
645100	COTISATIONS A L'URSSAF	28 211,46		26 665,84	
645200	COTIS.MUT.PREVOY. C & NC	7 628,24		8 938,70	
645300	COTIS.RETRAITE C & NC	5 352,84		8 459,33	



Compte	Libellé	Solde du 01/01/2019 au 31/12/2019		Solde du 01/01/2018 au 31/12/2018	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
645500	CH. SOCIALES/CONGES PAYES		1 652,00	627,00	
645899	REPART.ANALYT.CH.SOCIALES				1 961,55
647200	VERSEMENTS AU C.E.	621,00		544,00	
647400	AUTRES CHARGES DE PERSONN	5 023,50		5 942,00	
647500	MEDECINE DU TRAVAIL PHARM	335,19		287,71	
648900	CICE				8 094,00
654000	PERTES S/CREANCES IRREC.			15,09	
658100	DIFFERENCES DE CAISSE	231,12		6,75	
681110	DOT.AMORT.LOGICIELS	592,27		592,27	
681120	DOT.AMORT.IMMO.CORPOR.	70 592,14		70 237,06	
699000	REPARTITION CH. STRUCTURE	58 758,34		42 874,23	
<b>Total</b>	<b>SPGROC000 SITE PRIVE DU GRAND ROC</b>	<b>457 177,70</b>	<b>1 899,26</b>	<b>445 105,75</b>	<b>19 066,57</b>
	<i>Solde</i>	<b>455 278,44</b>		<b>426 039,18</b>	
	<b>Total général</b>	<b>457 177,70</b>	<b>1 899,26</b>	<b>445 105,75</b>	<b>19 066,57</b>
	<i>Solde</i>	<b>455 278,44</b>		<b>426 039,18</b>	

## Commentaires sur l'évolution des postes

La hausse des dépenses de personnel de 16 K€ explique à elle seule la dégradation du résultat d'exploitation , les autres postes n'enregistrent pas de variation significative .

---

### **ANNEXE IV**

---

## Variation du patrimoine immobilier

Néant

---

### **ANNEXE V**

---

## Dépenses de renouvellement

Néant

---

### **ANNEXE VI**

---

## Compte rendu de la situation des biens et immobilisations liés à l'environnement

Néant

---

### **ANNEXE VII**

---

## Suivi programme contractuel d'investissements et renouvellement des biens

Investissements réalisés au cours de l'exercice

**Liste Immobilisations**  
**Entrées de l'exercice au 31/12/2019**

Compte	Plan	Base	Cumul N-1	Dotation	Cumul N	Valeur nette	Méthode	Durée (ans)	Taux	Coef	Spécif	Nature UO	Total UO
N° : 998	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE GR	Libé#01 : REMPLACEMENT DES MAINS COURANTES	Libé#02 :									
												Date entrée : 04/04/2019	Date service : 04/04/2019
225000	comptable	2 103,00		402,97	402,97	1 700,03	linéaire		4,00	25,00 %			
	fiscal	2 103,00		402,97	402,97	1 700,03	linéaire		4,00	25,00 %			
N° : 976	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE GR	Libé#01 : TPV.ETS317	Libé#02 :									
												Date entrée : 09/04/2019	Date service : 09/04/2019
219100	comptable	2 294,00		602,19	602,19	1 691,81	dégrèssif fiscal	5,00	20,00 %	1,75			
	fiscal	2 294,00		602,19	602,19	1 691,81	dégrèssif fiscal	5,00	20,00 %	1,75			
N° : 978	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE GR	Libé#01 : 5 TABLETTES GALAXY TAB 92 5"	Libé#02 :									
												Date entrée : 15/04/2019	Date service : 15/04/2019
225030	comptable	1 620,99		274,73	274,73	1 646,26	linéaire		5,00	26,00 %			
	fiscal	1 620,99		274,73	274,73	1 646,26	linéaire		5,00	26,00 %			
N° : 985	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE GR	Libé#01 : TRONÇONNEUSE & DEBROUSSILLEUSE	Libé#02 :									
												Date entrée : 26/04/2019	Date service : 26/04/2019
215400	comptable	611,67		185,31	185,31	626,98	linéaire		3,00	33,33 %			
	fiscal	611,67		185,31	185,31	626,98	linéaire		3,00	33,33 %			
* FAMILLE	comptable	7 189,71		1 466,20	1 466,20	5 724,51							
GR	fiscal	7 189,71		1 466,20	1 466,20	5 724,51							
LE GRAND ROC													
<b>Total général</b>	comptable	<b>7 189,71</b>		<b>1 466,20</b>	<b>1 466,20</b>	<b>5 724,51</b>							
	fiscal	<b>7 189,71</b>		<b>1 466,20</b>	<b>1 466,20</b>	<b>5 724,51</b>							

Méthode de calcul de la charge économique imputée

Pas de commentaire

## ANNEXE VIII

Autres dépenses de renouvellement

Néant

## ANNEXE IX

Compte de résultat analytique prévisionnel élaboré dans l'hypothèse d'une réouverture de ces sites seulement au 1<sup>er</sup> juillet 2020 sur la base d'un niveau d'activité réduit de 60 %.

Poste \ Exercice	2020	2019
Ventes de marchandises	8000	20661
Production vendue	94000	278904
Subventions d'exploitation	0	0
Autres produits	0	9791
<b>Total</b>	<b>102000</b>	<b>309355</b>
Achats consommés	4100	10671
Autres achats & charges ext.	75000	106486
<b>Total</b>	<b>79100</b>	<b>117157</b>
<b>Marge sur marchandises &amp; ch.ext.</b>	<b>22900</b>	<b>192199</b>
Impôts,taxes et vers. assim.	7500	7973
Salaires et charges	75000	199975
Amortissements et provisions	70000	71184
Autres charges	0	231
<b>Total</b>	<b>152500</b>	<b>279363</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-129600</b>	<b>-87165</b>
Produits financiers	0	0
Charges financières	0	0
<b>Résultat financier</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-129600</b>	<b>-87165</b>
Produits exceptionnels	0	0
Charges exceptionnelles	0	0
<b>Résult.exceptionnel</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Répartition charges de structure	41000	58758
Impôts sur les bénéfices	0	0
<b>RESULTAT ANALYTIQUE</b>	<b>-170600</b>	<b>-145923</b>

# ANNEXE X

## Inventaire des biens

### Liste Immobilisations Existants fin d'exercice édition en Euro

Exercice : 31/12/2019

Compte	Plan	Classe	Cumul N-1	Dotations	Cumul N	Valeur nette	Méthode	Durée	Taux	Coef. Spécif	Nature UO	Total UO
N° : 554	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE GR	Libellé1 : AMENAGEMENTS DU SITE		Libellé2 :						Date entrée : 01/04/2009	Date service : 01/04/2009
225005	comptable fiscal		8 285,30 8 285,30		8 285,30 8 285,30		linéaire linéaire		4,00 4,00	25,00 % 25,00 %		
N° : 572	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE GR	Libellé1 : AMENAGEMENTS DU SITE		Libellé2 :						Date entrée : 01/04/2009	Date service : 01/04/2009
225005	comptable fiscal		1 400,00 1 400,00		1 400,00 1 400,00		linéaire linéaire		4,00 4,00	25,00 % 25,00 %		
N° : 573	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE GR	Libellé1 : AMENAGEMENTS DU SITE		Libellé2 :						Date entrée : 01/04/2009	Date service : 01/04/2009
225000	comptable fiscal		4 390,00 4 390,00		4 390,00 4 390,00		linéaire linéaire		4,00 4,00	25,00 % 25,00 %		
N° : 574	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE GR	Libellé1 : AMENAGEMENTS DU SITE		Libellé2 :						Date entrée : 01/04/2009	Date service : 01/04/2009
225000	comptable fiscal		15 787,76 15 787,76		15 787,76 15 787,76		linéaire linéaire		4,00 4,00	25,00 % 25,00 %		
N° : 575	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE GR	Libellé1 : AMENAGEMENTS DU SITE		Libellé2 :						Date entrée : 01/04/2009	Date service : 01/04/2009
225000	comptable fiscal		1 748,10 1 748,10		1 748,10 1 748,10		linéaire linéaire		4,00 4,00	25,00 % 25,00 %		
N° : 576	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE GR	Libellé1 : AMENAGEMENTS DU SITE		Libellé2 :						Date entrée : 01/04/2009	Date service : 01/04/2009
225000	comptable fiscal		950,00 950,00		950,00 950,00		linéaire linéaire		4,00 4,00	25,00 % 25,00 %		
N° : 577	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE GR	Libellé1 : AMENAGEMENTS DU SITE		Libellé2 :						Date entrée : 01/04/2009	Date service : 01/04/2009
226000	comptable fiscal		1 430,00 1 430,00		1 430,00 1 430,00		linéaire linéaire		4,00 4,00	25,00 % 25,00 %		
N° : 578	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE GR	Libellé1 : AMENAGEMENTS DU SITE		Libellé2 :						Date entrée : 01/04/2009	Date service : 01/04/2009
226000	comptable fiscal		336,00 336,00		336,00 336,00		linéaire linéaire		4,00 4,00	25,00 % 25,00 %		
N° : 604	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE GR	Libellé1 : MISE EN CONFORMITE ELECTRICITE		Libellé2 :						Date entrée : 25/12/2010	Date service : 25/12/2010
226000	comptable fiscal		2 069,20 2 069,20		2 069,20 2 069,20		linéaire linéaire		2,17 2,17	46,15 % 46,15 %		

Existants fin d'exercice :31/12/2019

Compte	Plan	Base	Cumul N-1	Dotation	Cumul N	Valeur nette	Method	Durée	Taux	Coef	Spécif	Nature UO	Total UO
Report de rupture :													
GR / / /													
N° : 537	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : GR	Libellé1 : MOBILIERS & ACCESSOIRES	Libellé2 :									
225000	comptable		2 849,88	2 849,88	2 849,88	2 849,88	Immobil		3,75	26,67 %			
	fiscal		2 849,88	2 849,88	2 849,88	2 849,88	Immobil		3,75	26,67 %			
N° : 643	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : GR	Libellé1 : MISE EN CONFORMITE ELECTRICITE	Libellé2 :									
225000	comptable		3 246,49	3 246,49	3 246,49	3 246,49	Immobil		3,09	33,33 %			
	fiscal		3 246,49	3 246,49	3 246,49	3 246,49	Immobil		3,09	33,33 %			
N° : 674	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : GR	Libellé1 : VITRINE ELEGANCE BOIS 60 X 60 X 162	Libellé2 :									
219400	comptable		480,62	480,62	480,62	480,62	Immobil		5,00	20,00 %			
	fiscal		480,62	480,62	480,62	480,62	Immobil		5,00	20,00 %			
N° : 685	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : GR	Libellé1 : SITES INTERNET , MOBILE & TABLETTE	Libellé2 :									
225000	comptable		2 311,20	2 311,20	2 311,20	2 311,20	Immobil		5,08	23,00 %			
	fiscal		2 311,20	2 311,20	2 311,20	2 311,20	Immobil		5,08	23,00 %			
N° : 719	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : GR	Libellé1 : DOUBLO CARROS JTD 70 PACK	Libellé2 :									
218200	comptable		4 904,89	4 904,89	4 904,89	4 904,89	Immobil		5,00	23,00 %			
	fiscal		4 904,89	4 904,89	4 904,89	4 904,89	Immobil		5,00	23,00 %			
N° : 749	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : GR	Libellé1 : LICENCES SQL SERVER EDITION 2014	Libellé2 :									
225000	comptable		831,86	831,86	831,86	831,86	Immobil		3,00	33,33 %			
	fiscal		831,86	831,86	831,86	831,86	Immobil		3,00	33,33 %			
N° : 765	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : GR	Libellé1 : REFECTION INSTALLATIONS ELECTRIQUE	Libellé2 :									
225000	comptable		1 374,85	1 374,85	1 374,85	1 374,85	Immobil		5,00	20,00 %			
	fiscal		1 374,85	1 374,85	1 374,85	1 374,85	Immobil		5,00	20,00 %			
N° : 753	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : GR	Libellé1 : 2 TERMINAUX INVENTAIRE MESOR X3 10	Libellé2 :									
215300	comptable		130,45	64,12	22,68	108,21	2,24	Immobil	5,00	20,00 %			
	fiscal		130,45	64,12	22,68	108,21	2,24	Immobil	5,00	20,00 %			
N° : 774	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : GR	Libellé1 : LICENCE GTS GESTION COMMERCIALE IR	Libellé2 :									
205000	comptable		2 901,33	2 306,94	592,27	2 601,31	60,02	Immobil	5,00	20,00 %			
	fiscal		2 901,33	2 306,94	592,27	2 601,31	60,02	Immobil	5,00	20,00 %			
N° : 779	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : GR	Libellé1 : IMPRIMANTE BULLETINS SOGA DT30	Libellé2 :									
216000	comptable		1 626,79	712,98	182,88	839,89	822,89	Immobil	10,00	16,00 %			
	fiscal		1 626,79	712,98	182,88	839,89	822,89	Immobil	10,00	16,00 %			

Existants fin d'exercice :31/12/2019

Compte	Plan	Base	Cumul N-1	Dotation	Cumul N	Valeur nette	Method	Durée	Taux	Coef	Spécif	Nature UO	Total UO
Report de rupture :													
GR / / /													
N° : 795	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : GR	Libellé1 : TPV 17" & IMPRIMANTE TICKETS	Libellé2 :									
218200	comptable		3 215,30	3 497,13	843,08	3 156,21	66,18	Immobil	5,00	20,00 %			
	fiscal		3 215,30	3 497,13	843,08	3 156,21	66,18	Immobil	5,00	20,00 %			
N° : 796	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : GR	Libellé1 : AMELIORATION LOGICIEL SUVA DISTRIBU	Libellé2 :									
205000	comptable		245,80	245,80	245,80	245,80	Immobil		1,00	100,00 %			
	fiscal		245,80	245,80	245,80	245,80	Immobil		1,00	100,00 %			
N° : 795	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : GR	Libellé1 : 50 PRESENTOIRS MOBILE 42 CASES	Libellé2 :									
216400	comptable		754,85	583,65	159,83	733,08	20,68	Immobil	5,00	20,00 %			
	fiscal		754,85	583,65	159,83	733,08	20,68	Immobil	5,00	20,00 %			
N° : 827	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : GR	Libellé1 : REFECTION DE L'ECLAIRAGE DE LA GROU	Libellé2 :									
225000	comptable		1 481,83	491,16	169,93	926,25	555,58	Immobil	7,17	13,50 %			
	fiscal		1 481,83	491,16	169,93	926,25	555,58	Immobil	7,17	13,50 %			
N° : 830	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : GR	Libellé1 : 50 IPROXIM 4 & ACCESSOIRES	Libellé2 :									
225000	comptable		81 076,00	28 379,55	12 214,20	49 784,98	20 295,85	Immobil	5,00	20,00 %			
	fiscal		81 076,00	28 379,55	12 214,20	49 784,98	20 295,85	Immobil	5,00	20,00 %			
N° : 835	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : GR	Libellé1 : REALISATION DE L'EXPERIENCE IMMERSI	Libellé2 :									
225000	comptable		140 120,50	51 020,32	20 389,31	72 299,64	73 819,87	Immobil	7,17	13,50 %			
	fiscal		140 120,50	51 020,32	20 389,31	72 299,64	73 819,87	Immobil	7,17	13,50 %			
N° : 836	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : GR	Libellé1 : MATERIEL EXPERIENCE IMMERSIVE	Libellé2 :									
225000	comptable		58 492,80	29 787,94	11 667,80	41 485,64	17 003,36	Immobil	5,00	20,00 %			
	fiscal		58 492,80	29 787,94	11 667,80	41 485,64	17 003,36	Immobil	5,00	20,00 %			
N° : 838	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : GR	Libellé1 : AMENAGEMENTS SALLE DE PROJECTION	Libellé2 :									
225000	comptable		27 458,50	9 120,56	3 894,20	11 564,47	15 454,63	Immobil	7,17	13,50 %			
	fiscal		27 458,50	9 120,56	3 894,20	11 564,47	15 454,63	Immobil	7,17	13,50 %			
N° : 846	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : GR	Libellé1 : CREATION DE L'APPLICATION MOBILE	Libellé2 :									
225000	comptable		117 330,20	41 069,83	16 371,08	58 069,69	59 270,92	Immobil	7,17	13,50 %			
	fiscal		117 330,20	41 069,83	16 371,08	58 069,69	59 270,92	Immobil	7,17	13,50 %			
N° : 850	Ref 1 :	Ref 2 : FAMILLE : GR	Libellé1 : 289 PRESENTOIRS 42 CASES	Libellé2 :									
216400	comptable		4 036,20	1 441,51	811,96	2 254,40	1 800,33	Immobil	5,00	20,00 %			
	fiscal		4 036,20	1 441,51	811,96	2 254,40	1 800,33	Immobil	5,00	20,00 %			

Existants fin d'exercice :31/12/2019

Compte	Plan	Base	Cumul N-1	Dotation	Cumul N	Valeur nette	Method	Durée	Taux	Coef Spécif	Nature UO	Total UO
Report de rupture :												
GR / / /												
N° : 884	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	Libellé2 :							Date entrée :	Date service :
		FAMILLE GR	ECLAIRAGE STRATIGRAPHIQUE								17/05/2017	17/05/2017
225008		comptable	8 056,00	1 583,36	1 190,96	2 714,42	5 341,58	linéaire	7,00	14,29 %		
		fiscal	8 056,00	1 583,36	1 190,96	2 714,42	5 341,58	linéaire	7,00	14,29 %		
N° : 898	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	Libellé2 :							Date entrée :	Date service :
		FAMILLE GR	7 BANCS EN BETON								30/05/2017	30/05/2017
225008		comptable	10 658,00	1 861,23	1 095,80	2 747,01	8 210,99	linéaire	10,00	10,00 %		
		fiscal	10 658,00	1 861,23	1 095,80	2 747,01	8 210,99	linéaire	10,00	10,00 %		
N° : 905	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	Libellé2 :							Date entrée :	Date service :
		FAMILLE GR	9 HP PRODESK 490 & 2 TABLETTES								20/06/2017	20/06/2017
218300		comptable	745,47	308,31	349,16	745,47		dégressif local	3,00	33,33 %	1,25	
		fiscal	745,47	308,31	349,16	745,47		dégressif local	3,00	33,33 %	1,25	
N° : 978	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	Libellé2 :							Date entrée :	Date service :
		FAMILLE GR	TPV XT5317								09/04/2019	09/04/2019
218300		comptable	2 294,06		602,19	602,19	1 691,86	dégressif local	5,00	20,00 %	1,75	
		fiscal	2 294,06		602,19	602,19	1 691,86	dégressif local	5,00	20,00 %	1,75	
N° : 978	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	Libellé2 :							Date entrée :	Date service :
		FAMILLE GR	8 TABLETTES GALAXY TAB S2 F								15/04/2019	15/04/2019
225000		comptable	1 900,00		274,73	274,73	1 625,26	linéaire	5,00	20,00 %		
		fiscal	1 900,00		274,73	274,73	1 625,26	linéaire	5,00	20,00 %		
N° : 985	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	Libellé2 :							Date entrée :	Date service :
		FAMILLE GR	TRONCONEUSE & DEBRUISSALLEUSE								26/04/2019	26/04/2019
218400		comptable	811,07		185,31	185,31	625,76	linéaire	3,00	33,33 %		
		fiscal	811,07		185,31	185,31	625,76	linéaire	3,00	33,33 %		
N° : 998	Ref 1 :	Ref 2 :	Libellé1 :	Libellé2 :							Date entrée :	Date service :
		FAMILLE GR	REMPLACEMENT DES MAINS COURANTES!								03/02/2019	04/04/2019
225000		comptable	2 183,00		402,97	402,97	1 780,03	linéaire	4,00	25,00 %		
		fiscal	2 183,00		402,97	402,97	1 780,03	linéaire	4,00	25,00 %		
* FAMILLE GR			502 328,51	222 591,48	71 184,41	293 775,88	208 582,68					
LE GRAND ROC			502 328,51	222 591,48	71 184,41	293 775,88	208 582,68					
Total général			502 328,51	222 591,48	71 184,41	293 775,88	208 582,68					
			502 328,51	222 591,48	71 184,41	293 775,88	208 582,68					

## ANNEXE XI

Engagements à incidences financières  
Néant

# RESSOURCES HUMAINES

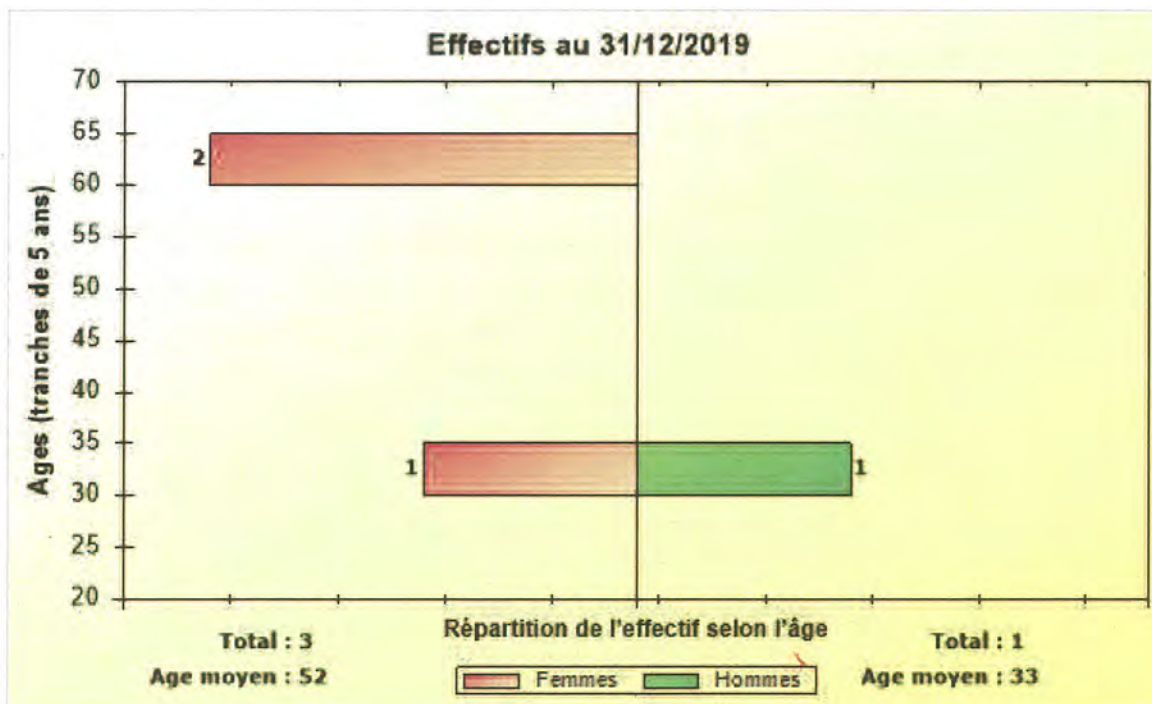


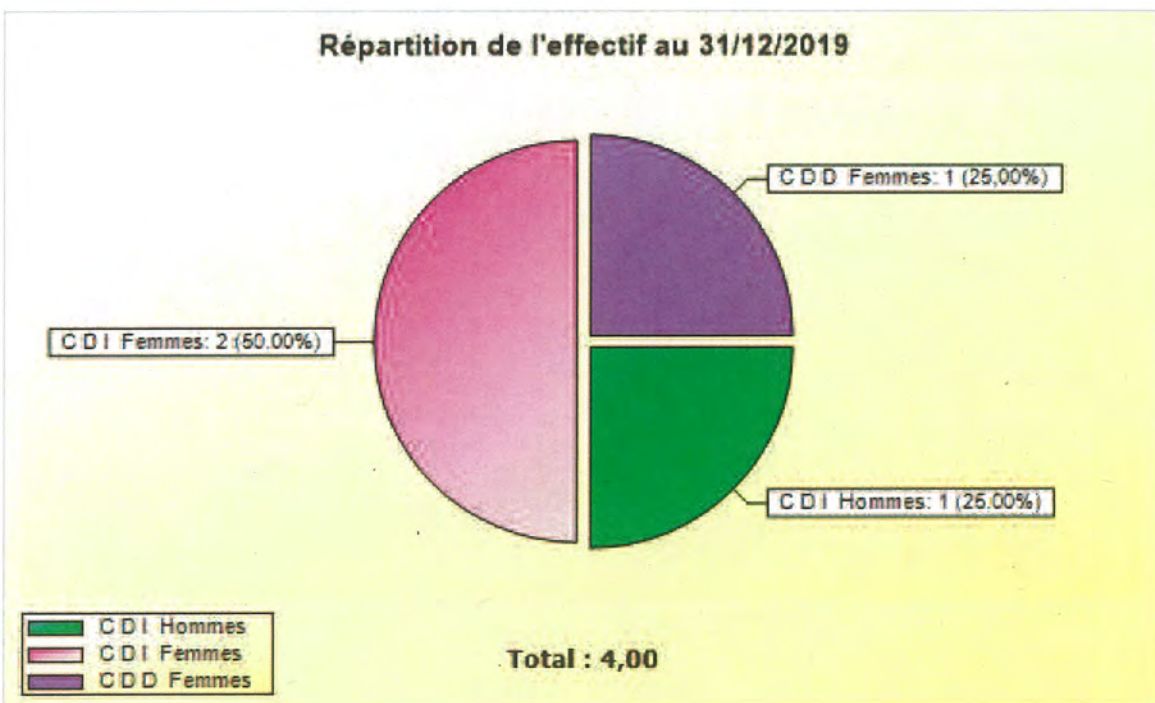
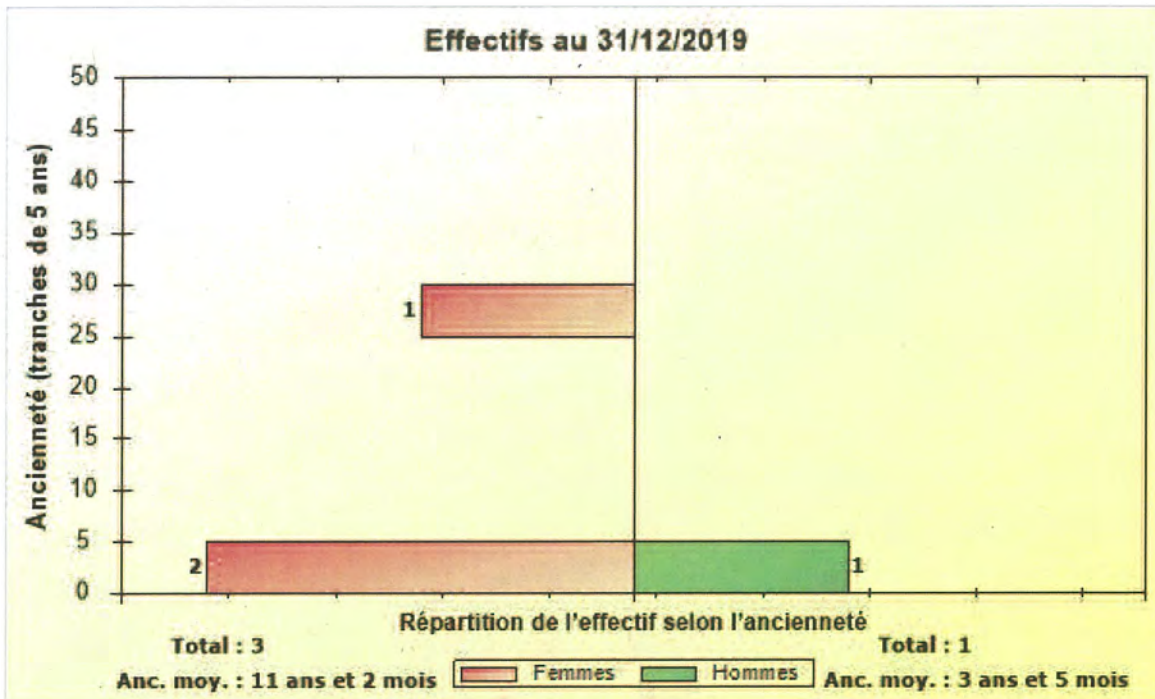
## ANNEXE XII

### Effectifs affectés

#### Personnel présent - LES EYZIES - De janvier 2019 à décembre 2019

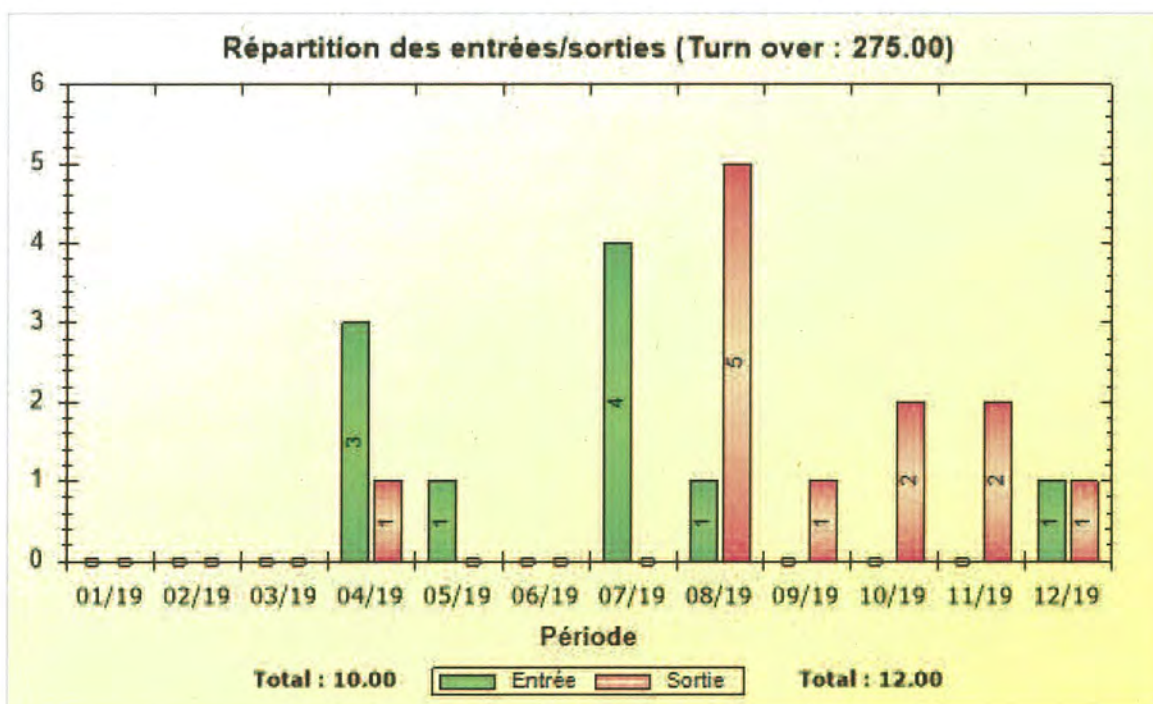
Matricule	Emploi	Date entrée	Date sortie
000008259	Agent d'Accueil Polyvalent	01/07/2019	18/08/2019
000000255	Agent d'Accueil	04/07/2016	
000008437	Agent d'Accueil et d'Animation	01/07/2019	27/08/2019
000000901	Responsable Accueil Site	01/07/1998	
000008121	Agent d'Accueil Guide	01/05/2019	30/11/2019
000008069	Agent d'Accueil	01/04/2019	03/11/2019
000002700	Technicien Polyvalent	01/04/2009	30/10/2019
000008389	Agent d'Accueil et d'Animation	06/07/2019	27/08/2019
000002712	Agent d'Accueil Guide	01/04/2016	
000008153	Agent d'Accueil Polyvalent	08/07/2019	24/08/2019
000008200	Agent d'Accueil et d'Animation	25/02/2017	30/04/2019
000008346	Agent d'Accueil Polyvalent	01/08/2019	31/08/2019





Répartition de l'effectif par sexe au 31/12/2019									
Catégorie	F	H	Total	CDI F	CDI H	Total	CDD F	CDD H	Total
Total	3	1	4	2	1	3	1		1

Répartition de l'effectif au 31/12/2019 et évolution depuis N-1						
Catégorie	Sexe	Total	CDI T.C.	CDI T.P.	CDD T.C.	CDD T.P.
	H	1	1			
	F	3	2			1
Total période N		4	3			1
	H	3	3			
	F	2	2			
Total période N-1		5	5			
	H	-2	-2			
	F	1				1
Écart N-1 / N		-1	-2			1

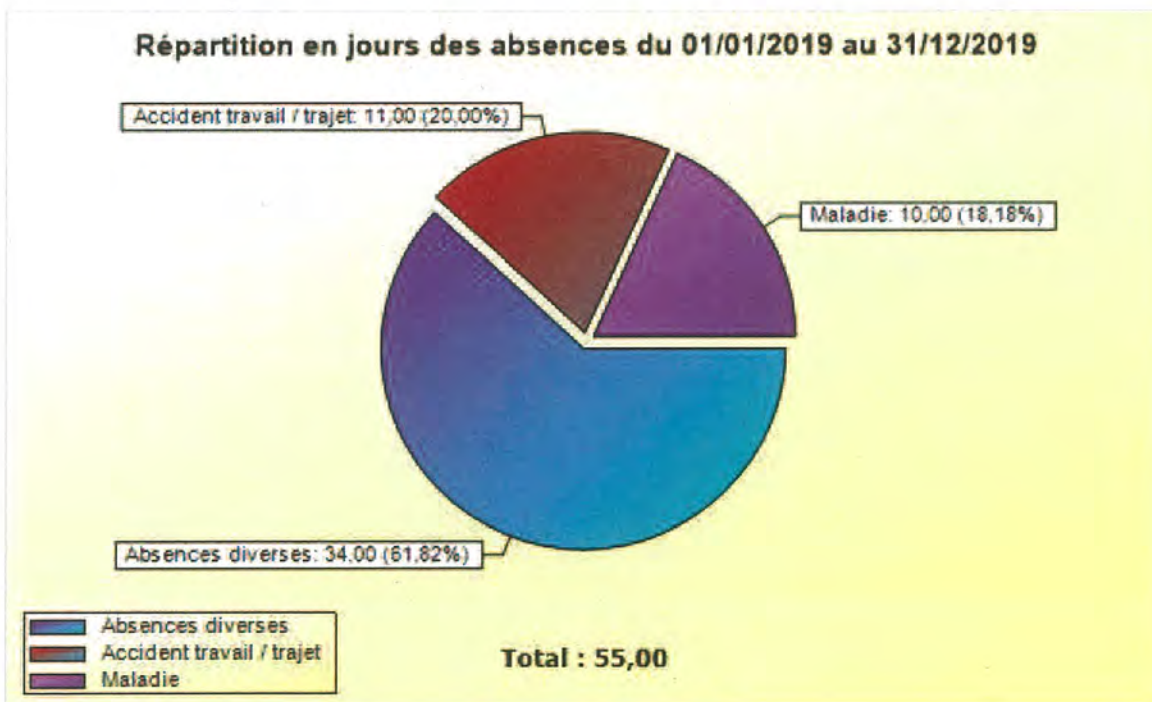


## Tableau qualification

Postes	Qualification
1 Responsable de site	BTS Tourisme + 26 d'expérience
2 agents d'accueil et d'animation	Certificat ou BTS Métiers Tourisme Maîtrise de l'Anglais, Allemand, Néerlandais
1 agent d'entretien polyvalent	+ 30 d'expérience

## Absences

Nombre de journées d'absences au 31/12/2019			
Catégorie	Jours travaillés théoriques	Jours d'absences	Taux d'absentéisme (%)
Total	1 740,00	55,00	3,16



Nombre de journées d'absences pour MALADIE au 31/12/2019			
Catégorie	Jours travaillés théoriques	Jours d'absences	Taux d'absentéisme (%)
Total	1 740,00	10,00	0,57

Répartition des absences pour MALADIE selon leur durée au 31/12/2019					
Catégorie	Moins de 3 jours	Entre 3 et 7 jours	Entre 8 et 30 jours	Entre 31 et 90 jours	Plus de 90 jours
Total			1		

Informations majeures affectant la situation du personnel

Néant.

Accidents de travail significatifs

Néant.

Observations formulées par l'Inspection du Travail

Néant

Modifications apportées à l'organisation du service

Néant

ANALYSE  
de la  
QUALITÉ de SERVICE

## ANNEXE XIII

### Conditions tarifaires

Tarifs pratiqués année N et N-1

2019

Sites	Individuels		Groupes		
	Adultes	Enfants (5 à 12 ans)	Adultes Scolaires + de 12 ans (20 pers. et +)	Tour Opérateur	Scolaires moins de 12 ans (20 élèves et +)
LE GRAND ROC	8,00 €	5,50 €	6,30 €		3,70 €
LAUGERIE-BASSE avec tablette (1 pour 2)	8,40 €	5,90 €	5,60 €		3,60 €
GRAND ROC / LAUGERIE- BASSE + tablette Billet jumelé « La Falaise »	11,50 €	7,30 €	8,50 €		5,90 €

**GROUPES :** à partir de 20 personnes minimum et sur réservation

**Gratuités :** 1 accompagnateur pour 10 élèves (groupes scolaires)

1 chauffeur et 1 accompagnateur (groupes adultes)

\*\*\*

Animations pédagogiques pour les groupes scolaires et les familles pendant les vacances scolaires : [www.semitour.com](http://www.semitour.com)

4,00 €

Préhistoire

Site de Laugerie Basse

*Ateliers : « Cro-Magnon architecte, Chasseurs d'il y a 15 000 ans » : maxi 40*

Sites	Individuels		Groupes		
	Adultes	Enfants (5 à 12 ans)	Adultes Scolaires + de 12 ans (20 pers. et +)	Tour  Opérateur	Scolaires moins de 12 ans (20 élèves et +)
LE GRAND ROC	8,20 €	5,60 €	6,30 €		3,70 €
LAUGERIE-BASSE avec tablette (1 pour 2)	8,50 €	6,00 €	6,00 €		3,70 €
GRAND ROC / LAUGERIE- BASSE + tablette Billet jumelé « La Falaise »	11,50 €	6,30 €	7,90 €		5,80 €

**GROUPES :** à partir de 20 personnes minimum et sur réservation

**Gratuités :** 1 accompagnateur pour 10 élèves (groupes scolaires)

1 chauffeur et 1 accompagnateur (groupes adultes)

\*\*\*

Animations pédagogiques pour les groupes scolaires et les familles pendant les vacances scolaires : [www.semitour.com](http://www.semitour.com)

4,00 €

Préhistoire

Site de Laugerie Basse

*Ateliers : « Cro-Magnon architecte, Chasseurs d'il y a 15 000 ans » : maxi 40*



## ANNEXE XIV

### Compte Rendu technique et financier

#### Horaires d'ouverture et périodes

2019	Février – Mars	Avril – Mai – Juin	Juillet – Août	Septembre – Octobre	Novembre – Décembre
<b>GRAND ROC</b>	10H00 – 12H30	10H00 – 13H00	10H00 – 19H30	10H00 – 13H00	10H00 – 12H30
<b>LAUGERIE</b>	14H00 – 17H30	14H00 – 18H00		14H00 – 18H00	14H00 – 17H00
<b>Fermeture</b>	LUNDI*				LUNDI**

\* fermeture les lundis hors vacances scolaires et hors fériés

\*\* fermeture les lundis hors vacances scolaires et le jour de Noël

#### Fermeture exceptionnelle

Mercredi 7 août 2019 : fermeture partielle de la grotte l'après-midi

Tableau des places vendues par catégorie tarifaire  
Grand Roc

Prestation	Tarif de base en € TTC 2019	Quantité
Adulte GR	8,00	16 088
Adulte GR VEL	8,00	1 747
Adulte GR journées du patrimoine	4,00	194
Complément Adulte GR (LGB vu)	3,10	105
Nocturne Adulte GR	12,00	132
Adulte Grand Roc pass 4eme sit	5,10	1 585
Spécial GR	7,00	400
Jum Adulte GR LGB	11,50	5 326
Jum Adulte GR LGB VEL	11,50	1 120
<b>Total Adulte</b>		<b>26 697</b>
Complément Enfant GR (LGB vu)	1,40	29
Enfant GR	5,50	4 001
Enfant GR journées du patrimoine	2,75	19
Enfant GR VEL	5,50	621
Nocturne Enfant GR	9,20	42
Enfant Grand Roc pass 4eme si	3,40	554
Jum Enfant GR LGB	11,50	1 499
Jumelé Enfant GR-LGB VEL	11,50	426
<b>Total Enfant</b>		<b>7 191</b>
GA Grand Roc	6,30	255
GA TO Grand Roc	5,70	78
Jum GA GR-LB	8,50	147
<b>Total GA</b>		<b>480</b>
GE+ Grand Roc	6,30	100
Jum GE+ GR-LB	8,50	22
<b>Total GE+</b>		<b>122</b>
GE- Grand Roc	3,70	142
GE- Grand Roc pass 4eme site	7,90	67
Jum GE- GR-LB	5,90	135
<b>Total GE-</b>		<b>344</b>
ACC GR		33
Enfant GR (-5ans)		1 485
Invité Grand Roc		51
Enfant gratuit Grand Roc pass		91
ACC Grand Roc pass 4eme site		8
Jum Acc GR -LGB		24
Jum Enfant GR-LGB (-5ans)		406
Jum Invité GR LB		85
<b>Total gratuité</b>		<b>2 183</b>

37 017

## Laugerie-Basse

Prestation	Tarif de base en € TTC 2019	Quantité
Adulte Laugerie Basse	8,40	1 213
Adulte Laugerie Basse journées du patrimoine	4,20	36
Adulte LGB VEL	8,40	220
Adulte pass PRéhisto 3 sites ( site LGB)	0,00	120
Adulte pass PRéhisto 3 sites ( site CIAPML)	0,00	1 423
Adulte pass PRéhisto 3 sites ( site Thot)	0,00	77
Adulte Pass préhistoire 3 site	29,90	405
Adulte Pass préhistoire 3s VEL	29,90	3 420
Bon echange LGB		10
Complément Adulte Laugerie Bas	3,60	287
Jum Adulte CIAPML+LGB	22,50	1 432
Jum Adulte GR LGB	11,50	5 326
Jum Adulte GR LGB VEL	11,50	1 120
Spécial Laugerie Basse	7,40	34
<b>Total Adulte</b>		<b>15 123</b>
Complément Enfant Laugerie Bas	1,80	103
Enfant Laugerie Basse	5,90	307
Enfant Laugerie Basse journées du patrimoine	2,95	2
Enfant LGB VEL	5,90	64
Enfant pass PRéhisto 3 sites ( site LGB)	0,00	57
Enfant pass PRéhisto 3 sites ( site CIAPML)	0,00	375
Enfant pass PRéhisto 3 sites ( site Thot)	0,00	40
Enfant Pass préhistoire 3 site (avant décomposition)	19,50	142
Enfant Pass préhistoire 3s VEL	19,50	1 348
Jum ENFANT CIAPML+LGB	15,00	138
Jum Enfant GR LGB	7,30	1 499
Jumelé Enfant GR-LGB VEL	7,30	426
<b>Total Enfant</b>		<b>4 501</b>
GA Laugerie Basse	5,60	22
GA Pass préhistoire 3 sites	22,90	7
jum GA TO CIAPML-LGB	15,50	29
Jum GA GR-LB	8,50	147
<b>Total GA</b>		<b>205</b>
Jum GE+ GR-LB	8,50	22
<b>Total GE+</b>		<b>22</b>
GE- Pass préhistoire 3 sites (avant décomposition)	14,50	110
GE- pass PRéhisto 3 sites ( site CIAPML)	0,00	67
GE- Laugerie Basse	3,60	70
jum GE- CIAPML-LGB	10,00	27
Jum GE- GR-LB	5,90	135
<b>Total GE-</b>		<b>409</b>
Invité Laugerie Basse		74
Jum acc groupe CIAPML+LGB		5
Jum Acc GR -LGB		24
Jum ENF CIAPML+LGB (-5ans)		9
Jum Enfant GR-LB (-5ans)		1
Jum Enfant GR-LGB (-5ans)		405
Jum INVITE CIAPML+LGB		7
Jum Invité GR LB		85
Enfant grat. pass PRéhisto 3 s ( site LGB)		12
Enfant grât. pass PRéhisto 3 s ( site CIAPML)		60
Enfant grat. pass PRéhisto 3 s ( site Thot)		3
Enfant gratuit Pass préh. VEL		222
Enfant gratuit Pass préhistoire		22
ACC Pass préhistoire 3 sites		15
ACC pass PRéhistoire 3 sites ( site CIAPML)		10
Accompagnant Laugerie Basse		8
Enfant Laugerie Basse Gratuit		97
<b>Total gratuité</b>		<b>1 059</b>

21 319

## Autres recettes

Atelier Cromagnon architecte	4,00 €	25
Animation Cromagnon architecte	4,00 €	50

---

### *Analyse de la qualité de service*

## **ANNEXE XV**

---

### Observations ou plaintes des usagers

#### Points positifs :

- Visite de Laugerie-Basse (film 3D, tablette numérique) appréciée par la plupart des visiteurs + visite guidée possible du site en juillet et août et sur réservation le reste de l'année (toujours très demandée)
- Visites nocturnes toujours très appréciées (en 2019, nous avons fait le choix d'avoir peu de jeunes enfants dans ces visites très particulières car non appropriés à ce produit)
- Visiteurs toujours fascinés par la beauté de la grotte et du lieu sous la falaise de Laugerie

#### Points négatifs :

- Problème récurrent de localisation de notre site
- Pénibilité pour monter à la grotte

---

### *Analyse de la qualité de service*

## **ANNEXE XVI**

---

### Axes d'amélioration proposés

- Travaux accessibilité accueil

## COMPLÉMENTS

---

### Bilan culturel et artistique

Week-end « "Portes Ouvertes » 6-7 avril 2019 – 10 ans d'exploitation du site par la Semitour Périgord- (professionnels du tourisme Vallée Vézère)

Journée Internationale des grottes (ANECAT) jeudi 06 juin 2019

Journées Nationales de l'Archéologie – Samedi 15 juin 2019

Journées Européennes du Patrimoine- 21-22 septembre 2019

### Bilan communication et promotion

#### PRINT

Renouvellement partielle de la signalétique in situ

Dépliant individuel 2019

Manuel des ventes en Français et langues étrangères pour la promotion auprès des Tour-Opérateurs français et internationaux

Dossier de presse 2019

Refonte Brochure scolaire

Affiches & flyers animations (visite lampe tempête, atelier Cro Magnon...)

Annonces & insertions (presse, double page Sud Ouest, Supports promotionnels des Offices de Tourisme...)

#### Opérations promotionnelles/événements

Salons: salon de l'agriculture, Rendez-Vous en France, Opération promotionnelle sur Bordeaux, IFTM Top Résa, Salon des Blogueurs

Workshops à l'étranger en collaboration avec le CRT N-A (Madrid, Londres, Amsterdam, Bruxelles, Anvers, Berlin, Munich, Japon, USA – Canada...)

Jeu-concours

Participation aux Journées Internationales des Grottes + Journées Nationales de l'Archéologie

Mailing hébergements Dordogne, écoles Dordogne et départements limitrophes, entreprises Dordogne et départements limitrophes

Campagne Radio France Bleu

Instameets

Accueil presse et blogueurs

Organisation journées de présentation aux professionnels du tourisme (avec le SDHPA, l'Office de Tourisme Vallée Vézère...)

#### Web / réseaux sociaux

Mise à jour & amélioration des sites web

Annonces web sur les sites web des Offices de Tourisme, [guideduperigord.com](http://guideduperigord.com), [perigord.com](http://perigord.com)  
Actualisation du site web « Les Grands Sites du Périgord »  
Animation des pages Facebook & comptes Instagram  
Newsletters Grand Public & à destination d'un public professionnel

# *DONNÉES TECHNIQUES*

## ANNEXE XVII

### Évolutions générales des ouvrages et des matériels exploités

Bilan de l'état du matériel et des réparations effectuées

Liste valorisée des équipements renouvelés  
Réalisée en fin d'année

## ANNEXE XVIII

### Etat des travaux d'entretien, de renouvellement et de modernisation

Liste des contrats de prestation

ANNEE 2019

DATE DES PASSAGES

COUT HT

#### Liste des contrats de maintenance

LE GRAND ROC					
Vérification Annuelle des installations électriques en Exploitation ERP/IGH DEKRA A102Grotte et abords					
VIDANGE DES FOSSES SUEZ					
Contrat maintenance extincteurs et matériel incendie MP Incendie – 24350 DOUCHAPT	01-mars				167,75
AGP Stockage de médias, de données, de service d'envoi d'e-mail via serveur Web maintenance application logicielle Laugerie 3D du 1er Octobre au 30 septembre 2020	10/02/2020				5500,00





SUEZ RV OSIS Ouest  
SUEZ RV OSIS Ouest Agence de Périgueux  
ZE Le Landry Rue Alfred Nobel

24750 BOULAZAC  
Tél. : 05.53.04.78.29 Fax : 05.53.54.68.17

**BORDEREAU D'IDENTIFICATION  
ET DE SUIVI DES MATIERES DE VIDANGES  
DES ANC ET AUTRES SOUS PRODUITS  
D'ASSAINISSEMENT**

N° BSMV : VP19030115 N° d'OI : OIP19030312

**PRODUCTEUR**

*L'ensemble des informations nominatives ci-dessous a un caractère confidentiel*

**Coordonnées du propriétaire :**  
SEMITOUR PERIGORD (PERIGUEUX CEDEX)  
25 RUE DU PRESIDENT WILSON BP 10021 24001  
PERIGUEUX CEDEX

**Coordonnées de l'installation :**  
GROTTE DU GRAND ROC (24620 - LES EYZIES DE TAYAC)  
24620 LES EYZIES DE TAYAC

Date de l'intervention : 18/03/2019

**Désignation des sous-produits vidangés :**

- matières de vidanges (20 03 04)     curage de réseau (20 03 06)     boues de STEP déshydratées (19 08 05)  
 sables (19 08 02)     boues de STEP liquides (19 08 05)  
 Autres (à préciser) :

Grand Roc + Laugerie B

*Je soussigné, atteste l'exactitude des renseignements ci-dessus*

Date : 25.03.19    25 MARS 2019

Signature :

Quantité approximative vidangée (en litres) Eyzies (24) 3,5m<sup>3</sup>

**COLLECTEUR - TRANSPORTEUR**

Raison Sociale : SUEZ RV OSIS OUEST  
Siret : 46 420 001 300 462  
ADRESSE : ZAE LANDRY II  
24750 - BOULAZAC

N° Agrément : N°24-2010-004  
Délivré par la Préfecture de :  
DORDOGNE  
Date de validité : 30/10/2020

TEL : 05.53.04.78.29    FAX : 05.53.54.68.17

Données relatives au véhicule

NOM de l'Opérateur réalisant la prestation :

*Subequois ch*

N° d'immatriculation :

*Fougon 197  
+12 665 57.*

*Je soussigné, m'engage à respecter le  
règlement relatif aux conditions d'admission  
sur le site de dépotage.*

Signature :

**UNITE DE TRAITEMENT**

LIEU DE RECEPTION :  
1 - STEP SARLAT  
MOULIN DE LA BOETIE 24200 SARLAT LA CANEDA

accepté     refusé

Motif de refus :

Date :

Quantité reçue (en tonnes ou m3) :

Signature et date de réception :

LIEU DE RECEPTION :  
2 -

accepté     refusé


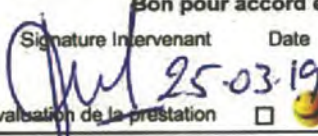


Motif de refus :

Date :

Quantité reçue (en tonnes ou m3) :

Signature et date de réception :



 <b>SUEZ RV OSIS Ouest</b> SUEZ RV OSIS Ouest Agence de Périgueux ZE Le Landry Rue Alfred Nobel 24750 BOULAZAC Tél. : 05.53.04.78.29 Fax : 05.53.54.68.17		<b>ORDRE D'INTERVENTION OIP19030312</b>						
<b>COMMANDE</b> Date de commande 12/03/2019 Heure 16:24 Commande N° Contact Mme DEMAISON FRANCOISE Tél. Fax		<b>ADRESSE TRAVAUX</b> Contact Mme DEMAISON FRANCOISE Adresse LA GROTTTE DU GRAND ROC ROUTE DE PERIGUEUX ATTENTION : 2 PERSONNES C.P. / Ville 24620 LES EYZIES DE TAYAC Tél. 05 53 06 92 70 Fax						
<b>ADRESSE TRAVAUX</b> Contact Mme DEMAISON FRANCOISE Adresse LA GROTTTE DU GRAND ROC ROUTE DE PERIGUEUX ATTENTION : 2 PERSONNES C.P. / Ville 24620 LES EYZIES DE TAYAC Tél. 05 53 06 92 70 Fax		<b>ADRESSE FACTURATION</b> Client SEMITOUR PERIGORD Adresse 25 RUE DU PRESIDENT WILSON BP 10021 C.P./ Ville 24001 PERIGUEUX CEDEX Tél. 05 53 35 50 10 Fax						
<b>DETAIL DE LA PRESTATION / TRAVAUX REALISES</b> ATTENTION : 2 PERSONNES POMPAGE ET NETTOYAGE DE 2 FOSSES SEPTIQUES 2 M3 + 1.5 M3 BSMV 19030115 70 ML TUYAU + GROSSE CAPACITE D'ASPIRATION ATTENTION SITE FERMÉ SUR PLACE CLAUDE / 06 95 55 55 26		ATTESTATION POUR LES TRAVAUX REALISES DANS LES LOCAUX AFFECTES DE MANIERE EXCLUSIVE OU PRINCIPALEMENT A L'HABITATION Je soussigné : Atteste que le domicile, le local à usage d'habitation situé à l'adresse des travaux ci-dessus, dont je suis le propriétaire, locataire, usufruitier (1) est achevé depuis plus de 2 ans et est à usage d'habitation pour plus de 50% de sa superficie. Date : Signature :						
<b>TRAVAUX</b> <input type="checkbox"/> FS		<b>Qté / Unité</b> FOR						
<b>VEHICULES :</b>		<b>OI - FACTURE</b> <input type="checkbox"/> A encaisser						
Eau utilisée (m3) _____ Diamètre(mm) _____ Nature déchet _____ Longueur _____ Volume pompé (m3) _____ Regard _____ Destination _____ Désinfectant _____ N° BSD _____ Fournitures _____ Poids _____		Règlement HT _____ N° Facture _____ <input type="checkbox"/> Chèque TVA _____ <input type="checkbox"/> Espèces TTC _____						
Noter facturation comprend en sus du temps passé, une prise en charge des frais de dépotage et de déplacement en centre de traitement et sur le chantier, ainsi que l'approvisionnement en eau de notre véhicule. La remise en eau de la fosse reste à la charge du client et doit être effectuée immédiatement après la vidange.		<b>Bon pour accord et réception</b> Grand Roc + Laugerie B Signature Intervenant Date Nom et signature Client  25.03.19  25 MARS 2019 Evaluation de la prestation <input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/> Les Eyzies (24)						
L'acceptation du présent document vaut confirmation de l'acceptation de nos conditions générales de prestations de services rappelées au verso.		L'acceptation du présent document vaut confirmation de l'acceptation de nos conditions générales de prestations de services rappelées au verso.						
DATE	EQUIPE	Début pointage ou n° de bon précédent D	DEPART	CHANTIER Arrivée   Départ	CENTRE Arrivée   Départ	RETOUR	TEMPS REPAS	Fin pointage ou n° de bon suivant F
25.03.19	1 PERSONNE <b>SUREAU</b> DOLLEANS		800	845   1015				
Travaux terminés : <b>OUI</b> <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> OI rattachés : n°		Visa responsable		SIEGE SOCIAL : Siège Social : rue Prony Z.I.n°2 37300 Joué les Tours Tél. : 02 47 73 83 80 Fax : 02 47 73 83 87 SAS - 2 743 658 € - RCS : B 464 200 013 - 464200013004623700Z				



n°E88278

**SARL SERRURERIE VALBUSA**

Zone Artisanale  
24260 Le BUGUE

Tél : 05 53.08.76.58 - Fax : 05 53.07.17.21 - Site : valbusa.com

Département :  
**METALLERIE**

Automatisme de portail  
fabrication portail, rampe, balcon  
porte de garage

1582

FACTURE	
Número : 2019F107	Date : 04/04/2019
Chantier : GRAND ROC 24620 EYZIES DE TAYAC SIREUIL	. SEMITOUR PERIGORD 25 Rue du Président Wilson BP 10021 24001 PERIGUEUX CEDEX
Objet MAIN COURANTE LE GRAND ROC	

N°	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.	TVA
1	Remplacement des mains courantes de la grotte Fabrication et mise en oeuvre sur site Longueur 4.5ml - poteaux en fer plat inox 50 x 10 avec une lisse haute et sous lisse diamètre 20/27		1,000	1 348,000	1 348,00	5
2	Mise en place d'une main courante inox diamètre 33/42 sur une ossature existante courbe longueur 5ml		1,000	815,000	815,00	5

Désignation : investissement	Bon à payer Date : 17/06/19 Nom : Grot Signature :
Site(s) d'affectation : G. Roc.	Commentaires remplacement de la main courante en fer occasionnant de la rampe sur les triangles

payé par LCR sur CA le 31/05/19

22500

Total H.T.	2 163,00
TVA 5 : 20,00 %	432,60
Total T.T.C.	2 595,60
Net à payer (Euros)	2 595,60

Escompte de 0 % pour paiement anticipé.  
Taux de pénalité de retard : 15 %.

F91AUB

Règlement : TRAITE	
Echéance de 100,00 % au 31/05/19	: 2 595,60

SARL au capital de 8000 € - Tél : 05.53.08.76.58 - Fax : 05.53.07.17.21 - valbusa-serrurerie@wanadoo.fr  
SIRET : 38923525000039 - RCS Sarlat : 92B127 - APE : 2415Z - N° TVA intracommunautaire : FR 71 389 235 250





**SARL I.D.E**

Installation Dépannage Entretien

ZA La Plaine

24260 LE BUGUE

Tél : 0553074365 Fax : 0553042719

# FACTURE

26 AOÛT 2019

DATE : 26 août 2019

N° FACTURE : 9630

SARL au capital de 7622,45 € - Siren 353917164 RCS BERGERAC - APE2712Z- TVA FR77 353917164

Désignation :	Bon à payer Date : 30/08/19 Nom : SEMITOUR Signature :
Site(s) d'affectation :	Commentaires G. Roc. Répar. rack sur extraction lumière grotte

SEMITOUR  
25, rue Wilson  
BP30021  
24001 PERIGUEUX Cedex

DESCRIPTION	MONTANT
<b>*INTERVENTIONS : GROTTES DU GRAND ROC</b>	
Problème d'éclairage dans la grotte, 2 secteurs ne s'éteignent plus (carte électronique dans les rack HS), modification des départs en les passant sur les sorties disponibles. - Main d'œuvre : 1h30 à 43€/h - Déplacement : 27km à 0,70€/km	64,50 18,90
Recherche panne sur un circuit éclairage, suivre les connexions (mauvaise connexion dans une boîte). Refaire connexion. Deux circuits ne s'éteignent plus (carte électronique dans rack HS), modification des départs en les passant sur des sorties disponibles. - Main d'œuvre : 3h à 43€/h - Déplacement : 27km à 0,70€/km	129,00 18,90
DOMICILIATION BANCAIRE : CREDIT AGRICOLE LE BUGUE	<b>TOTAL H.T :</b> € 231,30
IBAN : FR76 1240 6000 2300 1371 7310 350 BIC : AGRIFRPP824	<b>TVA 20% :</b> € 46,26
TVA ACQUITTEE SUR ENCAISSEMENT	
CONDITIONS DE PAIEMENT : A RECEPTION DE FACTURE	<b>TOTAL TTC :</b> € 277,56

Tout retard de paiement pourra faire l'objet d'une majoration de 1,50% par mois calculée en sus des conditions prévues (loi 92-1442 du 31/01/92). En cas d'intervention contentieuse les frais de recouvrement seront obligatoirement à la charge de l'acheteur. Il sera appliqué à titre de dommage et intérêts et de clause pénale une indemnité de 15% de la somme impayée. En application de la loi N°80.835 du 12.05.80, les marchandises restent notre propriété jusqu'à complet paiement du montant de la facture.

# GARAGE BRUNETEAU & FILS

AGENT PEUGEOT

S.A.R.L au capital de 100 000 €  
 Route du Buisson  
 24260 LE BUGUE  
 Tél.: 05.53.07.26.72  
 Fax: 05.53.07.69.02  
 SIRET: 487 674 061 000 / APE: 4520A  
 N° TVA intra-communautaire FR04487674061

SEMITOUR

11 OCT 2019

Siege



PEUGEOT

**SEMITOUR**  
 25 RUE DU PRESIDENT WILSON  
 BP 10021  
 24000 PERIGUEUX

**Facture 348844**  
 du 30/09/2019 - Exemplaire client

Activité 001	D.T. n°58866
Compte n° 22123	

Payable comptant 30/09/2019

Page 1

N° DOCUMENT	N° CLIENT	VOTRE COMMANDE	MARQUE	V.L.N.	N° IMMATRICULATION	KILOMETRAGE	N° COMMANDE				
348844	22123				GROUP	0	58866				
DÉSIGNATION		N° PIÈCE	QUANTITE DU TEMPS	C T	PRIX UNITAIRE HORS TAXE	PRIX UNITAIRE NET HORS TAXE	MONTANT				
DEUX DEPANNAGES SUR LE GROUPE ELECTROGENE		DEP	1.00	2	60.00	60.00	60.00				
DEPOSE REPOSE DU TUYAU D ARRIVEE DE GAZOIL DANS LA CUVE POUR SOUDURE		M2	2.50	2	44.50	44.50	111.25				
<table border="1"> <tr> <td>Désignation : <i>groupe électro-gén</i></td> <td>Bon à payer Date: <i>11/10/19</i> Nom: Signature: <i>[Signature]</i></td> </tr> <tr> <td>Site(s) d'affectation : <i>G. Roc.</i></td> <td>Commentaires</td> </tr> </table>		Désignation : <i>groupe électro-gén</i>	Bon à payer Date: <i>11/10/19</i> Nom: Signature: <i>[Signature]</i>	Site(s) d'affectation : <i>G. Roc.</i>	Commentaires						
Désignation : <i>groupe électro-gén</i>	Bon à payer Date: <i>11/10/19</i> Nom: Signature: <i>[Signature]</i>										
Site(s) d'affectation : <i>G. Roc.</i>	Commentaires										
TOTAL HORS TAXE		MONTANTS T.V.A.		TOTAL T.T.C.							
171,25		CT 2 (20)		205,50							
		34,25		0,00		0,00					

www.peugeot.fr

512199952 - DC17744 - 013 - PARAGON - Tel. 0,00

**COMPON A JOINDRE A VOTRE REGLEMENT**

N° DOCUMENT	N° CLIENT	N° COMMANDE
348844	22123	58866
205,50		

**Modalités et conditions de règlement:** Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à la livraison. Lorsque l'acheteur est un professionnel, en application de l'article L447-6 du Code de Commerce, il est expressément convenu qu'en cas de retard de paiement, l'acheteur devra se voir appliquer des pénalités calculées sur les sommes dues au moment même de l'AJC, qu'elles soient ou non appliquées à l'acheteur.

**RESERVES DE PROPRIÉTÉ:** Le transfert de la propriété des marchandises objet de la présente facture est réservé, jusqu'au paiement intégral de leur prix conformément aux dispositions de l'article L. 521-122 du Code de Commerce, les risques étant néanmoins transférés à l'acheteur dès la livraison des marchandises.

**ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE:** En cas de contestation entre commerçants, les litiges sont attribués sans délai à l'arbitrage des tribunaux de commerce.

Net à payer (EUR) 205,50

(1 Euro = 6.55957 FRF) soit 1347,99 francs



**SARL I.D.E**  
 Installation Dépannage Entretien  
 ZA La Plaine  
 24260 LE BUGUE  
 Tél : 0553074365 Fax : 0553042719

SEMITOUR

27 SEP 2019

Siège

# FACTURE

DATE : 25/09/2019

N° FACTURE : 9691

SARL au capital de 7622,45 € - Siren 353917164 RCS BERGERAC - APE2712Z- TVA FR77 353917164

Désignation : <i>panne éclairage grotte</i>	Bon à payer Date : <i>27/09/19</i> Nom : Signature : <i>[Signature]</i>
Site(s) d'affectation : <i>C. Roc</i>	Commentaires <i>invalablement</i>

SEMITOUR  
 25, rue Wilson  
 BP30021  
 24001 PERIGUEUX CEDEX

DESCRIPTION	MONTANT
<b>*INTERVENTIONS : SITE DU GRAND ROC 24620 LES EYZIES DE TAYAC</b>	
Recherche panne éclairage grotte, remise en service des circuits en manuel, odeur de brûlé en marche forcée. Recherche cause de surchauffe, suivi des câbles électrique : câble endommagé. Suppression de la partie défectueuse, remplacement de la partie câble alimentation transformateur (secteur Mamouth éclairage triangle)	
- 2m câble RO2V 3G,2,5 +dominos	6,80
- Main d'œuvre : 2x3h à 43€/h	258,00
- Déplacement : 27km à 0,70€/km	18,90
Recherche problème de fonctionnement éclairage en automatique, déchargement du programme automate et essais de fonctionnement (fonctionnement aléatoire : automate à remplacer ainsi que l'onduleur)	
- Main d'œuvre : 3h30 à 43€/h	150,50
- Déplacement : 27km à 0,70€/km	18,90
En atelier réalisation nouveau programme pour l'automate; Sur site décablage de l'automate éclairage défectueux et de l'onduleur pour remplacement, cablage, essai programme et mise en service	
- 1 automate CROUZET CD12 230v	169,90
- 1 onduleur EATON 800VA	194,57
- Main d'œuvre : 4h à 43€/h	172,00
- Déplacement : 27km à 0,70€/km	18,90
<b>TOTAL H.T :</b>	<b>€ 1 008,47</b>
<b>TVA 20% :</b>	<b>€ 201,69</b>
<b>TOTAL TTC :</b>	<b>€ 1 210,16</b>

DOMICILIATION BANCAIRE : CREDIT AGRICOLE LE BUGUE  
 IBAN : FR76 1240 6000 2300 1371 7310 350 BIC : AGRIFRPP824  
 TVA ACQUITTÉE SUR ENCAISSEMENT  
 CONDITIONS DE PAIEMENT : A RECEPTION DE FACTURE  
 Tout retard de paiement pourra faire l'objet d'une majoration de 1,50% par mois calculée en sus des conditions prévues (loi 92-1442 du 31/01/92). En cas d'intervention contentieuse les frais de recouvrement seront obligatoirement à la charge de l'acheteur. Il sera appliqué à titre de dommage et intérêts et de clause pénale une indemnité de 15% de la somme impayée. En application de la loi



**SARL I.D.E**  
 Installation Dépannage Entretien  
 ZA La Plaine  
 24260 LE BUGUE  
 Tél : 0553074365 Fax : 0553042719

SEMITOUR

27 SEP 2019

siège

# FACTURE

DATE : 25/09/2019  
 N° FACTURE : 9692

SARL au capital de 7622,45 € - Siren 353917164 RCS BERGERAC - APE2712Z- TVA FR77 353917164

SEMITOUR  
 25, rue Wilson  
 BP30021  
 24001 PERIGUEUX CEDEX

DESCRIPTION	MONTANT										
<b>*INTERVENTIONS : SITE LE GRAND ROC 24620 LES EYZIES DE TAYAC</b>											
Eclairage faible sur banc de corail : contrôle des tensions électriques : 5,2v au lieu de 12V Rack II côté mamouth, vérification au transformateur, le cable de sortie transformateurs I et II fondu, décablage entrée des transformateurs (cable à remplacer car fondu sur plusieurs mètres) - Main d'œuvre : 1h à 43€/h - Déplacement (compris avec autre intervention)	43,00										
<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%;">Désignation :</td> <td style="width: 50%;">Bon à payer</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Date :</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Nom :</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Signature :</td> </tr> <tr> <td>Site(s) d'affectation :</td> <td>Commentaires</td> </tr> </table>		Désignation :	Bon à payer		Date :		Nom :		Signature :	Site(s) d'affectation :	Commentaires
Désignation :	Bon à payer										
	Date :										
	Nom :										
	Signature :										
Site(s) d'affectation :	Commentaires										
DOMICILIATION BANCAIRE : CREDIT AGRICOLE LE BUGUE	<b>TOTAL H.T :</b> € 43,00										
IBAN : FR76 1240 6000 2300 1371 7310 350 BIC : AGRIFRPP824	<b>TVA 20% :</b> € 8,60										
TVA ACQUITTEE SUR ENCAISSEMENT											
CONDITIONS DE PAIEMENT : A RECEPTION DE FACTURE	<b>TOTAL TTC :</b> € 51,60										

Tout retard de paiement pourra faire l'objet d'une majoration de 1,50% par mois calculée en sus des conditions prévues (loi 92-1442 du 31/01/92). En cas d'intervention contentieuse les frais de recouvrement seront obligatoirement à la charge de l'acheteur. Il sera appliqué à titre de dommage et intérêts et de clause pénale une indemnité de 15% de la somme impayée. En application de la loi N°80,835 du 12.05.80, les marchandises restent notre propriété jusqu'à complet paiement du montant de la facture.





Lieu dit Subrenat  
**24350 DOUCHAPT**  
 Tél. : 05.53.90.31.98  
 Fax : 05.53.90.30.38  
 mp.incendie@wanadoo.fr

## MATERIEL DE PROTECTION INCENDIE SAS ENTRETIEN ET MAINTENANCE EXTINCTEURS

Capital Social : 10 000 € - RCS 815 015 631 - SIRET 81501563100014- APE 4670Z  
 N° Intracommunautaire FR12 815 015631

### RAPPORT DE MAINTENANCE EXTINCTEURS

**SEMITOUR - GRAND ROC ET LAUGERIE BASSE**

**Agent : CEDRIC MAZIERES 06 26 42 54 66**

N°	EMPLACEMENT	MARQUE	TYPE	ANNEE	TRAVAIL		OBSERVATION
					2019	2020	
1	CAVE	ANDRIEU	MA 6	2011	V		
2	BUREAU	ROT	MEA 6	2011	C		
3	ACCUEIL	ROT	MEA 6	2011	C		
4	CLASSE PREHISTOIRE	ROT	MC 2	2014	V		
5	MUSEE	KO	MEA 6	2003	V		
6	GROUPE ELECTROGENE	ANDRIEU	MA 9	2011	V		
7	GROTTE ENTREE	ROT	MC 2	2007	V		
8	INTERIEUR GROTTE TABLEAU ELEC. 1	ROT	MC 2	2011	V		
9	INTERIEUR GROTTE TABLEAU ELEC. 2	ROT	MC 2	2011	V		
10	LAUGERIE BASSE	ANDRIEU	MA 6	2012	V		
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							
19							
20							
21							
22							
23							
24							
25							

**CONCLUSION : PARC EXTINCTEUR EN BON ETAT DE FONCTIONNEMENT ET D'ENTRETIEN**

Date de vérification : 19/03/2019

V : vérification      N : neuf      R : renové  
 C : charge          S : sparklet  
 E : visite endoscopique      ES : échange standard  
 MES : mise en service      D : visite décennale  
 O : visite quinquennale      P : périmé

MPI/RM/VD-082013-01

25/03/2019

1/1

Attestations d'assurance

Copie des contrats de sous-traitance en cours

Liste des adaptations ou travaux à envisager

Diagnostic falaise Laugerie-Grand Roc (réalisé)

Reprise des blocs en pierre de jambage des portes et fenêtres du site (toujours pas réalisé à ce jour)

Rénovation des mains courantes d'accès à la grotte (réalisé en 2019)

*A prévoir :*

- Rénovation de l'accueil boutique
- Réouverture de la porte de sortie de la salle 3D
- Création d'un ciment désactivé pour le sol extérieur devant l'accueil
- Revoir la totalité de l'éclairage de la grotte

## Consommation des fluides (détail par type)

### EAU

N° COMPTEUR C15FA140212

date 07/09/18 au 29/03/19				TOTAL PARTIEL
	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	MONTANT	
total abonnement			53,34	53,34
ancien index	527			
nouvel index	583			
consommation	56		81,55	
solde conso				

lutte contre pollution			18,48	100,03
------------------------	--	--	-------	--------

REDEVANCE

ss total HT				153,37
TVA				8,45
				161,82

N° COMPTEUR C15FA140218

date 07/09/18 au 29/03/19				TOTAL PARTIEL
	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	MONTANT	
total abonnement			53,34	53,34
ancien index	475			
nouvel index	533			
consommation	58		84,46	
estimé				
solde conso				

lutte contre pollution			19,14	103,60
------------------------	--	--	-------	--------

REDEVANCE

ss total HT				156,94
TVA				8,64
				165,58

N° COMPTEUR C15FA140212

date 12/11/2019				TOTAL PARTIEL
	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	MONTANT	
total abonnement			53,99	53,99
ancien index	583	29/03/2019		
nouvel index	676	10/09/2019		
consommation	93		135,42	
solde conso				

lutte contre pollution			30,69	166,11
------------------------	--	--	-------	--------

REDEVANCE

ss total HT				220,10
TVA				12,11
				232,21

N° COMPTEUR C15FA140218

date 12/11/2019				TOTAL PARTIEL
	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	MONTANT	
total abonnement			53,99	53,99
ancien index	533	29/03/2019		
nouvel index	631	10/09/2019		
consommation	98		142,71	
estimé				
solde conso				

lutte contre pollution			32,24	174,95
------------------------	--	--	-------	--------

REDEVANCE

ss total HT				228,94
TVA				12,60
				241,54

EDF

Laugerie

### SEMITOUR - LAUGERIE

Détail de votre facturation par site du 17/01/2020 n° 10105892159

**Données contrat**

Contrat Electricité Structuré  
Réf. de votre contrat 1-6R0N8CX  
Prix non réglementés  
Souscrit depuis le 01/01/2018  
Venant à échéance le 31/12/2019  
Groupe de sites : C5 DT

**Données Point de Livraison**

LAUGERIE BASSE 24620 LES EYZIES DE TAYAC SIREUIL  
Réf Acheminement Electricité : 16205933407449

20 / 26

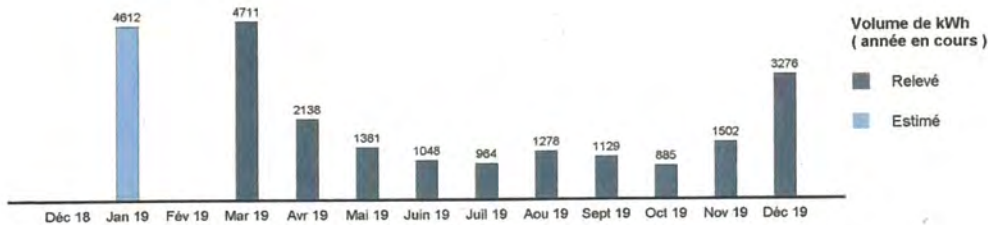
Document à conserver

**Urgence**

Dépannage Electricité Enelec  
09 726 750 24 (service gratuit + prix de

Site sorti du périmètre de la facture multisite le 31/12/2019  
Dernière facture avec ce contrat. Prise d'effet de la résiliation le 31/12/2019

Evolution de la consommation facturée en kWh



Bilan de la gestion des déchets



## **Auberge de jeunesse de l'Abbaye de Cadouin Année 2019**

Fédération Unie des Auberges de jeunesse – 27 rue Pajol – 75018 Paris

# Rapport d'activité 2019

## Analyse de la fréquentation

### (annexe 1)

Nous constatons une diminution importante des nuitées en 2019 qui passe de 7459 en 2018 à 6385 soit une baisse de 14 %.

#### Individuels

Fréquentation en baisse en 2019 : 956 nuitées, 1282 nuitées en 2018

#### Groupes scolaires primaire

Fréquentation en hausse en 2019 : 346 nuitées, 225 nuitées en 2018.

#### Groupes scolaires collégiens

En baisse en 2019 : 3001 nuitées, 3393 nuitées en 2019



#### Groupes sportifs

Forte diminution en 2019 : 725 nuitées, 1118 nuitées en 2018

Globalement nous constatons :

- Le rebond de la fréquentation des voyageurs individuels inférieur au niveau attendu
- Une confirmation de l'ancrage des groupes scolaires mais une baisse des primaires, des collégiens et des sportifs
- Une saisonnalité toujours très marquée et de plus en plus courte.
- Une baisse de la fréquentation internationale.

**Les faibles remplissages en février et novembre** s'expliquent en partie par une réduction des séjours de la Fédération française de randonnée à l'auberge de jeunesse HI Cadouin. En effet, pour des raisons budgétaires, la FFR a dû revoir à la baisse ses durées de stage et de formation. L'effectif de la formation a également été impacté puisqu'il est passé de 40 stagiaires avec l'ancienne formule à une moyenne de 15 en 2018.

Le manque d'activité autour de l'auberge de jeunesse durant cette période de l'année (sites touristiques et restaurants fermés) n'incite pas à séjourner à Cadouin.

Afin d'améliorer le taux d'occupation sur cette période, une semaine de promotion sera proposée en 2020 durant les vacances scolaires de février et novembre.

## Développement de l'activité

Afin d'améliorer le remplissage, l'Auberge augmente sa proposition de restauration en direction des individuels. Cette augmentation passe par une amélioration de la qualité des repas proposés.

Amélioration du confort des chambres, changement des couettes et des oreillers, ceci afin d'augmenter la fréquentation.

Prospection du secteur séminaire, afin d'augmenter la location des salles.

## Partenariats

---

La signature d'une **convention de partenariat dans le cadre du projet AAP Repérage en Bergeracois** permet à l'auberge de jeunesse de participer à l'action de repérage des « Invisibles » et d'être le partenaire relais de l'opération sur son territoire. L'auberge de jeunesse est également un partenaire employeur, elle peut être terrain de stages, lieu de découvertes métiers. Elle sera également prestataire des services de location de salle, restauration et hébergement individuel ou collectif.

L'association **La table de Gérard** propose ponctuellement à l'auberge de jeunesse des séances de jeux de société ouvertes à tous, en échange du prêt de la salle.

La signature d'une **convention avec l'HEPAD de Cadouin** permet à l'auberge de jeunesse de participer à la création d'un café des aidants et d'être partenaire de cette action. L'auberge de jeunesse accueillera, régulièrement et à titre gracieux des conférences et des rendez-vous régulier entre aidants et soignants. La convention vise également à proposer aux familles des résidents un lieu d'hébergement, pour les familles les plus lointaines géographiquement

Dans le cadre de l'amélioration de la restauration, un partenariat avec l'association Localement votre, a été mis en place, afin de privilégier le circuit court.

Ces différents partenariats vont permettre d'optimiser les séjours individuels et groupes afin de contribuer au développement de l'auberge de jeunesse au niveau local.

## Animations

---

### **13 au 16 juillet**

L'association Le Cercle Francilien de tai chi a proposé des initiations ouvertes à tous

### **17 juillet au 30 août**

Accueil de l'exposition de l'association « Art en vie »

L'association Moyenageux devait proposer un festival de jeux dans la salle le cellier, l'animation n'a pas eu lieu pour des raisons techniques elle sera repoussé au 14 et 15 novembre 2020.

Tous les quinze jours l'association la table de Gérard a proposé une soirée jeux le vendredi soir, ouvert aux adhérents ainsi qu'aux gens de l'extérieur.

M. Mathias Soulacroup a également proposé le jeudi soir à partir de 19h00 une initiation Fitness, aux adhérents et aux extérieurs, son objectif était de pouvoir tester le marché, avant de monter son entreprise.

## Annexes

Annexe 1  
**Statistiques 2018/2019**

	2018	2019
Février	245	48
Mars	881	660
Avril	1 093	1 093
Mai	1 183	1 146
Juin	1 239	1 150
Juillet	815	875
Août	759	497
Septembre	568	378
Octobre	621	489
Novembre	86	34
<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>7 490</b>	<b>6 385</b>



## Annexe 2

Statistiques par type de Clients.pdf - Profils 1 - Microsoft Edge

Fichier | C:/Users/auberge/Desktop/David/2019/Rapport%202019/Statistiques%20par%20type%20de%20Clients.p... | Lire à haute voix | Dessiner | Effacer

1 sur 1

Type de rapport: **Statistiques types de clients**

Type Client	Nuitées	Arrivées
500 Moins de 26 ans	46	15
501 Plus de 26 ans	694	378
600 Familles	216	87
700 Groupe Ecole Primaire	346	173
702 Groupe Collège	3 001	1 384
704 Groupe Lycée	58	30
710 Groupe Association Sportive	725	363
711 Groupe Association culturelle	792	370
712 Groupe Association Médico-sociale	30	15
713 Groupe Etudiants	83	21
760 Etat/collectivité publique	116	56
790 Autres Groupes	278	148
	<b>6 385</b>	<b>3 040</b>

Annexe 3

Annexe 4

Annexe 5

Annexe 6

**Chiffre d'affaires 2017/2018**

Annexe 7

**Budget prévisionnel**

Annexe 8

**Etat des travaux d'entretien réalisés et à venir**



Annexe 9

**Personnel affecté au fonctionnement  
de l'auberge de jeunesse de Cadouin**

Poste	Type de contrat	Durée du contrat
Directeur	CDI	
Agent d'accueil niveau 2	CDI	
Aide de cuisine	CDI	
Agent polyvalent niveau 1	CDD	06/04/19 au 30/09/19
Agent polyvalent niveau 1	Parcours Emploi Compétences	25/03/19 au 24/12/19
Agent polyvalent niveau 1	CDD	25/03/19 au 30/09/19

Annexe 10  
Grille tarifaire 2019

## Annexe 11



## Infos pratiques

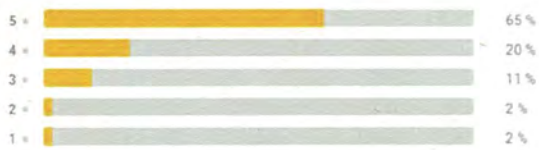
**4,0** Très bon  11 avis

N° 3 sur 3 hébergements spéciaux à Cadouin



## Résumé des avis

[+ Rédiger un avis](#)



**4,4** Très bien  35 avis

## Synthèse des enquêtes de satisfaction des groupes (18 questionnaires)

	Très mauvais	Mauvais	Bon	Très bon
<b>AVANT SEJOUR</b>				
Informations fournies		1		17
Signalisation		7	2	9
Réservation			2	18
Arrivée			4	14
Disponibilité du personnel			2	16
Efficacité du personnel			3	15
<b>CONFORT</b>				
Confort des chambres		2	7	9
Confort du reste de l'auberge			11	11
Intimité dans les salles de bain		2	5	11
Niveau de propreté			5	13
Niveau d'entretien			7	11
<b>RESTAURATION</b>				
Qualité de la cuisine collective	1	2	2	13
Petit déjeuner			3	15
Panier repas			4	12
Dîner	1	2	4	11
<b>BILAN</b>				
Rapport qualité prix	1		5	12
L'auberge répond-elle à vos attentes			4	14
Globalement quelle note donneriez-vous à l'Auberge			6	12

## Annexe 13

## Axes d'amélioration proposés

**Vous accompagnez un proche  
malade, en situation de handicap  
ou dépendant du fait de l'âge ?**



## *Café des aidants*<sup>®</sup>

**LE BUISSON DE CADOUIN**

Autour d'un café, venez échanger  
votre expérience avec d'autres aidants.

Animé par des professionnels, le *Café des aidants* est un temps  
convivial d'échange et d'information en libre accès.

Organisé par : EHPAD  
24480 CADOUIN



Avec le soutien de :



**LE BUISSON  
DE CADOUIN**



Périgueux, le 13 juillet 2020

DGA DE LA SOLIDARITE  
ET DE LA PREVENTION (DGA-SP)

Pôle Personnes Âgées  
Service Administratif APA et SAAD

Affaire suivie par : Fabienne TORRES

Tél. : 05.53..02.28.70

Courriel : f.torres@dordogne.fr

Réf : PPA/APA-SAAD/FT/EJ/2020/n° 700

### RAPPORT TELEASSISTANCE 2019

Délégataire : Association CASSIOPEA

Service délégué : Téléassistance de la Dordogne

Sujet de l'analyse : rapports d'activité et financier de l'année 2019 relatif au service délégué de la téléassistance départementale

Date de la transmission du rapport du délégataire : le 27 mai 2020

Analyse réalisée par : Fabienne TORRES, Responsable du Service administratif APA et Services d'aide et d'accompagnement à domicile, Pôle Personnes Agées, Direction Générale Adjointe de la Solidarité et de la Prévention au Conseil départemental de la Dordogne

Date : le 13 juillet 2020

### ❶ Les bénéficiaires de la téléassistance déléguée

Au 31 décembre 2019, sur 6 356 adhérents au service de téléassistance de l'association CASSIOPEA, **3 213** personnes vulnérables sont servies par le service de la téléassistance départementale :

- **3 066** bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA),

- **147** bénéficiaires de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH).

- soit 50,55 % de la totalité des adhérents, équipés de la téléassistance, taux supérieur à celui de 2018 (49,71%).

- 78 % des usagers du service de téléassistance, bénéficiaires de l'APA, ont entre 80 et 95 ans.

- 89 % des usagers du service de téléassistance, bénéficiaires de la PCH, ont moins de 70 ans.

- Les femmes allocataires de l'APA restent très majoritaires et représentent 79 % des usagers du service de téléassistance.

#### *L'évolution du nombre de bénéficiaires de l'APA abonnés à la téléassistance*

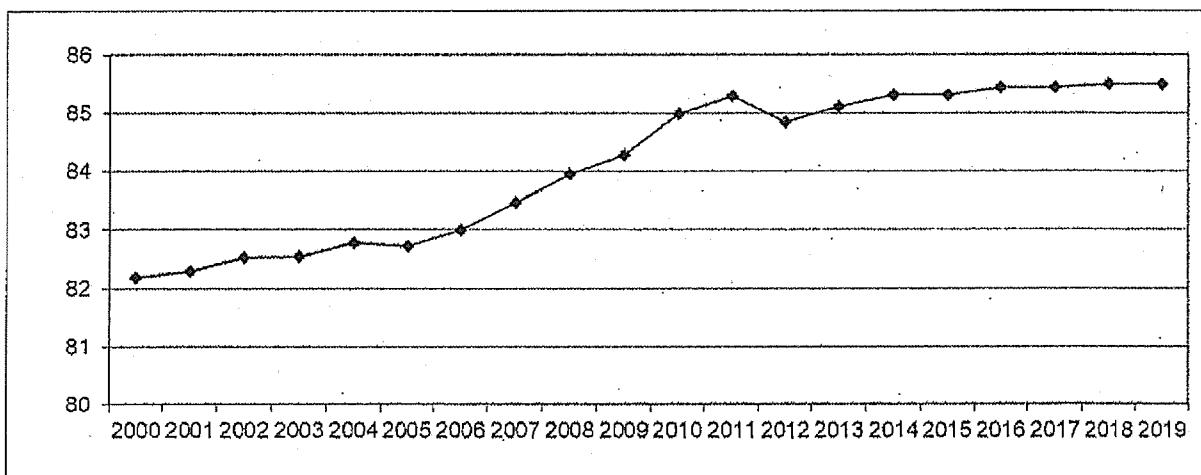
Entre 2010 et 2011	+ 37	+ 2,6 %
Entre 2011 et 2012	+ 214	+ 14,8 %
Entre 2012 et 2013	+ 206	+ 12,45 %
Entre 2013 et 2014	+ 263	+ 14,13 %
Entre 2014 et 2015	+ 163	+ 7,7 %
Entre 2015 et 2016	+ 229	+ 10 %
Entre 2016 et 2017	+ 169	+ 6,7 %
Entre 2017 et 2018	+ 229	+ 8,12 %
Entre 2018 et 2019	+ 163	+ 5,61 %



Remarque :

➤ Depuis 2011, la téléassistance départementale déléguée à l'association CASSIOPEA rencontre une forte attractivité sans doute en rapport avec le vieillissement de la population et l'isolement des personnes âgées, d'une part, et les efforts d'information et de communication déployés par le Département et son délégataire, d'autre part.

*Evolution de l'âge moyen des bénéficiaires de l'APA abonnés à la téléassistance*



Remarque :

➤ L'âge moyen des personnes âgées allocataires de l'APA augmente sensiblement à partir de 2006 (83 ans), pour dépasser les 85 ans en 2011 et se stabilise sur les quatre dernières années entre 85 et 86 ans.

*Motifs des 741 annulations de contrat de téléassistance chez les bénéficiaires de l'APA :*

ANNEES	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Décès	35 %	36 %	34 %	35 %	32 %	34 %	29 %	34 %	33 %	34 %
Entrée EHPAD	44 %	39 %	36 %	38 %	43 %	40 %	42 %	40 %	38 %	39 %
Hospitalisation définitive	5 %	8 %	7 %	10 %	6 %	8 %	10 %	9 %	9 %	8 %
N'en veut plus	4 %	4 %	7 %	6 %	3 %	4 %	6 %	4 %	4 %	9 %

Remarques :

➤ Le taux de résiliation de contrat du fait même de la personne augmente par rapport à 2018 et aux autres années. Une étude plus fine des motifs de résiliation sur cet item serait pertinente.

➤ Le taux de résiliation en raison d'une entrée en établissement d'hébergement ou d'une hospitalisation définitive, se maintient globalement.

*Niveau d'équipement en téléassistance chez les plus de 60 ans bénéficiaires de l'APA par territoire depuis 2015*

	Usagers Téléassistance bénéficiaires de l'APA en 2015	Usagers Téléassistance bénéficiaires de l'APA en 2016	Usagers Téléassistance bénéficiaires de l'APA en 2017	Usagers Téléassistance bénéficiaires de l'APA en 2018	Usagers Téléassistance bénéficiaires de l'APA en 2019
Grand Périgueux	421	486	523	591	654 (+ 11%)
Nord Dordogne	384	432	457	479	512 (+ 7%)
Périgord Noir	459	528	562	631	664 (+ 5%)
Ribéracois/Vallée de l'Isle	344	372	396	451	485 (+ 7%)
Bergeracois	678	696	745	751	751 (+ 0%)
Département de la Dordogne	2 286	2 514	2 683	2 903	3066 (+ 6%)

Remarques :

➤ Il est à noter entre 2018 et 2019 une évolution très disparate suivant les territoires (entre 0 et 11 %). A noter le secteur du Grand Périgueux, qui a vu le nombre de bénéficiaires augmenter de plus de 10 %.

➤ Force est de constater une hausse constante sur le Département depuis 2014 quel que soit le secteur.

*Taux d'équipement chez les plus de 60 ans au 31/12/2018, en Dordogne*

Population âgée de 60 ans et plus (source Insee 2016)	Personnes ayant des droits ouverts à l'APA à domicile	Bénéficiaires APA abonnés à la téléassistance	Taux de personnes âgées équipées de la téléassistance	Taux de bénéficiaires APA à dom. équipés de la téléassistance
146 859	8 632	3 066	2,09 %	36 %
	<i>Rappel 2018 : 8 424</i>	<i>Rappel 2018 : 2 903</i>	<i>Rappel 2018 : 2,03 %</i>	<i>Rappel 2018 : 34 %</i>

Remarques :

➤ 20 personnes âgées de plus de 60 ans sur 1 000 sont utilisatrices de la téléassistance départementale.

➤ Le taux d'équipement en téléassistance des personnes allocataires de l'APA progresse à nouveau, en 2019, de 2 points avec 36 % de foyers équipés.

**📌 Bilan d'activité de la centrale d'appel**

Depuis 2012, le logiciel de téléassistance utilisé par CASSIOPEA peut identifier et comptabiliser, parmi l'ensemble des abonnés, la part des appels concernant les bénéficiaires de l'APA et de la PCH.

Au cours de l'année 2019, le service de téléassistance a géré **48 905** appels médaillon, dont **44 694** concernant des bénéficiaires de l'APA et **4 211** des bénéficiaires de la PCH.

**2-1 Evolution des appels de secours :**

*Evolution sur 7 ans des appels de secours des abonnés à la téléassistance ayant entraîné une intervention :*

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre d'appels de secours	6 625	8 216	9 227	6 427	5 637	6 487	6 651
% sur N - 1	- 2 %	+ 24 %	+ 12 %	- 30 %	- 12 %	+ 15 %	+ 3 %
Appels de bénéficiaires de l'APA	2 693	3 612	4 543	3 383	3 090	3 410	3 589
Appels de bénéficiaires de la PCH	288	244	324	190	141	279	190

Remarques :

➤ Après une baisse sur les années 2016 et 2017, le nombre d'appels de secours a beaucoup augmenté en 2018 et connaît une évolution moindre mais toujours positive sur cette dernière année, notamment pour les bénéficiaires de l'APA (+ 5 %) pour autant, il est constaté une baisse sur la PCH de manière beaucoup plus marquée (- 32 %).

➤ Les appels des bénéficiaires de l'APA et de la PCH ont représenté 57 % des appels de secours comptabilisés par la téléassistance.

*Evolution concernant les motifs des appels de secours des bénéficiaires de l'APA*

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Chutes	31 %	43 %	46 %	52 %	47 %	51 %
Malaises	11 %	14 %	11 %	14 %	14 %	12 %
	42 %	57 %	57 %	66 %	61 %	63 %
Confort de vie	32,5 %	25 %	29 %	17 %	21 %	19 %
Soutien psycho-social	0.1 %	NC	1 %	2 %	1 %	1 %
Erreurs de manipulation	25,4 %	18 %	13 %	15 %	17 %	17 %

Remarques :

➤ Les chutes et les malaises restent les principales causes du déclenchement des appels (63%).

➤ Les appels relevant du « confort de vie », baissent de 2% en 2019. Le soutien psycho-social reste à la marge (1 %), quant aux erreurs de manipulation elles augmentent d'année en année depuis 2016 pour se stabiliser à 17% en 2018 et 2019.

## 2-2 L'aspect social, préventif et convivial du service délégué :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Écoutes psycho-sociales par les auxiliaires de la TA	4 965	4 621	4 993	6 809	7 209	8 712
Dont en direction de personnes très fragiles	124	766	490	2 777	2 527	3 653
Appels pour les anniversaires	2 357	2 504	2 844	2 725	3 188	3 482
Visites de convivialité	994	1 169	1 021	1 065	1 077	958
Gestion de crise (canicule, etc.)		840	1 278	1 506	2 917	2 592
Mise en relation avec partenaires	391	531	447	705	931	974
Signalement de faits de maltraitance	1	0	0	0	1	1

### Remarques :

➤ Ces données statistiques concernent les deux publics bénéficiaires de l'APA ou de la PCH.

➤ Aux 8 712 appels relatifs aux écoutes psycho-sociales s'ajoutent 15 989 appels effectués par les opératrices et motivés par des prises de nouvelles le lendemain d'une intervention, la gestion des absences, des retours, la résolution d'anomalies, etc. L'ensemble de ces appels sont en constante augmentation d'une année sur l'autre.

➤ 958 adhérents ont été visités à leur domicile par les conseillers en téléassistance. Ces contacts directs ont permis des vérifications techniques et sont appréciés du public et rassurent ce dernier.

➤ La mise en relation avec d'autres partenaires du territoire est essentielle notamment pour la connaissance et l'accès à d'autres services à la personne, dont pourraient avoir besoin la personne âgée ou handicapée. Les chiffres montrent une augmentation constantes de ces mises en relation.

➤ En cas de maltraitance avérée, le délégataire a l'obligation de signaler celle-ci au Procureur de la République et d'assister, si besoin, la personne vulnérable. En 2019, 1 signalement a été réalisé.

➤ Deux épisodes climatiques ont été gérés par le délégataire, du 26 au 30 juin 2019 et du 22 au 26 juillet 2019 pour des périodes de canicule.

### 2-3 Traitement des réclamations

ANNEES	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de réclamations	9	10	25	55	46	52	27

#### Remarques :

➤ Après hausse significative du nombre de réclamations sur les années 2015-2018, il est constaté une baisse importante sur cette année 2019.

➤ Les principaux motifs de ces réclamations portent sur des problèmes d'intervention et un mécontentement général (40 %), le matériel (15 %) et les factures téléphoniques (15%). Ces ratios sont à ramener au nombre global de bénéficiaires et représentent moins de 1 % de ce dernier.

➤ Chacune de ces réclamations a reçu une réponse individualisée conformément à une procédure de traitement mise en place depuis plusieurs années.

### ⑥ La qualité au service des adhérents

#### 3-1 L'enquête qualité

La qualité du service a fait l'objet, en 2019, d'une enquête de satisfaction auprès de 200 usagers du service, bénéficiaires de l'APA (95 %) ou de la PCH (5 %). 80 questionnaires ont été réceptionnés (taux de réponse : 40 %).

Les résultats s'avèrent majoritairement positifs.

L'accueil, le niveau d'information, le contact avec le personnel, les réponses apportées aux appels médaillon et la réactivité en cas de maintenance ont été très favorablement notés.

### Résultats des enquêtes annuelles de satisfaction des usagers de la téléassistance

	2015	2016	2017	2018	2019
Usagers bien informés du fonctionnement du service et des matériels	93 %	89 %	98 %	95 %	97 %
Usagers se sentant plus en sécurité	96 %	89 %	98 %	92 %	88 %
Usagers satisfaits de la rapidité avec laquelle les interventions de dépannage sont effectuées	98 %	95 %	98 %	96 %	82 %
Usagers qui recommanderaient la téléassistance à leurs proches	96 %	94 %	99 %	95 %	91 %
Usagers se sentant plus entourés	73 %	58 %	98 %	85 %	81 %

### 3-2 L'accueil du public APA et PCH au siège et dans les permanences mensuelles

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de points d'accueil	8	8	8	8	8	8
Nombre de permanences (1/2 journées)	82	69	68	68	60	54
Nombre de personnes reçues	30	31	30	73	45	38

#### ④ Les crises sanitaires et climatiques

- 2 592 appels, dont l'objet étant de s'assurer sur la santé des bénéficiaires les plus fragiles et de donner à ces derniers des recommandations, ont été effectués durant les différents épisodes climatiques de l'année 2019 :

- o 1351 appels sur la période de canicule du 26 au 30 juin 2019.
- o 1241 appels sur la deuxième période de canicule du 22 au 26 juillet 2019.

## ⑤ Les actions de communication

Le service délégué fait l'objet de diverses actions de promotion assurées par l'Association CASSIOPEA.

Ces outils de communication (plaquettes, affiches) sont distribués lors des visites auprès des partenaires locaux (Services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), Mairies)

La diffusion papier est complétée par la communication d'articles sur le site internet et la page Facebook de Cassiopea.

le directeur, le conseiller en développement social et les conseillers en téléassistance ont pris soin de rencontrer régulièrement les partenaires locaux afin de présenter le service.

Le référent social et les conseillers en téléassistance ont réalisé 1 210 visites auprès des services d'aide à domicile de leurs secteurs respectifs afin d'échanger sur la situation des bénéficiaires communs et présenter le dispositif de téléassistance si nécessaire.

La Téléassistance de la Dordogne a été mise en valeur à l'occasion de plusieurs évènements et dans les médias.

En 2019, la Téléassistance départementale a participé aux évènements suivants :

- Forum des Associations en septembre 2019 à la Filature de l'Isle
- Village santé en Périgord Noir le 14 septembre 2019
- Salon des gabariers à Castelnaud la Chapelle les 13 et 14 septembre 2019
- Journée prévention santé à Sarlat le 15 octobre 2019.

## ⑥ Tarification du service pour les bénéficiaires APA et PCH

ANNEES	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Droits d'entrée	exo.	exo.	exo.	exo.	exo.	exo	exo	exo
Mensualité	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00 €

exo : exonération sur les droits d'entrée au service

## ⑦ Bilan comptable

1) *Principale clé utilisée : Nombre APA et PCH/ensemble des abonnés : 50,55 %*

ANNEES	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Ratio	38,83 %	42,08 %	42,88 %	45,66 %	47,47 %	49,71 %	50,55 %



Remarque :

➤ Cette clé est utilisée pour répartir les charges entre la téléassistance déléguée, qui s'adresse aux bénéficiaires des aides sociales départementales et la téléassistance servie aux autres publics non dépendants (moins de 60 ans, peu de perte de dépendance, retraités).

➤ La progression du taux d'allocataires APA et PCH comparativement à celle de l'ensemble des abonnés à la téléassistance traduit un nombre croissant de personnes âgées et un survieillissement de ces dernières.

**2) Coût de la téléassistance par bénéficiaire APA ou PCH en 2019 :**

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Coût du service	633 507 €	698 313 €	771 735 €	841 745 €	872 679 €	926 545 €
Nombre de bénéficiaires	2 238	2 408	2 646	2 820	3 049	3 213
Coût par bénéficiaire	283 €	290 €	292 €	298 €	286 €	288 €
Coût journée	0,77 €	0,79 €	0,79 €	0,82 €	0,78 €	0,79 €

Remarque :

➤ En 2019, le coût journalier de la téléassistance déléguée augmente de 0,01 € par rapport à 2018.

**3) Progression des postes de charges représentatifs de la téléassistance**

	2015	2016	2017	2018	2019	Evol en € n / n-1	Evol en % n / n-1
Charges d'exploitation	693 143 €	764 313 €	833 810 €	861 302 €	877 207 €	+ 15 905 €	+ 1,85 %
Dont Charges de personnel	420 362 €	482 849 €	524 343 €	520 619 €	480 321 €	- 40 298 €	- 7,74 %

Remarques :

➤ Les charges d'exploitation augmentent d'une année sur l'autre de 1,85 %.

➤ Cette augmentation est principalement induite par l'augmentation des charges liées aux achats et charges externes.

➤ Après une augmentation des charges du personnel en 2017 liée à la revalorisation des salaires (convention collective et négociation annuelle), une petite baisse (- 0,7 %) est à noter en 2018 et une maîtrise encore plus importante en 2019 de presque 8%.

### Les produits d'exploitation

	2016	2017	2018	2019	Evol en € n / n-1	Evol en % n / n-1
Abonnements téléassistance	740 172 €	789 691 €	854 570 €	914 209 €	+ 59 639 €	+7 %
Autres produits d'exploitation	26 462 €	34 515 €	15 698 €	11 152 €	- 4 546 €	- 29 %

#### 4) Résultats des exercices sur la durée de la délégation 2013-2017


	2015	2016	2017	2018	2019
Téléassistance déléguée	+ 2 958 €	+ 2 208 €	+ 2 617 €	+ 3 499 €	+ 47 661 €

#### Remarques :

➤ L'exercice 2019 se conclut par un excédent d'exploitation de 47 661 € résultant d'une progression globale des recettes de 6 % au regard de celles perçues en 2018 et d'une diminution des charges de personnel de 8%.

➤ Cette deuxième année sur la nouvelle délégation de 5 ans se solde avec un résultat excédentaire de **47 661 €** soit un excédent cumulé sur ces deux années de 51 160 €.

Le Chef du Service administratif APA  
et Services d'aide à domicile

  
Fabienne TORRES

DGA DE L'AMENAGEMENT ET DES MOBILITES

Direction du Patrimoine Bâti

le 30 Juin 2020

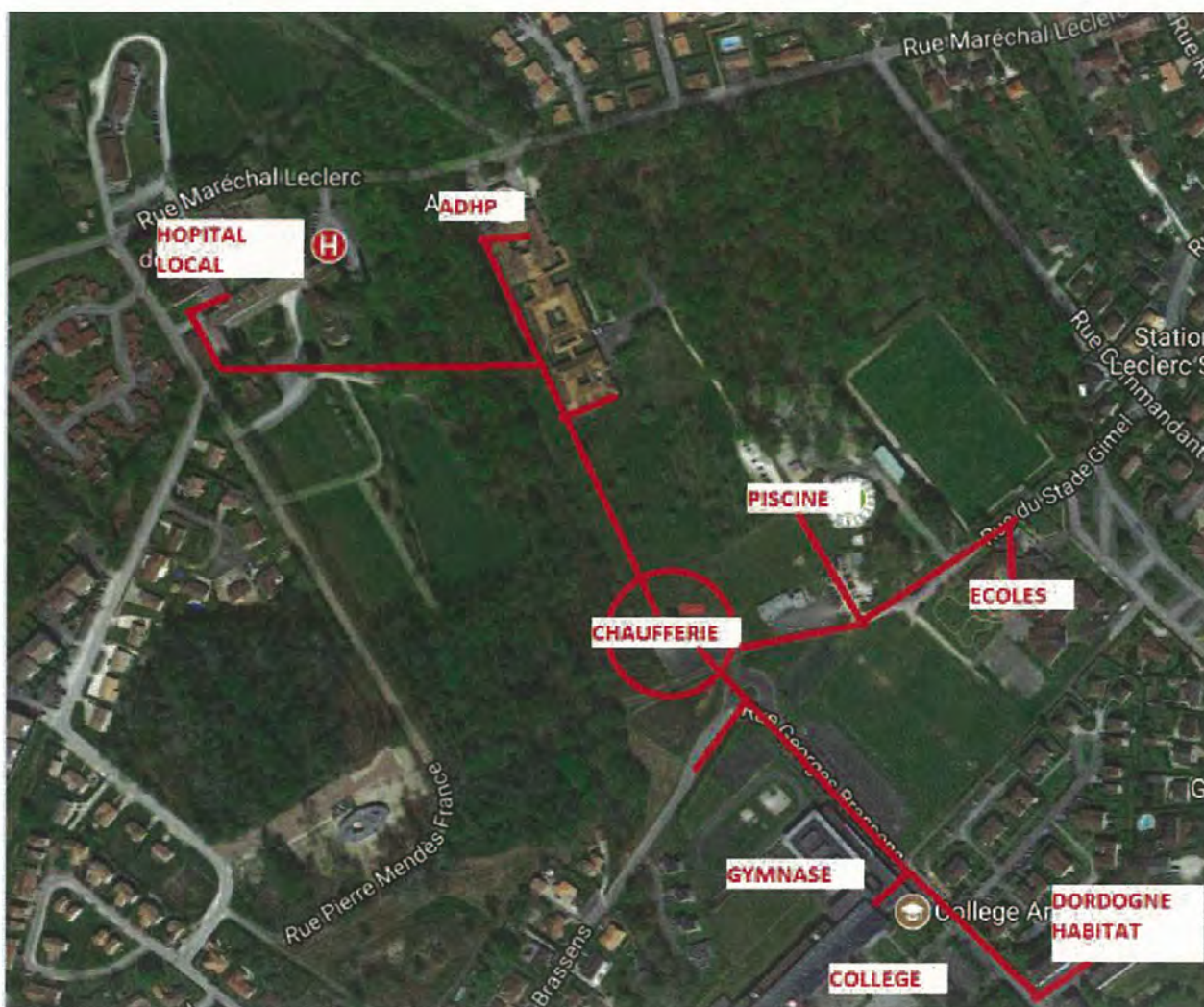
Affaire suivie par : Christophe VARAILLON

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA CONSTRUCTION  
ET L'EXPLOITATION DU RESEAU DE CHALEUR BOIS DE SAINT ASTIER  
EXERCICE 2018-2019



## Table des matières

1.	LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC .....	3
2.	L'EXPLOITATION DU RESEAU PUBLIC DE CHALEUR .....	4
3.	LES ELEMENTS FINANCIERS ET PATRIMONIAUX DE LA CONCESSION.....	6
	La facturation : .....	6
	Les recettes : .....	7
	Les charges d'exploitation. ....	7
	Le compte de résultat : .....	7
4.	LE RECOLLEMENT AU CONTRAT DE CONCESSION .....	8
5.	LA COMMUNICATION .....	9
6.	LE CONSEIL DEPARTEMENTAL AU PLUS PRES DES ABONNES (Année 2016-2017) .....	9
7.	LES ECHANGES DELEGATAIRE - CD24 .....	10
8.	SYNTHESE DU CONTRÔLE ANNUEL DE LA CONCESSION.....	11
9.	CONCLUSIONS .....	12
10.	ACTIONS PROPOSEES .....	13



## 1. LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

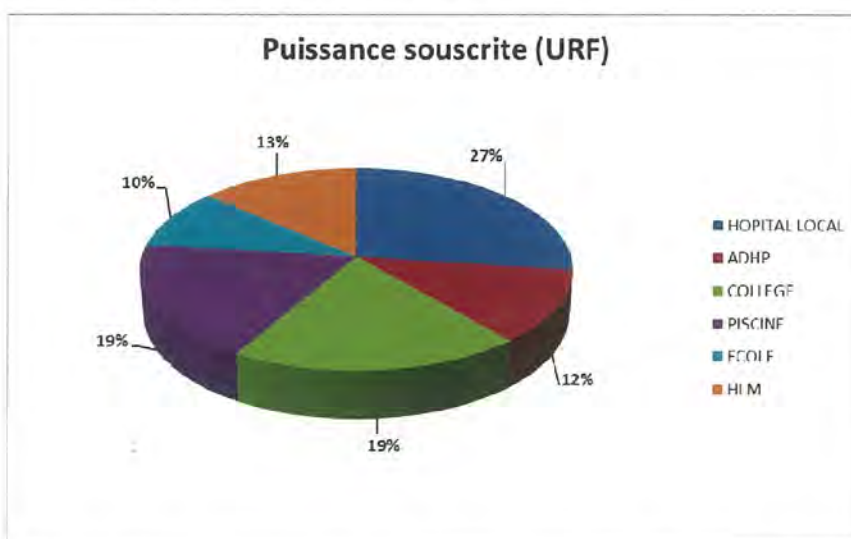
La délégation de Service Public du réseau de chaleur bois (avec appoint gaz naturel) de SAINT ASTIER a été conclue entre le Conseil départemental de la Dordogne et la société IDEX en mars 2009, via la société dédiée SOLENA (avenant n° 1 d'août 2009).

SOLENA a conçu, réalisé et exploite depuis les ouvrages destinés à la production, au transport et à la distribution de chaleur avec les caractéristiques suivantes :

- Durée d'exploitation : 24 ans (fin du contrat en septembre 2034)
- Longueur de réseau : 1600 m
- Chaufferie : chaudière bois de 1,5 MW et chaudière gaz (appoint/secours) de 3 MW

La saison de chauffe 2017-2018 est donc la 9ème année de pleine exploitation du réseau

A ce jour 6 abonnés (hôpital local, collège et gymnase, ADHP 1-2, piscine, école Gimel, HLM Baty disposant de 8 sous stations) sont raccordés au réseau de chaleur par le biais de polices d'abonnement de 12 ans. Il est à noter que les 3 principaux utilisateurs du réseau (hôpital, HLM et piscine) mobilisent 64 % des consommations.



Il était initialement prévu la construction d'une gendarmerie raccordée sur ce réseau de chaleur représentant 4 à 5% des besoins thermiques (projet annulé).

## **2. L'EXPLOITATION DU RESEAU PUBLIC DE CHALEUR**

Conformément au cahier des charges de concession, le Conseil Départemental de la Dordogne procède à un contrôle annuel du délégataire. L'objet de ce contrôle est d'évaluer :

- Le respect des engagements du délégataire conformément au cahier des charges ;
- Les aspects techniques et financiers de la délégation de Service Public.

### ***Les contrôles réglementaires :***

Sur les 11 contrôles réglementaires à fournir, 8 ont été réalisés lors de la saison 2018-2019, le contrôle des compteurs énergies n'a pas été fournis à l'autorité délégante.

Quelques remarques ont été constatées lors des contrôles réglementaires :

- Electricité Basse Tension : Défauts mineurs.
- Equipements mécaniques : Défauts mineurs
- Compteurs, : quelques défauts de positionnement

Les émissions de rejets atmosphériques sont non conformes en raison de l'absence de système de filtration des fumées.

### ***Maintenance :***

50 pannes et interventions recensées dont :

Défauts Manque bois. (Instrumentation)

....

La quantité des pannes reflètent le vieillissement normal de l'installation, et la nécessité de changer certains équipements. Les réparations sur la chaudière bois ont eu un impact très important sur la continuité de fonctionnement de cet équipement (voir faible taux de couverture bois).

11 interventions au titre du GER (Gros entretien renouvellement) représentant un investissement de 29 919€ HT, dont :

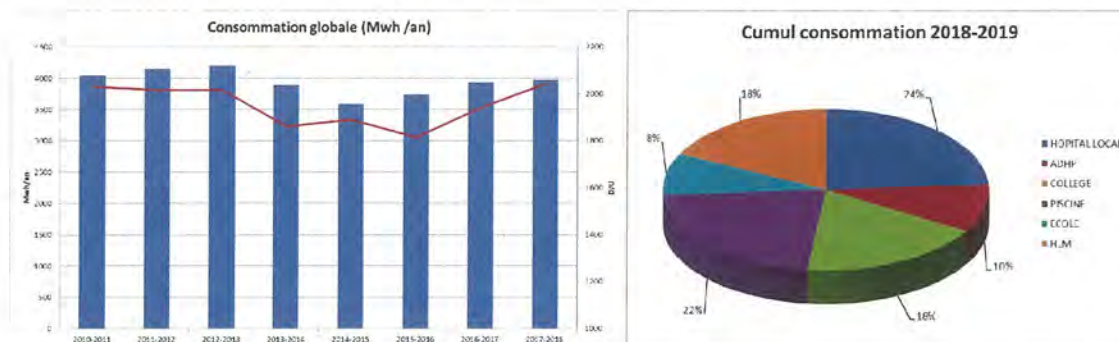
- Réparation chaudière bois (remplacement tubes échangeur chaudière bois)
- Réparation alimentation collège
- Mécanique
  - Changement pompes
  - Remplacement vis évacuation cendres
  - Réparation convoyeur
  - ...

### ***Développement durable***

La chaufferie bois a permis d'éviter l'émission de 4200 Tonnes de CO2 dans l'atmosphère depuis la première saison.

### Exploitation :

La production de chaleur a légèrement progressé en 2017-2018, en raison de l'augmentation des besoins thermiques théoriques (symbolisés par les DJU). Cette augmentation est principalement due à hausse de la consommation de la Piscine.



### Les principaux indicateurs :

- **Taux de couverture bois à 57%** (-28 Points par rapport objectif du contrat de concession en raison d'interventions de maintenance sur la chaufferie bois).
- Rendement de réseau de chaleur faible (83%) pour un rendement théorique de 89%.

Principaux indicateurs	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Mwh Sortie chaudière	5304	5387	5586	4983	4846	4542	5242	4808	5183
Mwh Facturés	4052	4150	4194	3890	3592	3733	3942	3977	4003
Rendement réseau	76%	77%	75%	78%	74%	82%	75%	83%	77%
Taux de couverture Boi	73%	88%	90%	85%	83%	61%	79%	29%	57%

### Visite des installations.

La visite annuelle des installations a été programmée courant été 2020

### 3. LES ELEMENTS FINANCIERS ET PATRIMONIAUX DE LA CONCESSION

#### La facturation :

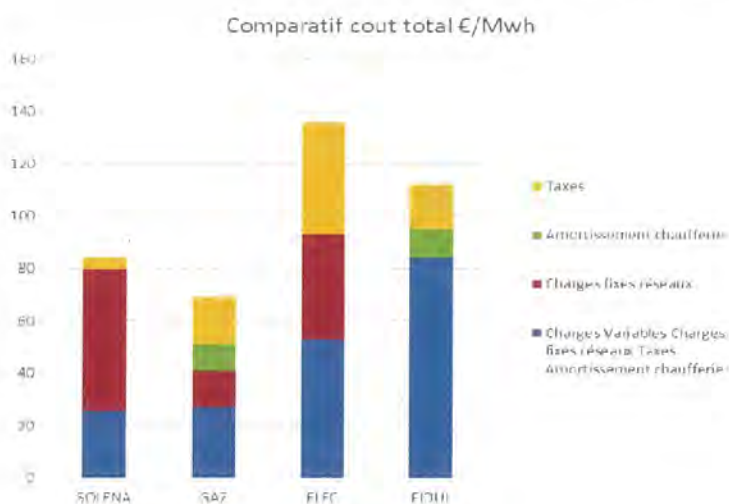
Un contrôle de facturation est réalisé annuellement par le cabinet INDDIGO, ce contrôle n'a mis en évidence aucun dysfonctionnement quant à l'application du cahier des charges.

La facture transmise aux abonnés comporte les items suivants :

**R1** : Charges variables proportionnelles à la consommation relevée aux compteurs mensuellement.

**R2** : Charges fixes (abonnement mensuel), composé de 4 sous catégories (Frais de maintenance, d'exploitation, charges financières et électricité nécessaire au fonctionnement de l'installation).

Le prix moyen de la chaleur (82.26 € HT/MWh) en 2017-2018 a augmenté de «% par rapport à l'année précédente en raison de la stabilité des besoins thermiques des usagers raccordés et de l'application des formules de révision pour le R1 et le R2.



Sources : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/sites/default/files/2019-06/datalab-essentiel-180-prix-electricite-france-ue-2018-juin2019.pdf>

Les histogrammes ci-dessus permettent de mettre en évidence les tarifs proposés par les fournisseurs sur le territoire de la Dordogne (pour des puissances souscrites équivalentes). Les tarifs de Solena sont plus élevés que ceux du Gaz Naturel mais toujours inférieurs au Fioul et à l'électricité (Frais d'acheminement et taxes comprises).

Néanmoins, l'écart entre les prix du gaz et ceux du réseau de chaleur s'amenuise en raison de l'impact de la loi sur la transition énergétique.

Par ailleurs, les prix moyens proposés par le délégataire sont comparables à ceux proposés par les autres délégations de services publics Bois dans le département (Gour de l'Arche, les deux rives et de l'hôpital à Périgueux et celui de Coulounieix Chamiers).



## Les recettes :

Facturation TOTALE	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Mwh livrés en sous station	4052	4150	4194	3890	3592	3733	3942	3977	4053
Energie facturée aux abonnés									
R1 Recettes Variables (€/Mwh consommé)	96 750 €	104 344 €	109 164 €	100 780 €	95 757 €	95 515 €	99 497 €	101 533 €	109 636 €
R2 Recettes fixes (abonnement mensuel) :	196 084 €	202 763 €	206 351 €	207 840 €	208 897 €	207 885 €	211 422 €	215 259 €	219 628 €
Recettes Photovoltaïques					4 981 €	1 641 €	1 860 €	0 €	0 €
Recettes financières	75 767 €	88 495 €	68 412 €	96 336 €	93 708 €	87 475 €	84 865 €	80 370 €	76 079 €
<b>RECETTES TOTALES</b>	<b>368 601 €</b>	<b>395 602 €</b>	<b>383 927 €</b>	<b>404 956 €</b>	<b>403 343 €</b>	<b>392 516 €</b>	<b>397 644 €</b>	<b>397 162 €</b>	<b>405 343 €</b>

Les recettes variables (R1) sont directement proportionnelles aux besoins thermiques des abonnés.  
Les recettes fixes R2, sont fixes et ne dépendent que des puissances souscrites initialement par les abonnés, celles-ci restent stables et n'évoluent qu'en fonction de l'application des formules de révision (basés sur des indices INSEE...) négociées dans le cahier de concession.

## Les charges.

Les charges d'exploitation constatées sur le dernier exercice sont en très forte augmentation (+10%) par rapport à l'année antérieure.

- La forte hausse des besoins en gaz en raison de la panne constatée sur la chaudière bois.

Les évolutions des charges d'exploitation de SOLENA restent sans conséquence sur les factures des abonnés.

## Le compte de résultat :

Sur l'exercice 2018-2019, le résultat a été analysé sur la base des données fiscales fournies par IDEX.

COMPTE DE RESULTAT		2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
RECETTES	ABONNES	307 107 €	315 515 €	308 620 €	304 654 €	303 400 €	310 919 €	316 792 €	329 264 €
	PHOTOVOLTAIQUES	0 €	0 €	0 €	4 981 €	1 641 €	1 860 €	0 €	0 €
	FINANCIERES	88 495 €	68 412 €	96 336 €	93 708 €	87 475 €	84 865 €	80 370 €	76 079 €
	<b>CUMUL RECETTES</b>	<b>395 602 €</b>	<b>383 927 €</b>	<b>404 956 €</b>	<b>403 343 €</b>	<b>392 516 €</b>	<b>397 644 €</b>	<b>397 162 €</b>	<b>405 343 €</b>
CHARGES	BOIS-GAZ-EAU ELEC	145 281 €	151 706 €	148 825 €	145 058 €	163 622 €	156 702 €	197 701 €	173 076 €
	EXPLOITATION	61 425 €	56 476 €	44 267 €	40 907 €	40 474 €	45 546 €	50 755 €	56 641 €
	TRAVAUX NEUFS	14 965 €	14 940 €	9 778 €	3 898 €	14 968 €	14 554 €	17 312 €	25 308 €
	FRAIS ADMINISTRATIFS	63 110 €	63 821 €	63 890 €	71 213 €	65 878 €	67 542 €	69 385 €	68 235 €
	IMPOTS TAXES REDEVANCE	32 261 €	39 337 €	33 758 €	38 345 €	38 642 €	40 422 €	41 924 €	39 484 €
	CHARGES FINANCIERES	203 568 €	103 479 €	201 103 €	213 931 €	213 611 €	213 349 €	213 671 €	206 756 €
	<b>CUMUL CHARGES</b>	<b>520 610 €</b>	<b>429 759 €</b>	<b>501 621 €</b>	<b>513 352 €</b>	<b>537 195 €</b>	<b>538 115 €</b>	<b>590 748 €</b>	<b>569 500 €</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-125 008 €</b>	<b>-45 832 €</b>	<b>-96 665 €</b>	<b>-110 009 €</b>	<b>-144 679 €</b>	<b>-140 471 €</b>	<b>-193 586 €</b>	<b>-164 157 €</b>	

Le déficit de l'exercice précédent s'élève à **-164 157 €** en 2018/2019.

Ce résultat déficitaire s'explique notamment par :

- Des frais généraux (de Solena vers la société mère) non prévus au contrat d'environ 60k€ (inclus dans les frais administratifs) contestés par les services départementaux ;
- Des coûts d'achat d'énergie primaire plus importants (lié notamment à l'utilisation de mélange plutôt que de l'écorce dont le prix est plus élevé mais aussi à des performances techniques non atteintes : rendement réseau, mauvais taux de couverture bois, pannes...) ;
- L'impact de la panne sur la chaudière biomasse (surcote gaz de 20 000€) ;
- Un financement des investissements sur 15 ans au lieu de 24 ans.

Le résultat de SOLENA est déficitaire sur la totalité des exercices clos de la société.

Le Délégué a sollicité le Conseil Départemental à plusieurs reprises depuis 2016 afin de modifier les tarifs proposés aux abonnés sur la base du contrat de concession qui stipule que la part R2 peut être renégocié en fonction des subventions réellement obtenues (Art 50-2 et annexe X du contrat de concession). Considérant les frais d'assistance IDEX non justifiées, le Conseil Départemental a refusé cette modification du terme R2, pour préserver les futurs abonnés d'une importante augmentation de tarif. Par ailleurs, Le Département considère que l'absence de subvention du FEDER en incombe exclusivement au délégataire (Montage financier non recevable par les services du FEDER).

Des discussions sont actuellement en cours avec le délégataire afin de pérenniser financièrement cette Délégation de Service Public.

#### 4. LE RECOLLEMENT AU CONTRAT DE CONCESSION

Le cadre général du contrat de concession est le suivant :

- Le concessionnaire est chargé à ses risques et périls :
  - De concevoir et de réaliser les ouvrages de premier établissement nécessaires au service destiné à la production, au transport et à la distribution de chaleur, à savoir :
    - La chaufferie centrale bois et gaz
    - Le réseau de chaleur distribuant l'énergie aux abonnés
    - Les sous stations de raccordement
  - De financer l'ensemble des investissements ;
  - D'assurer la gestion du service public auquel les installations servent de support.

L'analyse ci-dessous, actualisée chaque année doit permettre de s'assurer du respect des dispositions du contrat de concession par le concessionnaire.

	Les obligations du délégataire	Conformité	Commentaires
EXPLOITATION	Construction du réseau de premier établissement.	100%	Subvention du FEDER non versée au délégataire Absence de raccordement de la gendarmerie (non construite)
	Extension, Raccordement	50	Sans objet, aucune demande de raccordement recensée à ce jour (obligation de chiffrage par solena en cas de demande)
	Origine du combustible	100%	Gaz et bois provenance scierie Delord
	Nature et caractéristique de la chaleur distribuée	100%	
	Continuité de fourniture	90%	Une interruption de chauffage de 48h en NOV 2017 au collège de St ASTIER (48h) sans conséquences pour les élèves (week End)
	Respect de l'obligation de fourniture	100%	
	Taux de couverture bois	57%	Nombreuses pannes sur la chaudière bois. Le seuil minimal est fixé à 85%
CONTRÔLE CONCESSION	Contrôles réglementaires	100%	Les rapports ont été transmis
	Présences réserves sur contrôles réglementaires	80%	Rejets atmosphériques hors normes suite à modification Valeur Limites réglementaires, Défauts mineurs sur l'électricité et sur les équipements mécaniques Défauts sur les capteurs de mesures.
	Compte rendu financier	70%	Progrès par rapport à exercice précédent. Néanmoins, le compte rendu financier ne fait pas apparaître le détail des charges calculées. Le délégataire n'apporte aucun commentaire sur les évolutions de produits ou de charges.
	Compte rendu Technique	95%	Toutes les pièces ont été transmises, néanmoins, il n'est toujours pas possible d'évaluer le rendement de l'installation et les rapports de visite des organismes n'ont pas tous été transmis en totalité.
	Remise des comptes rendus avant le 1er Mars	0%	Par mail début Juin (Période confinement 2020)
	Fourniture du plan de travaux prévisionnel avant le 1er mai	0%	Par mail début Juin (Période confinement 2020)
	Présence réunion annuelle (bilan d'exploitation)	100%	Réunions individuelles en Février
FACTURATION	Versement de la redevance de concession au délégataire	100%	17 207 € pour le dernier exercice
	Conformité de la facturation	100%	Factures conformes mais difficilement compréhensible
	Bonne application des formules de révision	100%	
	Egalité de traitement des abonnés	100%	Péréquation tarifaire au niveau des abonnés respectée
	Fourniture détail des conditions de revalorisation des prix. Conditions de revoyures de l'article 60	100%	Ces éléments nous ont été transmis, une demande de revoyure des prix. Si la consommation continue à diminuer, une révision des prix pourra être initiée.

Sur la base du contrat de concession, le non-respect de certaines clauses peut entraîner des pénalités financières dues par le délégataire au délégant.

SUIVI DES PENALITES FINANCIERES	Non respect des engagements contractuels	Montants	Mode de calcul	
Interruption de fourniture > 4h	OUI	1 647 €	(R2x nj jours interruption fourniture / 50) plafonné à 10% R2	Interruption Collège St Astier 20 et 21/11/2017,
Insuffisance de fourniture >4h	NON		(R2x nj jours interruption fourniture / 100) plafonné à 10% R2	
Production des comptes - Retard de remise des rapports annuels	OUI Mais		50€HT par jour de retard	Retards importants dus au confinement
Non production des rapports annuels	NON		1% des recette R2 année précédente (2100€)	
Taux de couverture en bois	OUI	10 963 €	1% du R1+R2 annuel par pourcentage d'écart plafonné à 10% du R1.	57% contre 85% contractuel

## 5. LA COMMUNICATION

Les services du conseil départemental ont effectué une enquête de satisfaction auprès de la totalité des abonnés au réseau de chaleur afin de faire le point sur les relations entre le concessionnaire et les clients au réseau de chaleur.

Il apparait les éléments suivants :

- Absence totale de communication entre SOLENA et les abonnés (pas de rencontre, mailing, lors des relèves...).
- Certains abonnés sont satisfaits de la continuité de fourniture de la chaufferie bois.
- Les abonnés se plaignent de difficultés de compréhension des factures de SOLENA (factures peu lisibles).
- Le montant des charges fixes (terme R2) est jugé trop élevé par certains abonnés au regard des prix actuels du gaz.

Certains abonnés ont fait part de leur souhait de pouvoir se désengager au terme de l'échéance contractuelle de leur police d'abonnement (12 ans). Les relations sont actuellement conflictuelles.

Le conseil départemental prend acte du manque de lisibilité des factures de SOLENA et d'une répartition entre R1 et R2 difficilement compréhensible.

## **6. LES ECHANGES DELEGATAIRE - CD24**

Les échanges avec SOLENA au cours de l'année sont les suivants (hors courriels et conversations téléphoniques).

*CD24 : 11/10/2018 : Convocation SOLENA pour réponses CD24 au courrier du 04/06/2018. Réunion planifiée le 27/11/2018*

*SOLENA : 05/11/2018 : Fourniture ventilation frais assistance (sans justificatifs).*

*SOLENA : 23/11/2018 MAIL de SOLENA nous informant de la présence de leur avocat le 27/11 pour évoquer fin anticipée contrat. ANNULATION REUNION 27/11/2018.*

*CD24 : 07/03/2019 : Convocation SOLENA Réunion de travail avenir DSP planifié 12/04/2019*

*REUNION : 12/04/2019 : L'objectif de cette rencontre était de connaître précisément la position du délégataire. Il apparaît que la position du délégataire a évolué au cours de cette saison, et souhaite dorénavant trouver un terrain d'entente avec le conseil Départemental de la Dordogne pour pérenniser l'exploitation de ce site. La rupture du contrat reste néanmoins une possibilité en l'absence d'avenant.*

*SOLENA : 21/05/2019. Proposition d'avenant au contrat de concession. R1 et R2 par SOLENA demandant d'importants efforts de la collectivité et des abonnés. Refus du CD24.*

*CD 24 : 30/09/2019 : Demande du département d'action concrètes de communication, demande application pénalité taux de couverture bois. 10 000€. (Perception en attente)*

Les relations ont été très dégradées entre SOLENA et le Département au cours cette saison. Pour cela le département a passé commande pour un audit portant sur les solutions permettant de pérenniser ce réseau de chaleur.

Le département a acté la présence d'une nouvelle équipe en charge ce cette DSP en fin 2019. Les discussions ont pu reprendre dans un climat apaisé avec des négociations en cours 2020.

## **7. SYNTHÈSE DU CONTRÔLE ANNUEL DE LA CONCESSION**

D'une manière générale, le rapport remis par le délégataire au titre de l'exercice 2018/2019 n'est pas complet.

Le Délégataire devra donc compléter son rapport et apporter des éléments complémentaires à son prochain rapport annuel conformément aux remarques du présent rapport, à savoir :

D'un point de vue technique :

- Taux de couverture bois très en deçà des objectifs contractuels en raison de grosses réparations sur la chaudière Biomasse.
- Le rendement du réseau de chaleur en dessous des obligations du contrat de concession.

D'un point de vue juridique et financier :

- Le compte-rendu financier ne distingue pas les charges calculées (frais généraux, reprise de subvention, ...).
- Le délégataire n'apporte aucun commentaire aux évolutions de produits ou de charges constatées.
- Le délégataire tient désormais le compte conventionnel de renouvellement conformément à l'article 57 de la convention.
- L'imputation des charges de personnel est désormais faite sur la base du coût réel de chaque intervention plutôt que sur un montant forfaitaire actualisé périodiquement.
- Le résultat de l'exercice est déficitaire mais il faut noter que SOLENA reverse près de 19% de son chiffre d'affaires à IDEX au titre d'assistance, ainsi que des frais financiers au titre d'avance de trésorerie sur compte courant et d'un prêt actionnaire.
- Il est à noter un déséquilibre concernant le financement des investissements réalisés sur 15 ans au lieu de 24 comme prévu au contrat (La renégociation du crédit-bail va être demandée à SOLENA).
- Le délégataire a appliqué une TVA à taux réduit sur la chaleur alors que l'énergie issue de la biomasse est inférieure à 50%. Il précise que cela est prévu par le CGI. Néanmoins, le délégataire se retrouverait à devoir appliquer une TVA au taux normal si le taux de couverture minimal pour la prochaine saison n'était pas respecté.

## 8. CONCLUSIONS

D'un point de vue technique, SOLENA n'a pas assuré correctement sa mission de délégataire auprès des usagers du réseau de chaleur. Le taux de couverture bois étant très inférieures à leurs obligations contractuelles, une pénalité peut être envisagée. L'application de cette pénalité fera donc l'objet de négociations financières entre le département et le concessionnaire dans un cadre plus global de négociation.

Par contre, la grande majorité des usagers ont fait part au Département via une enquête de satisfaction de leur fort mécontentement quant aux volumes financiers facturés, notamment sur les charges fixes (terme R2) et quant à la complexité des factures qui leur sont envoyées. Le risque inhérent à cette situation est que ces clients ne reconduisent pas leur police d'abonnement pour 12 ans en 2022.

Enfin, il est pris acte du déséquilibre structurel financier du délégataire, due en partie à la perte de subventions européennes du Feder, du fait de SOLENA, aux besoins thermiques des usagers inférieurs aux prévisions initiales et aux modalités de financement des installations (crédit-bail sur 15 ans au lieu de 24 ans).

En effet, la durée d'amortissement des ouvrages choisie par SOLENA a un impact négatif sur les résultats des 15 premiers exercices. Mais à partir de la quinzième année, le remboursement du crédit bail à hauteur de 180 000€an sera clos et permettra à SOLENA de retrouver un compte de résultat positif pour les 9 derniers exercices.

Par ailleurs, le département considère toujours les charges administratives de SOLENA (facture annuelle 50k€ IDEX) trop élevées et donc non justifiées.

De plus, il est constaté qu'aucune recherche de nouveaux clients n'a été engagée par le délégataire. Par ailleurs, l'obligation d'investir dans une nouvelle filtration risque d'impacter les comptes de résultats de Solena.

Les discussions entre le délégataire et le Département de la Dordogne doivent se poursuivre dans le but de pérenniser cette DSP au bénéfice des usagers.

Le département attend beaucoup de la mise en œuvre d'une nouvelle équipe managériale en charge de ce réseau de chaleur. Les premières rencontres avec les abonnés ont été réalisées en février 2020.

## 9. ACTIONS PROPOSEES

L'objectif du Département est de pérenniser l'exploitation de ce réseau de chaleur jusqu'à la fin de la concession. Pour cela, le Département fait face à trois enjeux majeurs :

- Faire respecter les engagements du délégataire ;
- Garantir la satisfaction des abonnés à long terme ;
- Pérenniser le service public en améliorant la rentabilité financière de la délégation de service public
- Respecter les obligations réglementaires liées aux émissions de fumée et à la mise en œuvre d'une nouvelle filtration (200 000€) conformément à l'Arrêté du 26 Aout 2013. Ce texte impose depuis le 1er janvier 2018 un abaissement du seuil d'émission en poussières de 150 mg/Nm<sup>3</sup> à 11% d'O<sub>2</sub> à un seuil plus contraignant de 50 mg/Nm<sup>3</sup> à 6% d'O<sub>2</sub>. Cette évolution devance une réglementation européenne à venir encore plus draconienne.

Dans ce cadre, les actions menées par les services départementaux s'organisent de la façon suivante :

### Garantir la satisfaction des abonnés, sans modifier l'économie de la délégation.

Une baisse des tarifs est aujourd'hui exclue, le cahier des charges de concession ne le permet pas. Les coûts finaux aux abonnés restent conformes aux engagements initiaux et sont équivalents aux autres réseaux de chaleurs. Néanmoins, il peut être proposé :

1. Modifier le contenu de la facture, pour la rendre plus lisible.
2. Transmettre aux abonnés, comme c'était le cas lors de la dernière saison, un bilan annuel des consommations à remettre en main propre par les services départementaux. Cela permet de fournir certaines explications et de désamorcer de possibles malentendus.
3. Organiser une réunion annuelle Département - Solena - Abonnés.
4. Accompagner par Solena les abonnés dans leurs analyses énergétiques.
5. Diminution de la redevance de concession. Le délégataire verse actuellement au département 17 000€/an au titre des missions de contrôle de l'autorité délégante. Une forte diminution de ce montant permettrait de financer l'investissement du traitement des fumées. Néanmoins, cette redevance permet actuellement au département de financer l'Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) en charge du contrôle de la concession.

Cela signifie qu'en cas de baisse drastique de ce montant, il convient de ne pas renouveler le marché de l'AMO et de réaliser le contrôle de la concession en interne.

## 6. Discussions sur la prise en charge de l'investissement relatif au traitement des fumées.

Ces actions doivent s'effectuer en toute transparence avec les abonnés, elles doivent être comprises et acceptées par ceux-ci dans le cadre d'une pré-réunion de cadrage.

### Garantir la rentabilité du site.

Le conseil départemental de la Dordogne prend acte du déficit structurel de la Délégation de Service Public. Plusieurs pistes sont envisageables pour à moyen ou long terme pour améliorer sa rentabilité financière :

#### 1. Renégocier le crédit-bail.

Idex pourrait se rapprocher du Crédit-bailleur afin d'étudier la possibilité de disposer d'un mode de financement sur 24 ans afin de rétablir une partie de l'équilibre économique du contrat.

Cette renégociation impose une refonte des indices du tarif R2. Le niveau de la composante R24 (charges financières) doit tenir compte du mode de financement de l'installation (Crédit bail sur 15 ans). Il y a donc un déséquilibre sur les 15 premières années puisque le mode de financement des investissements a été réalisé sur 15 ans au lieu de 24 ans comme initialement prévu au contrat.

SOLENA a exclu cette possibilité en raison du coût de cette renégociation (intérêts d'emprunt plus élevés). Néanmoins, il a été demandé à IDEX de modifier le compte d'exploitation pour amortir ces frais financiers sur la durée de la concessions comme prévu.

#### 2. Extension – densification du réseau.

Solena se doit d'étudier et de répondre sur toute nouvelle demande de raccordement si la future puissance souscrite est supérieure à 50kw et si le futur abonné s'engage à participer au frais de raccordement (échangeur, tranchée, compteur et renforcement si nécessaire). Il est envisagé dans ce cadre le raccordement du nouvel hôpital de St ASTIER en 2021-2022

#### 3. Augmentation du tarif

En complément d'une nouvelle ventilation entre les termes R1 et R2, il pourrait être envisagé :

Une augmentation du terme R1 afin de tenir compte des évolutions réelles des coûts gaz et bois.

Ces augmentations doivent permettre d'améliorer la rentabilité financière du site mais ne sont pas sans impact sur les abonnés. Elles doivent donc être réalisées de façon progressive, et accompagnées d'explications.

#### 4. Trouver de nouvelles recettes



Les nouvelles recettes passent nécessairement par des investissements sur le site. Il pourrait être envisagé la création d'une unité de cogénération alimenté par du biogaz, permettant :

- De produire de l'électricité en autoconsommation pour le site (15000€/an) et en revente
- De la chaleur en complément des installations existantes (ce complément permettant l'arrêt de la chaudière bois en été dont le rendement est faible à basse charge).

Cependant il est improbable que le délégataire actuel accepte aujourd'hui d'engager des investissements complémentaires sur le site.

Les discussions avec IDEX sont en cours et feront l'objet de la signature d'un avenant au deuxième semestre 2020.



## EXERCICE DE LA CONCESSION



## SYNTHÈSE TECHNIQUE & FINANCIÈRE ANNEE 2019

*Approbation*



## SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
1 – Compte-rendu technique d'exploitation (CRT)	3
1.1 – Synthèse de l'utilisation des ouvrages	3
1.1.1 – Remplissage hivernal réservoir CÉCEILLES	3
1.1.2 – Prélèvement estival réservoir CÉCEILLES	3
1.1.3 – Remplissage hivernal réservoir BELLEVUE	3
1.1.4 – Prélèvement estival réservoir BELLEVUE	3
1.2 – Bilan des travaux entrepris sur l'exercice	4
1.2.1 – Renouvellement	4
1.2.2 – Entretien – Maintenance	4
1.2.3 – Gros entretien	4
1.2.4 – Grosses réparations	4
1.2.5 – Autres	4
1.3 – Situation du personnel affecté à l'opération	5
1.3.1 – Effectif exclusivement affecté au service concédé	5
1.3.2 – Agents affectés à temps partiel au service concédé	5
1.3.3 – Évolutions majeures affectant la situation du personnel intervenant dans le cadre du service concédé	5
1.3.4 – Accidents de travail significatifs survenus au cours de l'exercice	5
1.3.5 – Observations formulées par l'inspection du travail	5
1.4 – Orientation principales pour l'exercice suivant	5
1.4.1 – Travaux de renouvellement	5
1.4.2 – Entretien – Maintenance	5
1.4.3 – Suivi des ouvrages	6
2 – Compte-rendu financier d'exploitation (CRF)	6
3 – Annexes	9
Annexe 1 → 2018 - Données hydrologiques du BANDIAT,	9
Annexe 2 → Fontainiers - Rapport d'activité,	9
Annexe 3 → Convention ADHA/ASEAP, pour mise à disposition de personnel qualifié,	9
Annexe 4 → Compte administratif 2018 (validé)	9
Annexe 1 → Données hydrologiques relatives au BANDIAT,	10
Annexe 2 → Fontainiers – Rapport d'activité	11
Annexe 3 → Convention ADHA/ASEAP, pour mise à disposition de personnel qualifié	12
Annexe 4 → Compte administratif 2018 (validé)	13
Annexe 5 → Compte de gestion 2018 validé	14
Annexe 6 → Avenant contrat DSP	15

Approbation



## 1 – Compte-rendu technique d'exploitation (CRT)

Les éléments présentés dans ce paragraphe ont été collectés sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019. Les données hydrologiques relatives au Bandiat sont jointes en annexe 1.

### 1.1 – Synthèse de l'utilisation des ouvrages

#### 1.1.1 – Remplissage hivernal réservoir CÉCEILLES

	Remplissage hivernal 2018-2019
TOTAL	155 666 m <sup>3</sup>

#### 1.1.2 – Prélèvement estival réservoir CÉCEILLES

	VOLUME PRÉLEVÉ CUMULÉ 2019
TOTAL	108 597 m <sup>3</sup>

#### 1.1.3 – Remplissage hivernal réservoir BELLEVUE

	Remplissage hivernal 2018-2019
TOTAL	74 120 m <sup>3</sup>

#### 1.1.4 – Prélèvement estival réservoir BELLEVUE

	VOLUME PRÉLEVÉ CUMULÉ 2019
TOTAL	55 683 m <sup>3</sup>

Comparativement à l'année précédente, les volumes hivernaux de remplissage cette année :

- Sont similaires pour ce qui concerne le réservoir de Céceilles avec un prélèvement 25% moins important,
- sont nettement inférieurs pour ce qui concerne le réservoir de Bellevue, ceci étant dû à un volume prélevé modéré l'année précédente réduisant ainsi le volume nécessaire pour remplir le réservoir. De plus, un problème technique de la pompe de remplissage du bassin de Sainte-Marguerite est survenu en fin de campagne et le compteur de station se bloque,

Sur 2019, les volumes prélevés:

- Sont sensiblement les mêmes qu'en 2018 sur Céceilles.
- Sont inférieurs de 30% sur Bellevue, un agriculteur n'ayant pas irrigué cette année,

*Approbation*

## **1.2 – Bilan des travaux entrepris sur l'exercice**

### **1.2.1 – Renouvellement**

En relation avec le programme prévisionnel de renouvellement annexé au contrat de concession, et à défaut de casse ou de détérioration accélérée, il est prévu d'engager les premiers travaux de renouvellement après 10 ans de service, soit au terme de la campagne allant du 1<sup>er</sup> novembre 2021 au 31 octobre 2022.

Cependant, de nombreux sinistres ont été déclarés depuis la mise en service et le renouvellement de certains éléments a parfois été anticipé. En 2019, aucun renouvellement n'a été réalisé.

### **1.2.2 – Entretien – Maintenance**

Le détail des opérations d'entretien – maintenance assurées au titre de la concession, par l'agent d'entretien - est présenté en annexe 2 et correspond au rapport d'activité agents.

### **1.2.3 – Gros entretien**

L'entreprise EURL AAS est intervenue en mai pour un nettoyage des abords des réserves pour un montant de 2 846 € HT.

### **1.2.4 – Grosses réparations**

- Intervention société OPURE pour changement de vessie de ballon de sécurité pour un montant de 500 € HT.
- Réparation géomembrane, société sodaf-géo : 1840 € HT.

### **1.2.5 – Autres**

- Nettoyage approfondi des abords des réserves pour la visite du président du conseil départemental : attente de la facture.



*Approbation*



### **1.3 – Situation du personnel affecté à l’opération**

#### **1.3.1 – Effectif exclusivement affecté au service concédé**

Aucun des personnels affectés au service concédé n’y est affecté exclusivement.

#### **1.3.2 – Agents affectés à temps partiel au service concédé**

Un agent est affecté, à temps partiel, à la gestion du service concédé. Cet agent est employé par l’Association Départementale d’Hydraulique Agricole de Dordogne et mis à disposition de l’ASEAP au travers d’une convention valable 5 ans.

Le détail du temps d’affectation et des missions dévolues à cet agent, au titre du service concédé, est consultable dans la convention établie entre l’ADHA24 et l’ASEAP. Cette dernière est jointe en annexe 2.

#### **1.3.3 – Évolutions majeures affectant la situation du personnel intervenant dans le cadre du service concédé**

Une réorganisation interne de l’ADHA24 a été mise œuvre en 2019 suite au départ de l’agent intervenant dans le cadre du service concédé en juillet 2019. Pour assurer la continuité du service, le transfert des connaissances inhérentes à la convention a été assuré vers le nouvel agent affecté.

#### **1.3.4 – Accidents de travail significatifs survenus au cours de l’exercice**

Aucun accident de travail, significatif ou non, n’a été enregistré au cours de l’exercice considéré, pour les personnels affectés à l’exécution du service concédé.

#### **1.3.5 – Observations formulées par l’inspection du travail**

Aucun contrôle n’ayant été effectué par l’inspection du travail, aucune observation n’est à relever.

### **1.4 – Orientation principales pour l’exercice suivant**

#### **1.4.1 – Travaux de renouvellement**

En relation avec le programme prévisionnel de renouvellement annexé au contrat de concession, hors casse ou de détérioration accélérée, les premiers travaux de renouvellement sont prévus après 10 ans de service, soit au terme de la campagne allant du 1<sup>er</sup> novembre 2021 au 31 octobre 2022.

#### **1.4.2 – Entretien – Maintenance**

Les opérations d’entretien – maintenance prévues à ce jour pour l’exercice suivant concernent :

*Approbation*



**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PAR CONCESSION**  
**BV BANDIAT – EXPLOITATION DE 2 RESERVES DE SUBSTITUTION**

- le suivi des groupes de pompages, avec notamment le graissage des roulements selon le pas de temps conseillé par le constructeur,
- la manœuvre annuelle de toutes les vannes assurant l'isolement des réseaux de remplissage et des réservoirs de stockage,
- le fauchage des abords des ouvrages et des talus de digue,
- L'agent d'entretien a noté le blocage récurrent du compteur de sortie de station à Sainte-Marguerite, il sera nécessaire d'identifier l'origine de ce dysfonctionnement.

### 1.4.3 – Suivi des ouvrages

Les ouvrages des retenues de Céceilles et de Bellevue sont classés au titre des décrets du 11 décembre 2007 et du 12 mai 2015 modifiant le code de l'environnement et les dispositions applicables aux barrages et digues.

La mise en œuvre du programme de suivi des ouvrages BELLEVUE et CECEILLES entraîne une augmentation des coûts annuels de fonctionnement des ouvrages.

La convention entre le Conseil Départemental de la Dordogne et l'ASEAP a donc été modifiée en conséquence après une proposition de l'ASEAP (voir avenant en Annexe 6).

Dès 2019, une modification de l'élément r11 « coût en personnel affecté à la gestion du service » du terme fixe r1 entraîne une augmentation de la tarification ASEAP à l'ASA.

Ainsi, en 2019, les frais de gestion et de personnel ont donc augmenté de 1 963 € HT.

## 2 – Compte-rendu financier d'exploitation (CRF)

L'ASEAP finance ses activités à l'aide des recettes générées par les missions de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée qu'elle assure pour le compte de Maîtres d'Ouvrages publics ou privés, dans le cadre d'opérations d'aménagement hydraulique.

Depuis la réception des travaux de premier investissement et la rétrocession des ouvrages au Conseil Général (En date du 20/11/2012), le service de gestion de la concession a été mis en œuvre conformément aux exigences du contrat de DSP. La gestion financière de cette concession est traitée dans un budget annexe au budget général de l'ASEAP, permettant d'assurer la séparation des activités sur le plan comptable.

Concernant l'exécution financière de la concession et depuis la mise en œuvre du service :

ANNÉE EXERCICE		SECTION		Résultat reporté		Résultat global cumulé
		Investissement	Fonctionnement	Inv.	Fct.	
2012	D	152 310.83	16 404.05	/	/	+ 3 549.93
	R	147 000.00	25 264.81			
	Résultat	- 5 310.83	+ 8 860.76			
2013	D	7 350.00	27 916.90	- 5 310.83	+ 3 549.93	- 6 231.66
	R	5 310.83	25 485.31			

*Approbation*



**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PAR CONCESSION  
BV BANDIAT – EXPLOITATION DE 2 RESERVES DE SUBSTITUTION**

	Résultat	- 2 039.17	- 2 431.59			
2014	D	7 350.00	15 220.00	+ 7 350.00	/	- 3 159.00
	R	1 118.34	25 642.66			
	Résultat	- 6 231.66	+ 10 422.66			
2015	D	7350.00	23 793.73	- 13 581.66	/	- 3 049.17
	R	10 422.66	31 253.56			
	Résultat	3 072.66	+ 7 459.83			
2016	D	7 350.00	16 615.06	- 10 509.00		- 1 239.54
	R	7 459.83	25 774.69			
	Résultat	109.83	+ 9 159.63			
2017	D	7 350	18 130.57	- 10 399.17		- 747.83
	R	9 159.63	25 972.28			
	Résultat	1 809.63	7 841.71			
2018	D	7 350	19 637.27	- 8 589.54		3 366.55
	R	7 841.71	31 101.65			
	Résultat	491.71	11 464.38			
2019	D	7 350	20 562.28	- 8 097.83	+ 3 366.55	3 587.66
	R	8 097.83	28 133.39			
	Résultat	741.83	10 937.66			

Après de nombreuses années de résultat global cumulé déficitaire, la tendance s'inverse et le résultat global cumulé passe en positif. L'historique des dépenses imprévues ayant entraîné ce déficit est exposé ci-après.

D'une part, l'ASEAP n'a pas d'objectif de tirer un bénéfice au titre de l'exercice de cette activité de concession. Le dossier d'offre initial qui comportait un compte prévisionnel d'exploitation précisait bien cette disposition.

D'autre part, des dépenses non prévues au compte prévisionnel d'exploitation ont dû être effectuées au cours des premières années d'exercice de la concession. Ces dépenses représentent une somme globale de 13 995.68 € HT, qui se décompose ainsi :

- Campagne 2012-2013, remplacement du câble de liaison électrique entre la prise d'eau en rivière et la station de commande du secteur BELLEVUE pour un montant de 10 581.76 € HT,
- Campagne 2012-2013, mise en œuvre d'un clapet anti-retour sur la conduite de prise d'eau du réservoir de CÉCEILLES pour un montant de 1 389.42 € HT,
- Campagne 2013-2014, petites opérations d'entretien-maintenance (installation d'un voyant de fonctionnement des installations de pompage / travaux sur conduites de pompage) pour un montant de 2 024.50 € HT,

Par ailleurs, des opérations imprévues effectuées par des entreprises extérieures reviennent annuellement :

*Approbation*





DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PAR CONCESSION  
BV BANDIAT – EXPLOITATION DE 2 RESERVES DE SUBSTITUTION

- Campagne 2014-2015, petites opérations d'entretien-maintenance (clôture, conduite d'aspiration, ...) pour un montant de 1 116.81€ HT,
- Campagne 2014-2015, réparation de la conduite de remplissage de la retenue de Sainte-Marguerite, pour un montant de 4 750.33 € HT,
- Campagne 2014-2015, remplacement de la pompe de remplissage hivernal du secteur Céceilles pour un montant de 1 366.47 € HT après remboursement de l'assurance,
- Campagne 2015-2016, les fournitures et/ou opérations d'entretien-maintenance sous-traitées à des intervenants extérieurs représentent un montant total de 2497.17 € HT
- Campagne 2016-2017, les fournitures et/ou opérations d'entretien-maintenance sous-traitées à des intervenants extérieurs représentent un montant total de 3276.27 € HT
- Campagne 2017-2018, remplacement pompe de remplissage Sainte-Marguerite suite à un sinistre, montant après prise en charge par l'assurance : 221.25 € HT.
- Campagne 2017-2018, intervention sur crépine flottante secteur Céceilles pour un montant total de : 1846.89 € HT.

Soit un total de dépenses depuis 2012 de 29 070,87 € HT

Il est important de noter que le résultat global cumulé n'intègre pas les montants annuels de provisions pour renouvellement qui sont fixés dans le contrat de DSP à 3225.00 € HT/an.

Ainsi, en tenant compte du montant annuel de provision pour renouvellement fixé à 3225 €/an et courant depuis l'année 2012, le montant cumulé de la provision est de 25 800 € HT.

Ces provisions n'apparaissant pas dans le compte de gestion, le résultat global cumulé s'établi à – 22 212,34 € et reste à ce jour négatif.

*Approbation*



### 3 – Annexes

**Annexe 1 → 2019 - Données hydrologiques du BANDIAT,**

**Annexe 2 → Fontainiers - Rapport d'activité,**

**Annexe 3 → Convention ADHA/ASEAP, pour mise à disposition de personnel qualifié,**

**Annexe 4 → Compte administratif 2019 (validé)**

**Annexe 5 → Compte de gestion 2019**

**Annexe 6 Bilan Financier Concession**

**Annexe 7 → Avenant contrat DSP**



**Annexe 1 → Données hydrologiques relatives au BANDIAT,**



**Annexe 2 → Fontainiers – Rapport d'activité**

*Approbation*



**Annexe 3 → Convention ADHA/ASEAP, pour mise à disposition de  
personnel qualifié**

*Approbation*



**Annexe 4 → Compte administratif 2019 (validé)**

*Approbation*



**Annexe 5 → Compte de gestion 2019 validé**

*Approbation*



**Annexe 6 → Bilan financier Concession**

*Approbation*





**Annexe 7 → Avenant contrat DSP**

*Approbation*

## Le Bandiat à Feuillade [2]

### Q.J.M. - DEBITS JOURNALIERS ET MENSUELS

Code Station : R1264010

Producteur : DREAL Limousin

Bassin versant : 333 km<sup>2</sup>

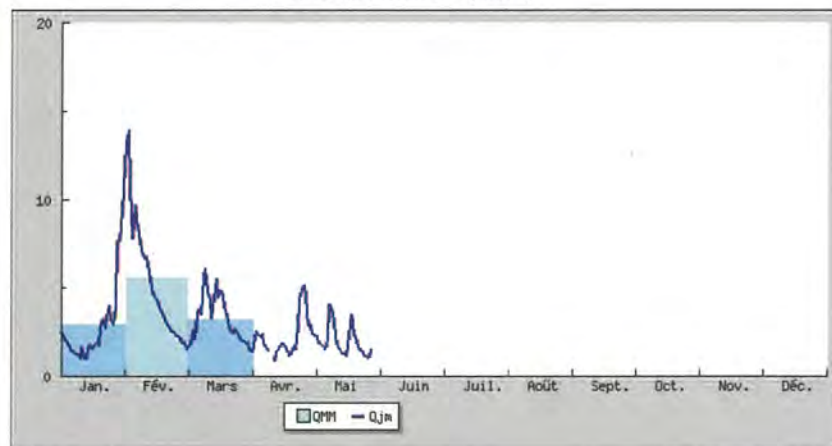
E-mail : dhvca.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr

#### Débites Année 2019

Débites mensuels (m3/s)

	QMM	QNN	V
J	2.950	2.950	#
F	5.600	5.600	#
M	3.240	3.240	#
A			
M			
J			
J			
A			
S			
O			
N			
D			

Débites journaliers (m3/s)



**QMM** : Ecoulement mensuel mesuré  
**Qjm** : Débit journalier moyen  
**QMN** : Ecoulement naturel reconstitué

**Codes de validité d'une année-station :**

- . + : au moins une valeur d'une station antérieure à été utilisée
- . P : le code de validité de l'année-station est provisoire
- . # : le code de validité de l'année-station est validé douteux
- . ? : le code de validité de l'année-station est invalidé
- . (espace) : le code de validité de l'année-station est validé bon

**Codes de validité d'une donnée, d'un calcul :**

- . ! : valeur reconstituée par le gestionnaire et jugée bonne
- . # : valeur 'estimée' (mesurée ou reconstituée) que le gestionnaire juge incertaine
- . E : la valeur retenue est une valeur estimée (à partir du rapport QIX/QJ)
- . L : une estimation a eu lieu (à cause d'une lacune dans la période étudiée) mais une valeur mesurée s'est révélée supérieure à l'estimation: la valeur mesurée a été retenue.
- . > : valeur inconnue forte
- . < : valeur inconnue faible
- . (espace) : valeur bonne

## Le Bandiat à Feuillade [2]

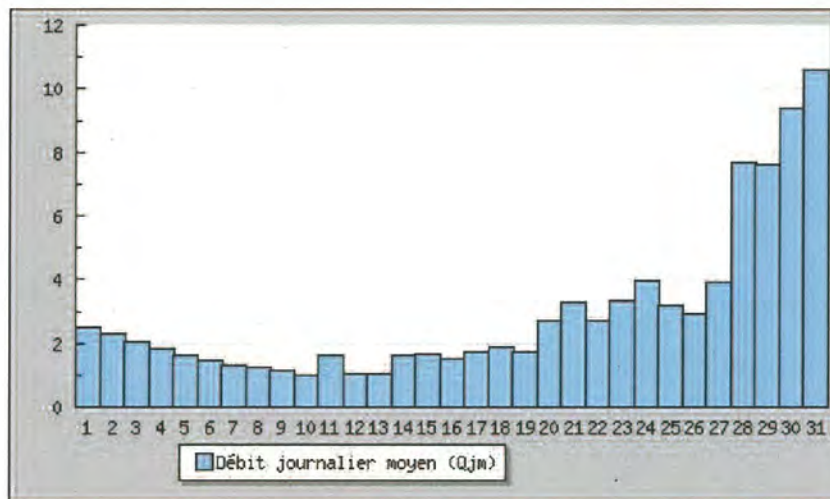
Janvier 2019

Débits journaliers (m3/s)

Jour	Débit	V
01	2.500	#
02	2.290	#
03	2.020	#
04	1.830	#
05	1.620	#
06	1.460	#
07	1.290	#
08	1.230	#
09	1.170	#
10	0.982	#

Jour	Débit	V
11	1.640	#
12	1.030	#
13	1.020	#
14	1.640	#
15	1.680	#
16	1.490	#
17	1.700	#
18	1.890	#
19	1.720	#
20	2.710	#

Jour	Débit	V
21	3.270	#
22	2.730	#
23	3.340	#
24	3.990	#
25	3.200	#
26	2.940	#
27	3.930	#
28	7.650	#
29	7.620	#
30	9.390	#
31	10.60	#



### Statistiques mensuelles :

#### Écoulement mensuel :

Validité : #  
 Débit moyen : 2.950 m3/s  
 Débit moyen spécifique : 8.87 l/s/km2  
 Lamé d'eau : 23.8 mm

#### Écoulement naturel reconstitué :

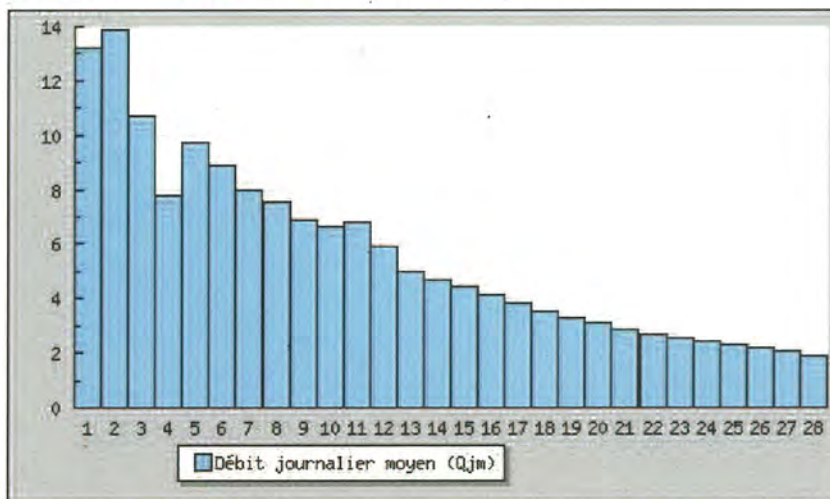
Validité : #  
 Débit moyen : 2.950 m3/s  
 Débit moyen spécifique : 8.87 l/s/km2  
 Lamé d'eau : 23.8 mm

## Le Bandiat à Feuillade [2]

Février 2019

Débits journaliers (m3/s)

Jour	Débit	V	Jour	Débit	V	Jour	Débit	V
01	13.20	#	11	6.810	#	21	2.860	#
02	13.90	#	12	5.890	#	22	2.700	#
03	10.70	#	13	4.990	#	23	2.530	#
04	7.800	#	14	4.670	#	24	2.420	#
05	9.720	#	15	4.420	#	25	2.310	#
06	8.870	#	16	4.110	#	26	2.210	#
07	7.990	#	17	3.840	#	27	2.080	#
08	7.560	#	18	3.550	#	28	1.890	#
09	6.860	#	19	3.300	#			
10	6.630	#	20	3.090	#			



### Statistiques mensuelles :

#### Écoulement mensuel :

Validité : #  
 Débit moyen : 5.600 m3/s  
 Débit moyen spécifique : 16.80 l/s/km2  
 Lamé d'eau : 40.7 mm

#### Écoulement naturel reconstitué :

Validité : #  
 Débit moyen : 5.600 m3/s  
 Débit moyen spécifique : 16.80 l/s/km2  
 Lamé d'eau : 40.7 mm

## Le Bandiat à Feuillade [2]

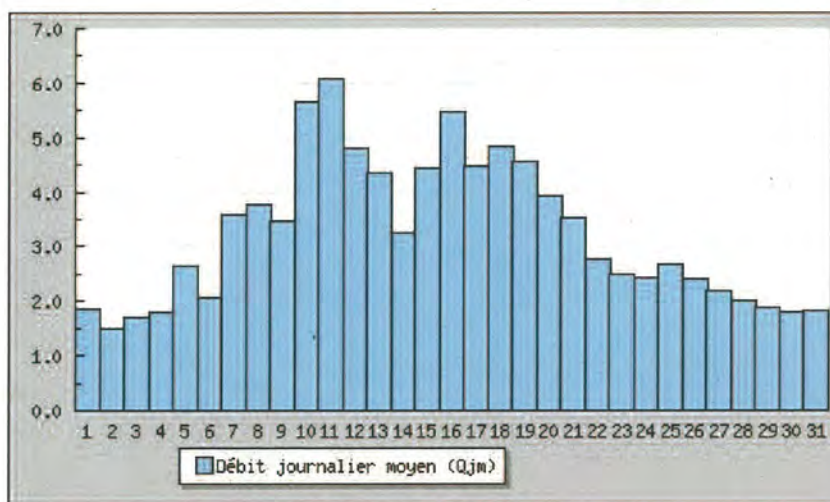
Mars 2019

Débits journaliers (m3/s)

Jour	Débit	V
01	1.850	#
02	1.500	#
03	1.710	#
04	1.810	#
05	2.660	#
06	2.080	#
07	3.590	#
08	3.780	#
09	3.480	#
10	5.660	#

Jour	Débit	V
11	6.080	#
12	4.800	#
13	4.340	#
14	3.260	#
15	4.440	#
16	5.470	#
17	4.460	#
18	4.850	#
19	4.570	#
20	3.940	#

Jour	Débit	V
21	3.530	#
22	2.770	#
23	2.490	#
24	2.420	#
25	2.680	#
26	2.410	#
27	2.180	#
28	2.000	#
29	1.900	#
30	1.800	#
31	1.840	#



### Statistiques mensuelles :

#### Écoulement mensuel :

Validité : #  
 Débit moyen : 3.240 m3/s  
 Débit moyen spécifique : 9.72 l/s/km2  
 Lamé d'eau : 26.0 mm

#### Écoulement naturel reconstitué :

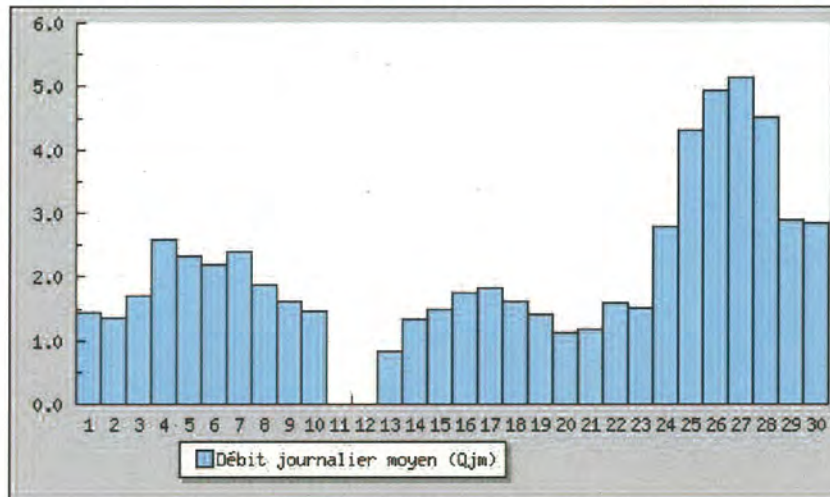
Validité : #  
 Débit moyen : 3.240 m3/s  
 Débit moyen spécifique : 9.72 l/s/km2  
 Lamé d'eau : 26.0 mm

## Le Bandiat à Feuillade [2]

### Avril 2019

Débits journaliers (m3/s)

Jour	Débit	V	Jour	Débit	V	Jour	Débit	V
01	1.430	#	11			21	1.180	#
02	1.360	#	12			22	1.600	#
03	1.690	#	13	0.831	#	23	1.510	#
04	2.580	#	14	1.340	#	24	2.790	#
05	2.310	#	15	1.480	#	25	4.300	#
06	2.180	#	16	1.760	#	26	4.930	#
07	2.390	#	17	1.820	#	27	5.150	#
08	1.890	#	18	1.620	#	28	4.520	#
09	1.610	#	19	1.420	#	29	2.890	#
10	1.450	#	20	1.120	#	30	2.850	#

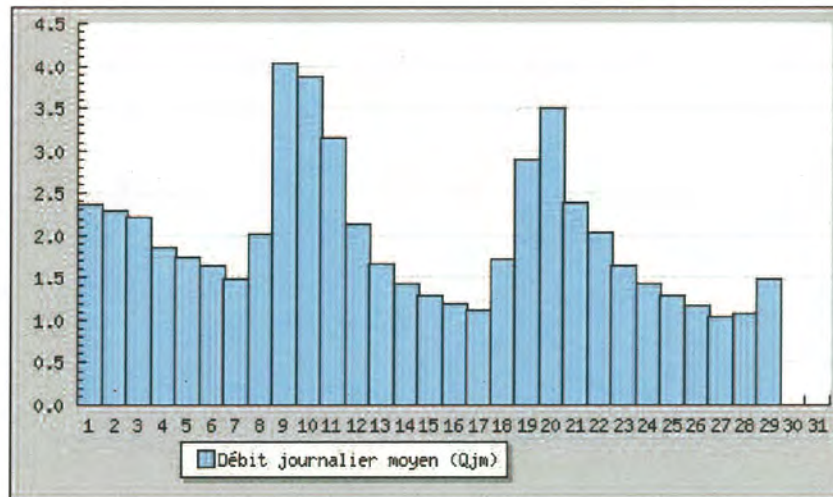


### Mai 2019

Débits journaliers (m3/s)

Jour	Débit	V	Jour	Débit	V	Jour	Débit	V
01	2.370	#	11	3.150	#	21	2.390	#
02	2.280	#	12	2.140	#	22	2.030	#
03	2.210	#	13	1.660	#	23	1.640	#
04	1.850	#	14	1.420	#	24	1.420	#
05	1.740	#	15	1.300	#	25	1.300	#
06	1.650	#	16	1.200	#	26	1.170	#
07	1.490	#	17	1.120	#	27	1.030	#
08	2.010	#	18	1.730	#	28	1.080	#
09	4.040	#	19	2.900	#	29	1.490	#
10	3.870	#	20	3.510	#	30		
						31		

## Le Bandiat à Feuillade [2]





## Le Bandiat à Feuillade [2]

### PRESENTATION DE LA STATION HYDROMETRIQUE

**Code Station :** R1264010      **Producteur :** DREAL Limousin  
**Bassin versant :** 333 km<sup>2</sup>      **E-mail :** dhvca.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr

#### Description

**Département :** Charente (16)  
**Commune :** Feuillade  
**Cours d'eau :** Le Bandiat  
**Mise en service :** 01/01/2002 00:00  
**Mise hors service :**  
**Type :** station à débits mesurés  
**Statut :** station avec signification hydrologique  
**Régime influencé :** fortement  
**Altitude :** 105 m  
**Bassin-versant topographique :** 333 km<sup>2</sup>

#### Données hydrologiques

**Finalité :** Police de l'eau  
**Année hydrologique :** Septembre - Août  
**Loi utilisée pour le module :** Gauss  
**Année d'étiage :** Janvier - Décembre  
**Loi utilisée pour les étiages :** Galton  
**Loi utilisée pour les crues :** Gumbel  
**Qualité globale des mesures :**  
 en basses eaux : douteuse  
 en moyennes eaux : douteuse  
 en hautes eaux : douteuse

#### Localisation

**Commentaire :** STATION POLICE DE L'EAU ET AEP

**Coordonnées :** Lambert II Étendu

X (m)	Y (m)	Tronçon Hydro.	pKm	Du	Au
454621	2069110			01/01/2002 00:00	

**Station remplacée :** R1264001 - Le Bandiat à Feuillade [1]  
**Station de remplacement :** néant -  
**Producteur associé :** SPC VCA Centre de La Rochelle

#### Données disponibles

Année	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Débit												
Hauteur		XXX						XXX	XXX	XXX	XXX	XXX

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Débit						XXX	
Hauteur		XXX	XXX				

**Légende :** (les années incomplètes sont représentées par des XXX)

<b>Débits :</b>	<input type="checkbox"/> : absents	<input checked="" type="checkbox"/> : validés douteux	<input checked="" type="checkbox"/> : provisoires	<input checked="" type="checkbox"/> : validés bons	<input checked="" type="checkbox"/> : invalidés
<b>Hauteurs :</b>	<input type="checkbox"/> : absentes	<input checked="" type="checkbox"/> : disponibles			





DSP BANDIAT - Rapport d'activité des agents affectés à l'entretien-maintenance des installations concédées.

Nom	Prénom	Date	Nb jours	Nb heures	Commentaires
LEVIGNAT	Mathieu	04/12/2019	1,00	8,00	débroussaillage de la clôture du bassin de ceceilles continuer les rustines sur le bassin de belle vue
RICHARD	Michael	04/12/2019	1,00	8,00	Mis en route pompes pour remplissage bassins de Céceilles et Bellevue
LEVIGNAT	Mathieu	02/12/2019	1,00	8,00	bandiat réparation des bassins de ceceilles et de belle vue a l'aide du kit rustine
RICHARD	Michael	02/12/2019	1,00	8,00	réparation des bâches des bassins de Céceilles et Bellevue
RICHARD	Michael	25/10/2019	0,50	4,00	suivi mensuel réserves
RICHARD	Michael	08/10/2019	0,50	4,00	Nettoyage pourtour réserves
RICHARD	Michael	07/10/2019	0,50	4,00	Nettoyage pourtour réserves
RICHARD	Michael	07/10/2019	0,50	4,00	Nettoyage pourtour réserves
LEVIGNAT	Mathieu	01/10/2019	1,00	8,00	bassin bandiat débroussaillage et mise hors gel station ceceilles
RICHARD	Michael	01/10/2019	1,00	8,00	bassin bandiat débroussaillage et mise hors gel station ceceilles
RICHARD	Michael	30/09/2019	1,00	8,00	suivi mensuel réserves
LEVIGNAT	Mathieu	30/09/2019	1,00	8,00	bassin bandiat débroussaillage
RICHARD	Michael	22/08/2019	0,50	4,00	suivi mensuel réserves
RICHARD	Michael	13/08/2019	0,50	4,00	suivi entretien
RICHARD	Michael	13/08/2019	0,50	4,00	suivi entretien
MULLOT	Tony	23/07/2019	0,38	3,00	suivi mensuel réserve + expliquer à mickael + montrer pompe hiver et vanne à manoeuvrer
MULLOT	Tony	26/06/2019	0,38	3,00	suivi mensuel des reserves de ceceilles et bellevue
MULLOT	Tony	23/05/2019	0,13	1,00	suivi mensuel : fiche d'état
MULLOT	Tony	23/05/2019	0,25	2,00	entretien abords station+ commencer à enlever les piquet autour de la réserve de ceceilles
MULLOT	Tony	23/05/2019	0,38	3,00	arrêt station remplissage hivernale, manoeuvre des vannes pour ouverture des trop plein
MULLOT	Tony	06/05/2019	0,19	1,50	debroussaillage station de ceceilles et de bellevue
MULLOT	Tony	06/05/2019	0,25	2,00	suivi mensuel réserve de ceceilles et bellevue
MULLOT	Tony	06/05/2019	0,38	3,00	débroussaillage autour de la réserve de ceceilles + station de remplissage ceceilles
MULLOT	Tony	19/03/2019	0,25	2,00	suivi station de remplissage secteur ceceille . et relance de la station de sainte marguerite pour le remplissage de bellevue ( pompe en default)
MULLOT	Tony	19/03/2019	0,38	3,00	suivi mensuel des réseves de ceceilles et bellevue sur le bandiat
MULLOT	Tony	19/03/2019	0,38	3,00	commencer débroussaillage autour de la clôture de bellevue coté route.
MULLOT	Tony	14/02/2019	0,38	3,00	devis pour entretien réserve et continuer a enlever les genets dans la cloture
MULLOT	Tony	14/02/2019	0,13	1,00	surveillance des stations pour remplissage de ceceille et bellevue
MULLOT	Tony	14/02/2019	0,50	4,00	suivi mensuel des réserves de ceceille et bellevue
MULLOT	Tony	04/02/2019	0,38	3,00	remise en service de la pompe pour le remplissage de la réserve de bellevue et remise en service de la pompe pour le remplissage de ceceilles. nettoyage de la
MULLOT	Tony	04/02/2019	0,50	4,00	réparation epdm reserve de ceceilles et bellevue avec l'entreprise sodafgeo
MULLOT	Tony	04/02/2019	0,13	1,00	fini d'enlever les genets autour de l epdm sur la reserve de ceceilles
MULLOT	Tony	23/01/2019	0,19	1,50	Envoi des photos et vu avec Mr Gillaizeau pour les réparations des réserves de ceceilles et bellevue
MULLOT	Tony	22/01/2019	0,25	2,00	Suivi mensuel des réserves de ceceilles et bellevue et contrôle du bon fonctionnement de la station de remplissage secteur ceceilles
MULLOT	Tony	22/01/2019	0,75	6,00	Remplacement de la pompe pour le remplissage secteur bellevue avec l'entreprise ide
TOTAL			18,00	144,00	



## CONVENTION DE SERVICE

Entre : ASEAP (Association Syndicale pour l'Équipement de l'Agriculture Périgourdine)  
Boulevard des saveurs  
Cré@vallée nord – Coulounieix-Chamiers  
24060 PERIGUEUX CEDEX 9  
Représentée par son Président, Monsieur Éric SOURBÉ

Et : ASA DU BANDIAT (Association Syndicale Autorisée du Bandiat)  
Mairie  
24300 JAVERLHAC-ET-LA-CHAPELLE-SAINT-ROBERT  
Représentée par son Président, Monsieur Patrice GOURINCHAS

Il est convenu ce qui suit :

### Article ① : Objet et étendue du contrat

L'ASEAP a été désignée, par délibération n°10-39 du Conseil Général de la Dordogne en date du 10 février 2010, comme délégataire du service public de type :

« Création, maintenance et exploitation de réserves d'eau par concession sur le bassin versant du Bandiat ».

Le projet comporte :

- la réalisation des travaux neufs de premier investissement (2 réserves de substitution avec dispositif de remplissage)
- l'exploitation et l'entretien des ouvrages réalisés.

Les articles de ce contrat précisent les conditions de restitution de l'eau stockée dans les bassins ainsi que les conditions contractuelles, en particuliers financières, convenues entre les deux parties.

## Article ② : Missions et moyens mis en œuvre

Les missions de l'ASEAP se décomposent en 3 niveaux :

### ***Gestion générale de la Concession :***

- Suivi et tenue à jour de l'inventaire et plan des ouvrages et équipements qui constituent le patrimoine concédé,
- Gestion des contrats de travaux, de fournitures et de prestations nécessaires à la garantie du fonctionnement des installations,
- Gestion du renouvellement des équipements définie au contrat de concession,
- Participation aux diverses réunions et assistances des élus de l'ASEAP dans les relations avec les divers organismes,
- Synthèse et mise en forme des indicateurs (mesure, enregistreur...) relevés sur le terrain,
- Organisation des réunions annuelles et gestion des contrats avec l'ASA du Bandiat et le Conseil Général de la Dordogne,
- Elaboration et présentation du rapport annuel d'exploitation.

### ***Gestion comptable et administrative de la concession :***

- Suivi du budget annexe lié à la concession,
- Réalisation des facturations à l'ASA du Bandiat,
- Fourniture des bilans annuels comptables,
- Suivi administratif des contrats de prestation et convention,
- Assistance à la préparation des rapports annuels d'exploitation.

### ***Gestion technique de la concession :***

- Gestion des pompages de remplissage des retenues d'eau,
- Surveillance des installations (pompage, réseau, réserve),
- Enregistrement des volumes pompés et stockés sur les réserves,
- Assurer l'entretien, l'organisation des travaux de maintenance des ouvrages,
- Coordination des interventions des différents prestataires sur les installations. (Entreprise de nettoyage, pompiste, canalisateur...),
- Assurer le maintien des dispositifs de sécurité et leur bon état de fonctionnement (déversoir, clôture, etc.).

### Article ③ : Conditions de rémunération du service

En contrepartie du service qu'elle assure et des charges qui lui incombent en exécution du présent contrat, l'ASEAP perçoit de l'ASA DU BANDIAT une recette annuelle. Cette recette sera perçue à partir du moment où l'exploitation proprement dite a démarré, soit à compter de la réception des travaux de premier établissement par le Conseil Général de la Dordogne.

Cette rémunération « REM » comprend les termes fixes suivants :

$$\text{REM} = r11 + r12 + r13 + r14$$

Avec :

- r11 = Coût en personnel affecté à la gestion du service,
- r12 = Coût des prestations de gros entretien et de renouvellement,
- r13 = Coût des annuités d'emprunt pour le remboursement de la part d'autofinancement des travaux de premier investissement,
- r14 = Coût des charges fixes de maintenance préventive, d'impôts, de taxe et d'assurance,

A la date d'établissement de l'offre, le montant des termes de rémunération était le suivant :

- r11 = 2 900.00 € HT,
- r12 = 3 225.00 € HT,
- r13 = 16 129.00 € HT,
- r14 = 2 600.00 € HT,

**Soit REM = 24 854.00 € HT**

**Le montant de la rémunération sera appelé annuellement à l'ASA DU BANDIAT, en une seule fois, au mois de juin, à réception de la facture.**

#### NB :

L'article 37.3 du contrat de délégation de service public conclu entre l'ASEAP et le Conseil Général de la Dordogne prévoyait l'instauration de termes variables de rémunération représentant l'ensemble des éléments variables du coût et correspondant à :

- a1 = Coût en énergie pour assurer le fonctionnement du pompage,
- V = Volumes d'eau vendu,

Néanmoins, les aménagements réalisés dans les stations de distribution de l'ASA DU BANDIAT permettent d'alimenter en énergie électrique les stations de réalimentation gérées par l'ASEAP.

En conséquence, l'ASA DU BANDIAT prendra directement à sa charge les coûts en énergie pour assurer le fonctionnement des pompes de remplissage des réserves.

En contrepartie, l'ASEAP retire l'ensemble des termes variables initialement inclus dans sa formule de rémunération.

## Article ④ : Évolution de la rémunération du service

A partir de la date de commencement de l'exploitation et ensuite au 1<sup>er</sup> novembre de chaque année, les tarifs des éléments composant la rémunération « REM » seront révisés par application des formules suivantes :

- $r_{11} = r_{11_0} \times (0,15 + 0,85 \times \text{ICHTrev-TS}_1 / \text{ICHTrev-TS}_0)$
- $r_{12} = r_{12_0} \times (0,15 + 0,85 \times \text{Machine d'usage général}_1 / \text{Machine d'usage général}_0)$
- $r_{13} =$  conditions de remboursement de l'emprunt
- $r_{14} = r_{14_0} \times (0,15 + 0,35 \times \text{Machine d'usage général}_1 / \text{Machine d'usage général}_0 + 0,50 \times \text{EIBT}_1 / \text{EIBT}_0)$

Avec :

- |  |       |              |          |
|--|-------|--------------|----------|
| - ICHTrev-TS <sub>0</sub> =              | 99.8  | à la date du | avril-08 |
| - Machine d'usage général <sub>0</sub> = | 107.2 | à la date du | mars-09  |
| - EIBT <sub>0</sub> =                    | 105.2 | à la date du | mars-09  |

## Article ⑤ : Durée de la convention

La durée de la présente convention est fixée à 20 ans, sans possibilité de tacite reconduction.

La validité de la présente convention et sa prise d'effet sont conditionnée par :

- la réception définitive, par le Conseil Général de la Dordogne, des travaux de 1<sup>er</sup> établissement,
- la signature des représentants de chaque partie prenante de cette convention, complétée de la mention « lu et approuvé », au bas de cette page,

## Article ⑥ : Responsabilités – Assurances

### **Responsabilités et assurances de l'ASEAP :**

L'ASEAP déclare être assurée pour tous dommages pouvant être causés par les immeubles et équipements et de tous les risques et litiges pouvant survenir du fait de leurs exploitations.

### **Responsabilités et assurances de l'ASA DU BANDIAT**

L'ASA DU BANDIAT déclare être assurée pour tous les dommages subis ou causés de son fait et de celui des personnes dont elle répond et qui pourraient être amenés à intervenir sur les installations.

A JAVERLHAC-ET-LA-CHAPELLE-SAINT-ROBERT  
Le 23/05/2012  
Le Président de l'ASA DU BANDIAT  
Patrice GOURINCHAS



A PÉRIGUEUX,  
Le 23/05/2012  
Le Président de l'ASEAP  
Éric SOURBÉ

A.S.E.A.P.  
Boulevard des Saveurs  
Cré@Vallée Nord  
COULOUNIEUX - CHAMBIERS  
24060 PERIGUEUX CEDEX 9  
Page 4 sur 4  
Tél. 05 53 45 19 01 - Fax 05 53 45 15 03

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**A.S.E.A.P.**

**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE : Budget Principal ASEAP**

Numéro SIRET : 29240001700029

POSTE COMPTABLE : Trésorerie de Périgueux Municipale

**M14**

**COMPTE ADMINISTRATIF**

**voté par nature**

BUDGET : Budget annexe Bandiat

**ANNEE 2019**

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	I
INFORMATIONS GENERALES	A

Date de création :

Longueur de pistes .....: Nombre d'hectares sur le rôle de l'ASA .....: Nombre d'hectares cotisants à la fédération ..
--

Liste des propriétaires membres :

Commune	Propriétaire	Superficie
Nombre total de propriétaires :		

RATIOS FINANCIERS		Valeurs
1	Dépense d'exploitation / Dépenses réelles de fonctionnement	80,49%
2	Emprunts réalisés / Dépenses d'équipement brut	0,00%
3	Encours de la dette	0,00
4	Produit Exploitation domaine / Recettes réelles de fonctionnement	100,00%
5	Transferts reçus / Recettes réelles de fonctionnement	0,00%

**I - INFORMATIONS GENERALES**

I

**MODALITES DE VOTE DU BUDGET**

B

**POUR MEMOIRE(1)**

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
  - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont budgétaires.

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.



<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

## EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	Section de fonctionnement	A 20 562,28	G 28 133,39
	Section d'investissement	B 7 350,00	H 8 097,83
		+	+
<b>REPORTS DE L'EXERCICE 2018</b>	Report en section de fonctionnement (002) <small>(si déficit)</small>	C 8 097,83 <small>(si déficit)</small>	I 3 366,55 <small>(si excédent)</small>
	Report en section d'investissement (001) <small>(si déficit)</small>	D 8 097,83 <small>(si déficit)</small>	J 8 097,83 <small>(si excédent)</small>
		=	=
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		= A+B+C+D 36 010,11	= G+H+I+J 39 597,77
<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN 2020 (1)</b>	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2020</b>	= E+F 0,00	= K+L 0,00
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement	= A+C+E 20 562,28	= G+I+K 31 499,94
	Section d'investissement	= B+D+F 15 447,83	= H+J+L 8 097,83
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F 36 010,11	= G+H+I+J+K+L 39 597,77

A.S.E.A.P. - 24 - Budget annexe Bandiat	CA 2019
---	---------

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
VUE D'ENSEMBLE	A1

**DETAIL DES RESTES A REALISER**

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	E 0,00	K 0,00
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	F 0,00	L 0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).  
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	30 151,81	16 549,91	0,00	0,00	13 601,90
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>30 251,81</b>	<b>16 549,91</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13 701,90</b>
66	Charges financières	4 012,37	4 012,37	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues ( fonctionnement )	0,00				
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>34 264,18</b>	<b>20 562,28</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13 701,90</b>
023	Virement à la section d'investissement (2)	7 350,00				
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>7 350,00</b>	<b>0,00</b>			<b>7 350,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>41 614,18</b>	<b>20 562,28</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>21 051,90</b>
<b>Pour information D002 Déficit de fonctionnement reporté de 2018</b>		(3) 0,00				

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverse	38 247,63	28 133,39	0,00	0,00	10 114,24
74	Dotations, subventions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>38 247,63</b>	<b>28 133,39</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 114,24</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>38 247,63</b>	<b>28 133,39</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 114,24</b>
<b>TOTAL</b>		<b>38 247,63</b>	<b>28 133,39</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 114,24</b>
<b>Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de 2018</b>		(3) 3 366,55				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	7 350,00	7 350,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	0,00			
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>7 350,00</b>	<b>7 350,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>7 350,00</b>	<b>7 350,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>7 350,00</b>	<b>7 350,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Pour information</b>		(3)			
<b>D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2018</b>		8 097,83			

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Dotations, fonds divers et réserves (7)	8 097,83	8 097,83	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>8 097,83</b>	<b>8 097,83</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>8 097,83</b>	<b>8 097,83</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (1)	7 350,00			
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>7 350,00</b>	<b>0,00</b>		<b>7 350,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>15 447,83</b>	<b>8 097,83</b>	<b>0,00</b>	<b>7 350,00</b>
<b>Pour information</b>		(3)			
<b>R001 Solde d'exécution positif reporté de 2018</b>		.0,00			

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

## 1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	16 549,91		16 549,91
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	4 012,37	0,00	4 012,37
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
	<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>	<b>20 562,28</b>	<b>0,00</b>	<b>20 562,28</b>
	<b>Pour information</b>			<b>0,00</b>
	<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2018</b>			<b>0,00</b>

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	7 350,00	0,00	7 350,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
	<b>Dépenses d'investissement - Total</b>	<b>7 350,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 350,00</b>
	<b>Pour information</b>			<b>8 097,83</b>
	<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de 2018</b>			<b>8 097,83</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;

(5) Si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires ;

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

## 2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	28 133,39		28 133,39
74	Dotations, subventions et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits Exceptionnels	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>	<b>28 133,39</b>	<b>0,00</b>	<b>28 133,39</b>
	<b>Pour information</b>			
	<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2018</b>			<b>3 366,55</b>

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	8 097,83		8 097,83
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
	<b>Recettes d'investissement - Total</b>	<b>8 097,83</b>	<b>0,00</b>	<b>8 097,83</b>
	<b>Pour information</b>			
	<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de 2018</b>			<b>0,00</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	30 151,81	16 549,91	0,00	0,00	13 601,90
615232	Entretien et réparations réseaux	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
61558	Autres biens mobiliers	15 000,00	8 429,00	0,00	0,00	6 571,00
6161	Assurance multirisques	2 151,81	2 151,81	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	11 000,00	5 969,10	0,00	0,00	5 030,90
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
65888	Autres	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)</b>		<b>30 251,81</b>	<b>16 549,91</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13 701,90</b>
66	Charges financières (b)	4 012,37	4 012,37	0,00	0,00	0,00
6618	Intérêts des autres dettes	4 012,37	4 012,37	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues ( fonctionnement ) (e)	0,00				
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>		<b>34 264,18</b>	<b>20 562,28</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13 701,90</b>
023	Virement à la section d'investissement	7 350,00	0,00			
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>7 350,00</b>	<b>0,00</b>			<b>7 350,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>7 350,00</b>	<b>0,00</b>			<b>7 350,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>41 614,18</b>	<b>20 562,28</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>21 051,90</b>
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2018		0,00				

## Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2018	0,00
= Différence ICNE 2019 - ICNE 2018	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	38 247,63	28 133,39	0,00	0,00	10 114,24
70688	Autres prestations de services	38 247,63	28 133,39	0,00	0,00	10 114,24
74	Dotations, subventions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)</b>		<b>38 247,63</b>	<b>28 133,39</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 114,24</b>
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>38 247,63</b>	<b>28 133,39</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 114,24</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>38 247,63</b>	<b>28 133,39</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 114,24</b>
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2018		3 366,55				

## Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2018	0,00
= Différence ICNE 2019 - ICNE 2018	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.



## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0.00	0,00	0,00	0.00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0.00	0,00	0,00	0.00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0.00	0,00	0,00	0.00
Total des dépenses d'équipement		0.00	0,00	0,00	0.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0.00	0,00	0,00	0.00
13	Subventions d'investissement	0.00	0,00	0,00	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées	7 350.00	7 350,00	0,00	0.00
1641	Emprunts en euros	7 350.00	7 350,00	0,00	0.00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0.00	0,00	0,00	0.00
27	Autres immobilisations financières	0.00	0,00	0,00	0.00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	0.00			
Total des dépenses financières		7 350.00	7 350,00	0,00	0.00
TOTAL DEPENSES REELLES		7 350.00	7 350,00	0,00	0.00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0.00	0,00		0.00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		7 350.00	7 350,00	0,00	0.00
Pour information D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2018		8 097,83			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	8 097,83	8 097,83	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	8 097,83	8 097,83	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		8 097,83	8 097,83	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		8 097,83	8 097,83	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	7 350,00			
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		7 350,00	0,00		7 350,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		7 350,00	0,00		7 350,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		15 447,83	8 097,83	0,00	7 350,00
Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de 2018		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

A.S.E.A.P. - 24 - Budget annexe Bandiat	CA 2019
---	---------

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
	<b>DEPENSES</b>	0,00	A 0,00	0,00	0,00	B 0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A	D-B

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.  
(3) Indiquer le signe algébrique.

A.S.E.A.P. - 24 - Budget annexe Bandiat	CA	2019
---	----	------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE CREDITS DE TRESORERIE (1)	A2.1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB60071C du 22/02/1989.  
(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).  
(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

## IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

IV

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembourse- ments (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actua- riel					
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					147 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)	Société CRCAM CHARENTE PERIGORD	02/08/2011		15/04/2012	147 000,00	F		4,24	4,07388		T	C	N	F-1
<b>Total général</b>					147 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

## IV - ANNEXES

## ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

## REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

IV

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant du au 31/12/2019	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt au 31/12/2019 (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		90 037,50					7 350,00	4 012,37	0,00	805,94
1641 Emprunts en euros (total)	N	0,00		90 037,50					7 350,00	4 012,37	0,00	805,94
<b>Total général</b>		0,00		90 037,50			4,07388		7 350,00	4 012,37	0,00	805,94

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

## IV - ANNEXES

## IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (Hors A1)

## A2.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/2019 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/2019 (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) A														
Barrière simple B														
Option d'échange C														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé														
D														
E														
Autres types de structures F														
	Société CRCAM CHARENTE PERIGORD	147 000,00	90 037,50	1	20,00				0,00 0		4.07388	4 012,37	0,00	100,00 %
TOTAL F		147 000,00	90 037,50									4 012,37	0,00	100,00 %
TOTAL GENERAL		147 000,00	90 037,50									4 012,37	0,00	100,00 %

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement défrailé de l'emprunt au 31/12/N ou, le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

## IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

	IV
	A2.4

Structure	Indices sous-jacents		(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
	Nombre de produits	% de l'encours						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits							
	% de l'encours							
	Montant en euros							
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits							
	% de l'encours							
	Montant en euros							
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits							
	% de l'encours							
	Montant en euros							
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits							
	% de l'encours							
	Montant en euros							
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits							
	% de l'encours							
	Montant en euros							
(F) Autres types de structures	Nombre de produits		1					
	% de l'encours		100,00%					
	Montant en euros		90 037,50					

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/2019 après opérations de couverture éventuelles.



A.S.E.A.P. - 24 - Budget annexe Bandiat

CA

2019

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

IV

A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes éventuelles reçues pour la vente d'option
<b>Total</b>													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, turndel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

IV

A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
<b>Total</b>									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

## IV - ANNEXES

## ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

## REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

IV

A2.6

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristique du taux			Coût de sortie (10)			Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital		
Total des dépenses au c/166																	
Refinancement de dette (3)																	
Total des recettes au c/166																	
Refinancement de dette (4)																	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (C'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (Intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE 2019 (1)

A2.7

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)				Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)		
				Con- trat initial	Con- trat rené- gocié	Contrat initial		Contrat renégocié		Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital	
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)									Index (4)

(1) Inscrire les emprunts renégociés, à la date de vote du budget, pour l'exercice N.  
 (2) Taux à la date de renégociation.  
 (3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).  
 (4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).  
 (5) Nominal à la date de renégociation.  
 (6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.  
 - Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b>	<b>A2.8</b>
<b>DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)</b>	

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au - / - / N	Annuité au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

A.S.E.A.P. - 24 - Budget annexe Bandiat	CA 2019
---	---------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.9

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

A.S.E.A.P. - 24 - Budget annexe Bandiat	CA 2019
---	---------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A3</b>

CHOIX DU COMITÉ SYNDICAL			Délibération du
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) :			
<b>Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)</b>	<b>Catégories de biens amortis</b>	<b>Durée (en années)</b>	

A.S.E.A.P. - 24 - Budget annexe Bandiat	CA 2019
---	---------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS</b>	<b>A4</b>

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
<b>TOTAL</b>						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges et contentieux au titre du procès.....provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)



A.S.E.A.P. - 24 - Budget annexe Bandiat	CA 2019
---	---------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS (1)</b>	<b>A5</b>

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 31/12/N	Provision constituée au cours de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent "Etat des provisions" qui font l'objet d'un étalement.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES</b>	<b>A6.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2018)	Réalisations
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		7 350.00	7 350.00
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		7 350.00	7 350.00
1641	Emprunts en euros	7 350.00	7 350.00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		0.00	0.00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0.00	0.00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	0.00	0.00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12/2019	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (2018)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	7 350,00	0,00	8 097,83	15 447,83

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

A.S.E.A.P. - 24 - Budget annexe Bandiat	CA 2019
---	---------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A6.2</b>
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES</b>	

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2018)	Réalizations
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		7 350.00	III 0.00
Ressources propres externes de l'année (a)		0.00	0.00
Ressources propres internes de l'année (b)(6)		7 350.00	0.00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	7 350.00	0.00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12/2019	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	0.00	0.00	0.00	8 097,83	8 097,83

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 15 447,83
Ressources propres disponibles	IV 8 097,83
Solde	V = IV - II (3) -7 350.00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

<b>ANNEXES</b>	
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA - SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Ax.2.1</b>

(Article R. 2313-3 du CGCT - services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

**A7.2.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES - MANDATS EMIS			RECETTES - TITRES EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant	Article (1)	Libellé (1)	Montant
	<i>Total des dépenses réelles</i>			<i>Total des recettes réelles</i>	
	<i>Total des dépenses d'ordre</i>			<i>Total des recettes d'ordre</i>	
	<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>TOTAL GENERAL</b>	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

<b>ANNEXES</b>	
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA - SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>Ax.2.2</b>

(Article R. 2313-3 du CGCT - services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

**A7.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES - MANDATS EMIS			RECETTES - TITRES EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant	Article (1)	Libellé (1)	Montant
	<i>Total des dépenses réelles</i>			<i>Total des recettes réelles</i>	
	<i>Total des dépenses d'ordre</i>			<i>Total des recettes d'ordre</i>	
	<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>			<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A8</b>
<b>ETAT DES CHARGES TRANSFEREES</b>	

**A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

A.S.E.A.P. - 24 - Budget annexe Bandiat	CA	2019
---	----	------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)	A9

**CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

N° opération :	Intitulé de l'opération :	Date de la délibération :				
		Cumul des réalisations avant l'exercice	Crédits ouverts (BP + DIM + RAR N-1)	Sur l'exercice	Cumul des réalisations au 31/12/N	
				Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler
	<b>DEPENSES (a)</b>					
	<b>Dépenses nettes (a-c)</b>					
	<b>RECETTES (b)</b>					
	<b>Recettes nettes (b-d)</b>					

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.  
(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.  
(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.  
(4) Indiquer le chapitre.

A.S.E.A.P. - 24 - Budget annexe Bandiat	CA 2019
---	---------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>VARIATION DES PATRIMOINES (article R.2313-3 du CGCT) - ENTREES</b> <b>ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS</b>	<b>A10.1</b>

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
TOTAL GENERAL				



<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>VARIATION DES PATRIMOINES (article R. 2313-3 du CGCT) - SORTIES</b> <b>ETAT DES SORTIES D'IMMOBILISATION</b>	<b>A10.2</b>

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
<b>TOTAL GENERAL</b>							

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS</b>	<b>A10.3</b>

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
<b>Produit des cessions</b>		<b>Réalisations</b>
compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0.00
compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0.00

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>VARIATION DES PATRIMOINES (article L.300-5 du code de l'urbanisme) - ENTREES</b> <b>ETAT DES ENTREES DES IMMOBILISATIONS (L.300-5 du code de l'urbanisme)</b>	<b>A10.4</b>

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux			0.00	
Acquisitions à titre gratuit			0.00	
Mise à disposition			0.00	
Affectation			0.00	
Mises en concession ou affermage			0.00	
Divers			0.00	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0.00</b>	

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A10.5</b>
<b>VARIATION DES PATRIMOINES (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - SORTIES</b>	
<b>ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L.300-5 du code de l'urbanisme)</b>	

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
<b>Cessions à titre onéreux</b>		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Cessions à titre gratuit</b>		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Mise à disposition</b>		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Affectation</b>		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Mises en concession ou affermage</b>		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Mises à la réforme</b>		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Divers</b>		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00

A.S.E.A.P. - 24 - Budget annexe Bandiat	CA 2019
---	---------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)</b>	<b>A11</b>

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
<b>TOTAL GENERAL</b>			

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
<b>TOTAL GENERAL</b>		

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

**RATIO**

	Montant
<b>Recette 72 (I)</b>	
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>28 133,39</b>
<b>Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement</b>	

<b>ANNEXES</b>	
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>EMPLOI DES CREDITS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION</b> <b>GLOBALE</b>	

**FONDS EUROPEENS RECUS ET REVERSES PAR LA COLLECTIVITE GESTIONNAIRE**

(reproduire l'annexe par fonds européen géré)

Libellé du fonds européen géré : .....

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les informations seront extraites de PRESAGE.

(3) Les justificatifs aux dépenses peuvent provenir de plusieurs émetteurs pour la même opération.

(\*) La collectivité gestionnaire (commune ou EPCI) peut être bénéficiaire des fonds lorsqu'elle est maître d'ouvrage.

(\*\*) Hors dépenses d'assistance technique.

(\*\*\*) Dans ce cas, la collectivité gestionnaire est bénéficiaire des fonds.

## IV - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

IV

B1.1

## ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt		Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux		En intérêts (8)	En capital		
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																			
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																			
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																			
<b>TOTAL GENERAL</b>																			

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 Juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (Intérêts décaissés) et intérêts dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

## IV - ANNEXES

## ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

IV

B1.2

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A 0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B 0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C 0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D 0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I=A+B+C+D 0,00</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice</b>	<b>II 28 133,39</b>
<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)</b>	<b>III 0,00%</b>

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.



A.S.E.A.P. - 24 - Budget annexe Bandiat	CA 2019
---	---------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS 8016 - ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL</b>	<b>B1.3</b>

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir						
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)	

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.  
(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

A.S.E.A.P. - 24 - Budget annexe Bandiat	CA	2019
---	----	------

<b>IV - ANNEXES</b>	
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS</b>	<b>IV</b>
<b>ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE</b>	<b>B1.4</b>

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

A.S.E.A.P. - 24 - Budget annexe Bandiat	CA 2019
---	---------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>B1.5</b>

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b>							

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède;
- la colonne « Dettes en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible;
- la colonne « Dettes en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

A.S.E.A.P. - 24 - Budget annexe Bandiat	CA 2019
---	---------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>B1.6</b>

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b>							

A.S.E.A.P. - 24 - Budget annexe Bandiat	CA 2019
---	---------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS</b> <b>LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS</b> (article L. 2313-1 du CGCT)	<b>B1.7</b>

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
<b>TOTAL GENERAL</b>		

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B2.1</b>
<b>SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis  
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

A.S.E.A.P. - 24 - Budget annexe Bandiat	CA 2019
---	---------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b> <b>SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>B2.2</b>

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE</b>	<b>B3</b>

Libellé de la recette :							
Reste à employer au 01/01/N :							
Recettes				Dépenses			
Chapitre	Article	Libellé article	Montant	Chapitre	Article	Libellé article	Montant
Reste à employer au 31/12/N :							

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :				0,00			
TOTAL Recettes				TOTAL Dépenses			
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :							



A.S.E.A.P. - 24 - Budget annexe Bandiat	CA	2019
---	----	------

**IV - ANNEXES**

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2019**

IV
C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)</b>							

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

A.S.E.A.P. - 24 - Budget annexe Bandiat	CA	2019
---	----	------

<b>IV - ANNEXES</b>	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2019	IV C1.1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Index (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
 TECH : Technique.  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
 S : Social.  
 MS : Médico-social.  
 MT : Médico-technique.  
 SP : Sportif.  
 CULT : Culturel.  
 ANIM : Animation.  
 PM : Police.  
 OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Moitié du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :  
 3-a\* : article 3, 1<sup>ère</sup> alinéa : accroissement temporaire d'activité.  
 3-b : article 3, 2<sup>ème</sup> alinéa : accroissement saisonnier d'activité.  
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...)  
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.  
 3-3-1\* : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
 3-3-2\* : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.  
 3-3-3\* : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.  
 3-3-4\* : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
 3-3-5\* : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.  
 3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.  
 38 : article 39 travailleurs handicapés catégorie C.  
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels  
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.  
 110-1 : collaborateurs de groupes d'étus.  
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A'autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 3-3, 3-3, 3-3 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

A.S.E.A.P. - 24 - Budget annexe Bandiat	CA 2019
---	---------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/2019	C1.2

(Articles L.2123-12 et L. 2123-14-1 du CGCT. )

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b> <b>LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT</b> <b>FINANCIER</b> <b>(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)</b>	<b>C2</b>

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à .....  
Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public</u> (2)				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);

(2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	C3.1

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU+fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre

A.S.E.A.P. - 24 - Budget annexe Bandiat	CA 2019
---	---------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b> <b>LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE (1)</b>	<b>C3.2</b>

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

A.S.E.A.P. - 24 - Budget annexe Bandiat	CA 2019
---	---------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b> <b>LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE</b>	<b>C3.3</b>

Catégorie	Intitulé / objet	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

A.S.E.A.P. - 24 - Budget annexe Bandiat	CA	2019
---	----	------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b> <b>LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE</b>	<b>C3.4</b>

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)



A.S.E.A.P. - 24 - Budget annexe Bandiat	CA 2019
---	---------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

**1 - Budget annexe Bandiat**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2018)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	15 447.83	15 447.83	0.00	0,00
RECETTES	15 447.83	8 097.83	0.00	7 350,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	41 614.18	20 562.28	0.00	21 051,90
RECETTES	41 614.18	31 499.94	0.00	10 114,24

(1) Y compris les rattachements.

**3 - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES**  
(avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2018)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	15 447.83	15 447.83	0.00	0,00
RECETTES	15 447.83	8 097.83	0.00	7 350,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	41 614.18	20 562.28	0.00	21 051,90
RECETTES	41 614.18	31 499.94	0.00	10 114,24
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	<b>57 062,01</b>	<b>36 010,11</b>	<b>0,00</b>	<b>21 051,90</b>
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	<b>57 062,01</b>	<b>39 597,77</b>	<b>0,00</b>	<b>17 464,24</b>

(1) Y compris les rattachements.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION IDENTIFICATION DES FLUX CROISES	C3.6

**1 - FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. liste des opérations en annexe de la M14)**

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR 2018)	Réalizations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b> Dépenses Recettes				
<b>FONCTIONNEMENT</b> Dépenses Recettes				

**2 - PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après la neutralisation des flux réciproques)**

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR 2018)	Réalizations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b> Dépenses Recettes				
<b>FONCTIONNEMENT</b> Dépenses Recettes				
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>				
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>				

A.S.E.A.P. - 24 - Budget annexe Bandiat	CA 2019
---	---------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES</b>	<b>D1</b>

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases / N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / N-1 (%)	Produit proposé par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
<b>TOTAL</b>						

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Présenté par le Président,  
 A ....., le .....

Le Président,  
 Délibéré par le Comité syndical, réuni en session .....  
 A ....., le .....

Les membres du Comité syndical,

Nombre de membres en exercice :  
 Nombre de membres présents :  
 Nombre de suffrages exprimés :  
 VOTES : Pour :  
           Contre :  
           Abstention :  
 Date de convocation :

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le ....., et de la publication le .....

A ....., le .....

## SOMMAIRE

### I. Informations générales

- p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières  
p.3 B - Modalités de vote du budget

### II. Présentation générale du budget

- p.4 A1 - Vue d'ensemble - Exécutions du budget et détail des restes à réaliser  
p.6 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres  
p.7 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres  
p.8 B1 - Balance générale du budget - Dépenses  
p.9 B2 - Balance générale du budget - Recettes

### III. Vote du budget

- p.10 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses - Articles  
p.11 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes - Articles  
p.12 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses  
p.13 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes  
p.14 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV – ANNEXES		Jointes	Sans Objet
<b>A - Eléments du bilan</b>			
p.15	A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	
p.16	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
p.18	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
p.19	A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
p.20	A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X	
p.22	A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	X	
p.23	A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	X	
p.24	A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
p.25	A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	X	
p.26	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
p.27	A4 - Etat des provisions	X	
p.28	A5 - Etalement des provisions	X	
p.29	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.30	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
p.31	A7.2.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services assujettis à la Tva - Section de fonctionnement	X	
p.32	A7.2.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services assujettis à la Tva - Section d'investissement	X	
p.33	A8 - Etat des charges transférées	X	
p.34	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	X	
p.35	A10.1 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT)	X	
p.36	A10.2 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT)	X	
p.37	A10.3 - Opérations liées aux cessions	X	
p.38	A10.4 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme)	X	
p.39	A10.5 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme)	X	
p.40	A11 - Etat des travaux en régie	X	
p.41	A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	X	
<b>B - Engagements hors bilan</b>			
p.42	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	X	
p.43	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement	X	
p.44	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	X	
p.45	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	X	
p.46	B1.5 - Etat des autres engagements donnés	X	
p.47	B1.6 - Etat des engagements reçus	X	
p.48	B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	X	
p.49	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	X	
p.50	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	X	
p.51	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	X	
<b>C - Autres éléments d'informations</b>			
p.52	C1.1 - Etat du personnel	X	
p.54	C1.2 - Action de formation des élus	X	
p.55	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	X	
p.56	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	X	
p.57	C3.2 - Liste des établissements publics créés	X	
p.58	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	X	
p.59	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	X	
p.60	C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	X	
p.61	C3.6 - Identification des flux croisés	X	
<b>D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures</b>			
p.62	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes	X	
p.63	D2 - Arrêté et signatures	X	

**BA "BANDIAT" A.S.E.A.P.  
BUDGET ANNEXE**

**COMPTE DE GESTION  
EXERCICE 2019**

PRÉSENTÉ À  
M le directeur départemental des finances  
publiques

PAR LE(S) COMPTABLE(S)  
M Jacques BREDECHE  
Mme Annie CHAPELOT  
M Jean-Louis Pomier

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION  
DU 01/04/2019 AU 27/02/2020

DU 01/02/2019 AU 31/03/2019  
DU 01/01/2019 AU 31/01/2019

024024 TRES. PERIGUEUX MUNICIPALE

Nomenclature M14 inf égal 500h  
Voté par Nature

**SOMMAIRE**

**Le Compte de Gestion sur Chiffres**

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale .....	3
1 Bilan synthétique .....	Etat I-1 4
2 Bilan .....	Etat I-2 5
2.1 Bilan Actif .....	
2.2 Bilan Passif .....	
3 Compte de résultat synthétique .....	Etat I-3 13
4 Compte de résultat .....	Etat I-4 14
5 Annexe .....	18
Etats des opérations pour compte de tiers .....	Etat I-5 19
2EME PARTIE : Exécution budgétaire .....	21
1 Résultats budgétaires de l'exercice .....	Etat II-1 22
2 Résultats d'exécution .....	Etat II-2 23
3 Etat de consommation des crédits .....	Etat II-3 26
4 Etat de réalisation des opérations .....	Etat II-4 30
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs .....	34
1 Balance des comptes .....	Etat III-1 35

2 Situation des valeurs inactives ..... Etat III-2 41  
4EME PARTIE : Page des signatures ..... 42

## Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

20401 - BA "BANDIAT" A.S.E.A.P.

Exercice 2019

ACTIF NET (1)	Total (En milliers d'Euros)	PASSIF	Total (En milliers d'Euros)
Immobilisations incorporelles (nettes)		Dotations	
Terrains		Fonds Globalisés	49,41
Constructions		Réserves	
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers		Différences sur réalisations d'immobilisations	
Immobilisations corporelles en cours	146,80	Report à nouveau	3,37
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées		Résultat de l'exercice	7,57
Autres immobilisations corporelles		Subventions transférables	
<b>Total immobilisations corporelles (nettes)</b>	<b>146,80</b>	Subventions non transférables	
Immobilisations financières		Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>146,80</b>	Autres fonds propres	
Stocks		<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	<b>60,35</b>
Créances	3,59	<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	90,04
Disponibilités		Fournisseurs (2)	
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>3,59</b>	Total dettes à court terme	
Comptes de régularisations		<b>TOTAL DETTES</b>	<b>90,04</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>150,39</b>	Comptes de régularisations	
		<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>150,39</b>

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2020



**BILAN (en Euros)**

20401 - BA "BANDIAT" A.S.E.A.P.

Exercice 2019

ACTIF	Exercice 2019		Exercice 2018	
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE				
Subventions d'équipement versées				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Terrains en toute propriété				
Constructions en toute propriété				
Construction sur sol autrui en tte prop				
Réseaux installations voirie rés divers				
Collections et oeuvres d'art				
Autres immobilisations corporelles	146 798,33		146 798,33	146 798,33
Immobilisations corporelles en cours				
Immo affect à service non personnalisé				
Immo en concess afferm à dispo immo aff				
Terrains reçus au titre de mise à dispo				
Construc reçues au titre mise à dispo				
Construction sur sol autrui mise à dispo				
Réseaux installations voirie rés divers				
Collections et oeuvres d'art				
Autres immobilisations corporelles	146 798,33		146 798,33	146 798,33
MONTANT A REPORTER				

**BILAN (en Euros)**

20401 - BA "BANDIAT" A.S.E.A.P.

Exercice 2019

ACTIF	Exercice 2019		Exercice 2018	
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
REPORT	146 798,33		146 798,33	146 798,33
Immo reçues au titre d'une affectation				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Avances en garanties d'emprunt				
Autres créances				
<b>ACTIF IMMOBILISE TOTAL I</b>	<b>146 798,33</b>		<b>146 798,33</b>	<b>146 798,33</b>

ACTIF IMMOBILISE  
(SUITE)

**BILAN (en Euros)**

20401 - BA "BANDIAT" A.S.E.A.P.

Exercice 2019

ACTIF	Exercice 2019		Exercice 2018	
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT				
Terrains				
Production autre que terrains				
Autres stocks				
Redevables et comptes rattachés				
Créanc irrécouv adm par juge des cptes	249,00		249,00	208,00
Créances sur l'Etat et collec publiques				
Créances sur BA CCAS et CDE rattachées	3 336,04		3 336,04	3 156,88
Opérations pour le compte de tiers				
Autres créances				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités				
Avances de trésorerie				
Charges constatées d'avance				
<b>ACTIF CIRCULANT TOTAL II</b>	<b>3 585,04</b>		<b>3 585,04</b>	<b>3 364,88</b>

**BILAN (en Euros)**

20401 - BA "BANDIAT" A.S.E.A.P.

Exercice 2019

COMPTES DE REGULARISATION	ACTIF	Exercice 2019		Exercice 2018	
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
	Charges à répartir sur plusieurs exer				
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer ou à régulariser	2,62		2,62	1,67
	Ecart de conversion - Actif				
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III	2,62		2,62	1,67
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	150 385,99		150 385,99	150 164,88

**BILAN (en Euros)**

20401 - BA "BANDIAT" A.S.E.A.P.

Exercice 2019

	Exercice 2019	Exercice 2018
<b>PASSIF</b>		
Mise à disposition chez le bénéficiaire		
Affectation par collee de rattachement		
Réserves	49 410,83	41 313,00
Neutra amortis subv equip versees		
Report à nouveau	3 366,55	
Résultat de l'exercice	7 571,11	11 464,38
Subventions transférables		
Différences sur réalisations d'immob		
Fonds globalisés		
Subventions non transférables		
Droits de l'affectant		
<b>FONDS PROPRES TOTAL I</b>	<b>60 348,49</b>	<b>52 777,38</b>

### BILAN (en Euros)

20401 - BA "BANDIAT" A.S.E.A.P.

Exercice 2019

PASSIF		Exercice 2019	Exercice 2018
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II		

**BILAN (en Euros)**

20401 - BA "BANDIAT" A.S.E.A.P.

Exercice 2019

PASSIF	Exercice 2019		Exercice 2018	
DETTES				
Emprunts obligataires				
Autres emprunts				
Emprunts et dettes financières divers			90 037,50	97 387,50
Crédits et lignes de trésorerie				
Fournisseurs et comptes rattachés				
Dettes fiscales et sociales				
Dettes envers l'Etat et les collec publ				
Dettes envers BA CCAS et CDE rattachées				
Opérations pour le compte de tiers				
Autres dettes				
Fournisseurs d'immobilisations				
Produits constatés d'avance				
<b>DETTES TOTAL III</b>			<b>90 037,50</b>	<b>97 387,50</b>

### BILAN (en Euros)

20401 - BA "BANDIAT" A.S.E.A.P.

Exercice 2019

	Exercice 2019	Exercice 2018
<b>PASSIF</b>		
Recettes à classer ou à régulariser		
Ecart de conversion - Passif		
<b>COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV</b>		
<b>TOTAL GENERAL ( I + II + III + IV)</b>	150 385,99	150 164,88



## Compte de Résultat Synthétique

En milliers d'Euros

20401 - BA "BANDIAT" A.S.E.A.P.

Exercice 2019

POSTES	Exercice 2019		Exercice 2018	
Impôts et taxes perçus				
Dotations et subventions reçues		28,13		26,01
Produits des services				
Autres produits				
Transfert de charges				
Produits courants non financiers		28,13		26,01
Traitements, salaires, charges sociales				
Achats et charges externes		16,55		15,31
Participations et interventions				
Dotations aux amortissements et provisions				
Autres charges				
Charges courantes non financières		16,55		15,31
<b>RESULTAT COURANT NON FINANCIER</b>		<b>11,58</b>		<b>10,70</b>
Produits courants financiers		4,01		4,32
Charges courantes financières		-4,01		-4,32
<b>RESULTAT COURANT FINANCIER</b>		<b>7,57</b>		<b>6,38</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>				
Produits exceptionnels				5,09
Charges exceptionnelles				
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>				<b>5,09</b>
<b>IMPOTS SUR LES BENEFICES</b>				
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>7,57</b>		<b>11,46</b>

**COMPTE DE RESULTAT 2019**

20401 - BA "BANDIAT" A.S.E.A.P.

Exercice 2019

POSTES	Exercice 2019		Exercice 2018	
<b>PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS</b>				
Impôts locaux				
Autres impôts et taxes				
Produits services, domaine et ventes div		28 133,39		26 012,90
Production stockée				
Production immobilisée				
Reprise sur amortissements et provisions				
Transferts de charges				
Autres produits				
Dotations de l'Etat				
Subventions et participations				
Autres attributions (péréquat, compensa)				
<b>TOTAL I</b>		<b>28 133,39</b>		<b>26 012,90</b>
<b>CHARGES COURANTES NON FINANCIERES</b>				
Traitements et salaires				
Charges sociales				
Achats et charges externes				
Impôts et taxes		16 549,91		15 313,26
Dotations amortissements et provisions				
Autres charges				

**COMPTE DE RESULTAT 2019**

20401 - BA "BANDIAT" A.S.E.A.P.

Exercice 2019

POSTES	Exercice 2019	Exercice 2018
Contingents et participations		
Autres charges		
Contingents et participations		
Subventions		
TOTAL II	16 549,91	15 313,26
<b>A - RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I-II)</b>	11 583,48	10 699,64
<b>PRODUITS COURANTS FINANCIERS</b>		
Valeurs mob et créances de l'actif immo		
Autres intérêts et produits assimilés		
Produit net sur cessions de VMP		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL III		
<b>CHARGES COURANTES FINANCIERES</b>		
Intérêts et charges assimilées	4 012,37	4 324,01
Charges nettes sur cessions de VMP		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL IV	4 012,37	4 324,01
<b>B - RESULTAT COURANT FINANCIER (III-IV)</b>	-4 012,37	-4 324,01
<b>A + B - RESULTAT COURANT</b>	7 571,11	6 375,63

**COMPTE DE RESULTAT 2019**

20401 - BA "BANDIAT" A.S.E.A.P.

Exercice 2019

POSTES	Exercice 2019	Exercice 2018
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Produits except op gestion : Subventions		
Prod exception gestion : Autres opér		
Produits des cessions d'immobilisations		
Diff réalis(négatives)repr cpte résultat		
Neutralisation des amortissements		
Prod exception capital : Autres opér		5 088,75
Reprises sur provisions réglementées		
Transferts de charges		
<b>TOTAL V</b>		<b>5 088,75</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Charg except op gestion : subventions		
Charg excep op gestion-Autres opérations		
Valeur comptable des immo cédées		
Diff réalis(positives)transf à investist		
Charg excep op capital-Autres opérations		
Dotations aux provisions réglementées		
<b>TOTAL VI</b>		
<b>C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)</b>		<b>5 088,75</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)</b>	<b>28 133,39</b>	<b>31 101,65</b>

**COMPTE DE RESULTAT 2019**

20401 - BA "BANDIAT" A.S.E.A.P.

Exercice 2019

POSTES	Exercice 2019	Exercice 2018
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	20 562,28	19 637,27
RESULTAT DE L'EXERCICE	7 571,11	11 464,38

20401 - BA "BANDIAT" A.S.E.A.P.

Exercice 2019

## Opérations Compte de Tiers

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2019

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Recettes de l'année	Dépenses de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

20401 - BA "BANDIAT" A.S.E.A.P.

Exercice 2019

### Opérations Compte de Tiers

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2019

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur



## Résultats budgétaires de l'exercice

20401 - BA "BANDIAT" A.S.E.A.P.

Exercice 2019

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	15 447,83	41 614,18	57 062,01
Titres de recette émis (b)	8 097,83	28 133,39	36 231,22
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	8 097,83	28 133,39	36 231,22
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	15 447,83	41 614,18	57 062,01
Mandats émis (f)	7 350,00	20 562,28	27 912,28
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	7 350,00	20 562,28	27 912,28
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	747,83	7 571,11	8 318,94
(h - d) Déficit			



## Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

20401 - BA "BANDIAT" A.S.E.A.P.

Exercice 2019

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2018	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2019
I - Budget principal Investissement Fonctionnement					
<b>TOTAL I</b>					
II - Budgets des services à caractère administratif BA "BANDIAT" A.S.E.A.P.					
Investissement	-8 097,83		747,83		-7 350,00
Fonctionnement	11 464,38	8 097,83	7 571,11		10 937,66
<b>Sous-Total</b>	<b>3 366,55</b>	<b>8 097,83</b>	<b>8 318,94</b>		<b>3 587,66</b>
<b>TOTAL II</b>	<b>3 366,55</b>	<b>8 097,83</b>	<b>8 318,94</b>		<b>3 587,66</b>
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>3 366,55</b>	<b>8 097,83</b>	<b>8 318,94</b>		<b>3 587,66</b>

## Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT  
DEPENSES

20401 - BA "RANDIAT" A.S.E.A.P.

Exercice 2019

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
16	Emprunts et dettes assimilées	7 350,00		7 350,00	7 350,00		7 350,00	
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS</b>	<b>7 350,00</b>		<b>7 350,00</b>	<b>7 350,00</b>		<b>7 350,00</b>	
001	TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	7 350,00		7 350,00	7 350,00		7 350,00	
	Excédent ou déficit d'investissement rep	8 097,83		8 097,83				8 097,83
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>15 447,83</b>		<b>15 447,83</b>	<b>7 350,00</b>		<b>7 350,00</b>	<b>8 097,83</b>

## Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT  
RECETTES

20401 - BA "BANDIAT" A.S.E.A.P.

Exercice 2019

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
10	Dotations fonds divers et réserves	8 097,83		8 097,83	8 097,83		8 097,83	
	<b>SOUS-TOTAL CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS</b>	<b>8 097,83</b>		<b>8 097,83</b>	<b>8 097,83</b>		<b>8 097,83</b>	
021	Virement de la section de fonctionnement	7 350,00		7 350,00				7 350,00
	<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>7 350,00</b>		<b>7 350,00</b>			<b>8 097,83</b>	<b>7 350,00</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>15 447,83</b>		<b>15 447,83</b>	<b>8 097,83</b>		<b>8 097,83</b>	<b>7 350,00</b>

## Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT  
DEPENSES

20401 - BA "BANDIAT" A.S.E.A.P.

Exercice 2019

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	Charges à caractère général	30 151,81		30 151,81	16 549,91		16 549,91	13 601,90
65	Autres charges de gestion courante	100,00		100,00				100,00
66	Charges financières	4 012,37		4 012,37	4 012,37		4 012,37	
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>34 264,18</b>		<b>34 264,18</b>	<b>20 562,28</b>		<b>20 562,28</b>	<b>13 701,90</b>
023	Virement à la section d'investissement (	7 350,00		7 350,00				7 350,00
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>7 350,00</b>		<b>7 350,00</b>				<b>7 350,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>41 614,18</b>		<b>41 614,18</b>	<b>20 562,28</b>		<b>20 562,28</b>	<b>21 051,90</b>

## Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT  
RECETTES

20401 - BA "BANDIAT" A.S.E.A.P.

Exercice 2019

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
70	Produits des services, du domaine et ven	38 247,63		38 247,63	28 133,39		28 133,39	10 114,24
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>38 247,63</b>		<b>38 247,63</b>	<b>28 133,39</b>		<b>28 133,39</b>	<b>10 114,24</b>
002	Résultat de fonctionnement reporté	3 366,55		3 366,55				3 366,55
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>41 614,18</b>		<b>41 614,18</b>	<b>28 133,39</b>		<b>28 133,39</b>	<b>13 480,79</b>

## Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT  
DEPENSES

20401 - BA "BANDIAT" A.S.E.A.P.

Exercice 2019

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
1641	Emprunts en euros	7 350,00		7 350,00
SOUS-TOTAL	Emprunts et dettes assimilées	7 350,00		7 350,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	7 350,00		7 350,00
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	7 350,00		7 350,00
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEM	7 350,00		7 350,00

## Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT  
RECETTES

20401 - BA "BANDIAT" A.S.E.A.P.

Exercice 2019

N° articles puis totalisation au chapitre 1068	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
	Excédent de fonctionnement capitalisés	8 097,83		8 097,83
	Dotations fonds divers et réserves	8 097,83		8 097,83
	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	8 097,83		8 097,83
	TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	8 097,83		8 097,83
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEM	8 097,83		8 097,83

## Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT  
DEPENSES

20401 - BA "BANDIAT" A.S.E.A.P.

Exercice 2019

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6158	Autres biens mobiliers	8 429,00		8 429,00
6161	Multirisques	2 151,81		2 151,81
622	Rémunération d'intermédiaires et honorai	5 969,10		5 969,10
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>16 549,91</b>		<b>16 549,91</b>
6618	Charges d'intérêts des autres dettes	4 012,37		4 012,37
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>4 012,37</b>		<b>4 012,37</b>
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>20 562,28</b>		<b>20 562,28</b>
	<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>20 562,28</b>		<b>20 562,28</b>



## Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT  
RECETTES

20401 - BA "BANDIAT" A.S.E.A.P.

Exercice 2019

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
70688	Prestations de services autres prestatio	28 133,39		28 133,39
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	Produits des services, du domaine et ven	28 133,39		28 133,39
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	28 133,39		28 133,39
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNE	28 133,39		28 133,39

## Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2019

20401 - BA "BANDIAT" A.S.E.A.P.

Exercice 2019

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1068	Excédent de fonctionnement capitalisés		41 313,00				8 097,83		49 410,83		49 410,83
106	Sous Total compte 106		41 313,00				8 097,83		49 410,83		49 410,83
10	Sous Total compte 10		41 313,00				8 097,83		49 410,83		49 410,83
110	Report à nouveau solde créditeur				8 097,83		11 464,38			8 097,83	3 366,55
11	Sous Total compte 11				8 097,83		11 464,38			8 097,83	3 366,55
12	Résultat exercice excéd déficit		11 464,38		11 464,38				11 464,38	11 464,38	0,00
12	Sous Total compte 12		11 464,38		11 464,38				11 464,38	11 464,38	0,00
1641	Emprunts en euros		97 387,50					7 350,00		7 350,00	90 037,50
164	Sous Total compte 164		97 387,50					7 350,00		7 350,00	90 037,50
16	Sous Total compte 16		97 387,50					7 350,00		7 350,00	90 037,50
	Total classe 1		150 164,88		19 562,21		11 464,38		26 912,21	169 727,09	142 814,88
231	Immobilisations corporelles en cours	146 798,33							146 798,33		
23	Sous Total compte 23	146 798,33							146 798,33		

## Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2019

20401 - BA "BANDIAT" A.S.E.A.P.

Exercice 2019

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes		
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	
	<b>Total classe 2</b>	<b>146 798,33</b>										
4011	Fournisseurs			18 852,90	18 852,90					18 852,90		0,00
401	Sous Total compte 401			18 852,90	18 852,90					18 852,90		0,00
40	Sous Total compte 40			18 852,90	18 852,90					18 852,90		0,00
44551	Etat - TVA à décaisser			5 334,00	5 334,00					5 334,00		0,00
4455	Sous Total compte 4455			5 334,00	5 334,00					5 334,00		0,00
44566	TVA déduct sur autres biens et services			2 879,39	2 879,39					2 879,39		0,00
44567	Etat - crédit de TVA à reporter		208,00	3 826,00	3 785,00					4 034,00	249,00	
4456	Sous Total compte 4456		208,00	6 705,39	6 664,39					6 913,39	249,00	
44571	Etat - TVA collectée			5 627,00	5 627,00					5 627,00		0,00
4457	Sous Total compte 4457			5 627,00	5 627,00					5 627,00		0,00
44583	Rembst taxes sur chiffre affaire demandé			2 545,00	2 545,00					2 545,00		0,00
4458	Sous Total compte 4458			2 545,00	2 545,00					2 545,00		0,00

## Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2019

20401 - BA "BANDIAT" A.S.E.A.P.

Exercice 2019

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
445	Sous Total compte 445	208,00		20 211,39	20 170,39			20 419,39	20 170,39	249,00	
44	Sous Total compte 44	208,00		20 211,39	20 170,39			20 419,39	20 170,39	249,00	
4511	Cpte rattaché avec à subdiv par budg ann	3 156,88		38 456,88	38 277,72			41 613,76	38 277,72	3 336,04	
451	Sous Total compte 451	3 156,88		38 456,88	38 277,72			41 613,76	38 277,72	3 336,04	
45	Sous Total compte 45	3 156,88		38 456,88	38 277,72			41 613,76	38 277,72	3 336,04	
46711	Autres comptes créditeurs			6 296,78	6 296,78			6 296,78	6 296,78		0,00
4671	Sous Total compte 4671			6 296,78	6 296,78			6 296,78	6 296,78		0,00
467	Sous Total compte 467			6 296,78	6 296,78			6 296,78	6 296,78		0,00
46	Sous Total compte 46			6 296,78	6 296,78			6 296,78	6 296,78		0,00
4712	Virements réimputés			2 151,81	2 151,81			2 151,81	2 151,81		0,00
47138	Raet : autres			33 760,07	33 760,07			33 760,07	33 760,07		0,00
4713	Sous Total compte 4713			33 760,07	33 760,07			33 760,07	33 760,07		0,00
471	Sous Total compte 471			35 911,88	35 911,88			35 911,88	35 911,88		0,00

## Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2019

20401 - BA "BANDIAT" A.S.E.A.P.

Exercice 2019

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes			
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit		
47211	DACR - rembst annuités emprunts			11 362,37	11 362,37					11 362,37	11 362,37		
4721	Sous Total compte 4721			11 362,37	11 362,37					11 362,37	11 362,37		0,00
472	Sous Total compte 472			11 362,37	11 362,37					11 362,37	11 362,37		0,00
4784	Arrondis sur déclaration de TVA	1,67		1,04	0,09					2,71	0,09	2,62	
478	Sous Total compte 478	1,67		1,04	0,09					2,71	0,09	2,62	
47	Sous Total compte 47	1,67		47 275,29	47 274,34					47 276,96	47 274,34	2,62	
	Total classe 4	3 366,55		131 093,24	130 872,13					134 459,79	130 872,13	3 587,66	
61558	Autres biens mobiliers					8 429,00				8 429,00		8 429,00	
6155	Sous Total compte 6155					8 429,00				8 429,00		8 429,00	
615	Sous Total compte 615					8 429,00				8 429,00		8 429,00	
6161	Multirisques					2 151,81				2 151,81		2 151,81	
616	Sous Total compte 616					2 151,81				2 151,81		2 151,81	
61	Sous Total compte 61					10 580,81				10 580,81		10 580,81	

## Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2019

20401 - BA "BANDIAT" A.S.E.A.P.

Exercice 2019

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
622	Rému interméd honoraires					5 969,10		5 969,10		5 969,10	
62	Sous Total compte 62					5 969,10		5 969,10		5 969,10	
6618	Charges d'intérêts des autres dettes					4 012,37		4 012,37		4 012,37	
661	Sous Total compte 661					4 012,37		4 012,37		4 012,37	
66	Sous Total compte 66					4 012,37		4 012,37		4 012,37	
	<b>Total classe 6</b>					<b>20 562,28</b>		<b>20 562,28</b>		<b>20 562,28</b>	
70688	Prest serv autres prestat service						28 133,39		28 133,39		28 133,39
7068	Sous Total compte 7068						28 133,39		28 133,39		28 133,39
706	Sous Total compte 706						28 133,39		28 133,39		28 133,39
70	Sous Total compte 70						28 133,39		28 133,39		28 133,39
	<b>Total classe 7</b>						<b>28 133,39</b>		<b>28 133,39</b>		<b>28 133,39</b>
	<b>Total général</b>	<b>150 164,88</b>	<b>150 164,88</b>	<b>150 655,45</b>	<b>142 336,51</b>	<b>27 912,28</b>	<b>36 231,22</b>	<b>328 732,61</b>	<b>328 732,61</b>	<b>170 948,27</b>	<b>170 948,27</b>

**Balance des valeurs inactives**

Arrêté à la date du 31/12/2019

20401 - BA "BANDIAT" A.S.E.A.P.

Exercice 2019

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861 Portefeuille							0,00	0,00
NEANT	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Sous Total compte 861	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
862 Correspondant							0,00	0,00
NEANT	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Sous Total compte 862	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
863 Prise en charge titre et valeur							0,00	0,00
NEANT	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Sous Total compte 863	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

20401 - BA "BANDIAT" A.S.E.A.P.

Exercice 2019

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations:

**BERRO Emilie** (1018785060-0), **Inspecteur des Finances Publiques**

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de BA "BANDIAT" A.S.E.A.P. pendant l'année 2019 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

**BREDCHE Jacques** (1013043749-0), **Inspecteur divisionnaire FIP hors classe**

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A DDFIP DE LA DORDOGNE, le 12/03/2020

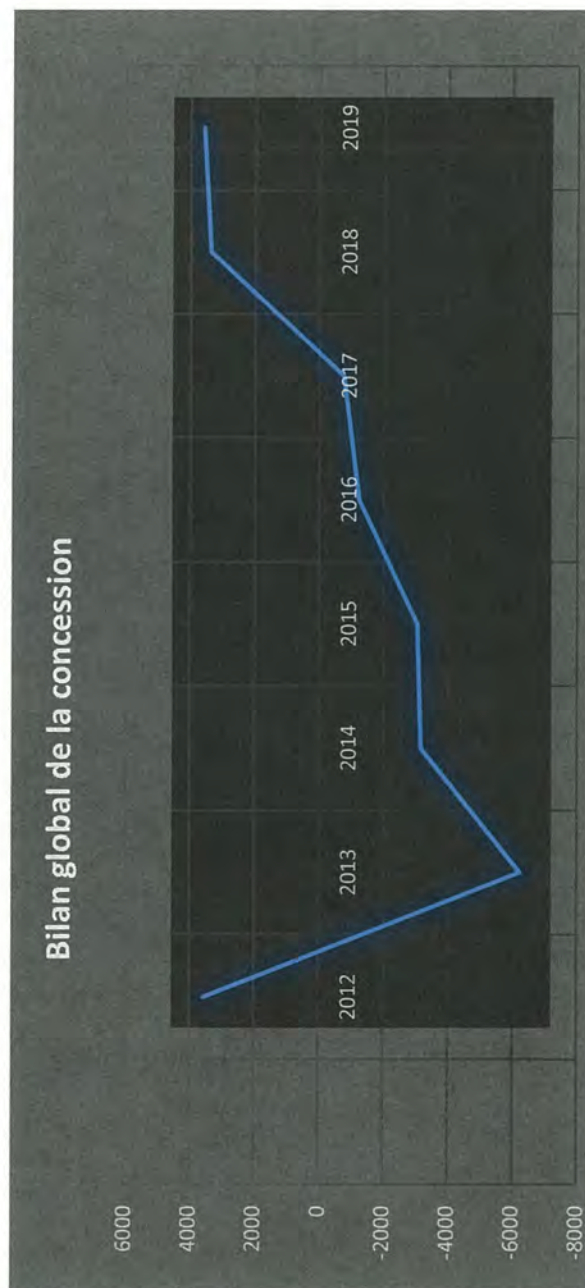
A PERIGUEUX MUNICIPALE, le 19/03/2020

A , le



Résultats de l'ASEAP pour la concession du Bandiat de 2012 à 2019

Années	Fonctionnement				Investissement				Bilan global de la concession
	Dépenses	Recettes	résultat reporté	Résultat de l'année	Dépenses	recettes reporté	Recettes	Résultat de l'année	
2012	16404,05	25264,81	0	8 860,76 €	152 310,83 €	0,00 €	147 000,00 €	-5 310,83 €	3 549,93 €
2013	27916,9	25485,31	3 549,93 €	1 118,34 €	7 350,00 €	-5 310,83 €	5 310,83 €	-7 350,00 €	-6 231,66 €
2014	15220	25642,66	0,00 €	10 422,66 €	7 350,00 €	-7 350,00 €	1 118,34 €	-13 581,66 €	-3 159,00 €
2015	23793,73	31253,56	0,00 €	7 459,83 €	7 350,00 €	-13 581,66 €	10 422,66 €	-10 509,00 €	-3 049,17 €
2016	16615,06	25774,69	0,00 €	9 159,63 €	7 350,00 €	-10 509,00 €	7 459,83 €	-10 399,17 €	-1 239,54 €
2017	18130,57	25972,28	0,00 €	7 841,71 €	7 350,00 €	-10 399,17 €	9 159,63 €	-8 589,54 €	-747,83 €
2018	19637,27	31101,65	0,00 €	11 464,38 €	7 350,00 €	-8 589,54 €	7 841,71 €	-8 097,83 €	3 366,55 €
2019	20562,28	28133,39	3 366,55 €	10 937,66 €	7 350,00 €	-8 097,83 €	8 097,83 €	-7 350,00 €	3 587,66 €



DIRECTION GENERALE DES SERVICES

-----  
Direction du Droit et de la Commande  
publique

-----  
Service de la commande publique  
et des marchés

Avenant n° 1 au contrat de Délégation de Service Public (DSP) intervenu avec l'Association Syndicale pour l'Équipement de l'Agriculture Périgourdine (ASEAP) pour la création, la maintenance et l'exploitation de réserves d'eau par concession sur le Bassin versant du Bandiat.

Révision de la rémunération du Concessionnaire.

## ENTRE

Le Département de la Dordogne sis 2 rue Paul Louis Courier – CS 11200 - 24019 PERIGUEUX Cedex, SIRET n° 222 400 012 00019, représenté par M. Germinal PEIRO, Président du Conseil départemental en exercice, dûment habilité à signer en vertu d'une délibération de la Commission Permanente n° 19.CP.II. 10 du 8 avril 2019,

Ci-après dénommé « Le Département »,

ET

L'Association Syndicale pour l'Équipement de l'Agriculture Périgourdine (ASEAP), dont le siège social est situé Boulevard des Saveurs – Cré@vallée nord – Coulounieix-Chamiers - 24060 PERIGUEUX Cedex 9, représentée par son Président M. Eric SOURBÉ,

Ci-après dénommée « L'ASEAP ».

## PREAMBULE :

Le Département a, par délibération du Conseil général n° 10-39 du 11 février 2010, approuvé les termes du contrat de Délégation de Service Public (DSP) relatif à la création, la maintenance et l'exploitation de réserves d'eau par concession sur le bassin versant du BANDIAT, et désigné l'Association Syndicale pour l'Équipement de l'Agriculture Périgourdine (ASEAP) pour en assurer l'exécution.

L'article 39 du contrat de DSP prévoit que pour tenir compte de l'évolution des conditions économiques et techniques et pour s'assurer que la formule d'indexation est bien représentative des coûts réels, les éléments de calcul de la rémunération du concessionnaire, pourront faire l'objet d'une révision.

C'est ainsi, qu'afin de prendre en compte le coût généré par la mise en œuvre des dispositions prévues par les textes en matière de sécurité et de contrôle des ouvrages hydrauliques (décret 2007-1735 du 11 décembre 2007 et décret 2015-526 du 12 mai 2015), soit 1.963,10 € HT par an (arrondi à 1.963 €/an) l'ASEAP sollicite la révision de l'élément r11 « frais de personnel pour assurer le fonctionnement et l'entretien » du terme fixe r1 de la rémunération. Cette modification entraînera une augmentation de la tarification de l'ASEAP à l'Association Syndicale Autorisée (ASA) qui passerait ainsi à compter de l'année 2019 de 26.012,90 € HT/an à 27.975,90 € HT/an (arrondi à 27.976 €/an), soit une augmentation de 7,5 %.

De son côté l'ASA devra également répercuter cette nouvelle charge sur le coût du module facturé à chaque adhérent. Sachant qu'actuellement l'ASA fournit 132,5 modules par an à l'ensemble de ses adhérents, l'incidence de l'augmentation sur le prix facturé sera de 14,81 € HT/module (1.963/132,5=14,81).

En 2018, le prix unitaire du module facturé par l'ASA était de 300 € HT. Après répercussion de l'augmentation, il devrait donc être de 314,81 € HT, soit une hausse 4,94 %.

Ceci étant exposé il est convenu ce qui suit :

#### ARTICLE 1<sup>er</sup> – REVISION DU TERME FIXE R1 DE LA REMUNERATION

Le présent avenant a pour objet d'intégrer dans la base de calcul de l'élément r11 « frais de personnel pour assurer le fonctionnement et l'entretien » du terme fixe r1 « rémunération », les coûts générés par la mise en œuvre des dispositions prévues par les textes en matière de sécurité et de contrôle des ouvrages hydrauliques (décret 2007-1735 du 11 décembre 2007 et décret 2015-526 du 12 mai 2015) qui s'élèvent à 1.963 € HT par an et comprennent les actions suivantes :

ACTION	FRÉQUENCE
3.1 - Prise en main du dossier de l'ouvrage	Ponctuel.
3.2 - Consignes d'exploitation et de surveillance.	Ponctuel.
3.3 - Saisie des fiches de suivi	Tous les mois
3.3 - Transmission des fiches de suivi	Tous les mois
3.4 - Rapport d'auscultation « Bureau d'étude Agréé »	Tous les 5 ans
3.5 - Visite Technique Approfondie	Tous les 5 ans
3.6 - Rapport de surveillance	Tous les 5 ans

#### ARTICLE 2 – DATE D'EFFET - DUREE

A compter de l'année 2019 et jusqu'au terme du contrat prévu le 4 juillet 2032.

### ARTICLE 3 – MISE EN OEUVRE

Sur la durée du contrat (2019-2032), le coût global de la mission se décompose comme suit :

Action (Fréquence)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Prise en main des ouvrages (1 <sup>ère</sup> fois)	900 €													
Consignes d'exploitation et de surveillance	600 €													
Suivi du comportement (annuel)	750 €	750 €	750 €	750 €	750 €	750 €	750 €	750 €	750 €	750 €	750 €	750 €	750 €	750 €

Rapport d'auscultation (1 <sup>ère</sup> fois après de 3 ans, puis tous les 5ans)					3 600€					3 600€				
Visite technique approfondie (1 <sup>ère</sup> fois après de 2 ans, puis tous les 5ans)		1 800 €					1 800 €					1 800 €		
Rapport de surveillance (1 <sup>ère</sup> fois après de 3 ans, puis tous les 5ans)			960 €					960 €					960 €	
<b>TOTAL HT</b>	<b>2 250 €</b>	<b>2 550 €</b>	<b>1 710 €</b>	<b>750 €</b>	<b>4 300 €</b>	<b>750 €</b>	<b>2 550 €</b>	<b>1 710 €</b>	<b>750 €</b>	<b>4 300 €</b>	<b>750 €</b>	<b>2 550 €</b>	<b>1 710 €</b>	<b>750 €</b>
<b>MONTANT ANNUALISÉ HT</b>	<b>1 963 €</b>	<b>1 963 €</b>	<b>1 963 €</b>	<b>1 963 €</b>	<b>1 963 €</b>	<b>1 963 €</b>	<b>1 963 €</b>	<b>1 963 €</b>	<b>1 963 €</b>	<b>1 963 €</b>	<b>1 963 €</b>	<b>1 963 €</b>	<b>1 963 €</b>	<b>1 963 €</b>

### ARTICLE 4 – DISPOSITIONS INCHANGÉES

Les stipulations du contrat sont modifiées dans les limites prévues à l'avenant, le reste demeurant inchangé.

Fait en un exemplaire original et des copies.  
A PERIGUEUX, le

Pour le Département de la Dordogne,

Pour l'ASEAP,

Transmission en Préfecture

Le représentant du pouvoir adjudicateur certifie que le présent avenant a été reçu par le représentant de l'Etat le :

Notification de l'avenant

Le représentant du pouvoir adjudicateur certifie que le présent avenant a été notifié, par lettre recommandée électronique, au délégataire le :

Date de l'avis de réception de ladite notification par le délégataire :